

~~XXII W~~  
(27) C 1

D<sup>r</sup> L. PASTOR  
ET  
FURCY RAYNAUD

HISTOIRE  
DES PAPES  
DEPUIS  
LA FIN DU MOYEN AGE

TOME IV



LIBRAIRIE  
PLON

8-1930

212  
D  
1.4

# HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>r</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME QUATRIÈME

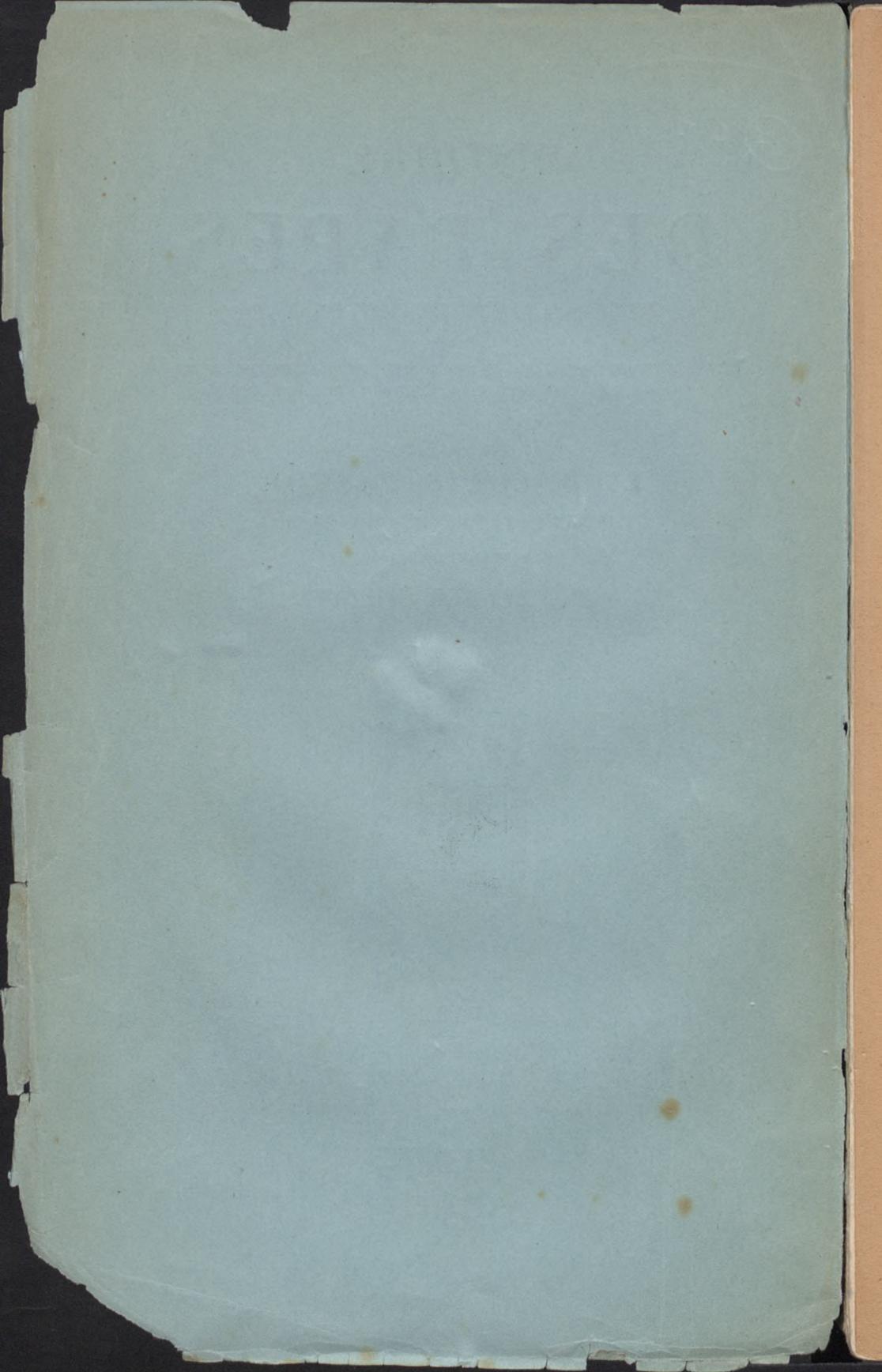


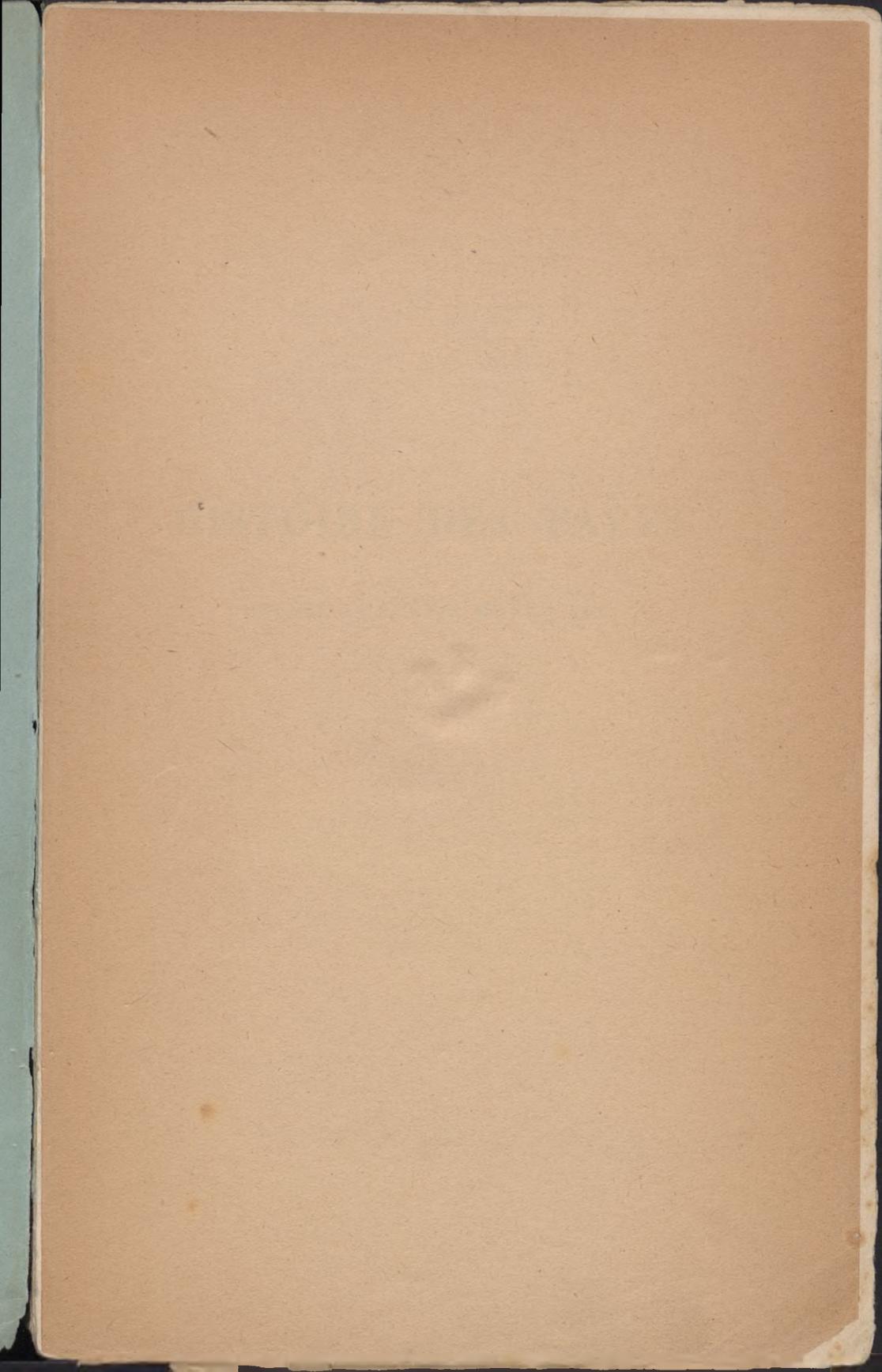
PARIS

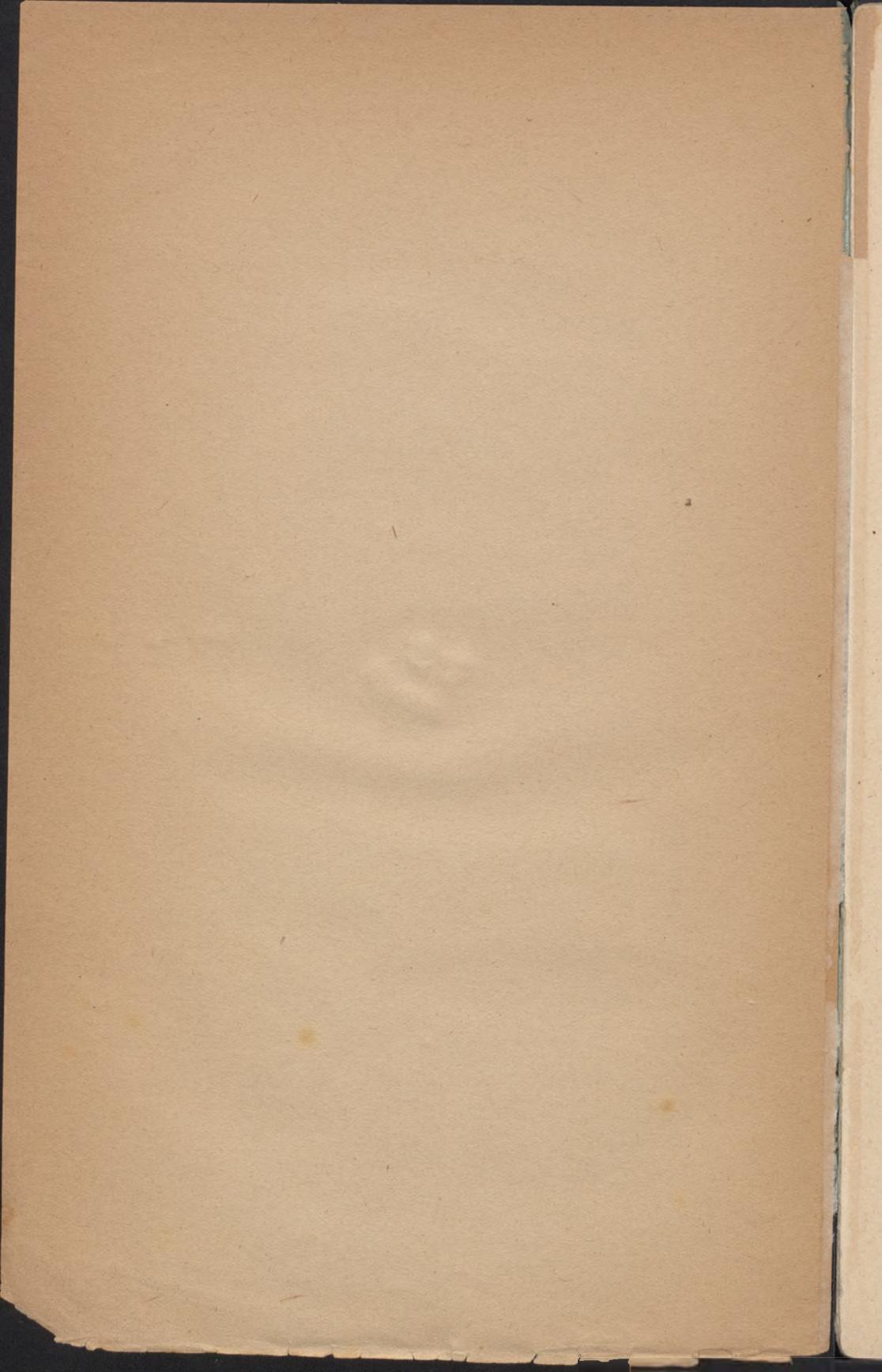
LIBRAIRIE PLON  
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT  
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6<sup>e</sup>

*Tous droits réservés*

5<sup>e</sup> édition







HISTOIRE  
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

PAR M. L. PASTOR

LE R. LOUIS PASTOR  
HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE



PARIS

ÉDITIONS L. LANTIER, 1880

# 22

HISTOIRE DES PAPES

PAR M. DE BERNARDINI

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie)  
en mai 1892.

~~XXII~~ N

(27) e 1

# HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS  
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D<sup>N</sup> LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR FURCY RAYNAUD

TOME QUATRIÈME

CINQUIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>O</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, RUE GARANCIÈRE — 6<sup>O</sup>

1924

*Tous droits réservés*

XK H 5

# HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

PAR LE D<sup>NS</sup> L<sup>ES</sup> P<sup>RES</sup>IDENTS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LA UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

LE D<sup>NS</sup> LOUIS PASTOR

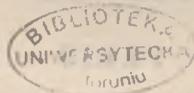
PROFESSEUR DE THÉOLOGIE À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LA UNIVERSITÉ DE PARIS

ET DE LA CHAIRE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

PAR FURCY RAYNAUD

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LA UNIVERSITÉ DE PARIS

LE 15 OCTOBRE 1905

1905

1050679

Droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays.

D. 93/2010

# HISTOIRE DES PAPES

---

## LIVRE VI

PAUL II. (1464-1471.)

---

### I

LE CONCLAVE ET LE PACTE ÉLECTORAL DE 1464. — PAUL II :  
SON CARACTÈRE; SES HABITUDES; SA SOLLICITUDE POUR LA  
VILLE DE ROME ET LES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

Au moment de la mort de Pie II, il y avait eu un moment d'hésitation sur le choix de la ville où se réunirait le conclave. Rome l'ayant décidément emporté, les cardinaux de la suite du Pape défunt s'y rendirent en toute hâte, afin de prendre part à l'élection. Comme d'habitude, la vacance du Saint-Siège avait été le signal de nombreux désordres. A Rome, en particulier, on fit expier aux Siennois les faveurs dont ils avaient joui sous le règne de leur compatriote; partout où ils se montraient, ils étaient pourchassés par une populace furibonde<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 25 août 1464. Voy. la dépêche (inéd.) de Joh. Petrus Arrivabenus, datée de Rome, le 27 août 1464 : « Quelli de Fermo hanno brusato quello castello de S. Petro de Laio, vituperato la donne, menato via li fanciulli et usato mille crudelitate etiam contra li luochi sacri, che è uno stupore ad udire. Li Senei dove se trovano sono a furia perseguitati. » — D'autre part, Jacobus de Aretio écrit le 27 août 1464, au marquis Louis de Gonzague (inéd.) : « Molti latrocinii et correrie se fanno vacante questa benedetta sedia et maxime per la strada de Ancona a Roma. » Toutes ces lettres se trouvent aux Archives Gonzague, à Mantoue.

Le cardinal Roverella, légat du Saint-Siège à Naples, rentra à Rome le 23 août, le cardinal de Gonzague le 24; le 25, le Sacré Collège tint, dans la matinée, une réunion préparatoire dans la maison du cardinal Scarampo. On y posa la question de savoir s'il serait prudent de tenir le conclave au Vatican; le château Saint-Ange était encore au pouvoir d'Antoine Piccolomini, duc d'Amalfi; il pouvait y avoir là un danger; plusieurs cardinaux opinèrent soit pour la Minerve, soit pour le Capitole <sup>1</sup>.

Le duc d'Amalfi était en ce moment absent de Rome. La suspicion dont il était l'objet avait pour raison principale l'intimité de ses relations avec la maison des Orsini et le roi de Naples; quelques cardinaux exprimèrent ouvertement la crainte qu'il ne fit des difficultés pour rendre le château Saint-Ange dans le cas où le nouvel élu ne serait pas un personnage agréable au roi de Naples. D'autres firent valoir à l'encontre de ces trembleurs les assurances données par Antoine Piccolomini lui-même et le peu de probabilité qu'il se portât à un attentat contre la liberté du conclave, ne fût-ce que par égard pour ses frères, dont l'un était membre du Sacré Collège. Cet avis l'emporta, et il fut décidé que, cette fois encore, l'élection se ferait au Vatican <sup>2</sup>.

Les cardinaux entrèrent au conclave le 28 août au soir <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 25 août 1464 : L. c. — Au sujet de l'arrivée de Roverella, voy. aux Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f° 33<sup>b</sup>.

<sup>2</sup> Voy. AMMANATI, *Comment.*, p. 347; Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 25 août 1464, et Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabenus, du 27 août 1464 (Archives Gonzague); Relation (inéd.) adressée par Jo. An. Ferrofianus à Cecco Simoneta, « dat. Rome ex palatio S. Petri die XXIX Augusti 1464 ». (Archives d'État de Milan, Cart. gen.)

<sup>3</sup> AMMANATI, *loc. cit.*, place ce fait au 27 août : c'est une erreur qui a été reproduite par CANCELLIERI, *Stagioni*, p. 15; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit.; p. 206; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 152; ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 232. PETRUGELLI, p. 285, indique la date également fautive du 26 août. La *Cron. Rom.*, p. 30, indique le 22; le *Diario Nepesino*, p. 141, le 18; INFESSURA, p. 1139, et après lui CREIGHTON, t. III, p. 3, le 24 août. Il est cependant certain que le jour de l'entrée des cardinaux au conclave est bien le 28 août : c'est la date donnée par les documents ci-après : Dépêches (inéd.) de J. P. Arrivabenus, du 27 août et du 1<sup>er</sup> septembre 1464; Dépêche (inéd.) de Jac. de

L'ambassadeur du marquis de Mantoue nous en a laissé un historique détaillé. La petite chapelle du palais était désignée pour servir de salle de scrutin. Les fenêtres et les portes étaient murées. Les chambres destinées aux membres du conclave ressemblaient à des cellules : elles mesuraient sept aunes de long sur autant de large ; elles étaient si obscures qu'on devait y tenir constamment des flambeaux allumés. Chaque cellule était désignée par une lettre de l'alphabet : déjà, à cette époque, elles étaient distribuées par la voie du sort. Chaque cardinal recevait ses repas à heure fixe, dans une caisse marquée à ses armoiries, à laquelle on donnait le nom de *cornuta* et que lui apportaient les gens de sa maison. Ces caisses devaient passer par trois postes qui faisaient la garde autour du conclave. Le premier était composé de Romains, le second d'ambassadeurs, le troisième de prélats ; à chaque poste on vérifiait exactement le contenu des caisses, afin d'empêcher l'introduction frauduleuse de correspondances <sup>1</sup>.

Bessarion remplissait les fonctions de doyen du conclave : pendant quelque temps on put croire que les voix se porteraient sur lui <sup>2</sup>. Après lui, les cardinaux le plus en vue étaient « d'Estouteville, riche et grand seigneur, l'intègre et infatigable Carvajal », le vieux Torquemada, qui passait pour le premier théologien du temps, et enfin Scarampo et Pierre Barbo, les deux antipodes. Parmi les jeunes cardinaux, Rodrigue Borgia attirait déjà l'attention, à cause de sa charge de vice-chancelier ; sous le rapport de la conduite privée, il y avait beaucoup à dire sur son compte, de même que sur celui du jeune et beau François de Gonzague. On leur opposait

Arctio, du 1<sup>er</sup> septembre 1464 (Archives Gonzague) ; Relation (inéd.) de J. A. Ferrofinus, du 29 août : « Heri sera da le XXIII a le XXIV hore li rev<sup>m</sup> S<sup>ni</sup> cardinali intrarono in conclave numero XIX che'l rev. card. de Theano nondum venit et S. Sisto propter infirmitatem nondum e venuto o rectius stato portato fin a questa matina sicche adesso sono XX<sup>ti</sup> » (Archives d'État de Milan) ; *Cronica di Bologna*, p. 658 ; *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 33<sup>b</sup> des Archives secrètes des Papes.

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) de J. Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> VESPASIANO DA BISTICCI, p. 192 ; CORTESIUS, *De cardinalatu*, f<sup>o</sup> CXXI<sup>b</sup>.

comme types de mœurs irréprochables et comme prêtres vraiment modèles, les cardinaux Philippe Calandrini, François Todeschini Piccolomini, Juan de Mella, Ange Capranica, Ludovic Lebret et Barthélemy Roverella <sup>1</sup>. Avant le départ d'Ancône, l'opinion désignait ce dernier comme candidat à la tiare, avec Capranica, Carvajal et Calandrini <sup>2</sup>. D'autre part, il avait été déjà fortement question du cardinal Barbe au mois de juin, au moment où l'état de santé de Pie II avait empiré : l'ambassadeur milanais conseillait dès lors à son maître de cultiver l'amitié de ce prélat <sup>3</sup>.

« Les opérations préliminaires de l'élection du Pape », écrivait le 27 août l'un des ambassadeurs présents à Rome, « sont tenues rigoureusement secrètes par tous et menées avec une grande activité. Dieu veuille que leur vote soit dicté par l'Esprit-Saint, et non par les passions humaines. Quelques personnes interprètent certaines prophéties en ce sens que c'est le cardinal Torquemada qui sera Pape; mais il est très souffrant, et, ce matin même, on faisait courir le bruit de sa mort, auquel je ne crois pourtant pas. D'autres se figurent que le choix des cardinaux se portera sur un personnage étranger au Sacré Collège, et, se basant sur certains horoscopes, on nomme Battista Pallavicini, évêque de Reggio <sup>4</sup>. »

Les bruits relatifs aux chances du cardinal Torquemada sont confirmés par un ambassadeur du duc de Milan. « Le cardinal Torquemada, écrit-il le 29 août, a dû se faire porter ce

<sup>1</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 348<sup>b</sup> et suiv.; GASPARD VERONEN., p. 1028-1038; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 205-206; CIAMPI, *Forteguerra*, p. 17 et suiv.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Raphaël Caymus, du 15 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 14 juin 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 27 août 1464. Voy. la Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.) — A Ancône, on avait considéré le cardinal d'Estouteville comme ayant de grandes chances : voy. la Dépêche (inéd.) de St. Nardini à François Sforza, datée d'Ancône, le 16 août 1464. (Archives d'État de Milan.) — B. Pallavicini, évêque aussi pieux que savant, avait été l'élève de Victorin de Feltre : voy. AFFO, *Scritt. Parmiz.*, t. II, p. 242 et suiv., et MARINI, t. II, p. 181, 199.

matin au conclave : l'opinion générale est qu'il pourrait bien ne pas rentrer dans sa maison, soit qu'il devienne Pape, soit qu'il meure, tant il est âgé et faible <sup>1</sup>. » Suivant l'avis de beaucoup de gens, Scarampo avait également de grandes chances d'être élu <sup>2</sup>.

Avant l'ouverture du conclave, l'éloquent évêque de Torcello, Domenico de' Domenichi, prononça le sermon d'usage dans l'église de Saint-Pierre, en présence des cardinaux : il y fit un tableau exact de la situation et traduisit fidèlement l'état d'esprit des électeurs <sup>3</sup>. Il avait choisi pour sujet de son discours ces paroles des Lamentations de Jérémie : « A qui te comparer, ô fille de Sion ? car ta détresse est grande comme la mer, et qui peut la soulager ? » et il en fit l'application à la situation de la chrétienté. Dans un langage émouvant, l'orateur remémora à son auditoire la prise de Constantinople et les pertes subies par les chrétiens d'Orient à la suite de ce funeste événement. Déjà, dit-il, les choses en sont venues à ce point que l'annonce de nouveaux désastres n'est plus seulement un fait ordinaire, mais bien un fait journalier. Et cependant les princes, renfermés dans leur insouciance, restent sourds aux avertissements du chef suprême de la chrétienté ; on ne l'a vu

<sup>1</sup> *Communis est opinio che'l rev. Monsig. S. Sisto, quale questa matina fu portato al conclave, piu non debia tornare ad casa essendo aut creato pontifice aut posto in sepultura, adeo est senex et infirmis.* » Dépêche (inéd.) de J. A. Ferrofinus, du 29 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio à la marquise Barbede Mantoue, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> « *Rev. patris Dominici episcopi Torcellani ad rev<sup>mos</sup> dominos S. R. E. cardinales oratio pro electione summi Pontificis habita Romæ in basilica S. Petri.* » Je connais quatre exemplaires manuscrits de ce discours : trois se trouvent à la Bibliothèque Vaticane : 1<sup>o</sup> Cod. Vatic. 3675 ; 2<sup>o</sup> Cod. Vat. 4589, f<sup>os</sup> 25-48 ; 3<sup>o</sup> Ottob. 1035, p. 10-18<sup>o</sup> ; le quatrième est le Cod. CXXXIV, f<sup>o</sup> 105 et suiv., de la Bibliothèque de Turin. D'après ce dernier manuscrit, ce discours aurait été prononcé le « IV Cal. Sept. ». Les manuscrits n<sup>os</sup> 2 et 3 indiquent le VIII Cal. Sept. (25 août) ; le n<sup>o</sup> 1 indique le V Cal. Sept. (28 août.) Cette dernière date doit être la vraie, car, d'une part, le sermon d'usage « de eligendo S. Pontifice » se prononce avant l'entrée au conclave, et, d'autre part, le Cod. Vatic. 4589 porte expressément que cette harangue a été « habita in basilica S. Petri ». — Le 28, les cardinaux entendirent la messe du Saint-Esprit à Saint-Pierre : voy. le Rapport (inéd.) de J. A. Ferrofinus, du 29 août 1464. (Archives d'État de Milan.)

que trop clairement du vivant de Pie II. Après avoir fait une peinture énergique des dangers extérieurs, Domenichien vient à parler des afflictions qu'infligent à l'Église ses propres enfants. On calomnie le clergé, on dérobe les biens de l'Église, on trouble l'exercice de la juridiction ecclésiastique, on méprise le pouvoir des clefs. L'orateur blâme ensuite courageusement la condescendance des Papes envers les prétentions injustifiables des princes. Il se demande quelles causes ont amené la triste situation dans laquelle se trouve l'Église, et répond que la faute en est à ses chefs, parce qu'ils ont suivi leurs propres vues, et non celles de Jésus-Christ. Seul un pasteur suprême donné par Dieu sera capable de remédier à cette situation, car il faudra qu'il restaure l'antique liberté de l'Église et qu'il ose affronter la puissance des princes<sup>1</sup>. Les relations entre le Pape et les évêques ont également perdu le caractère qu'elles devraient avoir. Dans une apostrophe aux cardinaux, l'orateur s'écrie : « Ayant à se plaindre de vous, les évêques favorisent vos ennemis ; opprimés par les princes, ils ne se tournent pas vers leur mère, qui ne leur apparaît que comme une marâtre ; ils recherchent les faveurs de ceux auxquels on les a livrés. » En terminant, il établit que le Sacré Collège est tombé dans un état d'abaissement indigne de lui. « Qu'est devenue votre autorité, autrefois si éclatante ? Qu'est devenue la majesté de votre Collège ? Autrefois, il ne se passait rien qui n'eût été auparavant discuté dans votre assemblée, il ne se décidait pour ainsi dire rien sans votre avis. Maintenant, c'est tout l'opposé. Cela ne saurait se tolérer plus longtemps. Le Sacré Collège a perdu à peu près complètement son prestige, sa dignité et son éclat<sup>2</sup>. »

Ces dernières paroles furent accueillies avec une vive satisfaction par ceux des cardinaux qui visaient à restreindre le plus possible les pouvoirs du Pape. Dès le premier jour du conclave, ce parti rédigea un projet de pacte électoral qui fut signé et juré par tous les cardinaux, à l'exception de Scarampo<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cod. Vatic. 4589 (inéd.), f<sup>o</sup> 38<sup>b</sup>, 39.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 40<sup>b</sup>, 42. Voy. GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 206 et suiv.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives

L'exécution de ce pacte devait avoir pour conséquence le bouleversement du caractère monarchique de la constitution de l'Église : le rôle du Pape aurait été réduit à celui d'un simple président du collège des cardinaux.

Les premiers articles du pacte imposaient au futur Pape l'obligation de continuer la guerre contre les Turcs et d'y appliquer en totalité le bénéfice réalisé sur l'exploitation des mines d'alun. Il devait, en outre, prendre l'engagement d'exécuter la réforme de la curie; pour la transférer dans une autre ville d'Italie, il lui était imposé d'obtenir au préalable l'assentiment de la majorité des cardinaux, et pour la transférer hors d'Italie, celui de l'unanimité du Sacré Collège. Il devait convoquer un concile général avant la fin des trois premières années de son règne; à ce concile était réservée une double tâche : la réforme de l'Église et la rédaction d'un appel aux princes temporels pour la défense de la chrétienté contre les Turcs. — Le nombre des cardinaux devait être fixé invariablement à vingt-quatre, chiffre maximum; un seul pourrait être choisi dans la parenté du Pape; en tout cas, nul ne pourrait être admis dans le Sacré Collège avant trente ans révolus et à moins de posséder une instruction suffisante. Pour les nominations de cardinaux et pour la collation des bénéfices les plus importants, le Pape devait être tenu de s'assurer de l'assentiment formel du Sacré Collège; il prenait encore l'engagement de n'aliéner aucune partie des possessions de l'Église, de ne point déclarer la guerre ni contracter d'alliance sans avis favorable des cardinaux, de ne donner le gouvernement des principales citadelles du patrimoine de

Gonzague.) — Le pacte électoral se trouve tout au long dans AMMANATI, *Comment.*, p. 350-351; il a été fréquemment reproduit d'après ce texte, par exemple par RAYNALD, ad an. 1464, n° 55; CIACONIUS, t. II, p. 1071; QUIRINI, *Vind.*, p. xxii-xxix; cf. DOELLINGER, *Beiträge*, t. III, p. 344. HOEFLE le donne comme un document inédit dans son ouvrage *Zur Kritik und Quellenkunde Karls V.*, 2<sup>e</sup> part., Wien, 1878, p. 62 et suiv.; pour comble de malheur, il l'a copié dans un manuscrit très défectueux de la Bibliothèque du palais à Munich. (Cod. lat. 151.) — Dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 11 septembre 1464, Otto de Carretto promet d'envoyer sous peu au duc de Milan une copie du pacte; jusqu'à ce moment il n'en avait connaissance que par oui-dire. (Bibliothèque Ambrosienne, Cod. Z-219, Suppl.)

Saint-Pierre qu'à des clercs ; il lui était interdit de choisir pour ces fonctions un membre de sa famille, de confier à l'un d'eux le commandement en chef de ses troupes. Dans les documents officiels, il ne devait plus être permis d'employer la formule : « Nos frères consultés », que dans les cas où cette consultation aurait réellement eu lieu. Une fois par mois, il devait être donné lecture de ces articles au Pape, en consistoire ; deux fois par an, les cardinaux devaient examiner s'il les avait fidèlement exécutés ; dans le cas contraire, on devait lui rappeler sa promesse « avec la charité qui convient à des fils à l'égard de leur père ». Il n'était pas dit ce qui arriverait si ces remontrances restaient sans effet. Il n'y avait d'autre issue que le schisme.

Le pacte électoral arrêté et signé, on s'occupa de l'élection. Elle aboutit, cette fois, avec une rapidité absolument extraordinaire. Le premier scrutin eut lieu le 30 août<sup>1</sup>. Scarampo réunit sept voix, d'Estouteville neuf, Pierre Barbo onze. On se rappelle que, six ans auparavant, il s'en était fallu de peu que ce dernier ne fût élu<sup>2</sup>. Aussitôt le résultat du scrutin connu, trois nouvelles voix s'ajoutèrent aux onze premières par voie d'accès. Dès lors, son élection était assurée. Tous les autres cardinaux donnèrent leur adhésion, puis ils revêtirent le nouveau Pape des ornements pontificaux et se prosternèrent tour à tour devant lui. Le pauvre gentilhomme siennois avait pour successeur un riche noble vénitien. Le peuple, assemblé sous les fenêtres du Vatican, accueillit le résultat de l'élection par des manifestations joyeuses, puis on porta le Pape à Saint-Pierre. La basilique était tellement bondée que le cortège eut toutes les peines du monde à traverser la foule<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La source principale où j'ai puisé ces renseignements, absolument nouveaux, est la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.) Voy., aux mêmes Archives, la Dépêche (inéd.) de Jac. de Aretio à Louis de Gonzague, du 1<sup>er</sup> septembre, et la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 13 septembre 1465.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, dans le présent ouvrage, t. II, p. 297.

<sup>3</sup> Les erreurs de dates sont aussi fréquentes pour le jour de l'élection de Paul II que pour celui de l'ouverture du conclave, même chez les contemporains qui, cependant, auraient pu être exactement renseignés. Ainsi, dans une Lettre

Aux yeux de beaucoup de gens, la rapidité extraordinaire de l'élection du cardinal Barbo tenait du miracle, car, de mémoire d'homme, on ne se rappelait pas qu'il eût jamais fallu moins de trois scrutins<sup>1</sup>. Cependant, en étudiant les choses de près, il n'est pas difficile de pénétrer les motifs qui avaient poussé les cardinaux à précipiter la solution. Avant tout, il faut faire entrer en ligne de compte l'incertitude du lendemain, les craintes inspirées par le roi de Naples et le duc d'Amalfi, dont les troupes campaient aux frontières des États de l'Église<sup>2</sup>; en second lieu, il faut se rappeler l'état de santé non seulement du cardinal Torquemada, mais aussi des cardinaux Scarampo et Barbo; Rodrigue Borgia relevait de maladie et n'était pas encore complètement rétabli; il était entré au conclave la tête bandée<sup>3</sup>. Les installations incommodes, les privations inévitables du conclave devaient être doublement pénibles pour tous ces malades et les engager à en finir au plus

(inéd.) d'Albertino de Cicognara à la marquise Barbe de Mantoue, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464, il est dit que le Pape a été élu le 28 août. (Archives Gonzague.) La date du 31 août est indiquée par PLATINA, p. 762, et par l'*Istoria di Chiusi*, p. 994. CHEVALIER, p. 1740, et KRAUS, p. 802, qui se sont inspirés de ces sources, la reproduisent, tandis que M. DE L'ÉPINOIS, p. 435, accepte la date du 29 août. La date du 30 août a pour elle le témoignage de plusieurs chroniques, telles que la *Cronica di Bologna*, p. 758, le *Diario Nepesino*, p. 141, le *Notar Giacomo*, p. 107, la *Chron. Eugub.*, p. 1088, *Ph. de Lignamine*, p. 1310, la *Cronica di Bologna* de GHIRARDACCI (inéd.) (voy. plus haut, t. II, p. 337, note 2); on peut citer aussi toute une série de contemporains bien informés, tels que Gaspar Veron (MARINI, t. II, p. 178), F. Hanko (*Polit. Corresp. Breslau's*, t. IX, p. 94), Arrivabenus (inéd.), Jacobus de Aretio (inéd.) (voy. plus haut, p. 8, note 1), le cardinal de Gonzague, dans sa lettre à son père, du 30 août, et enfin le collège des cardinaux même, dans une missive (inéd.) à Louis de Gonzague, « d. d. Romæ die sexta Sept. A° 1464, assumptionis dom. nostri pape prefati die octova ». (Archives Gonzague.) Ajoutons encore le témoignage des *Acta consist.* (inéd.). *loc. cit.*, des Archives secrètes des Papes.

<sup>1</sup> Voy. CANENSIUS, p. 32, et la Dépêche (inéd.) de Jac. de Aretio du 1<sup>er</sup> septembre 1464 : « Facta questa electione al mio parer miraculosamente, perho che tutti dicono non esser mal fatto meno che tre scrupitini. » (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabenus à la marquise Barbe, datée de Rome, le 27 août 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

vite. D'après la relation du cardinal Ammanati, Barbo aurait d'abord eu l'intention de prendre le nom de Formose; les cardinaux le lui déconseillèrent en lui faisant remarquer qu'on pourrait y trouver une allusion à la beauté de sa figure. Cédant à cette objection et se rappelant qu'il avait été cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, il aurait alors songé au nom de Marc : on le trouva encore mal choisi, parce que c'était le cri de guerre des Vénitiens. Il se décida alors pour le nom de Paul II<sup>1</sup>.

Comme Ammanati l'explique au duc de Milan dans une lettre autographe, confidentielle, du 1<sup>er</sup> septembre 1464, le nouveau Pape était redevable de son élévation à ceux que l'on nommait les vieux cardinaux, c'est-à-dire à ceux qui avaient déjà fait partie du Sacré Collège avant l'élection de Pie II. Ce Pape avait eu peu de ménagements pour les cardinaux, et ils attribuaient cette conduite à ce que lui-même avait porté la pourpre trop peu de temps pour connaître les exigences de la vie d'un cardinal. Quelques-uns des jeunes, entre autres Ammanati, avaient joint leurs voix à celles des vieux<sup>2</sup>.

Le nouveau Pape n'était âgé que de quarante-huit ans<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 348. Ce personnage n'était certainement pas disposé en faveur de Paul II; il écrit cependant : « Indiderat autem sibi Formosi pontificis nomen secutus credo religionem animi quandam qua historiam eius legens innocentiam admirarat. » Ainsi donc il n'est pas vrai que Paul II eût choisi ce nom par un sentiment de fatuité, comme le prétend, entre autres, PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 327. Ce même historien accuse de cruauté (p. 326) ce Pape, qui ne voulut jamais autoriser une exécution capitale (voy. le témoignage de Platina dans VAIRANI, t. 1<sup>er</sup>, p. 34) : il dit, d'ailleurs, dans le même passage, que le pacte électoral stipulait la convocation *immédiate* du concile. — Il est également question de deux noms dans la Dépêche (inéd.), malheureusement tronquée, de Jac. de Aretio à la marquise Barbe, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464 (Archives Gonzague), tandis que, dans leur lettre (inéd.) à François Sforza, datée de Rome, le 30 août 1464, Otto de Carretto et l'archevêque de Milan ne parlent que du seul nom de Marc. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du cardinal Ammanati à François Sforza, du 1<sup>er</sup> septembre 1464 (Bibliothèque Ambrosienne) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 66. — GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 208, prétend que Paul II « dut la tiare à une entente entre la curie et Venise au sujet de la guerre contre les Turcs », mais il n'en fournit pas la preuve.

<sup>3</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 348, dit expressément : « Annos 48 natus. » D'après cela, tous ceux qui font naître Paul II en 1418 seraient dans l'erreur; citons : REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 153; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit.,

Neveu d'Eugène IV par sa mère, femme d'une grande piété, bien que destiné d'abord au commerce, il avait reçu une éducation très religieuse<sup>1</sup>. Il devait à son oncle son instruction et son avancement dans la carrière ecclésiastique. Les maîtres entre les mains desquels l'avait placé Eugène IV étaient tous des hommes remarquables<sup>2</sup>; néanmoins, ses progrès avaient été très lents, parce qu'il avait peu de goût pour les humanités; les seules études auxquelles il prit quelque intérêt étaient celles de l'histoire et du droit canon. Il avait de très bonne heure manifesté une véritable passion pour les collections de médailles, de pierres précieuses et autres antiquités<sup>3</sup>.

Barbo était entré dans le Sacré Collège en 1440, en même temps que Scarampo, son futur compétiteur à la tiare. Il reçut d'abord, comme cardinal-diacre, le titre de Sainte-Marie Nouvelle (actuellement Sainte-Françoise Romaine), qu'il échangea par la suite contre celui de Saint-Marc<sup>4</sup>. Il jouissait auprès de son oncle d'une grande influence qu'il sut conserver sous les

p. 207; CHEVALIER, p. 1740; ZOEFFLEL, dans la *Real-Encykl.* de HERZOG, t. XI, 2<sup>e</sup> édit., p. 318; MUNTZ, t. II, p. 129; ROHRBACHER-KNOEFFLER, etc. — CANENSIVS est d'accord avec Ammanati, car il dit (p. 9) que Barbo est né le 23 février 1417. — Au sujet de la famille Barbo, qui, bien entendu, n'a rien de commun avec les Domitii Enobarbi, voy. dans LITTA, f<sup>o</sup> 146, une planche où sont reproduits les armoiries, l'anneau et un buste de Paul II conservé au Palais de Venise.

<sup>1</sup> CANENSIVS, p. 9.

<sup>2</sup> Devenu pape, Barbo sut leur prouver sa gratitude. Voy. PLATINA, p. 763, CANENSIVS, p. 41, et la Dépêche d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 9 octobre 1464. (Archives d'État de Milan, Cart. gen.)

<sup>3</sup> MUNTZ, t. II, p. 2 et suiv., 120. C'est peut-être le lieu de rappeler que la noblesse vénitienne était, en général, assez indifférente aux choses de l'humanisme : Voy. VOIGT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 416.

<sup>4</sup> Voy. t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 308. Barbo se trouvait à Florence lorsqu'il fut nommé cardinal : il ne l'avait pas oublié, et il écrivait, à ce sujet, le 8 septembre 1466, aux Florentins : « Insuper cum in minoribus agebamus, multum familiariter in ea urbe versati sumus et consuetudinem multorum habuimus ibique dignitatem cardinalatus accepimus, ut profecto eam patriam quasi nostram omni dilectione et paterna caritate complectamur. » (Inéd.) Cl. X. Dist. II, n<sup>o</sup> 23, f<sup>o</sup> 148<sup>b</sup>-149<sup>b</sup>. — Dans un Bref (inéd.) « d. d. Rom., 1468, Maii 16 » Paul II affirme de nouveau sa prédilection pour Florence : « Ubi adolescentiam summa consolatione et benevolentia omnium honorum civium egimus ac demum cardinalatus honorem suscepimus » ; *ibid.*, f<sup>o</sup> 172. (Archives d'État de Florence.)

pontificats de Nicolas V et de Calixte III<sup>1</sup>. Avec Pie II, les relations furent moins agréables. Pourvu de nombreux bénéfices, le cardinal de Saint-Marc<sup>2</sup> possédait des revenus princiers. Il en faisait l'usage le plus généreux et venait même en aide à certains de ses collègues moins fortunés, tels que le cardinal Cusa et Æneas Sylvius. Aimant le faste, comme tous les Vénitiens, il entreprit, en 1455, la construction d'un immense palais et la restauration de son église titulaire. En même temps, il s'occupait activement d'accroître ses collections d'antiques et d'objets d'art, et, sur ce terrain, il faisait concurrence même aux Médicis<sup>3</sup>.

A la curie et dans Rome, le cardinal de Venise, titre sous lequel on le désignait aussi fréquemment, était une des personnalités les plus aimées. Sa générosité, sa charité, son caractère aimable, son humeur pacifique lui avaient promptement gagné tous les cœurs. A la chute des Borgia, il donna la preuve des sacrifices dont il était capable pour ses amis<sup>4</sup>. Chacun s'estimait heureux d'être compté au nombre de ses protégés. En cas de maladie, les personnes de son entourage étaient de sa part l'objet des soins les plus affectueux : il entretenait une petite pharmacie qui leur fournissait gratuite-

<sup>1</sup> Voy. PLATINA, p. 764 et B. JUSTINIANUS, dans LUENIC, *Orat.*, t. I<sup>er</sup>, p. 8. — Voy. aux Archives secrètes des Papes, reg. 458, f<sup>o</sup> 4<sup>b</sup>, la nomination de Barbo au poste de « generalis gubernator in prov. Campanie et Maritime, dat. 1456, prid. Non Julii, A<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> ».

<sup>2</sup> C'est sous ce titre que le désignent la plupart de ses contemporains. Le cardinal lui-même signe ses Lettres (inéd.) :

P. tit. S. Marci presb. } episc. Vicentin.  
Car<sup>lls</sup> Venetiar.

J'ai trouvé des Lettres (inéd.), d'ailleurs sans importance, signées de la sorte, aux Archives Gonzague, à Mantoue (Lettres à Louis de Gonzague, datées de Rome, le 15 mai et le 20 décembre 1456), et aux Archives d'État de Milan, Autogr. Pontif. I. (Lettres à François Sforza, dat. « ex urbe », le 11 mars 1454 et le 3 février 1455.)

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 153 et suiv. ; *Lorenzo de' Medici*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 131. — Sur les splendides antiphonaires que fit faire le cardinal Barbo et qui se trouvent maintenant aux Archives de la chapelle pontificale, voy. HABERL, *Bausteine zur Musikgesch.*, 2<sup>e</sup> livrais.

<sup>4</sup> Voy. t. II du présent ouvrage, p. 444. — Jac. de Aretio vante particulièrement la grande « humanita » de Barbo, dans une missive à la marquise Barbe, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

ment les remèdes. Si les pauvres vantaient son cœur compatissant, sa charité inépuisable, les étrangers ne vantaient pas moins son accueil aimable, son caractère serviable. Avait-on quelque affaire à traiter à la curie, on était à peu près sûr d'obtenir une solution favorable, pourvu que le cardinal Barbo consentit à s'en occuper. La gaieté et l'esprit régnaient à sa table; il disait souvent en plaisantant que si jamais il devenait Pape, il voudrait offrir à chacun des cardinaux un beau château où il pût se retirer pendant les chaleurs de l'été <sup>1</sup>.

Le charme qu'exerçait autour de lui le cardinal Barbo était encore augmenté par son extérieur imposant, sa belle prestance, la noblesse de ses manières, qualités auxquelles les Italiens ont de tout temps attaché un grand prix. Depuis un demi-siècle, dit à ce propos un chroniqueur, on n'avait plus vu un si bel homme dans le Sénat de l'Église <sup>2</sup>. Ajoutons qu'à côté de ces qualités, son caractère présentait quelques traits d'ombre, tels que la jalousie, la vanité et un amour exagéré du luxe, auquel se reconnaît le descendant des marchands vénitiens.

Suivant un usage bien en rapport avec la grossièreté des mœurs du temps, le peuple de Rome avait coutume de piller la maison du nouvel élu. Il était arrivé fréquemment, dans des circonstances analogues, que tel ou tel cardinal fût victime de cet abus sans être élu; aussi les cardinaux Barbo et Scarampo avaient-ils pris la précaution de faire garder militairement leurs maisons. Quand le bruit courut que Scarampo était élu, la populace tenta néanmoins sur sa maison un assaut qui fut repoussé avec perte <sup>3</sup>. Cet échec ne la découragea

<sup>1</sup> VOÏET, *Enea Silvio*, t. III, p. 507; CHRISTOPHE, p. 110-119. Dans une deuxième Lettre (inéd.) du 1<sup>er</sup> septembre 1464 à la marquise Barbe, de Mantoue, Jac. de Aretio revient encore sur l'« humanita, amore et benivolentia » dont Barbo fait preuve envers ses amis et ses serviteurs. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 89; cf. p. 100, n. 1; ÆNEAS SYLVIVS, *De viris illustr.* (Stuttg., 1842), p. 2; GASPARD VERON., dans MARINI, t. II, p. 187; SCHIVENOGLIA, p. 136.

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio à la marquise Barbe, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

pas, et elle se porta avec d'autant plus de fureur sur la maison de Barbo quand son élévation fut devenue publique : elle ne réussit pas mieux de ce côté ; la maison était remplie d'objets de prix ; les pillards ne purent s'emparer que d'un grenier à foin. Une bande courut alors au monastère de Sainte-Marie Nouvelle, où l'on croyait, à tort d'ailleurs, que le nouveau Pape avait caché ses trésors. Mais, de ce côté également, les précautions étaient prises. La foule déçue se reporta encore une fois vers la maison de Barbo et fit mine de vouloir l'enlever de vive force : le Pape se décida alors à entrer en composition avec elle et s'en tira pour une somme de 1,300 ducats<sup>1</sup>.

Avant son couronnement, dont les préparatifs avaient été confiés à une commission de trois cardinaux<sup>2</sup>, Paul II fut délivré des inquiétudes que lui donnait, depuis le jour de son élection, l'attitude du duc d'Amalfi. Jusqu'alors, le château Saint-Ange et les citadelles de Tivoli, de Spolète et d'Ostie, commandés par des gouverneurs siennois, étaient restés entre leurs mains ; ils refusaient de les rendre avant qu'on eût payé au duc une somme de 30,000 ducats, qu'il prétendait avoir avancée à l'Église romaine<sup>3</sup>. Rentré enfin en possession du château Saint-Ange, le 14 septembre, le Pape, désireux de prévenir le retour d'un pareil danger, en confia le commandement au savant espagnol Rodrigue Sanchez de Arevalo. Il décida en outre, conformément au pacte électoral, qu'à l'avenir le gouvernement des autres places fortes des États de l'Église ne pourrait être attribué qu'à des prélats<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la Lettre (inéd.) citée p. 13, note 3. — Par contre, Paul II ne put pas empêcher le pillage de la chambre qu'il avait occupée au conclave : voy. Lettre (inéd.) d'Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. les deux Lettres (inéd.) déjà citées de Jac. de Aretio, du 1<sup>er</sup> septembre 1464, et une Dépêche (inéd.) du même, datée de Rome, le 14 septembre 1464.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de W. Molitoris, du 9 septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Rapport (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 16 septembre 1464, *loc. cit.* — D'après le *Diario Nepesino*, p. 142, la remise du château Saint-Ange n'aurait été effectuée que le 16 septembre.

La cérémonie du couronnement<sup>1</sup> fut célébrée le 16 septembre. Les fonctions de prélat officiant revenaient de droit au doyen des cardinaux-diacres, qui était alors le cardinal Borgia; mais, comme il n'était pas encore rétabli, il fut remplacé par le cardinal Forteguerri<sup>2</sup>. Le couronnement eut lieu sur une tribune élevée en avant de Saint-Pierre. Paul II ne s'était pas fait faire de tiare neuve comme ses prédécesseurs; il se servit d'une antique tiare qui, disait-on, était celle du saint Pape Sylvestre.

La prise de possession du Latran suivit immédiatement le couronnement. Depuis longtemps les Romains n'avaient vu dans une fête un pareil déploiement de luxe. Les comptes du trésor apostolique ont enregistré, pour cette circonstance, une dépense de vingt-trois mille florins<sup>3</sup>. Le Pape se rendit à cheval de Saint-Pierre à Sainte-Marie Nouvelle; il montait une haquenée caparaçonnée d'étoffe cramoisie, brodée d'argent, cadeau du cardinal de Gonzague. D'après une coutume ancienne, le peuple de Rome prétendait avoir droit à cette monture; en diverses circonstances, et particulièrement encore au couronnement de Pie II, cet usage avait été l'occasion de véritables émeutes. Pour éviter ce désordre, Paul II laissa sa haquenée au monastère de Sainte-Marie Nouvelle et fit le reste du chemin en litière. Au Latran, la cérémonie se termina par un banquet. A la nuit, le Pape se fit ramener au palais de Sainte-Marie Majeure. Le lendemain

<sup>1</sup> Sur la cérémonie du couronnement et la prise de possession du Latran, on ne connaissait, jusqu'à ce jour, que la date : voy. CANCELLIERI, *Possessi*, p. 44 et suiv. — Les détails que nous donnons ici sont empruntés au Rapport (inéd.) d'Arrivabene, cité p. 14, note 4, et aux Dépêches (inéd.) de Jac. de Aretio, du 17 septembre, et de W. Molitoris, du 21 septembre 1464. (Toutes ces pièces se trouvent aux Archives Gonzague.) Voy. aussi *Acta consist.* (inéd.), fo 33<sup>b</sup>, aux Archives secrètes des Papes.

<sup>2</sup> REUMONT (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 154) et HOEFLER (*Hod. de Borgia*, p. 24) disent que ce fut le cardinal Borgia qui couronna le Pape : c'est une simple supposition qui tombe à faux. En effet, le 17 septembre 1464, Jac. de Aretio écrit formellement (inéd.) : « Et perche lo rev<sup>mo</sup> Monsig. Vicecancelliere, a cui spectava porre la cor[ona] in testa a N. S<sup>re</sup> come a piu antiquo diacono cardinale, non se sentiva bene perche an[cora non] è ben guarito, Monsig. de Thyano suppli e fece la incoronazione. » (Archives Gonzague

<sup>3</sup> MURTZ, t. II, p. 124-126.

matin, après avoir entendu la messe, il retourna au Vatican <sup>1</sup>.

Les jours suivants, il reçut les ambassades qui venaient en grand nombre déposer à ses pieds le serment d'obédience. La première fut celle du roi de Naples; elle eut son audience deux jours après le couronnement : Paul II profita de l'occasion pour rappeler les bienfaits dont le Roi avait été comblé par le Saint-Siège <sup>2</sup>. A cette ambassade succédèrent celles de Lucques, de Sienne, de Mantoue, de Milan, et enfin celle de Florence, qui déploya une grande pompe. Toutes ces ambassades furent reçues en consistoire public, tandis que les représentants des villes des États de l'Église déposèrent leurs hommages en consistoire secret; à cette occasion, chacun apportait une doléance ou demandait une faveur. Paul II, dès les premiers jours de son règne, s'était posé en homme résolu à ne pas se laisser imposer de précédents <sup>3</sup>; en cette circonstance, il fit un assez médiocre accueil à toutes les demandes dont on l'accablait, ce qui donna lieu à des discussions pénibles avec les représentants de Bologne <sup>4</sup>. Chaque mission avait un orateur qui prononçait une harangue, et cette harangue était généralement un chef-d'œuvre d'éloquence humaniste, bourré de citations empruntées aux écrivains de l'antiquité. La plus remarquable fut celle du jurisconsulte Francesco Accolti, attaché à l'ambassade milanaise <sup>5</sup>. Le 2 décembre, arrivèrent les repré-

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.* (Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.), de W. Molitoris, du 21 septembre 1464. Voy. la Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio, du 29 octobre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> NOTAR GIACOMO, p. 107.

<sup>4</sup> Voy. la Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio, citée dans la note 2 ci-dessus; une Lettre (inéd.) du même ambassadeur, du 9 octobre 1464; *l'olit. Corres. Breslau's*, t. IX, p. 97, et une Lettre (inéd.) de W. Molitoris, datée de Rome, le 28 octobre 1464. (Archives Gonzague.) — Sur les doléances des représentants d'Ascoli, voy. la Lettre (inéd.) de l'archevêque de Milan à François Sforza, datée de Rome, le 14 décembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*) — L'« Oratio ad Pontif. Sum. Paulum II, 1464 » (inéd.), du représentant de Giulia della Mirandola, se trouve à la Bibliothèque Campori, à Modène. (App. Cod. 169, s<sup>æc.</sup> XV.) — Les instructions pour l'ambassade florentine, datées du 6 octobre 1464, se trouvent aux Archives d'État de Florence (X-1-53, f<sup>o</sup> 125). — Sur les relations de Paul II avec Bologne, voy. GUIDICINI, *Misceli.*, p. 16; cf. LA MANTIA, t. 1<sup>er</sup>, p. 316; CIPOLLA, p. 541.

<sup>5</sup> La harangue d'Accolti existe en manuscrit à la Bibliothèque du chapitre

sentants de l'empereur Frédéric III ; ils étaient chargés de traiter avec le Pape la question de Bohême <sup>1</sup>.

Parmi les clauses du pacte électoral, il en était quelques-unes d'un caractère tellement odieux qu'aucun Pape n'eût pu faire autrement que de résister à une tentative qui n'allait à rien moins que de transformer les États de l'Église, et par suite l'Église elle-même, en une sorte de république aristocratique ; il n'était pas même besoin, pour cela, qu'il fût aussi imbu du sentiment de sa propre dignité que l'était Paul II. En sa qualité de Vénitien, il ne connaissait que trop bien les inconvénients de ce régime : à aucun prix il n'eût consenti à « subir la situation d'impuissance dégradante d'un doge placé sous la surveillance de commissions de nobles <sup>2</sup> ». Si l'on s'en rapporte à la relation d'Ammanati, il aurait été conseillé et encouragé en ce sens par deux évêques ambitieux d'obtenir le chapeau de cardinal <sup>3</sup>.

de Lucques ; elle a été publiée par BALUZE-MANSI, *Miscell.*, t. III, p. 166 et suiv. Voy. VAHLEN, p. 415 et suiv., et MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 68 et suiv. — D'après Vahlen, Accolti ne serait arrivé à Rome qu'à la fin de l'année 1464 ; cela est inexact. Il prononça sa harangue au mois d'octobre : voy. Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 22 octobre 1464 : « Il nostro Misser Francesco d'Arezo ha facto il dovere cum grande comendatione dogni persona che l'ha udito. » (Bibliothèque Ambrosienne.) — Les harangues (inéd.) des ambassadeurs de Naples, Lucques, Sienne, Ferrare, Venise et Florence se trouvent à la Bibliothèque de l'Université de Padoue, Cod. 537.

<sup>1</sup> PALACHY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 328 et suiv. Voy. Dépêche (inéd.) de Jac. de Aretio, du 2 décembre 1464 : « Aujourd'hui sont arrivés les ambassadeurs de l'Empereur. » (Archives Gonzague.) — La présence de l'ambassade impériale donna lieu à une manifestation hostile de la part de la populace, aux cris de : « Austria », ce dont le Pape témoigna un vif mécontentement. L'archevêque de Milan en parle dans une Lettre (inéd.) du 14 décembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*) — Les chevaliers de Rhodes envoyèrent aussi une ambassade au mois de novembre : voy. BOSIO, p. 228. — Jean DE REILHAC (t. I<sup>er</sup>, p. 183) parle d'une ambassade française venue également à cette occasion : il est, du moins, permis de le supposer : une note de l'éditeur dit que les documents émanés de la nonciature de France conservés aux Archives secrètes des Papes commencent quelques années après le règne de Paul II ; c'est une erreur.

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 209 ; voy. CREIGHTON, t. III, p. 6.

<sup>3</sup> Stefano Nardini, archevêque de Milan, et Teodoro de Lelli, évêque de

Le Pape en personne mit les ambassadeurs au courant des changements qu'il se proposait d'introduire dans le pacte. Il se répandit, en présence de l'un d'eux, en plaintes amères à ce sujet; les clauses arrêtées au conclave, dit-il, lui liaient les mains à ce point qu'il ne restait pour ainsi dire plus rien qu'il pût faire sans l'assentiment des cardinaux. « Je prévois, écrivait, le 21 septembre, l'ambassadeur du duc de Milan, que Sa Sainteté cherchera un expédient quelconque qui permette de déroger au pacte électoral <sup>1</sup>. »

A son point de vue, d'ailleurs, cette dérogation s'imposait, par ce motif, entre autres, qu'en fait toute restriction imposée à l'autorité du Pape comme souverain des États de l'Église devait nécessairement entraver le libre exercice de son autorité souveraine dans les affaires purement religieuses.

Il est de doctrine, dans la religion catholique, que la constitution de l'Église est une constitution monarchique, d'institution divine, et que, par conséquent, toute tentative faite dans le but de la changer est illicite; d'où il découle que le serment d'observer les clauses du pacte électoral est nul de lui-même. En outre, il est de dogme que le Pape reçoit immédiatement de Dieu la plénitude de la puissance, telle qu'elle a été instituée par le divin fondateur de l'Église. Par conséquent, toute clause restrictive de cette puissance, qu'elle soit insérée dans un pacte électoral ou dans un document émanant de l'un des prédécesseurs du nouveau Pape, ne peut avoir, pour celui-ci, que la valeur d'un conseil, d'une direction, jamais celle d'une obligation de conscience <sup>2</sup>.

Trévise : AMMANATI, *Comment.*, p. 351; cf. *Epist.*, p. 114. — Les visées ambitieuses de St. Nardini se trouvent confirmées par sa Lettre (inéd.) à François Sforza, du 6 décembre 1464, dont il sera reparlé plus loin, et par une Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto, datée de Rome, le 21 septembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*)

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 21 septembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*) Voy. la Lettre (inéd.) d'Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 189 et suiv., 290 et suiv. — *Papa subsequens non potest ligari constitutione prædecessoris sui.* Cf. *Declaratio Innoc. III, c. 20 de electione. Bonif. VIII, c. fin. de rescriptis in VI — juncta glossa ad « nostris successoribus indicamus », Eugen. IV. Constit. : « Quum*

Un certain nombre de contemporains dignes de foi affirment hautement que, chez une grande partie des cardinaux auteurs du pacte, l'intention n'était rien moins que pure. En réalité on avait moins recherché la suppression des abus dominants qu'un accroissement contre nature et une extension des pouvoirs du collège des cardinaux. Le chef du parti qui poursuivait ce but était le cardinal d'Estouteville : or, par le fait de ses tendances mondaines, personne plus que lui n'avait à redouter une véritable réforme <sup>1</sup>. Un ambassadeur très bien informé écrit, le 11 septembre 1464, que l'introduction de la clause relative au concile n'est qu'une manœuvre; que les cardinaux se sont uniquement proposé de tenir le Pape sous le coup d'une crainte qui le rende condescendant pour leurs exigences <sup>2</sup>. Mais Paul II connaissait parfaitement le fond de leur pensée, et il n'attendit pas longtemps pour montrer que cette clause était précisément celle qui lui répugnait le plus.

On avait imposé au Pape l'obligation de publier, le troisième jour qui suivrait celui de son couronnement, une bulle portant confirmation du pacte électoral. Cette bulle ne fut pas publiée <sup>3</sup>; tout au contraire, même, le Pape ne s'occupait que de trouver le moyen de recouvrer le libre exercice de son autorité monarchique. Il se fit donner par divers savants juris-

ad nos » an. 1433 ap. Raynald. — Le Pape ne doit pas négliger des directions de ce genre sans motif plausible; c'est pourquoi quelques canonistes disent qu'il est tenu de s'y conformer, sinon « necessitatis causâ », du moins « honestatis causâ », ce qu'ils expliquent comme il suit : « Non sine rationabili causâ ab illis constitutionibus recedere potest; ita tamen, ut penes ipsum pontificem (et non penes alios) sit judicare de existentia et rationabilitate causæ recedendi a statutis prædecessorum. » Si cela est vrai des dispositions des prédécesseurs du Pape, il en résulte que le collègue des cardinaux peut bien moins encore apporter des restrictions à son autorité : voy. BENEDICTUS XIV, *De Synon. diœc.*, XIII, cap. XIII, n° 20; PHILLIPS, t. V, p. 900.

<sup>1</sup> Rapport (iné.) d'Otto de Carretto, du 26 septembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) VAST attribue sans preuves (p. 283) à Bessarion la paternité de ce pacte électoral.

<sup>2</sup> Rapport (iné.) d'Otto de Carretto, du 11 septembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) FRANTZ (*Sixtus IV*, p. 23) est donc dans l'erreur quand il affirme que le pacte était l'expression de sérieuses idées de réforme.

<sup>3</sup> Rapport (iné.) d'Otto de Carretto, du 26 septembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

consultes des consultations sur le point de savoir s'il était lié par le serment prêté au conclave. Les réponses furent négatives <sup>1</sup>. Fort de ces avis, le Pape présenta aux cardinaux un nouvel acte, dans lequel il avait introduit des changements considérables; agissant par persuasion sur les uns, usant de pression sur les autres, il leur proposa d'y apposer leur signature. Tous cédèrent, sauf le vieux Carvajal, qui resta inébranlable <sup>2</sup>.

L'émotion fut vive dans le collège des cardinaux, si vive

<sup>1</sup> Voy. ANDREAS DE BARBATIA, *Consilia*, t. I<sup>er</sup>, chap. 1 (SCHULTE, t. II, p. 306-311, et *Jahrb. d. preuss. Kunsts.*, t. II, p. 37), et l'étude consacrée à Paul II dans les *Ms. theol. lat. quart.*, p. 184, de la Bibliothèque royale de Berlin (inéd.) : « Ad Beatiss. Paulum, P. M. contra supercilium eorum, qui plenitudinem potestatis Christi vicario divinitus attributam ita cardinalibus communicat censent, ut Romanum Pontificem nec quæ sunt fidei terminare nec cardinales creare nec ardua quæque sin eorum consilio et consensu asserant posse disponere libellus. » Au liv. II, chap. XIII, l'auteur soutient la proposition suivante : « Quod nulla pactio facta sede vacante etiam si voto vel iurejurando ante vel post electionem firmate fuerit Romani Pontificis auctoritatem vel circa creationem cardinalium vel regimen universalis Ecclesiæ possit astringere. » L'exemplaire de la Bibliothèque de Berlin, relié en velours rouge, aux armes de Paul II et orné de miniatures, est celui qui fut offert au Pape en personne. — DOELLINGER (*Beiträge*, t. III, p. 343-346) a publié un écrit anonyme dont la prétention est de réfuter Barbatia; il admet que la composition en remonte à l'époque de Paul II, mais c'est certainement une erreur; SOUCHON (*Die Papstwahlen*, Braunschweig, 1888, p. 16) l'attribue à Paris de Grassis, grand maître des cérémonies sous Jules II. — La Bibliothèque Chigi, à Rome, possède un traité (inéd.) qui est un commentaire de celui de Barbatia (Cod. J.-II-36, et non 31, comme il est dit au t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 291, note 1) : il est intitulé : « Disceptatio an capitula jurata a cardinalibus sede vacante obligent futurum Pontificem D. Clementis Tosii monachi et abbatis Silvestrini et s. congreg. Indicis consultoris ad Alexand. VII, P. O. M. » Citons encore le traité Domenico de' Domenichi sur le même sujet : « An papa ligetur vinculis sui juramenti, etc. » (Bibliothèque de Turin, Cod. 134, f<sup>o</sup> 111 et suiv.) Voy. PASINIUS, t. II, p. 30.

<sup>2</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 351; cf. *Epist.*, f<sup>o</sup> 113<sup>b</sup> et suiv., 114<sup>b</sup> et suiv. — Le récit d'Ammanati n'est pas écrit « sine ira et studio », et il est très regrettable qu'on n'en possède point d'autre. En tout cas, je crois intéressant de citer le passage suivant du rapport d'un ambassadeur, qui nous fait connaître en même temps le moment de la suppression du pacte : Ammanati ne touche pas ce point : « Come per l'altra mia (je n'ai malheureusement pas pu retrouver cette pièce) ho dicto ad V. Ill. S. dopoy se sonno tolti in parte et in parte modificati questi capituli del conclave, che e stato una saluberrima cosa » : Lettre (inéd.) de Stef. Nardini, archevêque de Milan, à François Sforza, datée de Rome, le 6 décembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*)

même que le cardinal Alain, frère de l'amiral de France, osa dire au Pape, en face, qu'il s'était contenu pendant vingt-quatre ans pour mieux duper le jour venu<sup>1</sup>. Dès le 4 septembre, le cardinal de Gonzague, qui entretenait en général d'excellentes relations avec Paul II et qui reçut des preuves nombreuses de sa bienveillance, écrivait à son père que le Pape était très imbu de sa dignité et le prenait de très haut avec tout le monde, et il ajoutait : « Il ne serait pas impossible que le concile qui doit avoir lieu dans trois ans rabattit son orgueil<sup>2</sup>. » Au mois d'octobre, des bruits de schisme étaient répandus à la cour de France<sup>3</sup>.

On échappa heureusement à ce danger, mais entre le Pape et les cardinaux les rapports restèrent longtemps difficiles, et ce fut inutilement qu'il essaya de les ramener, soit qu'il fit parvenir des subsides réguliers aux membres les plus pauvres du Sacré Collège, soit qu'il accordât aux cardinaux un supplément d'insignes honorifiques, en les autorisant à porter la barrette rouge et une grande mitre de damas de soie brodée de perles, privilège jusqu'alors réservé aux Papes seuls<sup>4</sup>.

Entre tous les mécontents, l'un des plus vifs dans l'expression de ses critiques était le cardinal Ammanati, mais il est bon de dire qu'il était tombé dans une disgrâce complète.

<sup>1</sup> AMMANATI, *Epist.*, p. 115.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 4 septembre 1464; voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 68. — Sur la bonté de Paul II à l'égard du cardinal de Gonzague, voy. la dépêche d'Arrivabene, du 1<sup>er</sup> septembre, citée plus haut, p. 8, note 1.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur de Milan en France, à François Sforza, datée du 5 octobre 1464. (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>4</sup> Ce point a déjà été touché par PHILLIPS (t. VI, p. 279 et suiv.), mais j'ai eu le bonheur de découvrir un certain nombre de Rapports (inéd.) d'ambassadeurs qui permettent de le compléter et de préciser les dates : 1° J. P. Arrivabene à la marquise Barbe, d. d. Roma, 1464, Sett. 13 : « Vole el papa che da qui inanti li cardinali habbiano le lor mitre bianche raccamate de perle. » 2° Jacobus de Aretio. d. d. Roma, 1464, Sett. 14 : « Vole N. S<sup>o</sup> che differentia sia fra le mitre de questi S. cardinali et altri prelati et per tanto ha ordinato quelle de li cardinali sieno de damaschino et cum alcune perle. » 3° Le cardinal de Gonzague à sa mère, daté du 28 décembre 1464 : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 72. 4° B. Suardo à la marquise Barbe, daté de Rome, le 7 janvier 1465 : il parle de la barrette rouge accordée aux cardinaux. Toutes ces pièces se trouvent aux Archives Gonzague, à Mantoue.

« Soudain, tout a changé », écrivait-il : « la bienveillance remplacée par la dureté, l'aménité par un accueil rebutant; après un heureux début, une continuation déplorable <sup>1</sup>. »

A toutes les causes qui déjà aliénaient au Pape les cœurs des cardinaux, s'ajoutaient encore son humeur renfermée et la difficulté d'avoir accès auprès de lui, difficulté résultant de son étrange façon de vivre. Par des raisons de santé plus ou moins imaginaires, il obligea sa cour à bouleverser toutes ses habitudes : il fallait faire du jour la nuit et de la nuit le jour <sup>2</sup>. Les audiences n'avaient plus lieu que la nuit. Un ambassadeur allemand écrit à ce sujet : « Sa Sainteté n'accorde plus d'audiences pendant le jour; quand j'ai eu ma première audience, je demeurai dans la chambre du Pape toute la nuit, jusqu'à trois heures du matin <sup>3</sup>. » Suivant d'autres relations, les meilleurs amis du Pape devaient parfois attendre de quinze à vingt jours avant de pouvoir pénétrer jusqu'à lui <sup>4</sup>. « Obtenir une audience, écrit le représentant de la ville de Breslau, est actuellement un véritable tour de force. Quelques jours auparavant, dit-il, après une attente de cinq heures au palais, il s'est vu remettre au lendemain. » « Il est maintenant trois fois plus difficile d'obtenir une audience qu'au temps du Pape Pie II », dit-il encore autre part, et il ajoute, comme l'ayant vu de ses propres yeux, que même des cardinaux ont dû se retirer après une attente inutile de deux heures <sup>5</sup>. Dans ces conditions, on n'est

<sup>1</sup> AMMANATI, *Epist.*, n° 113<sup>b</sup>; cf. n° 93.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 48, 69; PLATINA, p. 763; AMMANATI, *Comment.*, p. 350; *Cronica di Bologna*, p. 738; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 100, n. 1, et 269. Voy. encore, au sujet de cette habitude de Paul II, la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, du 9 octobre 1464, et une Dépêche (inéd.) d'Augustinus de Rubeis, datée de Rome, le 18 juin 1465. Bibliothèque Ambrosienne, *loc cit* )

<sup>3</sup> VOIGT, *Stimmen*, p. 158 : voy. BAROCIUS dans les *Anecdol. Veneta*, ed. CONTARINI, p. 266.

<sup>4</sup> Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur milanais, du 9 octobre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) J. P. Arrivabene écrit (inéd.), le 3 octobre 1464, que les anciens secrétaires du Pape sont très mécontents, parce que le plus grand nombre n'a pas encore obtenu d'audience. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> *Polit. Corresp. Breslau's*, t. IX, p. 110; cf. p. 100 et suiv. Voy. encore Dépêche (inéd.) de Jac. de Aretio, du 31 janvier 1465 (Archives Gonzague) : voir au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 75. — Aug. de Rubcis se

point étonné d'apprendre que les affaires traînaient en longueur et s'accumulaient d'une façon extraordinaire.

Le caractère même de Paul II eût suffi à ralentir la marche des affaires, car il était, de sa nature, lent, indécis et défiant<sup>1</sup>. Il poussait ce dernier défaut si loin, que maintes fois il fit défense à la chancellerie d'accepter des copies des pièces, fussent-elles même munies de toutes les garanties d'authenticité possibles; il voulait qu'on exigeât la présentation des minutes originales<sup>2</sup>.

Un autre sujet de lamentation de la part des ambassadeurs est l'extrême difficulté d'obtenir du Pape soit des dispenses, soit des faveurs d'importance<sup>3</sup>. Cette parcimonie se traduisait, pour les fonctionnaires, en une réduction considérable de leurs revenus, et le mécontentement ne tarda pas à devenir général dans leurs rangs<sup>4</sup>. De là l'explication d'un grand nombre

plaint également de cette difficulté d'obtenir une audience, dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 6 décembre 1466. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> Ces défauts de caractère font l'objet de plaintes répétées de la part de tous les ambassadeurs. Voy. les Rapports (inéd.) d'Otto de Carretto, du 9 octobre 1464; d'Augustinus de Rubeis, daté de Rome, le 12 mai 1465 (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*); de Jacobus Trottus, daté de Rome, le 1<sup>er</sup> décembre 1467 (Archives d'État de Modène); de W. Molitoris, datée du 20 décembre 1464 (Archives Gonzague), etc. — Le 18 juin 1465, Aug. de Rubeis écrit à François Sforza (inéd.) que le Pape est « longo, tardo et suspectuoso ». (Bibliothèque Ambrosienne.) La même Bibliothèque possède une Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto, du 22 octobre 1464, dans laquelle cet ambassadeur se plaint de l'inconstance d'humeur du Pape. Aug. de Rubeis lui fait le même reproche dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 29 novembre 1466. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> VOIGT, *Stimmen*, p. 158. — Dans une Lettre (inéd.) à François Sforza, datée de Rome, le 24 octobre 1465, Otto de Carretto, parlant de Paul II, mentionne la « suspicione mirabile che ha, quasi dogniuno ». (Bibliothèque Ambrosienne, *loc. cit.*) — Dans une dépêche (inéd.) datée de Rome, le 13 juillet 1467, Jac. Trottus dit que le Pape est lent au travail, mais qu'il veut tout faire par lui-même et ne se fie à personne. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> Dépêche de Jac. de Aretio, du 31 janvier 1465 (Archives Gonzague); voy. encore les Rapports des ambassadeurs milanais, et, en particulier, un Rapport (inéd.) d'Aug. de Rubeis, daté de Rome, le 12 mai 1465 (Bibliothèque Ambrosienne.) — Jacobus Trottus écrit de Ferrare, le 2 septembre 1467 (inéd.) : « Voglio che V. Ex. sapia che *il papa* (ces deux mots sont chiffrés) non serve ni fa conto di servire ni de far piacere a potentia alcuna de Italia indifferenter. » Il en donne un exemple. (Archives d'État de Modène.)

<sup>4</sup> *Polit. Corresp. Breslau's*, t. IX, p. 103; *Cronica di Bologna*, p. 788; Pap-

de jugements défavorables à Paul II, que les historiens postérieurs ont acceptés sans un contrôle suffisant.

Par exemple, on accuse Paul II d'avarice : or, ce reproche, répété des milliers de fois, manque absolument de fondement. Le cardinal Ammanati est l'un de ceux qui ont contribué à lui faire cette réputation ; or, il est contraint lui-même de reconnaître la générosité du Pape dans diverses occasions. C'est ainsi que les cardinaux dont les revenus n'atteignaient pas 4,000 florins d'or recevaient de lui un supplément mensuel de 100 florins ; il subvenait largement aux besoins des évêques pauvres ou expulsés de leur siège ; il déployait une générosité véritablement princière à l'égard des nobles tombés dans la pauvreté, des veuves et des orphelins sans ressource, des infirmes et des malades ; ses dons s'étendaient à tous les genres de misères ; il exerçait en particulier la plus noble hospitalité envers les membres des familles souveraines du Levant déchues et réfugiées à Rome <sup>1</sup>.

En parcourant les registres de comptes du règne de Paul II, on trouve presque à chaque page des preuves authentiques d'une générosité vraiment grandiose. Ce sont des séries d'aumônes distribuées à des veuves ou à des jeunes filles, à des nobles, à des invalides, à des réfugiés venus des pays conquis par les Turcs, de Hongrie ou d'Orient<sup>2</sup>. C'est Paul II qui a donné aux œuvres charitables de Rome leur admirable organisation, c'est lui qui a rédigé l'ordonnance en vertu de laquelle le tré-

port (inéd.) d'Aug. de Rubeis, daté de Rome, le 18 juin 1465. (Bibliothèque ambrosienne.)

<sup>1</sup> AMMANATI, *Comment.*, p. 350 ; CANENSIUS, p. 66 et suiv. ; GASPAR VERONEN., dans MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1019, 1047. Voy. CHRISTOPHE, t. II, p. 177 et suiv. ; MUNTZ, t. II, p. 12 ; voy. encore dans le présent ouvrage, plus loin, chap. III.

<sup>2</sup> Voy. aux Archives d'État de Rome, *Div. Pauli II* (inéd.), t. I<sup>er</sup>, an. 1464-1466, les paiements enregistrés, f<sup>o</sup> 1043 : 18 septembre 1465 : pro duobus pauperibus Ungaris fugitivis a captivitate Turcorum ; 18 septembre 1465 ; f<sup>o</sup> 113, octobre 1465 : pro honest. mulieri Felicie pauperrime et egrote ; f<sup>o</sup> 139, 5 décembre 1465 : pro duobus pauperibus Indis ; f<sup>o</sup> 163, mart. 1465 : pro pauperibus Indis ; *ibid.*, mart. 1466 : pro pauperibus personis ; f<sup>o</sup> 208, 29 Junii 1466 : pro pauperibus Indis qui hodie proiecerunt se ad pedes S. D. N. pape cundo ad S. Petrum. — *Lib. II Bulletin. Paul II* (inéd.), f<sup>o</sup> 80 : 12 décembre 1466, 100 duc. pro pauperibus puellis ; etc.

son apostolique devait distribuer chaque mois aux pauvres une somme de cent florins « pour l'amour de Dieu » (*amore Dei*)<sup>1</sup>. Des secours fixes étaient remis à intervalles réguliers à un certain nombre de monastères ou d'églises pauvres de Rome, telles que Saint-Augustin, Saint-Marcel, Sainte-Marie de la Minerve, Sainte-Marie in Ara Coeli, Sainte-Marie du Peuple, Sainte-Sabine, Saint-Martin des Monts, Saint-Julien, Saint-Clément, Saint-Onuphre, Saints-Jean et Paul, Sainte-Suzanne, Saint-Alexis, Saint-François au Trastevere (a Ripa), Saint-Cosme et Saint-Pierre aux Liens. La main du généreux Pontife répandait d'ailleurs ses bienfaits bien au delà de la Ville éternelle : c'est ainsi que l'hôpital de Saint-Mathieu, à Florence, le compte, avec Léon XI, au nombre de ses principaux bienfaiteurs<sup>2</sup>.

Dès le commencement de son règne, Paul II consacra une attention particulière aux intérêts de sa capitale<sup>3</sup>, ce qui était, d'ailleurs, fort nécessaire, car Rome fut, précisément à cette époque, visitée par une série de fléaux. Une inondation, de terribles ouragans et un tremblement de terre semèrent l'épouvante dans la ville et jetèrent ses habitants dans la détresse<sup>4</sup>. A ces maux succédèrent des épidémies; pendant l'automne de

<sup>1</sup> Ces cent ducats sont portés en dépense régulièrement le 1<sup>er</sup> de chaque mois : voy. *loc. cit.*, t. I<sup>er</sup> (inéd.), f<sup>o</sup> 175, 199; *Bullet.*, t. II (inéd.), f<sup>o</sup> 1, 17<sup>b</sup>, 41, 75, etc.; *Bullet.*, t. III (inéd.), de mars 1468 à mars 1469; *Lib. IV Bullet.* (inéd.), d'avril 1469 à juillet 1470; *Lib. V Bullet.* (inéd.), d'août 1470 à juillet 1471. Voy. encore le registre intitulé *Introit. et Ex.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, et CANENSIUS, p. 67.

<sup>2</sup> RICHA, t. VII, p. 92. — Pour les secours aux monastères pauvres de Rome, voy. aux Archives d'État de Rome : *Div. Pauli II* (inéd.), vol. I, f<sup>o</sup> 175, 188; *Bullet.*, t. II : 1467, Jan. 11, Apr. 5, etc.

<sup>3</sup> *Arch. d. Soc. Rom.*, t. IV, p. 268 et suiv., MUNTZ, t. II, p. 8.

<sup>4</sup> INFESSURA, p. 1141; AMMANATI, *Epist.*, p. 49. Voy. encore, à ce sujet, un Rapport (inéd.) de Jac. de Aretio à la marquise Barbe, daté de Rome, le 20 janvier 1465, dans lequel il parle d'un violent ouragan qui s'est déchainé sur Rome pendant la nuit précédente. Plus loin, il ajoute : « Caschò secondo intendo la saetta in casa de Mons. Vicecancelliere (R. Borgia), ma non ha fatto danno. » (Archives Gonzague.) — On conserve à Grottaferrata (Cod. A, d. XV), une notice relative à un tremblement de terre qui avait eu lieu aux environs de Rome le 15 janvier 1466. Voy. ROCCHI, Cod., p. 316.

1464, elles causaient déjà de tels ravages que, s'il faut en croire la relation d'un ambassadeur, la maison de chaque cardinal était transformée en hôpital<sup>1</sup>. La peste se prolongea jusqu'en plein hiver et fit de nouvelles apparitions les années suivantes<sup>2</sup>. Paul II reconnut avec justesse que, pour améliorer la situation sanitaire, il était indispensable de tenir la ville dans un plus grand état de propreté : en conséquence, il fit nettoyer les rues et restaurer les conduites d'eau et les égouts engorgés par la vase<sup>3</sup>.

Paul II rendit à la ville de Rome un autre service signalé, en ordonnant la revision des statuts de la ville, œuvre qui fut achevée en 1469; cette revision avait principalement pour but d'assurer une plus prompte et meilleure justice. Ces statuts revisés ont été imprimés sous le règne même de Paul II, probablement en 1471; ils se divisent en trois livres : Code civil, Code criminel et administration. Cette réforme n'altérait pas

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene à la marquise Barbe, datée de Rome, le 3 octobre 1464 : beaucoup de gens meurent de la peste, dit-il : « Quasi in ugni casa de cardinali e uno hospitale. » Voy. les *Dépêches* (inéd.) de Jac. de Aretio, du 9 octobre 1464 (la peste et la fièvre règnent à Rome; beaucoup de personnes de l'entourage du Pape sont emportées) et du 16 octobre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. *Dépêches* (inéd.) de Jac. de Aretio, datées de Rome, le 13 novembre 1464, et de J. P. Arrivabene, datée du 16 novembre (Scarampo s'est réfugié en toute hâte à Albano); Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à ses parents, datée de Rome, le 12 février 1465 : il dit que la peste continue ses ravages à Rome, qu'elle a fait encore de nombreuses victimes pendant le mois de mai (voy. *Dépêche* (inéd.), de Jac. de Aretio, du 21 mai, aux Archives Gonzague) et pendant le mois de juin. (Voy. AMMANATI, *Epist.*, f<sup>o</sup> 69<sup>b</sup>, 70, 71, 72<sup>b</sup>.) — En 1468 et 1469, Rome fut encore visitée par des épidémies : voy. AMMANATI, *loc. cit.*, p. 145, 146, 175. — On discuta alors la question de savoir s'il était permis de fuir en temps d'épidémie contagieuse. C'est à cette question qu'a trait l'« *Epistola Domianici episcopi Torcellanni quod liceat pestem fugere ad treu.*, etc., Jacobum S. R. E. card. S. Crisogoni Papien. nunc. » (Cod. 13-51 de la Bibliothèque du chapitre de Padoue.) — Il parut, sous le règne de Paul II, un petit traité contre la peste, imprimé; il débute par ce titre : « *Jesus. Questo è un consiglio ottimo contra lo morbo pestilentielle : Cioè anguinaglie; Carbunculi antrace : apostemie : et altri mali cativi et apostemosi. Composto per Mastro Francesco da Siena doctore nellarte medicinale.* » Il se termine par les mots : *Laus omnipotentis Deo. Finis. S. l. et a.* » Je n'ai pas trouvé de bibliographie qui signale ce très rare opuscule; il en a été vendu un exemplaire, en 1883, à Florence, chez l'antiquaire Franchi. (Cat. 66, n° 1006.)

<sup>3</sup> CANENSIUS, p. 99; MUNTZ, t. II, p. 96 et suiv.)

dans ses parties essentielles les statuts de 1363 ; elle ne portait atteinte ni à la juridiction étendue de la ville, ni à son autonomie<sup>1</sup>.

Paul II tenait énormément à gagner l'affection des habitants de sa capitale. En 1466, il fit présent de la rose d'or au peuple romain ; le précieux bijou fut porté par les rues de la ville avec des manifestations de joie<sup>2</sup>. Mais Paul II atteignait mieux encore son but par la variété et l'éclat qu'il sut donner aux fêtes populaires, et particulièrement à celles du carnaval.

Jusqu'alors les réjouissances du carnaval avaient eu pour théâtres la place Navone, la place du Capitole et le Monte Testaccio. En 1466, Paul II transféra le champ de courses dans la principale rue de Rome, qui prit depuis lors le nom de Corso, depuis l'arc de Marc-Aurèle, près de Saint-Laurent *in Lucina*, jusqu'au palais de Saint-Marc<sup>3</sup>. En outre, il multiplia les espèces de jeux et le nombre des prix. Dans sa *Vie de Paul II*, Canensius rapporte que, « voulant que chacun des

<sup>1</sup> LA MANTIA, t. I<sup>er</sup>, p. 173-178 ; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> éd., p. 213 et suiv. — L'éditio princeps des statuts réformés par Paul II n'est pas aussi rare que le croit CORVISIERI, *Arch. Rom.*, t. I<sup>er</sup>, p. 484 ; LA MANTIA en cite huit exemplaires. Voy. encore *Riv. Europ.*, 1879, t. XII, p. 456. — Au sujet de la formule du serment exigé des membres du Sénat de Rome sous Paul II, voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. IV, p. 268 et suiv.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene à la marquise Barbe, « d. d. Rom. 1466, Mart. 17 » : « La rosa heri foe data al populo de Roma e cussi tuto hoggi cum gran triumpho l'hanno per la citade acompagnata, queste cose molto gratificano questo populo, el quale ne se piglia piacere assai. » (Archives Gonzague.) — Pour compléter ce que nous avons dit au t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 231, note 2, au sujet de la rose d'or, nous ajouterons encore ici que la rose offerte en 1454 par Nicolas V au duc d'Albert de Bavière est conservée, actuellement, au prieuré bénédictin d'Andech, et qu'on en trouvera une très bonne reproduction en phototypie, au quart de la grandeur naturelle, dans l'ouvrage intitulé : *Meisterwerke schwäbischer Kunst aus der Kunsthistorischen Abtheilung der schwäb. Kreisaustellung* (Munich, 1886), pl. XXI, n<sup>o</sup> 5.

<sup>3</sup> ADEMOLLO, *Il carnevale di Roma* (Roma, 1883), p. 1 ; cet écrivain place à tort l'ordonnance de Paul II en 1467 ; voy. le témoignage d'un contemporain, l'auteur de la *Cron. Rom.*, p. 31. Cf. NATALI, *Il Ghetto di Roma* (Roma, 1887), p. 98 et suiv. En dehors des documents rassemblés par CANCELLIERI dans son opuscule *Il carnevale di Roma* (inéd.), conservé en manuscrit aux Archives du Capitole, j'en ai trouvé d'autres également inédits : je me propose de les utiliser dans une publication consacrée exclusivement à ce sujet : ici cela m'entraînerait trop loin de mon sujet.

éléments dont se compose la population romaine eût sa part des jeux et des prix assignés à chacun d'eux, ce Pape institua des courses pour les Juifs, puis pour les jeunes garçons, pour les jeunes gens, et enfin pour les vieillards, attribuant à chaque catégorie des prix spéciaux. Par son ordre, les housses que, de temps immémorial, il était coutume de donner comme prix des courses de chevaux, furent faites d'étoffes plus belles et plus précieuses. » Il donna, sur la place Saint-Marc, de grands banquets auxquels il conviait les magistrats et le peuple : c'était une nouveauté. Il y assistait d'une fenêtre de son palais, et à la fin il faisait jeter de l'argent à la foule en délire. Dans le but d'introduire de la variété dans ces amusements populaires, on institua des courses d'ânes et de buffles<sup>1</sup>. On donnait de temps à autre des spectacles d'un genre plus relevé : c'étaient des cortèges splendides « dont la composition flattait les imaginations du temps dans leur passion favorite : on y représentait le triomphe de quelque empereur de la Rome antique ». Il n'est point douteux que, « en dépit de toute la bonne volonté dont on pouvait être animé de respecter la vérité archéologique, ces restitutions de la Rome d'autrefois devaient s'égayer du coloris éclatant cher aux premiers temps de la Renaissance, mais l'ensemble n'en était que plus varié et plus vivant<sup>2</sup> ». Au reste, dès cette époque quelques voix osèrent blâmer tout haut ces tendances par trop mondaines; mais elles ne purent se faire écouter de Paul II : il partait de ce principe qu'il fallait multiplier les amusements populaires « pour couper à la racine les agitations démagogiques et révolutionnaires<sup>3</sup> ». On peut juger de l'importance que le peuple attachait à ces fêtes, en voyant l'enthousiasme avec lequel en parlent les chroniqueurs, et les détails minutieux dans lesquels ils entrent à ce sujet<sup>4</sup>.

Paul II se rendit également très populaire par la sollicitude

<sup>1</sup> CANENSIUS, p. 50 et suiv.; BAYER, *Aus Italien*, p. 158.

<sup>2</sup> BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 230; t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 160, 163; BAYER, *Aus Italien*, p. 191.

<sup>3</sup> ROHRBACHER-KNOEFFLER, p. 235.

<sup>4</sup> *Cron. Rom.*, p. 31-34; voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 90.

avec laquelle il s'occupa de l'amélioration du service des approvisionnements et de la poursuite des voleurs de grand chemin qui exerçaient leur dangereux métier dans les environs de la ville<sup>1</sup>. Il s'efforça aussi de mettre un frein aux vendettas et aux vengeances héréditaires qui faisaient alors de si nombreuses victimes dans Rome et dans toutes les villes de l'Italie<sup>2</sup>.

Ennemi de la violence sous toutes ses formes, Paul II tenait avant tout à assurer les bienfaits de la paix à sa capitale. Son gouvernement était un heureux alliage de rigueur et de mansuétude. Aucun malfaiteur ne restait impuni, mais la peine de mort ne fut pour ainsi dire jamais appliquée sous son règne. A ceux qui lui faisaient des remontrances sur cet excès de mansuétude, il répondait par une question et demandait si c'était donc chose de si peu d'importance que d'enlever la vie à cette œuvre miraculeuse de Dieu qui a nom homme et dont la formation a coûté tant de peines à la société pendant de longues années. En général, il envoyait aux galères les criminels dignes de la peine capitale, mais encore donnait-il expressément l'ordre de ne pas leur y faire subir de traitements inhumains. Il était si sensible et si compatissant qu'il ne pouvait pas voir mener les bêtes à l'abattoir et que, fréquemment, il les rachetait aux bouchers. On rapporte qu'il lui était extrêmement pénible de repousser une pétition, et qu'il était obligé de se détourner, quand on lui demandait un secours, pour ne pas céder à la tentation de l'accorder malgré sa conviction<sup>3</sup>.

Paul II ne réserva pas uniquement pour le peuple romain sa bienveillance et ses bienfaits; tous ses autres sujets en eurent leur part. Il prodigua ses encouragements à toutes les œuvres d'utilité publique. Par exemple, il aida de ses

<sup>1</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 89, note 2; CANENSIUS, p. 35; GASPAR VERONEN., dans MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1006 et suiv. — La restauration de l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur de Rome a été célébrée par D. Galletti en 1468, dans un poème qu'a publié P. L. GALLETTI en 1787, à Vérone.

<sup>2</sup> DE L'ÉPINOIS, p. 436; BURCKHARDT, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 207. — Paul II exigeait qu'on rendit justice même aux Juifs : voy. CUMEL, *Materialien*, t. II, p. 306.

<sup>3</sup> CANENSIUS, p. 39 et suiv.; CORTESIUS, p. LIII.

deniers à l'amélioration des ports ou à la restauration des murailles de certaines villes, telles que Cesena<sup>1</sup> et Serra-San-Quirico<sup>2</sup>. Il décréta, à diverses reprises, des mesures pour la protection du territoire de Bologne contre les ravages causés par les débordements du Reno<sup>3</sup>. Il publia pendant la seconde année de son règne, des ordonnances très salutaires pour rétablir l'ordre dans le système monétaire : il avait arrêté en principe qu'il ne serait plus frappé de monnaies qu'à Rome, et il y tint la main pendant un certain temps : cependant, par la suite, il concéda le même privilège aux villes de Fermo, d'Ancône, de Recanati et d'Ascoli, mais sous condition de l'observation rigoureuse des règlements antérieurs<sup>4</sup>. En 1471, il renouvela au Sénat de la ville de Rome l'ordre de poursuivre rigoureusement les faussaires et les rogneurs de monnaies d'argent pontificales<sup>5</sup>. Une autre ordonnance d'un excellent effet fut celle qui interdisait à tous les légats, gouverneurs et juges d'accepter des présents : il veillait très exactement à ce qu'elle fût observée<sup>6</sup>. En reconnaissance des bienfaits dont les faisait jouir son gouvernement, les habitants de

Bref (inéd.) à la ville de Cesena, du 29 avril 1471 : *Lib. brev.*, 12, f<sup>o</sup> 139 et suiv. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>1</sup> Charte de 1464, conservée aux Archives de cette ville. — Les habitants d'Ancône reçurent aussi un subside « in reparationem murorum vestrorum » : voy., aux Archives communales d'Ancône, le Bref (inéd.) de Paul II, daté de Rome, le 25 septembre 1464.

<sup>2</sup> Voy., aux Archives de Bologne, les Brefs (inéd.) du 29 avril 1466 et du 6 mars 1469; voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 78 et 92.

<sup>3</sup> Sur ce sujet en général, voy. PENUZZI, *Ancona*, p. 371 et suiv. Le document (inéd.) par lequel cette autorisation est accordée à la ville de Fermo et aux autres, porte les dates du 4 février et du 4 juillet 1471 et se trouve aux Archives d'État de Venise. — Sur une frappe de monnaie à Rome, voy. AMMANATI, *Epist.*, p. 61; sur le grand nombre des monnaies frappées sous Paul II, voy. CINAGLI, p. 42 et suiv., et MUNTZ, t. II, p. 6.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.*, 12 (inéd.), f<sup>o</sup> 90 : « Senatori urbis, dat. Romæ, 1471, Febr. 1 »; cf. *ibid.*, f<sup>o</sup> 180 : Bref (inéd.) pour « Joh. Bapt. de Sabellis, prov. Marchie gubernatori, dat. Romæ, 1471, Febr. 7 ». — Le 25 juillet 1471, furent expédiés à tous les recteurs et légats des États de l'Église des ordres (inéd.) analogues, concernant la stricte observation des ordonnances relatives au système monétaire.

<sup>6</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 99 : Bulle du 5 avril 1471 au gouverneur de Spolète. (Archives secrètes des Papes.)

Pérouse lui votèrent, en 1466, une statue de bronze, qui devait être érigée dans leurs murs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> PELLINI, p. 690; BONAZZI, p. 682. On conserve aux Archives municipales de Pérouse un Bref (inéd.) de Paul II, daté du 15 décembre 1466, dans lequel il remercie la ville au sujet du vote concernant l'érection de cette statue.

## II

PAUL II ET LA RENAISSANCE. — CONJURATION DE 1468 ET SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE ROMAINE. — PLATINA ET POMPONIUS LÆTUS. — L'IMPRIMERIE A ROME. — LES COLLECTIONS DU PAPE AU PALAIS DE SAINT-MARC; SA SOLLICITUDE POUR LES MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ.

A l'époque de Paul II, le grand mouvement intellectuel que l'on nomme la Renaissance était encore dans la période de développement. Sous la variété des phénomènes, les deux tendances entre lesquelles le courant s'était divisé dès l'origine étaient encore parfaitement distinctes; mais si l'on ne se contente pas d'une attention superficielle, on constate déjà qu'un changement considérable s'est produit depuis le temps de Nicolas V.

Alors, les tenants de la véritable Renaissance étaient à peu près en nombre égal à ceux du parti opposé, et, par cette appellation de véritable Renaissance, nous entendons désigner le mouvement issu d'un sol imprégné de l'esprit chrétien, mouvement qui accueille à bras ouverts les études classiques, mais les subordonne aux idées chrétiennes et les met à leur service pour conduire plus sûrement l'homme à ses fins. Avec le cours des années, la situation se transforme, et la tendance à voiler derrière les formes séduisantes du paganisme la lumière éclatante de la foi chrétienne prend de plus en plus le dessus. Chez la deuxième génération des humanistes tout entière, on constate avec inquiétude une application de plus en plus exclusive à l'étude de la littérature classique de l'antiquité, destinée fatalement à imprimer dans les esprits une façon absolument païenne de concevoir l'existence.

Un jour ou l'autre, cette tendance devait provoquer la résistance de l'autorité suprême de l'Église. Suivant toute probabilité, le choc se fût déjà produit avant le règne de Paul II, si, par la nature même des choses, il n'eût été extrêmement difficile d'entraver ce mouvement par des mesures matérielles. Il n'y avait point là une hérésie formelle, tombant sous le coup de la loi; la direction nouvelle donnée au mouvement de la civilisation était bonne et salutaire dans son principe; beaucoup de ceux qui avaient cru les suivre s'étaient égarés sur mille et mille sentiers détournés; mais comment les discerner? En procédant contre eux, on risquait presque infailliblement de détruire le bon grain avec l'ivraie. En outre, il ne faut pas perdre de vue que les partisans de la Renaissance païenne affectaient soigneusement de se renfermer dans leurs spéculations, en évitant jusqu'à l'apparence d'un empiètement sur le terrain de la théologie, et qu'ils possédaient un art tout particulier de présenter leurs pratiques comme une fantaisie innocente, que l'on ne pouvait ni prendre au sérieux, ni surtout poursuivre sans s'exposer au ridicule.

Survenait-il quelque cas où il n'y avait absolument pas moyen de parler d'innocente fantaisie classique, les humanistes affirmaient hautement, énergiquement, leur soumission aux enseignements de l'Église; par une habile explication, ils transformaient les théories attaquées, ou, mieux encore, ils les reniaient formellement. De cette façon, à force d'adresse et de souplesse, la caste inventive des gens de lettres parvenait à éviter des conflits aigus<sup>1</sup>.

Autant les hommes de lettres étaient coulants sous ce rapport, autant ils devenaient hargneux quand il s'agissait de la défense de leur intérêts matériels. Quiconque, dans une question de ce genre, négligeait envers eux les précautions et les égards les plus méticuleux, s'exposait à des attaques d'une violence extrême; ni l'âge ni la dignité ne mettaient à l'abri des langues de vipères et des plumes acérées des disciples de Cicéron. C'est ainsi que le mensonge et la calomnie s'achar-

<sup>1</sup> Voy. t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 28, 48.

nèrent encore après la mémoire de Calixte III et de Pie II, lorsque, depuis longtemps déjà, ils étaient descendus au tombeau. Ce fut également et plus encore le sort de Paul II.

On a fait à ce Pape une réputation injuste et que le temps n'a pas encore effacée : on l'a accusé d'hostilité brutale, de parti pris contre les études classiques, contre toutes les jouissances intellectuelles, en un mot de « haine contre la science <sup>1</sup> » : cette accusation n'a d'autre origine qu'une mesure prise par lui au début de son règne.

Cette mesure concernait le collège des abrégiateurs de la chancellerie. Déjà, par un arrêté du mois de novembre 1463, Pie II avait fixé le nombre des membres de cette corporation à soixante-dix, et, sur ce nombre, douze seulement, au maximum, étaient laissés à la nomination du vice-chancelier. Le travail et sa rémunération devaient être répartis exclusivement entre ces soixante-dix titulaires, et cette répartition ne devait pas être faite directement par le vice-chancelier. Au mois de mai 1464, Pie II avait procédé à une réorganisation du personnel ; les anciens titulaires avaient été mis de côté, et des hommes nouveaux, Siennois pour la plupart, tous humanistes d'ailleurs, avaient pris leurs places, soit par faveur, soit par la voie de la vénalité <sup>2</sup>. Paul II, à son tour, opéra un bouleversement en sens contraire : ayant toujours entretenu d'excellentes relations avec le vice-chancelier, il lui restitua tous les pouvoirs dont ce prélat avait joui précédemment, et il abolit les règlements émanés de son prédécesseur <sup>3</sup>. Le résultat de cette

<sup>1</sup> GEIGER, p. 149. M. DE L'ÉPINOIS (*Paul II*, p. 178 et suiv.) a eu soin de relever différents jugements également faux, dans les ouvrages d'historiens modernes.

<sup>2</sup> CIAMPINI, p. 25 et suiv ; VOIGT, *Enea Silvio*, t. III, p. 553 ; VAHLEN, p. 411. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 70, la Dépêche (inéd.) de Jac. de Aretio, du 9 octobre 1464. (Archives Gonzague.) — Sur les abrégiateurs, voy. PHILLIPS, t. IV, p. 394 et suiv. ; OTTENTHAL, *Bulle-register* (Innsbruck, 1885), p. 45 et suiv. ; BRESSLAU, *Urkundenlehre* (1889), t. 1<sup>er</sup>, p. 135 et suiv.

<sup>3</sup> Le décret de Paul II, daté du 3 décembre 1464, a été publié par CIAMPINI, p. 31. La date « 3 décembre » ne doit pas être exacte, car, dans les Dépêches (inéd.) de J. P. Arrivabene et de Jac. de Aretio, du 15 et du 16 octobre 1464 (Archives Gonzague), il est déjà question de cette mesure comme d'un fait accompli. Les termes de Platina, p. 766 (*statim ubi magistratum iniiit*), semblent

mesure fut d'enlever aux protégés de Pie II leur emploi et leur gagne-pain. Paul II donna bien l'ordre de rembourser le prix de leurs charges à ceux qui les avaient achetées, mais le coup n'en était pas moins rude<sup>1</sup>.

Parmi les victimes de cette mesure, l'indignation atteignit aux dernières limites. Les secrétaires de la curie, poètes et humanistes, se considéraient comme les personnages les plus importants du monde; ils se figuraient de bonne foi « que la cour pontificale leur était redevable d'un éclat égal à celui qu'eux-mêmes recevaient d'elle »; et rien n'était capable de leur ôter de la tête « que le Pape n'eût fait que son devoir en recrutant des hommes de leur sorte dans toutes les parties du monde, rien que pour leur érudition, et en leur promettant, pour se les attacher, de gros traitements<sup>2</sup> ».

Infatués de leur propre mérite comme ils l'étaient, ces hommes tombèrent de leur haut en se voyant atteints par une mesure à leur yeux inouïe, et, naturellement, ils poussèrent les hauts cris. Tout d'abord, ils espérèrent obtenir le redressement de leurs griefs par la voie de la conciliation, par de simples remontrances; les derniers des fonctionnaires de la cour pontificale furent assaillis par eux de pétitions et de suppliques, dans lesquelles ils demandaient leur protection pour obtenir une audience du Pape. Pendant vingt nuits de suite, ils assiégèrent les accès du palais sans arriver à se faire admettre.

Ce refus obstiné inspira à l'un d'eux un coup de désespoir :

désigner plutôt le mois d'octobre que celui de décembre. A ces preuves s'ajoute encore le témoignage de Jac. de Aretio dans sa dépêche (inéd.) du 9 octobre 1467 (Archives Conzague); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 70. Il est très regrettable que l'on n'ait pas mis au clair les Dépêches chiffrées (inéd.) d'Otto de Carretto, du 15 et du 21 octobre 1464, qui se trouvent aux Archives d'État de Milan. (Cart. gén.) — GRECONOVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 210; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 155; ZOEFFELL, dans la *Real-Encycl.* de HERZOG, t. XI, 2<sup>e</sup> édit., p. 318; ROHRBACHER-KNOEFLER, p. 234; DE L'ÉPINOIS, p. 435, etc.. parlent de cette affaire dans l'année 1466 : c'est, indubitablement, une erreur : elle provient probablement de ce qu'ils se sont rapportés à l'autorité de RAYNALD, ad an. 1466, n° 21.

<sup>1</sup> Voy. le Témoignage (inéd.) d'une des victimes, au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 70.

<sup>2</sup> PLATINA, p. 766. Voy. BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 273.

il se nommait Bartolomeo Sacchi da Piadena (petite localit e situ ee entre Cr emone et Mantoue), mais il n'est connu, comme  crivain, que sous son surnom de Platina, forme latine du nom de son lieu de naissance <sup>1</sup>. Il composa, sous forme de lettre au Pape, un pamphlet dans lequel, il l'a reconnu lui-m eme, il s'adressait au Souverain Pontife en ces termes : « Du moment que vous vous  tes permis de nous d epouiller, sans nous entendre, d'une charge que nous avons achet ee en tout bien tout honneur, il doit nous  tre permis,   nous, de faire entendre nos plaintes au sujet d'une disgr ace imm erit ee. Par vos refus vous nous infligez une humiliation et une honte ; nous irons trouver les rois et les princes, et nous les inviterons   convoquer un concile, devant lequel vous serez bien contraint de vous disculper et de dire pour quel motif vous nous avez d epouill es d'un bien l egitimement acquis. » La lettre se terminait par ces mots : « Les serviteurs de Votre Saintet e, si la mesure est retir ee <sup>2</sup>. »

Platina remit cette lettre, scell ee,   l' v eque de Tr evise, le conseiller le plus intime du Pape, en lui disant que c' tait un  crit de l'humaniste Ognibene da Lonigo <sup>3</sup>.

Jusqu'alors le Pape avait gard e le silence sur le tapage men e par les m econtents ; cette insolence le d ecida   agir. Platina fut mand e au palais ; il se pr esenta d'un air d egag e et r epondit insolemment aux questions de l' v eque de Tr evise. Arr et e et men e au fort Saint-Ange, il y subit le soir m eme un interrogatoire accompagn e de la torture, malgr e l'intercession du cardinal de Gonzague. « Je suis tr es inquiet pour lui »,  crivait, le 15 octobre, un ambassadeur pr esent   Rome, « car le Pape a parl e de cette affaire avec beaucoup de personnes ;

<sup>1</sup> Voy. la notice bibliographique sur Platina dans CHEVALIER, p. 1850 ; il y manque l'important ouvrage de VAIRANI. Voy. aussi SCHMANSOW, p. 25 et suiv., 338 et suiv. Les indications de BISSOLATI, p. 15 et suiv., sont tr es insuffisantes.

<sup>2</sup> PLATINA, p. 767, et D ep eche (in ed.) de J. P. Arrivabene, du 16 octobre 1464. (Archives Gonzague.) D'apr es Platina, Paul II aurait fait   cette  poque cette d eclaration : « Omnia iura in scrinio pectoris nostri collocata esse. »  tant donn e le t emoin, il est permis de douter de l'authenticit e du fait.

<sup>3</sup> D ep eche (in ed.) de J. P. Arrivabene, du 15 octobre 1464. (Archives Gonzague.)

il est très monté, et personne n'ose prendre la défense d'un homme coupable d'un si grand crime <sup>1</sup>. » Un autre témoin mande, dès le lendemain, que le Pape a parlé de faire trancher la tête du coupable. « Comme Platina est un écrivain de grand talent, ajoute-t-il, chacun regrette ce qui s'est passé, surtout le cardinal de Gonzague, qui l'a eu autrefois à son service. Mais il n'y a rien à faire. Il est bien vrai que, quand le Pape a parlé de l'affaire avec ce cardinal, celui-ci a allégué, sous forme d'excuse, que Platina a la tête dérangée. Le fait est que cela doit être, pour commettre un pareil acte de folie <sup>2</sup>. »

En attendant, Platina, enfermé dans les froids cachots du fort Saint-Ange, avait tout le temps d'y faire de salutaires réflexions. Quand il fut relâché, au bout de quatre mois, sur les instantes prières du cardinal de Gonzague, il pouvait à peine se tenir sur ses pieds. Encore dut-il prendre l'engagement de ne pas sortir de Rome <sup>3</sup>. La mesure, cause première de sa détention, ne fut pas retirée; les hommes de lettres touchés par elle, et en particulier leur chef, si rudement mis à la raison, continuèrent de ronger leur frein en silence, tout en ruminant des projets de vengeance.

Les mécontents, et, en général, tous les humanistes païsans, se réunissaient d'ordinaire dans la maison de l'un d'eux, Pomponius Lætus, savant connu dans Rome entière pour ses talents et son originalité <sup>4</sup>. Rejeton illégitime de la

<sup>1</sup> Voy. la Dépêche (inééd.) citée p. 36, note 3.

<sup>2</sup> Lettre (inééd.) de Jac. de Aretio, du 16 octobre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> PLATINA, p. 768; GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 21) croit que les mots « admonet ne ab urbe, etc. », s'appliquent au cardinal de Gonzague; c'est une erreur.

<sup>4</sup> Sur Pomponius Lætus et ses études, voy. : AP. ZENO, *Diss. Voss.*, t. II, p. 232 et suiv.; TIRABOSCHI, t. VI, 1<sup>re</sup> part., p. 92 et suiv., 185 et suiv.; A. ZAVARONI, *Bibl. Calabria* (Neapoli, 1753), p. 59 et suiv.; TAFURI, *Scritt. nap.*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 364 et suiv.; TOPPI, *Bibl. nap.*, p. 213 et suiv.; NÆKE, *De Julio Pomponio Sabino, Virgilii interprete*, Bonnæ, 1824; VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 128; NOLHAC, étude publiée dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. VI (1886), p. 139 et suiv.; DE ROSSI, *Inscript.*, t. II, p. 401 et suiv.; du même, article des *Studi e doc.*, t. III, p. 49 et suiv.; t. VII, p. 129 et suiv.; du même, article dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. X, p. 635 et suiv., 696 et suiv. — II

maison princière des Sanseverini, il avait quitté, jeune encore la Calabre, son pays natal, pour Rome, où il était devenu d'abord l'élève de Valla, puis son successeur dans une chaire de l'Université. Parmi tous les savants épris de l'antiquité, au point de « placer leur idéal dans la Rome primitive et dans les mots les plus vieux de la langue latine », il n'en était pas un qui fût à sa hauteur en fait d'extravagance<sup>1</sup>. Jamais peut-être savant n'a imprégné son existence du paganisme antique au même degré que lui; « la réalité des choses qui l'entouraient lui faisait l'effet d'une fantasmagorie; l'antiquité seule était la réalité dans laquelle tout son être s'épanouissait à l'aise<sup>2</sup> ».

Vivant à l'antique, Pomponius Lætus se drapait fièrement dans sa pauvreté, comme un autre Caton; il cultivait lui-même sa vigne d'après les principes de Varron et de Columelle, et souvent, chaussé de cothurnes, il se rendait, avant le jour, à l'Université, dont l'amphithéâtre suffisait à peine à contenir la foule des élèves avides d'entendre sa parole. Petit de taille, remuant, on le voyait fréquemment, seul et plongé dans ses réflexions, aller et venir au milieu des ruines de la Rome antique, s'arrêter tout à coup comme en extase, ou même verser des pleurs devant un tas de pierres. Il méprisait la religion chrétienne et se répandait en discours violents contre ses ministres. Il faisait profession de déisme et admettait encore la croyance à un créateur, mais, vrai fils de l'antiquité, c'est un de ses disciples les plus dévoués qui nous l'apprend, son culte s'adressait au « génie de Rome », au « génie de l'antiquité », comme on dirait de nos jours<sup>3</sup>.

serait désirable que quelqu'un entreprit d'écrire une biographie critique de Pomponius Lætus, puisée dans les sources. — J'avais espéré trouver quelque chose de nouveau dans les *Memorie di P. Leto* (Cod. b. 285, Inf. de la Bibliothèque Ambrosienne) cités par DE ROSSI, *Roma sott.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 7; ma déception a été grande.

<sup>1</sup> VOIGT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 239.

<sup>2</sup> HOERSCHELMANN, p. 150-151; voy SCHMARSOW, p. 26.

<sup>3</sup> « Fuit ab initio contemptor religionis, sed ingravescente ætate cœpit res ipsa, ut mihi dicitur, curæ esse », dit de lui Sabellicus. Voy. P. CORTESIUS, *De cardinalatu*, p. LXXVII; CREIGHTON, t. III, p. 42; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 566 et suiv.; GEIGER, p. 158. — « Tout rigorisme mis à part, à

Sa maison du Quirinal était remplie de fragments de sculpture et d'architecture, d'inscriptions et de médailles antiques<sup>1</sup>. Tout y rappelait le paganisme romain, et c'était là que se réunissaient ses amis et ses disciples. On y dissertait sur les auteurs anciens et sur des questions philosophiques, on y lisait des harangues et des poèmes, on y jouait, de temps à autre, des comédies de Plaute et de Térence, et, de la sorte, les imaginations s'exaltaient dans leur admiration pour l'époque de l'antique République romaine.

Ces réunions donnèrent naissance à une « Société littéraire », l'Académie romaine, dont le but était la propagation de la plus pure latinité, de l'antique langue nationale de Rome. « Pomponius, fondateur de cette société, poussait la passion si loin en ce sens, que jamais il ne voulut apprendre le grec, de peur de gâter l'irréprochable perfection de sa prononciation latine<sup>2</sup>. »

Pomponius Lætus était le représentant de l'humanisme gravitant vers le paganisme; bientôt il devint le centre d'un groupe de jeunes hommes, libres penseurs, semi-païens d'idées et de mœurs, qui s'efforçaient de combler, par un culte chimérique de l'antiquité, le vide laissé dans leur âme par la perte de leur foi.

Entre eux, les membres de l'Académie se considéraient comme une confrérie; en y entrant, ils renonçaient à leur nom usuel et en adoptaient un emprunté à l'antiquité. Pour Pomponius, leur guide et leur maître, on ne sait même plus quel était son véritable nom; parmi les autres, les plus connus sont Bartolomeo Platina et Filippo Buonaccorsi, qui avait adopté le nom de Callimaque. On cite encore Marcantonio Coccio, originaire de la Sabine, surnommé Sabellicus; Marcus Romanus, surnommé Asclépiade; Marinus Venetus, surnommé

peine peut-on dire que Pomponius Lætus soit encore chrétien », dit GERBHARDT, *Adrian v. Corneto*, p. 79. JANITSCHKEK, p. 19, s'exprime à peu près de même.

<sup>1</sup> « En donnant ainsi l'exemple de l'étude pratique des antiquités, Leto a rendu un très grand service dont la postérité devra lui tenir compte dans les jugements qu'elle portera sur lui », dit REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 341. VIL-LARI, t. I<sup>er</sup>, p. 129, émet une opinion analogue.

<sup>2</sup> HOERSCHMELMANN, p. 151.

Glaucus; un certain Petrus, surnommé Petreius; Marsus Demetrius, Augustinus Carpanus, etc.<sup>1</sup>.

On peut admettre que cette manie de s'affubler de noms païens n'était qu'un enfantillage; elle avait son pendant dans l'usage de donner de préférence aux enfants, au baptême, des noms pris dans l'antiquité et choisis même parmi les plus mal famés. Mais les académiciens ne se bornaient pas à cela, et l'on peut citer tels de leurs actes qu'on ne saurait, avec la meilleure volonté du monde, faire rentrer dans cette catégorie. « La folie des disciples du vieux païen calabrais » s'égaraient dans des pratiques religieuses ressemblant, à s'y méprendre, à une parodie du culte chrétien. Les initiés considéraient leur savante société « comme un véritable collège de prêtres de l'antiquité, ayant à sa tête un Pontifex Maximus, dignité attribuée à Pomponius Lætus ». En tout cas, les idées et les mœurs de ces « disciples panthéistes de l'antiquité » tenaient assurément plus du paganisme que du christianisme<sup>2</sup>. Dans ses *Commentaires romains* dédiés à Jules II, Raphaël Volaterranus a ouvertement reconnu que les assemblées de ces hommes, leurs fêtes célébrées à l'antique, en l'honneur du jour de naissance de la Ville de Rome et de Romulus, étaient « le début d'un mouvement devant aboutir à l'abolition de la religion<sup>3</sup> ».

Ce n'est certainement pas sans motif qu'on a porté contre les membres de l'Académie l'accusation d'être des contempteurs de la religion chrétienne, de ses ministres et de ses commandements, de professer un culte pour les divinités du paganisme et de copier les vices les plus répugnants de l'anti-

<sup>1</sup> PAPENCORDT, p. 513; CORSIGNANI, t. II, p. 494; NOLHAC, article des *Mél. d'arch.*, t. VI, p. 140 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. SCHMARSOW, p. 86; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 342; CANTU, t. I<sup>er</sup>, p. 187. — GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 568, s'exprime comme il suit : « Parmi les académiciens, c'est à peine s'il subsistait encore une trace de christianisme... — Ils méprisaient les dogmes et la constitution hiérarchique de l'Église, car ils sortaient de l'école de Valla et de Poggio. » Dans un autre passage, il nomme l'Académie « une loge de francs-maçons classique ». — Sur les mœurs dépravées de Platina, voy. plus loin. — Sabellicus mourut en 1506 d'une maladie honteuse, laissant un fils naturel : voy. CORSIGNANI, t. II, p. 494 et suiv.

<sup>3</sup> *Commentarii*, XXI, f° 246; voy. GEBHARDT, *Adrien v. Corneto*, p. 79.

quité. Pomponius Lætus était l'élève de Valla; il est indubitable qu'il avait fait siennes les doctrines de son maître et qu'il s'appliquait à leur propagation. Les doctrines sensuelles, épicuriennes, matérialistes, dont ces hommes avaient fait la règle de leur vie, engendraient une conception païenne de l'État, la haine du clergé et la pensée chimérique de substituer au système de gouvernement existant à Rome une république calquée sur le modèle de l'ancienne république romaine. « L'expérience avait déjà prouvé surabondamment » qu'une admiration de l'antique république romaine poussée à son extrême limite « pouvait se traduire en faits de l'ordre matériel <sup>1</sup> ».

L'influence exercée par une société secrète aux tendances païennes et républicaines, telle que l'Académie romaine, était d'autant plus dangereuse qu'elle s'exerçait sur une population toujours en fermentation, et c'était particulièrement le cas à Rome. Une partie de la jeunesse nourrissait des projets de la pire espèce, tandis que de nombreux exilés, échelonnés sur la frontière de Naples, se tenaient à l'affût des événements. Au mois de juin 1465, un mouvement populaire en faveur d'Everso d'Anguillara se produisit dans les rues de Rome, au moment où Paul II venait de déclarer la guerre à ce tyran <sup>2</sup>. A un an de là, on découvrit de nombreux adhérents des Fraticelles; on fit leur procès, qui dévoila leurs rites et leurs dogmes antichrétiens. L'instruction démontra qu'ils avaient des accointances non seulement dans la marche d'Ancône, mais aussi dans la campagne romaine et jusque dans la capitale de l'Église catholique. Il n'a pourtant pas été démontré qu'il y eût des rapports directs entre ces hérétiques et l'Académie romaine <sup>3</sup>. Il est, au contraire, certain qu'elle était en relation étroite avec

<sup>1</sup> ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 321. — VOIGT, t. II, 2<sup>e</sup> édit. p. 239, croit aussi que les cerveaux hallucinés de Pomponius Lætus et de ses disciples étaient hantés par des idées païennes et républicaines. — Sur les doctrines de Valla, voy. t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 17 et suiv.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 56-59; voy. aussi AMANATI, *Epist.*, 54<sup>b</sup>.

<sup>3</sup> La chose est même invraisemblable. — Platina blâme seulement le déploiement exagéré de pompe dans les cérémonies de l'Église (*Ecclesiæ pompam*). — Sur les Fraticelles, voy. plus loin.

les théoriciens de la démagogie et avec une partie des abrégiateurs altérés de vengeance, et que, dans leurs assemblées, ses membres donnaient libre cours à leurs violentes sorties contre le Pape. L'Académie semblait donc être devenue « le rendez-vous de tous les éléments hostiles à la Papauté, paganisme, hérésie et républicanisme <sup>1</sup> ».

Un des derniers jours de février 1468 <sup>2</sup>, Rome apprit, à son réveil, que la police venait de découvrir une conspiration contre le Pape et d'opérer de nombreuses arrestations, principalement parmi les hommes de lettres et les membres de l'Académie romaine <sup>3</sup>.

Des bruits d'une nature inquiétante couraient depuis quelque temps; entre autres, on avait répandu des prophéties annonçant la mort prochaine du Pape <sup>4</sup>. Paul II ne s'en était pas occupé, tenant tout cela pour des commérages; un avertissement discret, que lui fit tenir un prince laïque, lui donna l'éveil. Quelques cardinaux étaient venus, à leur tour, lui révéler

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 570; CREIGHTON, t. III, p. 44; SCHMAR-SOW, p. 27. — Il n'y a point lieu d'être surpris, dit REUMONT (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 345; cf. p. 509), de la suspicion dont l'Académie était l'objet, si l'on songe à la connexion intime qui exista plus tard, au seizième siècle, entre les Académies et l'opposition politique, à Florence, par exemple; là, les académiciens avaient créé, à leur usage, un jargon spécial, inintelligible pour tout autre que pour les initiés. Voy., sur ce point, REUMONT, *Gesch. Toscana's* (Gotha, 1876), t. I<sup>er</sup>, p. 258 et suiv.

<sup>2</sup> La date vraie est bien 1468 et non 1467, comme l'indiquent CIAMPI, t. I<sup>er</sup>, p. 27, et ZOEPFEL, dans la *Real-Encykl.* de HERZOG, t. XI, 2<sup>e</sup> édit., p. 318, ni 1469, année donnée par REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 334; MARCELLINO, t. III, p. 78; DE L'ÉPINOIS (*Paul II*), p. 27; CHRISTOPHE, p. 192; ROUBACHER-KNOEPFLER, p. 320; SCHMAR-SOW, p. 27, etc.

<sup>3</sup> Pour ce qui va suivre, les sources principales sont les dépêches des ambassadeurs milanais. Jusqu'ici on ne connaissait que celle de J. Blanchus, du 28 février 1468, publiée par MOTTA dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 555-559. J'ai eu le bonheur de découvrir, aux Archives d'État de Milan, deux autres Rapports (inéd.) de J. Blanchus, datés du 28 et du 29 février. et les Dépêches (inéd.) d'Aug. de Rubeis, du 28 février et du 4 mars. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 84-87.

<sup>4</sup> Dans un Pronostic (inéd.) pour l'année 1469, de Gistoldus de Melodia (Bibliothèque du palais, à Vienne, Cod. 4764, f<sup>o</sup> 193<sup>b</sup>), il est parlé de « mundi evacuacio, cleri decisio, christianitatis deponcio, etc. ». — On conserve aux Archives d'État de Milan (*Astrologia*) un long Pronostic (inéd.) pour l'année 1470, d'un religieux servile nommé Paulus Venetus.

des faits graves, ses inquiétudes s'en accrurent, et il se résolut à agir sans délai. Dès la même nuit, la police reçut l'ordre de s'assurer des chefs du complot : on avait dénoncé au Pape, comme tels, quatre membres de l'Académie romaine : Callimaque, Glaucus, Petreius et Platina. Les trois premiers, avertis à temps, purent se soustraire aux poursuites. Callimaque a raconté lui-même, dans un mémoire justificatif écrit plus tard, comment il avait trouvé le moyen de se tenir d'abord caché dans Rome même et de gagner ensuite, mystérieusement, un refuge dans la Pouille<sup>1</sup>.

Quelques autres individus notoirement en relation avec l'Académie allèrent bientôt rejoindre Platina au fort Saint-Ange, où ils furent immédiatement interrogés et mis à la torture, « Chaque nuit a lieu quelque nouvelle arrestation », écrivait, le 28 février, l'ambassadeur milanais Johannes Blanches, « et chaque jour on se convainc davantage que cette affaire n'était pas une fantasmagorie, comme le croyait le cardinal Ammanati, mais bien une réalité. Le projet aurait été mis à exécution si Dieu n'eût pris le Pape sous sa protection<sup>2</sup>. »

Avant d'exposer cette affaire en détail, il est extrêmement intéressant de savoir ce qu'en pensait Paul II lui-même. Jusqu'ici l'on en était réduit, à cet égard, aux renseignements assez maigres fournis par son biographe Canensius. Cet écrivain se borne à rapporter que le Pape, irrité des scandales causés par un groupe de jeunes Romains impudents et débauchés, a résolu de faire, à leurs dépens, un exemple salutaire. Leur crime, dit-il, était d'oser prétendre que la religion chrétienne est surtout fondée sur les inventions artificieuses de quelques saints, et non sur les témoignages véritable des faits, et qu'il est parfaitement licite de s'adonner à ses passions, suivant l'exemple des cyniques. « Ces gens », poursuit Canensius, « professaient un tel mépris pour notre religion, qu'ils consi-

<sup>1</sup> ZEISSBERG, p. 352. — Au moment de la découverte du complot, Pomponius Lætus se trouvait à Venise.

<sup>2</sup> *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 557. — PLATINA, p. 781, dit qu'il fut fait, en tout, vingt arrestations; ce chiffre pourrait être exact.

déraient comme le comble de l'ignominie de porter un nom de saint; c'est pourquoi ils affectaient de remplacer leurs noms de baptême par des noms païens. Le chef de cette secte, que je ne veux pas nommer ici, était un professeur de grammaire de Rome universellement connu; il avait donné le premier l'exemple, en changeant ainsi son nom, puis il avait fait de même pour ceux de ses amis et de ses élèves. Il avait rallié autour de lui des hommes à l'esprit téméraire, tels que le Romain Marcus, surnommé Asclépiade, le Vénitien Marinus surnommé Glaucus, un certain Petrus, surnommé par eux Petreius, et un Toscan ayant nom Damianus, qu'ils appelaient Callimaque. Ils s'étaient conjurés dans le but d'assassiner le Pape<sup>1</sup>. »

Cette relation nous apprend comment le Pape sut remplir son devoir de « gardien de la foi et de la morale », mais elle est incomplète. Heureusement, nous possédons, pour suppléer à ce qui lui manque, les rapports récemment retrouvés des ambassadeurs milanais : témoins vivant sur les lieux et dans une situation indépendante, les documents émanés d'eux méritent d'être placés au rang des sources de premier ordre<sup>2</sup>.

Pour les ambassadeurs de la ligue présents à Rome au moment de ces événements, ce n'était pas chose facile que d'obtenir des renseignements véritablement authentiques sur les faits des jours précédents, car on faisait courir les bruits les plus opposés et les plus extraordinaires<sup>3</sup>.

On n'était même pas d'accord sur la désignation du jour fixé pour l'exécution du complot. Suivant les uns, le meurtre de Paul II devait avoir lieu le mercredi des Cendres, pendant la messe pontificale; suivant les autres, c'était le dimanche du carnaval, jour où, suivant l'usage, le peuple entier et même

<sup>1</sup> CANENSIS, p. 78 et suiv. VOIGT (t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 240 et suiv.) fait remarquer que cette relation est écrite sans parti pris, ce qui s'explique par ce fait que son auteur ne se rend pas compte de la gravité des faits qu'il rapporte.

<sup>2</sup> En tout cas, les ambassadeurs milanais n'étaient nullement prévenus contre Platina; lui-même raconte, p. 789, que, dans la suite, les ambassadeurs de Venise et de Milan s'employèrent en sa faveur auprès de Paul II.

<sup>3</sup> Ce qui suit est emprunté aux rapports (inéd.) de A. de Rubeis et de Joh. Blanchus, du 28 et du 29 février 1468. (Archives d'État de Milan.)

les gardes du Pape quittaient tout pour les réjouissances du Monte Testaccio. D'autres encore affirmaient que le jour choisi était le dimanche des Rameaux. On racontait, en outre, que les conjurés s'étaient mis, pour l'exécution de leur projet, en rapport avec un exilé du parti des Orsini, nommé Luca de Tozio, attaché, à cette époque, comme conseiller, à la cour de Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Naples. Cet homme, à son tour, avait, disait-on, noué des intrigues avec d'autres exilés. Il aurait été convenu que ceux-ci, au nombre de quatre à cinq cents, se glisseraient dans Rome et s'y cacheraient dans les ruines des maisons qu'on était en train d'abattre pour les agrandissements du palais du Pape. D'autre part, quarante à cinquante affidés se seraient réunis aux véritables conjurés sur la place du palais, et, pour détourner l'attention du petit poste de garde à la porte, ils y auraient cherché querelle aux serviteurs des cardinaux et des prélats, assemblés là en attendant leurs maîtres. Cette querelle était le signal convenu : les exilés cachés dans les ruines auraient profité du désordre pour faire irruption dans l'église et y massacrer le Pape et son entourage. Le massacre, à son tour, aurait été le signal d'un pillage général, après quoi Luca de Tozio aurait fondé un nouveau régime<sup>1</sup>.

Bien plus effrayant encore était ce qu'on se redisait des ramifications de cette conjuration. Ainsi, certaines gens accusaient tout haut le roi de Naples d'avoir la main dans l'affaire ; d'autres croyaient pouvoir affirmer qu'il n'était pas le seul prince coupable, et que le roi de France avait aussi trempé dans le complot. D'autres encore nommaient Sigismond Malatesta<sup>2</sup>.

Embarrassés de distinguer le vrai dans cette variété d'ouï-dit, les ambassadeurs des puissances de la ligue jugèrent que le plus simple était d'interroger le Pape en personne ; c'était, d'ailleurs, une occasion de lui exprimer la part qu'ils prenaient à ses soucis et de lui offrir l'assistance de leurs maîtres. Nous possédons le procès-verbal de cet entretien, rédigé en double,

L'analogie de ce plan avec celui de Porcaro ressort d'elle-même : voy. t. II du présent ouvrage, p. 209 et suiv.

<sup>2</sup> Dépêche de J. Blanchus, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 559.

au sortir même de l'audience, par les ambassadeurs milanais<sup>1</sup>. Il est d'une clarté qui ne laisse rien à désirer, et l'on y apprend que le Pape avait eu, dès le commencement, une perception très nette de la situation et su faire la part de responsabilité qui incombait à un grand nombre des membres de l'académie, d'un côté pour leur irrégion et leur dépravation, ce que les ambassadeurs nomment d'un seul mot leur hérésie, de l'autre pour la conjuration dirigée contre sa personne<sup>2</sup>.

Sur le premier point, Paul II mit ses interlocuteurs au courant de faits très graves qui nous montrent, dans les Académiciens, des hommes tombés sans réserve dans le paganisme et le matérialisme. Ils nient Dieu, dit-il, ils affirment qu'il n'y a pas d'autre monde que celui-ci, que l'âme meurt avec le corps, et que, par conséquent, il est licite à l'homme de s'adonner à toutes ses passions, sans égard pour les commandements de Dieu ; ils recommandent seulement d'éviter les conflits avec la justice temporelle<sup>3</sup>.

Paul II en savait long sur le compte de ces épicuriens, qui semblent avoir voulu mettre en pratique les théories de Valla dans son traité *De voluptate*. Ils faisaient fi des commandements de l'Église, mangeaient de la viande en carême, se répandaient en invectives contre le Pape et le clergé. Ils disaient à qui voulait les entendre que les prêtres sont les ennemis des laïques, que ce sont eux qui ont inventé le carême et la défense de prendre plus d'une femme<sup>4</sup>. Ils déclaraient qu'avec ses commandements Moïse a dupé les hommes, que

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 85 et 86. (Archives d'État de Milan.) — Suivant PELLINI, p. 695, la ville de Pérouse aurait également fait offrir à Paul II son concours pour combattre les conjurés et lui aurait offert l'hospitalité. Il est certain que l'ambassadeur chargé de cette mission a dû en rendre compte, mais je n'ai rien trouvé de semblable aux Archives de Pérouse. Peut-être un autre sera-t-il plus heureux.

<sup>2</sup> Il est donc démontré qu'il ne peut être question d'un changement introduit par le Pape dans l'acte d'accusation, au cours du dixième mois qui suivit l'arrestation, comme voudrait le faire croire PLATINA, p. 785.

<sup>3</sup> Le lecteur remarquera la concordance de ces affirmations avec la relation de CANENSIUS citée plus haut, p. 43.

<sup>4</sup> On sait que, dans son traité, Valla fait un plaidoyer en faveur de la communnauté des femmes demandée par Platon ; voy. t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 20.

le Christ a été un suborneur des peuples, que Mahomet, intelligence supérieure, était aussi un imposteur<sup>1</sup>. Ils avaient honte de leurs noms de baptême chrétiens et préféraient des noms païens; ils s'étaient approprié les vices les plus scandaleux de l'antiquité. On disait que quelques-uns de ces libres penseurs avaient formé le projet de s'affilier aux Turcs. Ces hommes dangereux, sceptiques en politique comme en religion, répandaient partout des prophéties annonçant la mort prochaine du Pape; il y aurait alors une nouvelle élection, et les choses entreraient dans une nouvelle phase.

D'après Paul II, les principaux chefs de la secte étaient Calimaque, Petreius, Glaucus et Platina. Il regrettait vivement que les trois premiers eussent réussi à se soustraire à sa justice. En somme, il considérait cette affaire comme des plus graves, et il exprima, en présence des ambassadeurs, le regret de n'avoir pas eu plus tôt connaissance de cette « hérésie » et la ferme résolution de l'extirper à tout prix.

Venant à la conspiration, il dit qu'il était au courant des bruits que nous avons mentionnés plus haut; il ajouta qu'il n'était pas encore en mesure d'affirmer s'ils étaient fondés ou non, puisque ceux qu'on désignait comme les chefs du complot avaient pris la fuite. D'après la relation de l'un des ambassadeurs, il aurait, au premier moment, soupçonné Podiébrad, le roi de Bohême hussite, de ne pas être étranger à la conspiration; il lui paraissait vraisemblable que des hérétiques trouvaient assistance chez un autre hérétique<sup>2</sup>.

Ce qui inquiétait le plus le Pape, c'était le rôle attribué à Lucas de Tozio, car cet homme avait déjà été mêlé aux troubles du temps de Pie II. Il expédia sur-le-champ un messenger à Naples avec mission de l'informer si réellement Tozio avait quitté cette ville. Comme on disait, en outre, que Tozio avait envoyé mille ducats aux gardes du fort Saint-Ange pour se le faire livrer, il fit faire des perquisitions très étendues, mais

<sup>1</sup> Cette doctrine est la pensée fondamentale du traité : *De tribus impostoribus*; voy. l'édition de WELLEN, Heilbronn, 1876.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de J. Blanchus, du 20 février 1468 (Archives d'État de Milan) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 86.

elles ne donnèrent aucun résultat. On admit dès lors que ces bruits avaient été mis en circulation par un individu intéressé dans l'affaire, dans le but de détourner les soupçons et de dérouter les recherches <sup>1</sup>.

On promit une prime à qui révélerait la retraite de Callimaque, de Glaucus, de Petreius et de Luca de Tozio : 300 ducats pour chacun des trois premiers, 500 ducats pour le dernier. Le Pape se flattait de l'espoir de réussir par ce moyen à mettre la main sur quelques-uns des chefs de la conspiration, sinon sur tous <sup>2</sup>. Le 29 février, on crut être sur la piste de Callimaque <sup>3</sup>; c'était, avec celle de Luca de Tozio, la capture à laquelle on attachait le plus d'importance.

Il va de soi que l'on fit des perquisitions dans les maisons des fugitifs; on y saisit des poèmes infâmes qui confirmèrent ce qu'on disait des mœurs des académiciens <sup>4</sup>.

« Il n'y a point lieu de s'étonner de ce que le Pape ait cru à la possibilité de cette conspiration. Il s'attendait à des tentatives de vengeance de la part des abrégiateurs lésés dans leurs intérêts. La conspiration formée contre Nicolas V avait eu aussi pour chef, dans le chevalier Étienne Porcaro, un humaniste qui rêvait de restaurer l'antique République. Les Gibelins de Rome n'avaient pas perdu tout espoir; on avait constamment à redouter leurs intrigues, dans la ville avec les chefs du parti, au dehors avec les fugitifs et les exilés. Peu de temps auparavant, sous Pie II, le jeune Tiburce, avec sa bande de débauchés, avait encore tenté de soulever le peuple en l'excitant à secouer le joug des prêtres et à restaurer l'antique liberté de Rome. En agissant avec décision, Paul II eut, du moins, l'avantage d'étouffer dans son germe toute pensée de révolte et de garder en main les éléments de l'enquête <sup>5</sup>. »

Cette enquête fut confiée au cardinal Barbo, et Paul II y

<sup>1</sup> *Loc. cit.*

<sup>2</sup> Rapport (inéd.) d'Aug. de Rubeis, du 28 février 1468 (Archives d'État de Milan) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 85.

<sup>3</sup> Rapport (inéd.) de J. Blanchus, du 29 février 1468 (Archives d'État de Milan) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 86.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> VOICT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 240.

prit personnellement une part active; mais il ne sera pas possible de dire quel en fut le résultat avant d'avoir retrouvé les pièces du procès. Alors seulement aussi l'on pourra contrôler dans toutes ses parties la longue relation de Platina : ce qu'on est, en tout cas, en droit de dire actuellement, c'est que, vu la situation spéciale de son auteur, on ne doit en faire usage qu'avec la plus grande circonspection <sup>1</sup>. En fait, elle est, sur certains points, en contradiction avec d'autres dont la véracité est démontrée, et le reste est, par conséquent, sujet à caution <sup>2</sup>.

Dans sa *Vie de Pie II*, Platina raconte qu'au cours de son interrogatoire il démontra l'inanité de l'accusation portée contre Callimaque, attendu qu'un homme de ce caractère indolent, privé de tout appui, ne pouvait jamais avoir été l'instigateur d'un complot : c'est déjà un grossier mensonge. En effet, les lettres écrites par lui-même, au cours de sa détention, démontrent clairement qu'il s'efforçait de rejeter toute la culpabilité sur Callimaque, qualifié par lui de fou et de vantard. « Qui voudrait croire », lisons-nous dans une de ces lettres, « que cet ivrogne de Callimaque, l'objet de notre mépris et de nos moqueries, ait pu, à lui seul, nous précipiter dans une pareille infortune? Malheureux que nous sommes! nous expions la folie et la témérité des autres. Cet insensé, qui, dans son ivresse, distribuait les trésors et les empires, se promène en liberté, en cuvant son vin et en digérant son repas; et nous, qui avons été assez imprudents pour ne pas divulguer les folles rêveries de cet homme, nous sommes mis à la torture et tenus au cachot. » Il n'est presque pas de lettre de la même période qui ne contienne quelque accusation du même genre contre l'absent <sup>3</sup>.

Platina se vante également de la fermeté qu'il a déployée

<sup>1</sup> Sur les œuvres de Platina, voy. ZEISSBERG, p. 351 et suiv.; VOIGT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 237 et suiv.; BURCKHART, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 277 et suiv.; GREGOROVIVS, t. VII, 4<sup>e</sup> édit., p. 571; DEL'ÉPINOIS, *Paul II*, p. 278 et suiv.; CREIGHTON, p. 274 et suiv.; TRIPEPI, *Religione e storia*. Roma, 1872.

<sup>2</sup> Voy. ZEISSBERG, p. 351.

<sup>3</sup> VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 30, 32, 33, 37.

dans son interrogatoire et pendant la question : encore une légende à rejeter dans le nombre des inventions gratuites.

Sur ce point comme sur l'autre, il n'est besoin que du témoignage de ses propres lettres. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus misérable que les suppliques adressées par lui au Pape en personne. Ce n'est pas par méchanceté, dit-il, mais uniquement par négligence qu'il a failli, en ne dénonçant pas cet ivrogne de Callimaque; mais il jure qu'à l'avenir, si jamais il entend dire un seul mot contre le Pape, fût-ce par un oiseau passant au-dessus de sa tête, il ira aussitôt en avertir Sa Sainteté. Il approuve des deux mains toutes les mesures prises pour réprimer la licence des humanistes, car il est du devoir d'un bon pasteur de mettre son troupeau à l'abri de la contagion et de la maladie. Au moment de sa destitution, il a maudit Dieu et les hommes, il l'avoue; mais il s'en repent, et jamais il ne s'oubliera plus à ce point. Enfin, si l'on consent seulement à le relâcher et à le mettre à l'abri du besoin, il promet de devenir le plus ardent panégyriste du Pape, de célébrer en prose et en vers l' « âge d'or de son très heureux pontificat » ; il est même prêt à renoncer aux études classiques et à se consacrer entièrement à l'Écriture sainte et à la théologie. Cependant, après ces belles tirades, l'humaniste montre de nouveau le bout de l'oreille; il rappelle au Pape que ce sont les poètes et les orateurs qui décernent aux princes la couronne d'immortalité : les évangélistes ont rendu impérissable le nom du Christ, Homère celui d'Achille. Le membre de phrase final de la dernière lettre donne la note dominante de toutes les autres, « Donnez-nous seulement un espoir que nous attendons de votre pitié, les mains tendues et à genoux <sup>1</sup>. »

Dans son abattement, le malheureux se raccrochait à l'idée d'obtenir la protection du préfet du fort Saint-Ange, Rodrigue Sanchez de Arevalo, évêque de Calahorra. Il l'assiégait de ses lettres, le suppliait de lui faire l'aumône d'un mot en retour : Rodrigue eut la politesse de lui répondre. Ce fut le

<sup>1</sup> Voy. le texte original de cette lettre, publié par VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 30 et suiv.

point de départ d'une active correspondance entre ces deux humanistes, dont l'un représentait la Renaissance chrétienne, l'autre la Renaissance païenne. Rodrigue s'efforçait de calmer Platina, de relever son moral en lui prodiguant les motifs de consolation puisés dans la religion; mais, et ceci peint bien le caractère de l'homme, Platina n'arrivait pas à saisir la note donnée par l'évêque. En dépit de ses efforts désespérés pour trouver des réminiscences chrétiennes, l'antiquité reprenait toujours le dessus; il lui échappait des mots sentant le fatalisme, et Rodrigue se faisait un devoir de les relever et de lui expliquer en quel sens il est permis au catholique d'employer les mots de bonheur et de destin <sup>1</sup>.

Sinon nous trouvons lamentables « les protestations désespérées et les flagorneries » dont Platina assaillait son geôlier, que dire des élégies dans lesquelles il implorait l'intercession des prélats et des cardinaux? Toutes ces missives sont bourrées de flatteries à l'adresse des destinataires, de Paul II et de Sanchez de Arevalo. Dans l'une d'elles, Platina avoue qu'il nourrit des idées de suicide. Il proteste contre l'accusation d'irrégion; il jure qu'il a toujours rempli ses devoirs religieux, autant que le permet la faiblesse humaine, qu'il n'a jamais dénaturé un article de foi. Il ne se connaît d'autre culpabilité que de n'avoir point dénoncé les bavardages de Callimaque <sup>2</sup>.

Pomponius Lætus, dont le Pape avait réclamé et obtenu l'extradition à Venise, fut enfermé au fort Saint-Ange; au cachot, il oublia, lui aussi, complètement les attitudes de stoïcien de l'ancienne Rome dans lesquelles il affectait de se draper d'ordinaire. Au début, il paraît bien qu'il se serait permis quelques traits piquants <sup>3</sup>; mais cela ne dura pas, et, comme son ami Platina, il s'attacha à gagner, à force de com-

<sup>1</sup> Voy. VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 45-66. — Sur Rodrigue Sanchez de Arevalo, voy. les ouvrages cités au t. II du présent ouvrage, p. 48, note 1; voy. encore : SAKIUS, *Onom.*, t. II, p. 460; CHEVALIER, p. 2036 et, plus haut, p. 275.

<sup>2</sup> Voy. en particulier sa Lettre au cardinal Ammanati, publiée par VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 36 et suiv.

<sup>3</sup> Ce fait ressort d'une allusion renfermée dans une lettre de Platina à Pomponius Lætus : voy. VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 38.

pliments, les bonnes grâces de son geôlier<sup>1</sup>. Il ne trouvait pas d'expressions assez fortes pour affirmer son innocence; par la même occasion il demandait quelques livres, tels que les œuvres de Lactance et de Macrobe, pour lui tenir compagnie dans sa solitude involontaire. Au lieu de ces ouvrages, Rodrigue de Arevalo lui fit passer son traité sur les erreurs du concile de Bale. Pomponius, mal satisfait, n'en remercia pas moins, dans des termes d'une platitude répugnante. Ce n'était qu'un moyen de préparer les voies à une autre demande : le même jour il pria, effectivement, qu'on lui procurât un compagnon un peu moins austère, avec qui il pût échanger ses pensées. Il n'avait pas manqué de citer à l'appui de sa requête un verset de la Bible : « Portez mutuellement votre charge, et ainsi vous remplirez la loi du Christ. » Sa demande lui fut accordée.

Nous possédons le mémoire justificatif composé par Pomponius Lætus dans sa prison; il est aussi pitoyable que ses lettres<sup>2</sup>. On lui reprochait, entre autres choses, certaines relations suspectes avec un jeune Vénitien; ce qu'il trouve de mieux pour sa défense est de citer l'exemple de Socrate : à l'en croire, il a rompu tout commerce intime avec Callimaque dès qu'il a eu connaissance de la perversité de cet homme. Il a fait partout le plus grand éloge de Paul II, particulièrement à Venise. Il s'est laissé aller à de violentes sorties contre le clergé, il l'avoue d'un cœur contrit, mais il ne l'a fait que dans un moment d'emportement, sous le coup du refus de paiement de ses gages; il supplie, par les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on lui pardonne ces écarts.

<sup>1</sup> CREIGHTON, t. III, p. 44-45, 276-284; le texte des lettres publiées dans cet ouvrage a été copié sur le manuscrit 161 de la Bibliothèque du collège du Corpus Christi, à Cambridge.

<sup>2</sup> *Defensio Pomponii Læti in carceribus et confessio* : Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 2934, 1<sup>re</sup> part., p. 305-308<sup>b</sup>. GEIGER, p. 150, fait honneur de la découverte de cette pièce à Gregorovius : c'est une erreur; il revient uniquement à de Rossi; c'est ce savant qui l'a citée le premier (*Rom. Sott.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 7.) — D'ailleurs, GREGOROVIVS donne (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 571 et suiv.) un texte qui n'est pas exempt de fautes : c'est ainsi qu'il faut lire : « *effusissimo ore laudavi* », et « *ignoscite* » au lieu de « *ignoscate* ».

Il a toujours rempli son devoir pascal; il cite ses témoins; s'il n'a pas observé le précepte du jeûne, la faute en est à son état de santé, et il avait bien l'intention de demander les dispenses nécessaires. Finalement, il cite comme preuve de ses sentiments chrétiens les distiques qu'il a composés sur les stations du chemin de la croix, ses discours sur la sainte Vierge et son traité de l'immortalité de l'âme. La pièce se clôt sur un acte de contrition et sur la prière qu'on lui fasse grâce au nom du Christ ressuscité.

Cette misérable apologie paraît avoir exercé une influence décisive sur le jugement de Paul II; il admit, sans doute, qu'un pareil homme n'était pas capable de mettre en œuvre une conspiration, et, sur les autres chefs d'accusation, il supposa probablement que la leçon avait été assez sévère pour le corriger. Platina n'eut pas la même chance et fut retenu beaucoup plus longtemps en prison : on peut croire qu'en ce qui le concernait la suspicion était renforcée par l'exemple des conspirations antérieures<sup>1</sup>.

Paul II espérait toujours qu'un jour ou l'autre on arriverait à mettre la main sur les principaux meneurs; si l'on en croit Platina, Petreius fut effectivement découvert et arrêté, mais on ne tira de lui aucun aveu<sup>2</sup>.

La politique était, en somme, très fortement en jeu dans toute cette affaire; à preuve ce fait, consigné par un ambassadeur, qu'immédiatement après la découverte du complot, le Pape transféra sa résidence de Saint-Pierre à Saint-Marc, « pour s'éloigner de la sphère d'influence des Orsini et se placer dans celle des Colonna ». « Mais », ajoute notre ambassadeur, « il y a du danger partout »<sup>3</sup>.

Il y a bien de l'exagération dans ce tableau. L'enquête démontre, au contraire, la fausseté des bruits répandus sur Luca de Tozio, sur son départ de Naples et sur sa participation au complot. Néanmoins, Paul II jugea prudent de ren-

<sup>1</sup> CREIGHTON, t. III, p. 46; VOICT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 240.

<sup>2</sup> PLATINA, p. 784.

<sup>3</sup> Rapport (inéd. de J. Blanchus, du 28 février 1468 (Archives d'État de Milan); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 84.

forcer les gardes préposées à sa sûreté personnelle. Les réjouissances du carnaval eurent cependant lieu comme de coutume : après avoir signalé ce fait au duc de Milan dans un rapport du 4 mars, Augustinus de Rubeis ajoute : « En ce qui concerne la conjuration contre la personne du Pape, on a fait les perquisitions les plus minutieuses, mais jusqu'ici on n'a rien découvert, et tout semble se réduire à des bavardages et à des vantardises : il se peut que les mots de « meurtre du Pape » aient été prononcés de la façon que je vous ai exposée précédemment. Comme le mécontentement est général dans le peuple et à la cour, il ne fallait qu'un homme qui se mit en avant pour entraîner tous les autres <sup>1</sup>. »

On ne dissipera, sans doute, jamais entièrement l'obscurité qui plane sur cette conjuration. Platina et Pomponius Lætus « persistèrent, avec un accord touchant », dans leur système de défense, qui consistait « à rejeter toute la culpabilité sur celui qui avait réussi à fuir et dont l'éloignement le mettait à l'abri des poursuites ». Callimaque, de son côté, réfugié en Pologne, où il avait été demander asile au roi Casimir, ennemi de Paul II, avait de bonnes raisons pour veiller sur ses paroles, car Paul II insistait, inutilement, il est vrai, pour se le faire livrer. En 1470, à la diète générale de Petrikau, le légat du Pape, Alexandre, évêque de Forli, réclama encore avec insistance l'extradition du conspirateur, et celui-ci n'y échappa que grâce à une accumulation fortuite de circonstances favorables <sup>2</sup>.

Si, à Rome, on finit, faute de preuves, par abandonner les recherches relatives à cette conjuration, on ne renonça pas pour cela à poursuivre ce qu'on appelait l'« hérésie » des académiciens, d'autant plus que Platina lui-même n'osait pas nier sa culpabilité du chef des actes entachés de paganisme. Malheureusement, sur ce point comme sur l'autre, les renseignements réellement authentiques sont très rares. Nous savons seulement, par divers témoignages, que Paul II se proposait

<sup>1</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 87.

<sup>2</sup> Voy. ZRISBERG, p. 354 et suiv. ; *Acta Tomic.*, t. I<sup>er</sup>, Appendix ; CANO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 322 et suiv.

de réprimer rigoureusement les extravagances païennes et philosophiques des maîtres d'école et des beaux esprits, de façon à leur ôter une fois pour toutes l'envie d'y revenir.

« Si Dieu me prête vie », disait-il, en présence d'un ambassadeur, quelques jours après la découverte du complot, « je prendrai soin de deux choses qui seront : en premier lieu, de prohiber l'étude des sottises et des sottises poésies, parce qu'elles fourmillent d'hérésies et de malédictions ; en second lieu, d'interdire l'enseignement et la pratique de l'astrologie, source de tant d'erreurs. » « Les enfants n'ont pas dix ans », ajouta-t-il encore, « qu'ils savent déjà une foule de polissonneries sans aller à l'école. On peut se figurer si leur tête doit être remplie de milliers d'autres vilenies, quand on leur fait lire Juvénal, Térence, Plaute et Ovide. Juvénal se donne, à la vérité, des airs de flageller le vice, mais avec cela il le fait connaître à son lecteur <sup>1</sup>. » Il ne manque pas, dit-il encore, d'autres livres dans lesquels on peut puiser un degré suffisant d'érudition : il est, d'ailleurs, préférable de nommer les choses par leur nom et de se garder des circonlocutions poétiques. Ces académiciens, d'après lui, étaient encore pires que les païens, car ceux-ci, du moins, croyaient en Dieu, tandis qu'eux le niaient. Les ambassadeurs présents approuvèrent hautement le langage du Pape : l'un d'eux, en particulier, Lorenzo de Pesaro, fit grand plaisir à Paul II en démontrant, à grand renfort d'érudition, que les anciens croyaient en Dieu. Les ambassadeurs insistèrent également sur la nécessité d'interdire aux ecclésiastiques l'étude de la poésie et de l'astrologie. En terminant, le Pape annonça son intention de prendre des mesures pour mettre un frein à la propagation des fausses nouvelles, abus beaucoup trop répandu à Rome <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette appréciation est d'une justesse parfaite et prouve, une fois de plus, que Paul II n'était pas, à beaucoup près, aussi ignorant que le prétend Platina.

<sup>2</sup> Cf. l'intéressant Rapport (inéd.) de Joh. Blanchus, du 29 février 1468 (Archives d'Etat de Milan); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 86. — Entre autres reproches à l'adresse de Paul II, Ammanati (voy. FRIEDRICH, *Astrologie und Ref.*, Muenchen, 1864, p. 20 et suiv.) prétend qu'en 1465 ce Pape avait encore foi aux prédictions des astrologues. Ce témoignage

Au cours des discussions auxquelles donna lieu alors la procédure à suivre contre la fausse Renaissance, le Pape eut, sans doute, occasion de se ressouvenir d'un traité que lui avait dédié, en 1455, un homme de grand talent, Ermolao Barbaro, évêque de Vérone. Dans ce traité, l'auteur proteste contre l'admiration exagérée professée de son temps pour les poètes de l'antiquité. Se plaçant exclusivement au point de vue de la morale, il en arrive, dans certains passages, à condamner en bloc les œuvres poétiques du paganisme. Reprenant un à un tous les poètes grecs, puis les poètes latins, il cite parallèlement un certain nombre de passages empruntés aux Pères de l'Église, contre les poètes immoraux. Dans l'excès de son zèle, il dépasse parfois la juste mesure : il va jusqu'à condamner l'art poétique en général. Sa conclusion se résume en ceci, que si la prudence est de rigueur pour autoriser la lecture des poètes païens aux laïques, elle l'est encore bien davantage quand il s'agit des religieux et des prêtres <sup>1</sup>.

Au mois de mars 1464, il fut défendu à tous les maîtres de Rome de faire usage, dans leur enseignement, des poètes de l'antiquité ; un ambassadeur signale formellement cette défense <sup>2</sup>, sur laquelle nous ne savons malheureusement rien de

est très suspect, et je n'ai rien trouvé qui le confirme ; il est cependant possible que le fait ne soit pas absolument controuvé, car on ne peut méconnaître le rôle important de l'astrologie à l'époque de la Renaissance ; voy. BUNCKHABDT, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 279, 346 : il s'agit ici de Sixte IV. Voy. encore GOTHEIN, p. 446, et l'article de PASTOR dans le *Freib. Kirchenlexikon*, t. 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 1525 et suiv. — En 1441, Domenico de' Domenichi composa un Discours (inéd.) « in laudem astrologiæ et confutationem opinionum ei adversantium ». (Manuscrit de la Bibliothèque de Mantoue ; voy. ZACHARIAS, *Iter*, p. 135.)

<sup>1</sup> « Ad rev. in Christo Patrem et dominum dom. Petrum tit. S. Marci presbiterum card. dignissimum Hermolai Dei paciencia episcopi Veronesis oratio contra poetas. » (Inéd.) L'Avant-propos est daté : « ex Verona Cal. April. 1455. » J'ai trouvé ce curieux traité dans le Cod. Reg. 313, f<sup>os</sup> 167-192, de la Bibliothèque Vaticane. — Barbaro et son contradicteur soutiennent chacun une thèse absolue, l'un pour, l'autre contre les poètes. Barbaro ne semble connaître que les mauvais poètes, ou ce qu'il y a de mauvais chez les bons ; son contradicteur ne connaît que ce qu'il y a de bon. — Barbaro mourut en 1471 ; voy. ONOCRO, *Canonici*, p. 23.

<sup>2</sup> La Dépêche (inéd.) de Laurentius de Pensauro à François Sforza, malheureusement très brève, ne relate probablement que la partie des déclarations du Pape relative aux poètes de mœurs dépravées ; il les résume en ces termes :

plus. Il est cependant probable qu'elle ne s'appliquait qu'aux maîtres d'école. En tout cas, elle n'embrassait pas la totalité des poètes, mais seulement ceux dont les œuvres sont dangereuses pour les mœurs; c'est dans ce sens que le Pape s'était exprimé en présence des ambassadeurs. Or, personne ne conteste qu'un Pape, ayant à juger les classiques, était dans son rôle en se plaçant exclusivement au point de vue de la morale. C'est l'un des grands services rendus à la civilisation par la religion chrétienne que d'avoir fait prévaloir, à ce point de vue, les règles de sa morale : le poison n'est pas moins du poison pour être enfermé dans un flacon de cristal.

Sur l'issue du procès, nous ne possédons que la relation de Platina, dont la véracité est des plus suspectes. D'après lui, les académiciens auraient été acquittés du chef d'hérésie formelle, parce qu'on n'aurait pu leur prouver que certaines sorties par trop libres. Après la sentence, les prisonniers auraient été internés d'abord dans le palais du Pape, puis dans l'enceinte du Vatican, et enfin, grâce à l'intervention de quelques cardinaux et en particulier de Bessarion, dans l'enceinte de Rome<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, l'Académie resta dissoute et l'enseignement classique soumis à certaines restrictions.

La sévère leçon infligée par Paul II à l'insolence humaniste était assurément salutaire. Personne n'oserait contester le droit du Pape de mettre fin aux pratiques païennes des académiciens. Platina lui-même avouait, dans une lettre à Pomponius Lætus, que le paganisme de l'Académie devait donner matière à suspicion. « Aussi devons-nous, dit-il, accepter avec calme les mesures que prend le Pape pour la défense de la religion chrétienne et pour la sienne propre<sup>2</sup>. »

« Il Papa ha prohibito a tutti li maestri de scola che non vole S. S<sup>ta</sup> che legano poeti per la heresia era intrata in certi che se delectavano de questi poeti. Dat. Romæ XVI Martii 1468. » (Archives d'État de Milan, Cart. gen.)

<sup>1</sup> PLATINA, p. 788

<sup>2</sup> « Justus fuit pontificis dolor; honesta tanta suspicione questio. Proinde et nos ferre æquo animo debemus, si salutis suæ, si Christianæ religioni cavit. » VAIRANI, t. 1<sup>er</sup>, p. 38; voy. GEBHARDT, *A. v. Corneto*, p. 79; FRIEDRICH, *J. Wessel*, p. 63 et suiv.; JANITSCHER, p. 19. Ce dernier écrit : « L'accusation portée contre

Les recherches exécutées de nos jours dans les catacombes ont amené une curieuse découverte, qui est la justification de la conduite suivie par Paul II à l'égard de l'Académie romaine.

Jusqu'au quinzième siècle, la nécropole souterraine des chrétiens des premiers âges était tombée dans un oubli complet, à l'exception de la catacombe de Saint-Sébastien. Ce n'est qu'à partir de 1433 que l'on commence à retrouver des traces de visiteurs. Au commencement, les noms sont exclusivement ceux de moines et de pèlerins attirés dans ces lieux par la dévotion. « Je suis venu visiter ce saint lieu avec vingt confrères de l'Ordre des Frères Mineurs le 17 janvier 1451 », écrit le Frère Laurentius de Sicile. Un jour, sans que rien les y eût préparés, les explorateurs tombèrent sur des noms gravés à la pointe par des humanistes, et ces noms étaient ceux de membres de l'Académie romaine : Pomponius, Platina, Volscus, Campanus, Pantagathus, Ruffus, Histrius, Partenopæus, Perillus, Calpurnius, etc. Ils se disent « explorateurs, unis dans une même vénération pour les antiquités romaines, sous le règne du Pontifex Maximus Pomponius ». Pantagathus se qualifie « Prêtre de l'Académie romaine <sup>1</sup> ». Ce qu'ils allaient chercher là, ce n'étaient pas des antiquités chrétiennes, mais uniquement des antiquités païennes. Dans sa nombreuse collection d'inscriptions, Pomponius n'avait admis qu'une seule inscription chrétienne, et encore n'avait-elle trouvé grâce à ses yeux que pour un motif particulier : elle était en vers métriques, et, dans sa forme élégante, elle avait un faux air de paganisme <sup>2</sup>. Un détail plus caractéristique encore est que « ces païens modernes » avaient eu l'audace de graver des pensées légères sur ces parois vénérables où les pierres

les académiciens se résume en deux chefs : hostilité contre la religion chrétienne, intention de restaurer le culte païen; je ne la crois pas mal fondée. »

<sup>1</sup> DE ROSSI, *Roma Sott.*, t. I<sup>er</sup>, p. 3 et suiv.; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 342 et suiv. « La date 1475 », dit ce dernier écrivain, « nous reporte au temps de Sixte IV; à cette époque, la lumière était faite sur ces choses et le danger était passé; mais il n'est point douteux que cette découverte fut, pour le grand public, la révélation de l'existence antérieure d'une sorte de société secrète. »

<sup>2</sup> DE ROSSI, *Inscript.*, t. II, p. 402.

elles-mêmes prêchent l'Évangile<sup>1</sup> ! Les contemporains des académiciens les accusaient d'être plus païens que chrétiens, et cette accusation fut maintenue même après leur élargissement : ces témoins muets ne leur donnent que trop raison<sup>2</sup>.

De tous les académiciens, aucun n'avait été frappé aussi durement que Platina. Après sa sortie de prison<sup>3</sup>, il se flattait de l'espoir d'obtenir au moins une place pour prix de ses bassesses. Mais Paul II n'éprouvait aucun besoin d'employer la plume d'un homme aussi compromis par ses emportements que par ses dérèglements<sup>4</sup>. C'était le frapper deux fois, et sa haine en redoubla d'intensité. Il jura vengeance et l'assouvit à son aise, après la mort de Paul II, dans ses *Vies des Papes*.

Dans cet ouvrage, dont le succès fut considérable, il dépeignait son ennemi comme un monstre de cruauté, comme un barbare acharné contre toute science. Cette « caricature décorée du nom de biographie<sup>5</sup> » a, pendant des siècles, fait foi en histoire : parmi les savants, ceux-là mêmes qui s'avouent la

<sup>1</sup> DE ROSSI, *Roma Sott.*, t. I<sup>er</sup>, p. 6. Les inscriptions sont gravées en lettres majuscules ordinaires, sans caractère individuel.

<sup>2</sup> KRAUS, *Roma Sott.* Fribourg, 1879, p. 3.

<sup>3</sup> BALAN (t. V, p. 196) tire d'un passage d'une lettre de Platina cette conclusion, qu'au mois de septembre 1469 il avait déjà recouvré sa liberté depuis quelque temps. Une Lettre (inéd.) écrite par le cardinal de Ravenne, le 7 juillet 1469, et conservée aux Archives Gonzague, prouve qu'à cette date Platina était déjà sorti de prison.

<sup>4</sup> Ce fut probablement à cette époque que Platina eut l'idée de dédier à Paul II son traité « De falso ac vero bono ». Les exemplaires imprimés portent, il est vrai, une dédicace à Sixte IV (voy. ANSTUS, t. I<sup>er</sup>, p. 317, et SCHMAR-SOW, p. 338 et suiv.), mais le Cod. 805 de la Bibliothèque Trivulce, à Milan, prouve que Platina avait d'abord offert son ouvrage « divo Paulo II P. M. » ou du moins qu'il avait voulu le lui offrir. — La preuve de la dépravation de Platina se trouve dans la Lettre (inéd.) de l'évêque de Vintimille, dont DE ROSSI n'a publié que le passage cité dans le texte (t. I<sup>er</sup>, p. 3 et suiv.). L'évêque s'y plaint de Platina, qui, dit-il, est venu dernièrement l'insulter jusque dans sa propre maison. La cause de cette scène était une affaire de jalousie : Platina se figurait qu'un des gens au service de l'évêque voulait lui enlever sa maîtresse : « Vereris ne illa tua adolescentula a tuis amoribus abducatur. » Le portrait de cette femme est tracé en deux mots : « puellam turpissimam monstroque similem » ; et l'évêque rappelle à Platina qu'il n'est plus jeune. (Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 9020, f<sup>o</sup> 41.)

<sup>5</sup> BURCKHARDT, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 50; BAYER, *Aus Italien*, p. 160 : cet écrivain qualifie de pamphlet la biographie de Paul II écrite par Platina.

partialité de Platina n'ont pas su réagir contre la fascination exercée par ce tableau, composé, il est vrai, avec un incontestable talent et dans un style aussi élégant que facile. Par malheur, quelques tentatives de réhabilitation par trop maladroites ont encore accru le mal : mais enfin, de nos jours, la science, appuyée sur la critique et les documents des archives, est arrivée à faire la lumière là où régnait l'obscurité <sup>1</sup>.

Ce qu'il importe de retenir d'abord, c'est que Paul II n'était pas, en principe, hostile à la Renaissance, sans être pour cela un humaniste de l'espèce de Nicolas V. L'orgueil satisfait de ces hommes lui était antipathique; il leur préférerait les hommes de science *pratique* et d'esprit *pratique*. Les rimailleurs n'avaient rien à attendre de ses faveurs, et il n'y a vraiment pas lieu de le regretter, si l'on songe aux productions pseudo-classiques d'un Porcello ou d'un Montagna <sup>2</sup>.

Pour démontrer qu'il ne fut point l'ennemi de l'instruction ni des sciences, il devrait suffire de rappeler les dispositions prises par lui en faveur des universités de Rome <sup>3</sup> et autres,

<sup>1</sup> Ce mérite revient à M. E. MUNTZ, t. II, p. 4 et suiv.; ce savant écrivain a complété la bibliographie de ce sujet. Voy. aussi GÉOFFROY, p. 383 et suiv. CREIGNON écrit (t. III, p. 274) : « Platina, without saying anything that is obviously untrue, has contrived to suggest a conception of Paul II, which is entirely contrary to known facts, yet which is so vivid, so definite, so intelligible, that it bears the stamp of reality. » On peut s'expliquer par là que Gregorovius lui-même ait encore écrit sous l'influence de cette biographie, ce qui n'empêche pas d'ailleurs de faire la part des préventions enracinées dans l'esprit de cet historien contre les Papes, préventions avouées même par l'*Hist. Zeitschr.* de SYBEL, nouv. sér., t. XXI, p. 358. Ajoutons encore la grande autorité dont Platina et Pomponius Lætus ont joui auprès de leurs contemporains et les jugements défavorables portés sur le compte de Paul II par AMMANATI et par l'auteur de la *Cronica di Bologna* : on a trop oublié que ces deux sources sont conçues dans un esprit de partialité absolue. Voy. CREIGNON, p. 273 et suiv. L'auteur de la Chronique de Bologne écrivait sous l'impression des querelles de Bologne contre Pie II.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. II, p. 3; on trouvera là un échantillon des Épigrammes (inéd.) de L. Montagna, emprunté au ms. 103 de la Bibliothèque de l'Institut, à Paris.

<sup>3</sup> RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 175, 185, 193; PAPENCORDT, p. 515. Pour ce qui concerne les autres Universités, voy. DENIFLE, t. I<sup>er</sup>, p. 514; PRANTL, t. I<sup>er</sup>, p. 15 et suiv., FROMMANN, *Zur Gesch. d. Buch.*, t. II, p. 23; BULEUS, t. V, p. 674 et suiv.; *Ungar. Revue*, 1881, p. 503. — On ne trouvera, sans doute, pas une preuve de « haine pour la science » dans la sentence d'excommunication prononcée par Paul II contre les coupables de soustraction de livres à la Biblio-

et la bienveillance qu'il témoigna envers un grand nombre de savants. Déjà, au temps où il était cardinal, il avait rendu de fréquentes visites à Flavio Biondo sur son lit de mort; il lui était venu en aide et lui avait promis de s'occuper de ses enfants. Devenu Pape, il tint sa promesse et, par un décret dans lequel il rappelait les mérites du père, il nomma le fils, Gasparo Biondo, conservateur des registres<sup>1</sup>. Quand Timoteo Maffei, savant passionné pour l'étude, tomba malade, Paul II lui envoya un présent en argent et un bon médecin; Maffei étant revenu à la santé, il lui donna l'évêché de Raguse. Il conféra également des évêchés à ses anciens maîtres; l'un d'eux, Amicus Agnifilus, parvint même à la dignité cardinalice. A d'autres savants tels que Perotti, il confia des postes importants dans les États de l'Église. Niccolo Gallo, professeur de jurisprudence, vint à tomber gravement malade et demanda un confesseur muni des pouvoirs nécessaires pour lui donner l'absolution de tous ses péchés : le Pape joignit à l'autorisation sollicitée un don de vingt ducats<sup>2</sup>. Il fit venir à Rome divers savants qu'il avait connus comme cardinal, entre autres Domizio da Caldiero et Gasparo da Verona, qui fut plus tard son biographe<sup>3</sup>. Le Florentin Lionardo Dati reçut l'évêché de Massa; Sigismondo de' Conti et Vespasiano da Bisticci témoignent de la grande affection de Paul II pour ce savant personnage; Vespasiano pense même que si Paul II eût vécu plus longtemps, Dati aurait reçu le chapeau de cardinal<sup>4</sup>. Sur le trône

thèque du S. Spirito de Florence (RICHIA, t. IX, p. 58), ni dans l'ordre envoyé par lui à l'évêque de Modène de veiller avec soin à ce que les manuscrits désignés pour être expédiés du Mont-Cassin à Rome fussent emballés de façon à ne souffrir ni de la pluie, ni d'autres risques. Bref (inéd.) du 20 mars 1471, aux Archives d'État de Venise.

<sup>1</sup> *Gatt. Gel. Anz.*, 1879, p. 1501 et suiv. Sur les « Atti camerali rogati dal notaro G. Biondo », voy. *Studi e doc.*, 1886, t. VII, p. 59 et suiv.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 66 et suiv.; QUIRINI, p. XIII. Voy. aussi MUTIUS PUEBONIUS, *Hist. Marsorum cum catal. episcop.* (Neapol. 1678), Cat., p. 35, et CORSIGNANI, t. II, p. 559. — Sur Maffei, voy. le présent ouvrage, t. I<sup>er</sup>, p. 10, note 1; t. II, p. 190; GIULIARI, p. 39, 163, 167 et suiv.; MONTFAUCON, *Bibl. bibl.*, t. I<sup>er</sup>, p. 98; ENGEL, *Gesch. von Ragusa*, p. 184 et suiv.

<sup>3</sup> RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 234; cf. p. 211; GIULIARI, p. 40 et suiv.

<sup>4</sup> MAL, *Spic.*, t. I<sup>er</sup>, p. 275. Dans son traité « Pro Secretariis » (inéd.) dédié à Sixte IV, Sigismondo de' Conti écrivait : « Gratus jocundusque fuit Paulo II,

pontifical, Paul II ne cessa pas de s'intéresser aux études historiques ; en 1470, il faisait encore copier des chroniques pour son compte personnel <sup>1</sup>.

Parmi les savants auxquels Paul II conféra la dignité épiscopale, il faut mentionner encore un ami intime du feu cardinal Cusa, Giovan Andrea Bussi, de Vigevano ; ce personnage s'est acquis des droits particuliers à la reconnaissance éternelle de l'Italie par le zèle qu'il déploya pour y répandre l'art de l'imprimerie. Le Pape portait un vif intérêt à l'introduction de la nouvelle invention, « de l'art divin », comme on l'appelait, et il le prouva en acceptant la dédicace des nombreux écrits de ce prélat. « Votre pontificat, déjà très glorieux », est-il dit dans cette dédicace, « ne tombera jamais dans l'oubli, parce que cet art a pénétré jusqu'à votre trône <sup>2</sup>. »

pontifici sapientissimo, Leonardus Dathus Massanus præsul vir summa innocentia, summa prudentia, summa in rebus omnibus temperantia, stilo præterea erudito et gravi præditus. » (Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 2934, P. II, f<sup>o</sup>600.

<sup>1</sup> MUNTZ, *Bibl.*, p. 133, 134 ; voy. CANENSIUS, p. 97 et suiv.

<sup>2</sup> QUIRINI p. 135 ; voy. MUNTZ, *Bib.*, *loc cit.* ; d'accord avec PAPERCORDT, p. 515, et FALKENSTEIN, p. 209, ce dernier savant affirme que Paul II accorda sa protection à la nouvelle invention. — La preuve que les dédicaces de Bussi lui étaient agréables ressort du fait qu'il lui conféra, en 1469, l'évêché d'Aleria (sur ce personnage, voy. MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> part., p. 701 et suiv. ; MOTTA, *P. Castaldi... ed il vesc. d'Aleria*, Torino, 1884 ; *Riv. st. Ital.*, t. I<sup>er</sup>) ; d'ailleurs, une dédicace au Pape présuppose toujours l'acceptation préalable de celui-ci. On est quelque peu surpris de lire, dans l'ouvrage de M. v. D. LINDE, t. I<sup>er</sup>, p. 165, que Paul II professait « une aversion marquée pour toutes les nouveautés » : cet écrivain ajoute que Bussi plaçait, en tête de ses publications, des dédicaces au Pape, dans le but de persuader Paul II de l'utilité de la typographie, et comme preuve, il cite l'anecdote de Tiraboschi au sujet de la sortie faite par le Pape contre le paganisme des académiciens. L'argument tombe à faux, car précisément, Bussi, dans une de ses dédicaces (QUIRINI, p. 134), dit que la répression des troubles suscités par cette société est favorable à la réussite de ses efforts. Il est facile de multiplier les citations prises dans ces dédicaces (voy. QUIRINI, p. 115, 152, 194, 196, 233), et toutes amènent à cette conclusion que l'accueil fait par Paul II à l'imprimerie fut tout le contraire de la malveillance. FALK (*Die Druckkunst*, etc.) a démontré, à l'aide de nombreux documents en partie inconnus jusqu'alors, que, pendant les premières années qui suivirent l'invention de Gutenberg, l'Église lui prodigua avec succès ses encouragements sous les formes les plus variées, dans tous les pays de l'Europe. Depuis la publication de cet ouvrage, cette opinion a fini par prévaloir, même chez les protestants, en dépit des préjugés d'autrefois : voy., par exemple, HASE, *Die Koberger*, 2<sup>e</sup> édit., Leipzig, 1885.

Les premiers imprimeurs qui exercèrent leur art en Italie se nommaient Conrad Schweinheim, de Schwanheim, localité située sur le Mein, en face de Hœchst, Arnold Pannartz, de Prague, et Ulrich Hahn, d'Ingolstadt; on ne sait pas positivement à qui revient le mérite de les y avoir appelés. Le cardinal de Cusa s'intéressait vivement à cette importante invention, mais il avait déjà cessé de vivre quand ces trois hommes mirent le pied sur le sol italien. Ce qui est certain, c'est que ce fut Subiaco, « l'abbaye d'où est sorti cet Ordre illustre des Bénédictins, qui donna asile aux premiers imprimeurs allemands; c'est un titre de gloire à ajouter à tous ceux de cet Ordre qui a rendu à la science tant de services signalés <sup>1</sup> ». Les relations entre Subiaco et l'Allemagne s'étaient considérablement multipliées depuis le jour où le grand abbé Barthélemy III (1362 et suiv.), voulant retremper l'esprit monacal dans la maison confiée à ses soins, y avait appelé, de l'autre côté des Alpes, des moines allemands distingués par leur science et par l'austérité de leur vie <sup>2</sup>. Vers le milieu du quinzième siècle, le monastère bénédictin de Sainte-Scholastique abritait également un grand nombre de religieux allemands. Ainsi s'explique comment ce fut chez eux que prit pied, en pénétrant pour la première fois sur le sol italien, le nouvel art né sur le sol allemand.

Les premiers ouvrages imprimés par Schweinheim et Pannartz dans la solitude de Subiaco furent la grammaire latine de Donatus, très estimée au moyen âge, le dialogue *De Oratore*, de Cicéron, et les *Institutions* de Lactance contre les païens. L'impression de ce dernier ouvrage fut terminée le 29 octobre 1465. Deux ans plus tard, l'imprimerie du monastère de Subiaco donnait encore une édition de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin <sup>3</sup>. Les États de l'Église peuvent donc

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 515.

<sup>2</sup> *Cronaca Subl.*, p. 394, 396 et suiv. PIE II décrit dans ses *Comment.*, p. 168, la vie édifiante des moines dans la solitude de Subiaco. — On conserve à Subiaco, sous le n° 211, un manuscrit des œuvres de Juvénal, écrit en 1455 par Petr. Paul. Dominici de Subiaco : c'est une preuve de l'intérêt que les religieux de ce monastère portaient aux études classiques.

<sup>3</sup> Voy. C. FEMAGALLI, *Dei primi libri a stampa e specialmente di un Codice*

revendiquer la gloire d'avoir donné le jour aux premiers livres imprimés en dehors de l'Allemagne.

De l'œuvre produite à Subiaco par Ulrich Hahn, généralement connu sous le surnom de Gallus, il n'est point resté de traces. Le savant cardinal Torquemada, abbé commendataire de Subiaco, le fit venir à Rome. Il y termina, en 1467, l'impression des *Considérations* sur les peintures du cloître du monastère de Sainte-Marie de la Minerve, composées par son protecteur<sup>1</sup>. Au mois de mars 1467, Schweinheim et Pannartz avaient à leur tour transporté leurs presses à Rome<sup>2</sup>. Ils y

*sublacense impresso avanti il Lattanzio e finora creduto posteriore*, Lugano, 1875; FALKENSTEIN, p. 209; LAIRE, *Specimen hist. typogr. Rom.*, Romæ, 1778; AUDIFFREDI, *Cat. rom. edit. sæc. XV*, Romæ, 1783; article d'OTTINO dans la revue *L'Arte della stampa*, 1870-1871. — Il n'existe plus à Subiaco, qu'un seul exemplaire de la première édition de Lactance (d'après BLUME, t. II, p. 241, il en existait encore un deuxième, avant la Révolution française) : voy. la description de ce livre, dans GONT, t. II, p. 325. L'exemplaire de la Bibliothèque Casanatense, auquel on attribuait une valeur de 15,000 francs, a disparu en 1885, et l'on n'en a pas retrouvé la trace. Suivant la *Frankf. Zeit.*, on soupçonna le personnel des attachés à la Bibliothèque, et ils furent tous sévèrement punis : on venait, précisément, d'expulser les derniers Dominicains. — BERLAN (*La invenzione della stampa a tipo mobile rivendicata all' Italia*, Firenze, 1882) a voulu prouver que la priorité de l'emploi des types mobiles appartenait à l'Italie; cette prétention a été nettement réfutée dans les *Jahresber. d. Geschichtswissenschaft*, t. VI, 2<sup>e</sup> part., p. 268.

<sup>1</sup> Cet ouvrage se compose de trente-quatre feuilles in-folio avec trente-trois gravures sur bois : LINDE, t. III, p. 715; voy. FALKENSTEIN, p. 211, et SCHMARSOV, p. 57; FROMMANN (*Z. Gesch. d. Buchh.*, t. II, p. 5) écrit : « Avec l'aide des moines allemands, Torquemada persuada aux imprimeurs allemands Schweinheim et Pannartz de venir à Subiaco et d'y établir une imprimerie dans le monastère. » C'est une supposition qui ne s'appuie sur aucune preuve. D'ailleurs, M. Frommann n'aurait pas dû commettre la faute de confondre le cardinal Torquemada avec l'inquisiteur espagnol.

<sup>2</sup> Il serait difficile de fixer exactement la date de l'arrivée des imprimeurs allemands à Subiaco : FROMMANN, t. II, p. 5, et VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 130, penchent pour le commencement de l'année 1464, ce qui ne s'accorde pas avec le récit de PH. DE LIGNAMINE, p. 1311; je suis, au contraire, en mesure de fixer l'époque de la translation de leur atelier à Rome au mois de septembre 1467. En effet, GASP. VERONEN. (*Paulus II*, p. 1046), après avoir parlé de la rentrée de Carvajal à Rome, au retour de sa légation à Venise, ajoute cette note : « *Ilac tempestate ad sanct. Romam quidam juvenes accesserunt et ii quidem Teutonici qui Lactantium Firmianum de hominis officio, de Dei ira necnon contra gentiles mense uno formaverunt et ducentos hujusmodi libros quoque mense efficiebant.* » Or, le ressort des *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 35<sup>b</sup>, des Archives secrètes des Papes, que la rentrée de Carvajal avait eu lieu le 17 septembre 1467.

établirent leur atelier au palais Massimi, dans le voisinage de l'hospice national allemand; le premier ouvrage qui en sortit était une édition des *Lettres de Cicéron à ses amis*; puis se succédèrent, en peu d'années, deux éditions de Lactance et une deuxième édition des *Lettres* de Cicéron et de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, les *Lettres* de saint Jérôme, l'*Écriture sainte*, les *Lettres* de saint Cyprien, la *Catena* de saint Thomas, et toute une série d'auteurs classiques : César, Tite-Live, Virgile, Ovide, Pline, Quintilien, Suétone, Aulu-Gelle, Apulée, etc.<sup>1</sup>.

Le correcteur, c'est-à-dire l'éditeur de toutes ces publications, était Bussi : il fit preuve, dans ces travaux, d'une activité infatigable et d'une vaste érudition classique. Presque tous les ouvrages cités sont ornés de dédicaces au Pape et de distiques plus ou moins longs, composés par lui. Dans l'un de ces distiques, il fait allusion aux noms de ces typographes et à leur prononciation, qui paraissait barbare aux oreilles délicates de ses compatriotes :

De leurs noms allemands l'assonance est barbare;  
Leur art fait oublier ce qu'ils ont de bizarre<sup>2</sup>.

Bussi reçut de puissants encouragements de la part du Pape, qui mit libéralement à sa disposition les précieux manuscrits de la Bibliothèque Vaticane<sup>3</sup>.

Dans l'officine de Hahn, l'importante fonction de correcteur, qui comportait à l'origine la critique scientifique des textes, était également remplie par un évêque, Giantonio Campano; ces exemples démontrent en quelle estime on tenait alors à Rome le métier de typographe<sup>4</sup>.

Ph. DE LIGNAMINE, *loc. cit.*, parle de l'arrivée de Schweinheim et de Pannartz à Rome au mois de juin 1465; il s'agit, sans doute, d'un premier séjour des deux imprimeurs à Rome, d'où ils allèrent s'établir à Subiaco.

<sup>1</sup> QUIRINI, p. 407 et suiv. Les types employés à Rome n'étaient pas aussi beaux que ceux employés au début à Subiaco.

<sup>2</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 347, 510. La plupart des préfaces de Bussi ont été publiées par QUIRINI, *loc. cit.* Voy. BOTHFIELD, *Prefaces to the first editions of the Greek and Roman Classics*, London, 1861.

<sup>3</sup> QUIRINI, p. 188.

<sup>4</sup> FALKENSTEIN, p. 211; FALK, p. 18; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 517.

Après la mort de Torquemada, l'imprimerie trouva dans le collège des cardinaux un second protecteur non moins zèle ; c'était le cardinal Caraffa : il n'était, d'ailleurs, pas le seul : « Dans le Sacré Collège des cardinaux », écrivait Bussi dès 1469, « nous n'en avons, jusqu'ici, pas rencontré un seul qui n'ait accueilli nos efforts avec bienveillance et avec faveur ; il est même permis de dire qu'en eux l'éclat de la science est égal à celui de la dignité. Pussions-nous en dire autant des hommes d'autres classes <sup>1</sup> ! » Par la suite, le clergé romain resta en relations intimes avec les maîtres de « l'artsacré ; il semble que Dieu ait choisi précisément votre glorieux pontificat pour accorder, entre autres faveurs, à l'univers chrétien, ce don, présage de résultats féconds, car l'homme le plus dénué de ressources pourra, dorénavant, former, à peu de frais, une collection de livres <sup>2</sup> ». Ainsi s'exprimait Bussi dans sa dédicace des *Lettres de saint Jérôme*.

La lecture des livres de comptes du règne de Paul II lave entièrement la mémoire de ce Pape de l'accusation d'hostilité systématique à l'égard de l'antiquité classique. Il en ressort, effectivement, que ce prétendu barbare déploya plus de sollicitude pour la conservation des monuments de l'antiquité que Pie II lui-même, l'érudit nourri des lettres classiques. Il fit restaurer les arcs de Titus et de Septime-Sévère, le colosse du Monte Cavallo, la statue équestre de Marc-Aurèle, et transporter au palais de Saint-Marc des monuments de l'antiquité oubliés et à peu près perdus <sup>3</sup>.

La grandiose collection d'objets d'art et d'antiques commencée par Paul II dans ce palais, alors qu'il était cardinal, renfermait des pièces de la plus haute valeur, appartenant aux époques postérieures à la chute de l'empire romain. L'antiquité y était représentée par ses productions les plus rares et les plus précieuses : camées et intailles, monnaies et bronzes en grand nombre. L'art byzantin y figurait avec de nombreux tableaux sur fond d'or, autels domestiques ornés de mosaïques,

<sup>1</sup> QUIRINI, p. 202.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 135; FALK, p. 19 et suiv.; LINDE, t. III, p. 705

<sup>3</sup> MUNTZ, t. II, p. 4, 92 et suiv

reliquaires, ivoires sculptés, vêtements de cérémonie couverts des broderies les plus fines. A côté de ces objets, précieux par leur antiquité ou par leur origine, s'étaient des merveilles d'art plus modernes : tapis des Flandres, pièces d'orfèvrerie florentine, vases et bijoux à l'infini. On possède un inventaire de cette collection, dressé en 1457, par conséquent antérieurement à l'élévation du cardinal Barbo : c'est un des documents les plus curieux des Archives d'État de Rome <sup>1</sup> ; il offre un intérêt égal pour l'histoire de la civilisation et pour celle de l'art à l'époque de la Renaissance. La comparaison de ce catalogue avec ceux des divers musées actuels peut seule donner une idée des richesses entassées dans cette collection. En voici un exemple : le cabinet des Antiques de Vienne possède environ deux cents camées antiques ; la Bibliothèque nationale de Paris, deux cent soixante ; l'inventaire de la collection du cardinal Barbo présente, pour ce seul article, deux cent vingt-sept numéros. Le cardinal avait réuni cent pièces de monnaie antiques d'or et mille pièces d'argent. L'inventaire énumère vingt-cinq autels domestiques ornés de mosaïques, plus qu'il n'en existe actuellement dans tous les musées d'Europe réunis <sup>2</sup>.

Cet amoncellement de trésors de l'antiquité, de l'Orient et des temps modernes, ne suffisait pas encore à Paul II. Collectionneur passionné, plus il avait de ressources à sa disposition, plus il donnait carrière à son imagination, féconde en vastes projets. C'est ainsi qu'il aurait songé sérieusement à transférer dans son palais toute la Bibliothèque du Mont-Cassin, et qu'il aurait offert aux Toulousains de leur construire un pont en échange d'un camée <sup>3</sup>.

Paul II n'était pas seulement un collectionneur passionné ;

<sup>1</sup> Il a été publié par M. MUNTZ (t. II, p. 181-287), avec quelques suppléments de date postérieure. Sur le goût de Paul II pour les collections, voy. *ibid.*, p. 128 et suiv., et, du même, *Précurseurs*, p. 159, 170, 184, 193. Ce goût avait peut-être été déterminé par le long séjour à Florence que Paul II rappela avec tant de chaleur dans son Bref (inéd.) du 8 septembre 1466, déjà cité plus haut, p. 11, note 4.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. II, p. 140, 143.

<sup>3</sup> *Ib id.*, p. 133.

il était aussi un fin connaisseur. Doué d'une mémoire extraordinaire, il n'oubliait plus le nom d'une personne ou d'un objet quand il l'avait une fois su. Il était capable de désigner à première vue l'origine d'une médaille antique et le nom du prince à l'image duquel elle était frappée <sup>1</sup>.

Mais les monuments de l'antiquité n'absorbaient pas toute la sollicitude de ce Pape; il lui en restait assez pour les églises de la Ville éternelle : celles du Latran, de Saint-Laurent in Peschiera, de Sainte-Lucie in Septemviis, de Sainte-Marie in Aracœli, de Sainte-Marie Majeure, de Sainte-Marie de la Minerve, et enfin le Panthéon, furent l'objet de restaurations plus ou moins complètes. Il fit réparer les ponts, les portes, les murs et un grand nombre de monuments publics de Rome. Son activité, à ce point de vue, s'étendit même à diverses villes : Tivoli, Ostie, Terracine, Civitavecchia, Viterbe, et au Mont-Cassin <sup>2</sup>.

La multiplicité de ces travaux n'entravait en rien la fécondité de la production d'œuvres d'art qui marque le règne de Paul II dans le domaine de l'architecture <sup>3</sup>. Ici il se révèle comme champion de la Renaissance. Tout le premier il eut, à l'occasion de la construction de son grandiose palais de Saint-Marc, l'audace d'appliquer les théories de Vitruve et de rompre définitivement avec le style gothique. Les vastes et magnifiques constructions du Vatican complétèrent, à Rome, le triomphe de la nouvelle architecture <sup>4</sup>. Fait intéressant à

<sup>1</sup> GASP. VERONEN., dans MARINI, t. II, p. 179; CANENSIUS, p. 31 et suiv.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. II, p. 85-90, 94, 96, 98-107; cf. MUNTZ, *Les anciennes basiliques*, p. 8, 17, 18, 19, 20 et suiv., et *Rev. archéolog.*, t. VII, p. 339; t. IX, p. 171; FORCELLA, t. XIII, p. 6. — Sur les artistes employés par Paul II, voy. encore les *Doc. e stud. publ. p. la deput. di st. patria*, t. I<sup>er</sup> (Bologna, 1886), *Studi*, p. 4 et suiv. — J'ai vu, sur une porte de l'hôtel de ville (Palazzo pubblico) de Viterbe, les armoiries de Paul II, accompagnées de l'inscription : « PA PP II. 1465. » — Paul II contribua aussi à la construction de la cathédrale de Lorette : voy. TURSELLINUS, p. 143 et suiv. (cf. SCHMARSOW, p. 122), et le Bref (inéd.) de Paul II à l'« episcop. Parentinus, eccl. Rahanaten. vicarius », dat. Romæ 1 Martii 1471. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 12, f<sup>o</sup> 12.)

<sup>3</sup> La peinture était alors reléguée au second plan. Voy. MUNTZ, t. II, p. 30 et suiv., 32, 107 et suiv.; JANITSCHER, *Repert.*, t. VI, p. 215 et suiv.

<sup>4</sup> MUNTZ, t. II, p. 8, 32-43.

noter ici : Paul II reprit l'étude du vaste projet préparé par Nicolas V pour la reconstruction de Saint-Pierre, et il continua la construction de la Tribune. Pendant longtemps, les seuls témoins de ce fait important étaient quelques médailles et quelques lignes de la biographie du Pape éerite par Canensius. On pouvait se tromper et croire qu'il ne s'agissait que de travaux de restauration ; mais les livres de comptes conservés aux Archives d'État de Rome ne laissent plus subsister aucun doute sur les vastes projets de Paul II : au besoin, leur témoignage serait confirmé par un passage, malheureusement très laconique, d'une lettre de Gentile Becchi à Laurent de Médicis <sup>1</sup>.

Paul II reprit encore un autre projet de son grand prédécesseur : la translation de l'obélisque sur la place de Saint-Pierre. Ridolfo Fioravante degli Alberti, l'un des premiers architectes du temps, avait dressé les plans, et les travaux étaient déjà commencés, quand la mort du Pape vint les interrompre <sup>2</sup>.

L'œuvre principale de Paul II est le palais de Saint-Marc, actuellement le palais de Venise. Les recherches faites récemment dans les Archives ont projeté quelque lumière sur l'histoire passablement obscure de ce monument gigantesque, mais sans résoudre encore toutes les difficultés <sup>3</sup>. Les médailles frap-

<sup>1</sup> « Sam Marco si sta. La tribuna di Sam Piero diseguita », lisons-nous dans une Dépêche (inéd.) de Gentile Becchi à François Sforza, datée « 1470 (stil. flor.) da Roma a di III di Gennaio (Ricevuta a di V detto) » : l'original se trouve aux Archives d'État de Florence (Av. il princ. filza 61, fol. 119). Ce détail, inconnu jusqu'ici, concorde remarquablement avec les extraits de comptes publiés par MUNTZ, t. II, p. 45 et suiv., et confirme les conjectures de ce savant au sujet de la date à attribuer à la médaille publiée par LITTA (n° 11). Le rapprochement fait ici entre les travaux de Saint-Marc et ceux de Saint-Pierre semble indiquer qu'il est fait allusion également à un projet de constructions neuves considérables sur l'emplacement de la basilique.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. II, p. 4, 24 et suiv. Voy. plus haut, dans le présent ouvrage, t. II, p. 169. — A la liste des ouvrages sur Fioravante, cités par MUNTZ, t. I<sup>er</sup>, p. 83, il faut ajouter l'*Arch. st. Lomb.*, année 1882, et le *Giornale dell' Ingegnera Architetto* de 1872.

<sup>3</sup> Sur ce point, il faut encore placer en première ligne les recherches de MUNTZ, consignées dans le t. II, p. 49 et suiv., et les articles du même savant

pées à cette occasion et retrouvées, au cours de travaux de restauration, dans des tirelires de terre cuite, et une inscription placée sur la façade principale, démontrent que les travaux commencèrent en 1455<sup>1</sup>. Le monument projeté étant conçu dans des proportions véritablement dignes de Rome, il fallut démolir tout un quartier pour lui faire place, et bien qu'on y ait travaillé à peu près sans discontinuer pendant tout le règne du Pape, le palais, « dans l'enceinte duquel la basilique de Saint-Marc, remise à neuf, semblait réduite aux proportions d'une chapelle », n'était pas terminé à sa mort. Dans son état d'inachèvement, il est encore un des monuments les plus imposants de Rome<sup>2</sup>; il marque la transition du château fort du moyen âge au palais moderne, de l'époque gothique à la Renaissance. Le palais proprement dit a encore des airs de forteresse. Comme le dit un spirituel historien de l'art, « c'est le monument parlant d'une époque puissante, jetant de haut, sur la foule, le regard sévère du maître; dépourvu de gaieté et de grâce dans ses formes, il recèle jalousement tout ce qui peut en faire l'agrément dans l'intérieur, vaste et grandiose outre mesure, où devaient pouvoir se déployer tout à l'aise une existence luxueuse et des représentations à grand spectacle<sup>3</sup> ».

publiés dans le journal *l'Art* (1884) et dans *Gli Studi in Italia*, 7<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> part., fasc. 2 (publ. en tirage à part, à Rome, en 1884), Voy. aussi SCHMAR-SOW, p. 62 et suiv., et *Studi e doc.* (1886), t. VII, p. 67 et suiv.

<sup>1</sup> BONANNI, t. I<sup>er</sup>, p. 61. Voici le texte de cette inscription : « Petrus Barbus Venetus cardinalis S. Marci has ædes condidit A<sup>o</sup> Chr. 1455. »

<sup>2</sup> Tous les contemporains parlent de ce monument avec admiration. Quand Borso reçut l'investiture du duché de Ferrare, Fr. Ariostus écrivit une Relation (inéd.) de cette cérémonie : à propos de l'entrée solennelle de ce prince à Rome, il dit que le cortège passa « per quella regione dove si fabrica quello alto e superbo pallazo pontificale a S. Marco cum tanta incomparabile spesa, cum tanto maraveglioso artificio, cum piu ingegno, cum piu magnificentia che per adriedo si sia usitado edificare in Roma ». Cod. J. VII, 261 de la Bibliothèque Chigi, à Rome.

<sup>3</sup> A propos de cette construction, SCHMAR-SOW, p. 63, émet la supposition que le Pape nourrissait une arrière-pensée : il se serait trouvé comme exilé dans la cité Léonine et aurait voulu mettre fin à cette situation. Il est certain que les fréquents séjours de Paul II dans le nouveau palais avaient un motif politique : cela ressort des termes de la Dépêche (inéd.) conservée aux Archives d'Etat de Milan, déjà citée plus haut, p. 53, note 3. Voy. PAPENCORDT, p. 516 et suiv.; GSELL-FELS, p. 188; BURCKHARDT-BODE, p. 98; REDTENBACHER, p. 155;

Le style Renaissance apparait, dégagé de ses voiles, dans la cour, malheureusement inachevée, mais splendide, avec son portique orné de demi-colonnes, de style dorique-toscan en bas, corinthien en haut; dans le Palazzetto, qui forme angle droit avec le bâtiment principal; dans le porche qui relie le palais à l'Église de Saint-Marc.

A partir de 1466, Paul II résida pendant la plus grande partie de l'année dans ce palais, qui avait, à ses yeux, l'avantage d'être situé au centre de la ville, au pied du Capitole et sous la main des Colonna, ses amis; il y fit également transporter le trésor apostolique<sup>1</sup>. Ses successeurs l'ont, à leur tour, habité fréquemment; leurs bulles en sont témoins. Cent

BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*, p. 55, 160. — Sur Saint-Marc, voy. ARMELLINI, p. 327. En « 1458, tertio Non. Maii A° 4° », Calixte III accorda une indulgence pour les dons faits en vue de la restauration de Saint-Marc; dans cette Bulle, il faisait mention de l'activité déployée et des dépenses faites par le cardinal Barbo pour la reconstruction de cette église. (Archives secrètes des Papes, reg. 452, fo 40.) — Voy. à ce sujet, dans les *Mél. d'arch.* (1888), p. 439 et suiv., la remarquable étude de M. STEVENSON *Sur les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc, ornées des armoiries de Paul II et des médailles de la Renaissance*. — Il résulte d'une note qui m'a été communiquée par M. F. Pokorny, architecte, que l'ensemble formé par le palais, avec l'église et le Palazzetto, couvre une surface de douze mille cent soixante-quatorze mètres carrés. — Voy. *The Ecclesiologist*, t. XXIX, p. 160.

<sup>1</sup> Voy. GOTTLÖB, *Cam. Apost.* Le Pape habitait surtout son palais de Saint-Marc en été, saison pendant laquelle la région du Vatican est infestée par les fièvres: c'est pour ce motif que, dans le manuscrit cité plus haut, p. 70, note 2, Fr. ARIOSTUS nomme ce palais la « Stantia estiva de la S<sup>ta</sup> de N. S. ». — Maintes fois le Pape y prolongea son séjour jusqu'au cœur de l'hiver; en 1464, il l'habitait encore le 16 novembre. (Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (iné.), fo 34<sup>a</sup>.) — Il résulte des recherches faites dans les collections d'Archives par M. MUNTZ (*Les arts à la cour des Papes*, etc., t. II, p. 13, 15, 16, 53; du même, *Le palais de Venise*, etc., p. 9), que l'on a des motifs sérieux pour attribuer la paternité du projet primitif de ce palais à l'architecte Giacomo de Pietrasanta, dont le nom apparait pour la première fois sous Nicolas V: voy. REDTENBACHER, p. 146. Il eut pour collaborateurs Giuliano da San Gallo, alors encore adolescent, Meo del Caprino et Giovannino de' Dolci. On employa, pour la construction, des pierres de travertin enlevées au Colisée: voy. MUNTZ, t. II, p. 7. On alla également chercher au dehors des pierres antiques de grande valeur; le cardinal de Gonzague écrivait, le 16 septembre 1464, de Rome, à sa mère (iné.): « Mando etiam per questo mestiere alcuni pezzi de alabastri et altre antiquitate tuolte qui. » (Archives Gonzague.) — Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 74, une inscription en vers relevée sur le mur de l'église et du palais de Saint-Marc.

ans exactement après l'élection de Paul II, son palais devint la propriété de la République de Venise, en vertu d'un acte de donation du Pape Pie IV<sup>1</sup>. Il passa, avec Venise, aux mains de l'Autriche, dont le représentant y fait, de nos jours encore, sa demeure.

<sup>1</sup> Voy. CECCHETTI, t. I<sup>er</sup>, p. 333 et suiv. La remise du palais entre les mains de ses nouveaux possesseurs donna lieu à une cérémonie symbolique, l'ouverture et la fermeture des portes : voy., aux Archives d'Etat de Venise, l'Acte (inéd.) relatif à la « Traditio » du palais, passé entre le cardinal Guido Asconius Sforza, agissant par procuration du Pape Sixte IV, et l'ambassadeur Jacobus Superantius; cette pièce est datée : « 1564. 2. VII. » (Renseignement communiqué par M. le professeur F. Kaltenbrunner.)

## LA GUERRE CONTRE LES TURCS. — SCANDERBEG A ROME

La mort de Pie II avait été, pour l'Église, un coup particulièrement sensible, en ce sens que, lui disparu, le mouvement en faveur de la défense de la chrétienté qui, sous son impulsion, commençait à gagner du terrain, s'était subitement arrêté. L'un des plus nobles fils de la Grèce, le cardinal Bessarion, en ressentit une amère douleur qu'il exprima en termes touchants<sup>1</sup>. Jusqu'à nouvel ordre, il ne pouvait pas être question de croisade, mais la pensée qui lui avait donné naissance n'était pas morte; elle se transmit d'un Pape à l'autre. Comme cardinal, Paul II avait pris un intérêt actif à la question turque; aussi ses amis attendaient-ils beaucoup de lui<sup>2</sup>.

Les premiers actes du Pape leur prouvèrent qu'ils n'étaient pas trompés. Dans la lettre adressée par lui aux souverains italiens pour leur annoncer son élévation, il exprimait en termes énergiques sa volonté de travailler à « la défense de la religion chrétienne contre la fureur des Turcs<sup>3</sup> ». Un des prin-

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) des ambassadeurs milanais, du 23 octobre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> JÆGER, t. II, p. 428. Dans ce passage, l'auteur cite une lettre de Paul Morizeno, datée du 4 septembre 1464, qui se trouvait aux Archives du gouvernement d'Innsbruck, mais qu'il n'a plus été possible de retrouver depuis lors.

<sup>3</sup> CONTELIORUS, p. 57 et suiv. (Voy. RAYNALD, ad an. 1464, n° 59.) La lettre adressée à la ville de Florence, dont on conserve une copie aux Archives de cette ville, et celle au marquis de Mantoue, dont l'original existe aux Archives Gonzague, sont identiques avec celle qu'a publiée Contelorius. — Paul II exprimait, d'autre part, sa ferme volonté de continuer contre les Turcs la guerre commencée par Pie II, dans un Bref (inéd.) à la ville de Bologne, daté de Rome, le 20 septembre 1464 : Archives d'État de Bologne, Q, 3; voy. encore THEUER, *Mon Hung.*, t. II, p. 398.

cipaux obstacles auxquels s'était heurté Pie II dans l'exécution de ses projets grandioses avait été l'état de détresse continué de ses finances. Paul II, doué de l'esprit pratique des Vénitiens, s'efforça d'y mettre de l'ordre. De par le pacte électoral, les revenus provenant du monopole de l'alun devaient être appliqués en totalité à la guerre sainte : le Pape en enleva la gestion à l'administration générale du trésor apostolique, et la confia à une commission spéciale, composée des cardinaux Bessarion, d'Estouteville et Carvajal<sup>1</sup>, revêtus du titre de « commissaires généraux de la sainte croisade ». Cette commission reçut dans ses attributions l'examen et la discussion de toutes les mesures relatives à la continuation de la guerre contre les Turcs : elle était chargée de présenter telles propositions qu'elle jugerait utiles. « En outre, les fonds provenant des indulgences et des décimes levés sur les revenus du clergé pour la guerre contre les Turcs, pour autant qu'ils avaient jusqu'alors été mis à la disposition de la chambre des comptes apostoliques, durent, à l'avenir, être versés directement entre les mains de cette commission, qui eut à en déterminer l'emploi<sup>2</sup>. » Les subsides considérables fournis par cette commission, aux braves Hongrois notamment, lui seront un titre d'honneur éternel<sup>3</sup>.

Au cours de l'automne de 1464, le Pape profita de la présence à Rome des ambassades d'obédience pour traiter verbalement avec elles la question turque<sup>4</sup>. Cela donna lieu à des discussions approfondies, particulièrement avec l'ambassade

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à sa mère, datée de Rome, le 23 novembre 1464. (Archives Gonzague.) Voy., au même lieu, la Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio, du 1<sup>er</sup> septembre 1464; AMMANATI, *Ep.*, f<sup>o</sup> 26, 60; CANEKSIUS, p. 47.

<sup>2</sup> GOTTLOB, *Cam. Ap.*

<sup>3</sup> Voy. plus loin, p. 77 et suiv. — Par la Bulle *Ad sacram*, dat. « Romæ, 1465, III Id. April. » (11 avril), Paul II renouvela la défense de faire du commerce avec les infidèles, en y ajoutant la prohibition du commerce de l'alun. (Archives secrètes des Papes, reg. 519, f<sup>o</sup> 153 : une copie de cette Bulle existe aux Archives de Milan.) — GOTTLOB (*Cam. Ap.*) parle de l'appel adressé par Paul II aux puissances pour leur demander de protéger le monopole de l'alun pontifical.

<sup>4</sup> Voy. le Bref de Paul II, publié par D'ACREY, nouv. inéd., t. III, p. 821 et la Lettre (inéd.) des Ambassadeurs milanais, du 14 octobre 1464 (Bibliothèque Ambrosienne.)

vénitienne<sup>1</sup>. Les Vénitiens eurent, à ce sujet, des conférences avec la commission des cardinaux. On y proposa tout d'abord une nouvelle répartition des contributions à fournir par les puissances italiennes, et l'on s'arrêta aux chiffres suivants : le Pape, personnellement, fut taxé à 100,000 ducats; Venise au même chiffre; Naples à 80,000 ducats; Milan à 70,000; Florence à 50,000; Modène à 20,000; Sienne à 15,000; Mantoue à 10,000; Lucques à 8,000 et Montferrat à 5,000<sup>2</sup>.

Cette proposition fut également mal accueillie par toutes les puissances intéressées. Bien que le Pape se fût engagé à verser ses 100,000 ducats alors même qu'il devrait, pour remplir son engagement, opérer des réductions sur ses dépenses d'entretien journalier<sup>3</sup>, il n'obtint qu'avec beaucoup de difficultés, des princes italiens, la promesse d'autoriser leurs agents auprès du Saint-Siège à soumettre l'affaire à une nouvelle discussion. On négocia de part et d'autre pendant six mois entiers, mais aucune puissance n'était disposée à verser effectivement les sommes indiquées : on savait que, dans la pensée du Pape, elles étaient destinées à fournir des subsides aux Hongrois. Chacune s'efforçait de faire réduire sa quote-part, et les plus grandes étaient précisément celles qui posaient, pour s'exécuter, le plus de conditions. Venise, Florence et Milan, d'une part, demandaient qu'on leur laissât la libre disposition des décimes, vingtièmes et trentièmes réservés au Pape; le roi de Naples, d'autre part, réclamait la remise entière du tribut qu'il devait au Saint-Siège. Dans le but, sans doute, d'obtenir cette concession, Ferdinand tenta d'intimider le Pape : il prétendit avoir reçu des ouvertures du sultan, qui lui aurait offert son alliance avec un subside de 80,000 ducats, s'il consentait à susciter une guerre en Italie. Quelque temps après, les relations entre Rome et Naples étant

<sup>1</sup> Sur cette ambassade, voy. ROMANIN, t. IV, p. 321.

<sup>2</sup> AMMANATI, *Epist.*, p. 41. Voy. *Mon. Hung.*, t. II, p. 234 : ici, ce document est classé à l'année 1471 au lieu de l'être à l'automne de 1464. — Ce projet de répartition est encore intéressant à ce point de vue, qu'il nous donne une certaine idée de la richesse des puissances italiennes. Voy. à ce sujet, MUNTZ, *Renaissance*, p. 50.

*Mon. Hung.*, t. II, p. 234.

devenues encore plus tendues, ce prince abominable menaçait ouvertement de faire alliance avec le Turc<sup>1</sup>.

Aux instances pressantes du Pape, les ambassadeurs réunis à Rome opposaient une résistance passive, dans laquelle ils déployaient l'art essentiellement italien d'ajourner et d'esquiver les questions embarrassantes. L'illusion n'était plus possible : personne ne voulait contribuer de ses deniers<sup>2</sup>. « Comprenant qu'il n'avait plus rien à espérer, Paul II résolut de déchirer tous les voiles; si, au bout de six mois passés en négociations, une affaire de cette importance n'avait pas avancé d'un pas, il voulait qu'au moins le monde entier sût à qui en incombait la responsabilité. Son dépit n'était que trop justifié; il l'exhalait en termes pleins d'amertume : « Les lamentations sur les charges qu'on veut imposer n'ont qu'un seul et unique but : empêcher que les Vénitiens ne reçoivent de secours. En abandonnant ainsi les Vénitiens à leurs propres forces, puisse-t-on ne pas abandonner tous les fidèles et soi-même! On prétend faire ainsi son devoir aux frais de l'Église et lui enlever par là la possibilité de venir en aide aux Hongrois. Le résultat est facile à prévoir : les Hongrois seront contraints de faire la paix avec les Turcs. Que restera-t-il de mieux à faire aux Vénitiens que d'agir de même? d'autant plus que les Turcs leur offrent des conditions assez favorables. Mais alors, quand ces deux champions de la chrétienté auront renoncé à la lutte, le chemin de l'Italie sera ouvert par terre et par mer à l'ennemi du nom chrétien<sup>3</sup>. »

Ces plaintes restèrent sans écho ; et comment auraient-elles pu secouer l'apathie des puissances italiennes, quand les plus

<sup>1</sup> Outre les sources citées par CHRISTOPHE, t. II, p. 120 et suiv., 152 et suiv., voy. la Lettre (inéd.) d'Augustinus de Rubeis à François Sforza, datée de Rome, le 20 février 1465. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Il sera parlé plus au long de la querelle de Rome et de Naples au chap. VI de ce livre.

<sup>2</sup> Un des ambassadeurs en personne, Jacobus de Aretio, écrit de Rome, à la date du 18 mars 1465 (inéd.), au sujet des négociations avec la commission des cardinaux : « Secundo a mi parse comprendere in quelle volte che me so ritrovato in simil congregatione non compresi alcuno che vollesse offerire alcuna cosa. » (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> AMMANATI, *Ep.*, f° 60<sup>b</sup>. Voy. ZINKEISEN, t. II, p. 309 et suiv.

mauvaises nouvelles les laissaient indifférentes? Au mois de mai 1465, on apprit à Rome que les Turcs préparaient d'immenses armements, principalement des armements maritimes, en vue d'une attaque contre l'Italie<sup>1</sup>. C'était, précisément, le moment que Florence choisissait pour refuser au Pape le versement de l'annuité des subsides destinés à la Hongrie<sup>2</sup>.

Dans les États de l'Église même, le maintien de la dime pour la guerre contre les Turcs rencontrait des résistances obstinées. Pour remplir leurs obligations, non seulement de petites villes, telles que Viterbe, Toscanella et Soriano, mais même une ville aussi riche que Bologne, ne cédaient qu'à la menace<sup>3</sup>. Celles de Tivoli et de Foligno demandaient la remise de l'impôt; Ferentino fut, pendant un certain temps, frappée d'interdit en punition de sa résistance aux réclamations de la chambre des comptes apostolique; dans la campagne romaine, les comtes de Conti se faisaient remarquer par leur mauvaise volonté. Les censures ecclésiastiques les plus graves ne servaient plus à rien : il fallut en venir à la contrainte<sup>4</sup>.

Cependant Paul II subvenait comme il pouvait, de ses propres fonds, aux frais de la guerre contre les Turcs : il fit, en particulier, de grands sacrifices pour les Hongrois. Un historien moderne<sup>5</sup>, après avoir mentionné la somme de 42,500 (ou 40,000) ducats, mise à la disposition de Mathias Corvin par les cardinaux réunis à Ancône après la mort de Pie II, dit que, par la suite, Paul II fit passer en Hongrie « de petits envois d'argent » : il est en contradiction formelle avec le témoignage de Vespasiano da Bisticci. En effet, au dire de ce dernier, le Pape n'aurait pas envoyé à la Hongrie moins de 80,000 ducats dans la seule année 1465, et il lui aurait, en outre, promis un subside annuel<sup>6</sup>. Les registres de comptes

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 21 mai 1465. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> MULLER, *Docum.*, p. 202 et suiv.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) à la ville de Bologne, daté de Rome, le 20 septembre 1464. (Archives d'État de Bologne, Q, 3.) — Pour les autres villes, voy. *Cruciata Pauli II*, f° 10<sup>b</sup>, aux Archives d'État de Rome.

<sup>4</sup> GOTILOB, *Cam. Ap.*

<sup>5</sup> HUBER, *Gesch. OEsterr.*, t. III, p. 212.

<sup>6</sup> MAL, *Spicil.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 297.

de Paul II conservés aux Archives d'État de Rome prouvent que, rien que sur les revenus de la ferme de l'alun, les commissaires généraux de la croisade firent, entre les mains des ambassadeurs de Mathias Corvin, le 23 mai 1465, un versement de 57,500 florins d'or, et, le 28 avril 1466, un autre versement de 10,000 ducats hongrois<sup>1</sup>. Néanmoins, les mercenaires coûtaient si cher que le roi de Hongrie crut devoir renoncer à la guerre offensive. A Venise, on songeait également à faire la paix avec les Turcs. La misérable politique des puissances italiennes, sourdes aux appels réitérés de Paul II, nous fournit une explication suffisante de ce découragement. « Naples et Milan se tenaient sur un bon pied avec la Porte; Gènes et Florence convoitaient l'héritage commercial de Venise dans le Levant. » Dans ces conditions, on ne saurait assez faire ressortir combien il fut heureux, pour l'Italie, que toutes les forces du sultan fussent occupées, d'une part par l'héroïque Scanderbeg, de l'autre par le soulèvement de l'Asie Mineure, « qui se termina en 1466 par la soumission du prince de Caraman et de ses nombreux alliés<sup>2</sup> ».

Pour empêcher Venise de faire la paix avec les Turcs, Paul II, non content de lui offrir des sommes d'argent considérables, résolut d'y envoyer le membre le plus distingué du Sacré Collège, le cardinal Carvajal; s'il était un homme capable de mener à bien cette difficile mission, c'était bien ce prince de l'Église, qui toute sa vie, avait mis un zèle ardent au service

<sup>1</sup> *Cruciata Pauli II* (inéd.). Voy. GOTTLÖB, *Com. Ap.*; GORI, *Arch.*, t. III, p. 93. Le passage cité en dernier a échappé à l'attention d'Huber : je ne lui en fais pas un grand reproche, mais je me demande, sans trouver d'explication satisfaisante, pour quel motif il a laissé entièrement de côté Vespasiano da Bisticci, dont le récit se trouve dans un ouvrage à la portée de tout le monde. Autre remarque : peut-on comprendre que Huber, dans le passage en question, parle de « quelques autres petits envois » d'argent faits par Paul II, alors que lui-même cite la lettre de Paul II, du 26 mai 1465, qu'a publiée TELEKI, t. XI, p. 124 et suiv., et dans laquelle il est fait expressément mention d'un envoi de 57,000 florins? — Le zèle de Paul II pour la guerre contre les Turcs est unanimement reconnu, même par les Vénitiens, qui, cependant, ne lui étaient pas favorables. Voy. *Mon. Hung.*, t. I<sup>er</sup>, p. 321; *ibid.*, p. 324, 332, 339, 343, 375.

<sup>2</sup> HERTZBERG, *Griechenland*, t. II, p. 591; voy. ROMANIN, t. IV, p. 324 et suiv.

de la cause de la guerre sainte. Nommé légat à Venise le 30 juillet 1466, Carvajal quitta Rome le 20 août, pour n'y revenir qu'à l'automne de l'année suivante<sup>1</sup>.

Au mois de novembre 1466 se réunit en Allemagne, à Nuremberg, une diète spécialement convoquée dans le but de discuter la question des moyens de soutenir la guerre contre les Turcs : Paul II avait bien des fois sollicité la convocation de cette assemblée<sup>2</sup>. On y parla beaucoup de l'envoi d'une armée de secours à la Hongrie, mais ni cette diète ni celles qui lui succédèrent n'aboutirent à un résultat pratique<sup>3</sup>.

Au mois de juillet 1466, Paul II lança un appel aux princes européens en faveur de Scanderbeg. Depuis deux ans, le héros

<sup>1</sup> GASP. VERONEN. (p. 1046) parle sur un ton mystérieux de la légation de Carvajal, mais il dit que le cardinal atteignit le but de sa mission. MALIPIERO (p. 38) dit davantage. — Les dates que j'ai données dans le texte étaient inconnues jusqu'ici : je les ai relevées dans les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, f<sup>o</sup> 34<sup>b</sup>-35; le but de la mission y est brièvement résumé en ces termes : « Sollicitaturus aliqua contra nephandissimum Turcum et alia, etc. » — Sur le retour de Carvajal, voy. plus loin, p. 130, note 2. — Les questions que Carvajal avait à traiter à Venise ne concernaient pas uniquement la guerre contre les Turcs, mais aussi les autres difficultés pendantes entre Rome et la République : cela ressort d'une Lettre (inéd.) du cardinal de Conzague, datée de Rome, le 31 juillet 1466, où il indique également le 30 comme date de la nomination du cardinal. (Archives Conzague.) Voy. plus loin, chap. iv. — Carvajal avait aussi à s'occuper de l'entrée de Venise dans la ligue des puissances italiennes : voy. le Rapport (inéd.) d'Aug. de Rubeis, daté de Rome, le 6 décembre 1466. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Ce fut le cardinal d'Autshourg qui expédia les Lettres dans lesquelles le Pape dépeignait « la grande indigence de la religion chrétienne » et requérait les États de se faire représenter à Nuremberg. L'original d'une de ces Lettres (inéd.), adressé à la ville de Francfort, et daté de Villingen, le 6 octobre 1466, existe encore aux Archives de Francfort-sur-le-Mein. (Reichssachen, 5537.) — Paul II écrivit lui-même pour engager les princes allemands à se rendre à la diète, dont la réunion avait été fixée au 15 juin 1467, à Nuremberg, comme la précédente : voy. JANSSEN, *Reichschron.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 251, et *Cod. dipl. Sax.*, p. 170-171. — On conserve aux Archives de la ville de Strasbourg (AA 205) une liste des personnages ou corps qui reçurent à cette époque des brefs du Pape analogues.

<sup>3</sup> Voy. REISSERMAYER, t. 1<sup>er</sup>, p. 20 et suiv.; cet historien attribue à tort à Fantinus la dignité de cardinal. — Pour la diète de 1466, on peut consulter, en dehors des documents provenant des Archives de la chancellerie électorale, annexée aux Archives d'État de Vienne, un manuscrit conservé aux Archives d'Oberehenheim, intitulé : « Handlung auf dem pæpstlichen und kaiserlichen Tage zu Nuernberg A° 66 » (inéd.).

albanais repoussait avec succès toutes les attaques des Turcs et leur infligeait défaites sur défaites<sup>1</sup>. Avide de vengeance, le sultan résolut de diriger en personne les opérations en Albanie. Au printemps de 1466, il mit sur pied une armée dont la force est évaluée par les uns à deux cent mille, par les autres à trois cent mille hommes<sup>2</sup>. Son objectif était la place de Croïa, capitale de l'Albanie. Au mois de mai, un messenger de Raguse apporta à Rome la nouvelle que Scanderbeg, victime d'une trahison, venait d'éprouver un grave échec, et que ce désastre avait été suivi d'un grand massacre de chrétiens : en même temps, le bruit se répandait qu'une deuxième armée turque menaçait la Hongrie<sup>3</sup>. L'Italie entière prit l'épouvante. Pierre de Médicis ne parlait qu'avec larmes du sort de la malheureuse Albanie et promit du secours<sup>4</sup>. Le Pape avait déjà fourni des subsides à Scanderbeg; il lui envoya de nouvelles sommes d'argent<sup>5</sup> et adressa aux puissances chrétiennes un appel aux armes. Dans ce document, il parlait en termes émus des souffrances de la chrétienté, de la terreur répandue parmi les populations des côtes de l'Adriatique, des fugitifs qui arrivaient chaque jour du Levant. « On ne peut retenir ses pleurs, disait-il, quand on voit ces navires qui viennent des côtes de l'Albanie se réfugier dans les ports de l'Italie, ces familles misérables, dénuées de tout, chassées de leurs demeures, assises sur les rivages de la mer, élevant les bras vers le ciel et remplissant l'air de leurs lamentations dans un langage incompréhensible. » Pour venir en aide à ces infortunes, il donna sans compter : ses livres de comptes sont là

<sup>1</sup> PAGANEL, p. 327 et suiv., 349 et suiv.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) des ambassadeurs de Mantoue à Rome, datée du 31 mai 1466. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de Bartol. de Maraschis à la marquise de Mantoue, datée de Rome, le 31 mai 1466. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) de T. Maffei, du 15 mai 1466 (Archives d'État de Florence) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 79. — Voy., à ce sujet, les plaintes des Vénitiens, dans MARKUSCEV, *Slaven in Albanien*, p. 108.

<sup>5</sup> Dans l'*Archivio* de GORI, t. III, p. 39, BERTOLOTTI cite des exemples pris dans les documents (inéd.) des Archives d'État de Rome (*Cruciata Pauli II*); GORTLOB, de même, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 443 : ce dernier ne connaissait pas le précédent.

pour le prouver. Il était donc fondé à dire qu'il avait fait tout ce que ses moyens lui permettaient; que, dans le cours de l'année précédente, les Hongrois, sans en nommer d'autres, avaient reçu de lui 100,000 florins d'or, mais qu'il n'était pas en état de suffire à lui seul à tous les besoins; que, par conséquent, une intervention énergique des puissances chrétiennes était plus que jamais indispensable <sup>1</sup>.

Heureusement, les bruits répandus sur les événements d'Albanie étaient exagérés. Croïa, entourée d'une ceinture de forts et défendue par une population héroïque, repoussa tous les assauts. « Scanderbeg, fidèle à la tactique qui lui avait toujours réussi, était allé chercher un abri dans les forêts du district de Touménistos; de là il exécutait des courses sur les derrières de l'armée assiégante, l'inquiétant, la fatiguant, la harcelant, ne lui laissant ni trêve ni repos, infatigable, insaisissable; le sultan, effrayé de ses pertes, voyant la réputation de ses troupes compromise, comprenant enfin qu'il n'avait rien à espérer ni de la trahison ni de la force ouverte, se décida à s'éloigner de Croïa et à aller prendre ses quartiers d'hiver à Constantinople, laissant seulement sous les murs de la place assiégée, pour en continuer le blocus, quatre-vingt mille hommes sous le commandement de Balaban <sup>2</sup>. »

Désormais le sort de l'Albanie était lié à celui de Croïa, mais, abandonnés à leurs seules forces, les Albanais, unis aux Vénitiens, n'étaient pas en mesure de la sauver. Scanderbeg résolut de partir en personne pour l'Italie et d'aller à Rome et à Naples implorer de l'argent et des armes <sup>3</sup>.

Au mois de décembre 1466, le héros arrivait à Rome, où on lui avait préparé une brillante réception : « C'est un homme âgé », écrivait un témoin oculaire; « il a au delà de

<sup>1</sup> Lettre du Pape au duc de Bourgogne, dans AMMANATI, *Epist.*, f<sup>o</sup> 102<sup>b</sup>-104, et RAINALD, ad an. 1466, n<sup>o</sup> 2-6. La date est « juillet 1466 » : CIPOLLA (p. 535) a négligé de l'indiquer, mais on peut la rétablir par le contenu de la lettre et par rapprochement avec le Bref au duc Sigmond de Tyrol, cité par LICHNOWSKY (*Urkunden*, p. CCCLVIII), que j'ai, d'ailleurs inutilement, cherché au Ferdinandeum, à Innsbruck.

<sup>2</sup> FALLMERAYER, p. 87. Voy. HOPF, p. 156; MAKUSCEV, *Slaven*, p. 109.

<sup>3</sup> MALIPIERO, p. 38; BARLETIUS, lib. XII, p. 355.

soixante ans; il est arrivé avec un petit nombre de chevaux et en pauvre équipage; je prévois qu'il demandera des subsides<sup>1</sup>. »

On a dit et répété mainte fois que, de ses entrevues avec Paul II, le héros suppliant, « trop Vénitien de cœur », n'avait remporté que des indulgences et des proclamations à l'adresse de l'Occident, sourd à ses appels, des conseils pieux et la promesse toujours renouvelée, jamais tenue, d'un royaume composé de l'Épire et de la Macédoine<sup>2</sup> : tout cela est de pure invention.

Barletius, le biographe de Scanderbeg, ne se borne pas à relater en termes élogieux l'éclat et l'affabilité de la réception faite au héros à Rome : il mentionne expressément la générosité du Pape et des cardinaux à son égard. « Scanderbeg, dit-il, retourna vers les siens le cœur joyeux et plein d'un nouveau courage, rapportant de nombreux présents et une somme d'argent considérable<sup>3</sup>. » D'autres sources authentiques nous fournissent des renseignements plus précis encore. Les livres de comptes de Paul II démontrent que Scanderbeg reçut, à diverses reprises : d'abord, pour son entretien personnel, une première fois 250 ducats, une seconde fois 200,

<sup>1</sup> PAGANEL, p. 356, place le voyage de Scanderbeg à Rome en 1465, ZIRKELSEN, t. II, p. 393, au commencement de 1466, FALLMERAYER, p. 87, et HOFF, p. 156, dans l'été de 1466. Toutes ces indications sont également fausses. Les *Cron. Rom.*, p. 32, l'enregistrent positivement au mois de décembre 1466, et cette indication est confirmée par les livres de comptes de Paul II (inéd.) conservés aux Archives d'État de Rome, et par une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 15 décembre 1466, conservée aux Archives Gonzague. Il existe, aux mêmes Archives, une Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, « dat. Rome XIV decemb. 1466 », dans laquelle il est dit : « El S. Scanderbeo gionse qui veneri [12 déc.] et incontra li forono mandate le famiglie de' cardinali. È homo molto de tempo passa li 60 anni; cum puochi cavalli è venuto e da povero homo. Sento vorrà subsidio. » — On a placé sur la maison que Scanderbeg habita à Rome, au bas du Quirinal, vicolo di Scanderbeg, n<sup>os</sup> 116-117, son buste avec l'inscription : « Geor. Castriota a Scanderbeg princeps Epiri — ad fidem iconis rest. an. dom. MDCCCXLIII. » Voy BELLI, *Case*, p. 58.

<sup>2</sup> FALLMERAYER, p. 88 : cet historien donne par deux fois au Pape le nom de Paul III!

<sup>3</sup> BARLETIUS, lib. XII, p. 358. La harangue de Scanderbeg, citée dans ce passage, n'est pas plus authentique que celle qu'on prête au héros sur son lit de mort.

plus, le 19 avril 1467, une somme de 2,700 ducats et, le 1<sup>er</sup> septembre, une autre somme de 1,100 ducats <sup>1</sup>. Le 7 janvier 1467, le Pape tint un consistoire secret, dans lequel on discuta les moyens de venir en aide au héros albanais; l'un des assistants, le cardinal de Gonzague, nous en a laissé un compte rendu <sup>2</sup>. Nous y lisons que le Pape se déclara dès l'abord prêt à faire un versement de 5,000 ducats, en disant qu'il eût voulu faire davantage, mais qu'il en était empêché par les nécessités de la défense de son propre territoire. Le cardinal Orsini, hostile à Paul II, se permit de dire que le Pape n'avait rien à redouter d'aucun côté. Le Pape, vivement irrité de cette observation malveillante, répondit en faisant d'intéressantes révélations au sujet de l'état de ses relations avec le roi de Naples. Il savait, dit-il, de source certaine, que Ferdinand méditait une entreprise contre les États de l'Église : ce prince perfide s'en était ouvert à cinq de ses conseillers intimes, et c'était par l'un d'eux que l'avis en était parvenu à Rome. Il est évident que, dans ces conditions, le Saint-Siège ne pouvait pas faire davantage pour les Albanais. Au reste, dans un second consistoire secret tenu le 12 janvier 1467, il fut décidé que Scanderbeg recevrait en tout cas 5,000 ducats <sup>3</sup>. D'autre part, Ferdinand, qui entretenait depuis longtemps des rapports d'étroite amitié avec Scanderbeg, voulut faire quelque chose pour les Albanais et leur envoya de l'argent, des vivres et des munitions <sup>4</sup>. Venise en fit autant de son côté. Revenu dans sa chère patrie, Scanderbeg y cueillit de nouveaux lauriers; au mois d'avril 1467, il battit les Turcs et fit prisonnier le frère de Balaban. Bientôt après, il gagna une deuxième bataille dans laquelle Balaban fut tué : les Turcs, privés de leur géné-

<sup>1</sup> On trouvera des exemples dans les articles de BERTOLOTTI et de GOTTLOB, cités plus haut, p. 80, note 5. Voy. aussi CANENSIVS, p. 84.

<sup>2</sup> J'ai trouvé cette Lettre (inéd.) aux Archives Gonzague. Voy. aussi Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 83.

<sup>3</sup> « Questa matina de novo foe havuto ragionamento in consistorio secr[eto circa] li fatti de Scandarbeo al qual se daranno pur li cinquemilia ducati. » Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, « dat. Rome, 12 Januarii 1467 ». (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> TRINCHERA, t. I<sup>er</sup>, p. 90.

ral, s'enfuirent en désordre. Croïa était sauvée<sup>1</sup>. Cependant la situation n'en restait pas moins critique : Scanderbeg eut bientôt après sur les bras une deuxième armée turque, à laquelle il livra combats sur combats jusqu'à la fin de l'année. La mort vint le surprendre en pleine lutte. Le 17 janvier 1468, le héros de l'indépendance de l'Albanie succombait aux atteintes d'une fièvre maligne, à Alessio<sup>2</sup>.

Depuis la mort de Jean Hunyade et de Capistran, la chrétienté n'avait pas subi de perte plus cruelle. Ses ennemis ne le savaient que trop. On rapporte qu'en apprenant la mort de son grand adversaire, le sultan se serait écrié : « Enfin, l'Europe et l'Asie sont à moi ! Malheur à la chrétienté ! Elle a perdu son épée et son bouclier ! »

A partir de ce jour, en effet, s'ouvrit une ère de cruelle oppression pour l'Albanie, déjà si durement éprouvée. Les Turcs se répandirent sur le pays comme un flot envahisseur : « Dans toute l'Albanie on ne voyait plus que des Turcs », est-il dit dans une relation du temps. En quelques semaines, huit mille infortunés furent emmenés en esclavage<sup>3</sup>. Pourtant la conquête ne fut pas achevée du coup : pendant quelques années encore les efforts des Turcs se brisèrent contre la résistance inébranlable de Scutari et de Croïa, dont la garnison avait reçu un renfort de troupes vénitiennes. Il est touchant de constater comment, au milieu de leurs souffrances, les assiégés célébraient encore le souvenir de celui qui les avait

<sup>1</sup> Zacharias Barbarus, ayant eu connaissance de ces faits par des lettres venues d'Alessio, les relate à son tour dans une lettre du 10 mai 1467 qu'a publiée MAKUSCEV, *Slaven*, p. 110.

<sup>2</sup> Scanderbeg serait mort, d'après HAMMER, t. I<sup>er</sup>, p. 91, 94, en 1466 ; d'après PACANEL, p. 877, ROHRBACHER-KNOEFLER, p. 227, et CIPOLLA, p. 539, en 1467 ; d'après REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 189, au mois de février 1468. La date indiquée dans le texte est affirmée comme exacte par FALLMERAYER, p. 95, et confirmée par la lettre de condoléance publiée par TRINCHERA, t. I<sup>er</sup>, p. 439, et par le rapport des ambassadeurs milanais publié dans les *Mon. Ung.*, t. II, p. 93. Voy. aussi HOFF, *Griechenland*, p. 157. — On conserve, à Vienne, le casque de Scanderbeg, dont le cimier représente une tête de chèvre, et son épée, sur laquelle est gravée, en lettres arabes, l'inscription : Iskender Beg, héraut de Dieu ; voy. v. SACKEN, *Ambras. Sammlung* (Wien, 1855), p. 211 et suiv.

<sup>3</sup> HOFF, *Griechenland*, p. LXXVI, 157.

si souvent menés au combat. « Au milieu de la tourmente guerrière », rapporte Sabellicus, « au milieu du bruit barbare des armes, des chœurs de jeunes filles albanaises se rassemblaient régulièrement tous les huit jours sur les places publiques des villes de la principauté, et là elles chantaient des hymnes composés en l'honneur du héros national défunt<sup>1</sup>. » Mais il y a mieux encore : pendant dix années, ce petit pays se défendit contre l'écrasante supériorité numérique des Turcs, et cette résistance héroïque prouve que l'esprit de Scanderbeg lui survivait encore après sa mort.

<sup>1</sup> SABELLICUS, *Décad.*, t. III, p. 568 ; FALLMERAYER, p. 100.

#### IV

LUTTE CONTRE LA POLITIQUE ABSOLUTISTE DE VENISE ET DE LOUIS XI, ROI DE FRANCE. — EFFORTS DE PAUL II POUR LE RELÈVEMENT DU PRESTIGE DU SAINT-SIÈGE A L'EXTÉRIEUR. — RÉFORMES. — RÉPRESSION DES FRATICELLES. — DISPOSITIONS PRISES POUR LE JUBILE. — TENTATIVE DE RECONCILIATION DE LA RUSSIE AVEC L'ÉGLISE.

L'isolement dans lequel se trouve Venise à l'égard des États de l'Italie, par le fait de sa situation géographique, elle semble avoir pris à tâche de l'accentuer encore dans le domaine de sa politique religieuse. Il n'est pas un seul point de la Péninsule sur lequel on constate, d'aussi bonne heure que là, une préoccupation aussi constante d'étendre les prérogatives du pouvoir civil aux dépens de l'indépendance de l'Église. Les Papes étaient naturellement obligés de combattre ces empiètements; maintes fois ils se virent dans la triste nécessité de frapper l'orgueilleuse République des peines les plus rigoureuses dont dispose l'Église<sup>1</sup>.

Chose curieuse! Cette politique du gouvernement, visant sans cesse à faire plier l'Église sous l'omnipotence de l'État, formait un contraste frappant avec la piété de la population de Venise, piété dont, de nos jours encore, les innombrables églises parsemées dans la ville témoignent dans un langage muet, mais éloquent. Dans cette République, qui se parait, de préférence, du beau nom de Saint-Marc, la masse populaire était, indubitablement, animée d'une foi profonde, dont ses

<sup>1</sup> Voy. *Collect. scripturar. spectantium ad interdictum reipubl. Venetæ inflictum a variis summis pontificibus* (inéd.) : Bibliothèque Vallicellane, à Rome, Cod. L, 27.

gouvernants devaient, quoi qu'ils en eussent, tenir compte dans une certaine mesure. Néanmoins, entre le Saint-Siège et la République de Saint-Marc, il existait une cause permanente de discorde, aussi longtemps que la République s'efforçait, par tous les moyens, d'attenter à la liberté naturelle de l'Église et de la réduire au rang d'humble servante de l'État. Autre cause de difficultés toujours renaissantes : la République de Venise ambitionnait la possession des Romagnes ; elle y avait pris pied, en 1441, en s'emparant de Ravenne, et, depuis lors, elle n'avait cessé de travailler à s'y étendre aux dépens des États de l'Église. Cependant, ces conflits de nature contingente avaient peu d'importance en comparaison des contestations de principes issues des efforts de l'oligarchie vénitienne pour imposer à ses sujets son autorité absolue, à tous les points de vue, même au point de vue religieux<sup>1</sup>.

Déjà, comme cardinal, Paul II avait été victime de l'absolutisme du gouvernement de sa patrie. En 1459, le siège épiscopal de Padoue étant devenu vacant par la mort de Fantin Dandolo, Pie II l'avait donné au cardinal Barbo<sup>2</sup>. Son intention était de faire une chose agréable à la fois au cardinal et à la République vénitienne<sup>3</sup> qui, de tout temps, avait témoigné le désir de voir occuper les sièges épiscopaux de son territoire par des fils de familles nobles et indigènes. Malheureusement, le gouvernement vénitien avait déjà choisi un autre candidat, Gregorio Correr, et il mit tout en œuvre pour faire prévaloir sa volonté. Il décida que si, dans un délai de vingt jours, le cardinal n'avait pas renoncé à son évêché, on mettrait sous séquestre tous les revenus possédés par lui sur le territoire de la République : Paul Barbo, frère du cardinal, fut chargé d'user de pression sur celui-ci, sous peine, en cas d'échec, de

<sup>1</sup> FRIEDBERG (t. II, p. 688 et suiv.) prend à peu près exclusivement pour guide l'étude très insuffisante publiée par SAGREDO dans l'*Arch. st. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 92 et suiv. Voy. encore LEBRET, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 668 et suiv. CECCHETTI, dans son ouvrage *V. e la. c. di Roma*, 2 vol., apporte beaucoup de matériaux nouveaux, mais il y manque l'ordre et le fini du travail.

<sup>2</sup> Au mois de mai 1459 : voy. DONDI OROLOGIO, *Canonici*, p. 24.

<sup>3</sup> *Pii II Comment.*, p. 44. Voy. DONDI OROLOGIO, *Dissert. nona s. l'istoria eccl. l'adovana* (Pad., 1817), p. 50 et suiv.

se voir condamner à l'exil perpétuel et à la confiscation de ses biens <sup>1</sup>. Quelques jours après, la Seigneurie adressa, au sujet de cette affaire, des lettres pleines de menaces au Pape et à divers cardinaux <sup>2</sup>. Le cardinal Barbo refusant d'obéir à ces injonctions, il fut fait aux ambassadeurs de Venise défense expresse de lui rendre visite <sup>3</sup>. Finalement, la Seigneurie y mit tant d'acharnement <sup>4</sup> que le cardinal dut se résigner. Cependant le siège de Padoue ne fut pas attribué à Gregorio Correr; le Pape y nomma Jacopo Zeno, avec obligation de payer au cardinal Barbo une rente annuelle de deux mille ducats; à la suite de cet arrangement, les mesures décrétées contre Paul Barbo furent retirées <sup>5</sup>.

Les hommes d'État vénitiens se trouvèrent dans un singulier embarras, lorsque, quelques années plus tard, le cardinal, victime de leur mauvaise volonté, fut élevé sur le trône pontifical. Aucun choix n'aurait pu leur être plus désagréable. Néanmoins, ils eurent la prudence de dissimuler leur dépit. On décréta des manifestations en réjouissance de l'élection du Pape, et, bientôt après, on envoya porter le serment d'obédience par une ambassade tout à fait extraordinaire. En général, dans

<sup>1</sup> Décret du 5 mars 1459 (inééd.) ; Archives d'État de Venise, *Sen. Secr.* t. XX, f<sup>o</sup> 177<sup>b</sup>-178.

<sup>2</sup> Lettres (inééd.) du 8 et du 17 mars 1459, à Pie II, et du 27 mars 1459, au cardinal Scarampo : *Sen. Secr.*, t. XX, f<sup>o</sup> 178 et suiv., *loc. cit.*

<sup>3</sup> « Bene autem commemoramus et mandamus vobis, quod desistere debeatis a visitatione r<sup>m</sup>i card. S. Marci ex causis et respectibus vobis notis. » Instruction (inééd.) pour les ambassadeurs envoyés à Mantoue, datée du 17 septembre 1459 : *Sen. Secr.*, t. XX, f<sup>o</sup> 190. D'ARU et, après lui, VOICR, t. III, p. 70, parlent d'une défense de parler au Pape ou de le saluer; c'est une erreur.

<sup>4</sup> Voy. notamment la Lettre (inééd.) aux ambassadeurs auprès du Saint-Siège, du 4 janvier 1459 (st. fl.) : *Sen. Secr.*, t. XX, f<sup>o</sup> 203.

<sup>5</sup> Voy. SANUDO, p. 1167; CANENSIUS, p. 97. Le décret rendu contre Paul Barbo fut rapporté le 5 mars 1460 : voy *Sen. Secr.* (inééd.), t. XX, f<sup>o</sup> 177<sup>b</sup>. Dans son mémoire, composé en 1709 et publié dans l'*Arch. st. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 120 et suiv.; MEMMO fait remonter par erreur cette affaire à l'année 1443, et il parle d'un cardinal de Mantoue, au lieu du cardinal de S. Marc. FRIEDBERG (t. II, p. 692) a transcrit la date fautive sans s'occuper de la vérifier; n'importe quelle liste des évêques, par exemple celle d'UGHELLI, t. V, p. 456, aurait cependant suffi pour le tirer d'erreur. D'après CAVAGIUS (*Hist. cœnobii D. Justinæ Patav.*, Venetiis, 1606, p. 228), entre autres, Barbo aurait été pendant un an évêque de Padoue; c'est une erreur.

les circonstances analogues, les ambassades n'étaient jamais composées de plus de quatre personnes ; on n'avait fait exception à cette règle, en doublant le nombre des ambassadeurs, que pour Eugène IV, dans la personne duquel on voulait honorer un ancien citoyen de Venise : cette fois, on porta le nombre des ambassadeurs à dix<sup>1</sup>. Paul II ne se fit pas illusion sur la valeur de ces démonstrations. Il n'attendit pas l'arrivée de l'ambassade pour dire, en termes pleins d'amertume, à l'ambassadeur milanais, ce qu'il pensait de l'orgueil et de l'animadversion dont il se savait personnellement l'objet de la part de certains hommes d'État vénitiens. Les ambassadeurs ne seront pas ici depuis quinze jours, dit-il, que la discorde latente aura déjà amené un éclat<sup>2</sup>. Effectivement il eut, dans ses entrevues avec les ambassadeurs, des explications orageuses<sup>3</sup>. Comme il n'y avait pas, dans toute l'Europe, de puissance contre laquelle Venise ressentit plus de jalousie que contre le Saint-Siège, les relations ne tardèrent pas à revêtir un caractère de plus en plus âpre<sup>4</sup>. Vers la fin de 1465, Paul II exposa à l'ambassadeur milanais toute une série de griefs contre ses compatriotes. Sous prétexte de la question turque, dit-il, ils ont, de leur propre autorité, imposé une dime au clergé. Ils prétendent faire payer les droits de douane par les cardinaux qui vont à Venise, exigence que n'a aucun prince chrétien. Le sans-gêne avec lequel ils traitent les évêques nous force à chaque moment à leur adresser des remontrances. Ils ont interdit à l'archevêque de Spalatro l'entrée de son diocèse. Ils cherchent à s'emparer de la Morée, qui appartient à Thomas Paléologue. Les marchands vénitiens achètent leur alun

<sup>1</sup> MALIPIERO, p. 32 ; SANUDO, p. 1181 ; *Ist. Bresc.*, p. 900. Le Pape savait que les fêtes données en son honneur à Venise n'avaient pour objet que de lui faire oublier les offenses passées : voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 24 octobre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Sur l'ambassade, voy. GHIRARDACCI (inéd.), ad an. 1464, Cod. 768 de la Bibliothèque de Bologne.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 71. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini François Sforza, datée de Rome, le 6 décembre 1464. Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> LEDRET, *Gesch. d. Republik Venedig*, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 670.

chez les Turcs et fournissent ainsi de l'argent à l'ennemi de la chrétienté. Pour arrêter ce scandale, il faudra lancer l'excommunication. Se basant sur un prétendu droit naturel à la domination de la mer Adriatique, Venise persécute les habitants d'Ancône : elle garde contre toute justice Cervia et Ravenne. L'univers entiera des motifs de plainte contre cette République, les chevaliers de Rhodes et l'Empereur en particulier. Ils ont fait une loi intolérable, en vertu de laquelle le fait d'avoir un parent dans le clergé constitue une incompatibilité avec les fonctions de membre du conseil. Les Infidèles eux-mêmes ne sauraient rien inventer de pire : il faut absolument que cette disposition soit abrogée <sup>1</sup>.

A Venise, on ne songeait nullement à venir à résipiscence : toutes les remontrances du Pape étaient peine perdue <sup>2</sup>. Au printemps de l'année suivante surgit un nouveau conflit, occasionné par la vacance du siège patriarcal de Venise ; pendant l'été, la Seigneurie créa elle-même de nouvelles difficultés en décrétant, de sa propre autorité, sous prétexte de précautions à prendre contre les Turcs, un nouvel impôt sur les biens du clergé. A Rome, beaucoup de personnes étaient convaincues qu'il n'y avait là qu'une manœuvre destinée à dissimuler une entente secrète avec le sultan <sup>3</sup>. Il est indubitable qu'il existait à Venise un parti puissant qui voulait la paix avec la Porte : au rapport de l'ambassadeur milanais, certains Vénitiens allaient même jusqu'à dire : Il faut non seulement faire la paix avec le Turc, mais encore lui ouvrir le chemin de Rome, pour qu'il châtie ces prêtres <sup>4</sup> ! Pendant l'été de 1466, la République mit sur le tapis la question du concile. Paul II

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) de St. Nardini, archevêque de Milan, à François Sforza, daté de Rome, le 11 décembre 1462. (Bibliothèque Ambrosienne.) — Sur le conflit au sujet de la dime, voy. NAVAGERO, p. 1125 ; CECCHETTI, t. 1<sup>er</sup>, p. 154, et ROSMINI, *Milano*, t. IV, p. 67.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 73, le Bref au doge (inéd.). (Bibliothèque Vaticane, *Cod. Ottobon.*)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée du 5 juillet 1466 (Archives Gonzague) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 80. — Sur le conflit au sujet de la nomination au siège de patriarche, voy. *Arch. st. Ital.*, *loc. cit.*, p. 121 et suiv.

<sup>4</sup> *Mon. Ung.*, t. II, p. 14.

ressentit vivement l'offense et parla de fulminer contre elle l'excommunication et l'interdit<sup>1</sup>. On discuta sérieusement, dans plusieurs consistoires, l'opportunité d'en venir à cette extrémité. Mais c'était la rupture avec Venise, et l'on reconnut que deux motifs graves s'y opposaient : d'abord la nécessité de s'assurer auparavant de l'appui efficace d'une puissance italienne<sup>2</sup>; en second lieu, la crainte de déterminer la Seigneurie à conclure effectivement la paix avec les Infidèles. L'ambassadeur de Milan connaissait parfaitement cette situation; aussi annonçait-il, dès le mois de juillet, que le Pape s'en tiendrait aux menaces, et qu'il finirait par chercher des moyens de conciliation<sup>3</sup>. Cette tâche difficile fut confiée au cardinal Carvajal. Il est vrai qu'en se rendant à Venise il était muni de pleins pouvoirs à l'effet de lancer l'interdit en cas de nécessité; mais ce qu'on connaît du texte de ses instructions démontre que le Pape désirait réellement arriver à un arrangement amiable. C'est pour ce motif que le cardinal de Gonzague attribuait à Paul II le projet de conclure avec Venise un traité d'alliance défensive contre le roi de Naples<sup>4</sup>. On ne connaît malheureusement pas le détail des négociations suivies par le cardinal Carvajal. On sait seulement qu'elles furent longues et ardues, et certaines relations donnent à entendre qu'il accomplit avec talent et succès sa délicate mission. S'il ne réussit pas à résoudre d'une façon satisfaisante toutes les questions litigieuses pendantes entre Rome et Venise, il empêcha du moins la conclusion de la paix entre cette der-

<sup>1</sup> Rapport (inéd.) des ambassadeurs milanais, daté de Rome, le 4 août 1466. Paul II, y est-il dit, rebute le concile « *piu che l'inferno* » : Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., 1591, f<sup>o</sup> 362 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 84, la Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 19 juillet 1466.

<sup>3</sup> « *Questi signori preti faranno ogni cosa per abonizare dicta signoria.* » Lettre (inéd.) d'Aug. de Rubéis au duc et à la duchesse de Milan, datée de Rome, le 20 juillet 1466 : Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., 1591, f<sup>o</sup> 358. — La présence du duc d'Urbin, dont il est fait mention dans le Rapport (inéd.) du 4 août, cité plus haut, note 1, n'était probablement pas étrangère à ce conflit.

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 31 juillet 1466. (Archives Gonzague.) — Dans son Rapport du 4 août, cité plus haut, l'ambassadeur milanais émet également l'idée que la mission de Carvajal a pour objet d'amener une réconciliation entre la République et le Saint-Siège.

nière et la Porte, et il prépara les voies à des relations plus tolérables entre Paul II et la République de Saint-Marc <sup>1</sup>. En 1468, la question des décimes fut également réglée à l'entière satisfaction de Venise, et au mois de mai de l'année suivante la situation s'était améliorée au point de créer la possibilité d'une alliance entre la Seigneurie et le Pape contre le traître Robert Malatesta. Cette alliance ne fut pas durable : le rôle équivoque joué par les Vénitiens dans les événements postérieurs <sup>2</sup> et de nouvelles contestations au sujet de la dime turque amenèrent une rupture, et, à la mort de Paul II, ses relations avec sa patrie d'origine étaient si tendues qu'il n'y avait même plus d'ambassadeur vénitien à Rome <sup>3</sup>.

Avec Florence, Paul II eut aussi divers conflits, occasionnés par des attentats aux libertés de l'Église, notamment en 1466 <sup>4</sup> et en 1469, au sujet de décrets rendus par le gouvernement, de son autorité privée, et frappant une contribution sur les biens d'Église. Les remontrances multiples du Pape démontrent l'entêtement de ses adversaires <sup>5</sup>. La dernière n'est datée que de quelques jours avant sa mort <sup>6</sup>. Si nous portons nos recherches au dehors de l'Italie, nous constatons

<sup>1</sup> Voy. plus haut, chap. III, et dans CECCHETTI, t. I<sup>er</sup>, p. 154, les deux passages très courts relatifs à la solution donnée à la question de la dime. Voy. aussi *Mon. Ung.*, t. II, p. 33, 35, 63.

<sup>2</sup> Voy. plus loin, chap. VI.

<sup>3</sup> MALIPIERO, p. 239. — Sur la joie témoignée par les Vénitiens à la mort de Paul II, voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 254. — En 1472, Isabella Zeno, sœur de Paul II et mère du cardinal, fut arrêtée et exilée, sous prétexte qu'elle aurait révélé au Saint-Siège des secrets d'État. Elle vint plus tard se fixer à Rome, où elle fut ensevelie dans l'église de Saint-Pierre : voy. REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 494, et CECCHETTI, t. I<sup>er</sup>, p. 419 et suiv.

<sup>4</sup> Bref (inéd.) de Paul II à Florence, daté du 25 mars 1466. (Archives d'État de Florence, X, II, 29, f<sup>os</sup> 141 et suiv.)

<sup>5</sup> Bref (inéd.) de Paul II à Florence, daté de Rome, le 25 août 1469. (*Loc. cit.*, X, II, 25, f<sup>os</sup> 14<sup>b</sup>-15.)

<sup>6</sup> Paulus II Florentinis (inéd.), dat. 1471, Julii 23. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.*, 12, f<sup>o</sup> 180.) C'est ici le lieu de mentionner un autre Bref (inéd.) daté du 5 décembre 1470 (*ibid.*), parce qu'il a également trait à la défense des droits de l'Église : « Regi Aragonum. Non absque magna admiratione intelleximus quod adhuc possessionem monasterii S. Victoriani ac prioratus de Roda Ilerd, dioc. dil. fil. noster L[udovicus] tit. S. 4 coronator. S. R. E. presb. card<sup>l</sup> assequi non potuit. » Suivent des menaces.

un autre conflit sérieux né à l'occasion de la vacance du siège épiscopal de Brixen<sup>1</sup>.

Entre Paul II et Louis XI, roi de France, les relations furent difficiles dès le premier jour, et la cause en était la même que pour Venise. Le Roi voulait dominer seul, dans l'Église comme dans l'État; il prétendait que sa volonté fit loi en toutes choses<sup>2</sup>. Dès le mois d'octobre 1464, on eut vent, à Rome, de nouveaux empiétements du Roi sur l'autorité du Pape. Le bruit courut que Louis XI avait interdit, dans tout son royaume, la publication des bulles du Pape sans son autorisation préalable, et décrété la suppression des expectatives. L'ambassadeur milanais écrivait à ce sujet : « Voilà de mauvais présages pour l'obédience; ces mesures sont pires que la Pragmatique Sanction qui était autrefois en vigueur en France. » Paul II connaissait l'esprit tyrannique et dominateur du roi de France et le croyait capable de tout : faut-il s'en étonner après ce qui vient d'être dit<sup>3</sup>?

Un traité, composé vers la fin de 1464 par Thomas Basin nous fait connaître les idées courantes à la cour de France vers cette époque. L'auteur y passe au crible le texte du serment d'obédience prêté par Louis XI et en déduit cette conclusion, que ce serment n'a engagé le Roi qu'à l'égard de la personne de Pie II, et qu'à partir de la mort de ce Pape, il n'est plus lié par rien ! Dans un certain passage, Basin insiste sur la nécessité de réunir à bref délai un synode national français<sup>4</sup>.

D'autre part, le roi de France recevait de Milan de perfides

<sup>1</sup> Ce conflit est très mal exposé par EGGER, t. I<sup>er</sup>, p. 595; l'accusation portée par l'auteur contre ses compatriotes se retourne contre lui-même. — Au sujet des mesures prises par Paul II pour la défense de la liberté de l'Église en Hongrie, voy. TELEKI, t. XI, p. 133 et suiv., 139 et suiv., 141 et suiv. M. le D<sup>r</sup> Fracnoi, vice-président de l'Académie hongroise, a eu la bonté de me communiquer un Bref (iné.) de Paul II à l'abbé du monastère « S. Maximiani extra muros Trev. », dans lequel il le blâme d'avoir eu recours, dans un procès, à l'assistance d'un laïque : « Hoc enim non videtur ius suum velle defendere, sed monasterium et ecclesiam laicis ipsis quodammodo subiicere. »

<sup>2</sup> Voy. FIERVILLE, p. 137.

<sup>3</sup> Lettre (iné.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 6 novembre 1464. (Bibliothèque Ambrosienne.) Voy. BULÆUS, t. V, p. 671 et suiv.; *Ordonnanc.*, t. XVI, p. 244; GUETTÉE, t. VIII, p. 24.

<sup>4</sup> BASIN-QUICHERAT, t. IV, p. 69, 73-90.

conseils. Au mois de mars 1466, un ambassadeur milanais l'engageait, par ordre, à reculer aussi longtemps que faire se pourrait le moment de la prestation du serment d'obédience; aussi longtemps que ce ne serait pas affaire faite, disait-il, le Pape croirait devoir accorder concessions sur concessions<sup>1</sup>. Louis XI était d'un autre avis; il répondit qu'il y allait de son honneur de ne pas laisser traîner davantage les choses en longueur; que, d'ailleurs, il savait ce qu'il lui en coûtait déjà pour avoir tardé<sup>2</sup>. L'ambassadeur milanais revint néanmoins à la charge, et le Roi consentit à se prêter à cette manœuvre. En rendant compte du succès de sa démarche, l'ambassadeur ajoute : « Comme les Français redoutent la chaleur et la peste, il est probable que l'ambassade qui doit prêter le serment d'obédience dans les formes accoutumées ne partira pas avant le mois de septembre. Elle aura pour chef l'archevêque de Lyon, Charles de Bourbon : le cardinal Jouffroy accompagnera les ambassadeurs, afin de leur donner l'appui de son autorité; je tiens de ses gens qu'il ne partira pas non plus avant le mois de septembre<sup>3</sup>. » Sur ce point, l'auteur du rapport était mal renseigné, car Jouffroy arriva à Rome le 4 octobre<sup>4</sup>. Il est vrai que le gros de l'ambassade ne quitta Lyon qu'à la fin d'octobre<sup>5</sup>. Elle était chargée de remettre au Pape une lettre

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 77, l'Instruction (iné.) du 3 mars 1466, pour les ambassadeurs milanais. (Bibliothèque nationale de Paris.)

<sup>2</sup> Paul II n'avait pas accordé les concessions réclamées au nom de Louis XI par son ambassadeur Pierre Gruel : voy. FIERVILLE, p. 136.

<sup>3</sup> Lettre (iné.) de Joh. Petrus Panicharolla au duc et à la duchesse de Milan, datée de Montargis, le 25 juin 1466. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., n° 1611.)

<sup>4</sup> *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes. — Il est inutile de chercher des informations sur ces dates chez FIERVILLE, le biographe de Jouffroy.

<sup>5</sup> « Li rev<sup>m</sup> archivescovo di Lione, fratello del duca di Borbon et monsig. da Mans, fratello del conte San Pollo et li altri ambassatori che vanno a Roma di presente sono per partire da Lione. » Lettre (iné.) d'Emmanuel de Jacopo et de J. P. Panicharolla au duc et à la duchesse de Milan, datée d'Orléans, le 26 octobre 1466. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1621.) FIERVILLE, p. 137, est donc dans l'erreur quand il place le départ de l'ambassade « vers la fin de 1465 ou le commencement de 1466 ». Voy. aussi *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 99, 107 et suiv., 112 et suiv.

du Roi, dans laquelle celui-ci s'excusait de ce long retard, causé, disait-il, par les troubles de son royaume. Les instructions des ambassadeurs semblaient indiquer un revirement complet de la politique religieuse de la France, en faveur de Rome; elles se résumaient en divers points : affirmer avant toute chose le dévouement absolu du Roi au Saint-Siège, et en donner pour preuve l'abrogation de la Pragmatique Sanction, décrétée malgré l'opposition presque unanime du royaume; prêter le serment d'obédience entière dans la forme usitée depuis Martin V; disculper ensuite leur maître au sujet des ordonnances de 1464 et de l'esprit d'hostilité contre Rome qui les avait inspirées; donner à entendre qu'elles n'étaient pas l'œuvre du Roi, mais bien de l'évêque de Bayeux et du patriarche de Jérusalem; affirmer la volonté du Roi d'agir en fils soumis de l'Église; enfin, demander en son nom, en retour de ses promesses, le droit de nomination à vingt-cinq évêchés<sup>1</sup>.

Paul II ne se laissa pas éblouir par ces belles paroles : il savait parfaitement que l'évêque de Bayeux n'avait été que l'exécuteur des ordres de Louis XI. Les ambassadeurs ne purent rien obtenir de lui. A ce moment apparut, pour prendre part aux négociations politico-religieuses à côté du cardinal Jouffroy, un ecclésiastique, favori du Roi, Jean de La Balue, évêque d'Évreux, et plus tard évêque d'Angers<sup>2</sup>. Élève de Jouffroy et digne de son maître, dont il partageait les sentiments, cet intrigant avait de longue main travaillé à se faire de la question de la Pragmatique Sanction un marchepied pour arriver à la pourpre<sup>3</sup>. Pendant longtemps, Paul II fit des difficultés pour admettre un homme de ce caractère dans le conseil suprême de l'Église. Il finit cependant par céder, dans l'espoir d'obtenir de Louis XI la suppression réelle de la Pragmatique Sanction. « Je connais les défauts de ce prêtre », aurait-il dit à cette occasion, « mais j'ai été contraint de les couvrir sous ce chapeau. »

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1466, n° 15-16; FIERVILLE, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Pour la bibliographie des écrits relatifs à La Balue, voy. CHEVALLIER, p. 214 et 2439. Voy. aussi *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 225 et suiv.

<sup>3</sup> GUETTÉE, t. VIII, p. 27.

En témoignage de remerciement pour la promotion de son favori<sup>1</sup>, Louis XI fit une déclaration dans laquelle il blâmait la Pragmatique Sanction en termes encore plus énergiques que dans la précédente. La Balue la présenta au Parlement le 1<sup>er</sup> octobre 1467, mais le procureur général refusa d'en requérir l'enregistrement. Pour dissuader le Roi de son projet, le Parlement rédigea un mémoire dans lequel il rappelait les abus de la commende<sup>2</sup> et les sommes considérables qui sortaient de France pour aller à Rome<sup>3</sup>.

Après le Parlement, l'Université de Paris protesta à son tour contre l'abrogation de la Pragmatique Sanction. Elle alla même jusqu'à publier un appel à un futur concile. A la suite de ces démarches, le procureur général se démit de sa charge, et le Roi maintint sa déclaration, pour laquelle il se passa de l'enregistrement<sup>4</sup>. Néanmoins, le Pape ne se tint pas pour rassuré sur la politique religieuse de la France, car le Roi n'avait pas renoncé à tenir l'Église enlacée dans les filets de l'omnipotence de l'État en matière religieuse. Ses favoris ecclésiastiques, Jouffroy et La Balue, exploitèrent cette situation à leur profit personnel. On ne tarda pas à voir ce qu'il en était de l'« obéissance filiale » de Louis XI envers le Saint-Siège, dont ses ambassadeurs ne cessaient de parler à Rome, quand il donna son adhésion au projet de concile antiromain proposé par le roi hussite de Bohême. En 1468, apprenant un

<sup>1</sup> La date de cette promotion est le 28 septembre 1467 : voy. les *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes. FNIZON fait dater la promotion de La Balue de 1464; il se trompe. — Diverses satires furent composées à l'occasion de cette nomination : voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 565. D'ACHERY a publié (nov. ed., t. III, p. 825-830) une « Harenga facta per rev. card. Albiensem in eccl. Paris. A° 1468 qua die cardinalatus dignitatem recepit dom. card. Andegavens. ». Voy. FIEVILLE, p. 141-146. — Le cardinal Alain assista à la cérémonie de la remise du chapeau. Les *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes enregistrent son « recessus versus Galliam » à la date du 12 juin 1468.

<sup>2</sup> Paul II connaissait la gravité de cet abus et eût voulu le supprimer : malheureusement, il ne prit pas de mesures efficaces. Voy. AMMANATI, *Epist.*, f° 59; FIEVILLE, p. 18.

<sup>3</sup> PICOT, t. I<sup>er</sup>, p. 426, n° 2, affirme que les chiffres présentés en 1467 par le Parlement, sous l'influence de la passion, sont empreints d'exagération.

<sup>4</sup> GUETTÉE, t. VIII, p. 29-32.

jour que les Français réclamaient de nouveau un concile général, Paul II dit qu'il voulait le convoquer avant un an, mais à Rome<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, était mort, et son fils, Charles le Téméraire, lui avait succédé. De ce jour, la politique avait pris la première place dans les préoccupations du roi de France et relégué provisoirement à l'arrière-plan les affaires ecclésiastiques. Embarrassé dans les premiers jours par un soulèvement des Liégeois, le nouveau duc en avait eu promptement raison, et, depuis lors, il était maître absolu dans ses États, à un degré que n'avait connu aucun de ses prédécesseurs : des ressources financières à peu près inépuisables lui assuraient une supériorité écrasante sur le roi de France, son ennemi mortel. Louis XI mit en œuvre, contre lui, la ruse et la corruption. Pendant une entrevue des deux adversaires à Péronne éclata une nouvelle insurrection des Liégeois, suscitée par les agents du roi de France. Le duc de Bourgogne entra dans un accès de fureur inouïe : il tenait son ennemi sous sa main ; il songea, dit-on, un instant à le faire mettre à mort : mais, réflexion faite, il se contenta de lui imposer des conditions pires que la mort pour un homme d'honneur. Louis XI n'avait pas de ces délicatesses ; il consentit à marcher en personne contre la ville dont la révolte était son œuvre, et il prit, à la suite du duc, le chemin des Pays-Bas, pour être témoin oculaire des barbares traitements infligés aux infortunés Liégeois<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) de Joh. Blanchus, ambassadeur de Milan, datée de Rome, le... [chiffre effacé] mars 1468. (Archives d'État de Milan, Cart. gén.) Le fait en question est noté en *post-scriptum*. — Au sujet du projet de concile mis en avant par le roi de Bohême, voy. au chap. v.

<sup>2</sup> Voy. SCHMIDT, *Gesch. Frankr.*, t. II, p. 432 et suiv. ; HENRAND, *Les campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois*. Bruxelles, 1867. — Paul II avait envoyé, en 1468, à Liège, en qualité de légat, Onofrius de S. Cruce, évêque de Tricarico, avec mission, d'une part, d'apaiser le différend existant entre l'évêque de Liège, Louis de Bourbon, et ses sujets ; d'autre part, d'empêcher Charles le Téméraire d'abuser de sa victoire au détriment des libertés de l'Église de cette ville. Le légat échoua, et, pour se justifier, il écrivit un mémoire qui a été publié par M. BORMANS sous le titre : *Mém. du légat Onofrius sur les affaires de Liège en 1468*. (Bruxelles, 1886.)

L'une des conséquences immédiates de cet événement fut la chute du cardinal de La Balue. C'était lui qui avait conseillé l'entrevue de Péronne. Peu de temps après son retour de Liège, Louis XI crut tenir en main les preuves d'une entente criminelle entre son ministre et le duc de Bourgogne. Il jura de se venger avec éclat d'un homme qu'il avait tiré du néant pour en faire le premier de ses sujets. La Balue, dépouillé de tous ses biens, fut jeté en prison. L'évêque de Verdun, soupçonné de complicité avec lui, partagea le même sort. Cependant, tout roi absolu qu'il prétendait être, Louis XI comprit qu'il ne pouvait pas condamner un cardinal sans en référer au Pape. Il expédia donc à Rome deux ambassadeurs chargés d'obtenir son assentiment. Paul II, avant d'autoriser le procès, posa des conditions absolument conformes aux règles du droit canon, mais elles contrariaient les vues du Roi : la procédure fut arrêtée et La Balue resta en prison <sup>1</sup>.

Ce qu'étaient ses sentiments à l'égard du Saint-Siège, Louis XI le fit voir en 1470 : il est établi que, cette année-là, il multiplia les démarches auprès des souverains d'Espagne et d'Italie, dans le but d'obtenir leur appui pour un projet de concile qu'il se proposait de mettre en avant, et qui visait directement la personne de Paul II <sup>2</sup>. Il se remua beaucoup, paraît-il, mais sans obtenir de résultats appréciables.

Ferme défenseur des droits du Saint-Siège contre les empiétements du pouvoir civil, Paul II ne l'était pas moins contre ceux du pouvoir ecclésiastique. C'est ainsi que, le 1<sup>er</sup> juin 1466,

<sup>1</sup> Pour les détails, voy. AMMANATI, *Comment.*, lib. VII; GUETTÉE, t. VIII, p. 33; LECEAY, t. II, p. 8 et suiv. — Sur les règles du droit canon, voy. PHILIPS, t. VI, p. 283 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. MARIANA, dans FIERVILLE, p. 198, et MOUFFLET, *Étude sur une négociation diplomatique de Louis XI*, Marseille, 1884. Ce dernier ouvrage donne le texte des discours prononcés par Guillaume Fichat sur la question du concile, en présence du duc de Milan et d'autres princes italiens. M. GHINZONI (*G. Maria Sforza e Luigi XI*, article de l'*Arch. st. Lomb.*, 2<sup>e</sup> série, 1885, 4<sup>re</sup> fasc.) a complété et rectifié le travail de M. Moufflet. — Un Rapport (inéd.) de l'ambassadeur milanais, daté de Rome, le 27 avril 1468, fournit la preuve que, dès cette même année, Louis XI s'efforça d'arracher des concessions à Paul II, en l'intimidant par la menace d'un concile : on y voit encore que Charles le Téméraire usait du même moyen d'intimidation. (Archives d'État de Milan)

ilinterdit rigoureusement à l'archevêque de Bénévent <sup>1</sup> le port de la tiare et déclara que le droit de consacrer les *Agnus Dei* était exclusivement réservé au Saint-Siège <sup>2</sup>. En 1469, pour faire cesser l'abus consistant dans l'union de plusieurs bénéfices passibles des annates, usage particulièrement préjudiciable aux intérêts du trésor apostolique, il décida qu'à l'avenir, lorsque des corporations religieuses réuniraient plusieurs bénéfices, elles auraient à acquitter, tous les quinze ans, en remplacement des annates, un droit dénommé *Quindennium* <sup>3</sup>.

On a vivement critiqué cette mesure, comme on a blâmé le goût du Pape pour le faste et le luxe. On ne saurait contester que ces critiques n'aient quelque fondement; mais aussi il ne faudrait pas perdre absolument de vue le motif de ce déploiement de pompe. Dans un temps comme celui de la Renaissance, où l'on donnait tout à l'éclat extérieur, la Papauté ne pouvait se présenter au monde dans toute la simplicité apostolique, sans s'exposer à perdre à peu près tout prestige. Pour son compte, Paul II avait la conviction que le Pape ne doit se montrer que dans un appareil correspondant à sa dignité, la plus élevée qui soit sur terre : autant il aimait la simplicité dans sa vie privée <sup>4</sup>, autant il déployait de faste en public. Il ne se rendait pas du Vatican au palais de Saint-Marc sans se faire escorter par un brillant cortège, et, sur tout le chemin, il faisait jeter de l'argent à la foule, mise en joie par sa libéralité <sup>5</sup>; mais il s'attachait surtout à donner un éclat incomparable aux cérémonies religieuses dans lesquelles il

<sup>1</sup> MARINI, t. II, p. 161.

<sup>2</sup> *Bull.*, t. V, p. 199-200. Les *Agnus Dei* occupent le premier rang parmi les objets de piété consacrés : ce sont des médaillons de cire à l'effigie de l'agneau divin. L'usage en remonte à la plus haute antiquité. Voy. *Breve notizia dell'origine, uso e virtù degli Agnus Dei*. Roma, 1829; *Freib. Kirchenlexicon*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 344 et suiv.; MORONI, t. I<sup>er</sup>, p. 127 et suiv.

<sup>3</sup> PHILLIPS, t. V, 2<sup>e</sup> part., p. 581 et suiv.

<sup>4</sup> Pour son ordinaire, Paul II se contentait de mets très communs; il ne buvait que du vin coupé d'eau : voy. CANENSIS, p. 98 et suiv.; CHRISTOPHE, t. II, p. 179; GEBHART, p. 183.

<sup>5</sup> Voy. la Description que donne de ce cortège Aug. de Rubeis, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 28 octobre 1465 (Bibliothèque Ambrosienne).

officiait en personne. Les cérémonies du couronnement et de la prise de possession du Latran avaient déjà donné aux Romains un avant-goût de ce qui devait suivre <sup>1</sup>. A la fête de Noël suivante, le Pape se montra la tiare sur la tête et en ornements magnifiques <sup>2</sup>. Puis on sut qu'il faisait fabriquer une nouvelle tiare, ornée de pierres précieuses et qui devait dépasser, comme valeur et comme magnificence, tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Le jour de Pâques 1465, le Pape portait ce chef-d'œuvre, qui fut admiré de tous les contemporains <sup>3</sup>. Il célébrait toujours avec la plus grande solennité la semaine sainte et la fête de la Résurrection. Dès ce temps, des milliers d'étrangers accouraient à Rome, à cette époque de l'année, pour visiter les tombeaux des apôtres <sup>4</sup>. Pour les fêtes de Noël de 1466, Paul II se fit faire une nouvelle sedia qui devait être une merveille artistique : on disait qu'elle avait coûté plus cher qu'un beau palais <sup>5</sup>.

Avec sa belle figure, son air imposant, sa tournure noble, Paul II était fait pour ces cérémonies solennelles : lorsqu'il y officiait, l'assistance ne savait qu'admirer le plus, de sa haute taille, de ses riches ornements ou de sa dignité et de sa majesté vraiment royales. Même pour les fêtes de moindre importance,

<sup>1</sup> Voy. une Lettre (inéd.) de Jac. de Aretio, datée de Rome, le 13 novembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene à la marquise Barbe, datée de Rome, le 26 décembre 1464 (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 76, une Lettre d'Aug. de Rubeis, du 21 avril 1465. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) de Bart. Marasca à la marquise Barbe, datée de Rome, le 30 mai 1467; et il ajoute : « Lo officio d'heri fu molto solenne cum quello regno in modo che a hora 20 fu finito. » (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Que Paul II et Sixte IV aient attaché une grande importance à l'exécution des cérémonies des jours de fête solennelle (BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 149), il n'y a là rien de nature à surprendre un catholique. Si la majestueuse liturgie de l'Église est un manteau qui recouvre les mystères de la religion, la dignité dans l'accomplissement des cérémonies liturgiques est un moyen efficace d'inspirer le respect auquel elle a droit.

<sup>5</sup> « Ha similiter facto fare una cadrega da forse portare a questo natale che es dice costa piu che non faria uno bono palazzo. Et demum Sua S<sup>a</sup> è tutta piena de magnanimita et magnificentia quemadmodum se po intendere per le cose grande chel fa. » Lettre (inéd.) d'Aug. de Rubeis, datée de Rome, le 6 décembre 1466. (Archives d'État de Milan.)

on observait le cérémonial dans les plus petits détails <sup>1</sup>. Le goût du faste et le goût artistique s'unissaient ainsi pour entourer le vicaire de Jésus-Christ d'un éclat extraordinaire. Nous avons déjà parlé des mesures prises par Paul II au début de son règne pour relever le prestige extérieur des cardinaux <sup>2</sup>. Nous pourrions citer encore plus d'une innovation. Il suffit d'avoir vu une fois les sceaux de plomb des Papes pour que leur type antique se grave dans la mémoire : sur la face, les têtes juxtaposées de saint Pierre et de saint Paul ; sur les revers, le nom du Pape. Pour le pontificat de Paul II, les sceaux portent : sur la face, la figure du Pape en personne, assis sur son trône, faisant le geste de bénir, ayant à ses côtés deux cardinaux ; au premier plan, d'autres figures ; au revers, les princes des apôtres en pied <sup>3</sup>. Disons tout de suite que ce changement ne fut pas maintenu : dès le règne de Sixte IV, on revint au type primitif <sup>4</sup>.

Dès le commencement, Paul II avait reconnu la nécessité de procéder à des réformes à Rome même : il s'en était exprimé

<sup>1</sup> Voy. la Relation (iné.) de Giacomo d'Arezzo à la marquise Barbe, datée de Rome, le 13 février 1465, dans laquelle ce personnage décrit la cérémonie de la distribution des cierges par le Pape : « molto è ceremonioso », dit-il. (Archives Gonzague.) Voy. GASP. VERONEN., dans MARINI, t. II, p. 178, et dans MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1009.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 21.

<sup>3</sup> DE MAS-LATRIE, *Les éléments de la diplomatie pontificale*, article de la *Revue des questions historiques*, t. XLI (avril 1887), p. 437 : d'après ce savant, ces bulles à sceau de plomb de Paul II seraient des « sceaux spéciaux, soit pour confirmer les décisions des conciles, soit pour d'autres usages moins définis » ; il cite, à l'appui de cette opinion, comme exemple « de ce rare type », la bulle de confirmation des privilèges de l'Université de Paris, datée du 13 juin 1468 et conservée aux Archives nationales, à Paris. (*Bull.* 4, 234, n° 3.) En réalité, toutes les bulles à sceau de plomb de Paul II sont de ce type : je citerai, par exemple, une bulle du 17 septembre 1464, conservée aux Archives d'Innsbruck. (L. 3, 16 A.) C'était bien une mesure générale prise par Paul II immédiatement après son élection ; j'en trouve la preuve dans le rapport (iné.) de J. P. Arrivabene, du 13 octobre 1464 (Archives Gonzague), que l'on trouvera au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 69.

<sup>4</sup> Voy., par exemple, la bulle (iné.) de Sixte IV, relative à la nomination de « Georgius Golser, decretor. doctor et canonicus Brix. », à l'adresse de l'« episcop. ecclesiæ Brix. », dat. Romæ 1471, 17 Cal. Jan. A° 3° : cette bulle est passée des Archives de Brixen aux Archives du gouvernement, à Innsbruck, L. 3, 21 d.

hautement au moment de son élection <sup>1</sup>, et il n'ajourna pas l'étude des moyens à adopter pour remédier aux maux que lui-même avait signalés. Dès le premier consistoire, la question des réformes fut l'objet de graves délibérations, et l'on prépara quelques mesures salutaires. Plusieurs cardinaux opinèrent dès lors pour la suppression des réservations : cependant, l'un de ceux dont la voix possédait le plus d'autorité, le cardinal Carvajal, opposa à cette proposition des arguments si sérieux qu'il n'y fut pas donné suite <sup>2</sup>. En tout cas, il est certain, d'une part, que Paul II avait la volonté d'introduire une réforme sérieuse dans le personnel de la curie ; d'autre part, que, dès le commencement de son règne, il fit son possible pour enrayer les abus provenant de la simonie et de la corruption qui la déshonoraient <sup>3</sup>.

Si, dans la suite, il ne poursuivit pas ses projets de réforme avec la vigueur qu'eût exigée un état de choses déplorable, on n'est cependant pas en droit de l'accuser d'inaction complète. « S'il ne supprima pas entièrement les abus de la commende et des expectatives, il les restreignit cependant dans la pratique ; il combattit la simonie ; il fit défense aux légats, aux gouverneurs et aux juges de recevoir des présents ; il interdit d'aliéner les biens de l'Église et de les affermer pour plus de trois ans ; il défendit les intérêts des établissements de bienfaisance <sup>4</sup>. » S'il défendait à ses subordonnés de recevoir des cadeaux, lui-même donnait l'exemple. Après son élévation, les

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> AMMANATI, *Epist.*, f<sup>o</sup> 58<sup>b</sup>-59 ; voy. PHILLIPS, t. V, 530.

<sup>3</sup> On a inséré dans le *Corp. jur. can.* (c. II, *De simonia* [liv. V, tit. 1]) une constitution de Paul II contre les simoniaques, datant de l'année 1464. Voy. ROD. SANGIUS, *Hist. Hispaniæ*, t. IV, cap. XL ; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 18 ; GREGOROVICUS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 211 et suiv. — Au sujet de la facilité des fonctionnaires romains à se laisser corrompre, voy. *SS. rer. Siles.*, t. IX, p. 97, 101, 103, 104, 111, 114, 115. — GILLES DE VITERBE, dans son *Hist. XX sæcul.* (inéd.), loue grandement les efforts de Paul II pour maintenir une discipline rigoureuse dans son entourage. (Bibliothèque Angel. à Rome, Cod. C, 8, 19, f<sup>o</sup> 308<sup>b</sup>.)

<sup>4</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 155. Voy. *Bull.*, t. V, p. 183 et suiv., 194 et suiv. ; *Bull. ord. præd.*, t. III, p. 458.

ambassadeurs vinrent, comme de coutume, déposer à ses pieds, au nom de leurs gouvernements, leurs félicitations et des présents : il refusa les présents, en disant qu'il lui suffisait d'être assuré de la sincérité de leur obéissance envers le Saint-Siège<sup>1</sup>. A cet égard, il ne se démentit jamais. Au printemps de 1471, l'archevêque de Trèves lui ayant envoyé une bague garnie de diamants et de rubis, il ne crut pas pouvoir la refuser, mais il lui envoya sur-le-champ, en retour, une croix ornée de pierreries de la même espèce, non sans ajouter qu'il n'entraît pas dans ses habitudes d'accepter des cadeaux<sup>2</sup>.

Paul II, bien convaincu de l'importance du choix des hommes auxquels sont confiées les fonctions ecclésiastiques, a beaucoup fait, sous ce rapport, pour l'amélioration de l'état intérieur de l'Église. On lui attribue un mot qui résume admirablement ses principes à cet égard : pour les autres choses, aurait-il dit, il est permis au Pape d'être un homme, mais pour le choix des évêques, il doit être un ange, et pour celui des membres du Sacré Collège, il doit être un Dieu<sup>3</sup>. Canensius dit expressément que Paul II ne conférait les dignités ecclésiastiques qu'après mûre réflexion, sans parti pris et en se guidant uniquement sur le mérite des candidats et qu'il lui arriva nombre de fois de faire évêques, sans qu'ils en eussent rien su à l'avance, des hommes dont il avait reconnu les hautes qualités<sup>4</sup>.

Paul II donna son concours, sous toutes les formes, à l'œuvre de la réforme des monastères ; il s'en occupa d'une façon spéciale pour les maisons religieuses de la Lombardie, de Modène, de Ferrare et de Venise<sup>5</sup> ; il l'encouragea également dans les pays de l'ouest et du midi de l'Allemagne, notamment à Cologne, en Bavière et dans le Wurtemberg<sup>6</sup>. En 1469, il

<sup>1</sup> CANENSIUS, p. 31.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 101, le Bref (inéd.) du 19 avril 1471. (Archives d'État de Venise.)

<sup>3</sup> CANENSIUS, p. 48 ; cf. p. 99.

<sup>4</sup> GILLES DE VITERBE, dans RAYNALD, ad an. 1471, n° 63.

<sup>5</sup> RICHA, t. IX, p. 187 ; *Bull. ord. prædic.*, t. III, p. 469 ; *Lib. brev.* (inéd.) 12, f° 111<sup>b</sup> ; voy. plus loin, note 6.

<sup>6</sup> *Bull. ord. prædic.*, t. III, p. 449 ; *Annal. Francisc.*, p. 413, 417 et

réglâ par une bulle spéciale la situation de la congrégation des Augustins en Lombardie <sup>1</sup>. Quelques mois encore avant sa mort, il incitait le patriarche de Venise à poursuivre énergiquement et sans distinction de personnes tous les ecclésiastiques et les religieux de mauvaise vie <sup>2</sup>, et il décrétait des mesures destinées à relever le degré d'instruction du clergé dans le diocèse de Valence, en Espagne <sup>3</sup>. Une sorte de fatalité semble s'être attachée aux brefs de Paul II, et de là vient qu'un grand nombre de ces documents, relatifs à la matière qui nous occupe en ce moment, sont tombés dans un oubli immérité.

Rien ne témoigne plus hautement en faveur de Paul II que son souci de composer exclusivement son entourage d'hommes distingués à divers points de vue. Au cours de l'automne de 1466, l'ambassadeur milanais énumère les prélats qui, d'après lui, jouissent d'une influence spéciale auprès du nouveau Pape, et il nomme : Lorenzo Zane, archevêque de Spalatro, plus tard trésorier; Stefano Nardini, archevêque de Milan, et Teodoro de' Lelli, évêque de Feltre, transféré, le 17 septembre 1466, sur le siège de Trévise. L'évêque d'Aquila, l'un des anciens maîtres du Pape, est également mentionné comme faisant partie du cercle de ses intimes. Dès cette époque, l'opinion désignait Lelli comme devant primer tous les autres <sup>4</sup>. Pas un bref, pas un décret de quelque importance

suiv. Voy. dans cette dernière collection ce qui concerne la réforme des monastères de Saint-François et de Sainte-Claire d'Eger. Voy. encore *Chroniken aus Böhmen*, t. III, p. 12, 277 et suiv.

<sup>1</sup> KOLBE, *Augustinercongregation*, p. 106 et suiv.

<sup>2</sup> Patriarchæ Venetiæ VI Martii 1471 (inéd.) : *Lib. brev.* 12, f° 111<sup>b</sup>. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>3</sup> Bref (inéd.) « dat. Romæ 1471, 28 Martii ». *Loc. cit.*, f° 251.

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, le 9 octobre 1464. (Archives d'État de Milan, Cart. gén.) — Nardini fut immédiatement logé dans le palais du Pape; voy. la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 1464. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 69. — Dans ses Rapports (inéd.) du 11 septembre et du 3 octobre 1464, ce même ambassadeur insiste sur l'intimité du Pape avec Lelli. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — Le 11 septembre 1464, François Sforza dit, dans une Lettre (inéd.) à Jo. Jacobus de Plumbo Parmen., que Lelli est un des « principali homini » de l'entourage du nouveau Pape. (Archives

n'était expédié sans avoir passé sous les yeux de cet homme éminent<sup>1</sup>. Après sa mort, survenue en 1466, la confiance du Pape se porta sur Marco Barbo, son neveu, et sur le cardinal Bessarion. Un autre personnage pour lequel Pie II et Paul II professaient une haute estime, Agapito Cenci de' Rustici, évêque de Camerino, avait été enlevé dès le mois d'octobre 1464<sup>2</sup>. Citons encore, dans l'entourage de Paul II, Giovanni Barozzi, patriarche de Venise à partir de 1465, le savant Angelus Fascolus, successeur de Lelli sur le siège épiscopal de Feltre, Valerius Calderina, évêque de Savone, Pietro Ferrici, évêque de Tarasona et plus tard cardinal, Corrado Capece, plus tard archevêque de Bénévent<sup>3</sup>. Les Siennois avaient en grande majorité quitté Rome; Paul II ordonna des poursuites contre un grand nombre d'entre eux pour concussion et malversations<sup>4</sup>. Platina lui-même reconnaît que la domesticité et le personnel de la maison du Pape étaient soumis à une règle et à une discipline rigoureuses<sup>5</sup>. On remarqua d'ailleurs, dès les premiers jours du règne de Paul II, qu'il n'avait pas admis un seul Vénitien parmi ses écuyers<sup>6</sup>.

L'énergie que Paul II mettait à la suppression des abus à sa cour, il l'apporta également dans l'extirpation de l'hérésie des Fraticelles (*fraticelli de opinione*). Pendant l'été de 1466,

d'État de Milan.) — Sur la nomination de Lelli au siège épiscopal de Trévis, voy. *Reg. bull. Pauli II*, A° 2 (inéd.), t. II, f° 203. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>1</sup> AMMANATI, *Epist.*, f° 109<sup>b</sup>. — Sur Lelli, voy. encore A. M. QUIRINI, *Ad S. D. N. Benedictum XIV. Monum. lit. episc. Venetor. ditionis*. 1742.

<sup>2</sup> « A questi di mori lo rev. mons. vescovo de Camerino notabilissimo prelato pianto da tutta la corte per la integrita et virtu sue... fu in somma gratia di papa Pio » (voy. plus haut, t. III, p. 38) : Pie II lui avait donné la « signatura delle supplicatione » ; Paul II l'aimait aussi, et il lui rendit visite pendant sa maladie. Lettre (inéd.) de Jacobus de Aretio, datée de Rome, le 9 octobre 1464. (Archives Gonzague.) Voy. MARINI, t. II, p. 157.

<sup>3</sup> GASP. VERONEN., dans MARIZI, t. II, p. 192 et suiv. Voy. CHRISTOPHE, t. II, p. 205 et suiv.

<sup>4</sup> Voy. VOICT, t. III, p. 556.

<sup>5</sup> PLATINA, p. 794.

<sup>6</sup> Dans sa Lettre (inéd.) du 9 octobre 1464, citée plus haut, p. 104, note 4, Carretto écrit : « Scuderi ce sono Milanesi, Alexandrini, Monferrini, Mantuani e daltre natione. Fina qui non ce nullo Venetiano bence ne sono de Friuoli e Vicentini. » (Archives d'État de Milan.)

on découvrit des adhérents de cette secte, non seulement dans la Marche d'Ancône et sur la frontière voisine des Romagnes, mais jusque dans la campagne de Rome et dans Rome même<sup>1</sup>. Ces dangereux hérétiques avaient leurs principaux centres à Assise et dans la petite ville de Poli, voisine de Palestrina, dont le seigneur Stefano Conti fut accusé de complicité avec eux<sup>2</sup>. Par ordre du Pape, il fut enfermé, avec tous ses coaccusés, au fort Saint-Ange, où l'on fit leur procès. Cinq évêques furent chargés de l'instruction<sup>3</sup>. Nous possédons une grande partie des interrogatoires subis par les accusés ; mais, comme leurs aveux leur ont été arrachés par la torture, la sincérité peut en être à bon droit suspectée. Il semble ressortir de la lecture de ces documents que le point culminant de leur doctrine se réduisait à ceci : de tous les successeurs de saint Pierre, ceux-là seuls ont été en vérité les vicaires de Jésus-Christ, qui ont imité sa pauvreté, et spécialement à partir de Jean XXII, qui a fait une déclaration contre la pauvreté du Christ, tous les Papes ont été hérétiques et excommuniés, ainsi que tous les cardinaux, évêques et prêtres sacrés par eux. Donc, d'après eux, Paul II n'était pas non plus un vrai Pape. Outre ces erreurs, on accusait les Fraticelles d'avoir entre eux des relations immorales et d'autres abominations encore. Il est fait

<sup>1</sup> DRESSEL, *Documente*, t IV; INFESSURA (p. 1140 et suiv.) recule les poursuites exercées contre les Fraticelles à l'année 1467 : il se trompe. LEA, t. III, p. 178, cominet la même faute; cet écrivain ne connaît ni l'ouvrage de Dressel, ni Canensius! — A côté des pièces publiées par Dressel, on peut citer, pour l'année 1466, la Lettre (inéd.) de B. de Maraschis, du 1<sup>er</sup> septembre 1466 (Archives Gonzague) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 82. Au reste, il est exact qu'il y eut encore, en 1467, des actes de répression contre les hérétiques : voy. le « Lib. II Bullet. Pauli II » (inéd.) : on y trouve inscrites, à la date du 6 juillet 1466, des dépenses pour « XII vestibus, ferram, lignis et aliis oportunitis rebus... emendi in faciundo cert. act. nonnullor. hereticor. » (Archives d'État de Rome.)

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 78 ; DRESSEL, *Documente*, p. 9.

<sup>3</sup> « Cum apud Asisium plures deprenti fuerint fraticelli della opinione vulgariter nuncupati, ii autem ad urbem Veneti ducti sunt et in castro S. Angeli duris carceribus mancipati per summum pontificem Paulum II, causa Mediolanen. archiepiscopo, Zamorensi, Farensi, Tarraconensi et mihi Ortano episcopi commissa, etc. » : Nic. PALMERIUS, *De paupertate Christi* (inéd.) : Cod. Vatic. 4158, f° 1. (Bibliothèque Vaticane.)

mention, dans les pièces du procès, d'un petit manuscrit trouvé chez un prêtre de la secte et qui aurait confirmé ces accusations. Il y est aussi question d'un évêque des Fraticelles; on se serait donc trouvé en face d'une contrefaçon formelle de l'Église. Entre autres doctrines hérétiques consignées dans ces actes, il en est une qui leur était commune avec les hussites, à savoir, que le prêtre indigne perd ses pouvoirs<sup>1</sup>. Quoi qu'il en ait été, un point reste acquis : c'est que sous ces doctrines se cachait un mouvement hostile à la Papauté, et qui, depuis un certain temps déjà, avait gagné du terrain dans le pays. Une des accusées dépose qu'elle a été convertie par Jacques de la Marche, mais que, depuis, elle est retombée dans ses erreurs<sup>2</sup>. Platina dit que tous ces hérétiques furent condamnés à des peines plus ou moins sévères, surtout les endurcis. On eut plus de mansuétude pour ceux qui confessèrent leur erreur et demandèrent leur pardon<sup>3</sup>.

Il est certain que ces doctrines étaient répandues, et qu'à Rome on considérait la chose comme très sérieuse : la preuve en est dans le grand nombre de réfutations qui furent immédiatement publiées, bien que le Franciscain Jacques de la Marche eût déjà, auparavant, composé sur ce sujet un traité dans lequel la question était traitée à fond<sup>4</sup>. L'un des membres de la commission chargée de l'instruction, Nicolaus Palmerius, évêque d'Orte, composa un *Traité de la pauvreté de Jésus-Christ*, dédié au cardinal Jouffroy<sup>5</sup>. Rodrigue Sanchez de Arevalo présenta au Pape un ouvrage dans lequel il avait traité

<sup>1</sup> « Processus contra hæreticos de opinione damnata A° 1466 » : Cod. Vatic. 4012, publié par DRESSER, *Documente*, p. 7, 12, 17, 20-22, 25, 31. Voy. *Niederns Zeitschr.*, 1859, t. III, p. 436 et suiv.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*, p. 46.

<sup>3</sup> PLATINA, p. 776. Voy. CANENSIUS, p. 78. En 1471, on découvrit quelques Fraticelles sur la côte de Toscane; WADDING, ad an. 1471, n° 14.

<sup>4</sup> *Dialogus contra fraticellos*, dans MANSI, *Miscell.*, t. IV, p. 595-610. Voy. l'article de JELLEN dans le *Freib. Kirchentex.*, t. IV, 2° édit., p. 1930 et suiv. : cet écrivain affirme à tort qu'à partir de 1449 le nom des Fraticelles a disparu de l'histoire.

<sup>5</sup> F<sup>o</sup> J[oa]n tit. S. [Stephani in monte Caelio] presb. card. Albiensi nuncupato de paupertate Christi. » Cod. Vatic. 4158 (70 feuillets) : cet exemplaire, décoré de beaux ornements, est probablement celui qui fut remis au cardinal lui-même.

le même sujet : il y démontre, en particulier, qu'il n'existe point de contradiction entre le décret de Nicolas III et celui de Jean XXII sur la pauvreté du Christ<sup>1</sup>. Citons encore, parmi les traités nés des mêmes circonstances, ceux de Torquemada<sup>2</sup> et de Fernando de Cordoue<sup>3</sup>.

Vers cette époque, on reçut, à Rome, une copie d'une lettre écrite par Rodolphe de Rudesheim, évêque de Lavant et légat du Pape, à Henri, évêque de Ratisbonne : l'auteur de la lettre, datée du 11 juin 1466, informait son correspondant que l'on venait de découvrir en Allemagne une secte analogue à celle des Fraticelles<sup>4</sup>, et lui donnait des détails sur ces rêveurs apocalyptiques. Leurs chefs se nommaient Jean et Livin de Wirsberg. Un des membres de la secte était surnommé Jean de l'Aurore; il se faisait passer pour le précurseur du rédempteur oint, du pasteur unique dont a parlé Jésus-Christ. Ces hérétiques considéraient le Pape comme l'Antéchrist et tous les catholiques comme ses membres, parce qu'ils ne croient pas au « rédempteur oint ». « Jean de Wirsberg prêchait sa doctrine dans la ville d'Eger et dans la campagne, et la répandit même jusque dans l'évêché d'Eichstæt : son disciple le plus zélé était son frère Livin. » Ce dernier mourut en prison, en 1467, après avoir abjuré ses erreurs<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> L'exemplaire offert à Paul II porte les armes du Pape et est orné de miniatures : je l'ai trouvé à la bibliothèque Vaticane : Cod. Vatic. (inééd.) 969 : « Ad sanct. et clem. patrem et dom. d. Paulum papam II pont. max. libellus incipit de paupertate Christi creatoris et dominatoris omnium necnon apostolor. eius... editus a Roderico episc. Zamoren. eiusdem Sanct<sup>us</sup> in castro suo. Angeli de urbe fidelissimo castellano et referendario. »

<sup>2</sup> Cod. Vatic. 974 (inééd.), f<sup>o</sup> 55 et suiv. : « Libellus velociter compositus et editus contra certos hæreticos noviter impugnantes paupertatem Christi et suorum apostolorum. » MONTFAUCON (*Bibl.*, t. II, p. 1382) dit avoir vu ce traité à la Bibliothèque de Metz : il en a disparu.

<sup>3</sup> « Fernandi Cordubensis (sur ce personnage, voy. l'article de HAVET dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, t. IX, p. 193 et suiv.) adversus hæreticos qui fraterculi de la opinione vulgo appellantur ad rev. in Christo patrem et ill. dom. G. episcop. Hostiensem S. R. E. card. Rotomagens. Vulgo appell. tractatus. » FABRICIUS, t. 1<sup>er</sup>, p. 570, ne cite pas ce traité : je l'ai trouvé dans le Cod. Vatic. 1127 (inééd.); il remplit 166 feuillets.

<sup>4</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 82, la Lettre (inééd.) de B. de Maraschis, du 1<sup>er</sup> septembre 1466. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> JANNER, t. III, p. 564-571; GRADL, *Die Irrlehre der Wirsperger*, étude

Il est très probable que Paul II travailla aussi à l'extinction de cette secte, mais on n'en a pas de preuve positive, parce que la collection de ses brefs, aux Archives secrètes des Papes, ne commence qu'à la seconde moitié de la septième année de son pontificat. Ils ne nous font connaître que les mesures décrétées par Paul II contre certains hérétiques des diocèses d'Amiens et de Bologne <sup>1</sup>.

Paul II avait à cœur de procurer des moyens de salut aux âmes confiées à ses soins par Dieu : il en donna la preuve en décrétant qu'à l'avenir les fêtes du jubilé reviendraient tous les vingt-cinq ans. Ce décret fut porté à la connaissance du monde chrétien par une bulle datée du 19 avril 1470. « La pensée des peines indicibles qu'a coûtées à l'Église la guérison des maux causés à deux reprises par le schisme; la terreur dans laquelle n'a cessé de vivre l'Occident tout entier, depuis le jour où, en s'emparant de Constantinople, les Turcs ont définitivement pris pied en Europe; les angoisses des peuples, épouvantés des ravages formidables causés par de terribles épidémies; enfin la vue de la décadence générale pénétrant toutes les couches des nations de l'Occident, à la suite de leurs guerres incessantes, eurent pour effet d'amener l'humanité à tourner de nouveau ses regards en haut et de lui démontrer la nécessité d'entrer dans la voie de la pénitence, pour détourner d'elle les coups du bras vengeur de Dieu. » Ces considérations, jointes au désir de mettre à la portée de tous les fidèles les moyens d'acquérir les indulgences du jubilé, dont, jusqu'alors, une infime minorité pouvait seule profiter, déterminèrent le Pape à entourer la publication de son décret d'une solennité particulière dans toute la chrétienté <sup>2</sup>; mais il

publiée dans les *Mittheilungen des Vereins für Gesch. der Deutschen in Böhmen* (1881, t. XIX, p. 270 et suiv.).

<sup>1</sup> *Lib. brev.* 12 (inéd.), n° 26 : « Heret. pravit. inquisitori in prov. Remen. et in dioc. Ambianen., dat. Romæ XVIII oct. 1470, A° VII°; n° 121 : « Simoni de Novaria ord. præd. prof. heret. pravit. inquisitori. dat. XIII Martii 1471. » Dans ce dernier Bref, il est fait mention d'une lettre à l'évêque de Bologne, qui n'a pas été conservée. (Archives secrètes des Papes.) Voy. *Annal. Bonon.*, p. 897.

<sup>2</sup> *Bull.*, t. V, p. 200 et suiv. (Dans RAYNALD, ad an. 1470, n° 55 : il manque le commencement, et il y a une erreur dans la date.) Voy. NOETHEN, p. 65 et

ne devait pas lui être donné d'assister à l'ouverture de l'année du jubilé.

Les derniers jours du règne de Paul II furent signalés par une curieuse négociation dont le but était d'ouvrir la voie à une réconciliation de l'Église russe avec l'Église romaine et d'acquérir, dans la personne d'Ivan III, grand-duc de Russie, un nouveau champion de la chrétienté contre les Turcs. La première pensée en était venue à Bessarion; elle séduisit Paul II, qui venait précisément d'adresser aux Maronites un bref dans lequel il leur exprimait le vœu de les voir conformer de plus en plus leur rite à celui de l'Église romaine<sup>1</sup>. Un ambassadeur fut chargé d'aller à Moscou offrir au grand-duc la main de Zoé (Sophie), fille de l'infortuné Thomas Paléologue. Ce projet de mariage plut à Ivan, qui renvoya l'ambassadeur à Rome pour y chercher un portrait de la princesse. La négociation suivit son cours, et, au bout de quelque temps, une ambassade russe put partir à son tour pour Rome; elle devait ramener Zoé dans sa nouvelle patrie. Elle était munie de lettres pour Bessarion et pour le Pape. Quand elle mit le pied sur le sol de l'Italie, Paul II avait cessé de vivre, mais son successeur reprit pour son compte, avec ardeur, le projet ébauché par lui<sup>2</sup>.

suiv.; FESSLIER, *Schriften*, p. 53. — Sur la publication du jubilé, voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 98; *Istoria di Chiusi*, p. 995 et suiv. — Il existe un grand nombre d'exemplaires manuscrits de cette Bulle, par exemple dans le Cod. 12262 de la Bibliothèque de la ville de Munich (voy. catal., t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 63), dans le Cod. 3496, f<sup>o</sup> 6<sup>a</sup>-8<sup>b</sup> de la Bibliothèque du palais, à Vienne, et dans le Cod. LXXVI, f<sup>o</sup> 159<sup>a</sup>-160<sup>b</sup>, de la Bibliothèque des chanoines de Zeitz.

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1469, n<sup>o</sup> 28 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. la remarquable étude de P. PIERLING, *Le mariage d'un Tsar*, p. 353 et suiv., bien supérieure aux récits de FIEDLER (*Sitzungsber. der Wiener Akademie*, t. XL, p. 29 et suiv.), de PICHLER, t. II, p. 54, et de PELESZ, t. 1<sup>er</sup>, p. 261.

## LES NOUVEAUX ET LES ANCIENS CARDINAUX. — LA QUESTION RELIGIEUSE EN BOHÈME.

Quelques mois à peine après l'élection de Paul II, il était déjà question d'une promotion de cardinaux. Paul II aurait eu, dit-on, l'intention d'en faire une pour les fêtes de Noël de 1464, ou, au plus tard, pour le carême suivant. Les candidats désignés par l'opinion publique étaient, à cette époque, Marco Barbo, évêque de Vicence, et Stefano Nardini, archevêque de Milan<sup>1</sup>. Cependant, au dire de Canensius, la promotion projetée n'eut lieu que pendant la seconde année du règne de Paul II : il y eut deux élus, Teodoro de' Lelli, évêque de Trévis, et Giovanni Barozzi, patriarche de Venise; mais ils moururent tous deux au printemps de 1466, avant leur publication<sup>2</sup>. Au mois de décembre 1466, on annonçait comme imminente une nouvelle création de cardinaux<sup>3</sup>; cependant il n'en fut rien; il est à supposer que le Sacré Collège n'y avait pas donné son assentiment. Enfin, au commencement de la

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de St. Nardini à François Sforza, datée de Rome, le 6 décembre 1464; il demande au prince d'intercéder en sa faveur auprès de Paul II. (Bibliothèque Ambrosienne.)

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 100. Il est vrai que les *Acta consist.* (inéd.) passent sous silence cette nomination; néanmoins, il ne faut pas la nier d'une façon absolue, comme le fait CONTELORIUS, p. 65, car Canensius est toujours très bien informé. PANVINIUS, p. 315, place la première promotion de cardinaux à l'année 1464 : c'est une erreur. — Sur la mort des deux nouveaux promus, voy. GAMS, p. 792, 804.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 19 décembre 1466 : on croit, dit-il, que l'évêque de Spalatro, L. Zane, sera fait cardinal. (Archives Gonzague.)

quatrième année de son règne, le 18 septembre 1467, Paul II put faire une nombreuse promotion <sup>1</sup>. Sur les huit prélats revêtus de la pourpre romaine, trois étaient étrangers à l'Italie; ils se nommaient : Thomas Bourchier, archevêque de Cantorbéry, Étienne de Varda, archevêque de Colocsa <sup>2</sup>, et Jean de La Balue, évêque d'Angers. Ce dernier, sorti de la condition la plus basse, s'était élevé « à force de talents et d'intrigues » ; il représentait alors Louis XI à Rome, pour y traiter les questions relatives à l'abrogation de la Pragmatique Sanction : ce détail suffit pour expliquer la faveur dont il était l'objet.

Entre les cinq cardinaux italiens, l'un des plus connus était Olivier Carafa, archevêque de Naples. « Jurisconsulte, théologien, expert en fait d'antiquités, homme d'État, il avait même fait preuve de talents militaires en guerroyant contre les Turcs en qualité d'amiral. Honoré et influent dans son pays, il jouissait à Rome d'une popularité rare. Il se montrait d'ailleurs digne de cette faveur, par l'usage qu'il faisait de ses immenses revenus et par son affabilité : grâce à lui, beaucoup de jeunes gens purent entrer dans l'Église ou poursuivre le cours des hautes études <sup>3</sup>. » Paul Cortesius loue sa circonspection, son équité et la pureté de sa vie <sup>4</sup>.

L'Église possédait un serviteur plus parfait encore dans la personne de Marco Barbo, fils d'un frère du Pape, d'abord évêque de Trévise (1455 à 1464), puis de Vicence <sup>5</sup>. A une dou-

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.), f° 35<sup>b</sup> des Archives secrètes des Papes. Voy. la Dépêche (inéd.) de J. Trotius, du 18 septembre 1477 : « N. S. ha facto hoggi li cardinali descripti na la presente cedula » (Archives d'Etat de Modène); Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 18 septembre 1467 : « Questa matina sono pronuntiatii octo cardinali cioè, etc. » (Archives Gonzague.) NICCOLA DELLA TUCCIA donne la date du 19 décembre : cela est faux.

<sup>2</sup> Le roi de Hongrie s'était employé activement en sa faveur; voy. *Mon Hung.*, t. I<sup>er</sup>, p. 395; *Arch. st. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. XX, p. 311.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 256 et suiv. Voy. CUCIACARELLUS, p. 286 et suiv.; CIACONIUS, t. II, p. 1097 et suiv.; CARDELLA, p. 159 et suiv.; TOPPI, *Addiz. alla bibl. Neapolit.* (Neap., 1683), p. 189 et suiv.; MONTZ, t. II, p. 87. MIGNÉ, p. 622, et CHEVALIER, p. 392, placent par erreur la promotion du cardinal Carafa dans l'année 1464. — Sur les démarches de Ferdinand en faveur de Carafa, voy. TRINCHERA, t. I<sup>er</sup>, p. 33 et suiv.

<sup>4</sup> CORTESIUS, *De cardinalatu*, f<sup>o</sup> LXI<sup>b</sup> et CCXXXVI<sup>b</sup>.

<sup>5</sup> J'ai trouvé à la Bibliothèque de Wurtzbourg, dans le Cod. Q, 1, une pièce

cœur extrême et à une haute piété, ce prince de l'Église joignait une rare connaissance des affaires et une vaste érudition. Il était le désintéressement personnifié; pendant sa vie, il distribuait presque tous ses revenus aux pauvres; à sa mort, il leur légua tout ce qui restait de sa fortune, « car », disait-il, « d'après la doctrine des Pères, les biens de l'Église sont l'héritage des pauvres de Jésus-Christ ». On ne lui connaissait qu'une passion, sa belle bibliothèque<sup>1</sup>. Il était le plus proche parent de Paul II; il possédait une puissance de travail infatigable et un tact parfait, deux qualités précieuses dans la situation qu'il occupait auprès du Pape<sup>2</sup>.

Le troisième cardinal italien de la promotion du 18 septembre 1467, Amicus Agnifilus, avait été le commensal de l'inoublable Dominique Capranica, dont il partageait toutes les idées: plus tard, il était devenu l'un des maîtres de Paul II. D'obscur origine, quand il fut fait évêque d'Aquila, il prit pour armoiries un agneau et un livre. Son épitaphe loue sa générosité envers les pauvres, sa prudence et sa science profonde du droit canon<sup>3</sup>. Du quatrième, le protonotaire marquis

intitulée: « Leonelli Chieragati oratio in laudem Marci Barbi episc. Vicentini pro ingressu suo in civitatem, dat. Vicentiæ, Kal. Octob. 1464. » (Inéd.)

<sup>1</sup> LITTA, *Famiglie: Barbo*; MUNTZ, t. II, p. 153; MAZZUCHELLI, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 318 et suiv.; *Tiara et purp. Venet.*, p. 31 et suiv., 66 et suiv., 368. — On lit dans le *Lib. confrat. b. Mariæ de anima*, à la p. 25: « Marcus episc. Prenest. card. hospitalis nostri protector et singularis promotor 1479. » — P. CORTESIUS (*De card.*, f<sup>o</sup> CCXXXVII; cf. CCXX<sup>b</sup>) fait un éloge spécial de la mansuétude du cardinal Barbo; le Cod. Vatic. 2924 contient un traité intitulé: « Amelii Trebani *De felicitate* », dédié à ce cardinal. Voy. ABEL, t. 1<sup>er</sup>, p. CXXX. — Le 15 mars 1471, dans un Bref (inéd.), Paul II informe le doge qu'il a donné l'évêché de Vérone au cardinal Barbo: *Lib. brev.* 12, f<sup>o</sup> 113. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> Voy. SCUMANSOW, p. 25. Dans une dépêche (inéd.) du 19 septembre 1464, l'ambassadeur de Modène, J. Trotus, signale l'intimité du cardinal Barbo avec le Pape et conseille à son maître d'envoyer ses félicitations au cardinal de Vicence, car, dit-il, « il quale è lo ochio destro del Papa e ragiona in consistorio de darli il suo titolo de S. Marco »; ceci, afin qu'il conserve la jouissance du palais de Saint-Marc. Voy. aussi une Dépêche (inéd.) du même, datée de Rome, le 30 septembre 1469. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> CIACONIUS, t. II, p. 1111; CARDELLA, p. 172 et suiv.; CHEVALIER, p. 39, est dans l'erreur en ce qui concerne, et la date de la nomination, et le titre attribué à Agnifilus.

Théodore de Montferrat, on ne sait que peu de chose <sup>1</sup>. Il est autrement du cinquième, François de la Rovère, général des Franciscains; après avoir proclamé son nom, Paul II aurait ajouté, dit-on, qu'il venait de nommer son futur successeur <sup>2</sup>.

Pour les nouveaux cardinaux présents à Rome, la remise du chapeau eut lieu dès le lendemain, 19 septembre. Pour Marco Barbo, la cérémonie de l'ouverture de la bouche eut lieu le 2 octobre: il reçut en même temps le titre de Saint-Marc. Agnifilus arriva à Rome le 22 octobre; il reçut sur-le-champ le chapeau en consistoire public, et le 13 novembre, le titre de Sainte-Balbine, qu'il échangea, le 13 octobre 1469, pour celui de Sainte-Marie *in Trastevere*. François de la Rovère reçut le titre de Saint Pierre *in Vincoli*, et Olivier Carafa, arrivé le 3 décembre 1467, celui des Saints-Pierre et Marcelin. Le cardinal Théodore de Montferrat ne fit son entrée à Rome que le 21 avril 1468, et ce fut alors seulement qu'on lui assigna le titre de Saint-Théodore <sup>3</sup>.

Le 21 novembre 1468, Paul II nomma encore deux nouveaux cardinaux, choisis tous deux dans sa parenté: Batista Zeno et Giovanni Michiel. Le 22, il leur remit le chapeau et leur assigna les titres de Sainte-Marie *in Porticu* et de Sainte-Lucie; la cérémonie de l'ouverture de la bouche eut lieu le 9 décembre <sup>4</sup>. Ces neveux du Pape, fils de ses sœurs, étaient tous deux des hommes de caractère irréprochable. Ni à l'un ni à l'autre on ne put jamais reprocher d'avoir cherché à acquérir une influence déplacée, ni des richesses exagérées <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> CARDELLA, p. 174 et suiv. — L'*Hist. Monteferrat* (MURATORI, t. XXIII, p. 136) place par erreur sa nomination en 1466. — Le cardinal possédait un bénéfice à Mayence: voy. JOANNIS, t. II, p. 228.

<sup>2</sup> FULGOSUS, t. 1<sup>er</sup>, cap. II.

<sup>3</sup> Toutes ces données sont empruntées aux *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes. Il ressort de la même source que les cardinaux Bourchier, Et. de Varda et La Balue reçurent respectivement, le 13 mai, les titres de Saint-Cyriaque, des Saints-Nérée et Achillée et de Sainte-Suzanne. — Le chapeau fut envoyé au cardinal de Varda et lui fut remis en 1471 seulement: voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 93.

<sup>4</sup> *Acta consist.* (iné.), p. 39. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>5</sup> CREIGHTON, t. III, p. 50; à la p. 51, cet historien écrit: In the creations of cardinals Paul II showed his general impartiality and his good intentions. •

Vers la fin de son règne, Paul II désigna encore quatre cardinaux en consistoire secret, avec cette condition que, dans le cas où il viendrait à mourir avant leur publication, elle serait tenue pour faite <sup>1</sup>. Ils se nommaient Jean Vitez, archevêque de Gran, Pietro Foscari, Giovan Batista Savelli et Francesco Ferrici <sup>2</sup>.

Les cardinaux créés par Paul II, les *Pauleschi*, comme on les appelait, formaient, jusqu'à un certain point, un camp opposé à celui des *Piischi*, nommés par son prédécesseur <sup>3</sup>. Parmi ces derniers, Ammanati tomba en disgrâce complète, tandis que Forteguerra, Roverella et Eroli conservèrent de bons rapports avec le Pape : on attribuait même à Forteguerra une grande influence sur Paul II <sup>4</sup>. On en disait autant, au commencement du règne, à la cour de France, de Richard de Longueil <sup>5</sup>, à qui le Pape confia, par décret du 1<sup>er</sup> octobre 1464, la légation de Pérouse <sup>6</sup>. Les cardinaux Borgia et de Gonzague furent l'objet de faveurs signalées : néanmoins, ce dernier n'aima jamais Paul II <sup>7</sup>. Le 18 février 1471, il fut nommé à la légation de Bologne : peut-être était-ce pour l'éloigner de la curie <sup>8</sup>.

— Sur les cardinaux Zeno et Michiel, voy. *Tiara et purp. Venet.*, p. 34 et suiv., 369; CIACONIUS, t. II, p. 1112 et suiv.; CARDELLA, p. 175 et suiv.

<sup>1</sup> CONTELORIUS, p. 62 et suiv. CIACONIUS, t. II, p. 1114. — L'ajournement de la publication était motivé par des égards pour le roi de France : voy. la Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 8 juin 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Vitez mourut en 1472 : sur ce personnage, voy. l'article de REUMONT dans l'*Arch. st. Ital.* de 1874 et sa monographie par FRANKOÏ (Budapest, 1879); pour les autres, voy. plus bas; sur Foscari, voy. *Tiara et purp. Venet.*, p. 39 et 371. — Frédéric III fit de vains efforts pour obtenir la nomination de Domenico de' Domenichi (DOMINICUS, *De dignitat. episc.*, p. 32); de même, le roi René recommandait celle de son représentant à Rome, l'archevêque d'Arles; voy. LECOY DE LA MARCHE, t. I<sup>er</sup>, p. 542.

<sup>3</sup> A ma connaissance, cette épithète se trouve pour la première fois employée dans une Dépêche (inéd.) de Joh. Blanchus, du 29 juillet 1471. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> NICOLLA DELLA TUCCIA, p. 98. — Sur Ammanati, voy. plus haut, p. 21 et suiv.

<sup>5</sup> Lettre (inéd.) d'A. Malletta à François Sforza, datée d'Abbeville, le 8 octobre 1464. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., ms. 1611.)

<sup>6</sup> *Acta consist.* (inéd.), Archives secrètes des Papes.

<sup>7</sup> Voy. plus haut, p. 21 et suiv., et au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 67. (Archives Gonzague.)

<sup>8</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le

Avec le cardinal Scarampo, le Pape entretenait des relations d'une nature particulière. Scarampo jouissait, parmi ses contemporains, d'une réputation spéciale de savoir-faire : rival de Paul II au moment de l'élection, il ne bouda pas longtemps et fit sa paix avec lui. La réconciliation dut même être assez complète, car, dès le mois de septembre 1464, Paul II ne craignit pas de lui accorder le plein exercice de ses fonctions de cardinal camérier. « Ni Calixte III, ni Pie II, ni même Nicolas V n'en eussent fait autant », écrit à ce propos un des familiers du cardinal de Gonzague <sup>1</sup>. Un autre fait semble confirmer cette opinion : c'est qu'après la mort du cardinal de Foix, Paul II donna l'évêché d'Albano à Scarampo <sup>2</sup>. En dépit de ces preuves de bonne volonté, les frottements étaient assez fréquents : la chose est trop naturelle pour en douter. On raconte, par exemple, qu'un jour, le cardinal s'étant permis une observation malicieuse sur les coûteuses constructions du palais de Saint-Marc, le Pape aurait riposté en disant qu'après tout, à jeter son argent, il valait mieux le dépenser en bâtisses qu'au jeu <sup>3</sup>.

Au commencement du mois de mars 1465, Scarampo tomba malade ; le 22, il était passé de vie à trépas <sup>4</sup>. A la curie on lui

18 février 1471 : « Questa mattina è piaciuto a la S<sup>ta</sup> de N. S. deputarmi legato ad Bologna. » (Archives Gonzague.) Voy. *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. Il ressort de la même source que le départ du cardinal de Gonzague n'eut lieu que le 5 juillet. GHIRARDACCI (inéd.) (voy. t. III, p. 231, note 2) relate son entrée à Bologne, le 21 juillet. On conserve, aux Archives d'État de Bologne (Q. 22), une Bulle (inéd.) dat. « Romæ 1471, tertio Non. Julii A<sup>o</sup> 7<sup>o</sup> », qui lui conférait de nombreux pouvoirs.

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) de W. Molitoris, datée de Rome, le 21 septembre 1464. « Item dom. Papa voluit quod rev. dom. camerarius debeat officium suum exercere libere in curia Romana quod tempore pape Calisti et pape Pii [voy. VOICT, t. III, p. 554] et eciam pape Nicolai facere non potuit. » (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Rapport de Giacomo d'Arezzo à la marquise Barbe, daté de Rome, le 9 janvier 1465. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> CORTESIUS, *De cardinalatu*, f<sup>o</sup> cxxxiii.

<sup>4</sup> D'après VOICT (t. III, p. 508), Scarampo serait mort de dépit à la suite de l'élection de Paul II, mais dans une Lettre (inéd.) du 1<sup>er</sup> mars 1465, J. P. Arrivabene écrit que Scarampo est malade de la goutte. — Le cardinal de Gonzague paraît avoir vécu sur un bon pied avec Scarampo, car dans une Lettre (inéd.) à ses parents, datée de Rome, le 21 mars 1465, il annonce avec tristesse

avait donné le surnom de cardinal Lucullus : très imbu d'esprit mondain, il avait, comme prince de l'Église, donné de très mauvais exemples : comme homme d'État et comme homme politique, au contraire, il avait puissamment contribué à consolider, dans une période critique, la restauration de la Papauté, soit en réorganisant de fond en comble l'administration de la ville de Rome, soit en prenant des mesures favorables au bien-être général du peuple et en lui procurant du travail, soit en déployant des talents supérieurs dans les négociations politiques dont il fut chargé auprès de divers princes souverains de l'Italie, soit enfin en s'occupant activement de la marine et de l'armée<sup>1</sup>.

Après sa mort, Scarampo fit encore parler de lui d'une manière fâcheuse. Autorisé à faire un testament, il en avait profité pour léguer à ses neveux tout son avoir, s'élevant à 200,000 florins d'or selon les uns, à 600,000 selon les autres : dans ses dispositions, l'Église, au service de laquelle il avait amassé cette fortune, était à peu près complètement oubliée. Paul II donna satisfaction à l'opinion publique en cassant ce testament et en attribuant la plus grosse partie de cet héritage à de bonnes œuvres, à des églises, à des pauvres et à des réfugiés orientaux. Les neveux du défunt eurent aussi leur part; Platina lui-même, en relatant ce fait, reconnaît la bonté d'âme du Pape<sup>2</sup>.

Une des amitiés qui font le plus d'honneur à Paul II est

que le cardinal « laborat in extremis ne se gli ha speranza alcuna ». (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> GOTTLOB, *Cam. Ap. Voy.* t. I<sup>er</sup> du présent ouvrage, p. 308.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 40 et suiv.; FULGOSUS, t. VII, cap. VII; cf. t. VI, cap. X; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 210. Suivant GHIRARDACCI (voy. plus haut, t. III, p. 231, note 2) et la *Cron. di Bologna*, p. 759, Scarampo aurait laissé 600,000 ducats. — La *Cron. di Bologna* indique une date fautive pour la mort du cardinal; celle que nous donnons est positivement établie par les *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes. — Voy. encore *Annal. Bonon.*, p. 895, et *Cronica Borselti* (GUIDICINI, *Miscell.*, p. 44); cette dernière ajoute : « Oh! Che buon elemosiniere! » Dans une Relation (iné.) à la marquise de Mantoue, Carlo de Franzoni dit que le cardinal a laissé « infinita di denari e goije ». (Archives Gonzague.) — Sur le tombeau de Scarampo à Saint-Laurent in Damaso, voy. MUNTZ, t. II, et suiv.; GATTULA, t. II, p. 568, et FORTICELLA, t. V, p. 171.

celle du cardinal Bessarion. La brouille survenue entre eux au sujet du pacte électoral n'avait pas été de longue durée. En 1468, l'ambassadeur du duc de Modène écrit que Bessarion jouit de plus de considération que tous les autres cardinaux; l'année suivante, il écrit de nouveau que les cardinaux Barbo et Bessarion ont toute la confiance du Pape et sont seuls initiés aux affaires les plus secrètes<sup>1</sup>. « En fait, Bessarion apparaît au milieu des agitations de ce temps, à peu près comme un Père de l'Église; de toutes parts on faisait appel à l'autorité de sa parole : son air majestueux, sa haute taille, son profil grec, sa longue barbe flottante, disposaient chacun à l'accepter plus volontiers<sup>2</sup>. »

Aimant son pays d'un amour ardent, tout ce qui pouvait contribuer à propager le mouvement de la croisade était assuré de son concours actif, et il s'ingéniait à éveiller dans les cœurs des Occidentaux la compassion pour ses compatriotes exilés. Le désintéressement avec lequel il se dépouillait pour secourir les fugitifs et « ses nobles efforts pour conserver et utiliser tout ce qu'on pouvait encore sauver du naufrage d'une civilisation en décadence, sans effacer les côtés faibles de son caractère, nous obligent à les juger avec plus d'indulgence<sup>3</sup>. »

Dès le commencement du règne de Paul II, l'état de santé déjà mauvais du cardinal Bessarion s'empira tellement qu'il fit construire son tombeau, en 1466, dans l'église des Saints-Apôtres; on y voit encore, de nos jours, ce monument sans

<sup>1</sup> Rapports (inéd.) de Jacobus Trotus, du 2 novembre 1468 et du 30 septembre 1469 : dans le premier nous lisons : « Niceno, Rohano e S. Angelo son contra il Re a morsi et a calci et piu Niceno che è tuto Venetiano et che a piu autoritate chal resto de cardinali. » (Archives d'État de Modène.) Voy. VESPASIANO DA BISTICCI, dans *MAI*, t. I<sup>er</sup>, p. 493, et CANENSIUS, p. 401.

<sup>2</sup> SCHMARROW, p. 4. Voy. dans la présente étude, t. I<sup>er</sup>, p. 325 et suiv., t. II, p. 63 et suiv. Depuis que j'écrivais ces pages, j'ai pu me procurer la monographie de l'historien russe ALEX. SADOV. (Saint-Petersbourg, 1883), que je signalais alors, mais elle a déçu mon attente. L'auteur n'apporte ni documents nouveaux ni sources nouvelles, et ne cite que des ouvrages étrangers. L'ouvrage de VAST étant aussi insuffisant, nous en sommes encore réduits à attendre une biographie du cardinal grec écrite sur les sources.

<sup>3</sup> GOTHAIN, p. 400 et suiv.

prétentions architecturales, dans un bon état de conservation<sup>1</sup>. Pendant les années suivantes, Bessarion fit de longs séjours à Viterbe, où il avait déjà pris les eaux précédemment<sup>2</sup>. Malgré ses souffrances physiques, il poursuivait avec ardeur le cours de ses travaux scientifiques; c'est à cette époque que parut sa célèbre *Défense de Platon*. Cela ne l'empêchait pas d'entretenir d'actives relations avec les savants humanistes de Rome. De tout temps sa maison, proche des Saints-Apôtres, avait été le rendez-vous des Grecs et des hellénistes italiens les plus renommés; la bonne grâce de son accueil lui attachait tous les cœurs<sup>3</sup>. « Là brillaient, à côté du savant cardinal, dans des entretiens aussi savants que spirituels, Andronicos Callistos, Constantin Lascaris et Théodore Gaza; ils rivalisaient sur ce terrain avec le disciple favori de Bessarion, Niccolo Perotto, qui traduisit Polybe et composa un art poétique. » Là se rencontraient François de la Rovère, qui fut plus tard Sixte IV, Domizio da Caldiero, Johannes Muller Regiomontanus, le grand astronome et géographe, et bien d'autres encore<sup>4</sup>. Bessarion prenait part avec un intérêt toujours égal aux savantes discussions de ce cercle littéraire<sup>5</sup>.

Protecteur des Basiliens, le cardinal Bessarion prit à tâche de remplir dans toute leur étendue les devoirs qui lui impo-

<sup>1</sup> VAST, p. 293 et suiv.

<sup>2</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, *Pref.*, p. xx et 91. — Le séjour de Bessarion à Viterbe, en 1468, est prouvé par une Lettre de lui au doge, dans laquelle il annonce qu'il fait don de sa précieuse bibliothèque à la République de Venise : voy. *Serapeum*, t. II, p. 94 et suiv. ; sur cette donation, voy. encore : *Arch. st. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. IX, 2<sup>e</sup> part., p. 193 et suiv., et OTTINO-FUMAGALLI, *Bibl. bibliograph. Italica* (Rome, 1889), p. 359 et suiv. — A la p. 98 de l'article de l'*Arch. st. Ital.*, cité plus haut, il est parlé d'un collège fondé à Candie par Bessarion pour l'éducation des prêtres du rite grec.

<sup>3</sup> CORTESIUS, *De cardinalatu*, f<sup>o</sup> LXXIII, rapporte que, de même que les cardinaux Torquemada et de Cusa, le cardinal Bessarion était plein de prévenances pour les savants qui lui rendaient visite.

<sup>4</sup> SCHMARROW, p. 26. Voy. VOICT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 130 et suiv. ; CASPARY, p. 110 ; VAST, p. 308 et suiv. ; *Arch. st. Ital.*, 1887, t. XIX, p. 314 et suiv. — Parmi les savants comblés des bienfaits de Bessarion, on cite encore Michel Apostolios : sur ce personnage, voy. LEGRAND, *Bibl. hell.*, t. I<sup>er</sup>, p. LVIII et suiv., et NOIRET, *Lettres inédites de M. A...*, Paris, 1889.

<sup>5</sup> CORTESIUS, *De cardinalatu*, f<sup>o</sup> XXXIX.

sait ce titre. Cet Ordre avait alors un pressant besoin de réformes; Martin V y avait déjà mis la première main; Bessarion reprit l'œuvre avec une grande énergie. « Convaincu qu'à un mal général il faut appliquer une cure non moins générale, Bessarion commença par rédiger une règle, qu'il écrivit à la fois en grec et en italien, et il imposa à toutes les maisons de l'Ordre, en Italie et en Sicile, l'obligation stricte de s'y conformer; d'autre part, il leur procura un accroissement de revenus en rachetant des biens-fonds aliénés et en introduisant de la régularité dans leur administration intérieure; enfin, il s'appliqua à embellir les anciennes résidences et à donner aux nouvelles un aspect agréable, afin de relever le prestige de l'Ordre. » Dans toutes les maisons, il poussait aux études sérieuses; il encourageait les moines à étudier les classiques grecs, à copier et à collectionner des manuscrits, et à fonder des écoles savantes. Le gymnase de Messine acquit à cet égard une grande réputation. Lascaris, nommé par Bessarion à une chaire de cet établissement, ne tarda pas à y attirer des élèves de toutes les parties de l'Italie<sup>1</sup>.

En récompense des services rendus par Bessarion à l'œuvre de la réforme, Pie II le nomma, au mois d'août 1462, abbé commendataire de Grottaferrata. Cette célèbre abbaye avait eu, de tout temps, la réputation d'être un trait d'union entre l'Occident et l'Orient, mais, à l'époque qui nous occupe, elle était tombée dans une profonde décadence. Bessarion entreprit aussitôt avec ardeur le relèvement de cette antique maison, à laquelle se rattachaient tant de souvenirs de l'antiquité classique et de l'histoire de la religion chrétienne<sup>2</sup>: sous son impulsion, tout fut vite changé de fond en comble. De nos jours encore, le calice de Bessarion, le célèbre terrier dressé par ses soins (*Regestum Bessarionis*<sup>3</sup>) et quelques manuscrits

<sup>1</sup> VOGEL, *C. Lascaris*, article publié dans le *Serapeum*, t. VI, p. 45 et suiv.; VAST, p. 224 et suiv.; LEGRAND, t. I<sup>er</sup>, p. LXXIX.

<sup>2</sup> ROCCHI, *Grottaferrata*, p. 38 et suiv., 65, 80, 138, 162. Le catalogue des manuscrits de Grottaferrata, dressé par ordre du cardinal Bessarion, a été publié par M. BATIFFOL, dans la *Revue trimestrielle* de DE WAAL, t. III, p. 39 et suiv.

<sup>3</sup> La description en a été faite par Rocchi, *Cod. Crypt.*, p. 513.

précieux, dons de ce grand protecteur des sciences à son abbaye, y perpétuent son souvenir <sup>1</sup>.

La basilique Vaticane, l'abbaye des Camaldules d'Avellana et l'église des Saints-Apôtres, à Rome, reçurent aussi de magnifiques témoignages de sa munificence <sup>2</sup>. Cette dernière basilique lui avait été donnée comme église titulaire par Eugène IV, et il s'en occupait avec un soin paternel. Au commencement du pontificat de Paul II, il y fit reconstruire entièrement la chapelle placée à gauche du maître-autel et dédiée à l'archange saint Michel, à saint Jean-Baptiste et à sainte Eugénie; il y fit exécuter de magnifiques fresques par Antonazzo Romano. « Sur la voûte, l'artiste avait peint, au centre, le Rédempteur assis sur un trône, entouré de neuf chœurs angéliques, sur un fond bleu de ciel semé d'étoiles et encadré d'une frise; aux angles, les quatre évangélistes; sur les quatre côtés, des Pères de l'Église, alternativement un Père grec et un Père latin, dans leur cabinet d'étude et écrivant; sur le mur auquel était adossé l'autel, à la partie supérieure, l'apparition de l'archange saint Michel au mont Gargano, et au-dessous, la naissance de saint Jean-Baptiste; sur les murs latéraux, dans l'intervalle de fenêtres, en partie vraies, en parties fausses, d'un côté deux archanges, de l'autre le troisième archange et saint Jean-Baptiste. Sur le pourtour, depuis le sol jusqu'à mi-hauteur des murs, la peinture figurait des rideaux couverts de fleurs et de dessins en or; six piliers en rompaient l'uniformité: sur chacun d'eux, on voyait une figure de saint dans une niche; enfin, sur le corps de l'arceau, des festons et trois écussons aux armes du fondateur <sup>3</sup>. »

Une étroite amitié unissait les cardinaux Bessarion et Juan de

<sup>1</sup> Les plus remarquables sont: un manuscrit liturgique marqué Γ. β. I., don du cardinal Cesarini à son ami Bessarion, et un merveilleux manuscrit provenant de Constantinople et marqué Ζ. δ. I. Voy. Roccur, *Cod. Crypt.*, p. 220, 500.

<sup>2</sup> Murtz, t. II, p. 298 et suiv.; Malvasia, p. 80 et suiv., 83 et suiv.

<sup>3</sup> Schmarsow, p. 57; voy. Malvasia, p. 36 et suiv.; Murtz, t. II, p. 82 et suiv. Ces fresques ont été blanchies à la chaux au dix-septième siècle; Schmarsow fait remarquer le rapport qui existait entre elles et celles de Fra Angelico.

Carvajal. Ce dernier était le chef du parti rigoriste : il avait pour devise : « Tout souffrir pour le Christ et pour son Église ! » Chez cet homme vraiment extraordinaire, une modestie extrême s'unissait à une indifférence absolue pour la renommée : de là vient que son nom n'est pas entouré de l'aurole de gloire qu'il mérite. Il faut fouiller avec un soin scrupuleux les documents, pour retrouver la trace de l'existence mouvementée de ce saint prélat qui, dans vingt-deux postes différents, donna, comme légat, des preuves éclatantes de fidélité et de dévouement à la cause de l'Église, « et qui, de ses nombreux voyages, ne rapporter rien qu'une réputation de chasteté sacerdotale <sup>1</sup> ».

Depuis 1461, Carvajal était de nouveau fixé à Rome. « Envoyé en Hongrie par Calixte III à l'époque où les Turcs menaçaient Belgrade, il avait été terriblement éprouvé par la rudesse du climat, par les fatigues de la cour, des camps et des voyages : parti plein de force et de santé, à son retour il était un vieillard débile. Ses dents étaient si branlantes qu'il ne pouvait s'en servir qu'en les soutenant artificiellement. Néanmoins, ce n'était pas par raison de santé, mais uniquement pour des motifs d'ordre politique, qu'il avait quitté le pays des marécages et des landes glaciales. Il y laissait un souvenir reconnaissant et sans tache, et il fut reçu à Rome avec des témoignages d'un respect que ne lui refuse aucune des relations parvenues jusqu'à nous. Pas un autre cardinal, disait-on, n'a autant fait, ni supporté de souffrances aussi indicibles que lui, pendant les six années qu'il a passées dans cette légation, où il représentait le plus haut intérêt de l'Église, la défense de sa foi <sup>2</sup>. » Dans la modeste demeure du cardinal,

<sup>1</sup> Voy. plus haut, t. II de cette étude, p. 5, 361 et suiv. — La monographie de Carvajal, écrite par LOPEZ (Romæ, 1754), montre combien sont rares les sources relatives à l'histoire de ce cardinal. — Le P. DENIFLE, t. I<sup>er</sup>, p. 813, fait mention d'un collège fondé par Carvajal à Salamanque. — Dans un article de revue, récemment publié (*Hist. Jahrb.*, t. X, p. 660), FRAKNOÏ traite spécialement des missions de Carvajal en Hongrie.

<sup>2</sup> VOICR, t. III, p. 511 et suiv. : cet historien dit que Carvajal aurait réuni les qualités nécessaires pour devenir Pape après le concile de Trente. — Tous les historiens tombent dans la même erreur au sujet de l'époque de son retour : voy. à ce sujet, plus haut, t. II, p. 213, note 1, les renseignements extraits des *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes.

voisine de Saint-Marcel<sup>1</sup>, régnaient une simplicité et un ordre parfait. Menant, pour son compte, une vie ascétique, il trouvait le moyen de faire d'abondantes aumônes et de secourir les églises pauvres. Jamais il ne manquait d'assister aux cérémonies des jours de fête solennelle ou à un consistoire. Le style de ses discours contraste avec le langage ampoulé et prétentieux des hommes de lettres de son temps; il est bref, simple, clair, rigoureusement logique, sans trace de fleur de rhétorique»; « dans ses rapports officiels, écrits du même style sobre, il ne s'écarte jamais de son projet<sup>2</sup> ».

Carvajal savait déployer de l'enjouement dans la conversation; néanmoins, il ne se départait jamais d'une façon d'être pleine de dignité, intimidante pour tous ceux qui l'approchaient. « Notre temps peut, à bon droit, le mettre en parallèle avec les Pères de l'Église primitive », dit de lui Ammanati; ce jugement était celui de tous les membres du Sacré Collège. On peut dire qu'il n'était personne à Rome qui ne professât de la vénération pour ce « caractère d'une grandeur exceptionnelle ». Pomponius Lætus, « qui dans, ses pérégrinations parmi les ruines de la Rome antique, réservait toute son admiration pour l'héroïsme des vieux Romains, qui daignait à peine honorer d'un regard les barons et les prélats de la ville des Papes, l'orgueilleux platonicien, le cynique contempteur de toute flatterie et de toute représentation, ne se découvrait, ne s'inclinait par politesse que devant le vieux cardinal de Saint-Ange<sup>3</sup> ».

Carvajal a forcé non seulement le respect et l'estime, mais même l'admiration des historiens des temps postérieurs, comme de ses contemporains. Le dernier biographe de Pie II,

<sup>1</sup> La dépouille mortelle de Carvajal a été déposée dans cette église : son épitaphe fut composée par Bessarion; la voici :

Pontificum splendor iacet hic sacrique senatus;  
Namque animo Petrus, pectore Cæsar erat.

CIACONIUS, t. II, p. 926.

<sup>2</sup> VOIGT, t. I<sup>er</sup>, p. 260.

<sup>3</sup> M FERNUS, *J. Pomp. Leti Elogium hist.*, dans FABRICIUS-MANSI, t. VI, p. 630; VOIGT, t. III, p. 514. — Nous avons fait voir, à la p. 51 et suiv., que P. Lætus n'était pas toujours si revêché.

presque toujours porté à juger les hommes plutôt en mal qu'en bien <sup>1</sup>, ne parle de Carvajal que dans les termes de la plus profonde vénération. L'historien hussite de la Bohême écrit lui-même : « Si, au point de vue de la piété, de l'austérité et de la fermeté de caractère, il n'avait pas son maître, il n'avait pas son égal pour la connaissance du monde, pour l'expérience des affaires ecclésiastiques, pour les services rendus à la souveraineté pontificale. Depuis vingt ans, il avait consacré le meilleur de ses forces à une tâche unique : relever Rome, en guérissant les maux causés par les décrets de Bâle et de Constance, ramener les peuples dans son obéissance et faire briller sa puissance et sa splendeur sur le monde, avec un éclat inconnu depuis le temps de Boniface VIII. Les collègues de Carvajal le savaient et lui rendaient justice; aussi, dans toutes les affaires d'importance, ses paroles et ses avis étaient-ils reçus comme des oracles; Paul II lui-même le redoutait et se pliait à tous ses désirs. C'est pourquoi Rome accepta les yeux fermés ses idées personnelles et ses opinions au sujet du roi Georges et de l'hérésie hussite <sup>2</sup>. »

Membre, avec les cardinaux Bessarion et d'Estouteville <sup>3</sup>, de la commission instituée par Paul II pour examiner les questions relatives aux affaires de religion en Bohême, Carvajal s'était prononcé, dès le début, pour les mesures les plus rigoureuses. Contrairement à la coutume observée par tous les autres souverains, le roi de Bohême n'avait envoyé aucun personnage de la cour porter ses félicitations au nouveau Pape : ce manque d'égards avait confirmé le cardinal dans l'opinion « qu'il pourrait devenir indispensable de traiter avec le fer des plaies décidément incurables, et d'amputer les membres pourris, pour empêcher la gangrène de gagner le reste du corps de la Sainte Église <sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> VAHLEN, *Valla*, p. LXI, 371.

<sup>2</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 372. — Au sujet de l'influence dont Carvaja jouissait auprès de Paul II, voy. CANENSIUS, p. 101.

<sup>3</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 548, et d'autres, désignent comme membre de cette commission le cardinal *Guillaume d'Ostie*, sans joindre à cette indication son nom de famille; cela est contraire à tous les usages.

<sup>4</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 325. Voy *Fontes rer. Austr.*, t. XLIV, p. 589.

Paul II, au commencement, ne partagea pas cet avis; il se flattait de l'espoir d'obtenir davantage en se montrant conciliant. Il ordonna de suspendre immédiatement le procès introduit par Pie II contre Podiébrad. Il dit, de façon à être entendu, que si le roi de Bohême voulait tenir ses promesses, il trouverait en lui non pas un Pape, mais un frère plein d'affection<sup>1</sup>. Mais le roi n'y songeait guère. Tandis que tous les princes de la chrétienté se faisaient représenter à Rome, lui seul s'abstint. Par contre, chaque jour arrivaient de nouvelles plaintes de la part des catholiques de la Bohême. Les dispositions pacifiques de Paul II s'en ressentirent, naturellement. Enfin, il reçut de Podiébrad une lettre, écrite le 7 mars 1465, dans laquelle le roi de Bohême s'excusait incidemment de n'avoir pas envoyé d'ambassade : l'objet principal de cette lettre était un exposé des motifs qui l'empêchaient de satisfaire au vœu de Rome, en ordonnant la levée du siège de la forteresse de Zornstein : elle appartenait à un catholique, Henri de Lichtenburg. Le Pape ne répondit pas directement au Roi; il adressa sa réponse aux prélats et aux barons de Bohême (13 mai 1465)<sup>2</sup>; cet acte est un signe caractéristique du revirement opéré dans les idées de Paul II. Au cœur de l'été de la même année, il avait complètement adopté la manière de voir de Carvajal, et il la prit pour règle de conduite. Le 2 août, la commission chargée de l'affaire de Bohême, composée alors des cardinaux Bessarion, Carvajal et Erolì, assigna Podiébrad à comparaître à Rome, dans un délai de cent quatre-vingts jours, à l'effet de répondre aux accusations portées contre lui comme hérétique relaps, parjure (pour violation du serment prêté à son couronnement), sacrilège et blasphémateur. « Pour empêcher l'hérésie de progresser pendant le cours du procès et, d'autre part, pour protéger les catholiques contre l'oppression, le Pape, par décret du 6 août, autorisa son légat, Rodophe, évêque de Lavant, à

<sup>1</sup> Ce détail se trouve dans une Lettre de Johann Rohrbacher à Procope de Rabenstein, publiée par PALACKY, *Urkundl. Beitr.*, p. 338; cf. *Gesch.*, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 329.

<sup>2</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 549 et suiv., 553.

faire usage des censures ecclésiastiques contre tous les partisans de Georges et à déclarer nuls tous les engagements pris envers lui, de quelque nature qu'ils fussent <sup>1</sup>. »

En ce moment, précisément, la situation de Georges Podiébrad était très ébranlée; la majorité de la noblesse de Bohême, mécontente de son système de gouvernement personnel, lui faisait une opposition de plus en plus vive. Il fit faire à Rome de nouvelles propositions d'arrangement : mais ici l'on était fatigué de ses atermoiements perpétuels : « La politique louvoyante pratiquée depuis des années par Georges avait eu pour résultat de lui faire perdre tout crédit, de sorte que les mêmes hommes qui, précédemment, avaient mis le plus de confiance dans sa parole, étaient alors ceux qui, sous le coup de leurs nombreuses déceptions, repoussaient le plus énergiquement toute idée de négociation avec lui, afin d'empêcher de retomber dans les mêmes fautes qu'autrefois <sup>2</sup>. » Le 8 décembre 1465, Paul II avait délié les sujets de Georges de leur serment de fidélité envers lui; le 6 février 1466, il refusa d'écouter des propositions faites en faveur du roi de Bohême par le duc Louis de Bavière.

Pour comprendre la forme acerbe de ce refus, il faut se rappeler le jeu scandaleux joué par Podiébrad à l'égard de Calixte III et de Pie II dans la question turque. On est stupéfait, quand on voit le Roi, acculé chez lui à une situation intenable, remettre audacieusement cette question sur le tapis et réclamer à l'avance, en récompense de son retour à l'Église et de sa promesse de coopération à la croisade, le titre d'empereur de Constantinople pour lui-même, et celui d'archevêque de Prague pour un de ses fils. « Ainsi, disait à ce sujet Paul II, au lieu de parler de pénitence et d'expiation, cet hérétique relaps, ce parjure a l'audace de prétendre à une récompense

<sup>1</sup> *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 135 et suiv.; PALACKY, *Urkundl. Beitr.*, p. 362 et suiv.; FRIND, t. IV, p. 65.

<sup>2</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 574. — Sur la ligue des seigneurs, voy. l'étude de MARKGRAF, dans l'*Hist. Zeitsch.* de SYBEL, t. XXXVIII, p. 49 et suiv.; nous y relevons cependant, p. 54 et 65, deux erreurs de dates, relatives à l'avènement de Paul II et à la mort de Pie II.

que l'on songerait à peine à décerner au prince le plus chrétien et pour les services les plus signalés rendus à la religion ! Il veut faire de l'usure avec sa conversion et trafiquer de sa conscience. Sa soumission hypocrite serait, vraiment, une précieuse acquisition pour l'Église ! d'autant plus que le vieux levain existe toujours dans son royaume ! Et il faudrait encore que le Saint-Siège se mit, vis-à-vis de lui, en posture de suppliant, et lui fit des offres qu'il se réserve le droit d'accepter ou de rejeter ! L'archevêque qu'il nous propose est un adolescent, à peine âgé de vingt ans, élevé à l'école des vices et des ruses de son père, dans l'ignorance du droit divin et humain ; hier encore hérétique, il faudrait en faire un évêque, sans transition ! On nous demande de placer à côté de l'archevêque un inquisiteur chargé de poursuivre toutes les « erreurs, sauf les *Compactata* » ; cela est très adroit, mais inacceptable, car ce n'est pas autre chose qu'une manière détournée de demander une nouvelle confirmation des *Compactata*. Mais que dire de cette audace, de prétendre au titre d'empereur de Constantinople ! Évidemment Georges pense se préparer par là un moyen facile de passer d'une religion à l'autre (la religion grecque). Mais l'infidèle qui n'a jamais connu la vérité est moins funeste que l'hérétique et le schismatique qui a abandonné la vérité après l'avoir connue. Non, l'Église n'est pas encore tombée si bas qu'elle doive implorer la protection d'hérétiques et de sacrilèges ! »

Podiébrad lui-même se chargea de prouver que le langage du Pape n'était pas trop sévère ; en effet, en 1466 même, il prenait à son service Georges Heimburg, l'excommunié. « Depuis vingt ans déjà cet homme était l'âme de toutes les manœuvres opposées, au dehors de la Bohême, à la restauration de la puissance des Papes ; l'attacher à sa personne équi-

<sup>1</sup> Bref de Paul II au duc Louis de Bavière, daté du 6 février 1466 ; *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 156 et suiv. Voy. PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 375 et suiv. ; BACHMANN, t. 1<sup>er</sup>, p. 575 et suiv. ; KLUCKHOHN, *Ludwig*, p. 261 et suiv. ; JORDAN, p. 195 et suiv. ; étude de MANKGRAF dans l'*Hist. Zeitsch.* de SYBEL, t. XXXVIII, p. 72 et suiv. — C'est aussi à ce sujet que se rapporte le Bref de Paul II aux habitants de Breslau (*Fontes*, t. XLIV, p. 593), que BACHMANN croit faussement avoir été écrit en 1465.

valait à déclarer qu'on renonçait à une réconciliation avec l'Église<sup>1</sup>. » Le 28 juillet, Heimburg, qui d'ordinaire faisait sonner bien haut sa qualité d'Allemand, publia un manifeste pour la défense « de l'honneur et de l'innocence » du roi tchèque, traité selon lui, par Rome, avec moins d'égards « que le fratricide Caïn et les habitants de Sodome » ! Georges, disait-il dans son mémoire, n'était pas un simple particulier, justiciable des tribunaux du Pape; c'était un roi, et un roi comme il y en avait peu. Il prétendait justifier tous les actes de son client indistinctement, y compris l'arrestation de Fantin, commise en violation flagrante du droit des gens. D'après lui, le Pape avait fait preuve d'une misérable « crédulité »; son décret avait été lancé avec une précipitation irréfléchie; c'était une violation du droit divin et du droit naturel, un acte en opposition avec la raison et l'Écriture : comme conclusion, l'avocat de Georges réclamait la convocation d'une diète, où la situation religieuse de la Bohême pût être discutée par les représentants des princes temporels en présence d'un légat du Pape<sup>2</sup>. Ce manifeste fut expédié sur-le-champ, non seulement à toutes les cours de l'Allemagne, mais aussi au roi de France et aux autres princes de la chrétienté. Ainsi mis en demeure, le parti du Pape ne pouvait pas garder le silence. Dès l'automne, parurent des réfutations composées par Rodolphe de Rudesheim, évêque de Lavant, et par Carvajal. Tandis que le premier s'efforce de dépasser les emportements de son adversaire et se perd en digressions étrangères à son sujet, Carvajal, avec son style bref, simple, sa logique rigoureuse, se borne à démasquer les impostures du roi de Bohême et de son avocat. Il insiste spécialement sur l'arrestation de Fantin, acte sacrilège et violation du droit des gens, et sur la politique d'atermoiements suivie par Georges à l'égard du Saint-Siège. Rome, dit-il, n'a agi en dernier lieu qu'après mûre réflexion et conformément au droit. Les artifices de Georges sont mis à nu; Rome

<sup>1</sup> BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 583; PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 391.

<sup>2</sup> *Scrip. rer. Siles.*, t. IX, p. 181 et suiv.; MULLER, *Reichstagstheater*, t. II, p. 259 et suiv.; BROCKHAUS, p. 286 et suiv.; JORDAN, p. 227 et suiv.

a mis la cognée à la racine; qu'il démontre son innocence ou qu'il subisse la rigueur de la justice<sup>1</sup>.

Heimburg riposta par une deuxième apologie de Georges : il y avait déversé tout ce que pouvait lui inspirer sa haine aveugle contre les deux chefs de la chrétienté et contre les cardinaux. On y trouve, accumulées contre le Pape comme contre l'Empereur, toutes les accusations possibles, jusqu'à celle de mauvaises mœurs. « L'auteur de ce réquisitoire y avait fait fi de toutes les convenances; son exagération même lui fit manquer son but<sup>2</sup>. » Le seul résultat qu'il obtint fut de

<sup>1</sup> Au lieu de « ut penas juris paciatur oportet » (*Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 209), il faut certainement lire « aut penas »; c'est le texte de la copie qui se trouve dans le Cod. 4, f<sup>o</sup> 74<sup>b</sup>-76<sup>b</sup> de la Bibliothèque de Kremsmunster. Ce même manuscrit contient aussi (f<sup>o</sup> 45<sup>a</sup>-68<sup>b</sup>) le traité de Rodolphe de Rudesheim *Contra venenosum hereticum Georgium* (inéd.). J'en ai trouvé un second exemplaire dans une collection de manuscrits qui appartenaient autrefois au monastère d'Ebrach, réunis sous le titre : *Scripta in causa G. Podiebradii Bohemiæ regis*, f<sup>o</sup> 53-79 : c'est maintenant le Cod. 9, 15 de la Bibliothèque de l'Université de Wurtzbourg.

<sup>2</sup> MARKGRAF, dans les *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 190; cet écrivain relève déjà l'erreur de PALACKY (*Urkundl. Beitr.*, p. 647 et suiv.) qui, en publiant l'apologie, lui a attribué la date de 1467. L'accusation d'immoralité, portée contre Paul II par Heimburg, se trouve chez B. CORIO, p. 264. SCHMARSOW (p. 14) a eu tort d'accepter le témoignage de cet homme, d'abord parce qu'il est conçu en termes très généraux (uomo molto dedito alla libidine); en second lieu, parce que Corio était en relations étroites avec un ennemi de Paul II, Galéas Marie Sforza; mais surtout parce que, dans son histoire, tout ce qui se rapporte aux temps anciens a très peu de valeur (voy. ANNONI, *Un plagio dello storico B. Corio*, extrait de la *Rivist. Ital.* et de l'*Arch. st. Lombard.*, t. II, p. 155), et parce que, pour les époques plus récentes, il donne à ses lecteurs, comme positifs, des choses incroyables et de simples bruits (voy. l'exemple cité pour l'époque d'Alexandre VI, par DOELLINGEN, *Papstfabeln*, 2<sup>e</sup> édit., p. 32, note). Comme source, JANUS PANNONIUS ne vaut pas mieux : d'après VOIGT (t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 325), cet homme « transporte en Hongrie toutes les ordures morales de l'humanisme italien »; lui-même bravait toutes les lois de la morale et affectait de tourner en ridicule les hommes et les choses d'Église. Ajoutons encore que le passage en question (voy. WOLF, t. II, p. 112) est suffisamment qualifié aux yeux de la critique historique par sa forme épigrammatique. JANUS (p. 372) a bien senti que, dans le cas qui nous occupe, il n'était permis de s'appuyer ni sur le témoignage d'un homme de parti tel que Heimburg (voy. BROCKHAUS, p. 369), ni sur celui d'un homme obscène tel que Pannonius; il cite celui d'Attilio Alessio (dans BALUSE-MANST, t. IV, p. 519); mais celui-ci n'est pas plus valable que les autres, par le motif que cet auteur est postérieur à 1530. J'ai parcouru les nombreuses relations d'ambassadeurs, conservées aux Archives de Milan, de Mantoue et de Modène; je n'y ai pas trouvé

rompre net les relations jusqu'alors amicales de Georges Podiébrad et de Frédéric III. Le conseiller de George ne pouvait pas se vanter d'avoir fait acte d'homme d'État.

A la curie, tout le monde n'était pas aussi disposé que le cardinal Carvajal à aller énergiquement de l'avant. Se plaçant au point de vue purement humain, certains prélats faisaient observer qu'on n'avait pas à sa disposition d'exécuteur des jugements du Saint-Siège. En effet, avec le caractère indécis de l'Empereur, impossible de compter sur lui ; la Pologne ne montrait pas des dispositions bien favorables ; le roi de Hongrie, Mathias Corvin, avait, il est vrai, offert ses services en termes énergiques, mais on préférait ménager ses forces pour les employer contre le Turc. Quant à la noblesse de Bohême, on doutait que sa vigueur fût à hauteur de la tâche à accomplir. Certes ces objections méritaient quelque considération : néanmoins, Carvajal persistait imperturbablement dans son opinion : Laissons le droit suivre son cours, disait-il, et que chacun fasse son devoir ; Dieu fera le reste<sup>1</sup>.

Après le départ de Carvajal, envoyé comme légat à Venise, le 20 août 1466, les cardinaux Ammanati et Piccolomini se trouvèrent être les principaux représentants du parti de l'action énergique. Après des délibérations prolongées, leur avis l'emporta finalement<sup>2</sup>. Le 23 décembre, dans un consistoire

trace d'une insinuation contre la moralité du pape Paul II, et pourtant les auteurs de ces relations ne se gênent pas pour parler de ses défauts. Pour moi, je trouve un argument décisif en faveur de ma thèse dans le silence de l'ennemi le plus acharné de Paul II : j'ai nommé Platina ; si l'accusation avait la moindre apparence de fondement, ce personnage ne l'eût certainement pas laissée échapper.

<sup>1</sup> Voy. dans les *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 181, la relation de Fabian Hanko, datée du 17 juillet 1466. — Sur l'attitude de la Pologne, voy. CARO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 269 et suiv., 273 et suiv.

<sup>2</sup> D'après le récit d'AMMANATI (*Comment.*, p. 401 et suiv. ; dans l'édition de Francfort, p. 437), on pourrait croire que le langage énergique de Carvajal aurait eu pour effet direct et immédiat le consistoire du 23 décembre 1466 ; mais il a écrit beaucoup plus tard : PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 419, et BACUMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 592, le copient ; ils auraient cependant pu voir, en lisant la sentence du 23 décembre 1466 (*Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 211), qu'à cette date, Carvajal n'était pas à Rome. Les *Acta consist.* des Archives secrètes des Papes constatent expressément que, du 20 août 1466 au 17 septembre 1467,

décisif, Georges Podiébrad fut déclaré déchu de ses titres de roi, de margrave et de prince, ses descendants déclarés incapables d'hériter de ses titres ou de ses biens, de quelque espèce que ce fût, ses sujets déliés du serment de fidélité envers lui<sup>1</sup>.

La bulle du Pape qui portait cette décision à la connaissance du monde produisit une immense impression sur les catholiques fidèles : pour l'atténuer, Podiébrad publia, le 14 avril 1467, un appel solennel au futur concile général qui, légalement, disait-il, aurait dû être convoqué depuis longtemps, sans la négligence du Pape, auquel seul en incombait la responsabilité. Ce document, personnellement agressif à l'égard du Pape, était l'œuvre de Heimburg. Il fut expédié sans délai à tous les princes allemands<sup>2</sup>. En même temps, un ambassadeur fut envoyé à la cour de France : il était chargé d'offrir à Louis XI un traité d'alliance défensive et offensive avec Podiébrad, et l'on se proposait d'inviter à y entrer la Pologne et un certain nombre de princes allemands, notamment les souverains de la Saxe et du Brandebourg, amis de la Bohême. L'objet immé-

Carvajal était absent de Rome. Voy. HOEFLEB, *Geschichteschr. der husitischen Bewegung*, t. III, p. 224. Le 18 septembre 1467, le cardinal de Gonzague écrivait de Rome (inéd.) : « Heri scra tornoe el rev. mons. de S. Agnolo. » (Archives Gonzague.) Il est vraisemblable que le cardinal passa ce temps à Venise pour y combattre les manœuvres de Heimburg, qui cherchait à attirer la République au parti de la Bohême. (BACHMANN, t. I<sup>er</sup>, p. 584, note 3.) Ce fut là aussi, sans doute, qu'il composa la réfutation dont nous avons déjà parlé.

<sup>1</sup> Voy. la relation de Balthasar de Piscia dans les *Script. rer. Silés.*, t. IX, p. 214 et suiv., et les Lettres (inéd.) ci-après de J. P. Arrivabene, datées de Rome : 1<sup>o</sup> du 19 décembre 1466 : « P. S. Fornito el consistorio de hoggi niente si è saputo de cardinali. Sono stati sopra questa materia del Re de Bohemia » ; il ajoute que probablement, le lundi suivant, cette question sera traitée en consistoire public ; 2<sup>o</sup> du 23 décembre 1466 : « P. S. Nel consistorio publico che foe differito ad hoggi è sta dechiarato quello Georgio che se pretende Re de Bohemia heretico e privato d'ogni dignitate regale ducale e marchionale e d'ogni bene spirituale e temporale e inhabilitato li figlioli e l'acto foe sollemne secundo el stilo de ragione. Ad'esso che è XXIV hore e giunto Alexio. » (Archives Gonzague.) — Rodrigue Sanchez de Arevalo écrivit un Commentaire (inéd.) de la bulle de déposition, dédié à Paul II. On conserve, à la Marciana, à Venise, l'exemplaire de cet écrit qui a appartenu à Bessarion (voy. ANONIS, *Cartas* [Madrid, 1790], t. III, p. 73) ; il est, actuellement, marqué : Z. L. CXCIV.

<sup>2</sup> *Fontes rer. Austr. dipl.*, t. XX, p. 454-458 ; t. XLII, p. 410 ; *Script. rer. Silés.*, t. IX, p. 226.

diat de cette alliance devait être l'abaissement de la Bourgogne, après quoi Louis XI convoquerait un concile « des représentants de la nation ». Le concile aurait pour tâche l'apaisement de toute discorde, la répression et la punition de tout mauvais dessein, spécialement de ceux du Pape et de l'Empereur! A la cour de France, l'ambassadeur s'attacha surtout à démontrer que les visées du Pape tendaient « à réunir dans sa main les deux glaives, à réduire entièrement à sa discrétion la puissance royale et toute autorité en général, afin de mettre les ecclésiastiques en mesure d'exercer et de satisfaire d'autant mieux leur malice ». Ce langage trouvait toujours une oreille complaisante chez un prince aussi épris du pouvoir absolu que l'était Louis XI. Le Roi promit d'agir à Rome en faveur de Podiébrad « de telle sorte que les *Compactata* du saint concile de Bâle restassent en vigueur » ; il conseilla, en outre, de travailler à gagner les princes allemands à l'idée de la convocation d'un concile. Podiébrad suivit effectivement cet avis, mais ses démarches n'eurent aucun succès; d'autre part, l'attention du roi de France fut absorbée par diverses complications, tant dans son propre pays qu'avec l'Angleterre, de sorte qu'il se trouva, pour le moment, dans l'impossibilité de donner suite à son projet de concile antiromain<sup>1</sup>. Néanmoins, il ne cessa pas de lier sa cause à celle de Podiébrad; on le vit bien l'année suivante : quand Paul II publia sa bulle du jeudi saint, dans laquelle Podiébrad était désigné par son nom, la lecture en fut interdite en France. Non content de cela, le Roi rédigea sur-le-champ une protestation énergique, et son exemple fut suivi par le duc de Milan<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> J. PAZOUT, *G. v. Böhmen und die Concilsfrage in Jahre 1467*, étude publiée dans l'*Archiv für österr. Gesch.*, t. XL, p. 333 et suiv. Voy. ci-dessus, p. 97.

<sup>2</sup> DAUXON, p. 265 et suiv. Voy. FRIEDBERG, *Grenzen*, p. 479. Il est prouvé que Paul II persévéra dans ses efforts pour obtenir la publication, en France, de l'excommunication de Podiébrad : D'ACHERY, t. III (nov. edit.), p. 834, a publié un ordre adressé à cet effet à l'archevêque de Lyon, le 25 février 1469. En Italie, la Bulle du jeudi saint, dans laquelle Podiébrad était nommé spécialement, fut publiée à la fois en latin et en italien. J'ai trouvé une traduction italienne de la Bulle du jeudi saint 1469, aux Archives d'État de Modène. (*Bolle.*) — Au sujet de la résistance opposée par le duc de Milan, voy. une

Tandis que Podiébrad travaillait, sans grand succès d'ailleurs, à transformer sa querelle personnelle avec Rome en une question d'intérêt commun à tous les princes temporels, dans son propre royaume l'opposition ne restait pas inactive. Elle avait organisé, au mois de décembre 1467, une grande ligue catholique, mais sans en obtenir l'effet espéré. Elle dut même s'avouer que, sans l'appui d'un prince puissant, la ligue ne serait pas assez forte pour imposer ses volontés à Podiébrad; mais tous ses efforts pour obtenir cet appui échouèrent. Finalement, le Pape et la ligue furent réduits, faute de mieux, à écouter les propositions du roi de Bohême <sup>1</sup>.

La déclaration de guerre de Mathias Corvin à la Bohême (31 mars 1468) fut accueillie avec la joie la plus vive par les adversaires de Podiébrad. On en trouve le témoignage dans les lettres d'Ammanati à Paul II et à Carvajal <sup>2</sup>. Par le fait de cette déclaration, la guerre contre les Turcs devait, il est vrai, éprouver nécessairement un temps d'arrêt, mais on ne s'en inquiétait pas outre mesure. De l'avis général, l'attitude anormale adoptée par Georges constituait un péril bien plus grave pour la conservation de la religion catholique; il était indispensable de l'amener à y renoncer volontairement, ou de le mettre par force dans l'impuissance de nuire <sup>3</sup>. Le 20 avril 1468, le Pape avait de nouveau fulminé les censures ecclésiastiques les plus rigoureuses contre les adhérents et les complices de Podiébrad, et promis de nombreuses indulgences à quiconque contribuerait, personnellement ou par des subsides en argent, à la guerre entreprise contre lui <sup>4</sup>. A peine de retour à Rome, Laurent Roverella, évêque de Ferrare, dut reprendre le chemin de l'Allemagne pour y publier ces indulgences; il était muni de pouvoirs très étendus <sup>5</sup>.

note (inéd.) écrite par un contemporain sur l'exemplaire de la Bulle du jeudi saint conservé aux Archives d'État de Milan.

<sup>1</sup> HUBER, t. III, p. 208; cf. p. 215; CANO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 293.

<sup>2</sup> AMMANATI, *Epist.*, f<sup>os</sup> 151<sup>b</sup>, 152<sup>b</sup> (dans l'édition de Francfort, p. 655, 656).

<sup>3</sup> Voy. dans l'*Archiv. für œsterr. Gesch.*, t. LIV, p. 382, le passage extrait du Dialogue de Jean de Rabenstein.

<sup>4</sup> *Script. rer. Siles.*, t. IX, p. 265-269.

<sup>5</sup> RAYNALD, ad an. 1468, n<sup>os</sup> 2-3. On conserve, aux Archives royales de Mu-

Pendant toute l'année 1468, le sort des armes fut, en général, favorable au roi de Hongrie. Au mois de février de l'année suivante, il se mit en marche en personne, dans l'intention de pénétrer en Bohême, mais il se laissa cerner dans les défilés de Wilimow. Se voyant perdu, il demanda un armistice en promettant d'obtenir du Pape, pour les Bohémiens, l'autorisation d'observer les *Compactata*. Les deux rois avaient pris rendez-vous pour le 24 mars à Olmutz, où ils devaient signer un traité de paix perpétuelle. Roverella, informé à temps, se hâta d'accourir, pour empêcher la conclusion d'un acte si funeste : il y réussit <sup>1</sup>. Au mois de mai 1469, Mathias fut solennellement proclamé roi de Bohême ; au mois de juillet, les hostilités recommencèrent. Cependant elles se prolongèrent tout le reste de l'année et même l'année suivante, sans qu'on arrivât à une action décisive. Les deux adversaires se bornaient à ravager le pays, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre ; menée de la sorte, la guerre pouvait durer indéfiniment. Georges se maintenait en dépit de tout, et, pour récompenser ses partisans, il leur distribuait des biens d'Église : cependant il dut renoncer à l'espoir d'assurer sa succession à l'un de ses fils, et, par conséquent, à son projet de fonder une dynastie tchèque <sup>2</sup>.

Sur ces entrefaites, Carvajal était mort (6 décembre 1469) : il avait été, « dans le Sacré Collège, l'adversaire le plus acharné des Bohémiens, mais aussi le plus estimable au point de vue du caractère moral <sup>3</sup> ». Vers cette époque, le bruit se

nich, parmi les actes des diètes de Ratisbonne, une Lettre du 20 avril 1468 donnée par Paul II à L. Roverella pour l'accréditer auprès de la ville de Ratisbonne. — Dans la *Cruciata Pauli II* (inéd.), f° 84, on trouve, à la date du 8 avril 1468, l'indication d'un paiement de la somme de 1,000 ducats « pro dom. episc. Ferrariensi, nuncio et oratori S. D. N. papæ in partibus Alamaniciæ pro negotiis Bohemiæ rem fidei concernentibus ituro ». (Archives d'État de Rome.)

<sup>1</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 573 et suiv. ; cf. *Urkundl Beitr.*, p. 569 et suiv. ; *Fontes*, t. XLIV, p. 661 et suiv.

<sup>2</sup> FRIND, t. IV, p. 73 ; GRUENHAGEN, t. I<sup>er</sup>, p. 321, 324.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1470, n° 48, et après lui, PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 657, reculent la date de la mort de Carvajal jusqu'à l'année 1470. Cette donnée est contredite par AMMANATI *Comment.*, lib. VII, et par une note des *Acta con-*

répandit qu'un cardinal avait proposé d'entrer en accommodement avec le roi de Bohême : le nom de ce prince de l'Église est, malheureusement, resté inconnu ; Podiébrad se hâta de lui écrire, en lui exprimant son désir de se réconcilier avec Rome. Il affirmait que jamais il n'avait eu l'intention d'offenser le Pape ; que le Pape agissait injustement en faisant peser sur lui le poids de sa colère. Jamais, disait-il, il n'avait cru être sorti du giron de l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut ; s'il s'était écarté en quelque point de l'unité catholique, il avait erré de bonne foi. Bien qu'il s'en fût remis au roi de Pologne, Casimir, du soin de sa réconciliation avec Rome, il tenait cependant à envoyer un nouvel ambassadeur auquel cette lettre devait servir de recommandation <sup>1</sup>.

Si ces avances étaient sérieuses, elles avaient des chances pour être accueillies, car l'orage grondait plus menaçant que jamais du côté de la Turquie. Mais, au moment où les négociations en étaient là, une puissance supérieure intervint. Le 22 février 1471, Rokyzana, « l'âme de toutes les entreprises des utraquistes contre les catholiques », était mort à Prague ; Georges Podiébrad le suivit au tombeau le 22 mars. On a prétendu qu'avant de mourir il s'est réconcilié avec l'Église, mais c'est une supposition sans fondement <sup>2</sup>. Il est, au contraire, certain que l'inspirateur de sa politique antiromaine,

*sist.* (inéd.) où il est dit que, le 6 décembre 1469, à la première heure de nuit, est mort, à Rome, le cardinal « Joannes tit. S. Angeli episc. Portuens. », camérier du Sacré Collège, « cuius anima per Dei misericordiam propter sua infinita benemerita requiescat in pace ». (Archives secrètes des Papes.) — Une biographie complète de Carvajal, écrite avec l'aide de documents sérieux, serait une œuvre très utile.

<sup>1</sup> PALACKY, t. VI, 2<sup>e</sup> part., p. 657 et suiv. ; cf. *Urk. Beitr.*, p. 639 et suiv.

<sup>2</sup> FRIND, t. IV, p. 75, affirme la conversion de Georges Podiébrad, et il dit que le fait de son ensevelissement dans la cathédrale est le garant de sa réconciliation avec l'Église. Voy., en sens contraire, PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part., p. 665, note 458. Le témoignage de COCHLÆUS, lib. XII, ne vaut pas qu'on s'y arrête pour le cas présent (reproduit par PESSINA, *Phosphorus septicornis* [Prague, 1673], p. 292. VOICET, t. III, p. 501, ne rejette pas la possibilité du fait) ; mais il ne peut subsister aucun doute quand on a lu la Lettre de Paul II à Roverella (publiée par THEINER, t. II, p. 425) où il parle formellement de « Georgius de P. damnate memorie ».

Georges Heimburg, demanda et obtint, avant sa mort (1472), sa réconciliation avec l'Église <sup>1</sup>.

Bien que les *Compactata* ne fussent observés dans aucune église utraquiste, la lutte engagée pour leur maintien se prolongea encore après la mort des chefs spirituels et temporels des utraquistes. Le prince polonais Ladislas, élu roi de Bohême au mois de mai 1471, dut jurer de les défendre. Le père du nouvel élu s'était fait l'illusion qu'il obtiendrait de Rome la reconnaissance de la situation particulière de la Bohême; c'était une profonde erreur, car, dans cette affaire, il ne s'agissait pas uniquement de formes extérieures, mais bien d'un différend profond, portant sur des points essentiels; s'il est possible parfois de le dissimuler sous des formules d'union, c'est un expédient dont l'insuffisance a partout et toujours été démontrée <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Heimburg s'adressa par écrit à Sixte IV, et celui-ci donna à l'évêque de Meissen le pouvoir de lui accorder l'absolution, le Saint-Siège n'ayant point coutume de refuser le pardon aux pécheurs repentants : BROCKHAUS, p. 383 et suiv., et *Cod. dipl. Sax.*, p. 211 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. HOEFLER, *Gesch. der hussitischen Bewegung*, t. I<sup>er</sup>, p. xxxvi; t. III, p. 205. Un « Manifeste de Satan », publié par JORDAN, p. 520 et suiv., et provenant de l'époque de Sixte IV, montre de quel fanatisme étaient animés nombre de Bohémiens; il débute par ces mots : « Nous, Lucifer, de par la fourbe roi des rois sur terre, possesseur du sceptre du très haut et très puissant empereur romain, par le fait de notre présence et résidence auprès du tombeau des saints Pierre et Paul, où nous avons réalisé la répudiation totale de la doctrine de Jésus et où nous foulons aux pieds sa religion, etc. »

## VI

SOLLICITUDE DE PAUL II POUR LA PROSPÉRITÉ DES ÉTATS DE L'ÉGLISE; ÉCRASEMENT DÉFINITIF DE LA MAISON D'ANGUILLARA; PAIX DE 1468. — DIFFÉRENDS ENTRE LE PAPE ET FERDINAND, ROI DE NAPLES. — DEUXIÈME VOYAGE DE FRÉDÉRIC III A ROME. — GUERRE DE RIMINI.

Malgré son humeur pacifique, Paul II se vit, dès le commencement de son pontificat, contraint d'avoir recours à la force des armes; il était devenu nécessaire de réprimer les agissements de certains barons pillards qui répandaient la terreur dans les États de l'Église. Il y réussit mieux que dans ses entreprises contre les Turcs et les Hussites <sup>1</sup>.

Les premiers auxquels il eut affaire étaient les membres de la trop célèbre maison d'Anguillara. Le féroce comte Everso d'Anguillara avait déjà donné bien des soucis à ses prédécesseurs. « Sous le règne de Pie II, il s'était rendu maître de tout le pays qui constituait autrefois la préfecture : grand détisseur de villes, de pèlerins, de marchands, il entassait dans ses châteaux forts le produit de ses rapines. » Comme Malatesta, il avait été l'allié de tous les ennemis des Papes; « contempteur de Dieu et des saints, dit de lui le cardinal Ammanati, ce qui ne l'empêchait pas de faire des fondations pieuses <sup>2</sup>. » Il existe encore au Trastevere une tour de sombre aspect, du haut de

<sup>1</sup> Dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 6 septembre 1469, l'ambassadeur de Modène ajoute, en post-scriptum, au sujet de Paul II : « non e de natura bellicosa ». (Archives d'État de Modène.) Voy. CANENSIUS, p. 83.

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 218. Voy. AMMANATI, *Comment.*, f<sup>o</sup> 351<sup>b</sup>; MASSIMO, *Torre Aug.*, p. 12 et suiv.; ADINOLFI, *Laterano e Via Maggiore* (Roma, 1857), Doc. 4; ROHAULT, pl. 63; ARMELLINI, p. 272.

laquelle on jouit d'une des plus belles vues sur la Ville éternelle : c'est tout ce qui reste de son palais ; on en a beaucoup parlé dans les derniers temps, parce qu'elle a failli partager le sort de tant d'autres monuments, victimes d'une prétendue transformation de Rome qui prend de plus en plus un caractère de vandalisme. Elle a, cette fois, eu la chance d'échapper à la pioche des démolisseurs, mais pour combien de temps ?

Après avoir bravé Pie II jusqu'à son dernier jour, le comte Everso mourut le 4 septembre 1464<sup>1</sup>. Ses deux fils, François et Deifobo, firent tout d'abord au Pape les plus belles promesses, mais leurs instincts de brigands ne tardèrent pas à reprendre le dessus : à l'exemple de leur père, ils tenaient tout leur voisinage dans un état d'inquiétude perpétuelle. Paul II résolut d'employer la force des armes contre une race de tyrans qui avait bravé quatre Papes et était devenue une véritable plaie pour cette partie des États de l'Église. Il déploya tant de prudence et de circonspection dans ses préparatifs, qu'il réussit à les surprendre à l'improviste.

A la fin du mois de juin 1465, il lança une sentence d'excommunication contre les auteurs de troubles : cette formalité remplie, le cardinal Niccolo Forteguerri, Frédéric d'Urbin et Napoléon Orsini<sup>2</sup> entrèrent immédiatement en campagne : pendant la marche, ils reçurent encore un renfort de troupes envoyées par le roi de Naples, ennemi personnel de Deifobo. Treize châteaux forts furent enlevés à peu près sans coup férir : dans le nombre, plusieurs passaient pour inexpugnables, à cause de leur situation et de leurs formidables défenses. On trouva dans ces « repaires de brigands » tout un outillage destiné à fabriquer de fausses monnaies pontificales, des correspondances compromettantes, et un grand nombre d'infortunés

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 218, dit le 3 septembre, erreur qui provient de ce qu'il s'en rapporte à INFESSURA (p. 1140), dont les données ont toujours besoin d'être contrôlées, surtout en ce qui concerne les dates. Voy. l'épithaphe du tombeau d'Everso, qui se trouvait autrefois à Sainte-Marie Maggiore ; elle a été publiée par MASSIMO, p. 15, et ses données concordent avec celles du *Diario Nepesino*, p. 141.

<sup>2</sup> Voy. le Bref (inéd.) de Paul II à César de Varano, du 10 juin 1465. (Archives d'État de Florence. Urbin.)

condamnés par ces tyrans à une prison perpétuelle. Deifobo réussit à s'échapper et alla se réfugier à Venise; fait prisonnier avec ses enfants, François ne subit pourtant pas une longue captivité : le Pape lui rendit la liberté sur les instances d'Étienne Colonna<sup>1</sup>. Douze jours avaient suffi pour briser la puissance des Anguillara; les villes et les châteaux conquis passèrent sous l'autorité immédiate du Saint-Siège<sup>2</sup>.

L'année 1465 fut signalée encore par une autre extension du pouvoir temporel du Pape dans la Romagne. En vertu du traité conclu par Pie II en 1463, après l'extinction des membres de la maison de Malatesta, les villes possédées par eux devaient faire retour au Saint-Siège. Cependant, Malatesta Novello, seigneur de Cesena, étant mort sans enfants le 20 novembre 1465, son neveu Robert prétendit prendre possession des villes de Cesena et de Bertinoro. Cette tentative échoua, grâce à la fermeté des habitants de ces deux villes. Ils tenaient au maintien de la promesse faite au Saint-Siège et avaient de bonnes raisons pour préférer l'autorité immédiate de l'Église; elle garantissait à ses sujets une somme de libertés bien plus considérable et ne les écrasait pas d'impôts exorbitants. Homme

<sup>1</sup> Le 24 juillet 1465, Barth. de Maraschis écrit de Rome à la marquise Barbe (inéd.): « Francescho fiolo che fu del conte de Aversa è cavato de presone mediante la intercessione de Stefano Colonna, quale ha fatto securtate de cento milia ducati. » (Archives Gonzague.) — Il paraît que, par la suite, François fut jeté en prison, car une Dépêche (inéd.) de Petrus de Modegnano, du 14 août, nous apprend que Paul II l'a remis en liberté le 13. (Archives d'État de Milan.) D'après REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 175, François serait mort en 1475. Cependant son épitaphe, publiée par SCHRADER, *Mon. Ital.*, p. 129, et par GALLETI, t. III, p. 156, indique la date de 1473; de même, FORCELLA, t. IV, p. 385. — J'ai trouvé à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic., n° 939, une « Epistola ad nob. vir. Franc. de Anguilaria exortatoria ad patientiam », écrite par Rodr. Sanchez de Arevalo, à l'époque où François était enfermé au fort Saint-Ange.

<sup>2</sup> Sur la campagne entreprise contre les Anguillara, voy. : AMNANATI, *Comment.*, p. 355 et suiv.; du même, *Epist.*, f° 71<sup>b</sup>, 77; GASP. VERONEN., dans MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1014 et suiv.; NICCOLA BELLA TUCCIA, p. 270; CANENSIVS, p. 51-64; *Diario Nepesino*, p. 149-152; PLATINA, p. 772 et suiv.; *Cronica di Bologna*, p. 760 et suiv.; *Chron. Eugub.*, p. 1009; BALDI, *Fed. di Montef.*, t. III, p. 71 et suiv.; CIAMPI, *Forteguerrri*, p. 14; ROSMINI, *Milano*, t. IV, p. 65; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 117 et suiv., 179 et suiv.; t. X, p. 425 et suiv.

de guerre expérimenté, Robert pouvait devenir dangereux : pour le gagner, Paul II lui donna en fief les villes de Meldola, de Sarsina et quelques autres localités de moindre importance, et le prit à son service comme capitaine de mercenaires<sup>1</sup>.

A peine le Pape en avait-il fini avec les Anguillara, qu'un conflit éclata entre lui et le roi de Naples, « l'abominable et perfide Ferdinand<sup>2</sup> ».

Dès le commencement du règne de Paul II, un refroidissement s'était produit dans les relations de Rome avec Naples; il avait pour causes les insolentes prétentions du Roi et la difficulté constante d'obtenir de lui le paiement de son tribut<sup>3</sup>. La bulle d'investiture donnée par Pie II stipulait, à la vérité, en cas de non-paiement du tribut, les peines les plus graves, telles que l'excommunication, l'interdit, la déposition du Roi et même le retour du fief au Pape, mais Ferdinand ne se mettait pas en peine pour si peu; « à toutes les sommations il avait quelque prétexte à opposer; c'étaient tantôt les graves embarras où le jetaient les troubles de son royaume, tantôt les dépenses faites par lui pour assister le Pape dans sa lutte contre les Anguillara ». La situation se tendait de jour en jour davantage. La dette de Ferdinand s'élevait déjà à 60,000 ducats d'or; quand le Pape vit qu'il n'envoyait à Rome que la

<sup>1</sup> SUGENHEIM, p. 341; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 179; BALDI, t. III, p. 86 et suiv.; TOXINI, t. V, p. 208 et suiv.; DE L'ÉPINOIS, p. 437. — La solde de Rob. Malatesta est portée en compte à la date du 10 octobre 1466, dans les *Div. Pauli II* (inéd.), vol. II, f<sup>o</sup> 43. (Archives d'État de Rome.)

<sup>2</sup> GRECOROVIVS, dans un article de l'*Augsb. Allg. Zeitung*, 1870, n<sup>o</sup> 146. Voy. GÖTHEIN, p. 32. — Dans sa Dépêche (inéd.) du 24 juillet 1465, Barth. de Maraschis relate les tracasseries subies par les Romains de la part des troupes napolitaines immédiatement après la soumission des Anguillara. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Voy. la Lettre (inéd.) d'Otto de Carretto à François Sforza, datée de Rome, les 14 et 24 octobre 1464 (Bibliothèque Ambrosienne). et une Lettre (inéd.) du même, datée du 24 octobre 1464. (Archives d'État de Milan.) Voy. encore le passage d'une Dépêche (inéd.) de Nicodème, du 31 octobre 1469 (Archives d'État de Milan), citée plus loin, p. 158, note 3. — Malgré ces difficultés, quand Frédéric, fils du roi de Naples, vint à Rome au mois d'avril 1465, il y reçut l'accueil le plus honorable. Les dépenses faites pour sa réception sont enregistrées dans les *Div. Pauli II*, 1464-1466 (inéd.), f<sup>o</sup> 82<sup>o</sup>. (Archives d'État de Rome.)

haquenée et pas un rouge liard avec, il refusa de la recevoir. Les choses en vinrent au point que le roi menaça de faire alliance avec les Turcs, si l'on persistait à le poursuivre de ces réclamations; le Pape répondit qu'en ce cas il verrait à jeter Ferdinand hors de son royaume et le Turc hors de la terre chrétienne<sup>1</sup>.

Les relations entre Naples et le Saint-Siège étaient d'une nature tellement compliquée qu'elles fournissaient constamment au Roi un prétexte pour mettre en avant quelque nouvelle prétention de nature à effrayer le Pape. Le véritable motif de l'hostilité de Ferdinand à l'égard de Paul II était la jalousie que lui inspirait la certitude d'un fait de jour en jour plus évident : la consolidation de l'autorité du Pape dans les États de l'Église. De là cette obstination à lui faire pièce partout où il en trouvait l'occasion.

Assurément, malgré l'énergie apportée par Paul II dans la répression des tyrannaux de ses États, « il ne réussit qu'incomplètement à y rétablir la paix; de nouvelles querelles renaissaient sans cesse entre eux ou entre les membres de la petite noblesse, et mainte fois des vengeances particulières donnèrent encore lieu à des actes de barbarie; néanmoins le progrès était sensible. Sans se lasser, le Pape s'occupait d'obtenir des réconciliations par le ministère des cardinaux et des prélats<sup>2</sup>. » D'autre part, il faisait tout son possible pour le maintien de la paix entre les puissances italiennes, paix si nécessaire en présence du danger toujours menaçant de l'invasion turque. Il déploya particulièrement, à cet égard, une activité qu'on ne saurait trop louer, au moment de la crise provoquée par le

<sup>1</sup> CANENSIUS, p. 74-75; GASP. VERONEN., p. 1041; REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 220; BORCIA, *Dom. temp. nelle Sicil.*, 2<sup>e</sup> édit., Roma, 1789, p. 196 et suiv. — Suivant GOTTLOB, *Cam. Ap.*, 3<sup>e</sup> part., on ne trouve, dans les *Registres d'entrée* (inéd.) du pontificat de Paul II, aucune annotation relative à un paiement du tribut dû par Ferdinand.

<sup>2</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 157; DE L'ÉPINOIS, p. 436. — Au sujet de la part qui revient à Paul II dans la conclusion de la paix d'Orvieto, voy. les documents publiés par FUMI, p. 724-728. — Les brefs (inéd.) de Paul II, du 17 novembre 1470, au « Card. S. Clementis (Ravennas) » et à l'« episc. Firmanus », ont trait aux troubles de Todi et de Spolète. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 12, f. 36.)

décès presque subit du duc de Milan, François Sforza, mort le 8 mars 1466, après deux jours de maladie. Cet événement inattendu jeta la cour de France dans la consternation<sup>1</sup>; l'émotion ne fut pas moins vive à Florence et à Rome, où la nouvelle arriva le 16 mars<sup>2</sup>. Le Pape réunit sur-le-champ un consistoire dans lequel il fut résolu, sur sa proposition, de mettre tout en œuvre pour la conservation de la paix. Reléguant dans l'oubli ses anciens griefs contre Milan, Paul II envoya un ambassadeur spécial, chargé de porter ses condoléances et d'annoncer son intention de prêter assistance à la duchesse et à ses enfants<sup>3</sup>. Mais il ne crut pas avoir encore assez fait : sans perdre un moment, il adressa à tous les souverains de l'Italie des brefs dans lesquels il déclarait sa ferme volonté de maintenir la paix dans la Péninsule et les adjurait de s'abstenir de tout acte qui pût être une cause de troubles<sup>4</sup>. Cette admonestation visait spécialement la politique de la république de Saint-Marc; le Pape n'avait, de ce côté, que de trop justes motifs de mécontentement<sup>5</sup>. En effet, à cette époque, divers exilés florentins s'étaient donné rendez-vous à Venise, dans le but d'y organiser une conspiration contre le gouvernement des Médicis. La Seigneurie, toujours prête à pêcher en eau trouble, favorisait leurs projets sous main, tout en évitant

<sup>1</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) de Panigarola et d'Em. de Jacopo à la duchesse de Milan, datée d'Orléans, le 23 mars 1466. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., n° 1611.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 17 mars 1466. (Archives Gonzague.) Voy. BUSER, *Beziehungen*, p. 134 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. la Relation (inéd.) d'Aug. de Rubeis, du 18 mars. (Bibliothèque nationale de Paris, fonds ital., n° 1613.)

<sup>4</sup> Voy. PLATINA, p. 775; PARENTI, *Hist. Florent.* (inéd.), ms. orig. de la Bibliothèque nationale de Florence, Magliab., XXV-2-519, f° 2; CANENSIS, p. 70 et suiv. Voy. encore DESJARDINS, t. 1<sup>er</sup>, p. 137. — On conserve aux Archives d'État de Florence, X-II-23, f° 142 et suiv., un Bref (inéd.) de Paul II à Florence, daté de Rome, « 1466, XIII Cal. April. », dans lequel ce Pape adjure solennellement la République de travailler au maintien de la paix en Italie. — Le 17 avril 1466, Paul II adressa au doge de Venise une Lettre (inéd.) conçue dans le même sens; j'en ai trouvé une copie aux Archives d'État de Milan; une note fait connaître que des Lettres analogues avaient été adressées à Naples, à Ferrare, à Mantoue et à Sienne.

<sup>5</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 79, la Lettre (inéd.) de T. Maffei, du 15 juin 1466, et, plus haut, p. 90 et suiv.

une rupture officielle. « On n'avait pas oublié l'échec des anciennes convoitises sur Milan, échec dû principalement à l'opposition de Cosme de Médicis, et les vieilles rancunes reprenaient le dessus. On comptait mettre à profit la haine des exilés pour fonder à Florence un gouvernement qui serait l'obligé de Venise et, par conséquent, dans sa dépendance, et pour renverser à Milan l'autorité des Sforza <sup>1</sup>. » Pour l'exécution de ces projets, on avait jeté les yeux sur un condottiere ambitieux et avide, Bartolommeo Colleone. Pour lui procurer la faculté de s'engager au service des exilés florentins, Venise lui donna son congé et lui promit de l'argent <sup>2</sup>.

En présence de l'attitude menaçante de Colleone, les ambassadeurs de Florence, de Naples et de Milan signèrent à Rome, le 4 janvier 1467, sous l'égide de Paul II, un traité d'alliance défensive pour la garantie de la paix en Italie <sup>3</sup>. A cette époque, précisément, Paul II était dans un état d'irritation très vive contre Ferdinand, dont les convoitises sur les possessions territoriales du Saint-Siège l'empêchaient de se fier à lui <sup>4</sup>. Le fait est qu'au mois de mars l'ambassadeur de Modène croyait une déclaration de guerre imminente de la part de Ferdinand <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 173 et suiv., 182. Voy. BUSER, *Beziehungen*, p. 135 et suiv. — Sur les agissements des conjurés à Florence, voy. PERRENS, p. 313 et suiv. — Paul II écrivit, au sujet de ces agitations, une Lettre (inéd.) de condoléance au gouvernement florentin, datée de Rome, le 8 septembre 1466 : il y relevait ce qu'elles avaient de dangereux pour la ville et de nuisible pour la paix de l'Italie et pour la guerre contre les Turcs. (Archives d'État de Florence, X-II-23, f<sup>o</sup> 148<sup>b</sup> et suiv.)

<sup>2</sup> Voy. PERRENS, p. 328.

<sup>3</sup> Voy. MALIPIERO, p. 212; TRINCHEA, t. I<sup>er</sup>, p. 1 et suiv., 6 et suiv.; BUSER, *Beziehungen*, p. 139; DESJARDINS, t. I<sup>er</sup>, p. 144 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 173, 183. D'après GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 221, la date de la formation définitive de cette ligue serait le 2 janvier : c'est une erreur. — Un document intéressant à consulter sur les négociations préparatoires de ce traité est une Lettre (inéd.) d'Aug. de Rubeis, datée de Rome, le 6 décembre 1466. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 7 janvier 1467 (Archives Gonzague) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 83.

<sup>5</sup> « Il me pare vedere che Re Ferrando [ha] voglia di guerra col Papa » : Rapport (inéd.) de Jac. Troitus, daté de Rome, le 15 mars 1467. (Archives d'État de Modène.)

Outre Colleone, les exilés florentins avaient engagé Hercule d'Este, Alexandre Sforza de Pasero, Pino degli Ordclaffi, seigneur de Forli, les seigneurs de Carpi et Galeotto Pic de la Mirandole. L'effectif de leur armée s'élevait à quatorze mille hommes. De son côté, la république de Florence prit à sa solde le comte d'Urbin, auquel Ferdinand envoya des troupes de renfort; Galéas-Marie se joignit à lui en personne, à la tête de six mille hommes. Les deux généraux italiens les plus célèbres de l'époque se trouvaient ainsi opposés l'un à l'autre, à la tête de forces considérables. Le 23 juillet 1467, ils se rencontrèrent à Molinella, sur le territoire d'Imola, mais la bataille resta indécise<sup>1</sup>.

Après cette affaire, plus de six mois se passèrent « en marches et contremarches, campements, criailleries sans objet, récriminations mutuelles et négociations<sup>2</sup> ». Enfin, le jour de la Chandeleur 1468, après avoir dit la messe à Sainte-Marie *in ara cæli*, sur le Capitole, Paul II prit sur lui de proclamer la paix<sup>3</sup>; à cet effet, il publia une bulle dans laquelle, après avoir posé comme point de départ la nécessité de la paix en présence des menaces des Turcs, et énuméré les tentatives faites par le Pape pour le rétablissement de la tranquillité, il sommait Venise, Naples, Milan et Florence d'avoir à faire la paix dans un délai de trente jours. Colleone était nommé général en chef des chrétiens et chargé de diriger les opérations contre les Turcs en Albanie; il lui était attribué une solde de cent mille écus, pour laquelle tous les États de l'Italie devaient

<sup>1</sup> LEO, t. III, p. 418 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 183 et suiv.; PERRENS, p. 331.

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 188. Voy. *Hist. Zeitschr.* de SYBEL, t. XXIX, p. 329 et suiv.; CIPOLLA, p. 514 et suiv. — Il serait nécessaire que la lumière fût faite sur l'attitude de Paul II au cours de ces négociations. AMMANATI (*Comment.*, lib. IV) n'est pas un témoin au-dessus de toute suspicion. A plus forte raison n'est-il pas permis, quoi qu'en pense SISMONDI, t. X, p. 324 et suiv., de s'en rapporter les yeux fermés à G. B. PICCA, lib. VIII, écrivain contemporain d'Alphonse II.

<sup>3</sup> Jusqu'au dernier moment, la guerre avait été imminente; le 28 janvier 1468, le cardinal de Gonzague pouvait enfin écrire (inéd.) : « Hæri matina in consistorio secreto la S<sup>ta</sup> de N. S. concludse che omnino voleva pronunziare questa pace el di de la purificatione. » (Archives Gonzague.)

contribuer; par contre, ordre lui était intimé de restituer dans les cinquante jours le territoire pris par lui aux Florentins et à Taddeo Manfredi, d'Imola<sup>1</sup>.

La clause de la solde à payer à Colleone ne fut pas du goût de Naples ni de Milan; les deux puissances refusèrent d'en supporter leur part. Un chroniqueur du temps résume leur réponse en ces termes : « Nous voulons la paix, mais nous ne fournirons pas même un biscuit à Colleone<sup>2</sup>. » D'autres difficultés vinrent s'ajouter à celles-là, et la guerre faillit éclater à nouveau... Le Pape dut se résoudre à supprimer la clause relative à Colleone. Tout paraissant accommodé, la proclamation de la paix définitive eut lieu à Rome, le 25 avril, et, quelques jours après, à Florence; partout elle fut accompagnée de brillantes réjouissances<sup>3</sup>. Mais alors ce fut le tour de la république

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1468, n° 14-21; *Bull.*, t. V, p. 189-194 : la Bulle est classée par erreur dans l'année 1467. Voy. AMMANATI, *Comment.*, lib. IV; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 272; MALIPIERO, p. 531 et suiv.; PALMERIUS, p. 250 et suiv.; SANUDO, p. 1185; *Chron. Eugub.*, p. 1015; SUMMONTE, t. IV, p. 564; *Arch. St. Napol.*, t. IX, p. 217. Le Bref à Colleone, accompagnant la Bulle, se trouve dans l'*Ist. Bresc.*, p. 911 et suiv. — La proclamation de la paix fut communiquée dès le 2 février aux Florentins, par un Bref (inéd.); il en existe une copie aux Archives d'État de Florence, X-II-23, f° 170. — Le cérémonial de la proclamation dans l'église d'Araceli est décrit tout au long dans une Relation (inéd.) d'Aug. de Rubeis et de Joh. Blanchus, datée de Rome, le 3 février 1468. (Archives d'État de Milan, Cart. gén.) — On trouve inscrites, dans les *Div. Pauli II*, vol. II (inéd.), aux Archives d'État de Rome, des dépenses « pro luminaribus pro pace publicanda ». — Des médailles furent frappées pour rappeler le souvenir du rétablissement de la paix (MALIPIERO, p. 233); Domenico Galletti composa, sur ce sujet, plusieurs pièces de vers dédiées à Paul II (Cod. Vatic., 3694 et 3695); Piero Luigi Galletti les a publiées à Vérone, en 1787; c'est une plaquette devenue extrêmement rare.

<sup>2</sup> *Chron. Eugub.*, p. 1015.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1468, n° 22; LANDUCCI, p. 10; *Cron. di Bologna*, p. 773; TRINGHERA, t. I<sup>er</sup>, p. LVIII et suiv.; Lettre (inéd.) d'Aug. Patritius à Campanus, datée de Rome, le 27 avril 1468 (Bibliothèque Angélique, à Rome, Cod. S. 4, 1, f° 117); Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 25 avril 1468 (Archives Gonzague); Dépêche (inéd.) de Lorenzo da Pesaro au duc de Milan, écrite à la même date : cette pièce débute comme il suit : « Ad laude et gloria del omnipotente dio, de la sua madre madona s. Maria semper virgine et de s. Ambrosio, de s. Agnese, de S. Petro miatio el de tucta la corte celestiale, ad exaltation et grandeza del stato de V. J. S., etc., hoggi havemo firmata la pace in lo infrascr. modo » : les Archives d'État de Milan possèdent l'original et une copie. — Sur les fêtes célébrées dans les États de l'Église, en réjouissance de la paix, voy. encore PERUZZI, *Ancona*, p. 376; BONAZZI, *Peru-*

de Saint-Marc d'opposer des difficultés; on en vint pourtant heureusement à bout, et, le jour de l'Ascension, la paix fut publiée à Venise<sup>1</sup>. Le 8 mai, le Pape avait fait rédiger sous ses yeux, à Rome, le document officiel renfermant les clauses de la paix<sup>2</sup>.

Le jour de l'Ascension, le Pape ordonna, en signe de réjouissance pour la restauration de la paix, une grande procession qu'il suivit lui-même à pied. Le chant d'hymnes composées par Lionardo Dati et un beau sermon prononcé par Domenico de' Domenichi rehaussèrent la solennité<sup>3</sup>.

Si Paul II témoignait si ostensiblement sa joie, c'est qu'il espérait que, dorénavant, l'Italie, en possession de la paix, allait pouvoir s'appliquer aux préparatifs de résistance contre les Turcs : personnellement, à cette époque, il avait déjà dépensé 200,000 florins pour cet objet<sup>4</sup>; mais, après cette courte éclaircie, l'horizon politique se rembrunit rapidement. La déception fut d'autant plus sensible pour Paul II, qu'il avait plus espéré.

C'était principalement et toujours du côté de Naples que venaient au Pape les plus graves soucis. En voici un exemple. Pendant l'été de 1468, Paul II voulut faire occuper le château fort de Tolfa, possession des Orsini; il lui importait énormément d'être maître de ce nid d'aigle, parce qu'il commandait le district des mines d'alun; or, non seulement les troupes napoli-

*gia*, p. 683. — Pour ce qui concerne la République de Florence, voy. (P. BICAZZI) *Miscell. stor.*, n° 3 (Firenze, 1849), p. 25 et suiv.

<sup>1</sup> *Ist. Bresc.*, p. 912 : voy. CIPOLLA, p. 584 et suiv., et, pour la ratification, ROMANIN, t. IV, p. 332.

<sup>2</sup> Archives secrètes des Papes, Lib. rubeus (inéed.) (voy. plus haut, t. III, p. 233), f° 81 et suiv., et Bibliothèque Vallicellane, Cod. B-19 (inéed.), f° 49; ce dernier manuscrit a été utilisé par RAVNALD, ad an. 1468, n° 25. Voy. aussi MITTARELLI, *Access. Faventinæ* (Ven., 1771), p. 337.

<sup>3</sup> CANENSIVS, p. 82; AMMANATI, *Epist.*, f° 143 et suiv., 165, 166<sup>b</sup>, 167. Le sermon (inéed.) de Domenichi, que voulait publier QUIRINI, p. 287, se trouve dans le Cod. A 44, n° 9, de la Bibliothèque du chapitre de Padoue, et dans le Cod. Ottobon. 1035, f° 46-53, de la Bibliothèque Vaticane. Dans le *Lib. III Bullat. Pauli II* (inéed.) sont inscrites, à la date du 22 mai 1468, des dépenses pour la fête de la paix, célébrée le jour de l'Ascension. (Archives d'État de Rome.)

<sup>4</sup> Voy. le Bref (inéed.) à la ville de Florence, du 16 mai 1468 (Archives d'État de Florence) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 88.

taines l'en empêchèrent, en prenant parti pour les Orsini, mais encore elles firent mine de menacer Rome elle-même. Cette démonstration jeta le Pape dans un tel trouble qu'il fit des préparatifs de fuite. Déjà ses objets les plus précieux étaient enfermés dans une cachette du fort Saint-Ange, quand l'armée napolitaine opéra un changement de front et se porta sur Sora<sup>1</sup>. La souveraineté du duché de Sora avait été conférée à Pie II pendant la guerre de succession de Naples, et il avait toujours refusé de s'en dessaisir, malgré tous les artifices de Ferdinand pour recouvrer cet important territoire. A l'avènement de Paul II, le roi de Naples avait fait de nouvelles tentatives sans plus de succès. Cette fois l'occasion lui paraissait favorable à l'emploi de la force. En effet, il avait bien choisi son moment. Le Pape, auquel répugnaient les dépenses militaires, était à peu près désarmé : il n'avait à opposer au perfide Ferdinand que des reproches sur son ingratitude à l'égard du Saint-Siège, auquel il était redevable de son trône. Dans ces conditions, il dut encore se trouver heureux que Roverella réussit à obtenir de Ferdinand qu'il ne poussât pas plus loin ses avantages : c'était un succès relatif. Ces faits suffisent pour faire comprendre que Paul II n'eût aucune confiance dans son voisin; il le prouva au mois d'octobre 1468, en ordonnant une levée de troupes qu'il échelonna sur la frontière de Naples<sup>2</sup>, mais, malgré tous ses efforts, il ne parvint pas à se rendre maître de Tolfa; cependant, cette affaire s'arrangea plus tard à l'amiable; au mois de mai 1469, le trésor apostolique paya, pour l'acquisition de cette place importante, la somme de 17,300 ducats d'or<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> CANENSIUS, p. 84. Voy. REUMONT, *Diplomazia*, p. 371.

<sup>2</sup> Dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 28 octobre 1468, Jac. Trotius écrit : « Il Papa ha molto ben forniti de fanti quelli suoi luoghi de confine dove el dubitava del Re. » (Archives d'État de Modène.) Voy. CONTATORE, p. 239 et suiv. — Sur les relations des cardinaux avec Ferdinand, voy. *ibid.*, p. 151, note 1. — Dans un Rapport du 28 mars 1468, publié par LAMENSKY, p. 765, Blanchus dit que Bessarion travaille en faveur des Vénitiens. — Sur les prétentions de Ferdinand, voy. *Chron. Eugub.*, p. 1016.

<sup>3</sup> PLATINA, p. 774, 791; AMMANATI, *Comment.*, p. 368 et suiv.; THEINER, *Cod.*, p. 456 et suiv. Le *Lib. III Bullet. Pauli II* (inéd.), des Archives d'État de Rome, enregistre encore, au mois d'août 1468, des dépenses pour matériel de guerre destiné au siège du « castrum Tolphe ».

La question de l'occupation des domaines des Malatesta fournit encore à Ferdinand une occasion de contrecarrer les projets de Paul II.

Sigismond Malatesta était mort au mois d'octobre 1468, au retour d'une campagne contre les Turcs, sans laisser d'héritiers légitimes. Paul II, fort de son droit, basé sur des traités, réclama la remise entre ses mains de la ville de Rimini; sans tenir compte de sa réclamation, l'épouse de Sigismond, Isotta, prit possession du gouvernement de cette ville. Robert Malatesta, qui se trouvait à Rome en ce moment, promit au Pape, par un serment signé de sa propre main, de lui livrer Rimini<sup>1</sup>; il reçut, en conséquence, la mission d'en prendre possession au nom du Saint-Siège. Avec l'aide des habitants et aussi grâce aux sommes d'argent mises à sa disposition par le Pape, il réussit à se débarrasser de la garnison vénitienne qui gardait la ville et la citadelle; mais, une fois maître des deux, il déclara sans vergogne qu'il ne se considérait pas comme lié par sa promesse. Ce qui lui donnait cette audace, c'était un traité secret qu'il avait conclu avec le roi de Naples. «Le Pape, si insolemment joué, rassembla une armée, et bientôt presque toutes les puissances de l'Italie se trouvèrent impliquées dans la guerre de Rimini<sup>2</sup>. »

Telle était la situation politique de la Péninsule au moment où Frédéric III se résolut à entreprendre un pèlerinage à Rome en exécution d'un vœu fait en 1472, pendant qu'il était bloqué dans la citadelle de Vienne; depuis lors, diverses circonstances le lui avaient fait ajourner à plusieurs reprises<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le 16 juin 1469, le Pape envoyait une copie de cette promesse au roi de Naples, au duc de Milan et au gouvernement florentin. Les trois lettres étaient identiques : on en conserve des copies aux Archives d'État de Venise et de Florence.

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 220 et suiv.; GUGENHEIM, p. 342; LILIUS, *Hist. di Camerino*, t. II, p. 215; UCOLINI, t. 1<sup>er</sup>, p. 485 et suiv.; TONINI, t. V, p. 325 et suiv.; YRIARTE, p. 341 et suiv.

<sup>3</sup> Sur les causes de ces ajournements, voy. LICHNOWSKY, t. VII, p. 413, et TRINCHERA, t. 1<sup>er</sup>, p. 106; ce dernier donne la copie d'une lettre du roi de Naples du 8 avril 1467. Dès le 16 février 1467, J. P. Arrivabene écrivait (inéd.) : «La venuta del imperatore da octo di in qua se fa piu dubia che prima. » (Archives Gonzague.)

La suite de l'Empereur n'était pas considérable : quatorze princes ou comtes et un grand nombre de chevaliers; en tout sept cents cavaliers, tous vêtus de noir, car on portait encore le deuil de l'Impératrice <sup>1</sup>.

La route suivie fut la même que seize ans auparavant : Trévis, Padoue, où les représentants de Venise présentèrent leurs hommages à l'Empereur <sup>2</sup>, Rovigo, Ferrare. A Francolino, sur le Pô, le duc Borso d'Este vint saluer son illustre hôte <sup>3</sup>. De Ferrare, Frédéric poursuivit son chemin le long de la côte, se dirigeant sur Ravenne, et, de là, sur le sanctuaire de Lorette <sup>4</sup>. Robert Malatesta, peu rassuré, semble-t-il, sur ses intentions, lui ferma les portes de Rimini. Il dut se résoudre à faire un détour, mais les difficultés de la marche à travers un terrain marécageux le forcèrent à se rapprocher de nouveau de la ville. Les habitants, effrayés, coururent aux remparts en armes et ne quittèrent pas leurs postes avant d'avoir vu les pèlerins disparaître à l'horizon <sup>5</sup>. Cet accueil était dur, mais le mince équipage dans lequel l'Empereur voyageait devait lui attirer une humiliation plus grande encore de la part des représentants du duc Galéas-Marie Sforza : ayant dit, au cours de l'entrevue, qu'il considérait Milan comme une dépendance de l'Empire, il reçut, dit-on, des ambassadeurs cette riposte insolente : que le père de Galéas avait conquis son duché l'épée à la main, et que le fils, s'il devait le perdre, le perdrait de même <sup>6</sup>.

L'arrivée de l'Empereur ne laissait pas que de causer quelque souci à Paul II. Il avait pris à l'avance ses mesures pour

<sup>1</sup> W. v. SCHAUMBURG, *Geschichte*, p. 7; GRAZIANI, p. 644. LANDO FERRETTI, *Storia d'Ancona*, n° 304 (inéd. : le manuscrit original se trouve dans le Cod. H-III, 70 de la Bibliothèque Chigi, à Rome), rapporte que l'escorte de l'Empereur se composait de « sei cento cavalli ben guarniti et molto all'ordine »; le *Diario Ferrar.*, p. 215, et CANENSIUS, p. 88, ne parlent que de cinq cents chevaux.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Tommaso Soderini, du 29 novembre 1468 (Archives d'État de Florence) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 90.

<sup>3</sup> Sur les honneurs rendus à l'Empereur à Ferrare, voy. *Diario Ferrar.*, loc. cit.; *Cronica di Bologna*, p. 776; *Annal. Bonon.*, p. 897.

<sup>4</sup> Le 18 décembre, Frédéric III était à Ancône. Voy. CIAVARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 186 (PERUZZI, p. 373), et L. FERRETTI (inéd.), loc. cit.

<sup>5</sup> TONINI, t. V, p. 329 : il faut lire 1464 au lieu de 1468.

<sup>6</sup> *Chron. Eugub.*, p. 1017.

prévenir tout désordre dans Rome, en y faisant venir des troupes nombreuses <sup>1</sup>. Par des brefs spéciaux adressés à toutes les autorités des États de l'Église, il leur était ordonné de traiter Frédéric III avec tous les égards dus à son rang et de l'héberger aux frais du Saint-Siège <sup>2</sup>. Par ordre du Pape, le gouverneur de la Marche d'Ancône escorta l'Empereur jusqu'à Rome <sup>3</sup>; en outre, divers fonctionnaires furent envoyés à sa rencontre <sup>4</sup>. La veille de Noël, au soir, l'Empereur arriva en vue de la capitale du monde. Il avait descendu le Tibre en barque, depuis Otricoli jusqu'au château de Valcha, où l'attendaient les cardinaux d'Estouteville et Piccolomini, avec une suite nombreuse <sup>5</sup>.

Au pont de Molle, par ordre du Pape, le vice-camérier, le préfet de Rome, les conservateurs, toutes les autres autorités de la ville et la noblesse romaine présentèrent leurs hommages à l'Empereur. Quand il arriva à la porte du Peuple, le Sacré Collège l'y attendait depuis longtemps : il était déjà fort tard et le cérémonial, minutieusement réglé par le Pape en personne, s'en ressentit d'un bout à l'autre <sup>6</sup>. Le cardinal Bessarion prononça une harangue, puis le cortège se mit en marche à travers les rues, décorées comme pour les jours de fête : on prit d'abord la direction de Saint-Marc. L'Empereur, à cheval, entre les cardinaux Bessarion et d'Estouteville, s'avancait sous un dais de damas de soie brodé d'or et orné des armoiries pontificales et impériales. Un des compagnons de Frédéric estimait à trois mille le nombre des torches portées dans le cortège <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Chron. Eugub.*, p. 4016; *PLATINA*, p. 785; Rapport (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 26 décembre 1468 (Archives Gonzague); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 91.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) à « Joh. Bapt. de Sabellis notario nostro civit. nostre Bononiæ gubernatori, dat. Romæ ap. S. Petrum 1468, Dec. 6 ». (Archives d'État de Bologne, Bolle e brevi Q-22.) Voy. *CANENSIS*, p. 89.

<sup>3</sup> *L. FERNETTI* (inéd.), *loc. cit.*, f° 305. (Bibliothèque Chigi, à Rome.)

<sup>4</sup> Voy. le Bref de Paul II à l'Empereur, publié par *MULLER*, t. II, 329.

<sup>5</sup> Rapport (inéd.) de J. P. Arrivabene : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 91.

<sup>6</sup> *PATRITIUS*, p. 207.

<sup>7</sup> *W. v. SCHAUMBURG, Gesch.*, p. 8; voy. *AMMANATI, Comment.*, lib. VII; *Storia Napolit.*, p. 235; *INFESSURA*, p. 4161; Rapport (inéd.) de J. P. Arri-

Avant d'arriver à Saint-Pierre, l'impérial pèlerin rencontra le clergé de la ville, qui venait au-devant de lui avec la croix et les reliques. Il était déjà cinq heures de nuit quand Frédéric III pénétra dans l'antique et vénérable basilique. Il alla tout droit s'agenouiller auprès du tombeau du prince des apôtres et y demeura « longtemps plongé dans la prière ». Après cette visite devait avoir lieu l'entrevue des deux chefs de la chrétienté; le Pape en avait réglé jusqu'aux moindres détails avec la minutie qu'il apportait dans ces sortes de choses; le cérémonial observé frappa tellement les contemporains, comme signe de la situation réciproque des deux plus hauts dignitaires du monde entier, que le maître des cérémonies du Pape, Augustinus Patritius, le consigna dans un mémoire spécial <sup>1</sup>.

« Aussitôt que l'Empereur aperçut le Pape sur son trône », rapporte Patritius, « il plia les genoux devant lui et s'avança vers les marches du trône. Après une deuxième génuflexion, il s'approcha du Pape et lui baisa le pied en témoignage de vénération pour le Vicaire de Jésus-Christ. Paul II regardait Frédéric avec une expression d'extrême bienveillance, il l'entoura de ses bras et l'admit à baiser ses deux genoux; après quoi il se souleva un peu et l'embrassa affectueusement, puis il l'invita à prendre place à sa droite, en avant des cardinaux. Le siège de l'Empereur, muni d'un dossier, était recouvert d'une étoffe verte à broderie d'or; le trône du Pape était placé de telle sorte que le siège de l'Empereur se trouvât exactement au niveau des pieds du Pape. » Le chant des psaumes étant achevé et la

vabene. (Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 91.) — Dans le *Lib. III Bullet. Pauli II* (inéd.) des Archives d'État de Rome, sont inscrites, à la date du 29 décembre 1468, des dépenses « ad explanandum et mundandum stratum de Ponte Mello ad portam Populi et... palatium s. Marci ».

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1469, n° 4; il est le premier qui ait reproduit ce mémoire: il l'avait copié sur le Cod. F, n° 73, de la Bibliothèque Vallicellane; après lui, MABILLON, t. II, p. 256-272, PEZ, t. II, p. 609-622, et MURATORI, t. XXIII, p. 205 et suiv., se sont servis tour à tour du même manuscrit. J'ai pris ma citation dans le dernier. — Il existe un exemplaire du mémoire de Patritius dans le Cod. Vatic. 8090. — La Bibliothèque du palais de Vienne possède un manuscrit, n° 4455, p° 366, intitulé: « Notula hist. de Frid. III imp. Romanam 1469 visitante »; il ne contient rien d'intéressant pour nous.

cérémonie terminée à Saint-Pierre, « l'Empereur alla prendre son logis et sa chambre dans un magnifique palais tout tendu et garni de drap d'or et de superbes tapisseries, et chacun des personnages de la suite de l'Empereur eut une chambre bien ornée et meublée suivant son rang et sa dignité <sup>1</sup> ».

La fête de Noël fut célébrée en grande pompe. « Or, quand ce vint au saint Évangile », lisons-nous dans la relation de Wilwolt de Schaumburg, « l'Empereur se revêtit d'une dalmatique. Le Pape lui donna, comme il sied, un magnifique chapeau, et disait-on qu'il devait bien valoir dans les huit mille ducats. Et, au moment où l'Empereur allait entonner l'Évangile, un de ses plus hauts servants, désigné à cet effet, lui ôta le chapeau de la tête et lui mit ès mains son épée nue, que l'on porta d'ordinaire devant lui. L'Empereur la tint gravement élevée, et tout en chantant le saint Évangile, il la brandissait énergiquement. »

Après l'offertoire, l'Empereur fut encensé immédiatement après le Pape; il reçut la communion de la main de Paul II, après quoi le Pape lui donna lui-même le baiser de paix. Le Pape ne donna la communion à l'Empereur, au diacre et au sous-diacre, que sous l'espèce du pain, et il communia seul sous l'espèce du vin, bien qu'il fût d'usage, en pareil cas, de donner la communion sous les deux espèces à tous ceux qui communiaient avec le Pape. On s'en abstint en cette circonstance, à cause de l'hérésie des hussites <sup>2</sup>.

Après la messe, les deux chefs de la chrétienté allèrent vénérer le voile de sainte Véronique, puis eut lieu la bénédiction solennelle du Pape, suivie de la publication d'une indulgence plénière. A la formule usuelle on ajouta : « Et pour notre empereur Frédéric, afin que Dieu, Notre-Seigneur, lui accorde la victoire sur les Bohémiens hérétiques, les Turcs et les autres ennemis du nom chrétien. »

<sup>1</sup> W. v. SCHAUMBURG, *Gesch.*, p. 8. — L'Empereur était logé dans la même partie du palais qu'en 1452. PATRITIUS, p. 209.

<sup>2</sup> PATRITIUS, p. 212. Voy. AMMANATI, *loc. cit.* — L'apologie de Heimburg, publiée par PALACKI, *Urkundl. Beitr.*, p. 657, démontre que le Pape avait aison d'agir avec cette prudence.

Les jours suivants, de même que pendant le cours des cérémonies que nous venons de raconter, Frédéric III ne se départit pas d'une conduite pleine de respect et de déférence pour le Pape. Quand Paul II vint lui rendre sa visite, il le reconduisit jusque dans sa chambre; le soir du nouvel an, en sortant du Latran avec le Pape, il s'empressa de prendre les devants pour lui tenir l'étrier; mais le Pape déclara qu'il ne se mettrait pas en selle avant que l'Empereur ne l'eût dispensé et ne se fût dispensé lui-même de ce service. « L'affabilité du Pape », dit Patritius, « était d'autant plus appréciée que, si le prestige de la Papauté n'est pas moindre que dans les temps anciens, sa puissance est beaucoup plus considérable; en effet, Dieu a permis que, grâce au talent des Papes, et en particulier du Pape Paul, l'Église ait assez gagné en richesse et en puissance pour soutenir la comparaison avec les plus grands royaumes. L'autorité de l'Empereur romain, au contraire, est tombée si bas qu'il n'en reste rien que le nom. L'effet de cette vicissitude des choses doit être de donner plus de prix au moindre signe d'attention. » Dans la suite de sa relation, le maître des cérémonies fait remarquer que le Pape traitait l'Empereur avec les formes de politesse que des égaux observent d'habitude réciproquement <sup>1</sup>.

Pendant ce séjour de l'Empereur, les Romains assistèrent à un beau spectacle : ce fut le jour où, en présence du Pape, l'Empereur conféra la chevalerie à cent vingt-cinq Allemands, sur le pont du Tibre. Dans la même occasion, Frédéric III proclama la déchéance du duc de Milan, Galéas-Marie, en faveur de son petit-fils <sup>2</sup>.

Dans leurs premiers entretiens, le Pape et Frédéric III s'occupèrent de la guerre contre les Turcs et contre les hussites. Quatre jours après Noël, cette question fut mise en délibération

<sup>1</sup> PATRITIUS, p. 215 et suiv. Voy. CANENSIUS, p. 89, et le Rapport (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 26 décembre 1468, au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 91. (Archives Gonzague.) — Sur cette visite au palais du Latran, voy. ROHAULT, p. 251 et suiv., 500 et suiv., 502.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 90; *Chron. Eugub.*, p. 1017; PLATINA, p. 785; W. v. SCHAUMBURG, *Gesch.*, p. 9; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 223; voy. ADINOLFI, t. I<sup>er</sup>, p. 16 et suiv.

dans un consistoire public. L'orateur chargé de porter la parole au nom de l'Empereur déclara d'abord que la visite de son maître n'avait pas pour unique motif l'accomplissement d'un vœu, mais aussi le bien général, et qu'il avait désiré prendre les conseils du père commun des fidèles et connaître les mesures prises par lui dans le but de parer au péril de la conquête turque. En réponse à cette ouverture, un autre orateur exposa, au nom de Paul II, tout ce que le Saint-Siège avait fait jusqu'au moment présent et ajouta que, pour sa part, le Pape était à bout d'efforts, et que, dorénavant, le devoir de délibérer et d'agir incombait à l'Empereur. Frédéric ayant voulu s'excuser sur ce qu'il était venu, non pour donner des avis, mais pour en recevoir, le Pape répéta ce qu'il avait dit en premier lieu. Frédéric demanda l'autorisation de se retirer afin de mûrir sa réponse et passa dans une salle voisine, où il resta toute une heure enfermé avec ses conseillers et les ambassadeurs présents. Le résultat de cette délibération fut la proposition de tenir une assemblée générale à Constance en présence de l'Empereur et du Pape. Par la suite, dit Ammanati, la plupart de ceux qui avaient coutume de réfléchir sur les choses du temps furent amenés à se demander si cette proposition émanait bien de l'Empereur et de son zèle pour la foi, ou si ce n'était pas un coup monté par les Vénitiens. Quoiqu'il en soit, le Pape, unanimement soutenu par les cardinaux, répondit que l'état des choses ne réclamait nullement un expédient dont l'expérience avait démontré le danger. On finit cependant par se mettre d'accord, et il fut arrêté : d'une part, que les ambassadeurs de tous les princes chrétiens seraient invités, au nom des deux chefs de la chrétienté, à se réunir en congrès à Rome au mois de septembre; d'autre part, que les Vénitiens seraient autorisés à percevoir sur toute l'étendue de leur territoire un décime sur le clergé, un vingtième sur les Juifs et un trentième sur les laïques<sup>1</sup>.

Il plane une certaine obscurité sur la nature des demandes

<sup>1</sup> AMMANATI, *Comment.*, lib. VII; Lettre de Frédéric III, publiée par BONELLI, t. III, p. 271. Voy. GERHARDT, p. 46. — Sur les négociations auxquelles donna lieu, à cette époque, l'affaire de Brixen, voy. SINNACHER, t. VI, p. 558.

soumises par Frédéric III au Pape et, en général, sur l'objet réel de son voyage à Rome. Suivant Dlugoss<sup>1</sup>, il aurait aspiré à la succession des rois de Hongrie et de Bohême et demandé, sans l'obtenir, la garantie du Saint-Siège pour lui et pour son fils Maximilien. « Il paraît avoir demandé, sans plus de succès, que la qualité d'électeur attachée à la couronne de Bohême fût transférée à la maison d'Autriche. Mais la cour de Rome considérait le roi Mathias comme son représentant et son champion le plus éminent, et, par ce motif, elle refusa d'entrer dans une combinaison de nature à lui déplaire. Pour ce qui concerne la couronne de Bohême, ses vues différaient de celles de l'Empereur, en ce sens qu'elle entendait que désormais il ne fût même plus question d'une couronne de Bohême<sup>2</sup>. » On sait, d'autre part, que l'Empereur obtint la confirmation de l'ordre de Saint-Georges, l'introduction du procès de canonisation du margrave Léopold, de la maison de Babenberg, et la création de deux évêchés, l'un à Vienne, l'autre à Wiener-Neustadt<sup>3</sup> : cette double création était l'accomplissement d'un vœu cher au cœur de Rodolphe de Habsbourg.

Le 9 janvier<sup>4</sup> 1469, l'Empereur quitta la Ville éternelle

<sup>1</sup> Dlugoss *Hist. Pol.*, t. II, p. 439.

<sup>2</sup> PALACKY, t. IV, 2<sup>e</sup> part. p. 554; voy. RAUCH, p. 34.

<sup>3</sup> Divers historiens placent la création de l'évêché de Wiener-Neustadt en 1468 : je citerai, en premier lieu, GAMS, p. 321 et suiv., et, après lui, POTTHAST, *Bibl. Suppl.*, p. 440, et WIEDERMANN, *Beitr. zur Gesch. d. Bisthums Wiener-Neustadt*, étude publiée dans l'*OEsterr. Vierteljahrsschrift f. Kath. Theol.*, 1864, t. III, p. 514 et suiv. Il est vrai que la Bulle citée par ce dernier, d'après le Cod. 9309 de la Bibliothèque du palais, à Vienne, est datée : « Romæ anno 1468, Jan. 18 » ; mais les mots suivants : « pontif. nostri anno quinto », démontrent qu'elle appartient, en réalité, à l'année 1469. La Bulle relative à la création de l'évêché de Vienne porte également l'indication : « pont. nostri a<sup>o</sup> quinto. » L'original de cette Bulle se trouve aux Archives consistoriales du prince évêque de Vienne : elle a été publiée dans le *Bull.*, t. V, p. 195 et suiv., mais classée par erreur dans l'année 1468. — Par suite de la résistance opposée par l'évêque de Passau, la publication solennelle de cette Bulle n'eut lieu qu'en 1480 ; pour le détail, voy. l'excellente étude du professeur KOPALIK, dans le *Wiener Diocesanalbl.*, 1887, n<sup>o</sup> 2, et KEIBLINGER, t. I<sup>er</sup>, p. 659.

<sup>4</sup> PATRITIUS, p. 216. INFESSURA, p. 1141; GRAZIANI, p. 641; *Cron. Rom.*, p. 34. Toutes ces sources indiquent le 19 janvier, erreur que reproduit LICHNOWSKY, p. 115.

comblé d'indulgences et de présents, consistant en reliques, en pierres précieuses et en perles; le Pape avait pris à sa charge tous les frais de séjour de Frédéric et de sa suite<sup>1</sup>. Les cardinaux Capranica et Borgia lui donnèrent la conduite jusqu'à Viterbe. Là, comme à Rome, l'Empereur fit une abondante distribution de diplômes honorifiques; il les prodigua de même tout le long de sa route<sup>2</sup>.

L'acte de trahison commis par Robert Malatesta en s'appropriant la ville de Rimini avait rendu la guerre inévitable: elle éclata peu de temps après le départ de l'Empereur. Le Pape et Venise, tous deux compétiteurs à la possession de Rimini, joués tous deux par Robert, s'unirent contre lui. Le traité d'alliance fut conclu le 28 mai 1469: Venise y prenait l'engagement de mettre des forces considérables à la disposition du Pape sur terre et sur mer<sup>3</sup>. Paul II se hâta de réunir des troupes et prit à son service Napoléon Orsini et Alexandre Sforza<sup>4</sup>. Lorenzo Zane, archevêque de Spalatro, fut nommé légat de l'armée pontificale. Les hostilités s'ouvrirent au mois de juin; tout semblait présager l'écrasement du rusé Malatesta<sup>5</sup>.

Cependant les événements tournèrent tout autrement qu'on

<sup>1</sup> Suivant GOTTLOB, *Cam. Ap.*, les frais des fêtes données en l'honneur de Frédéric III, ceux du logement et de table, pour lui et sa suite, s'élevèrent à 6,000 florins d'or; le Pape paya, en outre, 3,690 florins sur sa cassette privée.

<sup>2</sup> NICOLLA DELLA TUCCIA, p. 94. — Sur le voyage de Frédéric au retour, voy. SANSI, *Storia*, p. 64 et suiv.; PELLINI, p. 69 et suiv.; BONAZZI, p. 684; CRISTOFANI, p. 327; CINELLI, *L'imperiale castello presso Pesaro* (P. 1801); *Jahrb. d. preuss. Kunsts*, t. IX, p. 166; BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 18 et suiv.; MURATORI, *Ann.*, ad an. 1469. — Sur le séjour de Frédéric à Venise, voy. SANUDO, p. 1188; MALIPIERO, p. 237; W. v. SCHAUMBURG, *Gesch.*, p. 10 et suiv.; MITTARELLI, p. 1015; TODERINI, p. 13 et suiv.

<sup>3</sup> DUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 405; RAYNALD, ad an. 1469, n<sup>o</sup> 24; ROMANIN, t. IV, p. 333, n<sup>o</sup> 2.

<sup>4</sup> On conserve, aux Archives d'État de Florence (Av. il princ. f. 17, f<sup>o</sup> 736), une Lettre (iné.) de Napoléon Orsini (S. R. E. armorum generalis capitaneus) à Pierre de Médicis « d. d. ex felicibus castris S. D. N. apud flumen Toppini prope Fulgin. die II Aug. 1469 »

<sup>5</sup> Le 20 juin 1469, J. P. Arrivabene écrivait de Rome à Mantoue (iné.) : « La impresa de Arimino per quanto se comprende dara occasion de rumpere in tuto la guerra, perche se sente purchel Re fa adunare le gente suoe al Tronto. » (Archives Conzague.)

ne l'avait pensé. Robert dut son salut à « une circonstance imprévue ; contre toute attente, il trouva un ami et un soutien dans un homme qui avait de tout temps été l'ennemi de sa famille, Frédéric de Montefeltre ». D'où venait ce changement ? De ce que « ce puissant seigneur des États de l'Église » voyait avec inquiétude, pour son propre compte, » le succès des efforts du Pape tendant à réduire le nombre des grands fiefs dans ses États <sup>1</sup>. Les mêmes considérations dictèrent la conduite du roi de Naples <sup>2</sup>, de Milan et de Florence. Ces trois puissances prirent ouvertement parti contre le Pape <sup>3</sup>. Elles croyaient de leur intérêt de ne pas tolérer « un accroissement de l'autorité du Pape dans son domaine temporel », aux dépens de la noblesse féodale de ce domaine. Elles jugeaient que « la division des États de l'Église en une infinité de fiefs féodaux constituait un élément de faiblesse » à leur avantage, et elles entendaient la maintenir <sup>4</sup>.

Robert Malatesta avait confié le commandement de ses troupes à Frédéric de Montefeltre ; assuré de l'appui de ses alliés, il lui permit de tenter un coup d'audace en prenant l'offensive. Le 30 août, tandis qu'on célébrait, à Rome, en grande pompe, le sixième anniversaire de l'élévation de Paul II <sup>5</sup>, Frédéric attaqua les troupes pontificales et les mit

<sup>1</sup> SUGENHEIM, p. 343.

<sup>2</sup> Le 15 avril 1469, Jacobus Trottus relate que le Pape est porté à la guerre et ne songe plus qu'à anéantir le Roi (inéd.). Le 14 avril 1469, un autre ambassadeur de Modène, Agostino de Bon, écrit (inéd.) : « Questo papa me pare ogni di ingrossa le sue gente. Lo cardinale de Napoli, che fu mio compagno in studio, me ha ditto, che lo Re de Napoli ha mandato a dire al papa che el volle intendere che homo el debba esser o de dio o del diavolo; queste sono le parole formale e par voria fare certi capituli cum el papa, non sa ancora se se poterano acordare, ma pure me pare che lo Re ogni otto di ge da una spelazata. » (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> Le 16 juin 1469, Paul II écrivait au gouvernement florentin (inéd.) : Hortamur in domino et summo opere rogamus devotionem vestram ut tametsi Robertus ipse ad vestra stipendia conductus existit, nihilominus in hac re nihil ipsum iuvetis aut presidium prosequamini contra nos et S. R. E. » (Archives d'État de Florence, II. X. dist. II. 25, f<sup>o</sup> 10 et suiv.)

<sup>4</sup> SUGENHEIM, p. 344 ; voy. UCOLINI, t. I<sup>er</sup>, p. 487, 496 ; REUMONT, *Diplomazia*, p. 372 et suiv.

<sup>5</sup> La description de cette cérémonie a été faite par J. Trottus dans une Lettre (inéd.) du 30 août 1469. (Archives d'État de Modène.)

en déroute. Trois mille prisonniers et un grand nombre de canons restèrent entre les mains du vainqueur, sans compter le riche butin recueilli dans le camp ennemi : entre autres objets de valeur, il s'empara de toute l'argenterie du légat du Pape<sup>1</sup>.

Cette victoire eût pu entraîner les conséquences les plus graves; mais Frédéric de Montefeltre se fit scrupule de violer le territoire propre du Saint-Siège. Il se borna à réduire sous la domination de Robert Malatesta trente châteaux forts et les territoires de Rimini et de Fano; au mois de novembre 1469, il licencia ses troupes<sup>2</sup>.

L'appui donné par Florence et Naples à un vassal du Saint-Siège en état de rébellion avait irrité le Pape au plus haut point, d'autant plus que cet appui avait assuré le succès de Malatesta. Paul II se répandit devant le consistoire en plaintes amères contre Ferdinand et les Médicis. « Aussitôt après mon élévation », dit-il à l'ambassadeur milanais, « le Roi a prétendu se faire remettre Ascoli et émis d'autres prétentions tellement exorbitantes que jamais je ne pourrai être son ami. Il est si rusé et si méchant que personne ne peut se fier à lui. Au reste, il n'est pas même le fils du roi Alphonse; le Pape Calixte m'a fait connaître dans le temps le nom des véritables auteurs de ses jours<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. AMMANATI, *Comment.*, lib. V, f<sup>o</sup> 375 et suiv.; du même, *Epist.*, p. 174 et suiv., 176 et suiv.; VESPASIANO DA BISTICCI, publié par MAI, t. I<sup>er</sup> p. 107 et suiv.; TONINI, t. V, p. 336 et suiv. SUGENHEIM, p. 344; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 157; ROHRBACHER-KNOEFFLER, acceptent la date du 23 août, donnée par MURATORI. Celle que nous donnons dans le texte est empruntée aux *Annal. Forliv.*, p. 228, et à un document publié par REUMONT, *Diplomazia*, p. 373. La *Cronica di Bologna* indique le 29; CANESIUS, p. 92, et le *Notar Giacomo*, p. 116 et suiv., le 31 août. — Le 5 septembre 1469, J. Trottus annonce (inéd.) que le Pape a reçu une lettre relative à la déroute de son armée. (Archives d'État de Modène.) — Angelus Azarolus écrit « ex Ferrara, 2 sept. 1469 » (inéd.), à Pietro Dietisalvi, que l'armée de l'Église est battue « e forse piu grossamente che non si dice qui ». (Archives d'État de Florence, Strozzi. 365, f<sup>o</sup> 88.)

<sup>2</sup> *Cronica di Bologna*, p. 777.

<sup>3</sup> J'ai trouvé ces détails, inconnus jusqu'ici, dans une Lettre (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 31 octobre 1469. Parlant de Paul II, il écrit : « Poi disse de le strane cose havia volute da lui fin ad havergli facto

Ni les plaintes de Paul II, ni ses armements fiévreux ne produisirent d'impression sur ceux qui en étaient l'objet<sup>1</sup>; tout au contraire, Naples, Milan et Florence renouvelèrent leur traité d'alliance au mois de mai 1470; à cette occasion, elles décidèrent « d'unir leurs forces pour garantir » à Robert Malatesta la possession non seulement de Rimini, mais encore « de toutes les conquêtes faites par lui dans les États de l'Église, à la suite de ladite victoire, ou qu'il pourrait faire encore, au cas où le Pape n'aurait pas consenti, dans le délai de deux mois, à se réconcilier avec lui pour prix de la restitution de ces dernières et à lui donner en fief le reste contesté des possessions de sa maison<sup>2</sup> ».

Le Pape dut céder, quoiqu'il lui en coûtât, car il était devenu clair pour lui que les Vénitiens, ses compatriotes et ses alliés, jouaient dans cette affaire un rôle plein de duplicité, et qu'« en tout cas ils avaient plus souci d'étendre leur propre puissance dans les Romagnes que de garantir celle du Pape<sup>3</sup> ». D'ailleurs, de plus graves soucis occupaient son esprit; un événement venait de se produire qui frappait d'épouvante toute la chrétienté et particulièrement

domandare Ascoli quamprimum fo assumpto al pontificato et altre demande adeo enorme che mai gli poria esser amico, ne persona se posseva fidare de lui, tanto è ficto e de mala natura, fin a dirmi non è figlio del Re Alphonso et como papa Calisto gli havia dicto el patre e le matre, quali a dicti ad me. » (Archives d'État de Milan, *Pot. Est.*)

<sup>1</sup> Dans une Dépêche (inéd.), datée de Rome, le 14 septembre 1469, J. P. Arrivabene écrit, au sujet de ces armements : « Qui non se attende ad altro se non a le provision de remettre queste gente eccles. » (Archives Gonzague.) — On trouvait très lourdes les dépenses nécessitées par ces armements Angelo Acciaiuoli écrivait de Rome, à ce sujet, le 12 décembre 1469 (inéd.) : « Tous les cardinaux souhaitent la paix, mais ils la veulent compatible avec l'honneur du Pape et avec la conservation des États de l'Église ». Il écrivait encore, le 20 décembre 1469 (inéd.) : « La S. de N. S. non puo lasciare Arimino senza gran vergogna e carico suo e danno della chiesa. » (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> DUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 354 et suiv., 408; MORBIO, t. VI, p. 377, 393 et suiv.; SUGENHEIM, p. 345.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 157 et suiv.; BALAN, t. V, p. 198. — Sur la lenteur apportée par les Vénitiens dans le payement de leurs subsides, voy. la Lettre (inéd.) de J. Trotius du 30 août 1469. (Archives d'État de Modène.)

l'Italie; nous voulons parler de la conquête de Négrepont par les Turcs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Robert ne reçut cependant l'investiture effective de Rimini et de son territoire qu'après la mort de Paul II : voy. TONINI, t. V, p. 347 et suiv. ; BALDI, t. III, p. 208.

## VII

CONQUÊTE DE NÈGREPONT PAR LES TURCS. — NÈGOCIATIONS AU  
SUJET DE LA QUESTION TURQUE EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE.  
— CRÉATION DU TITRE DE DUC DE FERRARE EN FAVEUR DE  
BORSO D'ESTE. — MORT SUBITE DU PAPE.

A partir du moment où Venise avait confié le commandement de ses flottes à Niccolo Canale (1468), la fortune n'avait cessé de le favoriser; mais, pendant le même temps, Mahomet II appliquait l'énergie qui faisait le fond de son caractère à l'accroissement et à l'organisation de ses forces maritimes : tandis que ses chantiers travaillaient sans interruption à la construction de nouveaux bâtiments de guerre, il organisait des équipages, composés principalement de Juifs et de Grecs, réputés alors pour les premiers marins du monde. Au printemps de 1470, le moment lui parut favorable pour réparer d'une façon éclatante ses derniers revers et porter un coup décisif à la puissance vénitienne. Une armée de cent mille hommes, placée sous son commandement direct, se jeta sur la Grèce, tandis que Mahmoud-pacha prenait la mer avec une flotte de trois à quatre cents voiles, parmi lesquelles on comptait plus de cent vaisseaux de guerre. La nouvelle de ce formidable mouvement parvint à Venise dans la seconde moitié du mois de juin et fut portée de là à Rome<sup>1</sup>. On supposait que

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 30 juin 1470 (Archives Gonzague); le cardinal estime la force de la flotte turque à quatre cents voiles; de même MALIPIERO, p. 51; les autres sources ne parlent que de trois cents; voy. *Cronica di Bologna*, p. 799; Lettre (inéd.) d'A. Hyvanus, du 19 août 1470. (Bibliothèque du palais, à Vienne, Cod. 3477, f° 3<sup>b</sup>.) Voy. aussi MACISTRETTI, p. 341.

l'Eubée, « la perle des possessions italiennes sur les rivages de l'Hellade », était l'objectif du grand conquérant, mais on n'en avait pas la certitude : quoi qu'il en fût, on ne se faisait aucune illusion sur la gravité du danger. Paul II convoqua sur-le-champ, en dehors des formes ordinaires, un consistoire pour le 30 juin : le cardinal de Gonzague rapporte que, dans cette assemblée, le Pape se déclara prêt à tous les sacrifices pour la restauration de la paix en Italie, même à renoncer à la possession de Rimini et des autres localités perdues pendant la guerre, et qu'une congrégation de cardinaux fut instituée pour étudier les autres mesures à prendre <sup>1</sup>. En présence de l'état de dislocation politique de l'Europe en général et de l'Italie en particulier, et de l'insuccès de toutes les tentatives précédentes <sup>2</sup>, chercher encore à réunir les puissances en un faisceau unique, capable d'opposer une résistance efficace à l'ennemi héréditaire de la civilisation chrétienne, était une tâche bien ingrate. Paul II l'entreprit néanmoins et lança dans toutes les directions un appel pressant. Le roi de Naples, qui n'ignorait pas qu'après Venise il était le premier menacé, se déclara disposé non seulement à entrer dans une ligue générale, mais même à conclure une alliance plus étroite avec Venise et avec Rome. Connaissant l'impossibilité à peu près absolue de rapprocher Venise et Milan, divisées par des haines violentes, et, par conséquent, de former une ligue générale, Paul II eut le courage d'oublier les injures du roi de Naples et

<sup>1</sup> Jusqu'ici l'on ne connaissait pas ce consistoire : le cardinal de Gonzague en parle dans la Lettre (inéd.) citée dans la note ci-dessus.

<sup>2</sup> On ne sait que très peu de chose sur le congrès tenu à Rome à l'automne de 1469 : l'objet de ces délibérations devait être l'ensemble des mesures à prendre contre les Turcs et les Hussites. Frédéric III s'y était fait représenter par Hinderbach. (BONELLI, t. III, p. 270 et suiv.) NICCOLA DELLA TOCCIA signale le passage d'un grand nombre d'ambassadeurs (p. 97). Les villes d'Allemagne même avaient reçu de Frédéric III l'ordre d'envoyer leurs représentants à ce congrès : ce fait est démontré par une Lettre (inéd.) de la ville de Cologne au D<sup>r</sup> Wolter van Bilssen, datée du 22 juin 1459. (Archives municipales de Cologne, Briefbuch 29, f<sup>o</sup> 33<sup>b</sup>.) Le représentant de Milan, Nicodème de Pontremoli, qui certes était loin de déployer du zèle pour la guerre contre les Turcs (voy. BUSER, *Beziehungen*, p. 153), avoue lui-même, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 20 novembre 1469, que le Pape « ha molto al core » la question turque. (Archives d'État de Milan.)

accepta la deuxième combinaison. Une commission de huit cardinaux reçut de lui l'ordre de se réunir tous les quatre jours pour délibérer, toutes affaires cessantes, sur les moyens d'aboutir. La commission tint sa première séance le 8 août : à cette date, il n'était encore arrivé de réponses aux brefs du Pape ni de Milan, ni de Florence, et cependant ils avaient été expédiés en même temps que celui destiné au roi de Naples. Il était dès lors à prévoir que les négociations traineraient encore une fois en longueur : les moins perspicaces ne s'y trompèrent pas <sup>1</sup>. Dès le 3 août, le Pape, qui s'y attendait sans doute, avait adressé un nouveau bref à Florence, et probablement aussi à Milan ; il y montrait l'Infidèle assiégeant Négrepont, l'immensité du danger suspendu sur l'Italie, et adjurait ces puissances d'envoyer d'urgence leurs représentants à Rome <sup>2</sup>.

Il était déjà trop tard : une fois de plus l'Islam triomphait : le 12 juillet, la forteresse de Négrepont, réputée inexpugnable, était tombée au pouvoir des Turcs, malgré la résistance désespérée de sa garnison <sup>3</sup>. A cette nouvelle, l'Italie tout entière fut frappée de stupeur, mais nulle part elle n'atteignit le même degré qu'à Venise. L'ambassadeur de Milan dans cette ville écrit, le 7 août, qu'il a vu les fiers patriciens verser des larmes comme s'ils eussent appris le massacre de leurs femmes et de leurs enfants. Quelques jours après, il écrit de nouveau : « Venise entière est dans l'épouvante ; ses habitants, à demi morts de peur, disent que la perte de toutes les possessions de la République en terre ferme eût été un moindre malheur <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Relation (iné.) de Jacobus Trotius à Borso d'Este, datée de Rome, le 8 août 1470. (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> MULLER, *Doc.*, p. 211 et suiv. ; c'est là aussi que l'on trouvera la réponse, datée du 8 août, et conçue en termes généreux d'amitié.

<sup>3</sup> ZINKEISEN, t. II, p. 322 et suiv. ; VAST, p. 379 et suiv. ; ROMANIN, t. IV, p. 337 et suiv. ; *Rivista Maritt.*, 1886 (juillet-août) ; *Arch. Veneto*, t. XXXII, 2<sup>e</sup> part., p. 267. Voy. *Bibliofilo*, t. VII, p. 40. — Le Bref où il est question de Niccolo de Canale, publié seulement en partie par RAYNALD, ad an. 1470, n<sup>o</sup> 17, se trouve aux Archives secrètes des Papes, dans le *Lib. brev.* 12, f<sup>o</sup> 61 ; il porte la date du 24 décembre 1470.

<sup>4</sup> Cette Dépêche a été publiée par MACISTRETTI, p. 347, d'après le manuscrit des Archives d'État de Milan ; voy. encore p. 101.

« Le lustre et le prestige de Venise sont détruits, notre orgueil est humilié », écrit, de son côté, le chroniqueur Malipiero <sup>1</sup>.

En réalité, la conquête de l'île d'Eubée par les Turcs était un événement d'une telle importance que le plus récent historien de la Grèce a cru devoir la considérer comme marquant la fin d'une période. A partir de ce moment, sauf une minime fraction, la nation grecque entière était courbée sous la main de fer du sultan. Venise, forcée de reculer, voyait ses possessions réduites « à peu près exclusivement à l'île de Crète et à quelques îles ou places fortes éparpillées sur l'extrême périphérie du monde grec » <sup>2</sup>.

A l'effroi des Vénitiens s'ajoutait le sentiment de leur isolement par le fait de l'état de leurs relations, tendues avec le Pape, l'Empereur et le roi de Hongrie, franchement hostiles avec Galéas-Marie Sforza : dans l'entourage de ce dernier, un certain parti le poussait à profiter du malheur de ses voisins pour leur reprendre le territoire cédé en 1454. A Bergame, à Créma et à Brescia, on s'attendait à une invasion immédiate des troupes milanaises; les postes furent doublés, et l'on travaillait jour et nuit à la mise en état des ouvrages défensifs <sup>3</sup>. Par bonheur, le roi de Naples déclara à l'ambassadeur milanais que la situation était trop critique pour lui permettre de prendre part à une entreprise contre Venise <sup>4</sup>. L'attitude du roi de Hongrie était, au contraire, passablement menaçante, mais Paul II avait le sentiment de ce qu'il devait à sa charge : réprimant dans son cœur la rancune qu'il eût pu conserver contre Venise, il se mit énergiquement à l'œuvre pour la restauration de la paix et la formation d'une ligue contre les Turcs <sup>5</sup>. Le 25 août, dans une circulaire destinée à porter à la connaissance de toutes les puissances la perte de Négrepont,

<sup>1</sup> MALIPIERO, p. 59. La terreur fut également grande à Naples et en Sicile; on y mit tous les ports en état de défense; voy. BLASI, *Storia di Sicilia*, t. II, p. 648.

<sup>2</sup> HERTZBERG, t. II, p. 603; voy. t. III, p. 3 et suiv.

<sup>3</sup> MACISTRETTI, p. 81, 89, 92 et suiv., 101, 106.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 114, 116.

<sup>5</sup> Voy. le Bref (inéd.) de Paul II à la ville de Florence, du 23 août 1470. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 25 et suiv.)

il dépeignait sous les couleurs les plus sombres la situation de plus en plus menaçante du côté de l'Orient et implorait leur concours; plus leur action serait prompte, disait-il, plus grande serait sa consolation <sup>1</sup>. Le duc de Milan ayant, sur ces entrefaites, attaqué les Seigneurs de Corregio, le Pape le supplia de déposer les armes; les Vénitiens avaient commencé, sur les bords du Mincio, des travaux qui constituaient une menace pour le marquis de Mantoue: il les adjura de renoncer à une entreprise de nature à faire surgir de nouveaux troubles <sup>2</sup>. Donnant personnellement le bon exemple, il renonça à faire valoir ses droits sur Rimini et à punir le roi de Naples de ses méfaits. Le 18 septembre, il adressa à toutes les puissances italiennes des invitations à envoyer d'urgence à Rome des représentants, dans le but d'y délibérer sur la formation d'une ligue pour leur défense commune et le salut de leur indépendance individuelle <sup>3</sup>.

Dans ces circonstances, Paul II trouva chez Bessarion un zélé coopérateur; le cardinal adressa aux princes et aux peuples de l'Italie diverses lettres circulaires longuement développées; il y exposait, dans un langage émouvant, la grandeur des dangers qui les menaçaient tous et la nécessité de l'entente et de l'union en face d'un ennemi féroce <sup>4</sup>. Les délibé-

<sup>1</sup> Bref (inééd.) à la ville de Francfort-sur-le-Mein, « dat. Romæ, 1460, Octavo Cal. Sept. ». (Archives de Francfort.) Des exemplaires de la même lettre se trouvent: l'un, adressé à « Joh. de Sabaudia, comes Gebennensis », aux Archives d'État de Turin; l'autre, adressé à la ville de Cologne, et joint à une Bulle, aux Archives d'État de Cologne, *Or. Pgm.*: une note inscrite par la chancellerie montre qu'elle arriva le 23 novembre 1470. Le même Bref avait été adressé, le 25 août 1470, au margrave Albert de Brandebourg; j'en ai trouvé une traduction allemande aux Archives du cercle de Bamberg, *Reichstags Arch.*, t. I<sup>er</sup> (et V), f<sup>o</sup> 135.

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1470, n<sup>o</sup> 39-40.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1470, n<sup>o</sup> 41. Le bruit d'une défaite de la flotte turque se répandit à cette époque, mais ne se confirma pas; voy. la Lettre (inééd.) de Jacobus Azzarolus à Pietro Dietisalvi, datée de Rome, le 20 septembre 1470: « Le novelle vostre della ropta della armata del Turcho non graniscono. » (Archives d'État de Florence, C. Strozzi., 365, f<sup>o</sup> 106)

<sup>4</sup> VAST, p. 385 et suiv.; Bessarion envoya cette lettre à Guillaume Fichat, professeur à Paris, le 13 décembre 1470. Voy. la Lettre (inééd.) du cardinal, datée du même jour, Cod. Vatic. 3586. (Bibliothèque Vaticane.)

rations des ambassadeurs réunis à Rome s'ouvrirent sous l'impression de ces éloquents exhortations. Il fallut lever bien des hésitations, apaiser bien des dissentiments, mais enfin les efforts du Pape <sup>1</sup> furent couronnés de succès. Le 22 décembre 1470, eut lieu la signature d'une convention basée sur les stipulations de la ligue de Lodi et constituant une alliance défensive générale des puissances italiennes contre les Turcs; Robert Malatesta y fut admis au même titre que les autres <sup>2</sup>. Heureux de ce résultat, le Pape ordonna dans toutes les parties des États de l'Église des prières d'actions de grâces et des feux de joie <sup>3</sup>. « Mais, cette fois encore, la suite ne répondit pas aux espérances du début. Le Sforza refusa sa ratification au traité d'alliance, sous prétexte que, sur certains points de détail sans importance, la rédaction ne donnait pas satisfaction à ses désirs, en réalité parce qu'il lui déplaisait de coopérer à une guerre contre les Turcs. D'autre part, la Seigneurie de Florence envoya bien sa ratification, mais Guichardin la supprima parce que Laurent de Médicis lui avait défendu secrètement de donner sa signature : il répugnait à ce prince de marcher sous le même drapeau que Milan, et, à l'exemple de son grand-père, il voulait à tout prix éviter de s'engager dans une entreprise contre le Croissant <sup>4</sup>. »

L'espoir fondé sur le concours de la France et de l'Allemagne ne se réalisa pas d'une façon plus favorable. Le Pape

<sup>1</sup> Voy. RAYNALD, ad an. 1470, n° 38; WUERDTWEIN, *Nov. Subs.*, t. XIII, p. 68 et suiv. — Paul II parle lui-même de ses efforts pour la formation d'une ligue italienne, dans un Bref (inéd.) au duc de Modène, du 20 décembre 1470; il y déclare que l'ambassadeur de Modène, Jacobus Trottus, a été calomnié. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 12, f° 58.)

<sup>2</sup> LEIBNIZ, *Cod.*, p. 429 et suiv.; DU MONT, t. III, 2° part., p. 20 et suiv.; RAYNALD, ad an. 1470, n° 42. Voy. TRINCERA, t. 1<sup>er</sup>, p. LX.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1470, n° 43. Ce document a été copié dans le *Lib. brev.* et reproduit par LUENIG, *Cod. dipl. Ital.*, t. IV, p. 184 et suiv. J'en ai trouvé un exemplaire original aux Archives d'État de Bologne : l'adresse porte : « Joh. Bapt. de Sabellis, gub. Bononiæ. » La *Cronica di Bologna*, p. 783, mentionne la joie causée par la publication de cette missive. Des Missives (inéd.) analogues furent expédiées aux « gubernat. Marchie, rect. Campagnie, gub. Fani, Cesenæ, Sore, etc. » (Communiqué par le D<sup>r</sup> Fracnoï, vice-président de l'Académie hongroise.)

<sup>4</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 222.

avait décidé d'envoyer des ambassadeurs extraordinaires dans ces deux pays <sup>1</sup>. Le légat désigné pour l'Allemagne, François Piccolomini, quitta Rome le 18 mars 1471 <sup>2</sup>, se dirigeant directement sur Ratisbonne, où la diète devait s'ouvrir dans les derniers jours d'avril.

Le choix de Piccolomini avait été déterminé en premier lieu par « ses éminentes qualités personnelles », en second lieu par « cette considération, d'un grand poids dans la circonstance », qu'il savait l'allemand <sup>3</sup> et qu'il était « neveu de Pie II, pour la mémoire duquel on conservait un culte à la cour impériale <sup>4</sup> ».

Arrivé à Ratisbonne le 1<sup>er</sup> mai, le cardinal Piccolomini s'appliqua tout d'abord à calmer les mécontentements suscités par l'Empereur, auquel on reprochait de tarder trop longtemps à faire acte de présence : la tâche était des plus difficiles : « tout en cherchant à défendre l'Empereur, comme c'était son devoir et sa volonté, le cardinal ne pouvait, cependant, refuser de reconnaître le fondement des plaintes des membres de la diète impatientes d'entrer en besogne <sup>5</sup>. » Frédéric arriva enfin le 16 juin, et, le 24, eut lieu l'ouverture de la « grande diète chrétienne ». Au cours des délibérations, Piccolomini déploya un zèle pour lequel Paul II lui adressa des éloges qui paraissent parfaitement mérités <sup>6</sup>. Mais ni son éloquence, universellement appréciée, ni les supplications pressantes des habitants de la Croatie, de la Carniole et de la Styrie, victimes des

<sup>1</sup> CANESIUS, p. 95.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 42, aux Archives secrètes des Papes. La nomination de Piccolomini au poste de légat « in Alemaniam » avait eu lieu le 18 février. *Loc. cit.*

<sup>3</sup> Voy. A. PATRITIUS, dans FREHER, t. II, p. 145. — Dans une lettre écrite en 1485, le cardinal fait encore allusion à sa connaissance de la langue allemande : voy. JANNER, t. III, p. 543. — Remarquons, en passant, qu'il était alors d'usage, à la curie, d'envoyer autant que possible dans chaque pays des hommes parlant sa langue; le nonce envoyé à cette époque en France savait le français : voy. AMMANATI, *Comment.*, lib. VII.

<sup>4</sup> REISSERMAYER, t. I<sup>er</sup>, p. 28 et suiv.; cf. t. II, p. 15.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, p. 54 et suiv.

<sup>6</sup> Brefs (inéd.) des Archives secrètes des papes : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 102, 104.

incursions des Turcs, n'eurent la puissance de faire tomber les multiples obstacles qui s'opposaient à l'organisation d'une entente solide et d'une action énergique. « La question des subsides à fournir pour la guerre contre les Turcs », écrit le 7 juillet un ambassadeur italien, « avance si lentement, que le cardinal légat en éprouve un chagrin mortel ; il ne compte plus obtenir beaucoup de cette diète, sur laquelle il avait fondé de si brillantes espérances<sup>1</sup>. » Après quatre semaines entières passées en pourparlers, on n'en était pas même arrivé à arrêter les bases d'une convention liant tous les États représentés à la diète. « Jusqu'au moment où il s'est agi de fixer la répartition des contingents, tout allait bien, parce que chacun pouvait se donner l'air de faire son devoir par des promesses vagues et des offres indéterminées ; mais quand on vint au point de contracter des obligations déterminées, exprimées en chiffres, ce fut à qui soulèverait des difficultés, rechercherait les biais les plus inattendus, poserait des conditions, ferait de nouvelles propositions, tout cela dans le but de se soustraire à la désagréable nécessité de se laisser taxer. ». Pendant un certain temps, le cardinal put encore croire que les choses s'arrangeraient à sa plus grande satisfaction ; mais le résultat final des délibérations de cette diète, la plus nombreuse qu'on eût encore vue de mémoire d'homme, fut le même que pour les précédentes. « Chez la grande majorité de ses membres, les intérêts particularistes l'emportaient sur les intérêts généraux de l'Empire<sup>2</sup>. » Seuls, l'électeur de Saxe Ernest, et Albert de Brandebourg, qui fit, à Ratisbonne, sa paix avec le Pape<sup>3</sup>, envoyèrent des troupes à la frontière menacée ; tous les autres se renfermèrent dans leur rôle passif.

« O aveuglement de l'esprit humain ! » écrivait à ce propos Rodrigue de Arevalo, « tandis qu'ils se disputent les royaumes,

<sup>1</sup> Relation de B. Bonattus, publiée par REISSERMAYER, t. II, p. 126.

<sup>2</sup> REISSERMAYER, t. II, p. 73 et suiv., 113 et suiv. Voy. SCHWEIZER, *Vorgesch. des Schwab. Bundes* (Zurich, 1876), p. 55 et suiv. ; GOTHEIN, *Volksbewegungen*, p. 3 et suiv., 42.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) du 20 juillet 1471 (Archives secrètes des Papes) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 106.

les princes chrétiens voient ces mêmes royaumes menacés de destruction par les Infidèles; ils voient de leurs propres yeux les fidèles qui succombent, et cela ne les empêche pas, comme le disait d'eux ironiquement un célèbre païen, de se quereller non pas sur les moyens de salut, mais sur les moyens de gouvernement <sup>1</sup>. »

En dehors de la question turque, l'année 1471 fut, pour Paul II, une année fertile en soucis. Les premiers jours avaient été attristés par des troubles survenus sur le territoire de Bologne<sup>2</sup>; la perception des contributions pour la guerre contre les Turcs donnait lieu, avec Venise et avec Florence, à des discussions sans fin qui prenaient un caractère de plus en plus aigre; en Italie, comme au dehors, on eût été embarrassé de signaler un pays où l'on fit franchement preuve de zèle pour la défense de la chrétienté<sup>3</sup>. Dans le même temps, arrivèrent de Rhodes des nouvelles inquiétantes; les chevaliers passaient, semble-t-il alors, par une période d'abattement; Paul II s'empressa de les encourager à tenir bon; il leur promit des subsides, pourvu qu'ils missent en état de défense toutes les fortifications de l'île<sup>4</sup>. Si les Turcs avaient tenté alors une attaque sérieuse contre Rhodes, ils eussent eu de grandes chances de succès. Heureusement, ils n'en firent rien: toute leur atten-

<sup>1</sup> *O mortalium ingenia sinistris passionibus tenebrata: vident catholici principes commune omnium regnorum incendium ab infidelibus parari, dum ipsi inter se super regnis concertant. Cernunt omnium fidelium naufragium, ipsi vero non de salute, sed ut ethnicus ille dicebat aut potius irridebat super gubernatione contendunt. Rodericus, episc. Calagurritan. ad rev. patr. et dom. d. Rodericum Borja S. R. E. diacon. card. et vicecanc. liber de origine et differentia principatus imperialis et regalis et de antiquitate et iusticia utriusque.* » Cod. Vatic. 4881, f° 1. (Bibliothèque Vaticane.) — Ce manuscrit, orné de nombreuses miniatures, est probablement l'exemplaire offert en hommage au cardinal.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) de Paul II à « Alex. de Perusio, episcopatus nostri Bonon. vicarius, dat. Romæ 1471, Jan. 11 ». (Archives d'État de Bologne, Q. 22.)

<sup>3</sup> Dans le Bref (inéd.) au duc de Modène, du 20 décembre 1470, cité plus haut, p. 166, note 1, Paul II exprime les espérances qu'il avait fondées sur le concours des Italiens. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>4</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 95, 96 et 98, les Brefs (inéd.) du 20 janvier et du 12 mars. Sur le chapitre général des chevaliers de Rhodes et la nomination de Giambattista Orsini comme grand maître de l'ordre par Paul II en 1467, voy. Bosio, p. 234 et suiv., 243 et suiv.

tion était momentanément concentrée du côté d'Ouzoun-Hassan, le puissant prince turcoman.

De tous les princes italiens, pas un n'avait avec Paul II plus d'affinités que Borso, duc de Modène; on peut dire qu'il existait entre eux une sorte de parenté morale, particulièrement au point de vue de l'amour des arts et du goût pour le faste : chez Borso, comme chez Paul II, ce déploiement d'apparat était un calcul inspiré par le désir de produire de l'effet sur le peuple <sup>1</sup>. Le désir le plus ardent de Borso était de joindre à son titre celui de duc de Ferrare; il avait déjà fait, sans succès, maintes démarches sous le pontificat de Pie II <sup>2</sup>. Reprises sous celui de Paul II, les négociations aboutirent enfin dans le sens de ses vœux au printemps de 1471 <sup>3</sup>.

Borso se rendit en personne à Rome pour y recevoir l'investiture de son nouveau titre. Le 13 mars, il partit de Ferrare avec une escorte vraiment royale : elle se composait des seigneurs de Carpi, de Correggio, de la Mirandole et de Scandario, et d'un grand nombre de chevaliers, avec plus de sept cents chevaux et deux cent cinquante mules; ces dernières étaient couvertes de riches housses, brodées en partie aux armes de la maison d'Este. Paul II envoya à sa rencontre, pour lui souhaiter la bienvenue, son ami l'archevêque de Spalatro <sup>4</sup>. En arrivant à Rome, il fut reçu par les cardinaux Barbo et de Gonzague, par les grands barons, tous les ambassadeurs, le sénat de la ville et tous les autres dignitaires. De l'avis des Romains, dit une relation contemporaine, jamais roi ou empereur n'avait été l'objet d'autant de démonstrations

<sup>1</sup> Voy. MUNTZ, *Renaissance*, p. 328. — Sur la protection accordée aux arts par Borso, voy. *Atti di Romagna*, 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 388 et suiv.; étude de VENTURI, dans la *Rivista st. it.*, t. II, p. 689-749.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 15 février 1463. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> Connaissant les excellentes relations qui existaient entre Paul II et Borso, on n'est pas peu surpris de voir Paul II, dans un Bref (inéd.) du 31 décembre 1470, réclamer à ce personnage le payement de son tribut, en motivant sa réclamation sur les grandes dépenses auxquelles l'Église est obligée pour la défense de la foi catholique. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 12, f<sup>o</sup> 63<sup>o</sup>.)

<sup>4</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 97, le Bref (inéd.) du 3 mars 1471. (Archives d'État de Modène.)

honorifiques que ce duc <sup>1</sup>. Sur tout le parcours, jusqu'au Vatican, des orchestres étaient échelonnés, dans les rues somptueusement ornées. A travers le bruit des fanfares, perçaient les acclamations du peuple : « Paulo! Paulo! Borso! Borso!» Le Pape attendait Borso, assis sur un trône incrusté d'or et d'ivoire. Il assigna pour demeure au duc le palais du cardinal de Castiglione, voisin du Vatican <sup>2</sup>. Le reste de la suite fut logé, aux frais du trésor apostolique, dans les diverses hôtelleries de la ville, déjà fort nombreuses à cette époque <sup>3</sup>.

Le dimanche des Rameaux, après le service divin, le Pape réunit les cardinaux et leur fit connaître ses intentions à l'égard de Borso. Ils l'approuvèrent unanimement. Le duc

<sup>1</sup> *Atti d. deput. p. le prov. Moden.* (1864), t. II, p. 307. Voy. encore la continuation de la *Chron. Estense*, dans MURATORI, t. XV, p. 542; INFESSURA, p. 1142; et surtout une Relation (iné.) très détaillée du juriconsulte Franciscus Ariotus à Hercule d'Este, datée de Rome le 3 avril 1471 (et non le 1<sup>er</sup>, comme le dit Gregorovius, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 224) : Cod. J. VII, 261, de la Bibliothèque Chigi, à Rome.

<sup>2</sup> Relation (iné.) de Fr. Ariostus, citée dans la note ci-dessus : « Questo e uno magno regale et eminente pallazzo non molto distante dal pontificale quale già la recolenda memoria de monsignor Constanciense haveassi fabricado cum spesa non vulgare e cum admirabile inzegno. » On trouve dans la même Relation la description de l'ornementation des rues : je compte la publier dans une autre occasion : c'est un document intéressant pour l'histoire de la civilisation et de l'art pendant la Renaissance.

<sup>3</sup> *Lib. quintus Bullet. Pauli II* (iné.), p. 205 et suiv. On a inscrit là les dépenses faites « pro infrascriptis personis hospitibus in alma urbe et pro expens. fact. d. march. Ferrarie », — au total : « flor. aur. de cam. septem millia noningentos triginta octo, b. XLIV, d. XII. » Cette somme ne représente qu'une partie des dépenses; suivant CANENSIUS, p. 96, elles s'élevèrent au chiffre de 14,000 florins d'or. Effectivement, on trouve encore inscrites dans le même *Liber quintus* d'autres dépenses, telles que celle-ci : « pro luminaribus in dicto castro [S. Angeli] pro adventu ill. ducis Mutine, 1. April. 1471. » — Nos documents présentent encore de l'intérêt à un autre point de vue, en nous faisant connaître les noms des hôtelleries du temps, à Rome : en voici une énumération : « hospes ad Solem, ad Spatam, ad turrim, ad navim, ad stellam, ad navim in campo floræ, ad camellum, ad coronam, ad lunam, ad scutum, ad angelum, ad S. Catherinam, ad galeam », « hospitissa ad dalphinum, « ad S. Trifonem ». (Archives d'État de Rome.) Bon nombre de ces noms se sont conservés jusqu'à nos jours. V. à ce sujet l'ouvrage, malheureusement incomplet, de A. RUFFINI, *Notizie storiche intorno alla origine dei nomi di alcune osterie, etc., di Roma*, Roma, 1855.

ayant alors été introduit, le Pape lui communiqua ce qui venait d'être dit, et Borso exprima chaudement sa gratitude<sup>1</sup>.

Le jour de Pâques (14 avril) avait été fixé pour la cérémonie de l'investiture solennelle<sup>2</sup>. Tous les cardinaux, évêques et prélats présents à Rome, ainsi que tous les membres de la curie, se réunirent dans la basilique du Prince des apôtres. La cérémonie commença par la réception de Borso comme chevalier de Saint-Pierre. Le Pape en personne lui remit une épée nue, en lui disant : « Prenez-la, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et faites-en usage pour votre défense et pour celle de l'Église de Dieu, et pour l'anéantissement des ennemis de la sainte Croix et de la foi. » Cette formalité préliminaire fut suivie de la grand'messe en musique, chantée par l'excellente chapelle pontificale<sup>3</sup>. Après l'épître, Borso prêta le serment de fidélité entre les mains du Pape; après avoir communié lui-même, Paul II donna la communion à Borso et à ses compagnons, puis il remit à Borso le manteau ducal et les autres insignes de sa nouvelle dignité. La vénération du voile de sainte Véronique, la bénédiction pontificale et la publication d'une indulgence plénière terminèrent cette imposante cérémonie, à laquelle assistait une

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 1<sup>er</sup> avril 1471. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>2</sup> Pour ce qui va suivre, voy. la courte lettre de Borso, du 16 avril 1471, déjà signalée par PICNA, *Hist. d. princ. d'Este* (Ferrara, 1570), p. 617, et publiée dans les *Atti d. st. patr. d. prov. Mod.*, t. II, p. 307 et suiv. Cf. : 1<sup>o</sup> *Lettera inedita di Borso d'Este scritta in Roma il di 15 Aprile 1471 al suo segretario Giovanni di Compagno*, Ferrare, 1869 : opuscule tiré à un petit nombre d'exemplaires et très rare ; 2<sup>o</sup> une Description (inéd.) de toutes les fêtes (en latin et en italien), par Franciscus Ariostus, de Ferrare (sur ce personnage, voy. MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> part., p. 1058), datée « Ex urbe Rome Cal. Maii 1471 », et dédiée au duc Hercule : Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. J. VII, 261 (et non T. VII, comme le dit CORVISIERT, dans la description, d'ailleurs très exacte, qu'il donne de ce manuscrit, dans l'*Arch. Rom.*, t. I<sup>er</sup>, p. 466.) Je reviendrai sur cette intéressante relation : elle est particulièrement précieuse pour l'histoire de la civilisation : ma copie remplit cent soixante pages in-4<sup>o</sup>, et d'après cela, on peut juger des développements dans lesquels entre l'auteur.

<sup>3</sup> « Non altramente haresti sentito, magnanime signore divo Hercule, ussire di quel choro de piu excellentissimi cantori in concerto de tante melodie nello intonar quello sancto introito ricevendo cum maravigliosi signi de letitia la S. Sanctita » (inéd.). FR. ARIOSTUS, *loc. cit.*

foule innombrable de spectateurs accourus de près et de loin<sup>1</sup>. Borso ayant témoigné le désir de reconduire le Pape jusqu'à ses appartements, celui-ci donna aux cardinaux l'ordre d'agir de même à l'égard du duc. Borso, enchanté, écrivait à son secrétaire, sous l'impression de cette mémorable journée : « On nous a entouré d'autant d'honneurs qu'on eût pu le faire pour un roi ou pour un empereur. »

Le lendemain, Borso accompagna Paul II à Saint-Pierre, où le Pape lui fit don de la rose d'or. De Saint-Pierre, le duc se rendit à cheval, et tenant la rose d'or à la main, au palais de Saint-Marc, où devait avoir lieu un banquet donné en son honneur. Les jours suivants, la cour pontificale organisa pour lui diverses fêtes où l'on déploya le même faste, notamment une grande chasse, à laquelle prirent part plusieurs cardinaux<sup>2</sup>.

Après ces fêtes, le duc prolongea encore pendant quelque temps son séjour à Rome. Les honneurs extraordinaires rendus à sa personne et ses fréquentes conférences avec le Pape avaient, aussitôt après son arrivée, éveillé la curiosité générale. Les cardinaux eux-mêmes ne savaient rien de ce qui s'était dit dans ces entretiens. Désireux d'en apprendre quelque chose, le cardinal de Gonzague s'adressa directement au duc et lui dit, en forme de conversation, qu'on faisait courir à la curie un bruit qui le réjouissait personnellement, à savoir, que le duc formait le projet d'accompagner le Pape à Ferrare ; à son avis, ajouta-t-il, étant donné l'état de l'opinion en Allemagne et les incessants appels de la France à un concile, on ne pourrait pas choisir pour une assemblée de ce genre un lieu de réunion plus convenable. Borso répondit au cardinal que ses vues étaient très justes : « Plût à Dieu, ajouta-t-il, que tout le monde pensât comme vous ! » « Ces paroles, écrit le cardinal à son père, me font croire qu'il se trame quelque chose. » Dans un deuxième entretien, le duc exprima le ferme espoir de mener quelque jour le Pape à Ferrare. Dans

<sup>1</sup> FR. ARIOSTUS et le *Diario Ferrar.*, p. 228, estiment le nombre des spectateurs à deux cent mille personnes, chiffre qui semble quelque peu entaché d'exagération.

<sup>2</sup> CANENSIUS, p. 96.

le même temps, le cardinal Batista Zeno, neveu du Pape, disait tout haut qu'on ferait acte de sagesse en tenant un congrès dans une ville d'Italie convenablement choisie; qu'en s'y prenant à temps et en usant de moyens pacifiques, on éviterait le danger de subir une pression étrangère et de se trouver peut-être obligé de réunir le congrès dans quelque endroit où l'on eût préféré ne pas aller<sup>1</sup>.

Quelques années auparavant, dans un mémoire dédié au cardinal Bessarion, le savant évêque de Calahorra, Rodrigue Sanchez de Arevalo, avait protesté contre la convocation d'un concile. Le concile, y disait-il, a de tout temps été le grand cheval de bataille de l'opposition, mais, aussi bien au point de vue de la question de la réforme qu'à celui de la guerre contre les Turcs, la réunion d'une assemblée de ce genre est superflue. On combat plus efficacement les Infidèles en leur faisant la guerre qu'en délibérant dans un congrès. Depuis le commencement de son règne, Paul II a tout fait pour la défense de la chrétienté contre les Infidèles. En vérité, l'exemple du synode de Bale ne donne pas envie de recommencer une expérience du même genre. Et le congrès de Mantoue! En dépit de tous les discours qui s'y sont prononcés, il n'a produit aucun résultat; on peut même affirmer qu'il a été nuisible, en révélant aux Turcs les divisions et la faiblesse de la chrétienté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tous les détails qui précèdent étaient entièrement inconnus jusqu'ici; je les ai puisés dans une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, du 10 avril 1471, que j'ai trouvée aux Archives Gonzague, à Mantoue: voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 100. — Le Cod. 4 de la Bibliothèque de Kremsmünster est un traité (inéd.) composé dans la première moitié de l'année 1471, intitulé: *Considerationes de concilium generale congregandi utilitate et necessitate*. Voy. H. SCHMID, *Cat. Cod. manuscript. bibl. Crems.*, t. I<sup>er</sup>, p. 66. — Il ressort d'un passage de ROMANIN, t. IV, p. 533, qu'à cette époque Venise réclamait aussi la convocation d'un congrès ou d'un concile; il est fâcheux que l'auteur ne précise pas sa source.

<sup>2</sup> *Roderici Calaguritani De remediis afflictæ Ecclesiæ*. (Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Cod. Z-L-XC, f<sup>os</sup> 11 et 27<sup>b</sup>.) — Sur d'autres manuscrits de ce traité, voy. plus haut, t. II, p. 49, note. 1. — En 1466, Rodrigue Sanchez dédia à Paul II son traité (inéd.) intitulé: « *Defensorium ecclesie et status ecclesiastici contra querulos, detractores et emulos sublimitatis, auctoritatis et honoris Romani pontificis nec non prælatorum et ceterorum ministrorum ecclesie.* » (Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 4106.)

Quoi qu'il en fût, Paul II s'était alors arrêté à un projet dont il était en droit d'espérer des résultats beaucoup plus favorables que d'un congrès. Il voulait former une alliance avec les ennemis des Turcs en Orient, et, à cet effet, il avait jeté ses vues sur le prince des Turcomans, Ouzoun-Hassan, alors à l'apogée de sa puissance<sup>1</sup>. Seul, parmi les souverains orientaux, il était en état de se mesurer avec le sultan des Osmanlis. Paul II noua donc des relations avec lui, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, Calixte III et Pie II. Ouzoun-Hassan promit sa coopération contre l'ennemi commun<sup>2</sup>, et sa promesse était formulée en termes si solennels que, la guerre venant à éclater, on devait, ce semble, pouvoir compter sur une puissante diversion du côté de l'Orient. Tous ces beaux plans furent renversés par la mort subite de Paul II.

Le Pape était doué d'un tempérament robuste, et, en ce moment précisément, sa santé ne semblait rien laisser à désirer. Au commencement de son pontificat, il avait été éprouvé par les fièvres, si pernicieuses à Rome<sup>3</sup>; en 1466 et en 1468, il avait fait deux maladies dont il s'était heureusement guéri<sup>4</sup>; depuis lors, il ne paraissait exister aucune cause d'inquiétude de ce côté.

Dans la matinée du 26 juillet, il avait encore tenu un consistoire; il se trouvait si bien qu'en sortant de la séance il avait diné, tête nue, au jardin<sup>5</sup>; il s'était, il est vrai, laissé trop aller

<sup>1</sup> MULLER, *Islam*, p. 325 et suiv., 340; HEYD, t. II, p. 326.

<sup>2</sup> RAYNALD. ad an. 1471, n° 48.

<sup>3</sup> Dépêche (inéd.) de Laurentius de Pensauro à François Sforza, du 27 octobre 1464. (Archives d'État de Milan.) Voy. la Lettre (inédit.) du cardinal de Gonzague, du 8 octobre 1464. (Archives Conzague.)

<sup>4</sup> Voy. CANENSIUS, p. 101, et la Lettre (inéd.) de Barth. de Maraschis, du 1<sup>er</sup> septembre 1466 (Archives Gonzague) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 82. — Giacomo Trotti parle de la maladie du Pape, dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 21 mai 1468 : « N. S. hora non da audientia ni a cardinali ni a persona del mondo. Il se ha sentito male e se medicina. » Il ressort d'une Dépêche (inéd.) du même, du 15 juin, qu'à cette date l'indisposition du pape durait encore, car il n'accordait pas d'audiences. La peste régnait alors à Rome : voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 89, la Lettre (inéd.) de G. Trotti, du 8 juillet 1468. Toutes ces lettres se trouvent aux Archives d'État de Modène.

<sup>5</sup> CANENSIUS, p. 103.

à sa passion pour les melons et autres mets indigestes. A la première heure de nuit, il éprouva un malaise; c'était l'heure à laquelle il donnait d'habitude ses audiences; son camérier lui conseilla de les remettre à une autre fois et de prendre un peu de repos. Comme il se trouvait très oppressé, il se jeta sur un lit, tandis que son camérier sortait de la chambre pour aller congédier les personnes qui attendaient leur audience. Une heure plus tard, le camérier entendit frapper de l'intérieur à la porte de la chambre à coucher du Pape; il entra précipitamment et trouva le Pape expirant, l'écume aux lèvres. Il eut beaucoup de peine à le relever, à l'asseoir dans un fauteuil; puis il courut chercher du secours. A son retour, Paul II avait déjà rendu le dernier soupir. Il avait succombé à une attaque d'apoplexie. On appela sur-le-champ le cardinal Barbo, qui fit transporter le corps à Saint-Pierre, avec une escorte de quelques porteurs de torches<sup>1</sup>. Les services funèbres eurent lieu dans la basilique<sup>2</sup>, après quoi les restes mortels de Paul II furent ensevelis dans un grand monument construit par les soins du cardinal Barbo dans la chapelle de Saint-André. Ce tombeau avait été exécuté par un artiste « qui a exercé une influence sans pareille sur le style ornemental, et dont les travaux marquent le début d'une période éclatante pour les

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 107, le Rapport (inééd.) de Nicodème de Pontremoli, que j'ai trouvé aux Archives d'État de Milan. — La santé du duc de Ferrare fut un des derniers soucis de Paul II : voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 103 et 105, les Brefs (inééd.) du 10 et du 20 juillet 1471. (Archives secrètes des Papes.) — Le 27 juillet, l'archevêque de Milan écrit à Galéas-Marie Sforza, au sujet de la mort du Pape : « che è stato una stupore maraviglioso ateso che era sanissimo piu fosse stato gran tempo fa ». Les cardinaux s'assemblèrent sur-le-champ, prirent diverses dispositions et rappelèrent leurs collègues absents. Le « governo di Roma » fut confié à Nardini, qui ne s'en chargea qu'à contre-cœur. (Archives d'État de Milan.) — Le 27 juillet, les cardinaux annoncèrent par lettres la mort du Pape : on en conserve des exemplaires aux Archives de Florence (X-II-25, f° 35<sup>a-b</sup>) et aux Archives de Milan : ce dernier porte la note : « Cito, cito. »

<sup>2</sup> Il ressort d'une note, communiquée par le D<sup>r</sup> Gottlieb, que l'on brûla, à l'occasion de ces obsèques, 13,610 livres de cierges, coûtant, en chiffres ronds, « 1,852 florins ». En outre, il fut payé 6,062 flor. 10 bolog. pro broccato auri ac pro pannis lane ac aliis rebus eiusmodi... ratione exequiarum fe. re. dom. Pauli pape II. » (Archives d'État de Rome.)

monuments funéraires » : Mino da Fiesole. De nos jours, les restes du tombeau de Paul II gisent dispersés dans les grottes du Vatican<sup>1</sup>.

« Le Pape Paul », dit l'auteur de la *Chronique de Viterbe*, « était un homme juste, saint, pacifique; dans toutes les parties de son domaine on jouissait des bienfaits d'un bon gouvernement<sup>2</sup>. » Cette application constante des meilleurs moyens de consolider l'autorité du Saint-Siège dans les États de l'Église n'est pas le moindre titre de gloire de ce Pape. « Paul II », écrit un historien moderne, « possédait incontestablement un tempérament de souverain, et sa conduite fut toujours inspirée par les motifs les plus nobles. On est en droit de regretter que, chez lui, la tiare ait trop caché la mitre, et que son pontificat brille d'un éclat trop mondain; mais on ne saurait prétendre que les intérêts de l'Église en aient positivement souffert. Sur bien des points, il mit vigoureusement la main à l'œuvre de la réforme. Les témoins les moins suspects lui rendent cette justice, qu'il poursuivit sans pitié tous les actes de simonie. Si, succombant sous le poids des affaires, il ne réussit pas à produire tout le bien qu'il voulait, on ne devrait cependant pas être trop injuste envers un homme auquel ses ennemis eux-mêmes n'ont pu dénier la volonté de bien faire. S'il ne fut pas exempt du vice du népotisme, ce vice ne prit pas sous son règne les proportions scandaleuses que nous aurons malheureusement à constater immédiatement après lui, et ses adversaires eux-mêmes n'osent pas prétendre que l'Église en ait éprouvé aucun préjudice<sup>3</sup>. » En dépit des calomnies de Platina, nous sommes en droit d'affirmer que Paul II ne fut l'ennemi de la science qu'en tant qu'elle tournait au paganisme, et qu'à tous les autres points de vue il fut le protecteur des savants. L'objet de sa haine n'était pas l'humanisme en

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 339 et suiv. Voy. GREGOROVIVS, *Grabmæler*, p. 98. — BURCKHARDT, *Cicerone*, t. II, 4<sup>e</sup> édit., p. 372 et suiv., ne partage pas, pour le tombeau de Paul II, l'admiration des précédents. Voy. encore MUNTZ, t. II, p. 48 et suiv.

<sup>2</sup> NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 98.

<sup>3</sup> ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 233. Voy. REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 460.

lui-même, mais cette fraction de l'humanisme qui se jetait à corps perdu dans ce que Dante nomme la puanteur du paganisme<sup>1</sup>. En dehors de cela, les reproches de Platina ne sont que des insinuations dénuées de preuves. « Quel homme de valeur devait être ce Pape », dit un savant non catholique, « pour qu'un ennemi aussi perfide et aussi intelligent que cet humaniste n'ait trouvé que si peu de chose à mettre à sa charge<sup>2</sup> ! »

On a reproché à Paul II de n'avoir pas compris la gravité du danger auquel la chrétienté était exposée par le fait des progrès incessants des Turcs : ce reproche est tout aussi immérité que le précédent. Il est vrai que Paul II ne concentra pas uniquement, comme Pie II, toute son activité sur les préparatifs de la guerre contre les Infidèles; mais ce n'est pas un motif d'accusation suffisant, et la preuve en est le silence de son ennemi le plus acharné sur ce point. La science moderne a remis en lumière nombre de faits favorables à la mémoire de Paul II, à cet égard comme à d'autres<sup>3</sup>. Il reste, d'ailleurs, encore bien des lacunes que les recherches faites dans les archives pourront combler; en attendant, il est impossible de prononcer sur le point qui nous occupe un jugement définitif. Une preuve, entre autres, de ce que j'avance, est la rareté des documents connus, relatifs aux délibérations auxquelles donna lieu, en 1471, la question de la résistance à opposer aux Turcs. Une lettre du cardinal de Gonzague, datée du 17 janvier 1471, et inconnue jusqu'à nos jours, prouve, d'ailleurs, que Paul II était disposé à consacrer annuellement 50,000 ducats, le quart de ses revenus, aux frais de la guerre contre les Turcs<sup>4</sup>. Dans cette somme n'était pas compris le produit du monopole de l'alun, que le Pape avait, dès le commencement de son pontificat, affecté exclusivement aux dépenses concernant directement ou indirectement la croisade.

<sup>1</sup> *Parad.*, XX, 125.

<sup>2</sup> CREIGHTON, t. III, p. 275.

<sup>3</sup> Voy. l'étude de GOTTLOR, dans l'*Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 443, et *Cam. Apost.*

<sup>4</sup> Sur ce fait et sur le mécontentement témoigné par les Vénitiens au sujet de ces offres, voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 94.

Une partie de ces sommes était distribuée sous forme de secours et de pensions à tous les malheureux chassés de leur patrie par la conquête turque et qui venaient chercher un refuge dans les États de l'Église. Les registres de comptabilité du règne de Paul II portent à chaque page l'inscription de paiements de ce genre, dont le total s'éleva parfois, au bout de l'année, à 20 et 30,000 ducats. L'un des premiers noms que l'on y rencontre est encore celui de Thomas, despote de Morée ; il recevait 300 ducats par mois. Après la mort de ce prince infortuné, le Pape fit passer sa pension sur la tête de ses enfants, dont l'éducation était confiée aux soins du cardinal Bessarion<sup>1</sup>. La reine mère de Bosnie, Catherine, étant venue se fixer à Rome en 1466, se vit assigner une pension mensuelle de 100 florins, à laquelle s'ajouta, à partir de 1467, un supplément annuel de 240 florins pour son logement<sup>2</sup>. Léonard, despote d'Arta, reçut, à titre de subside pour la guerre contre les Turcs : le 12 mars 1465, 1,000 florins d'or ; le 18 juillet 1466, 1,200, et 1,000 autres le 2 avril 1467. Charlotte, reine de Chypre, Zacharie, prince de Samos, Nicolaus Jacobus, bourgeois de Constantinople, Thomas Zalonich et d'autres encore en grand nombre touchaient mensuellement des secours en argent. A partir de 1467, l'archevêque de Mitylène et le despote de Serbie reçurent également des pensions fixes, outre des dons extraordinaires de temps à autre<sup>3</sup>.

On le voit, Paul II répandait ses bienfaits de tous côtés avec une générosité princière. Il n'est que juste de faire remarquer

<sup>1</sup> FALLMERAYER, *Morea*, t. II, p. 404. Voy. plus haut, t. III, p. 239. — Sur la mort de Thomas, voy. la Dépêche (inéd.) de J. de Aretio, du 21 mai 1465. (Archives Gonzague.) — Dans les *Div. Pauli II* (inéd.), an. 1464-1466, f° 100 (et encore f° 112, 126, 135, etc.), sont consignés des paiements « pro filiis bon. mem. olim dom. Thome Paleologi Amoree despoti », à partir du 5 septembre 1465. (Archives d'État de Rome.)

<sup>2</sup> Elle habitait la maison du « prudens vir Jacobus Mentebone ». Je suis redevable de ce détail et des suivants à mon ami le D<sup>r</sup> Gottlob : ce savant a fait une étude approfondie des Registres de comptes (inéd.) conservés aux Archives d'État de Rome, et se propose de publier la liste complète des personnes qui recevaient des secours sur les fonds de la croisade. *Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 443 ; voy. encore, plus haut, t. III, p. 24.

<sup>3</sup> Par exemple, le 17 décembre 1467 : 200 florins. (Archives d'État de Rome.)

qu'à cette époque, comme à d'autres encore, c'étaient les États de l'Église qui fournissaient au Saint-Siège les moyens d'assurer un asile aux victimes de l'exil et de la persécution, et d'exercer la charité sans compter à l'égard d'un nombre infini de malheureux. « Ce fait seul suffirait déjà pour faire des États de l'Église un État à part ; mais si on le met en parallèle avec les autres États, dont on connaît les tendances particularistes, on peut affirmer, d'une façon générale, que l'Église lui communique quelque chose de son caractère d'universalité. Pris isolément, c'est un État comme un autre ; mais, par le fait que le souverain de cet État est aussi le chef de la chrétienté tout entière, il devient, en quelque sorte, la patrie commune de tous les chrétiens, d'autant plus que les fonctions y sont attribuées à des hommes de toutes les nationalités, en même temps que tous les peuples y sont représentés par des établissements d'instruction et des maisons religieuses <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> PHILLIPS, t. V, p. 708. — Sur le caractère international de la curie au quinzième siècle, voy. ce que nous avons dit, t. I<sup>er</sup>, p. 250 et suiv. — Parmi les fonctionnaires du temps de Paul II, on trouve un grand nombre d'Allemands, plusieurs Anglais, un Bourguignon, des Bohémiens et des Espagnols : à sa cour, on relève les noms de trois personnages du nom de Heinrich, tous trois Allemands : voy. MARINI, t. II, p. 152, 202.

## LIVRE VII

SIXTE IV 1471-1484

---

### I

**ÉLECTION DE SIXTE IV. — SA CARRIÈRE ECCLÉSIASTIQUE; SES PREMIERS ACTES COMME PAPE. — SON ARDEUR POUR LA GUERRE CONTRE LES TURCS. — EXPÉDITIONS DE LA FLOTTE PONTIFICALE.**

La mort de Paul II était survenue dans un moment des plus critiques. De même que les flots d'une mer en fureur battent sans interruption le roc et le rongent peu à peu, de même l'Islam se déchainait sur l'Occident, affaibli par ses divisions intestines : l'Italie n'était pas seule exposée sans défense à ses coups; déjà ses bandes féroces étendaient leurs incursions au delà des frontières du Saint-Empire romain, que personne ne gardait plus. Ces hordes barbares avaient pénétré par la Croatie jusqu'au cœur de la Styrie, marquant partout leur route par le pillage, l'incendie et le meurtre. Ce qu'on savait de ces horreurs dans l'Allemagne et dans l'Italie, également menacées toutes deux, eût, semble-t-il, dû suffire pour répandre une terreur salutaire et réveiller les plus indifférents. La diète de Ratisbonne se réunit sous le coup de ces funestes nouvelles, et pourtant elle ne produisit rien; le cardinal Piccolomini, légat du Pape, s'était épuisé en vain à parler à des sourds<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 168 et suiv. — Sur les incursions des Turcs, voy. ZINKEISEN, t. II, p. 362 et suiv.; HASELBACH, p. 42; ILVOLF, article des *Mittheil des hist. Vereins fuer Steiermark*, t. X, p. 222 et suiv.; HUBERT, t. III, p. 224.

En Italie, les divisions intestines n'étaient pas moins ardentes qu'en Allemagne : là non plus personne ne semblait se rendre compte de la gravité du moment. « De même que, sur une mer démontée, une vague succède à l'autre, de même ici les alliances se succédaient, s'entre-croisaient, sans arrêt, sans but. Ces alternatives perpétuelles dans les relations des États, cette possibilité d'être, entre eux, à la fois, amis et ennemis, l'impossibilité de savoir à quoi s'en tenir à un moment donné sur la situation relative d'un des États de l'Italie vis-à-vis des autres, tel était le caractère de jour en jour plus accentué de la politique italienne <sup>1</sup>. »

Pendant la vacance du Saint-Siège, en 1471, les Romagnes, le pays des troubles chroniques, ne manquèrent pas de s'agiter d'une façon inquiétante <sup>2</sup>. A Rome, il se produisit également des mouvements populaires. Immédiatement après la mort de Paul II, les chanoines séculiers de Saint-Jean de Latran, secondés par leurs amis de la ville, avaient expulsé de la basilique les chanoines réguliers institués par le Pape défunt. Le 28 juillet, une députation du peuple romain se présenta devant la Minerve, où les cardinaux étaient réunis ; elle demandait, entre autres choses, qu'à l'avenir les bénéfices situés à Rome ne fussent attribués qu'à des Romains, et que les revenus destinés à l'Université de Rome ne fussent plus appliqués à d'autres objets. Les cardinaux firent une réponse bienveillante, mais, à la suite de cette démonstration, ordre fut donné à chacun de déposer ses armes et aux bannis de sortir de la ville. Cette mesure produisit sur la population un effet d'apaisement complet. D'ailleurs, on fit alors aux Romains diverses autres concessions : par exemple, le 29 juillet au matin, quarante individus détenus au Capitole pour des délits de peu de gravité furent remis en liberté. On rapporte encore que les cardinaux permirent à deux bourgeois d'Ascoli et à un baron suspect d'hérésie de sortir de la prison du château Saint-Ange, sous condition de ne pas quitter Rome avant le couronnement

<sup>1</sup> BUSER, *Beziehungen*, p. 155.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene : datée de Rome, le 6 août 1471. (Archives Gonzague, à Mantoue.) Voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 100.

du nouveau Pape<sup>1</sup>. Par suite de ces mesures, la ville jouit pendant les jours suivants d'un calme relatif<sup>2</sup>.

Au moment de la mort de Paul II, seize cardinaux étaient présents à Rome; tous les absents, sauf deux, étant trop éloignés, ne purent revenir à temps pour prendre part à l'élection du Pape. Le cardinal Roverella, légat de Pérouse, arriva dès le 1<sup>er</sup> août; le cardinal de Gonzague ne put rentrer que le 4<sup>s</sup>. Beaucoup de personnes croyaient ce dernier destiné à ceindre la tiare; d'autres la prédisaient au cardinal Forteguerra<sup>3</sup>. Un ambassadeur milanais insiste sur l'importance du rôle que jouera la question turque dans la prochaine élection; il indique ceux qu'il croit aptes à la résoudre, et il établit leurs chances suivant leur situation dans chacun des deux partis entre lesquels se divise le Sacré Collège, celui des Piischi et celui des Pauleschi. Parmi les premiers il nomme en première ligne Forteguerra, puis Eroli, Ammanati et Roverella; parmi les seconds, il désigne comme candidats possibles Amicus Agnifilius et le cardinal de la Rovere<sup>4</sup>.

Si l'on étudie la composition du Sacré Collège au point de vue de la nationalité de ses membres, on constate que, cette fois, l'élément italien y possédait une prépondérance inaccoutumée. En effet, sur les dix-huit cardinaux appelés à voter, trois seulement n'étaient pas Italiens : Bessarion, d'Estouteville et Borgia. Au cours des treize années écoulées depuis l'élection de Pie II, il s'était fait, à cet égard, un revirement

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de Joh. Blanchus de Cremona au duc de Milan, datée de Rome, le 29 juillet 1471. (Archives d'État de Milan.) — Le baron détenu était, probablement, ce Conti de Poli, dont il a déjà été question plus haut, p. 106. — Sur les chanoines du Latran, voy. CANENSIS, p. 45; ROHAULT, p. 253; MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> part., p. 882.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du même ambassadeur, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> août 1471. (Archives d'État de Milan.) Voy. (*ibid.*) une Lettre (inéd.) de Nicodème, du 2 août 1471.

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 42<sup>b</sup>. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>4</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 243. — Dans une dépêche (inéd.) du 1<sup>er</sup> août 1471, J. Blanchus écrit, au sujet de Forteguerra : « La opinione grandissima del s. pontificato persevera molto sopra Thiano. » (Archives d'État de Milan.)

<sup>5</sup> Deuxième Lettre (inéd.) de J. Blanchus au duc de Milan, datée de Rome, le 29 juillet 1471. (Archives d'État de Milan.) Voy. plus haut, p. 115

considérable. La supériorité numérique possédée auparavant par les étrangers était passée entièrement aux Italiens <sup>1</sup>.

Entre les candidats à la tiare les plus en vue se trouvaient les cardinaux d'Estouteville et Orsini. Le premier travaillait sous main à s'assurer l'appui du puissant duc de Milan ; il lui fit dire, par un de ses confidents, que s'il devenait Pape, il donnerait le chapeau rouge au frère du duc, Ascanio, et que peut-être même il changerait la couronne du duc en couronne royale <sup>2</sup>. Le cardinal Orsini, riche et homme d'affaires expérimenté, ne négligeait rien, de son côté, pour arriver au but de son ambition : ses frères et ses parents s'étaient réunis aux environs de sa demeure ; on se disait à l'oreille que les frères du cardinal étaient résolus à enlever son élection, de gré ou de force, et que le roi de Naples était favorable à leurs projets. L'ambassadeur de Mantoue confirme ce bruit, et il ajoute que, si Orsini ne réussit pas à faire passer sa candidature, il appuiera celles de Forteguerra et d'Eroli <sup>3</sup>. Avant l'ouverture du conclave, les cardinaux Orsini et Bessarion échangèrent des explications très vives. Bessarion déclara qu'en aucun cas il ne tolérerait dans la prochaine élection les procédés admis pour la précédente. Il y eut aussi des échanges de vues sur la question de savoir si l'on admettrait au vote les cardinaux non publiés : Savelli et Foscarei. Le cardinal Orsini s'opposait à leur admission et obtint gain de cause <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> En 1458, le corps électoral comprenait huit Italiens contre dix étrangers : voy. plus haut, t. III, p. 5. Les chiffres ci-après donneront un aperçu des différentes promotions de cardinaux. Nicolas V avait revêtu de la pourpre 4 Italiens, 6 Français, 1 Espagnol et 1 Allemand ; Calixte III, 4 Italiens, 3 Espagnols, 1 Portugais et 1 Français (voy. t. II, p. 426 et suiv., et PANVINIUS, p. 302 et suiv.) ; Pie II, 8 Italiens, 2 Français, 1 Espagnol et 1 Allemand ; Paul II, 7 Italiens, 1 Anglais, 1 Hongrois et 1 Français. (Voy. t. III, p. 280 et suiv., et t. IV, p. 112 et suiv.)

<sup>2</sup> Lettre (inééd.) de « Paulus Gazurrus de Novaria, cap<sup>uus</sup> d. rev<sup>mi</sup> Rhodomog. », au duc de Galéas-Marie, datée de Rome, le 29 juillet 1471. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Outre la Lettre (inééd.) de Paulus Gazurrus, citée dans la note ci-dessus, voy. la Lettre (inééd.) de J. P. Arrivabene, du 6 août 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Dépêche (inééd.) de Petrus de Modegnano, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> août 1471. (Archives d'État de Milan.) Voy. PETRUCELLI DELLA GATTINA, p. 293.

Les services solennels pour l'âme de Paul II étant terminés, la messe du Saint-Esprit fut dite dans la matinée du 6 août; après la messe, le collège des cardinaux se rendit processionnellement au Vatican, où devait se tenir le conclave. Il n'y avait que dix-sept électeurs présents : le cardinal Ammanati, retenu par une indisposition, se joignit pourtant à eux le lendemain, 7, ce qui compléta le nombre de dix-huit <sup>1</sup>.

Le 9 août au matin, l'élection était terminée; l'élu était le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, François de la Rovère <sup>2</sup>. En considération de ce que le premier jour du conclave avait coïncidé avec la fête du saint Pape Sixte II, il prit le nom de Sixte IV.

On a récemment remis au jour un certain nombre de pièces relatives aux opérations du conclave : elles forment un appoint notable aux documents trop rares connus jusqu'ici, ce qui n'empêche certains points importants de rester encore enveloppés d'obscurité. Parmi les documents relatifs au conclave de 1471, les plus intéressants, à beaucoup près, sont ceux que l'on conserve aux Archives d'État de Milan. Ce sont deux tableaux donnant les noms de tous les électeurs et indiquant, d'une part, le nom du candidat pour lequel a voté chaque cardinal; d'autre part, le nombre de voix obtenu par chaque candidat, avec les noms des cardinaux qui lui ont donné la leur <sup>3</sup>.

L'auteur de ces tableaux est Nicodème de Pontremoli, le fidèle et habile ambassadeur du duc de Milan; son maître avait exprimé un vif désir d'être exactement renseigné sur ce qui se serait passé au conclave; il ne pouvait être mieux servi. Disons cependant que Nicodème était loin de surfaire la

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.) *loc. cit.* (Archives secrètes des Papes): REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 163; CHRISTOPHE, p. 200, et ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 238, fixent faussement le nombre des électeurs à dix-neuf. VAST, *Bessarion*, p. 398, place l'ouverture du conclave au 20 juillet!

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 9 août 1471 (Archives Gonzague); voy. encore Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 10.

<sup>3</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 108 et 109. Les deux listes sont écrites sur des feuilles volantes : jusqu'ici elles avaient échappé à toutes les recherches : sauf deux légères différences, elles concordent en tous points.

valeur de ces documents ; il importe de ne pas l'oublier, si l'on veut se garder de tomber dans l'exagération dont il se défendait lui-même. Après avoir raconté quelles difficultés il a dû surmonter pour se procurer ces deux listes, il fait remarquer que la plupart des cardinaux ont donné leur voix à ceux dont ils espéraient obtenir la leur en échange, mais dont ils étaient loin de désirer le succès ; quelques-uns, ajoute l'ambassadeur, réservaient leur vote, afin de ne pas trahir leurs arrangements<sup>1</sup>. Il est fâcheux que les listes de Nicodème ne donnent pas séparément chaque scrutin ; néanmoins, il en ressort qu'au commencement les cardinaux Roverella et Calandrini avaient une avance considérable, puisque sept voix s'étaient portées sur chacun d'eux : après eux venaient Bessarion<sup>2</sup> et Forteguerra, chacun avec six voix, tandis que d'Estouteville n'en eut, en tout, que quatre et Orsini deux. Ce document nous apprend encore que François de la Rovère eut les voix des cardinaux Giovanni Michiel, Théodore de Montferrat, Batista Zeno, Roverella, Forteguerra, Agnifilus, Bessarion, Calandrini et Orsini, auxquelles s'ajoutèrent postérieurement celles des cardinaux Borgia, d'Estouteville et Bardo.

Détail singulier : parmi tous ces noms, on ne trouve pas celui de Gonzague ; toutes les autres sources connues sont cependant d'accord sur ce point que ce furent les cardinaux Orsini, Borgia et de Gonzague qui enlevèrent l'élection du cardinal de la Rovère, et qu'ils en furent largement récompensés<sup>3</sup>. Le rôle actif du cardinal de Gonzague est prouvé par des témoignages solides. Nous pouvons citer, par exemple, une dépêche de l'ambassadeur de Mantoue à la mère du cardinal. L'auteur de la dépêche commence par exposer les motifs

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 20 août 1471. (Archives d'État de Milan.) — En envoyant sa liste le 20 août, l'ambassadeur rappelait ses commentaires : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 112.

<sup>2</sup> Les Vénitiens avaient demandé à leurs amis dans le Sacré Collège de s'entremettre en sa faveur : voy. dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 254, la Dépêche de G. Colli, du 2 août 1471.

<sup>3</sup> Sur la part prise par le cardinal Borgia à cette élection, voy. AMMANATI, *Epist.* (édit. de Francfort), n° 534.

qui ont déterminé le cardinal de Gonzague à se faire le champion du cardinal de la Rovère : en premier lieu, on était en droit d'espérer les bonnes grâces du candidat élu ; en second lieu, ce candidat était agréable au duc de Milan ; en troisième lieu, le cardinal d'Estouteville n'avait pas de chances sérieuses. C'est pour ces raisons, ajoute l'ambassadeur, que Mgr le cardinal s'est donné la plus grande peine en faveur du cardinal de la Rovère, en sorte qu'on peut dire qu'il a été le principal instrument de son élévation. Sa Sainteté lui a prouvé sa gratitude en lui confirmant sa légation et en le laissant libre d'occuper ce poste en personne ou de s'y faire suppléer par un vicaire. Elle lui a donné, en outre, l'abbaye de Saint-Grégoire, à Rome, et je crois qu'il aura encore l'évêché d'Albano. Poursuivant sa relation, l'ambassadeur dit positivement que, sur les douze voix qui ont assuré l'élection du cardinal de la Rovère, la dixième a été celle du cardinal de Gonzague, la onzième celle du cardinal Barbo, la douzième celle du cardinal d'Estouteville<sup>1</sup>. D'autre part, l'influence exercée par l'ambassadeur milanais sur l'élection de Sixte IV est affirmée, dans certaines sources, d'une façon si positive, qu'on peut admettre le fait comme incontestable<sup>2</sup>.

Il est question, dans deux chroniques, d'un moine franciscain nommé Pietro Riario, conclaviste du cardinal de la Rovère et qui aurait travaillé efficacement pour lui en ralliant en sa faveur les cardinaux indécis ; nous n'avons rien trouvé de semblable dans les dépêches d'ambassadeurs qui sont passées sous nos yeux<sup>3</sup>. Il serait également impossible de s'appuyer sur leur autorité pour démontrer l'existence d'un pacte électoral solennellement juré par Sixte IV ; elles n'y font que de vagues allusions<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lettre (iné.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 11 août 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Dans une deuxième Lettre (iné.) du 28 août 1471, Nicodème parle à son maître de la reconnaissance du Pape en ces termes : « Vide et intese quel fo operato pro lui in nome vestro. » (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> COBELLI, p. 258 ; INFESSURA, p. 1143.

<sup>4</sup> Le 13 août 1471, J. A. Ferrofinus écrit que, ce jour même, le Pape a montré aux cardinaux réunis au fort Saint-Ange les pierres de Paul II « de

L'élection du cardinal François de la Rovère fut accueillie dans Rome entière avec une grande joie, motivée principalement, comme l'écrit Nicodème de Pontremoli, par la connaissance de sa piété et de la sainteté de sa vie; chacun se flattait de l'espoir qu'il serait « un excellent pasteur pour l'Église et pour toute la religion chrétienne <sup>1</sup>. Effectivement, avant d'être appelé dans le Sacré Collège par Nicolas V, François était déjà connu pour sa science en théologie et pour la pureté de ses mœurs; sa réputation avait attiré sur lui l'attention de ce Pape. Il descendait d'une ancienne famille de la Ligurie, apparentée à la maison piémontaise des de la Rovère, seigneurs de Ninovo <sup>2</sup>, mais ruinée. Son père, Léonard, habitait, non loin de Savone, la petite localité d'Abbizzola, où il vivait dans les conditions les plus modestes; en 1414, chassé par une épidémie, il était allé, avec son épouse, Luchina Monleone, se réfugier au bord de la mer, dans le petit village de Celle; ce fut là que François vit le jour <sup>3</sup>.

le quali secondo m'ha detto Rhoano hanno *capitulato* in conclaviche non possa disponere ma le conservi a li bisogni de la fede » (inéd.). (Archives d'État de Milan.) D'après cela, on ne peut mettre en doute qu'un pacte électoral ait été imposé au conclave de 1471 comme aux précédents. Voy. encore, plus loin, p. 196, et la dépêche (inéd.) de B. Bonattus, du 13 décembre 1471, p. 214, note 3; enfin, le passage de MAT, *Spicil.*, t. I<sup>er</sup>, p. 194, où il est dit que Roverella n'a pas voulu faire de promesse au conclave, remarque qui pourrait bien concerner le pacte électoral.

<sup>1</sup> Dépêche (inéd.) du 9 août 1471 (Archives d'État de Milan); voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 110. La satisfaction fut également générale dans les États de l'Église : voy. *Cron. di Bologna*, p. 788; CHINARDACCI (inéd.); et, plus loin, p. 189, note 3. — NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 100, qualifie Sixte IV « omo umile e di buona complessione ». Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 5.

<sup>2</sup> REUMONT (*Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 343) croit que l'on ne se souvint de cette parenté que postérieurement à l'élévation de Sixte IV; le contraire est démontré par la lettre de François, écrite en 1468, et qu'a publiée M. DE VILLENEUVE, p. 31.

<sup>3</sup> Pour tout ce qui va suivre, je me suis principalement inspiré de la *Vita Sixti IV*, de PLATINA, p. 1053 et suiv. Ses affirmations sont très précises, et l'on peut admettre qu'il a simplement enregistré ce que les contemporains les mieux à même d'être bien informés tenaient pour véritable : voy. SCHMANSOW, p. 3, note 1. Outre cette source, j'ai encore consulté un poème composé en 1477 et intitulé : « *Iacubraciunculeæ Tiburtinæ cuiusdam protonotarii* » (inéd.) : je l'ai trouvé dans le Cod. 2403 de la Bibliothèque du palais, à Vienne, et c'est

L'existence de l'enfant ayant été mise plusieurs fois en danger par des maladies graves, sa mère, très pieuse, l'avait voué à saint François; quand il eut atteint l'âge de neuf ans, elle obtint, en dépit de l'opposition de quelques parents, que son éducation fût confiée à un Frère mineur, Giovanni Pinarolo. L'enfant était bien doué; sous la direction de cet excellent maître, il connut et aima la vie religieuse, à laquelle il devait, un jour, se donner tout entier. Lorsque fut venu le temps d'étudier la philosophie et la théologie, il fréquenta le collège de Chieri, puis les Universités de Pavie et de Bologne. « A l'âge de vingt ans, il prit, pour la première fois, la parole en public, au chapitre général de son Ordre, tenu à Gênes; il fit preuve d'un tel talent de dialecticien et s'exprima dans une latinité si élégante que le général des Franciscains, Guglielmo Casale, ne put se retenir de l'embrasser<sup>1</sup>. » Après avoir pris ses grades en philosophie et en théologie à Padoue, il entra dans la carrière de l'enseignement et occupa successivement des chaires à Padoue<sup>2</sup>, à Bologne<sup>3</sup>, à Pavie, à Sienne, à Florence et à Pérouse<sup>4</sup>; partout son succès fut le même. On accourait de toutes parts pour l'entendre, à tel point que, plus tard, Johannes Argyropoulos et Bonfrancesco Arlati pouvaient dire qu'il n'était pas dans toute l'Italie un savant qui n'eût suivi

à ce document que j'ai emprunté les citations que j'en ferai par la suite; enfin, je citerai encore une « *Oratio ad Sixtum IV* » (inéd.), de NALDO NALDI, qui se trouve dans le Cod. 45, C. 18, f<sup>o</sup> 113<sup>b</sup>-117, de la Bibliothèque Corsini, à Rome.

<sup>1</sup> FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 132; voy. MAGENTA, t. I<sup>er</sup>, p. 355.

<sup>2</sup> Dans le Discours (inéd.) cité plus haut, p. 188, note 3, Naldo Naldi, parlant du séjour de François à Padoue, dit : « In ea enim cum homines min. ordinis domi theologiam edoceres, tantus populariter ad te concursus audientium factus est, quod publicis etiam illius civitatis institutis munus tibi philosophie precepta tradendi demandatum esset, ut multi præstantes viri, quidam etiam ex ipsa usque Grecia interessent. » S'il faut en croire Naldo, François aurait également enseigné la philosophie à Rome. (Cod. 45, C. 18, f<sup>o</sup> 114, de la Bibliothèque Corsini, à Rome.)

<sup>3</sup> Voy. GHIRARDACCI (inéd.), *St. di Bol.*, Cod. 768 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne. — Suivant Ghirardacci, un grand nombre d'habitants de Bologne connaissaient le nouveau Pape, et, pour lui prouver leur affection, ils lui firent porter leurs félicitations, en 1471, par une brillante députation.

<sup>4</sup> Voy. GRAZIANI, p. 644, et BINI, *Mem. ist. d. Perug. Univ.* (Perugia, 1816), t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 515 et suiv.

les leçons de la Rovère. Le fait est positivement affirmé pour le cardinal Bessarion, qui, à partir de ce moment, professa pour lui la plus haute estime : il ne voulut plus publier un seul écrit sans l'avoir fait revoir et corriger par l'éminent Franciscain <sup>1</sup>.

François se distingua également dans la prédication : dans diverses circonstances importantes, les généraux de son Ordre eurent recours à ses lumières. Par la suite, il reçut la charge considérable de procureur de l'Ordre à Rome. Quand, accablé par l'âge, le général Jacopo de Sarzuela ne se sentit plus la force de supporter le poids de sa charge, il nomma François « son vicaire pour toute l'Italie et le mit à la tête de la province de Ligurie, où il se signala par la réforme de son Ordre <sup>2</sup> ».

Sa réputation grandit encore à la suite du débat contradictoire sur le *Sang de N.-S. Jésus-Christ*, qui eut lieu au Vatican, au mois de décembre 1462, en présence de Pie II <sup>3</sup>. L'érudition et l'habileté dans la riposte dont il fit preuve en cette occasion contribuèrent sans doute à le faire élire général de son Ordre au chapitre général tenu à Pérouse, au mois de mai 1464 <sup>4</sup>. A peine élu, il entreprit énergiquement la réforme de l'Ordre. Une fièvre violente, qui le saisit à cette époque, put abattre ses forces, mais non l'arrêter dans l'exécution de cette tâche méritoire ; à peine guéri, grâce aux soins d'Ambrosius Grisius <sup>5</sup>, le nouveau général commença, en personne, la visite des maisons de son Ordre et des établissements d'instruction qui en dépendaient.

Appelé à prendre, devant Paul II, la défense des privilèges de l'institut religieux confié à sa direction, il le fit avec tant d'art que le Pape renonça aux mesures générales qu'il était

<sup>1</sup> Voy. le témoignage de L. Carbo, cité par SCHMARSOW, p. 335 et suiv., d'après le Cod. Vatic. 1195.

<sup>2</sup> FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 133.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, t. III, p. 273.

<sup>4</sup> WADDING, t. XIII, p. 344 et suiv.

<sup>5</sup> Voy. la Lettre (iné.) de « Franciscus de Saona » au duc de Milan, datée de Bologne, le 2 janvier 1465, et un Bref (iné.) de Sixte IV au même duc, daté du 15 novembre 1471. (Archives d'État de Milan.)

disposé à prendre contre lui. Au mois de mai 1467, François tint un chapitre général de l'Ordre à Florence<sup>1</sup>. Pendant l'été, éprouvant la nécessité de rétablir sa santé, ébranlée par le séjour de Rome, il se rendit d'abord dans sa ville natale, puis à Pavie : il se proposait de gagner de là Venise, où il avait l'intention de faire des conférences théologiques pendant l'hiver. Il était sur son départ quand il reçut, coup sur coup, à la fin du mois de septembre, deux lettres : l'une du cardinal de Gonzague, l'autre du cardinal Bessarion; elles lui annonçaient son élévation à la dignité cardinalice : le décret, signé de Paul II, était daté du 18 septembre 1467<sup>2</sup>.

Le nouveau membre du Sacré Collège fit son entrée à Rome le 15 novembre : il reçut sur-le-champ le chapeau rouge et le titre de Saint-Pierre *in Vincoli*<sup>3</sup>. L'habitation du cardinal, voisine de la vénérable basilique, était dans un tel état de délabrement que François dut la faire restaurer; mais, trop pauvre pour supporter les frais de ces travaux, il fut obligé d'avoir recours aux bons offices de ses collègues. Sous la pourpre, le cardinal de Saint-Pierre *in Vincoli* ne se départit pas de la simplicité du Franciscain; « sa demeure, d'où l'on jouissait d'une belle vue sur une grande partie de la Rome antique et de la Rome moderne, était un lieu de rendez-vous où se discutaient des questions scientifiques et où se traitaient des affaires religieuses; la politique en était absolument bannie<sup>4</sup> ». Il consacrait à l'étude tous les loisirs que lui laissait

<sup>1</sup> Wadding, t. XIII, p. 397. J'ai vu, aux Archives d'État de Milan, une Lettre (inéd.) autographe de Franciscus de Saona au duc Galéas-Marie Sforza, datée de Florence, le 27 février 1467.

<sup>2</sup> Voy. aux Archives secrètes des Papes, *Acta consist.* (inéd.), f° 35; cf. plus haut, p. 114. — J'ai trouvé, aux Archives d'État de Milan, trois Lettres autographes (inéd.) de François au duc de Milan, et datées toutes trois de Pavie, l'une du 24 septembre 1467, alors qu'il était encore général de son Ordre, les autres du 9 et du 12 octobre, alors qu'il était déjà cardinal. — Suivant AMMANATI, *Ep.*, p. 529, et VESPASIANO DA BISTICCI (MAI, t. I<sup>er</sup>, p. 194), ce serait Bessarion qui aurait déterminé le Pape à faire cette nomination. — Au sujet de l'affection de Paul II pour François, voy. COBELLI, p. 258.

<sup>3</sup> D'après les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, la cérémonie de l'ouverture de la bouche eut lieu le 20 novembre.

<sup>4</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 243; VILLENEUVE, p. 8 et 31.

sait sa nouvelle dignité. C'est ce qui explique comment, pendant les quatre années où il porta la pourpre, il put publier une série de traités savants qui fixèrent de plus en plus l'attention sur sa personne.

Dans le premier, le cardinal revenait encore une fois sur la question, si disputée, du *Sang de N.-S. Jésus-Christ*; ce traité, dédié à Paul II, fut imprimé à Rome, en 1470, conjointement avec un traité *De la puissance divine*. Une discussion soulevée à l'Université de Louvain sur une matière philosophique et théologique lui inspira son traité *Des livres actes futurs*. Un traité sur l'immaculée conception de la Vierge Marie témoigne d'une vive piété envers la Mère du Sauveur, piété à laquelle il resta fidèle comme Pape. Dans le but d'apaiser la querelle toujours renaissante des Dominicains et des Franciscains, dans laquelle les uns invoquaient l'autorité de Duns Scot, les autres celle de saint Thomas d'Aquin, il s'efforçait avec autant de hardiesse que de subtilité de démontrer que, si les deux théologiens diffèrent dans l'expression, ils sont d'accord sur le fond. Il était absorbé dans cette tâche difficile quand le choix de ses collègues l'éleva sur la chaire de saint Pierre; il était alors âgé de cinquante-sept ans <sup>1</sup>.

Un portrait de Sixte IV, peint par Melozzo da Forli, nous le

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 6 : chose curieuse, ce savant confond Duns Scot avec Scot Érigène. — Sur les savants traités composés par Sixte IV, voy. CORTESIUS, p. xxxix; *Bibl. pontif.*, p. 203 et suiv.; FABRICIUS, t. VI, p. 491 et suiv.; CAVE, t. II, app., p. 187; QUIRINI, p. 283 et suiv.; MUNTZ, *Renaissance*, p. 354. Dans le panégyrique en vers (inéd.) « *Lucubraciuncula Tiburtina* », etc., écrit en 1477 et cité plus haut, p. 188, note 3, nous relevons ce passage :

• Tres autem scripsit libros (ut opuscula nondum,  
Edita præteream), quibus in tribus eminent eius  
Ingenium excellens ingensque scientia rerum;  
Ex iis unius titulis (si rite recordor)  
Est de posse Dei, de contingentibus alter,  
Tertius inscriptus liber est de sanguine Christi. •

(Cod. 2403, f<sup>os</sup> 5-5<sup>b</sup>, de la Bibliothèque du palais, à Vienne.) Il est difficile de comprendre comment GEICER (*Renaissance*, p. 152) a pu dire que Sixte IV n'était pas un savant, qu'il n'appréciait pas comme ils le méritent les théologiens du moyen âge, et que, par conséquent, Benozzo Gozzoli lui donne dans l'histoire une place qui ne lui appartient pas, en le plaçant dans son tableau parmi les admirateurs et les commentateurs de saint Thomas d'Aquin.

montre comme un homme de taille moyenne et de forte carrure. Les traits du visage sont réguliers, le nez et le front en ligne droite, séparés par une légère proéminence. La tête, puissante, dénote une énergie et une vigueur inaccessibles au découragement; les rides profondes dont le front est sillonné sont le signe d'une vie austère et d'un travail incessant.

Le premier acte de gouvernement de Sixte IV fut une distribution de faveurs aux cardinaux. Ce procédé formait un contraste frappant avec ceux de son prédécesseur; un ambassadeur écrit que l'opinion publique considère cet événement comme le début d'une ère nouvelle <sup>1</sup>. La série commença par les promoteurs de l'élection de Sixte IV. Le cardinal Borgia reçut en commende l'abbaye de Subiaco; le cardinal de Gonzague, celle de Saint-Grégoire; le cardinal Orsini, nommé camerlingue, prêta serment en cette qualité le 12 août. Le cardinal Forteguerri avait eu la promesse de la légation de la Marche; le bruit courut qu'il avait changé d'avis et préférerait rester à la cour; le cardinal Roverella était, disait-on, désigné à sa place pour cette légation, et le cardinal Ammanati pour celle de Pérouse <sup>2</sup>.

Le 13 août, le Pape donna un banquet en l'honneur des cardinaux au fort Saint-Ange. Après le banquet, on alla visiter le trésor formé par Paul II. En vertu du pacte électoral, ce trésor, si jalousement gardé, devait être exclusivement employé pour la défense de la foi : chacun était curieux de

<sup>1</sup> « Ad ogniuno pare vedere principio d'un novo mundo » : Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 12 août 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Relation (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 12 août 1471. (Archives d'État de Milan.) — Borgia acheva la construction d'une des ailes de la citadelle de Subiaco et la surmonta d'une tour qui existe encore et sur laquelle on voit ses armoiries, accompagnées d'une inscription : voy. GRACONOVUS, *Wanderjahre*, t. II, p. 17; GORI, *Arch. st.*, t. IV, p. 126; JANNUCELLI, *Subiaco*, p. 230. — Les *Acta consist.* (inéd.), f° 43 des Archives secrètes des Papes, nous apprennent que, le 30 août 1471, le cardinal Bessarion fut transféré du siège d'Albano à celui de Porto : l'évêché d'Albano fut attribué, le même jour, au cardinal Borgia, d'où l'on doit déduire qu'il avait, à cette époque, reçu les ordres. — GAMS, p. XXIII, et BRESSLAU, *Urkundenlehre*, t. I<sup>er</sup>, p. 211, indiquent l'année 1468 comme date de l'élévation de Borgia au siège d'Albano; CLÉMENT, p. 133, place cette promotion en 1477 : ils se trompent tous trois.

le connaître <sup>1</sup>. La visite se prolongea tout le reste de la journée. D'après une communication faite par l'un des cardinaux à l'ambassadeur du duc de Milan, on aurait trouvé d'abord cinquante-quatre bassins d'argent remplis de perles estimées à 300,000 ducats. On les mit sous scellés, et tous les cardinaux y apposèrent leur cachet; elles devaient être réservées pour les frais de la guerre contre les Turcs. On trouva ensuite les pierres précieuses et l'or destinés à orner deux nouvelles tiaras que Paul II voulait se faire faire; on en estima également la valeur à 300,000 ducats environ. Un diamant magnifique, estimé 7,000 ducats, fut remis en gage au cardinal d'Estouteville comme garantie des sommes qu'il avait avancées au feu Pape. Les visiteurs, émerveillés, virent passer sous leurs yeux des quantités incroyables d'or, d'argent, de pierreries, d'objets de prix et de bijoux: il y en avait pour un million de ducats environ. « Mais », ajoute l'ambassadeur, « la valeur de ces objets dépend de l'appréciation des amateurs qui voudront les acheter. » En fait d'argent monnayé, on ne trouva qu'une somme de 7,000 ducats, presque tout entière en carlins. Sur un billet déposé dans un coffre, étaient inscrits divers dépôts s'élevant aux chiffres de 100,000, 60,000, 80,000, 30,000 ducats. Sur le moment, on ne put savoir entre quelles mains ces dépôts avaient été faits, mais on admit qu'ils devaient exister en réalité, car on rappelait que, peu de temps avant sa mort, Paul II avait parlé en consistoire d'un demi-million qu'il voulait employer pour la guerre contre les Turcs, si les princes chrétiens se décidaient à organiser une expédition contre l'ennemi de la foi. Le nouveau Pape avait juré de ne point toucher à tous ces trésors; on les mit sous scellés, les cardinaux y apposèrent leurs cachets, et on les confia à la garde du gouverneur du fort Saint-Ange <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) de Ferrofinus, du 3 août 1471, déjà citée plus haut, p. 187, note 4, et deux Lettres (inéd.) de J. P. Arrivabene, datées de Rome, le 11 et le 13 août 1471. (Archives Gonzague.) — Sur L. Orsini, voy. SANSOVINO, *Casa Orsina*, p. 5 et suiv.

<sup>2</sup> Ce qui précède est emprunté à une Relation (inéd.) de « Petrus de Modignano apost. protonot. » au duc Galéas-Marie, datée de Rome le 14 août 1471 et inconnue jusqu'à ce jour. Voy. encore une Lettre (inéd.) de Nicodème de

Au moment de son élection, Sixte IV n'était pas encore évêque : on procéda à cette consécration, et le dimanche 22 août eut lieu la solennité du couronnement <sup>1</sup>. Le Pape, placé sur une tribune assez élevée pour que le peuple entier pût voir la cérémonie, reçut la tiare des mains du cardinal Borgia : c'était la tiare de saint Grégoire le Grand <sup>2</sup>. La prise de possession du Latran eut lieu le même jour, conformément à l'usage. Dans le somptueux cortège figuraient le despote de Morée et le neveu de Scanderbeg. Sur la place du Latran, éclata un grand tumulte : le Pape lui-même se trouva un moment en danger. Le cardinal Orsini eut toutes les peines du monde à se faire jour à travers la populace furieuse. Irrité d'un incident qui ternissait l'éclat de cette belle fête, Sixte IV retourna le soir même au Vatican, dès la première heure de nuit <sup>3</sup>.

Pontremoli, datée de Rome, le 20 août 1471. (Archives d'État de Milan.) — Je dois à l'obligeance de M. le D<sup>r</sup> Gottlob la communication des renseignements suivants : les Registres de comptabilité (inéd.) démontrent que Sixte IV vendit, dès 1471, une grande quantité de pierreries provenant de Paul II. Le 31 mai 1472, les Médicis payèrent en une seule fois « 23,170 flor., pro valore plurium jocalium de diversis sortibus emptorum ab ipsis depositariis usque in diem 19 sept. prox<sup>o</sup> preteriti » ; on relève, en outre, un autre paiement de 12,000 florins pour achat de pierreries. Le roi de Naples reçut également des pierreries en garantie d'un prêt de 16,000 florins.

<sup>1</sup> Voy. *Bull. Vatic.*, p. 195. Cette source contient une erreur qui lui est commune avec d'autres ; elle indique le 26 août comme date du couronnement : toutes les sources dignes de foi la contredisent : voy. plus bas, note 2. — FRANTZ, p. 134, indique le 22 août, le *Lib. confrat. b. M. de Anima*, p. 13, le 8 septembre : autant d'erreurs.

<sup>2</sup> Voy. la Relation (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 25 août 1471 ; celle (inéd.) de J. Blanchus de Cremona, datée de Rome, le 26 août 1471 (Archives d'État de Milan), et les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, f<sup>o</sup> 43.

<sup>3</sup> A côté des relations d'INFESSURA et de PLATINA, il faut mentionner celles des ambassadeurs milanais, citées dans la note précédente ; elles ont le mérite d'être plus complètes. Ces deux relations mentionnent la présence des Juifs, qui s'étaient placés à l'entrée du pont Saint-Ange. — SCHMANSOW, p. 7, induit en erreur par PLATINA (voy. CANCELLIERI, *Possessi*, p. 45), place la cérémonie du couronnement après celle du « Possesso » et l'émeute qui s'ensuivit. — PLATINA, *Vita Sixti IV*, p. 1057, faisant le calcul des sommes dépensées pour les obsèques de Paul II et pour le couronnement de Sixte IV (voy. plus haut, p. 176, note 2), arrive à un total de 28,000 florins d'or. (Voy. MUNTZ, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 268 et suiv. ; ROHAULT, p. 253 et 503.) Cette somme n'est pas aussi

Les lettres envoyées par le Pape aux puissances laïques pour les informer de son élévation sont datées du jour de son couronnement : il leur y demande le concours de leurs ardentes prières, afin qu'il soit un digne chef de l'Église, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut du peuple confié à ses soins <sup>5</sup>.

« Au moment où la tiare touchait son front, Sixte IV dut sans doute voir passer devant ses yeux, comme dans une vision, les figures de ses prédécesseurs immédiats et, plus nettement que les autres, celle de Nicolas V ; lui aussi était originaire de la Ligurie ; lui aussi, loin de descendre d'une famille illustre, comme Pie II et Paul II, il avait débuté dans l'obscurité. Lui aussi était une nature de savant, et c'était sur le trône seulement que s'étaient révélées en lui les qualités souveraines dont l'influence bienfaisante se retrouvait sur tous les points où Rome semblait vouloir renaître de ses ruines. Certes il était habile de marcher sur ses traces et d'attacher le nom de la Rovère à la continuation de ce qu'avait commencé cet entreprenant génie. Malheureusement, chez le successeur, la pensée première n'était point pure de tout alliage, comme chez son prédécesseur. Élu librement, Nicolas avait conservé la plénitude de son indépendance. Sixte IV, au contraire, pour être élu, s'était lié les mains, et par ce fait la condition de la puissance du Pape était complètement renversée <sup>2</sup>. »

Une des principales causes de faiblesse du Saint-Siège était le défaut d'amis sûrs en Italie. Suivant Sigismondo de' Conti, la ténacité exagérée de Paul II avait suscité de toutes parts la

extraordinaire que le croit SCHMARROW, p. 8, car les frais du couronnement de Paul II s'étaient élevés à 23,000 florins.

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1471, n° 70. J'ai trouvé de ces lettres, toutes identiques, à quelques légères différences près, aux Archives Gonzague, à Mantoue (orig.) aux Archives d'État de Florence (copie, X-II-25, f°s 35<sup>b</sup>-36<sup>b</sup>) et aux Archives de Pérouse ; VOIGT (*Gesch. Preussens*, t. IX, p. 41) en mentionne une, adressée au grand maître de l'Ordre Teutonique, et qui se trouve aux Archives de Kœnigsberg. — Les lettres écrites au nom du Sacré Collège, pour rendre compte de l'élection, portent également la date du 25 août : voy. CUMEL, *Urkunden und Briefe*, t. II) p. 267 ; on conserve, aux Archives d'État de Dresde, une de ces lettres, à l'adresse du duc de Saxe.

<sup>2</sup> SCHMARROW, p. 7.

défiance et la haine <sup>1</sup>. Une autre cause, sans doute, avait influencé la politique des princes italiens, et cette cause, c'était la crainte de voir les États de l'Église se consolider davantage. Sixte IV s'efforça, dès le début, de nouer avec tous des relations amicales. Le règne de Paul II s'était passé en conflits sans cesse renaissants avec Naples et Venise; Sixte IV s'empressa de restaurer la bonne harmonie avec ces deux puissances <sup>2</sup> : il est vrai qu'il lui en coûta cher. Ce fut ainsi que, sans beaucoup de peine, Ferdinand obtint pour son fils, encore très jeune, la riche abbaye du Mont-Cassin, et pour le protonotaire Rocha le siège archiépiscopal de Salerne <sup>3</sup>.

« Ce Pape montre le désir de vivre sur un bon pied avec tout le monde », écrit l'ambassadeur du marquis de Mantoue <sup>4</sup> : ces quelques mots caractérisent d'une façon topique les débuts du règne de Sixte IV.

Avec le duc de Milan, le nouveau Pape entretenait des rapports amicaux depuis longtemps déjà; ils remontaient à une époque où il ne songeait pas à porter la pourpre romaine, ni, à plus forte raison, à ceindre un jour la tiare. Ce fait explique en partie l'intervention active de Galéas-Marie en faveur de François de la Rovère, pendant le conclave. Il fut aussi l'un des premiers à lui envoyer ses félicitations <sup>5</sup>. Le Pape répondit sur-le-champ, le 16 août, et joignit à sa signature quelques mots des plus flatteurs. Dans cette lettre, il commençait par rappeler au duc l'ancienneté de leurs relations, il le louait de sa piété, de son dévouement à l'Église romaine et des preuves qu'il en avait données en Romagne, pendant la vacance du

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 5.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I<sup>er</sup>, p. 6 et suiv.

<sup>3</sup> Lettres (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 31 août 1471 (Archives d'État de Milan), et de B. Bonattus, ambassadeur à Mantoue, datée de Rome, le 2 septembre 1471. (Archives Gonzague à Mantoue.) Voy. encore GATTULA, t. II, p. 598, et TOSTI, *Monte Cassino*, t. III, p. 181.

<sup>4</sup> « Questo Papa monstra voler star bene cum ogniuno » : Lettre (inéd.) de B. Bonattus, du 2 septembre 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> J'ai trouvé, aux Archives d'État de Milan (f. Roma), le brouillon de la Lettre de félicitations (inéd.) datée du 11 août 1471.

Saint-Siège; il promettait enfin que le duc n'aurait qu'à se louer de son pontificat <sup>1</sup>.

Avec les Florentins, les relations du nouveau Pape étaient encore plus intimes. « Les Médicis avaient été les protecteurs et les amis de l'humble Thomas de Sarzana : il les considérait, lui aussi, comme ses alliés naturels <sup>2</sup>. » Il le fit voir d'une façon éclatante à l'occasion de l'arrivée à Rome de l'ambassade florentine chargée de porter le serment d'obédience. Elle avait à sa tête Laurent de Médicis : le Pape lui fit un accueil à la fois magnifique et cordial. Il fit don à Laurent de Médicis de deux bustes de marbre antique et lui permit d'acheter à un prix très réduit des pierreries et des camées provenant de l'héritage de Paul II. Non content de cela, il lui accorda encore d'autres marques signalées de son affection et de sa confiance. Les Médicis avaient une maison de banque à Rome; il lui confia les fonds du trésor pontifical, mettant ainsi à la disposition de Laurent et de son oncle, Giovanni Tornabuoni, une source de beaux bénéfices. Il lui fit, en outre, des avantages spéciaux sur l'exploitation des mines d'alun de Tolfa. « Le Médicis était doué d'un esprit pratique : enhardi par ces marques de faveur, il en vint à faire entendre que, après tout ce qui avait été fait pour lui, son cœur ne formait plus qu'un souhait, celui de voir un membre de sa famille entrer dans le Sacré Collège. Sixte IV accueillit d'autant plus favorablement cette demande qu'il savait, d'ailleurs, difficilement refuser, et Laurent quitta la Ville éternelle comblé de toutes les marques imaginables de la bienveillance du Souverain Pontife; il devait, avant qu'il fût longtemps, le payer d'ingratitude <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 111. (Archives d'État de Milan.) — Dans une Lettre (inéd.) du 20 août 1474, Nicodème de Pontremoli écrit à son maître : « Comme je l'ai déjà relaté, Sa Sainteté a répété à plusieurs reprises qu'elle faisait reposer son principal espoir sur Votre Altesse; elle ne se borne pas à s'exprimer dans ces termes vis-à-vis de moi et du cardinal de Gonzague; elle le fait également en consistoire, chaque fois qu'il est question de Votre Altesse. » (Archives d'État de Milan.) — *Cronica di Bologna*, p. 789, mentionne la grande ambassade milanaise dont faisait partie Ascagne-Marie Sforza. Voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 101, et RATTI, t. I<sup>er</sup>, p. 78, 89.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 7.

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 8. Voy. REEMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 243 et suiv.,

Cependant, pendant un certain temps encore, Philippe de Médicis, archevêque de Pise, s'entremet entre Florence et Rome pour empêcher la rupture. Le 13 novembre 1471, il écrivait de Rome à Laurent de Médicis : « Le Pape m'a comblé de tant d'honneurs, qu'eussé-je cent langues, je ne saurais assez le proclamer. Le Pape m'a dit que je devais être persuadé que je pouvais disposer du Pape Sixte IV autant que je le voudrais. Si vous n'aviez été vous-même en cette ville, je vous aurais écrit spécialement pour vous parler de l'inclination de Sa Sainteté pour notre maison; mais comme vous savez à quoi vous en tenir à cet égard, j'ai pensé que cela était superflu <sup>1</sup>. »

Le 28 novembre 1471, arrivèrent à Rome les ambassadeurs de Venise. L'un d'eux, Bernardo Giustiniani, prononça, en présence du Pape, une élégante harangue, dans laquelle il s'attacha principalement à dépeindre les souffrances indicibles des populations de l'Orient <sup>2</sup>; soin superflu, car Sixte IV n'avait

251 et suiv.; MUNTZ, *Précurseurs*, p. 182; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 135 et suiv.; PERRENS, p. 358. — Donato Acciaiuoli porta la parole au nom de l'ambassade florentine (voy. MAI, *Spicil.*, t. I<sup>er</sup>, p. 449; MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> part., p. 41); cette harangue, prononcée le 3 octobre 1471, se trouve dans le Cod. 541 de la Bibliothèque du chapitre de Lucques et dans un manuscrit de la Bibliothèque Riccardi, à Florence : c'est dans ce dernier que LAMBUS, p. 4 et suiv., en a pris les extraits qu'il a publiés.

<sup>1</sup> BUSER, *Lorenzo*, p. 49; cf. p. 26 et 27.

<sup>2</sup> CIACONIUS, t. III, p. 120-126; LUENIG, *Orat.*, t. I<sup>er</sup>, p. 26-46; *Orat. clar. vir.* (Coloniæ, 1559), p. 105 et suiv. — Sur l'arrivée de l'ambassade vénitienne, voy. une Lettre (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datée de Rome, le 29 novembre 1471. — La prestation du serment d'obédience avait été fixée, pour l'ambassade génoise, au 16 novembre; voy. la Lettre (inéd.) de Philippe de Médicis à Laurent, datée de Rome, le 15 novembre 1471. (Archives d'État de Florence, F. 27, f° 522.) — La question turque fut également touchée par l'ambassade de l'électeur palatin Frédéric, reçue en audience le 21 avril 1472; voy. JACOB. VOLATERRA, p. 87. — Les représentants du duc de Tyrol Sigmond se trouvaient également à Rome au mois de novembre. J'ai trouvé à la Bibliothèque des Franciscains de Schwaz (Cod. Q. 41) le texte de la harangue prononcée à cette occasion; elle est intitulée : « Pro Sigismundo Austriae duce illustr. ad Sixtum IV. P. M. Ludovici de Fryburgk utriusque juris doctoris oratio anno sal. septuagesimo secundo die veneris sexta Novemb. Romæ in consistorio publico habita. » — Ravenne envoya à Rome une ambassade spéciale; certaines dépenses faites pour elle sont enregistrées dans le « Sixti IV lib. Bullet., 1471-1473 », à la date du 21 octobre et du 13 novembre 1471

pas attendu qu'on lui rappelât cette situation pour se préoccuper des dangers que faisaient courir à la civilisation chrétienne les progrès de l'Islam. Déjà il avait conçu le projet de provoquer la formation d'une ligue générale des puissances européennes, ayant pour objet unique la défense commune contre les Turcs. Pour réaliser cette pensée, il voulait réunir un vaste congrès. Dès les premiers jours qui suivirent le conclave, le bruit courut que le Pape avait l'intention de se conformer à l'une des clauses du pacte électoral, en convoquant un congrès. Le cardinal de Gonzague<sup>1</sup> se mit immédiatement en campagne pour obtenir que le choix du Pape se portât sur la résidence de son père. Il réussit à faire accepter sa proposition en principe, en dépit des démarches du cardinal Orsini en faveur de Florence<sup>2</sup>. D'autres plaidaient pour Plaisance ou pour Pavie<sup>3</sup>. Le 30 août, la question fut mise en délibération en consistoire. Bessarion et quelques vieux cardinaux s'efforcèrent de persuader au Pape de ne pas s'éloigner de Rome et de réunir le congrès au palais du Latran; d'autres se prononcèrent en faveur de Mantoue ou de Pise; bref, on se sépara sans avoir pris de résolution définitive<sup>4</sup>. Sur ces entrefaites, arriva une lettre de l'Empereur qui demandait au Pape d'assigner Udine comme lieu de réunion. Le duc de Milan et d'autres princes italiens firent opposition au choix de cette ville. Désireux d'aboutir, Sixte IV proposa Mantoue, puis Ancône: peine inutile: il eût fallu, chose impossible, amener les princes à

(Archives d'État de Rome); on y relève aussi des paiements faits, à la date du 11 novembre 1471, « pro oratoribus regis Ungarie », et, à la date du 18 novembre 1471, « pro nuntio regis Portugallie ».

<sup>1</sup> Voy. sa Lettre (inéd.) du 17 août 1471 (Archives Gonzague): il en ressort que le Pape et l'ambassadeur de Milan étaient favorables à ce projet. — Au sujet des processions ordonnées par le Pape pour obtenir de Dieu qu'il détournât le péril de l'invasion turque, voy. GROTEFEND, t. I<sup>er</sup>, p. 217.

<sup>2</sup> Dépêche (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome le 20 août 1471. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome le 29 août 1471. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> Relations (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, du 31 août 1471, et de l'ambassadeur de Mantoue, du 2 septembre 1471. (Archives Gonzague.) — Sur les motifs qui plaidaient en faveur de Rome, voy. PLATINA, *Sixt. IV*, p. 1056 et suiv.

secouer leur indifférence ou à renoncer à leurs intérêts particuliers ; or, ils n'avaient ni assez d'intelligence ni assez de bonne volonté pour se faire les champions de l'idée représentée par la Papauté<sup>1</sup>.

Sixte IV se laissa d'autant moins décourager par cet échec, qu'en ce moment même un ennemi redoutable venait de surgir sur les derrières des Turcs. Ouzoun-Hassan, prince des Turcomans, « paraissait disposé à tendre la main aux chrétiens d'Occident pour écraser Mahomet dans un effort commun. Vers l'époque de l'intronisation de Sixte IV, le conflit entre Mahomet II et Ouzoun-Hassan s'était aggravé au point qu'on devait s'attendre à une catastrophe : déjà le doge de Venise, Mocenigo, avait arrêté, d'accord avec Ouzoun-Hassan, des dispositions qu'il suffisait d'étendre pour acculer les Turcs à une situation désespérée. » La question turque semblait donc entrer « dans une phase nouvelle : de grands événements intéressant le monde entier se préparaient ; le Pape le comprenait, et, en conséquence, il ouvrit l'action avec une certaine ostentation<sup>2</sup> ».

Le 23 décembre, il désigna, en consistoire secret, cinq cardinaux auxquels il confia la mission d'aller, en qualité de légats à *latere*, appeler, ainsi s'expriment les actes consistoriaux, le monde chrétien tout entier à la défense de la foi catholique contre l'exécrable Turc, l'ennemi du nom de Jésus. Bessarion était délégué pour la France, la Bourgogne et l'Angleterre ; Borgia pour l'Espagne ; Ange Capranica pour l'Italie ; Marco Barbo pour l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne ; Olivier Carafa était chargé d'obtenir le concours du roi de Naples pour la formation d'une flotte de guerre et désigné pour en prendre le commandement<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> PLATINA, *loc. cit.* ; FRANTZ, *Sixtus IV*, p. 142. — Le 21 décembre 1471, l'ambassadeur de Mantoue, B. Bonattus, écrit qu'il n'est plus question d'un congrès (*dieta*), mais seulement de l'envoi de légats.

<sup>2</sup> CARO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 361 et suiv. — NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 102, mentionne l'envoi d'ambassadeurs du prince de Caraman à Rome.

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 44 des Archives secrètes des Papes : « Die lunæ XXII [1] decembris 1471, idem S. D. N. in dicto consistorio secreto creavit quinque legatos de latere cardinales per universas provincias et regna mundi ad requi

Quelques jours après, le Pape publia une bulle solennelle dans laquelle il décrivait les dispositions prises par les Turcs pour l'assujettissement de la chrétienté, et appelait les chrétiens à s'unir pour leur défense commune<sup>1</sup>.

Des cinq légats, le plus considérable était incontestablement le vieux Bessarion. Il avait accepté une charge qu'il considérait cependant comme au-dessus de ses forces, dans l'espoir de se rendre au moins utile en quelque chose<sup>2</sup>. Parti de Rome pour la France le 20 avril 1472, il ne gagna cependant pas directement son poste et prolongea quelque temps encore son séjour en Italie<sup>3</sup>. Suivant Ammanati, il aurait de nouveau reculé devant les difficultés de sa tâche; d'après d'autres sources, il aurait été empêché de poursuivre sa route

rendum reges, principes et alios christianos ad defensionem fidei catholicæ contra nefandissimum Turcum qui nomini Jesu infensus, etc. :

- Rev. dom. Nicenum apud regem Franciæ, ducem Burgundiæ et regem Angliæ.
- « Vicecancellarium apud regem Yspaniæ et alios.
  - « S<sup>te</sup> Crucis apud principes et dominos Italiæ.
  - « S<sup>ti</sup> Marci apud imperatorem et regem Ungariæ et alios.
  - « Neapolitanum apud regem Ferdinandum et per mare. »

Voy. aussi la Lettre (inéd.) de Bessarion, du 23 décembre 1471. (Archives d'État de Florence.) PALACKY, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 74, et CANO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 362, ne parlent que de quatre légats : ils se sont, sans doute, inspirés de PLATINA, p. 1057. Les sources vénitiennes (SANUDO, p. 1196; MALPIERO, p. 70) en nomment, au contraire, cinq, ce qui est conforme à la vérité.

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1471, n<sup>o</sup> 72.

<sup>2</sup> Voy. sa Lettre (inéd.) du 23 décembre 1471, que l'on conserve aux Archives d'État de Florence.

<sup>3</sup> BANDINIUS, cap. LV (MIGNE, t. CLXI), fait partir Bessarion dès le commencement de janvier, mais les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes enregistrent son départ de Rome pour la France à la date du 20 avril 1472; une Dépêche (inéd.) de l'ambassadeur milanais, du 20 avril 1472 (Archives d'État de Milan), confirme cette donnée. Dans le « Sixti IV lib. Bullet. 1471-1473 » (inéd.), une somme est inscrite à la date du 23 mars 1472, comme ayant été remise « cursori eunti ad regem Galliæ et archiepisc. Lugdunen. » pour leur annoncer la nomination de Bessarion comme légat. (Archives d'État de Rome.) — Sixte IV avait écrit le 21 mars 1472 au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, au sujet de la mission confiée à Bessarion : BALUZE, t. IV, p. 527-531. — Bessarion était le 27 avril à Gubbio (*Cronic. Eguub.*, p. 1021), le 10 mai à Bologne (PIERLING, *Le mariage d'un Tsar*, p. 368), le 16 mai à Plaisance (*Annal. Placent.*, p. 942). — La date de la lettre donnée par BEUMONT (*Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 420) doit donc être faussee.

parce que Louis XI tardait à lui envoyer son passeport <sup>1</sup>. Dès qu'il l'eut reçu, il se mit en route et fit le voyage avec autant de rapidité que le lui permettait son état de santé. On possède des lettres de lui, écrites de Saumur, le 15 août, et adressées, l'une au roi de France pour lui prêcher la paix, les autres aux ducs de Bretagne et de Bourgogne <sup>2</sup>.

La situation anormale de la religion en France venait d'être réglée à la suite de négociations directes entre ce pays et Rome; l'arrangement conclu avait suscité une vive opposition. Il est indubitable que le cardinal dut toucher à cette question dans ses entretiens avec le Roi. Il avait également mission de demander l'élargissement du cardinal de La Balue; il ne l'obtint pas. Il ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour réconcilier le souverain de la France avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et pour le persuader de prendre part à la croisade. Souffrant et découragé, il reprit le chemin de Rome. Il put arriver jusqu'à Ravenne; là, sa maladie prit une tournure grave; la fièvre acheva d'épuiser ce qui lui restait de forces, et il rendit l'âme le 18 novembre 1472 <sup>3</sup>. Il avait bien mérité de l'Église. Ses restes mortels furent transportés à Rome, où ils arrivèrent le 3 décembre et où ils furent ense-

<sup>1</sup> VAST, p. 409. — Il n'est plus possible de contrôler, dans le détail, tout ce que dit AMMANATI du rôle joué par Bessarion au cours de cette légation (voy. spécialement *Epist.*, f<sup>o</sup> 437 et 534; voy. aussi dans l'édition de Francfort, p. 425); SCHMARSOW, p. 9, tient également l'autorité de cet écrivain pour très suspecte. Ce que raconte VESPASIANO DA BISTICCI n'est pas croyable : il affirme, par exemple, que Bessarion n'avait pas donné sa voix à François de la Rovère, ce qui est en contradiction formelle avec les données des documents publiés dans les Suppléments de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 108 et 109.

<sup>2</sup> D'ACHERV, nov. edit., III, p. 842; MICHE, t. CLXI, p. 690; VAST, p. 413 et suiv., 459 et suiv.

<sup>3</sup> BANDINIUS, c. LVI; MALVASIA, p. 254; VAST, p. 430. Nombre d'écrivains, tels que REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 420, ROHRBACHER-KNOEFLER, p. 240, CIPOLLA, p. 565, CHEVALIER, p. 301, donnent une date fautive pour la mort de Bessarion : 19 novembre; SCHMARSOW, p. 13, indique le 6 novembre; ZINKEISEN, t. II, p. 400, la recule même jusqu'au mois de décembre. Parmi les sources inconnues jusqu'ici, les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes indiquent la date que nous donnons dans le texte : de même GHIRARDACCI, *St. di Bologna* (inéd.); voy. plus haut, t. III, p. 231, note 2.

velis dans l'église des Saints-Apôtres<sup>1</sup>. Sixte IV assista en personne à ses obsèques.

Le cardinal Borgia, légat pour l'Espagne et les îles voisines, n'eut pas plus de succès au point de vue de la croisade. Il s'était rendu, le 15 mai 1472, à Ostie, où il devait s'embarquer pour son pays natal<sup>2</sup>. Sa tâche était difficile, car la Péninsule se trouvait alors dans un état d'agitation et de désordre extrêmes. Ammanati porte un jugement très sévère sur la façon dont Borgia procéda : selon lui, le cardinal aurait fait partout grand étalage de luxe et se serait montré vaniteux et avide d'honneurs et d'argent. Cependant, dans une lettre adressée à Borgia et qui a été conservée, ce même Ammanati se répand en flatteries de toute sorte et insiste particulièrement sur la façon remarquable dont il a rempli sa mission en Espagne<sup>3</sup>. Le témoignage d'un pareil homme ne mérite donc aucune confiance. Néanmoins, on peut admettre que Borgia, fier de sa qualité de légat, s'en soit enorgueilli, et qu'il ait agi en conséquence, c'est-à-dire qu'il ait traité les Espagnols avec une morgue tout espagnole : la chose n'est ni impossible ni invraisemblable. Un écrivain moderne, généralement peu disposé en sa faveur, exprime sur ses talents diplomatiques une opinion entièrement opposée à celle d'Ammanati : « Le légat », dit-il, « avait obtenu en Espagne tout ce qu'il était possible d'obtenir. Il était temps de retourner à Rome pour y rendre compte de

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.), *loc. cit.* — Le tombeau de Bessarion fut, par la suite, changé de place, mais il existe encore : voy. à ce sujet VAST, p. 432, 461 et suiv. — REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 532, donne l'épithaphe de Bessarion ; il se trompe, d'ailleurs (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 316), en disant que le cardinal est mort à Rome. — Sur la légation de Bessarion en France et la désignation de d'Estouteville comme légat pour la France, voy. encore : S. LJUBIC, *Dispacci di Luca de Tollentis vescovo di Sebenico e di Lionello Cheragato vescovo di Traù nunzi apostolici in Borgogna e nelle Flandre, 1472-1488*. Zografzja, 1876, p. 24 et suiv., 27 et suiv., 32. — Sur la demeure et le tombeau de Bessarion, voy. L. MAZIO, *Studi storici* (Roma, 1872), p. 275 et suiv. ; voy. *ibid.*, p. 280, ce qui est dit de la maison qu'habitait probablement Platina.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.) des archives secrètes des Papes. Il faut rectifier en ce sens ce que dit CLÉMENT, p. 118. — Dans le *Sixti IV lib. Bullet.*, 1471-1473 (inéd.), on lit, à la date du 12 février 1472 : « Roderico vicecan. legato ad regna Hispaniar. flor. duo millia octinginta. » (Archives d'État de Rome.)

<sup>3</sup> *Ep.*, p. 513 de l'édition de Francfort.

l'état de choses qu'il avait trouvé à son arrivée, de ce qui s'était passé pendant son séjour en Espagne et de ce qu'il y avait fait. En Aragon, la situation s'était assurément améliorée; dans la Castille, l'amélioration dépendait d'un certain nombre de facteurs sur lesquels un légat ne pouvait exercer aucune influence et dont l'effet devait se produire de lui-même. Il suffisait d'avoir préparé les voies à une transformation seule capable de procurer à ce pays la paix et le calme<sup>1</sup>. »

Le 11 septembre 1473, le cardinal Borgia fit son testament et se mit en route pour le retour. Pendant la traversée, une terrible tempête le surprit en vue des côtes de Pise; une de ses galères s'abîma sous ses yeux dans les vagues en furie; le navire qu'il montait faillit partager le même sort. Deux cents personnes de sa suite se noyèrent, dit-on; parmi les victimes de ce désastre, se trouvaient trois évêques; ce que la mer n'avait pas englouti fut aux trois quarts saisi par une bande de pillards aux aguets sur la rive; on évaluait les pertes matérielles du cardinal à 30,000 florins<sup>2</sup>.

Au cardinal Barbo était incontestablement échue la mission la plus difficile, mais aussi la plus féconde en résultats, en cas de succès : en effet, « lorsqu'il s'agissait de faire la guerre aux Turcs, pas un concours n'était plus important, pas un n'était plus indispensable que celui de la Hongrie, de la Pologne et de la Bohême, et, en ce moment, ces trois pays se trouvaient impliqués dans d'inextricables dissensions<sup>3</sup> ». Le cardinal Barbo fournit une preuve éclatante du zèle qui l'animait, en partant de Rome, dès le 21 février 1472<sup>4</sup> : confor-

<sup>1</sup> HOEFLER, *R. Borgia*, p. 37; voy. aussi HERGENROETHER, t. VIII, p. 199 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. AMMANATI, *Ep.*, p. 534; PLATINA, p. 1060; PALMERIUS, p. 256 et suiv; ZURITA, t. XVIII, cap. LIX. J'ai trouvé aux Archives d'État de Florence une Lettre (inéd.) du cardinal Borgia, datée du 12 octobre 1473, dans laquelle il raconte son infortune. — Sur le testament du cardinal, voy. THUASNE, t. III, app., p. 1-II.

<sup>3</sup> CARO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 362.

<sup>4</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. — On place généralement ce départ au 22 février (PALACKY, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 74; SCHMARSOW, p. 11) : c'est donc une erreur à rectifier. — Le 6 février, le cardinal Barbo

mément à ses instructions, il se rendait d'abord à la cour de l'Empereur. Depuis cette date jusqu'à l'automne de 1474, il consacra toute son activité à l'accomplissement de sa tâche, tantôt en Allemagne, tantôt en Pologne, tantôt en Hongrie, tantôt en Bohême<sup>1</sup>. Les juges les plus sévères eux-mêmes ne peuvent refuser leurs éloges à la persévérance à peu près sans exemple avec laquelle il travailla, pendant tout ce temps, au rétablissement de la paix; et cependant il ne devait pas voir ses efforts couronnés de succès<sup>2</sup>. La désorganisation politique de l'Europe chrétienne, résultat de ses divisions intestines, avait atteint un tel degré que, désormais, il était au-dessus du pouvoir d'un seul homme d'en arrêter les progrès. D'après les idées du temps, c'était à l'Empereur Frédéric qu'il appartenait de prendre la direction du mouvement; mais son irrésolution habituelle redoublait encore lorsqu'il s'agissait de faire des sacrifices pécuniaires<sup>3</sup>. Dans le clergé comme chez les laïques, dominait un égoïsme sans limites; en présence du danger prêt à fondre sur eux du côté de l'Orient, ces deux classes se renfermaient dans une indifférence égale<sup>4</sup>.

Tandis que les grandes puissances ne cherchaient qu'à se dérober, l'ardeur de Sixte IV pour la guerre contre les Turcs semblait puiser une nouvelle énergie dans la résistance même. Il avait consacré les premiers mois de l'année 1472 à des

reçut, pour frais de voyage, 2,083 florins : *Sixti IV lib. Bullet*, 1471-1473. (Archives d'État de Rome.) — Les instructions du cardinal se trouvent dans le *Cod. epist.*, p. 259; TELEKY, t. XI, p. 459 et suiv.; THEINER, *Mon. Hung.*, p. 456 et suiv.

<sup>1</sup> D'après les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, le cardinal Barbo partit d'Allemagne pour rentrer à Rome le 26 octobre 1474, et non pas au mois de novembre, comme le dit SCHMARSOW, p. 94.

<sup>2</sup> PALACKY, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 74 et suiv.; FABISZA, p. 98 et suiv.; CARO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 365; ZEISSBERG, p. 245 et suiv.

<sup>3</sup> Le *Cod. S. A. 1*, 1<sup>er</sup> 21-24, de la Bibliothèque Angélique, à Rome, renferme des Instructions (inéd.) qui, malheureusement, ne sont pas datées, mais qui appartiennent certainement à cette époque; on y lit : « Dominus Imperator tardus est admodum in [de]liberationibus suis et in eis presertim in quibus pecuniam effundere oportet.

<sup>4</sup> La grande mansuétude du cardinal lui avait fait beaucoup d'amis en Allemagne même : voy. SCHMARSOW, p. 25. — Sur son retour, voy. AMMANATI, *Epist.*, p. 395 de l'édition de Francfort.

négociations en vue du rétablissement de la paix en Italie <sup>1</sup> et à des travaux d'armement des galères destinées à la guerre contre les Turcs. Pendant ce temps, il adressait des appels répétés au monde chrétien pour l'intéresser à ces armements, et il revenait sans cesse à la charge auprès des princes chrétiens individuellement, afin d'obtenir leur concours <sup>2</sup>.

Pour équiper sa flotte, Sixte IV se trouvait dans l'obligation d'avoir recours à une assistance étrangère; il y était contraint par l'état déplorable où il avait trouvé les finances de l'État à son avènement. En effet, au moment de la mort de Paul II, on s'était généralement figuré qu'il laissait des sommes considérables : on n'avait pas tardé à revenir de cette illusion. On avait trouvé, il est vrai, quantité d'objets précieux et de pierreries; mais la surprise avait été générale en constatant que le trésor ne renfermait que fort peu d'argent monnayé : 7,000 florins, suivant les uns; 5,000 seulement, suivant les autres. Le cardinal camerlingue mit les employés des finances sous les verrous; rigueur inutile! On ne put rien tirer d'eux. Et ce n'était pas tout : il restait encore des reliquats de dettes à payer pour les Papes précédents, et les créanciers réclamaient. Pour les contenter, Sixte IV fit vendre les pierreries et les objets de valeur ayant appartenu à ses prédécesseurs. Ceux-là satisfaits, on avait encore à compter avec certains cardinaux, d'Estouteville entre autres, qui présentaient aussi des réclamations <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la Lettre de B. Bonattus, datée de Rome, le 4 janvier 1472 (Archives Gonzague), et le Bref (inéd.) du 5 janvier 1472 au duc de Milan. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Voy. HAYNALD, ad an. 1472, n<sup>o</sup> 2 et 16. Un bref (inéd.) daté de Rome, le 24 septembre 1471 (8 Cal. Oct., ce qui correspond bien au 24 septembre et non au 8 octobre, comme le dit ENNER, t. III, p. 327), mentionne l'envoi d'un ambassadeur spécial chargé d'informer Frédéric III des armements maritimes du Pape. (Archives de Cologne : *Or. Pgm.* : le sceau est encore attaché à la Bulle.)

<sup>3</sup> PLATINA, p. 1057; SCHMARSOW, p. 8. Voy. plus haut, p. 194, note 2, la Lettre (inéd.) trouvée aux Archives d'État de Milan. — Le 19 septembre 1471, on remboursa au cardinal Bessarion, « ex precio jocalium S. R. E. », les dépenses qu'il avait faites du temps de Pie II et au cours de ses légations en Allemagne et à Venise, sous le règne de Paul II. (Archives d'État de Rome, *Sixti IV lib. Bullet.*, 1471-1473.)

En dépit de ces difficultés, on continua de pousser les armements. Les livres de comptabilité démontrent que, de 1471 à 1472, Sixte IV dépensa pour sa flotte une somme totale de 144,000 ducats d'or<sup>1</sup>. Il fit avec Venise et Naples une convention en vertu de laquelle chacune de ces deux puissances s'obligeait également à équiper une flotte. Le Pape fournit un contingent de vingt-quatre galères et de quatre mille soldats qu'il fit immédiatement embarquer sur l'Adriatique. Quatre bâtiments pontificaux remontèrent le Tibre pour prendre à bord le cardinal Carafa<sup>2</sup>. Le 28 mai 1472, jour de la Fête-Dieu, le cardinal célébra une grand'messe solennelle à Saint-Pierre, en présence du Pape et de toute la cour. Après la messe, les ambassadeurs apportèrent au pied du trône du Pape l'étendard de la flotte, et il le bénit. Dans l'après-midi, les Romains assistèrent à un spectacle extraordinaire; les vaisseaux se trouvaient à l'ancre sur le Tibre, un peu au-dessous de Saint-Paul hors les Murs; le Pape, à cheval, suivi de tous les cardinaux, se rendit en cortège du Vatican jusque-là. Ayant mis pied à terre, « il monta sur la galère du légat, d'où il bénit les bâtiments, leurs commandants avec leur suite et les équipages, après quoi il prit congé de son vicaire en l'embrassant et le laissa sur son vaisseau, tandis que lui-même reprenait le chemin du Vatican<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> GOTTLOB, *Cam. Apost.* Quelques villes des États de l'Église, celle de Jesi, entre autres, fournirent des subsides à Sixte IV pour ses armements : voy. BALDASSINI, *Jesi*, p. 175.

<sup>2</sup> GUCLIELMOTTI, p. 360-365. Voy. CIPOLLA, p. 566; dans sa *Storia d'Ancona* (inéd.), LANDO FERRETTI, d'accord avec BERNABEL, écrit : « Delle galee del Papa ne furono armate sei in Ancona. » (Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. II, III, 70, n° 307.)

<sup>3</sup> SCHMARROW, p. 41. Aux sources utilisées par cet historien, il faut ajouter : les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes et une Lettre (inéd.) d'Arcimboldi, datée de Rome, le 30 mai 1472 (Archives d'État de Milan); d'après ce dernier, le Pape aurait béni une seconde fois les galères le 30 mai, et Carafa serait parti le lendemain pour Ostie. — Nous avons relevé dans le *Sixti IV lib. Bullet.*, 1472-1473 (inéd.), les notations ci-après : 23 mai 1472 : « Oliv. Card. Neapolit. pro stipendio classis flor. auri de camera viginti quatuor millia unum » ; 9 juin : « Archiepiscopo Pisan. pro expedit galear. flor. tria millia ducentos octo » ; 10 juillet 1472, une somme « pro vexillis S<sup>m</sup> † rev<sup>mo</sup> card. Neapolit. ». (Archives d'État de Rome.)

Le cardinal-amiral Carafa était doué d'un caractère résolu et animé du désir de bien faire ». Il fit route pour Rhodes, en passant par Naples, où on le reçut de la façon la plus honorable. A Rhodes, il trouva l'ordre troublé par des dissensions intestines; après les avoir apaisées<sup>1</sup>, il rallia les flottes napolitaine et vénitienne; le nombre des bâtiments de la coalition s'élevait à quatre-vingt-sept galères, auxquelles vinrent peu après se joindre encore deux galères de Rhodes<sup>2</sup>. Le conseil de guerre décida qu'on tenterait l'attaque du port de Satalie, situé sur la côte méridionale de Caramanie. On transférait ainsi le théâtre des opérations sur la côte méridionale d'Asie Mineure, mesure motivée par l'alliance des princes de Caramanie avec Ouzoun-Hassan, et l'on sait que ce dernier avait récemment ouvert les voies à un rapprochement, non seulement avec Venise, mais aussi avec le Pape. Se trouvant dans leur voisinage, on tenait à leur montrer ce dont la flotte croisée était capable<sup>3</sup>. On réussit à faire sauter la chaîne du port de Satalie, on détruisit les magasins du port et les faubourgs de la ville; on fit ainsi beaucoup de mal aux Turcs, mais on ne put forcer l'enceinte de la ville proprement dite, et l'on dut se retirer. Quelques jours après ce demi-succès, la rivalité toujours latente entre Napolitains et Vénitiens en arriva à un tel degré d'acuité, que la flotte napolitaine reprit le chemin de son pays : on résolut néanmoins de continuer la campagne. On enleva par surprise la riche ville de Smyrne. Carafa eût voulu garder cette place pour en faire sa base d'opérations, mais les Vénitiens furent d'un autre avis. On abandonna donc la ville à la soldatesque qui la mit au pillage, puis on la livra aux flammes : mais cet incident avait détruit la bonne harmonie entre les alliés. A l'entrée de l'hiver, la flotte vénitienne prit ses quartiers dans

<sup>1</sup> BOSIO, t. II, p. 334.

<sup>2</sup> GUGLIELMOTTI, p. 371 et suiv.; voy. FINCATI, *L'armata Venez.*, p. 38; CHIOCCARELLUS, p. 289.

<sup>3</sup> HEYD-RAYNAUD, t. II, p. 326. — MALIPIERO, p. 79, parle de la venue d'ambassadeurs d'Ouzoun-Hassan à Rome. — J'ai relevé dans le *Sixti IV lib. Bullet.*, 1471-1473 (inéd.), des paiements faits le 16 août 1471 pour « tribus oratoribus Somcassani principis, etc., in alma urbe commorantib. » (Archives d'État de Rome.)

les ports de Modon et de Napoli de Romanie, tandis que Carafa regagnait l'Italie. Il fit son entrée à Rome le 23 janvier 1473, précédé d'un certain nombre de prisonniers turcs montés sur des chameaux. Il rapportait des fragments de la chaîne du port de Satalie, qu'il suspendit à la porte de Saint-Pierre; ces trophées sont placés actuellement au-dessus de la porte qui mène aux Archives de la basilique <sup>1</sup>.

Le Pape lui donna pour successeur Lorenzo Zane, archevêque de Spalatro et Vénitien d'origine; le nouveau légat fit voile pour l'Orient avec dix galères à la fin du mois d'avril 1473<sup>2</sup>. Arrivé sur le théâtre des opérations, il se vit condamné à l'inaction, d'une part, parce que la déroute subie par Ouzoun-Hassan à Terdjan, le 26 juillet 1473, avait fait définitivement pencher la balance en faveur des Turcs; d'autre part, parce que l'amiral vénitien Mocenigo avait des vues sur Chypre, et que redoutant d'être traversé dans ses projets par le légat du Pape, il refusait d'opérer de concert avec lui <sup>3</sup>.

Vers le même temps, le Pape eut une déception d'un autre genre. Il avait donné suite au projet de son prédécesseur, de marier la princesse Zoé, nièce du dernier empereur de Constantinople, réfugiée à Rome, et que l'on considérait comme l'héritière légitime de la couronne d'Orient, avec le grand-duc de Russie Ivan III : on s'était flatté de l'espoir que cette union procurerait à la chrétienté un nouveau champion pour sa lutte contre les Turcs, et qu'elle préparerait les voies à une réconciliation de l'Église russe et de l'Église romaine. Le 25 mai 1472, Sixte IV avait reçu les ambassadeurs russes en

<sup>1</sup> GUGLIELMOTTI, p. 372 et suiv.; F. JULIEN, *Papes et Sultans* (Paris, 1879), p. 110 et suiv.

<sup>2</sup> Le savant qui s'est livré aux recherches les plus minutieuses sur ces faits, GUGLIELMOTTI (p. 396), n'indique pas cette date : je l'ai relevée dans une Lettre (inéd.) de l'ambassadeur milanais Sacramorus, datée de Rome, le 25 avril 1473 : « S. S.<sup>a</sup> questa matina ha benedite et date le bandere al arcivescovo de Spalatro che va legato in Levante cum le X gallee che se armano in Anchona, cosa che a jachuno etiam a li piu cardinali pare mala spesa et denaro gettato, ma per piu rispetti dio perdoni a chil'ha persuaso. » Et il ajoute que si L. Zane revient victorieux, il recevra le chapeau rouge. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> GUGLIELMOTTI, p. 396 et suiv.; SISMONDI, t. X, p. 420. Voy. aussi FINCATI, *L'armata Venez.*, p. 57 et WEIL, *Gesch. der Chalifen*, t. V, p. 340.

consistoire secret; le 1<sup>er</sup> juin, la princesse Zoé fut mariée par procuration. On n'a que des notions vagues au sujet des conventions arrêtées à cette occasion au sujet de la question religieuse; il semble très probable qu'à Rome on se contenta de promesses trompeuses. Le Pape fit de magnifiques cadeaux à la princesse et y joignit une somme de 6,000 ducats; en outre, il eut l'attention de lui procurer une escorte conforme à sa situation, et il envoya des lettres de recommandation à tous les États qu'elle devait traverser<sup>1</sup>.

La princesse grecque quitta la ville éternelle le 24 juin 1472; partout, en Allemagne comme en Italie, on lui fit de brillantes réceptions. Le Pape, à la recommandation duquel elle en était redevable, ne fut payé par elle que d'ingratitude. En effet, à peine avait-elle mis le pied sur le sol de la Russie, qu'elle se conduisait en schismatique<sup>2</sup>. Le jour de son entrée à Moscou (12 novembre), on ne permit au légat du Pape qui l'accompagnait de pénétrer dans la ville qu'à condition qu'il conserverait l'incognito; on craignait de se donner l'apparence de reconnaître la primauté du Pape, si l'on autorisait le légat à paraître en public avec la croix. A partir de ce moment, la nouvelle grande-duchesse passa entièrement à l'Église orthodoxe<sup>3</sup>.

Quelques années plus tard, le grand-duc de Russie chercha de nouveau à entamer des négociations avec Sixte IV : il désirait changer sa couronne ducale en couronne royale. La Pologne, redoutant une issue favorable de ces négociations<sup>4</sup>, fit tout pour empêcher l'union que, d'autre part, elle favorisait à Kiev. En 1476, le métropolitain de cette ville, Michel Drouky,

<sup>1</sup> Le P. PIERLING, dans *Le mariage d'un tsar*, p. 375, dit qu'il n'a pu trouver que la Lettre adressée au duc de Modène. Je suis en mesure d'en signaler deux autres, adressées : l'une à la ville de Bologne, datée de Rome, le 22 juin 1472 : « Cum dil. in Christo filia nob. mulier Zoe », etc. (Archives d'État de Bologne); l'autre à la ville de Nuremberg, datée de Rome, le 30 juin 1472. (Archives du cercle de Nuremberg.)

<sup>2</sup> PIERLING, *op. cit.*, p. 376 et suiv., 379 et suiv.

<sup>3</sup> STRAHL, *Beiträge zur russischen Kirchengeschichte* (Halle, 1827, 2<sup>e</sup> édit.), p. 89, 190, et *Gesch. Russlands*, t. II, p. 335 et suiv.; KARAMZIN, *Geschichte des russischen Reiches* (Riga, 1824), t. VI, p. 51 et suiv.

<sup>4</sup> THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 230. PICHLER, t. II, p. 54 et suiv.; HERGENROTHER, t. VIII, p. 265, note 7.

d'accord avec son clergé, avait fait remettre au Pape, par des envoyés spéciaux, une lettre dans laquelle il reconnaissait sa primauté; son successeur, Siméon, fut, dit-on, également partisan de l'union <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> PELESZ, t. I<sup>er</sup>, p. 476 et suiv.; HERGENROETHER, t. VIII, p. 266. La lettre du clergé de Kiev à Sixte IV, publiée pour la première fois en 1605, a longtemps été tenue pour apocryphe; mais les recherches récentes de M. MALYCHENSKY ont démontré l'authenticité de cet important document : voy. *Revue des questions historiques*, t. XVII (1875), p. 274.

## II

### ÉLEVATION RAPIDE DES MEMBRES DES MAISONS DE LA ROVÈRE ET DE RIARIO. — LE CARDINAL DE S. SIXTE.

Si, pendant les premières années de son règne, Sixte IV acquit des droits à la reconnaissance des peuples par son zèle pour la défense de la chrétienté, il contribua lui-même à ternir sa mémoire par l'abus scandaleux des faveurs dont il combla, dès le commencement, sa trop nombreuse et, en grande partie, trop indigne parenté.

Une mention spéciale revient de droit aux trois fils de Raphaël de la Rovère, frère de Sixte IV : Julien, Barthélemy et Jean. Les deux premiers embrassèrent la carrière ecclésiastique ; le troisième resta dans le monde et apprit le métier des armes, sous les ordres de Frédéric de Montefeltre<sup>1</sup>. Un autre frère du Pape, Barthélemy de la Rovère, avait un fils nommé Léonard, qui devint, par la suite, préfet de Rome<sup>2</sup>.

Sixte IV avait plusieurs sœurs. Trois d'entre elles avaient épousé : l'une un Riario, la seconde un Basso, la troisième un Giuppo. De ces unions était issue toute une lignée d'enfants qui se groupèrent « à l'ombre du chêne<sup>3</sup> dont les branches

<sup>1</sup> Il sera reparlé de lui, p. 240. — Barthélemy de la Rovère entra jeune dans l'Ordre des Franciscains et devint, en 1473, évêque de Massa Maritima d'où il passa, en 1474 ou 1475, sur le siège de Ferrare; voy. UCHELLI, t. II, p. 553; GAMS, p. 695; ADINOLFI, *Portica*, p. 116. L'auteur des *Lucubræ Tiburtinæ* (Cod. 2403, f° 19, de la Bibliothèque du palais, à Vienne) le chante dans ses vers. — Le British Museum possède un dessin de Melozzo da Forli, représentant une tête de vieillard imberbe vue de profil (photographie Braun, n° 61); SCHMANSOW, p. 391, pense que c'est un portrait de Raphaël de la Rovère, père de Jules II.

<sup>2</sup> VILLENEUVE, p. 38 et suiv.

<sup>3</sup> Allusion aux armoiries de Sixte IV.

laissaient tomber sur eux ses fruits d'or<sup>1</sup> ». Bianca de la Rovère, mariée à Paul Riario, avait deux fils : Pierre et Jérôme, et une fille, Violante; cette dernière, mariée à Antoine Sansoni, avait elle-même un fils, Raphaël Riario Sansoni, qui devint cardinal et dont le nom est lié à la conjuration des Pazzi. La seconde sœur de Sixte IV avait, de son mariage avec Giovanni Guglielmo Basso, cinq fils : Jérôme, Antoine, François, Guillaume et Barthélemy, et une fille, Mariola. Antoine Basso était un homme d'une intégrité au-dessus de tout soupçon; il épousa, en 1479, une parente du roi de Naples<sup>2</sup>. On ignore le nom de la troisième sœur du Pape, mariée à Pierre Giuppo. Il avait encore une quatrième sœur, nommée Franchetta, mariée à Bartolomeo Armoino, et qui mourut en 1485<sup>3</sup>.

Pour tout ce monde, l'élection de François de la Rovère marqua le début d'une ère nouvelle. Dès le printemps de 1474, on constate la présence de trois neveux de Sixte IV au service pontifical<sup>4</sup>. Au printemps suivant, deux de ses sœurs, probablement Bianca et Luchina, vinrent se fixer à Rome, où Sixte IV leur avait fait préparer une habitation conforme à leur rang<sup>5</sup>; le reste de la parenté ne tarda sans doute pas à suivre leur exemple.

« Entré dès sa jeunesse dans un Ordre mendiant et y ayant

<sup>1</sup> SCHMARROW, p. 30.

<sup>2</sup> VILLENEUVE, p. 36, 49 et suiv.; SCHMARROW, p. 178. — Sur Antoine Basso, voy. la *Civita catt.*, 1868, t. I<sup>er</sup>, p. 679 : l'auteur a inséré dans son étude deux Brefs relatifs à ce personnage et jusqu'alors inédits.

<sup>3</sup> VILLENEUVE, p. 51 et suiv. : l'auteur a relevé une partie de ces détails dans les actes des Archives du Vatican.

<sup>4</sup> Archives secrètes des Papes, *Exitus*, 487 (inéd.), f<sup>o</sup> 150 : le trésorier enregistre, à la date du 31 octobre 1471 : « mag<sup>us</sup> dominis Leonardo, Antonio et Jeronimo S. D. N<sup>o</sup> Pape nepotibus duc. auri 3250 pro eorum presentis anni provisione. » Cf. *Sixti IV lib. Bullet.*, 1471-1473 (inéd.), f<sup>o</sup> 20<sup>b</sup> : 30 septembre 1471 : un payement « pro Leonardo nepoti ad stipendia S. R. E. nuper conducto »; 16 octobre 1471 : payements « pro Leonardo, Antonio et Hieronymo nepotibus ». (Archives d'État de Rome.)

<sup>5</sup> Voy. les dépenses relatives à cet objet, inscrites à la date du 23 mars et du 8 avril 1472 : *Sixti IV lib. Bullet.*, 1471-1473 (inéd.), aux Archives d'État de Rome. — Les sœurs du Pape arrivèrent à Rome le 2 avril 1472. — Voy. une Lettre (inéd.) de ce jour, dans laquelle les ambassadeurs milanais qualifient le neveu du Pape, Antoine, « homo de bona conditione », et parlent des soins qu'il avait pour le Pape, en ce moment souffrant d'un accès de goutte.

passé la plus grande partie de sa vie, Sixte IV n'avait point de besoins personnels, et il donnait à pleines mains, tant qu'il avait quelque chose à donner<sup>1</sup> » ; tous les membres de la colonie ligurienne groupée autour de lui s'entendaient à merveille à exploiter cette générosité. Après avoir vécu pour la plupart dans la gêne, tous ces neveux du Pape accumulèrent en quelques années entre leurs mains des fortunes, des dignités ecclésiastiques et civiles auxquelles ils n'eussent jamais pu songer auparavant, même en rêve.

Quelques mois à peine après l'avènement de Sixte IV, on trouve dans le conseil suprême de l'Église deux de ses jeunes neveux : Julien de la Rovère et Pierre Riario. Le Pape avait des obligations toutes particulières envers le père de ce dernier, Paul Riario, de Savone. Dans sa *Chronique de Forlì*, Leone Cobelli donne des détails pleins d'intérêt sur les relations antérieures des deux beaux-frères<sup>2</sup>. A cette époque, dit-il, un certain Franceschino, des Frères Mineurs, originaire de Savone, faisait ses études dans cette ville : il était lié d'amitié avec Paul Riario. Celui-ci, homme digne et charitable, voyant l'ardeur à l'étude du pauvre moine, résolut de le prendre dans sa maison et de pourvoir à son entretien. En échange de ce service, Franceschino donnait des leçons aux fils de son bienfaiteur, qui lui fournit les ressources nécessaires pour perfectionner son instruction. Cette générosité ne pouvait être mieux placée, car le pauvre étudiant devint un des maîtres les plus distingués de son Ordre. Plein de reconnaissance envers Paul Riario, il dit : « Je reconnais qu'après Dieu c'est à vous que je dois d'être devenu ce que je suis ; je désire vous prouver ma gratitude ; donnez-moi votre fils Pierre ; je le traiterai comme mon fils ; je l'instruirai de mon mieux et j'en ferai un homme capable. » Paul donna son consentement avec joie ; alors François revêtit son pupille de l'habit franciscain et eut pour lui les plus grandes bontés<sup>3</sup>. Devenu cardinal, il emmena à

<sup>1</sup> SCHMANSOW, p. 30.

<sup>2</sup> L. COBELLI, p. 257 et suiv.

<sup>3</sup> « Oratio in funere Petri card. S. Sixti habitæ a Nicolao episc. Modrusien. » : Cod. 45, C. 18 de la Bibliothèque Corsini, à Rome. (Suivant CRACONIUS, t. III,

Rome le Frère Pierre, qui, dit-on, joua un rôle important au conclave<sup>1</sup>. A peine élu Pape, il lui donna une abbaye située sur la frontière de l'Allemagne et de la France, avec une rente annuelle de 1,000 ducats et l'évêché de Trévise<sup>2</sup>. Pierre ne devait pas tarder à s'élever plus haut encore.

Pendant la deuxième semaine de décembre 1471, le bruit courut que le Pape préparait une promotion de cardinaux, qu'il voulait faire un changement dans le pacte électoral, et qu'il avait l'intention de comprendre dans la promotion deux de ses neveux<sup>3</sup>. Avant qu'on eût eu le temps d'aller aux informations, ce bruit était devenu une réalité.

Le 16 décembre 1471 eut lieu un consistoire, dans lequel Sixte IV nomma cardinaux, mais en réservant la publication, Pierre Riario, alors âgé de vingt-cinq ans, et Julien de la Rovère, âgé de vingt-huit ans<sup>4</sup>. Le 22 décembre, ils reçurent,

p. 43, ce document aurait été imprimé.) Cette source nous apprend que le cardinal Riario avait perdu son père à l'âge de douze ans; François de la Rovère, qui faisait alors un cours d'Écriture sainte à Sienne, appela l'orphelin auprès de lui. Nous y voyons encore que « Fra Pietro » étudia successivement à Pavie, à Padoue, à Venise, à Bologne, et, plus tard encore, à Sienne et à Ferrare. — On trouvera dans la *Civ. catt.*, 1868, t. III, p. 417 et suiv., une solide réfutation de la fable inventée par les ennemis politiques de Sixte IV, d'après laquelle les Riario auraient été les fils du Pape. Dans un article de l'*Allg. Zeitung*, 1877, p. 3836, REUMONT exprime à bon droit sa surprise de ce qu'un écrivain tel que VILLARI (*Machiavelli*, t. I<sup>er</sup>, p. 61) se fasse l'écho de reproches de ce genre, alors qu'ils sont sans aucun fondement.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 187.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de Nicodème de Pontremoli, datée de Rome, le 31 août 1471. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de B. Bonattus, datée de Rome, le 13 décembre 1471 (Archives Gonzague, à Mantoue) : « De far cardinali se fa gran praticia et per quello sento al Papa se consentira de farne dui che siano aut de carne sua aut de natione cum far una aditione al capitulo del conclave de questa reformatione per non stringer el resto, et questi serano il vescovo Carpentrasse suo ninodo [=nipote] ex fratre et il vescovo Treviso suo alevo [=allievo]. »

<sup>4</sup> Lettre (inéd.) de B. Bonattus, datée de Rome, le 21 décembre 1471. (Archives Gonzague.) La date de la nomination, qui ne se trouve pas ici, est donnée par les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. — On admet généralement la date du 15 décembre, ce qui est une erreur. SCHMARSOW (p. 10) se trompe également lorsqu'il dit que cette création de cardinaux eut lieu « dans la même séance du Sénat » où furent désignés les légats pour la guerre contre les Turcs; REUMONT (t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 164) commet une autre erreur en indiquant ce consistoire comme le premier du règne.

le premier, le titre de Saint-Sixte : le second, celui de Saint-Pierre aux Liens, qui avait été celui de Sixte IV<sup>1</sup>. Dès le lendemain, tous deux, bien que non publiés, se montrèrent en public avec le chapeau rouge ; l'ambassadeur du marquis de Mantoue en fait mention dans son rapport comme d'un fait inouï<sup>2</sup>.

Les mécontents ne manquaient pas, les uns parce qu'ils n'approuvaient pas les premiers actes du Pape, les autres parce qu'ils se croyaient victimes de passe-droits ; l'élévation des deux jeunes neveux de Sixte IV leur fournit une occasion de protestations à souhait. Le cardinal Ammanati traitait d'insanité l'élévation des deux jeunes hommes à peine sortis de l'obscurité et sans expérience. « Il criait au népotisme, et il oubliait » que Pie II, son protecteur, avait eu plus d'un reproche à se faire sous ce rapport<sup>3</sup>.

On doit reconnaître que la première création de cardinaux faite par Sixte IV était un accroc donné au pacte électoral ; « mais ce coup d'État, accompli avec l'aide de Bessarion, était justifié par l'incertitude de la situation du nouveau Pape, entouré de prélats expérimentés, influents et habiles, qui n'eussent pas demandé mieux que de faire de lui l'instrument de leurs vues égoïstes. Pour sauver son indépendance, Sixte avait besoin de soutiens, d'hommes de confiance entièrement à lui<sup>4</sup>.

De ses deux neveux, Julien de la Rovère était de beaucoup celui qui avait le plus de valeur. « De bonne heure il révéla les qualités qui le distinguèrent pendant sa longue carrière,

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes.

<sup>2</sup> « Res inaudita che prima siano comparsi cum il capello che publicati ». Lettre (inéd.) de B. Bonattus, datée de Rome, le 23 décembre 1471. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 9.

<sup>4</sup> SCHMARSOW, p. 10 : à rapprocher de la justification présentée par Sixte IV lui-même, dans son Bref au duc Charles le Téméraire (Baluze, t. IV, p. 258), et de l'opinion exprimée par GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 230), que le népotisme était, « pour le Pape, un moyen de former un parti gouvernemental et de créer une digue à l'opposition des cardinaux ». Dès l'été de 1472, Sixte IV était entièrement « maître de la situation » ; « potestate abundat », écrit AMMANATI, *Epist.*, p. 454.

tant au point de vue de l'histoire politique de l'Italie qu'à celui des progrès de la culture intellectuelle. Si, comme son parent, il profita personnellement, jusqu'à l'abus, du système qui consistait à accumuler sur une tête unique évêchés et abbayes dans le seul but de lui procurer de gros revenus ; si, fait successivement par son oncle archevêque d'Avignon, puis de Boulogne, évêque de Lausanne, de Coutances, de Viviers, de Mende et enfin d'Ostie et de Velletri, abbé de Nonantola et de Grottaferrata, il entassa bénéfices sur bénéfices, il déploya, dans l'emploi de ses revenus, comme dans toute sa conduite, une prudence et une dignité qui lui assurent une supériorité marquée sur bien d'autres qui furent dans le même cas. Si ses mœurs ne furent pas à l'abri de tout reproche, il sut toujours respecter les convenances, et, immédiatement après son élévation à la dignité cardinalice, il voua aux beaux-arts, et spécialement à l'architecture, un culte qui lui a fait une renommée impérissable ; dans le même temps, il se livrait à des études sérieuses, étrangères, il est vrai, pour la plupart, aux sciences ecclésiastiques, mais à la connaissance desquelles il dut la possibilité de déployer les vastes capacités dont il commença déjà à donner des preuves sous le règne de Sixte IV<sup>1</sup>. »

Julien de la Rovère était né le 5 décembre 1443, à Albizola, petite localité voisine de Savone, où ses parents vivaient dans une situation très gênée. Entré dans l'Ordre des Franciscains, il avait fait ses études à Pérouse. Sixte IV, étant encore cardinal, le prit déjà sous sa protection ; « le caractère sérieux et ferme de son neveu lui inspirait confiance à bon droit, car, dressé comme lui à la discipline rigoureuse et à la simplicité exempte de besoins de la vie monacale, ce neveu était resté presque constamment en commerce intellectuel avec lui ». Julien possédait un extérieur imposant. Melozzo da Forli a

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 165. Voy. SCHMARSOW, p. 177 et suiv., 369 et suiv. — Sur les relations de Julien avec l'abbaye de Grottaferrata, voy. ROCCHI, p. 102 et suiv. — Vers 1475, Julien reçut encore l'abbaye de Gorze : voy. LAGER, *Gorze*, p. 85 ; MARTÈNE, t. II, p. 1503 et suiv. — Pour ce qui concerne l'évêché de Lausanne, voy. *Jahrbuch fuer schweiz. Gesch.*, t. IX, p. 22 et suiv.

placé son portrait dans la fresque qui représente « Sixte IV, entouré de sa cour, au moment où il nomme Platina bibliothécaire de la Vaticane ». La figure de Julien est remarquable par la haute taille du personnage; placé presque de profil, il regarde de haut son oncle, de son grand œil sombre, qui donne à son visage un air de gravité et de dignité : il est vêtu de la pourpre et porte une pèlerine doublée d'hermine; un bonnet de couleur claire couvre sa chevelure noire. « La forme ronde de la tête, la mâchoire anguleuse, les lèvres serrées dénotent l'homme d'énergie, avare de paroles et prompt à l'action<sup>1</sup>. »

Tout autre était Pierre Riario. On vantait son intelligence et sa distinction, son amabilité et son esprit, sa gaieté et sa générosité; mais ces qualités s'unissaient à des défauts répugnants chez un homme revêtu de la dignité cardinalice : la vanité, l'ambition, un orgueil effréné et un amour inouï du luxe. Sixte IV favorisa malheureusement ces tendances mauvaises en accumulant sur la tête du cardinal de Saint-Sixte plus de bénéfices qu'il n'en avait donné même au cardinal de Saint-Pierre aux Liens. En très peu de temps, ce jeune homme se trouva possesseur à la fois de l'archevêché de Florence, illustré quelques années auparavant par un saint, du patriarcat de Constantinople, de l'abbaye de Saint-Ambroise et d'une foule d'évêchés<sup>2</sup>. Ses revenus annuels dépassèrent bientôt 60,000 florins d'or<sup>3</sup> (environ 2,400,000 francs), et ils suffisaient à peine à ses besoins, car Riario, « de pauvre moine devenu dans l'espace d'une nuit un Crésus, se jeta dans tous les excès de la débauche la plus insensée<sup>4</sup> ». Il dépensait, c'est Platina qui nous l'apprend, des sommes énormes pour se procurer de la vaisselle d'or et d'argent, des étoffes, des rideaux et des tapis de prix, faisant étalage de ses chevaux, de ses nombreux domestiques vêtus de soie et d'écarlate, s'entou-

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 44.

<sup>2</sup> Voy. CIACONIUS, t. III, p. 43.

<sup>3</sup> CORTESIUS, *De cardinalatu*, p. XLIV; SCHIVENOGLIA les estime à 50,000 ducats.

<sup>4</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 8<sup>e</sup> édit., p. 231.

rant de peintres et de poètes dont il encourageait les débuts; son grand plaisir était d'organiser avec magnificence des représentations pacifiques ou guerrières. S'agissait-il d'offrir des banquets à certains ambassadeurs ou à Éléonore, fille du roi de Naples, il jetait littéralement l'argent par les fenêtres; pour les savants, pour les pauvres, il avait toujours la main ouverte. D'autre part, il commença, à côté de l'église des Saints-Apôtres, la construction d'un vaste palais dont les fondations seules promettaient une merveilled'architecture. Dans tout ce qu'il faisait, même dans ses vices, pourrait-on dire, il semblait vouloir rivaliser de luxe et de faste avec les Romains de l'antiquité<sup>1</sup>. Bravant sans pudeur toute morale, au lieu de l'humble habit de Saint-François, ce parvenu se revêtit dans sa maison d'étoffes toutes reluisantes d'or et couvrait sa maîtresse de perles fines de la tête aux pieds<sup>2</sup>.

Le luxe du cardinal Riario, dit Ammanati, dépassait tout ce que nos descendants pourront jamais imaginer et tout ce que, de mémoire d'homme, nos pères ont jamais vu<sup>3</sup>.

Les relations des ambassadeurs alors présents à Rome prouvent qu'Ammanati n'a rien exagéré; à propos du carnaval, en particulier, les représentants du duc de Milan s'étendent sans fin sur les brillants tournois et les plantureux banquets offerts par le cardinal<sup>4</sup>. On parla longtemps d'un repas fée-

<sup>1</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1058; voy. FULGOSUS, t. XI, cap. x. D'après l'oraison funèbre de Riario, citée plus loin (Bibliothèque Corsini, Cod. 45, C. 18, n° 119), le service de la maison du cardinal occupait cinq cents personnes environ.

<sup>2</sup> FULGOSUS, t. X, cap. 1 : « Amicam Tiresiam non palam solum sed tanto etiam sumptu alebat quantus ex eo intelligi potest quod calceis margaritarum tegmento insignibus utebatur temporis meliore parte inter scorta atque exoletos adolescentes consumpta. » Voy. : *Cr. di Viterbo di Gio. di Juzzo*, p. 104; *Annal. Placent.*, p. 944; KNEBEL, t. II, p. 54, et l'extrait de l'Œuvre (inéd.) de Sigismondo Tizio (Bibliothèque Chigi), publiée dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. I<sup>er</sup>, p. 478.

<sup>3</sup> AMMANATI, *Epist.*, p. 548. (Édition de Francfort.)

<sup>4</sup> Dans une Relation (inéd.) datée de Rome, le 4 mars 1473, J. Ferroffnus décrit les « giostre ha facto fare in questi di de carnevale il cardinale S. Sixto ». (Archives d'État de Milan.) Voy. encore : INFESSURA, p. 1144, et *Una cena carnavalesca del Card. P. Riario. Lettera ined. di Lud. Genovezi 2. Marzo 1473, Roma, 1885. (Nozze Vigo-Magenta.)*

rique donné par Riario le 1<sup>er</sup> février 1473 : quatre cardinaux, tous les ambassadeurs et un grand nombre de prélats y étaient invités<sup>1</sup>, avec les fils du despote de Morée, le préfet de Rome et deux neveux du Pape, Jérôme et Antoine. Des tapis de prix garnissaient les murs de la salle; à une table, dressée sur une estrade, au milieu de la salle, était assis un personnage jouant le rôle de « roi de Macédoine », somptueusement vêtu et entouré de quatre conseillers et d'un drogman. A gauche de l'estrade se trouvait la table des cardinaux, puis une série de tables destinées aux autres invités. L'argenterie, entassée à profusion sur deux étagères, brillait aux feux de quantité de torches placées un peu partout. Le repas dura trois heures entières. Avant l'entrée de chaque service, le sénéchal se présentait à cheval, chaque fois dans un nouveau costume, et l'orchestre faisait entendre un air de musique; après le repas, les invités eurent le spectacle d'une danse de nègres et d'autres divertissements. Pour terminer la journée, apparut un ambassadeur turc accompagné d'un drogman; après avoir présenté ses lettres de créance, il annonça qu'il venait porter plainte contre le cardinal Riario pour avoir fait don au roi de Macédoine d'un royaume qui appartenait aux Turcs; puis il somma le Roi de déposer ses insignes, faute de quoi il se verrait dans l'obligation de lui déclarer la guerre. Le cardinal et le Roi répondirent qu'ils étaient prêts à vider cette querelle par les armes. En conséquence, on prit rendez-vous pour le lendemain sur la place des Saints-Apôtres, où eut lieu un grand combat qui se termina par la défaite du Turc; fait prisonnier par Ouzoun-Hassan, général en chef du roi de Macédoine, il fut chargé de chaînes et promené par son vainqueur à travers les rues de Rome<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> J'emprunte la description de cette fête à une Relation (inéd.) de Johannes Arcimboldus à Galéas-Marie, datée de Rome, le 3 février 1473 : je l'ai trouvée aux Archives d'État de Milan.

<sup>2</sup> Ce curieux spectacle eut, semble-t-il, un succès considérable, car on en donna une seconde représentation au commencement de mars : J. Ferrofinus écrivait, effectivement, le 4 mars 1473 (inéd.) : « Hæri se fece uno bellissimo torniamento et bagordo cum representatione de Ussoncassan da un canto et lo Turco da l'altro quale tandem fo preso et menato per la briglia per Roma et poy reducto ad casa de M<sup>re</sup>. » (Archives d'État de Milan.)

La même année, Éléonore, fille du roi de Naples, ayant dû traverser Rome pour aller rejoindre son époux, Hercule, duc de Ferrare, le cardinal donna en son honneur des fêtes plus merveilleses encore, où il dépassa en folles prodigalités tout ce que la période la plus brillante de la Renaissance avait encore vu<sup>1</sup>.

Le 5 juin 1473, après un court arrêt à Marino, Éléonore arrivait sous les murs de Rome. Sa suite se composait des deux frères d'Hercule, Sigismond et Albert, et d'un grand nombre de nobles ferrarais et napolitains. A la troisième pierre milliaire elle trouva les cardinaux Carafa et Audisio et une nombreuse escorte de prélats qui l'attendaient; ils la conduisirent au palais du Latran, où on lui offrit des rafraîchissements, après quoi on alla visiter les sanctuaires voisins<sup>2</sup>. Sur ces entrefaites, les deux neveux favoris du Pape, Pierre Riario et Julien de la Rovère, étaient arrivés pour souhaiter la bienvenue à la princesse; en leur compagnie elle se rendit aux Saints-Apôtres, résidence du cardinal de Saint-Sixte, où des préparatifs d'un luxe inouï avaient été faits pour sa réception<sup>3</sup>. « Sur la place, devant l'église, Riario avait fait construire pour elle une maison de bois d'une magnificence à rivaliser avec les palais de l'antiquité. Elle comprenait trois atriums à colonnes ornées de guirlandes surmontées d'une belle frise, à laquelle étaient fixées de place en place les armoiries du Pape, du cardinal et du duc de Ferrare. Chaque atrium, disposé sur l'un des côtés de la place, était ouvert du côté du centre. Le quatrième côté du carré était formé par une tribune en planches destinée à servir de théâtre pour diverses représentations : des réservoirs placés sur le toit de la basilique communiquaient avec deux jets d'eau établis au centre de la place pour entretenir la fraîcheur; en

<sup>1</sup> Voy. la Monographie écrite par OLIVI : cet écrivain réfute GREGORIVS (p. 27) et démontre qu'Éléonore était la fille légitime de Ferdinand.

<sup>2</sup> Voy. CORVISIERI, t. 1<sup>er</sup>, p. 479 et suiv., et la Relation (inéd.) de SACRAMORUS, du 7 juin 1473, que j'ai trouvée aux Archives d'État de Milan.

<sup>3</sup> SACRAMORUS écrit, le 5 juin 1473 (inéd.) : « Questa duchessa de Ferrara intrera hoggi a le XXI hore; smonta in casa de S. Sisto como V. Ex. è advisata grande apparecchio, ymo sumptuosissimo de tappezarte, ornato e argenti li fa in casa sua. » Le cardinal, ajoute l'ambassadeur, aime à étaler ses trésors. (Archives d'État de Milan.)

outré, des velours tendus de part en part garantissaient tout l'espace libre contre l'ardeur des rayons du soleil. Sur la première salle s'ouvraient cinq vastes chambres à coucher destinées à la princesse et aux dames de sa suite; l'aile opposée comprenait quatorze chambres pour les hommes; l'atrium central, en face de la tribune, était placé devant l'église, dont il remplissait le portique. Vue de l'extérieur, toute la construction simulait un palais de pierre; à l'intérieur, les cloisons, les plafonds et les planchers étaient recouverts de tentures tissées d'or, de tapis précieux et d'étoffes artistiques, de telle sorte que le bois n'apparaissait nulle part <sup>1</sup>. »

Trois ventilateurs habilement dissimulés entretenaient la fraîcheur dans la salle des fêtes de ce palais; on y voyait, entre autres objets d'art, la merveilleuse tapisserie représentant la création du monde, exécutée par ordre de Nicolas V; par la suite, quand ce chef-d'œuvre eut disparu, sans qu'il fût possible de savoir ce qu'il était devenu, il était généralement admis qu'on ne pourrait retrouver son pareil dans toute la chrétienté <sup>2</sup>. A l'intérieur du palais, le luxe de l'aménagement défiait toute description : c'était un fouillis de soie, de damas et de brocart d'or; il n'était pas jusqu'aux vases destinés aux usages les plus communs qui ne fussent en vermeil ! Libre à chacun des émerveiller du luxe généralement répandu à cette époque; les plus enthousiastes ne pourront nier que cette prodigalité insensée fût de nature à provoquer le scandale <sup>3</sup>.

Le jour de la Pentecôte, après avoir dit la messe à Saint-Pierre, le Pape alla rendre visite à la princesse, qui, pour le recevoir, avait revêtu un costume couvert de pierreries. Dans l'après-midi, une troupe d'acteurs florentins représenta l'histoire de Susanne <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> SCHMANSOW, p. 51. Aux sources citées par cet écrivain, il faut ajouter les Relations publiées par CORVISIERI, t. X, p. 645 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. l'étude de KINKEL dans l'*Allgem. Zeitung*, 1879, p. 3003.

<sup>3</sup> Voy. INFESSURA, p. 1144 : dans un élan d'indignation, il ajouta : « Oh guarda in quale cosa bisogna che si adoperi lo tesoro della chiesa. » Voy. aussi AMMANATI, *Epist.*, p. 548 : et la Relation (inéd.) de T. Calcagnini, du 7 juin 1473. (Bibliothèque de l'Université de Padoue.)

<sup>4</sup> Voy. la Lettre d'Éléonore, du 18 juin, publiée par CORVISIERI, t. X, p. 647

Le lundi de la Pentecôte, Riario donna, en l'honneur de la princesse, un banquet dont le luxe insensé rappelait ceux de la Rome païenne au temps des empereurs<sup>1</sup>. L'étonnement des invités avait déjà été mis en éveil par la vue des serviteurs, tous vêtus de soie de la tête aux pieds, par celle de la salle, somptueusement ornée, de la vaste étagère surchargée d'immenses pièces d'argenterie; mais le repas lui-même leur réservait bien d'autres surprises. Avant le repas, on leur servit des pâtisseries, des oranges confites au malvoisie, puis on leur donna à laver les mains dans de l'eau de rose. Après ce début, on se mit à table au son des trompettes et des fifres. Dix convives seulement furent admis à prendre place à la table d'honneur, aux côtés de la princesse; c'étaient huit personnes de sa suite, l'amphitryon et Jérôme Riario. Le repas, ou plutôt l'orgie, dura six heures d'horloge: il se composait de trois services, comprenant quarante-quatre plats; on y vit défiler successivement des cerfs rôtis dans leur peau, des chèvres, des lièvres, des veaux, des grues, des paons avec leur plumage, des faisans, et, pour couronner le tout, un ours avec un bâton dans la gueule. Le plus grand nombre de ces plats n'étaient là, il est vrai, que pour la montre, de même que les pains dorés, les poissons argentés, etc., etc. On ne comptait pas les pâtisseries et les sucreries affectant toutes les formes imaginables. Entre autres singularités, on plaça sur la table des pièces montées qui représentaient soit les travaux d'Hercule en grandeur naturelle, soit une montagne, avec un serpent colossal si bien fait qu'on eût pu le croire vivant; puis ce furent des places fortes tout entières, avec leurs tours et leurs citadelles, surmontées de

et suiv., les Relations (inéd.) de Sacramorus et de T. Calcagnini et une Lettre de l'ambassadeur de Modène, datée de Rome, le 7 juin 1473 (Archives d'État de Modène), publiée par OLIVI, p. 26 et suiv.

<sup>1</sup> Voy. les documents publiés par CONVISIENI, t. X, p. 648 et suiv., notamment la Lettre de la princesse, du 10 juin et les Relations (inéd.) déjà citées de Sacramorus, du 7 juin (Archives d'État de Milan), et de T. Calcagnini, du même jour. Cette dernière relation, que j'ai trouvée à la Bibliothèque de l'Université de Padoue, présente encore un autre genre d'intérêt, en ce que l'auteur avait sous les yeux la relation de Corio: elle est trop longue pour être publiée ici, et je la réserve pour une autre occasion. Parmi les écrivains modernes, voy. SCHMARROW, p. 52 et suiv.; MUNTZ, t. III, p. 50 et suiv.

drapeaux, le tout en confitures, et que l'on jeta du balcon au peuple délirant de joie. Après cela, on apporta dix grands vaisseaux, voiles déployées, tout en confitures, avec un chargement de dragées en forme de glands, par allusion aux armes de la Rovère. Puis ce fut le triomphe de Vénus, assise sur un char trainé par des cygnes; après quoi apparut une montagne, d'où descendit un homme exprimant par ses gestes son étonnement à la vue de ce repas. Divers intermèdes allégoriques avaient été intercalés pour faire diversion à la longueur du repas : entre autres, un éphèbe vint chanter en vers latins un compliment : « Je descends en ces lieux par ordre du Père des Dieux », y disait-il, « et je vous apporte une bonne nouvelle : n'enviez pas notre ciel ni ses festins, car vous avez pour hôte à votre table Jupiter en personne<sup>1</sup>. »

Vers la fin du repas, les convives eurent le spectacle d'un ballet dansé par des héros de l'antiquité et leurs maîtresses : au milieu des danses, dix centaures, armés de boucliers de bois et de massues, firent irruption sur la scène, mais ils en furent chassés par Hercule. « Après cela, écrit l'un des personnages de la suite de la princesse, on représenta encore l'histoire de Bacchus et celle d'Andromède, et d'autres encore dont j'ai perdu le souvenir ou que je ne compris pas, étant médiocrement versé dans les études humanistes<sup>2</sup>. »

Éléonore, comblée de cadeaux par le Pape et par les cardinaux, prolongea son séjour à Rome jusqu'au 10 juin<sup>3</sup>. Pendant ce temps, on donna pour elle diverses autres représentations, dont le caractère chrétien contrastait singulièrement avec celui des scènes mythologiques que nous venons de raconter<sup>4</sup>.

La politique n'était pas étrangère à l'éclat dont on avait entouré la réception faite à la fille du roi de Naples : on vou-

<sup>1</sup> Voy. CORVISIERI, t. X, p. 649 : dans la citation, il faut mettre deux points après le mot « jubet ».

<sup>2</sup> Relation (inéd.) de Calcagnini. (Bibliothèque de l'Université de Padoue.)

<sup>3</sup> OLIVI (p. 29) la fait partir le 9 : c'est une erreur.

<sup>4</sup> CORVISIERI, t. X, p. 653. Voy. dans MUNTZ, *Renaissance*, p. 225 et suiv., ce que dit l'auteur au sujet de fêtes analogues de la même époque, et dans REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 310 et suiv., la description du banquet écrite par B. Salutati, le 16 février 1476.

lait manifester publiquement l'alliance du Pape et du roi Ferdinand. Il est vrai que, pour en arriver là, Sixte IV avait dû faire bien des sacrifices, et des sacrifices d'importance; mais, du moins, cet accord supprimait des causes de conflits sans cesse renaissants et mettait, pour un certain temps, de ce côté, le Pape à l'abri d'appréhensions qui avaient été pour Paul II un véritable tourment<sup>1</sup>. Pour consolider cette situation, Sixte IV comptait sur une alliance de famille. Au printemps de 1472, à la suite du décès d'Antoine Colonna, Léonard de la Rovère avait été nommé préfet de Rome<sup>2</sup>. Bientôt après il épousa une fille naturelle de Ferdinand, et les jeunes époux reçurent en dot les territoires de Sora, d'Arpinum, et d'autres encore. Mal bâti au physique, médiocrement doué au moral, Léonard était l'objet de la risée des Romains. « Ce n'était donc pas un parti bien tentant. Pour faire aboutir l'union projetée, Sixte renonça à ses droits de suzeraineté sur Sora, ce qui permit à Ferdinand de donner cette ville en fief à Léonard de la Rovère<sup>3</sup>. »

Ce succès enhardit Ferdinand à demander davantage, et il remit sur le tapis la question du tribut féodal. Sur ce point, comme sur le précédent, Sixte IV se montra d'une complaisance sans limites. Non content de dispenser Ferdinand de son tribut, il lui fit remise de toute sa dette; en compensation, il imposa au Roi l'obligation d'envoyer chaque année à Rome un cheval blanc, en témoignage de vassalité, de participer à la guerre contre les Turcs, de protéger les côtes des États de l'Église contre les descentes des pirates, et, en cas de nécessité, de mettre à la disposition du Pape des troupes entretenues à ses frais<sup>4</sup>. Cette convention fut très critiquée; Platina lui-même en fait l'aveu<sup>5</sup>. Au duc de Milan, qui blâmait la

<sup>1</sup> Sixte IV y fait allusion dans un Bref (inéd.) du 30 mai 1472. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> Bref (inéd.) du 17 février 1472. (Archives d'État de Florence.)

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 12.

<sup>4</sup> Voy. les Lettres (inéd.) de Sixte IV à Ferdinand, datées de Rome, le 28 février et le 11 mars 1472. (Cod. B. 19, f<sup>os</sup> 122<sup>b</sup> et 125, de la Bibliothèque Vallicellane, à Rome.) Voy. RAYNALD, ad an. 1471, n<sup>o</sup> 82, et 1472, n<sup>os</sup> 57-58; GOTTLOS, *Cam. Apost.*, et *Mel. d'archéol.*, 1888, p. 185.

<sup>5</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1059; SCHMARSOW, *op. cit.* Le cardinal de Gonzague

cession de territoire, Sixte IV opposa pour sa défense l'avis conforme des cardinaux et l'exemple de Pie II, qui, avant lui, avait eu l'idée de cette cession; il ajouta, en outre, que ce territoire avait toujours rapporté à l'Église plus de charges que de profits, et qu'en somme il n'avait fait que suivre un conseil précédemment donné par le duc lui-même<sup>1</sup>.

« Les débuts de l'alliance avec le Pape avaient donné de trop beaux résultats pour qu'un diplomate de la force de Ferdinand ne fût pas tenté de l'exploiter à son profit. Dès le printemps, il était visible que la ligue italienne n'aboutirait à rien. Le Roi sut s'arranger de façon à faire échouer toutes les conférences des chargés d'affaires réunis à Rome, après quoi il poussa la précaution jusqu'à dénoncer par écrit les anciennes conventions conclues avec les Milanais<sup>2</sup>. »

Le Pape fut très péniblement affecté de ce refroidissement entre Naples et Milan, et il s'entremît avec ardeur pour empêcher une rupture déclarée<sup>3</sup>. Il était d'autant mieux fondé à compter sur le succès de son intervention que ses relations avec Milan avaient toujours été bonnes, et qu'elles étaient devenues plus intimes encore dans les derniers temps. Platina raconte que, jaloux de l'élévation rapide de Léonard de la Rovère, fait coup sur coup préfet de Rome et duc de Sora, ou, peut-être, simplement mû par le désir d'être agréable au duc de Milan, le cardinal de Saint-Sixte avait négocié les fiançailles de son frère Jérôme avec une petite-nièce de Sforza, fille de Conrad de Cotignola. Jusqu'alors, Jérôme avait vécu à Savone, où il tenait une boutique d'épicerie, d'autres disent une échoppe d'écrivain public. On acheta pour lui la petite ville de Bosco, au prix de 14,000 florins d'or. Riario poussa même les précautions jusqu'au point de faire enlever secrètement à Pavie et amener à Rome le jeune frère du cardinal Julien, parce que Galéas-Marie Sforza avait jeté son dévolu

mentionne la dispense du tribut accordée au roi de Naples, dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 2 avril 1472. (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> Bref (inéd.) du 30 mai 1472. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 12.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) du 30 mai 1472 : *loc. cit.*

sur ce neveu du Pape et laissé entrevoir le désir de le faire entrer dans sa famille par un mariage. La disparition subite de Jean de la Rovère décida Galéas à changer ses projets. Comme la comtesse de Cotignola marchandait sur la dot à donner à sa fille, on renonça à la combinaison, dans laquelle celle-ci avait joué un rôle, et Jérôme Riario, promu comte de Bosco, fut fiancé à une fille naturelle du duc de Milan, Catherine Sforza<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites, les menaces de guerre entre Naples et Milan s'étaient dissipées. Le 22 juin, le Pape avait écrit au duc de Milan, de sa propre main, l'adjurant d'éviter une brouille avec le roi de Naples, et ajoutant que c'était le plus grand plaisir qu'il pût lui faire<sup>2</sup>. Le 17 juillet, il écrivait de nouveau au duc pour le féliciter de son intention d'entretenir dorénavant des relations amicales avec Naples<sup>3</sup>.

Cependant le cardinal Riario jouissait de la confiance absolue du Pape. Il semblait qu'il lui suffit de vouloir une chose pour qu'elle s'accomplît, dit un contemporain. Un chroniqueur dit que jamais, de mémoire d'homme, cardinal n'avait eu comme lui à sa disposition tout le trésor pontifical, et comme lui mené le Pape à sa fantaisie<sup>4</sup>. « Celui qui conduisait toutes les négociations, le conseiller d'une incontestable habileté qui

<sup>1</sup> PLATINA, p. 1059; SCHMARSOW, p. 12 et suiv. Le cardinal P. Riario remercia le duc de Milan de la faveur faite à son frère Jérôme, par une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 20 juin 1472. (Archives d'État de Milan.) — Dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 3 juin 1472, B. Bonattus dit que la ville de Bosco a été achetée au prix de 16,000 ducats, et que toute l'affaire a été tenue « molto secreta ». (Archives Gonzague.) — Jérôme alla sur-le-champ porter ses remerciements à Milan : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 113, le Bref (inéd.) du 22 juin 1472. (Archives d'État de Milan.) — MAGENTA, t. II, p. 351 et suiv., énumère les magnifiques présents offerts par Jérôme à sa fiancée.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) du 22 juin 1472 (Archives d'État de Milan) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 114.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) du 17 juillet 1472. (Archives d'État de Milan.)

<sup>4</sup> U. CALEFFINI, *Cronica Ferraria* (inéd.), f° 38 : Cod. I. I. 4, de la Bibliothèque Chigi, à Rome : « Card. de S. Sisto dicto fratre Pietro de Savona ord. min. primo cardinale di Roma lo quale havea ne le mane tutto el thesauro de papa Sisto et chegubernava la Sua S<sup>a</sup> come voleva et ad minus cavalchava cum trecento cavali et era de etade de anni circa 23 in 24. »

assistait l'inexpérience diplomatique de Sixte IV dans toutes les affaires politiques d'importance, ce n'était pas Julien, l'homme au caractère réservé, aux formes rudes, c'était le remuant et souple Pierre <sup>1</sup>. » En peu de temps le cardinal de Saint-Sixte avait acquis une telle situation qu'il était redouté du Pape comme des cardinaux, et que Sixte IV semblait ne plus posséder de la Papauté que le titre, tandis que le pouvoir était passé en entier aux mains de son favori <sup>2</sup>.

L'année 1473 fut, pour Sixte IV, une année très troublée. Il fit, au mois de février, une maladie <sup>3</sup> à la suite de laquelle il se décida à quitter Rome pour aller, pendant la période des chaleurs, respirer un air meilleur sur les hauteurs de Tivoli <sup>4</sup>. Pendant tout l'été, les soucis de la politique ne lui laissèrent pas un moment de répit. Au mois de mai, le bruit courut, d'une part, que le duc de Milan venait d'acheter la ville d'Imola aux Florentins pour 100,000 florins; d'autre part, que les Hongrois avaient fait la paix avec les Turcs et manifestaient l'intention d'attaquer les Vénitiens en Dalmatie <sup>5</sup>. La deuxième nouvelle était fautive, mais la première ne tarda pas à être confirmée.

Le Pape se montra fort ému, et avec raison, de la vente d'Imola. Pas plus que le roi de Naples, il ne pouvait assister indifférent à « un agrandissement de la puissance florentine sur le territoire de la Romagne, agrandissement qui bouleversait toute la situation de ce pays, divisé entre une foule de petits seigneurs terriens; l'indifférence était d'ailleurs d'autant moins possible que le fait de cette acquisition devait

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 10 et suiv.

<sup>2</sup> NOTAR GIACOMO, p. 123; *Cron. di Viterbo di Giov. di Juzzo*, p. 104. Voy CORIO, p. 264.

<sup>3</sup> Bref (iné.) du 24 février 1473 (Archives d'État de Milan): voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 115

<sup>4</sup> D'après les *Acta consist.* (iné.) des Archives secrètes des Papes, l'absence du Pape dura du 19 juillet au 13 novembre. AMMANATI (*Epist.*, p. 478, 514, 518) blâme le séjour de Sixte IV à Tivoli. « En lui adressant ce reproche », dit SCHMARSOW, p. 17, « il oublie combien Pie II aimait ce séjour ». — Sur les travaux exécutés à Tivoli par Sixte IV, voy. VIOLA, t. III, p. 108.

<sup>5</sup> Lettre (iné.) d'Ol. de Bonafregis, du 25 mai 1473. (Archives Gonzague)

avoir pour résultat évident d'aiguillonner la fureur d'annexions de Venise <sup>1</sup> ». Dès le 16 mai, un Bref fut expédié à l'adresse du duc de Milan; le Pape y déclarait la ferme résolution de s'opposer à tout prix à la vente d'Imola <sup>2</sup>. Des Brefs rédigés dans le même sens furent également adressés à Florence d'abord, puis au roi de Naples et à la ville de Bologne <sup>3</sup>. Huit jours plus tard, Sixte IV revenait à la charge et suppliait le duc de rompre un marché dont l'objet était une dépendance immédiate de l'Église : le Bref se terminait par cet appel : « O mon fils! écoute le conseil de ton père; ne t'éloigne pas de l'Église, car il est écrit : Celui qui s'éloigne de moi court à sa perte <sup>4</sup>. » Quelques jours après, le 6 juin, nouveau Bref : le duc, dans l'intervalle, avait témoigné la bonne volonté de souscrire au désir du Pape. Un détail prouve tout le prix que Sixte IV attachait au succès de cette négociation : c'est que cette fois encore il écrivit de sa propre main <sup>5</sup>.

L'affaire se termina entièrement à la satisfaction du Pape. Galéas-Marie rendit Imola au Saint-Siège contre paiement d'une indemnité de 400,000 ducats, et Sixte IV, du consentement des cardinaux, donna cette ville en fief à Jérôme Riario <sup>6</sup>.

Il est indubitable qu'il dut exister une étroite corrélation entre cette affaire et le voyage entrepris par le cardinal Riario en qualité de légat pour toute l'Italie, en plein cœur de l'été de 1473 <sup>7</sup>. Le début de ce voyage ne fut pas heureux. Le cardinal fit de vains efforts pour apaiser les querelles de partis qui divisaient l'Ombrie. Spolète et Pérouse refusèrent d'obéir à ses ordres. « Furieux, le légat se rendit à Gubbio, où il avait

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 256.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) du 16 mai 1473. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Voy. le Bref (inéd.) du 17 mai 1473. (Archives d'État de Bologne.)

<sup>4</sup> J'ai trouvé ce Bref (inéd.) intéressant, entièrement écrit de la main de Sixte IV et daté de Rome, le 23 mai [1473], aux Archives d'État de Milan.

<sup>5</sup> L'original est aux Archives d'État de Milan.

<sup>6</sup> RATTI, t. II, p. 35 et suiv.; BURRIEL, t. III, p. XXXIX et suiv.; TONDUZZI, *Faenza*, p. 506; RICHI, t. II, p. 229.

<sup>7</sup> Ce voyage ne fut pas commencé à la fin de l'été, comme le dit SCHMARSOW, p. 16, car on possède une Lettre (inéd.) écrite par le cardinal Riario « ex Tuderto » le 16 août 1473. (Archives d'État de Florence. Arch. Mediol., filza 46, f<sup>o</sup> 263.)

donné rendez-vous aux petits princes souverains du Flaminium et du Picenum. Mais Niccolo Vitelli, qui régnaient maître absolu à Città di Castello, répondit à son invitation qu'il n'était qu'un simple particulier, un bourgeois de sa ville natale, et qu'il n'avait que faire à une diète de princes, n'ayant jamais ambitionné un si haut titre. Avec ce jeu de mots, il se moqua du légat et repoussa la compétence du Forum <sup>1</sup>. » N'ayant pas le moyen de punir sur-le-champ l'insolent, Riario gagna Florence <sup>2</sup> pour prendre possession de son évêché : de grandes fêtes avaient été préparées en son honneur <sup>3</sup>. Le 12 septembre, il fit son entrée dans Milan. Le duc le reçut avec les honneurs royaux et le mena en triomphe à la cathédrale, et, de là, au château, où on lui avait préparé un logement comme s'il eût été le Pape en personne. et où on lui apporta chaque soir les clefs de la citadelle. Au cours des conférences qui suivirent cette réception, le cardinal réussit à se concilier entièrement les bonnes dispositions du duc. On parla, à cette époque, d'une convention qui aurait été arrêtée entre eux et en vertu de laquelle le duc de Milan devait être « promu par le Pape roi de Lombardie et déclaré possesseur de toutes les villes et provinces en dépendant », tandis que lui-même aurait promis en échange de soutenir la candidature de Riario à la tiare; on affirmait même que le Pape devait lui céder volon-

<sup>1</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1060; SCHMARSOW, p. 16. — Sur la dispute relative à l'anneau de mariage de la sainte Vierge, qui occupait à cette époque les Pérugins et, plus tard, le Pape lui-même, voy. GRAZIANI, p. 644; PELLINI, p. 712 et suiv., 726 et suiv., 731 et suiv.; BONAZZI, p. 686 et suiv.; FANTONI, *Del pronubo anello della Vergine*, Perugia, 1673; CAVALLUCCI, *Istoria del s. anello*. Perugia, 1783.

<sup>2</sup> Il annonça son arrivée à Laurent de Médicis par le billet suivant (inéd.): « Prest<sup>mo</sup> vir et frater car<sup>mo</sup>. Promixo [die] lune ad vos venturi summemus iter, quod scientes Tue Pres<sup>is</sup> gratum fore scribere voluimus. Vale. Augusti XX. 1473. P[etrus] S. Sixti presb. card., patriarcha Constant., Perusia, etc., legatus. » (Archives d'Etat de Florence, Arch. Med., filza 46, f<sup>o</sup> 268.) On conserve dans le même lieu une série de Lettres (inéd.) de Riario, qui font connaître l'itinéraire suivi par lui à partir de Florence. Elles sont datées: Ult. Aug. Florentiote; IV Sept. Bononiæ; 18 Octob. ex Sancto Cassano. »

<sup>3</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 255; l'auteur mentionne des vers d'Ange Politien à l'éloge de Riario, écrits dans le style le plus ridiculement hoursoufflé et où la louange affecte une forme d'apothéose profane.

tairement la chaire de Saint-Pierre dès son retour à Rome <sup>1</sup>!

De Milan, Riario se rendit, par Mantoue <sup>2</sup> et Padoue, à Venise, où l'attendaient de nouvelles fêtes. A la fin d'octobre <sup>3</sup>, le neveu du Pape était de nouveau à Rome; quelques jours après son arrivée, Sixte IV écrivait au duc de Milan pour le remercier de la splendide réception faite par lui à Riario et pour confirmer leurs conventions <sup>4</sup>.

Deux mois plus tard, la mort mettait un terme à la vie scandaleuse et aux projets ambitieux du neveu de Sixte IV. Au cours de la troisième semaine de décembre 1473, Riario eut une violente attaque de fièvre <sup>5</sup> : le 5 janvier 1474, il rendait le dernier soupir <sup>6</sup>; il n'avait que vingt-huit ans. On parla de poison vénitien, mais quelques contemporains prétendent qu'il était mort victime de ses propres excès <sup>7</sup>, et cette version est la plus

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 16 et suiv.; BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 101 : ces deux historiens sont disposés à adopter, sur ce point, le dire de CORIO. Voy. encore l'*Arch. st. Lomb.*, t. III, p. 449, et t. VI, p. 721 et suiv. Je dois dire que je n'ai pas trouvé dans les dépêches des ambassadeurs une seule allusion à rien de semblable.

<sup>2</sup> SCHIVENOGLIA, p. 175 et suiv.

<sup>3</sup> L'époque du retour de Riario à Rome est indiquée par un Bref (inéd.) de Sixte IV à la ville de Bologne, daté de Rome, le 28 octobre 1473 : nous y relevons ce passage : « A peine de retour, le cardinal Riario nous a rendu compte de la magnifique réception qui lui a été faite à Bologne »; il en remercie les habitants de la ville. (Archives d'État de Bologne, Q. 3.) — Ce détail trouve sa confirmation dans un passage de la *Cronica Ferraria* (inéd.), du notaire CALEFFINI : « 1473 a di 13 de Octobre arivo in Ferrara il card. S. Sisto cum circa 300 cavali nominato frate Pietro da Savona »; il avait été en Lombardie et à Venise; le duc alla à sa rencontre et fut plein d'attentions pour lui; le 15, le cardinal reprit le chemin de Rome « per la via de la Marcha ». (Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. I. I. 4.)

<sup>4</sup> Bref (inéd.) du 2 novembre 1473 (Archives d'État de Milan) : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 116. Voy. CORIO, p. 276 : ce passage est inintelligible.

<sup>5</sup> Voy. la Relation (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 20 décembre 1473 : il parle de « febre continua » et de « gran indisposition del stomacho »; les médecins eurent seuls accès auprès du malade. (Archives Gonzague.) — Le cardinal ne tarda pas à entrer en convalescence (voy. la Dépêche du 30 décembre 1473, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 264), mais elle fut suivie d'une rechute.

<sup>6</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, et Lettre (inéd.) de l'ambassadeur de Mantoue, datée de Rome, le 5 janvier 1474.

<sup>7</sup> Dans une étude écrite dans un sens visiblement favorable à P. Riario, et

vraisemblable. Un ambassadeur milanais affirme, dans sa relation, que Riario s'était converti, avait reçu les derniers sacrements, et qu'il était mort repentant<sup>1</sup>.

Rome entière joignit ses larmes à celles de Sixte IV sur le cercueil du cardinal Riario. Le secrétaire du Sénat, Infessura, interprète fidèle de l'opinion populaire au sujet de la mort prématurée de ce fastueux personnage, écrivait à ce propos : « Ainsi se terminèrent nos fêtes, et tout le monde regretta la mort de Riario<sup>2</sup>. » Dans le peu de temps qu'il avait été cardinal, il avait dissipé 200,000 florins d'or, d'autres disent 300,000, et il laissait 60,000 florins de dettes<sup>3</sup>. Cependant, il n'est qu'équitable de reconnaître qu'il avait su faire un

publiée sous le titre : « Il card. fra Pietro Riario », dans la *Civ. catt.*, 1868, t. III, p. 705, l'auteur repousse le témoignage de RAPH. VOLATERRANUS, sous prétexte que ce dernier n'a écrit ses *Commentarii* que trente ans après la mort du cardinal. Cet argument ne saurait s'appliquer à PALMERIUS; or, celui-ci écrit, p. 257 : « Morbo ex intemperentia contracto moritur. » Sur ce point, voy. encore la Relation (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 20 décembre 1473, déjà citée plus haut, p. 232, note 5. — Riario fut enseveli dans l'église des Saints-Apôtres, où l'on éleva sur sa tombe le magnifique monument que tout le monde connaît. (Voy. SCHMANSOW, p. 166 et suiv.) — Les services funèbres eurent lieu le 18 janvier : voy *Acta. consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. On conserve à la Bibliothèque Corsini, à Rome, sous le n° 45, C. 18, f° 117-123, un manuscrit intitulé : « Oratio in funere rev<sup>di</sup> d. Petri card. S. Sixti habita Romæ a rev<sup>do</sup> patre d. Nicolao episc. Modrusien. » S'il faut en croire Giacomius, t. III, p. 43, cette pièce, que nous avons crue inédite, aurait déjà été imprimée. C'est un grossier panégyrique, et par conséquent on ne doit le consulter qu'avec une extrême réserve. Tout au plus peut-on s'en rapporter à ce que l'auteur dit de la grande libéralité de Riario. Citons seulement un passage, pour donner une idée de l'ensemble : « Extinctus jacet optimarum artium delicatissimus amator. Interitit omnium studiosorum præcipuus fautor, cultor bonorum (!), curiæ splendor, ornamentum civitatis et huius urbis diligentissimus restaurator. » Au f° 119, nous relevons une phrase intéressante, parce qu'elle fait allusion au désordre des finances de ce parvenu : « Nullas a ministris impensarum exigebat rationes : nulla computa exigere volebat. »

<sup>1</sup> Lettre de Sacramorus, du 25 janvier 1474, publiée dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 262 et suiv.

<sup>2</sup> INFESSURA, p. 1144. — Pour être exact, il faut dire qu'on fit circuler un grand nombre d'épigrammes : voy. CORIO, p. 276, et SCHMANSOW, p. 338; de ce nombre est l'« Epitaphium rev. d. Petri card<sup>ini</sup> Sixti IV », publié dans une plaquette très rare, intitulée : « *Epitaphia claror. viror.* », et imprimée à Strasbourg en 1510.

<sup>3</sup> *Cr. di Viterbo di GIOV DI JUZZO*, p. 104, et RAPH. VOLATERRANUS, t. XXII, f° 234.

noble usage d'une partie de ses richesses. « Épris de magnificence, dit de lui le biographe de Melozzo da Forli, il personnifiait la poursuite de l'idéal artistique, communc à tous les hommes de son temps, aux princes temporels, aux guerriers les plus farouches eux-mêmes; à défaut de cet idéal, ils eussent cru qu'il leur manquait quelque chose. Son alliance avec les arts nous montre réuni dans son entourage et à son service, pendant l'unique année qu'il demeura aux Saints-Apôtres, tout ce qu'il était possible alors de réunir à Rome<sup>1</sup>. » Un savant romain confirme le fait, en établissant, à la suite de longues recherches, qu'il n'est pas un seul des poètes vivant à Rome a cette époque qui n'ait célébré Riario comme un généreux Mécène<sup>2</sup>. L'éloge funèbre du cardinal fait expressément mention d'une magnifique bibliothèque dont l'organisation l'occupait dans les derniers temps de sa vie; il insiste également sur les travaux de restauration et d'embellissement exécutés à ses frais dans diverses églises de Trévise, de Milan, de Pavie et de Rome<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 50; voy. encore, p. 54 et 163 : dans ce dernier passage, l'auteur démontre, par une critique serrée des textes, que si le fait de la liaison du cardinal Riario avec Melozzo da Forli est très vraisemblable, il n'est pourtant pas absolument certain.

<sup>2</sup> Article de CORVISIENI, dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. I<sup>er</sup>, p. 478 et suiv. Voy. aussi CORSIGNANI, t. II, p. 468, et *Civ. catt.*, 1868, t. III, p. 696 et suiv.

Pour Rome, citons notamment l'église de Saint-Grégoire; au sujet de l'église des Saints-Apôtres, l'auteur de l'oraison funèbre se borne à dire que Riario avait l'intention d'y faire des embellissements. (Bibliothèque Corsini, à Rome, Cod. 45, C. 18, f<sup>o</sup> 121<sup>b</sup> et suiv.)

### III

CHRISTIAN, ROI DE DANEMARK ET DE NORVÈGE, ET FRÉDÉRIC D'URBIN A ROME. — TROUBLES DANS LES ÉTATS DE L'ÉGLISE. — CAMPAGNES DU CARDINAL JULIEN DE LA ROVÈRE EN OMBRIE. — FRÉDÉRIC REÇOIT LE TITRE DE DUC D'URBIN ET DONNE SA FILLE EN MARIAGE A JEAN DE LA ROVÈRE. — LA LIGUE DU 2 NOVEMBRE 1474.

Sixte IV se consola de la mort de son bien-aimé neveu plus vite qu'on ne s'y serait attendu<sup>1</sup>. Pendant quelques jours, il s'adonna entièrement à sa douleur, et sa porte fut fermée pour tout le monde, même pour les cardinaux<sup>2</sup>; mais, dès le 10 janvier 1474, l'ambassadeur de Mantoue, écrivant à la marquise, ne craignait pas de se tromper en affirmant que le Pape commençait à se remettre de la perte de Riario<sup>3</sup>. Dès lors,

<sup>1</sup> Le Bref (inéd.) du 6 janvier 1474 à Hercule d'Este respire déjà la résignation : « Sed quoniam ita fuit Dei voluntas, in cuius potestate omnia posita sunt, ferendum est equo animo iuxta illud : Dominus dedit, Dominus abstulit, ut Domino placuit, sic factum est, sit nomen Domini benedictum. » (Original aux Archives d'État de Modène.) On constate le même état d'esprit dans les Brefs (inéd.) analogues adressés aux Florentins et au duc de Milan pour leur faire part de la mort de P. Riario et leur recommander Jérôme : ils portent la date du 6 janvier 1474. (Archives d'État de Florence, X. II. 25, f° 59, et Archives d'État de Milan, Autogr.) — Reste, il est vrai, à savoir jusqu'à quel point ces documents officiels rendaient la pensée du Pape.

<sup>2</sup> Le 9 janvier 1474, le marquis Jean-François de Gonzague écrit de Rome à la marquise Barbe (inéd.) : Sa Sainteté « sta molto strata et cum dolore et ad niuno se lasse videre fin qui ne ad cardinali ne ad altri ». (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 10 janvier 1474 : « Benche N. S. doppo la morte de frate Petro ne in lo giorno de la Epiphania uscisse fuori a la messa ne habia fatto consistorio ne voluto udire cardinale che sia andato a palatio, nondimeno se intende che de questo caso se ne porta

deux questions se posaient, dont tout le monde discutait avec ardeur les solutions possibles. Le défunt avait eu le talent d'écarter tous les rivaux capables de le supplanter : qui allait hériter de son influence ? A qui reviendraient ses richesses ? Les uns voulaient trouver un présage dans la faveur croissante de Jérôme Riario ; d'autres désignaient le cardinal Orsini ; on ne voyait personne en état de lui faire contrepoids <sup>1</sup>.

Les bruits les plus fabuleux couraient sur la fortune laissée par le cardinal Riario ; elle passa tout entière à son frère Jérôme, et, avec elle, il hérita d'une partie de son influence <sup>2</sup>. Après lui, le personnage le plus en vue fut dorénavant le cardinal Julien de la Rovère. Il formait, à tous les points de vue, un heureux contraste avec Pierre Riario. Julien « ne possédait ni les séductions d'un esprit brillant, ni celles d'une éducation littéraire étendue ; à un caractère sérieux, à une haute intelligence, il joignait assez fréquemment de la rudesse et de l'emportement. Il ne s'entourait pas d'une foule de serviteurs et de courtisans ; il ne faisait aucune dépense inutile pour son entretien et son vêtement ; néanmoins, dans le choix de son ameublement, il faisait preuve de goût et recherchait la perfection du travail. Enfin il savait, au besoin, déployer une magnificence en rapport avec sa situation <sup>3</sup>. » Tel était le cas, en particulier, lorsque des personnages princiers venaient rendre visite à son oncle dans la Ville éternelle. L'occasion s'en présenta maintes fois pendant les années 1474 et 1475.

En 1474, au commencement du mois de mars, on apprit

piu costantemente che la brigata pensava e dice che vol attendere a vivere. Lo conte Hieronymo sento gli fa persuasione assai a questo effecto. » (Archives Gonzague.)

<sup>1</sup> Voy. la Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, du 40 janvier 1474, citée plus haut, p. 235, note 3.

<sup>2</sup> Voy. dans l'ouvrage de CAPELLI, p. 252, la relation de N. Benededei. Voy. encore la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 5 mars 1474 : « De qua lo conte Jeronimo continua in grande favore e reputatione e fa piu che tuti li altri. » (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 18 : cet écrivain définit exactement le degré d'autorité que mérite Jacobus Volaterranus. Le même savant dit avec raison (p. 10) que le récit des premières années du cardinalat de Julien par Brosch (p. 5 et suiv.) doit être rectifié sur plusieurs points.

que le roi de Danemark et de Norvège, Christian, allait venir visiter la Ville éternelle. Sixte IV manifesta sur-le-champ l'intention de recevoir de son mieux le monarque du Nord et de mettre à sa disposition les appartements habités précédemment par Frédéric III<sup>1</sup> : non content de cela, il écrivit à Christian une lettre des plus amicales pour lui souhaiter la bienvenue<sup>2</sup>. Les recherches les plus récentes semblent avoir démontré qu'en faisant ce voyage le roi de Danemark accomplissait avant tout un acte de dévotion<sup>3</sup>; il était donc tout naturel que le Pape lui en témoignât sa joie par des attentions particulières. Mais Sixte IV avait encore un autre motif de satisfaction; il était fondé à croire qu'il trouverait dans la personne de Christian un précieux auxiliaire pour ses projets de croisade, car il n'ignorait pas que le Roi avait foi dans une certaine prédiction d'après laquelle il était réservé à un monarque du Nord de vaincre et de chasser les Infidèles.

Le roi voyageait avec une suite de cent cinquante hommes, tous vêtus de couleurs sombres; sur les housses des chevaux étaient brodés des bâtons de pèlerin<sup>4</sup>. Les voyageurs firent leur

<sup>1</sup> Lettre (iné.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 3 mars 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1474, n° 1 : la date manque, mais ce n'est point le fait d'une négligence de Raynald, car elle manque également dans le manuscrit B-19, f° 220, de la Bibliothèque Vallicellane. — MANNI, p. 79, place par erreur le voyage de Christian I<sup>er</sup> à Rome dans l'année 1475. Sur ce voyage, voy. CANCELLIERI, *Notizie della venuta in Roma di Canuto II, et di Christiano I, re di Danimarca, negli anni 1027 e 1474, etc.* (Roma, 1820); voy. encore : l'article de LÖEHER dans l'*Hist. Taschenbuch*, 1869, p. 266 et suiv.; HOFMANN, *Barbara*, p. 23, et surtout la monographie de F. KROGH, publiée à Copenhague en 1872. L'auteur n'a utilisé qu'en partie et cite parfois à faux les documents des Archives d'État de Milan : il n'a pas connu les Lettres (iné.) des Archives Gonzague, que nous citerons plus loin.

<sup>3</sup> KROGH, p. 7. En Allemagne, on ne s'entretenait que des projets politiques attribués au royal voyageur, et certains évêques s'en inquiétaient : voy. LÖEHER, *op. cit.*, p. 267. Il est certain que Christian mena de front son pèlerinage, d'une part, et des négociations diplomatiques de genres divers, de l'autre.

<sup>4</sup> Voy. SCHIVENOGLIA, p. 177 et suiv. — La chevelure blonde et le teint clair des hommes du Nord étaient pour les Italiens un objet d'étonnement : voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 111. GHIRARDACCI écrivait dans son *Hist. di Bologna* : « Era questo re tutto vestito di negro con una beretta rossa e portava nel petto un segno come portono li pelegrini che vanno a S. Jacomo di Galezia. » (Cod. 768 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne.)



entrée à Rome le 6 avril. Christian, beau vieillard au visage grave, à longue barbe grise, fut comblé de marques d'honneur. La curie au complet alla à sa rencontre et l'escorta jusqu'à Saint-Pierre. Au moment où il approchait du Pape, celui-ci lui ouvrit les bras, mais le Roi s'agenouilla devant lui avec toute sa suite et lui demanda sa bénédiction. Après qu'il se fut relevé, le Pape l'embrassa et le conduisit à son palais. Les cardinaux de Gonzague et Julien de la Rovère étaient chargés de lui faire les honneurs de Rome <sup>1</sup>.

Pendant toute la durée de son séjour dans la Ville éternelle, Christian ne cessa de se montrer plein d'égards et de respect pour le Pape et le clergé; aussi arriva-t-il souvent, depuis lors, qu'on le citait aux princes italiens comme modèle à imiter pour la conduite à tenir envers l'Église et ses serviteurs <sup>2</sup>. Le Pape fit don au royal pèlerin d'un morceau de la vraie croix et d'autres reliques, d'un autel portatif<sup>3</sup>, d'une magnifique mule dont le mors était incrusté d'or, d'une bague d'une très grande valeur et de divers autres objets précieux. Le jeudi saint, après la messe, il lui donna sa bénédiction et lui accorda une indulgence. Le jour de Pâques, Christian reçut des mains du Pape la sainte communion et la rose d'or. Les cardinaux lui firent également de beaux présents. De son côté, le Roi fit une distribution de produits de son pays, tels que fourrures de prix et autres objets analogues <sup>4</sup>.

Christian passa ainsi à Rome trois semaines, pendant lesquelles Sixte IV ne cessa de se mettre en frais pour lui faire honneur<sup>5</sup>. Dans leurs entretiens, les deux souverains traitèrent diverses questions, telles que la croisade et les affaires inté-

<sup>1</sup> KROGH, p. 46; SCHMAROW, p. 18.

<sup>2</sup> Voy. AMMANATI, *Epist.*, p. 556 de l'élection de Francfort. La date 4 avril, qui se trouve, d'ailleurs, aussi dans l'édition de Milan, f° 276<sup>b</sup>, est certainement fautive: il faudrait peut-être lire: IV Idus April. [10 avril].

<sup>3</sup> On le conserve actuellement au musée de Copenhague.

<sup>4</sup> KROGH, p. 52 et suiv. Voy. *Luebeckische Chroniken*, publiées par GRAU-TOFF, t. II, p. 358: pour certains faits, cet ouvrage indique des dates différentes de celles de Krogh, mais ce dernier mérite la préférence, parce qu'il s'appuie sur les relations des ambassadeurs milanais.

<sup>5</sup> Relation (inéd.) de J. B. Arrivabene, datée de Rome, le 19 avril 1474. (Archives Gonzague.)

ressant spécialement le royaume de Danemark; il n'est pas impossible qu'on y ait mis sur le tapis d'autres projets, tels, par exemple, que celui de changer la couronne du duc de Milan en couronne royale<sup>1</sup>. Ce fut sans doute aussi à cette occasion que se négocia la création d'établissements d'instruction supérieure dans le Nord, car la Bulle du Pape relative à la fondation de l'Université de Copenhague porte la date du 12 juin 1475<sup>2</sup>. Le Roi obtint encore diverses autres Bulles, que le Pape lui accorda avec la même bonne grâce, de sorte que Christian, enchanté de son séjour, fit frapper une médaille pour en perpétuer le souvenir<sup>3</sup>.

Avant de quitter Rome, Christian fit encore dévotement la visite des sept principales églises<sup>4</sup>; le 27 avril, il reprit le chemin de son royaume<sup>5</sup>. Au dire de l'ambassadeur milanais, les cardinaux lui donnèrent la conduite en corps jusqu'à la porte de la ville. En outre, deux membres du Sacré-Collège l'accompagnèrent jusqu'à la frontière du territoire pontifical. D'après le même ambassadeur, Christian se serait chargé de lettres importantes du Pape pour l'Empereur Frédéric III, ce qui démontre que, tout en accomplissant son pèlerinage, le Roi avait certainement trouvé du temps à donner à la politique<sup>6</sup>.

Peu de temps après le départ du roi de Danemark, arriva un ami d'ancienne date<sup>7</sup> de Sixte IV, Frédéric, comte d'Urbin. Cette visite fournit au cardinal Julien une nouvelle occasion de briller : « Il avait cédé au préfet de Rome son palais,

<sup>1</sup> LOEHER, *loc. cit.*, p. 267 et suiv.; KROCH, p. 47.

<sup>2</sup> L'Université de Copenhague ne fut ouverte que le 1<sup>er</sup> juin 1479 : celle d'Upsal avait été inaugurée le 22 septembre 1477 : voy. KROCH, p. 54, et C. ANNERSTEDT, *Upsala universitets historia. Första delen*. Upsala, 1877.

<sup>3</sup> La collection royale de Copenhague possédait l'unique exemplaire connu de cette médaille; il a disparu en 1805. KROCH, p. 55. — Sur le conseil d'Albert de Brandebourg, Christian demanda au Pape une extension des droits royaux à l'égard du clergé danois (voy. *Archiv fuer oesterr. Gesch.*, t. VII, p. 98 et suiv.); j'ignore l'accueil fait par Sixte IV à cette proposition.

<sup>4</sup> J. P. Arrivabene le dit positivement, dans une Lettre (inééd.) datée de Rome, le 23 avril 1473. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> Relation (inééd.) de Sacramorus, datée de Rome, le 28 avril 1474. (Archives d'État de Milan, *Roma*.)

<sup>6</sup> Voy. KROCH, p. 55.

<sup>7</sup> Voy. BALDI, t. III, p. 208, et REPOSATI, t. I<sup>er</sup>, p. 42.

proche de Saint-Pierre-aux-Liens, et s'était allé loger dans celui du cardinal Bessarion, auprès des Saints-Apôtres<sup>1</sup>. » Le 28 mai, le comte fut reçu par le Pape en grande pompe; Sixte IV « lui avait fait réserver une place dans la chapelle, sur le banc des cardinaux, de sorte qu'il se trouvait placé sur le même rang qu'eux, bien que le dernier, honneur réservé d'ordinaire aux seuls fils aînés de roi ». Le Pape maintint son ordre en dépit des très vives protestations des cardinaux de Gonzague et d'Estouteville<sup>2</sup>. On ne tarda pas à en connaître le motif. Il était question, en ce moment, de fiancer une fille de Frédéric au jeune frère du cardinal Julien, Jean de la Rovère; il était convenu que celui-ci recevrait en fief les territoires de Sinigaglia et de Mondavio. Cependant, avant de mettre cette affaire en délibération au consistoire, le Pape, convaincu de l'impossibilité d'obtenir l'assentiment des cardinaux, en avait prévenu le comte<sup>3</sup>. Jacobus Volaterranus relate qu'effectivement le Sacré Collège combattit ce projet comme un dangereux exemple de sollicitude donné par un Pape pour sa chair et son sang. Frédéric dut repartir sans avoir rien conclu<sup>4</sup>.

Pendant le séjour du comte à Rome, et dans un moment où le Pape était occupé des dispositions à prendre pour parer à une disette imminente, arriva une fâcheuse nouvelle : le seigneur de Todi, Gabriel Catalani, était tombé sous les coups de meurtriers; un soulèvement avait éclaté dans la ville, et il menaçait de prendre des proportions dangereuses<sup>5</sup>. Les mécontents et les partisans y accouraient de toutes les parties de l'Ombrie, surtout de Spolète, et ils avaient à leur tête Giordano Orsini et les comtes de Pitigliano<sup>6</sup>. L'agitation ne tarda pas à gagner

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 18 et suiv.

<sup>2</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, *Diarium*, p. 95. Voy. deux Relations (inéd.) de J. P. Arrivabene, datées de Rome, le 28 mai 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 27 mai 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Lettres (inéd.) du cardinal de Gonzague, datées de Rome, le 2 et le 4 juin 1474. (*Loc. cit.*)

<sup>5</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 4061.

<sup>6</sup> Les gens de Spolète avaient déjà molesté ceux de Ceretano au commencement de l'année : Bref (inéd.) du 5 février 1474. (Archives d'État de Florence.)

toute la province, déjà turbulente à l'ordinaire; l'émeute, le meurtre et l'incendie étaient à l'ordre du jour. Il était « temps d'intervenir énergiquement <sup>1</sup> », si l'on voulait empêcher les choses d'arriver aux dernières extrémités.

Dans les premiers jours de juin, Sixte IV confia au cardinal Julien la mission de rétablir l'ordre à Todi par la force des armes <sup>2</sup>; tâche extrêmement difficile <sup>3</sup>, mais le Pape, en le choisissant, avait eu la main heureuse. « Accoutumé aux privations et à la rude discipline du cloître, le cardinal ne redoutait pas la vie des camps. » Secondé par un habile homme de guerre, Jules de Camerino, il pénétra de vive force dans Todi. Giordano Orsini et le comte de Pitigliano prirent la fuite; les mutins furent jetés en prison ou exilés, et l'on prit des mesures pour interdire l'accès de la ville à la population des campagnes <sup>4</sup>.

Ce premier succès obtenu, le cardinal Julien prit le chemin de Spolète; ils'agissait de la réduire dans l'obéissance du Saint-Siège, car, pour le moment, elle appartenait en réalité au parti des Orsini plus qu'au Pape. Arrivé à trois mille pas de la ville, le cardinal fit halte et envoya Lorenzo Zane, patriarche

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 20.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du cardinal Julien de la Rovère à Laurent de Médicis, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> juin 1474 (Archives d'État de Florence); Bref de Sixte IV à la ville de Pérouse, daté du même jour, publié dans l'*Arch. st. Ital.*, t. XVI, p. 588. — Le jour du départ de Julien n'est pas consigné dans les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. Au reste, pour tout ce qui concerne cette période, cette source est en général incomplète et présente de nombreuses lacunes. — En même temps qu'il chargeait le cardinal Julien de cette mission, le Pape appelait à son aide les puissances amies : voy. le Bref (inéd.) du 1<sup>er</sup> juin 1474, au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 117. (Archives d'État de Milan.) — Les habitants de Spolète furent avisés du départ du cardinal pour Todi, par un Bref du 3 juin 1474 : voy. SANSI, *Saggi di doc.*, p. 43 et suiv.

<sup>3</sup> Déjà, en 1472, des troubles avaient éclaté à Todi, et Sixte IV avait fait son possible pour les apaiser : voy. dans le Cod. C. IV, 1, de la Bibliothèque de l'Université de Gênes, des extraits de deux Brefs (inéd.) adressés à la ville de Pérouse à ce sujet; ils sont datés : l'un du 16 avril 1474, l'autre : « s. die ».

<sup>4</sup> PLATINA, p. 1061; FRANTZ, p. 153; SCHMARSOW, p. 20. Voy. encore les Brefs (inéd.) de Sixte IV, à Florence, du 20 juin (Archives d'État de Florence, X-II-25, f° 62<sup>v</sup>-63), et à Hercule d'Este, du 14 juillet 1474. (Archives d'État de Modène.)

d'Antioche, sommer les habitants de déposer les armes. Beaucoup de bourgeois prirent la fuite, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux, et allèrent se réfugier dans les montagnes voisines; ceux qui restaient acceptèrent les propositions du patriarche, allèrent à la rencontre du légat et implorèrent de lui leur pardon. Julien fit occuper les portes de la ville; il se préparait à écouter les griefs des divers partis, dans le but d'opérer une réconciliation, quand, en violation de ses ordres formels, les mercenaires, avides de butin, commencèrent le pillage; c'étaient, pour la plupart, des gens de Camerino et de Ceretano, qui avaient à tirer vengeance des coups de main exécutés chez eux par les gens de Spolète. Le légat fut impuissant à faire rentrer dans l'ordre ses bandes déchainées. Lui-même courut risque de la vie et dut s'estimer heureux d'avoir pu mettre à l'abri du pillage l'évêché et les monastères et sauvé l'honneur des femmes et des jeunes filles. « Ainsi », dit Platina, « les gens de Spolète étaient frappés à leur tour par le sort, après qu'eux-mêmes avaient méprisé les commandements du Pape et fait bien des efforts pour mettre à l'abri derrière leurs murailles le fruit de leurs rapines dans les pays d'alentour<sup>1</sup>. »

Dans les derniers jours de juin, le cardinal Julien se porta vers le cours supérieur du Tibre, où, renfermé dans la citadelle de Città di Castello, le tyran du lieu, Niccolo Vitelli, se moquait ouvertement de Rome. On l'accusait, en outre, d'avoir prêté main forte aux insurgés de Todi et de Spolète : il s'agissait de le contraindre une bonne fois à l'obéissance. En effet, cet état permanent de révolte offrait d'autant plus de dangers que les États voisins le favorisaient. « Le voisinage de la frontière de Toscane donnait à ce territoire une importance particulière; chaque conflit politique entre lui et Rome pouvait aboutir à une tentative de séparation. On ne pouvait perdre de vue la

<sup>1</sup> PLATINA, p. 1061 et suiv. Voy. SCHMARROW, p. 20; FRANTZ, p. 154 et suiv.; CAMPELLO, lib. XXXVII; PELLINI, p. 740; SANZI, *Saggia di doc.*, p. 43 et suiv., et *Storia*, p. 68 et suiv. — Sixte IV mentionne les efforts faits par Julien pour empêcher le pillage, dans ses Brefs (inéd.) du 20 juin et du 14 juillet 1474, déjà cités.

situation de Borgo S. Sepolcro, qui, donnée en gage aux Florentins par Eugène IV, était, depuis lors, restée en leur pouvoir. Le devoir de Sixte IV était de mettre fin à une situation intolérable. » Il n'eut cependant recours à la force qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation <sup>1</sup>. Au dernier moment encore, il se déclara disposé à recevoir Vitelli en grâce, pourvu que celui-ci fit sa soumission ; il ne demandait que l'obéissance et ne cherchait point une vengeance <sup>2</sup>.

Vitelli, cependant, ne songeait guère à se soumettre ; il repoussa les conditions très modérées offertes par le cardinal Julien, de sorte que celui-ci se vit contraint de faire le siège en règle de Città di Castello. Presque journellement les assiégés exécutaient des sorties, parfois heureuses, dont les troupes pontificales eurent beaucoup à souffrir. Mais un danger plus sérieux les menaçait sur leurs derrières ; c'était l'alliance conclue entre Vitelli, Milan et Florence. En effet, oubliant les services que lui avait rendus le Pape pendant la guerre de Volterra, Florence avait fait passer de l'argent à Vitelli ; bien plus, en dépit des assurances formelles données par le Pape <sup>3</sup>, une armée de six mille hommes, partie de Borgo S. Sepolcro, s'était approchée de Città di Castello sous prétexte de garder la frontière, en réalité pour se porter au secours de Vitelli au moment décisif <sup>4</sup>. Sixte IV protesta à bon droit contre cet appui scandaleux donné par son alliée à « un sujet rebelle, dont la douceur n'avait pu vaincre la désobéissance <sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 21 : on trouve là des détails sur l'insolente attitude de Vitelli à l'égard de Sixte IV, et sur Ammanati, qui s'entremît en faveur de Vitelliet tomba pour ce fait en disgrâce. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 257.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 118, le Bref (inéd.) du 25 juin 1474. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Bref (inéd.) à Florence, du 28 juin 1474 : Promittimus enim vobis in verbo Pontificis neque nos neque legatum nostrum neque ullas copias que illuc profecta sunt aut proficiscuntur minimam offensivunculam terris aut agris vestris illaturas. » (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 63<sup>b</sup>-64.)

<sup>4</sup> FRANZ, p. 155 ; SCHMARSOW, p. 22. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 257.

<sup>5</sup> Bref (inéd.) à Hercule d'Este, daté de Rome, le 14 juillet 1474. (Archives d'État de Modène.)

L'attitude de Galéas-Marie pendant le siège de Città di Castello n'était pas moins suspecte. Dans un bref daté du 5 juillet, Sixte IV se montre surpris des observations que le duc de Milan lui a transmises par écrit au sujet de cette affaire, et il défend l'équité de ses propres actes. « Nous ne demandons », dit-il, « rien autre chose de Vitelli que l'obéissance; qu'il renonce à sa souveraineté, qu'il rentre dans la vie privée, et nous lui ferons miséricorde; mais un prince ne peut tolérer dans ses États une rébellion ouverte. Si les Florentins prétextent qu'ils ont des craintes pour Borgo S. Sepolcro, c'est pure hypocrisie, car le Pape leur a fourni, dès le 28 juin, toutes les assurances désirables, sous la garantie de sa parole<sup>1</sup>. »

Au milieu du mois de juillet, Milan et Florence proposèrent par voie diplomatique leur intervention en faveur du rebelle et demandèrent au Pape de lever le siège de Città di Castello; Sixte IV répondit par un refus dont il prit la peine de développer longuement les motifs. Il est intéressant de noter ici que le roi de Naples, après toutes les preuves de bon vouloir dont il avait été l'objet de la part de Sixte IV, intervint également en faveur de Vitelli<sup>2</sup> : lui aussi préférerait, dans les États de l'Église, le maintien de l'anarchie à celui de l'ordre et du calme. Cependant, de toutes les ingratitude qui se révélèrent à cette occasion, il semble que celle du duc de Milan fut la plus sensible au cœur du Pape. Le 28 juillet, il lui adressa des remontrances à ce sujet, dans un Bref qu'on ne peut lire sans en être touché<sup>3</sup>.

La situation était critique : pour en sortir, Sixte IV fit appel

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 119, le Bref (inéd.) du 5 juillet 1474. (Archives d'État de Milan.) — A cette même date, du 5 juillet, Sixte IV écrivait encore à Florence (inéd.) « Monemus et hortamur vos promotua benevolentia, pro iustitia ipsa et honestate, desinite ab inceptis favoribus quos Nicolao prestatis, ne indignationem Dei contra vos provocetis. » (Archives d'État de Florence, X-11-25, f<sup>os</sup> 64<sup>b</sup>-65<sup>b</sup>.)

<sup>2</sup> Ce fait est démontré par le Bref (inéd.) aux gouvernements de Naples, de Milan et de Florence, daté de Rome, le 18 juillet 1474 (il en existe des copies aux Archives d'État de Milan et à celles de Bologne, Q. 22) : le Pape répond par un refus à la demande susmentionnée.

<sup>3</sup> Voy. cette Lettre (inéd.) au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 120; je l'ai trouvée aux Archives d'État de Milan.

au concours de Frédéric d'Urbin, et, afin de s'assurer sa bonne volonté, il lui conféra, le 21 août, le titre de duc; on observa, en cette circonstance, exactement le même cérémonial et l'on déploya la même pompe que trois ans auparavant, pour Borso d'Este<sup>1</sup>. Deux jours après, Frédéric partait directement pour rejoindre les troupes pontificales sous les murs de Città di Castello<sup>2</sup>. « Sa réputation de général invincible » produisit un effet immédiat. Aussitôt informé de son arrivée au camp, Vitelli manifesta le désir d'entrer en pourparlers. Cependant, comme il savait avoir derrière lui des amis puissants, comme, d'autre part, il n'ignorait pas que Frédéric ne tenait nullement à contribuer à un accroissement de la puissance du Pape sur sa propre frontière, il ne se départit pas de son attitude arrogante. Dans les négociations qui suivirent, il déploya une telle habileté que sa capitulation, au lieu d'être un acte de soumission, se transforma en une transaction honorable<sup>3</sup>. Il fut convenu que le cardinal ferait son entrée dans la ville avec une escorte dont l'effectif ne devait pas dépasser deux cents hommes, toute sécurité étant, d'ailleurs, garantie à Vitelli pour sa personne, et que Lorenzo Zane, patriarche d'Antioche, occuperait la citadelle comme lieutenant du Pape, avec une garnison, jusqu'au retour des exilés et en attendant l'achèvement du réduit fortifié dont le cardinal avait ordonné la construction. Après l'exécution de la convention, le cardinal congédia son armée et reprit, de sa personne, le chemin de Rome, avec Frédéric, qui emmenait Vitelli<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la Lettre de J. P. Arrivabene, du 21 août 1474, dans AMMANATI, *Epist.*, n° 361 (édition de Francfort). Voy. encore : PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1062, et une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 21 août 1474. (Archives Gonzague.) REPOSATI, t. 1<sup>er</sup>, p. 250, donne, pour la cérémonie de l'investiture, la date du 23 mars; REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 259, celle du 23 août : ils se trompent tous deux.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 26 août 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> DE L'ÉPINOIS, p. 441; SCHMARSOW, p. 23.

<sup>4</sup> SCHMARSOW, p. 23 : cet écrivain fait remarquer (p. 21, note 3) que le récit de Roberto Orsi (*De obsidione Tifernatum, Città di Castello*, 1538, et dans TARTINIUS, t. II, p. 671 et suiv. E. MANUCCI en a publié une traduction italienne, à Pérouse, en 1866) est écrit avec une partialité évidente en faveur

La nouvelle de la réduction de Città di Castello fut, à Rome, l'occasion de grandes réjouissances ; on l'annonça du haut du fort Saint-Ange au son des trompettes, et l'on n'eût pas fait plus de bruit s'il se fût agi de la défaite d'un Spartacus ou d'un Sertorius ; cependant, ajoute le secrétaire du cardinal de Gonzague, je ne crois pas à une soumission réelle de la part de Vitelli, car il y a des gens assez rusés pour marier le feu et l'eau sans mécontenter personne<sup>1</sup>.

Effectivement, après avoir obtenu la capitulation que l'on a vue, Vitelli devait être plus disposé à redoubler d'insolence qu'à s'humilier. Elle avait clairement démontré, comme tout ce qui l'avait précédé, d'ailleurs, la valeur des « alliances » sur lesquelles Sixte IV avait cru pouvoir compter. « En butte de toutes parts à la trahison, avec des alliés tels que Ferdinand de Naples, un fourbe, avec des voisins tels que Laurent de Médicis, on ne peut, de bonne foi, reprocher au Pape d'avoir tenté de fonder dans les États de l'Église des situations solides pour ses neveux ; il y fallait un César Borgia et un Pape du caractère de Jules II pour les purger des oppresseurs du peuple, petits et grands<sup>2</sup>. »

Platina rapporte que, tout le long de sa route, en retournant vers Rome, le légat rencontra des députations envoyées par diverses villes pour lui porter leurs félicitations et des présents. Le cardinal refusa généralement les présents, non par fierté, mais parce qu'il trouvait la chose peu convenable pour un homme d'Église ; quant à ceux qu'il dut absolument recevoir, il les affecta à quelque destination pieuse, telle que la restauration d'églises et de monastères<sup>3</sup>. « Le 9 septembre, de

de Vitelli. Voy. encore : UCOLINI, t. I<sup>er</sup>, p. 507. Dans un Bref daté de Rome, le 2 septembre 1474 (publié par MARTÈNE, t. II, p. 1468), Sixte IV annonce au duc de Milan « deditionem civitatis nostre Castelli » : l'original existe aux Archives d'État de Milan.

<sup>1</sup> Lettre de J. P. Arrivabene, du 3 septembre 1474 dans AMMANATI, *Epist.*, n° 574 (édition de Francfort.) Voy. *ibid.*, n° 575, une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague à son père, datée de Rome, le 5 septembre 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> FRANTZ, p. 156 et suiv.

<sup>3</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1063 ; voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 9.

grand matin, Julien et le duc d'Urbain arrivèrent devant la porte Flaminia. Le Pape avait donné à tous les cardinaux l'ordre d'aller à leur rencontre; mais ils arrivèrent trop tard. Avant le lever du soleil, en vrai fils de la Ligurie, dur à la fatigue, le cardinal était déjà dans l'église de Sainte-Marie du Peuple. On le mena de là en grande pompe jusqu'à sa demeure. Le duc d'Urbin à cheval, le préfet de Rome et le comte Jérôme précédaient le cardinal : en tête du cortège marchait Vitelli, entre quelques personnages de la noblesse. » Quelques heures après eut lieu un consistoire dans lequel le rebelle vaincu prêta le serment d'obéissance<sup>1</sup>. Le Pape, retenu à la chambre par une indisposition, ne put prendre part à cet acte<sup>2</sup>.

Pendant ce second séjour du duc d'Urbin à Rome, on lui rendit des honneurs plus grands encore qu'au printemps. On lui avait assigné pour son logement des appartements situés immédiatement au-dessus de ceux du Pape<sup>3</sup>. Ni l'un ni l'autre n'avaient perdu de vue leurs projets d'alliance de famille : ils les menèrent cette fois à bonne fin. Le 10 octobre, Sixte IV écrivait au duc de Milan : « Aujourd'hui a été annoncé publiquement le mariage de notre neveu Jean de la Rovère avec la fille du duc d'Urbin<sup>4</sup>. » Deux jours après, Jean recevait l'investiture des vicariats de Sinigaglia et de Mondavio<sup>5</sup> : ces deux villes s'étaient révoltées contre Antoine Piccolomini, duc d'Amalfi, après la mort de Pie II. L'acte d'investiture fut signé par tous les cardinaux, même par ceux qui avaient voté en

<sup>1</sup> Lettre de J. P. Arrivabene, du 9 septembre 1474, dans AMMANATI, *Epist.*, n° 570 (édition de Francfort); SCHMARROW, p. 23.

<sup>2</sup> Dans une Lettre du 9 septembre, Arrivabene émettait toutes sortes de suppositions au sujet de la maladie du Pape; le 10, il était en mesure d'écrire ce qui suit (inéd.) : « Lo mal del Papa per quanto se habia è piccol cosa; ha havuto doi legieretti parosismi de terzanetta, de la qual se munda e non ne fanno caso se non per essere Papa, e lo secundo de heri doppo'l disnare non fu piu che tre hore. » Le 16 septembre, il écrit de nouveau (inéd.) : La cosa è tardata per questa puocha febre del Papa che fu solamente doi parosismi, hora sta bene. » (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 3 novembre 1474. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 421. (Archives d'État de Milan.)

<sup>5</sup> SIENA, *St. di Sinigaglia*, p. 154.

sens contraire; seul, le cardinal Piccolomini ne fut pas admis à donner sa signature. Le cens annuel était fixé à la somme de 600 ducats<sup>1</sup>.

Frédéric d'Urbin, habile homme de guerre, eût pu devenir un adversaire redoutable : en se l'attachant par ses bienfaits et par une alliance de famille, Sixte IV avait fait acte de bonne politique. Au reste, d'une façon générale, il eut lieu d'être satisfait des succès que sa politique lui procura pendant l'été de 1474. « On avait essayé de lui susciter des difficultés dans les États de l'Église, c'est-à-dire dans sa propre maison, et les fauteurs de ces manœuvres en étaient pour leur courte honte. Les intrigues de Laurent de Médicis<sup>2</sup> étaient percées à jour. Il avait sans motif plausible prétendu tremper la main dans une affaire qui ne concernait que le Pape. Le cardinal Ammanati, et l'on sait s'il était favorable aux la Rovère, se crut lui-même obligé de l'interpeller à ce sujet. Non content de soutenir les insurgés, sous apparence de traiter des affaires d'intérêt commun entre alliés, Laurent avait tenté d'ameuter l'Italie entière par ses lettres, par ses messagers, afin d'amener le Pape, par contrainte, à renoncer au châtiement des rebelles. » Le coup avait manqué. Il avait cru trouver des alliés pour l'accomplissement de ses projets à Milan et à Naples; son espoir était déçu<sup>3</sup>. Il lui fallait à tout prix des complices; il se retourna du côté de Venise. Mais la Seigneurie se considérait comme engagée à l'égard du Pape par la ligue jurée contre le Turc, comme le roi de Naples et plus que lui, car le Pape lui avait fourni des vivres et de l'argent pour le siège de Scutari<sup>4</sup>. Aux

<sup>1</sup> Relation (inééd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 12 octobre 1474. (Archives Gonzague.) — Sur les constructions exécutées à Sinigaglia par Jean de la Rovère, voy. SCHMARROW, p. 343 et suiv.; les détails donnés par cet écrivain sont empruntés au Cod. Urb. 1023 (inééd.) : *La vita e gesti della buona mem. sig. Johan Prefetto auct. Fra Garzia de Francia*. L'auteur trace un bon portrait de Jean de la Rovère.

<sup>2</sup> SCHMARROW, p. 24. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 9, dit, au sujet de Laurent de Médicis : « Nam præterquam quod Nicolao pecunias et vires subministrabat, omnem Italiam literis nunciisque sub specie fræderis sollicitavit ad opem illi ferendam, ut Pontifex ab incepto turpiter desistere cogeretur. »

<sup>3</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1063.

<sup>4</sup> SCHMARROW, *loc. cit.*

avances de Laurent, elle répondit, Navagiero nous l'apprend dans sa relation, qu'elle avait déjà formé une ligue avec Naples et avec le Pape, et qu'il était libre à chacun d'y entrer. Des conférences étaient précisément sur le point de s'ouvrir à Rome; les représentants des diverses puissances italiennes ne tardèrent pas à y affluer de toutes parts. Encore une fois, le Pape était en droit d'espérer la réalisation d'un de ses vœux les plus chers : la formation d'une ligue générale des puissances italiennes : plus que jamais la nécessité s'en imposait, en présence des armements des Turcs<sup>1</sup>. Si ce beau projet échoua, le responsabilité n'en retombe pas sur Sixte IV.

Le début des conférences promettait les plus heureux résultats. Déjà on avait posé les bases d'une entente qui satisfaisait tout le monde. Au dernier moment, alors qu'il ne restait plus qu'à apposer les signatures, dit un chroniqueur vénitien, Ferdinand donna à ses représentants l'ordre de rompre les négociations<sup>2</sup>. Tout était à refaire. Le 2 novembre 1474, Florence, Venise et Milan conclurent un traité d'alliance défensive pour une durée de vingt-cinq années<sup>3</sup>. Elles demandèrent l'adhésion du duc de Ferrare, du Pape et du roi de Naples. Le premier seul y consentit<sup>4</sup>. Sixte IV répondit par un refus formel, dont il exposa les motifs dans un mémoire longuement

<sup>1</sup> Dans une Lettre (inéd.) anonyme, datée « ex Constant. III Julii 1474 », il est dit : « Imprimis in Constantinopoli publice divulgabatur che in el anno futuro il Turcho intende de uscire cum una potente armata in el golfo de Vinexia. » (Archives d'État de Milan, *Milit. Guerre. Turchia.*) *Voy. Mon. Hung.*, t. II, p. 263.

<sup>2</sup> NAVAGIERO (dans MURATORI, t. XXIII), p. 1154.

<sup>3</sup> Bibliothèque Vallicellane, à Rome, Cod. B. 19, f° 156 (inéd.) : « Renovatio et instauratio pacis et ligæ inter Venetos, duces Mediolani et Florentinos cum infrascriptis capitulis. In nomine s. et ind. trinitatis, etc. A° 1474 die II mensis Novemb. Compertum est pacem ut rerum optimam mortalibus a nostro redemptore imperatam, ita maxime necessariam non posse in Italia esse diuturnam sola cessatione bellorum », etc. C'est de cette copie que s'est servi RAYNALD, ad an. 1474, n° 15; j'en ai vu une autre aux Archives d'État de Bologne, lib. Q. 22. Voy. encore, surtout au point de vue de la publication de la ligue, SISMONDI, t. XI, p. 33; ROMANIN, t. IV, p. 373; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 261; TRINCHERA, t. I<sup>er</sup>, p. LX; VIGNA, t. II, 2<sup>e</sup> part., p. 473.

<sup>4</sup> Suivant CALIFFINI, *Cronica Ferraricæ* (inéd.), Hercule d'Este donna son adhésion à la ligue le 14 février 1475. (Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. I-1-4, f° 51.)

développé. Il voyait « dans cette ligue une coalition contre le Saint-Siège, une tentative de le réduire à l'isolement et d'en faire un instrument docile de la politique égoïste de la tyrannie » . Telle était la situation de l'Italie au début de l'année de jubilé décrétée par Paul II.

<sup>1</sup> FRANTZ, p. 150. Voy. CHEMEL, *Mon. Habsb.*, t. III, p. 471, et RAUSCH, p. 147.

LE JUBILÉ DE 1475. — COMMENCEMENT DES GRANDS TRAVAUX  
 D'EMBELLISSEMENT A ROME. — VISITE DE FERDINAND 1<sup>er</sup> A  
 SIXTE IV. — LA PRISE DE CAFFA. — LA GUERRE CONTRE LES  
 TURCS.

Le 26 mars 1472, Sixte IV avait confirmé le décret de son prédécesseur ordonnant, pour l'avenir, la célébration d'un jubilé tous les vingt-cinq ans; par une bulle complémentaire du 29 août 1473, il suspendit pour toute la durée du jubilé toutes les autres indulgences et facultés<sup>1</sup>. Ces dispositions préliminaires arrêtées, le Pape commença, à Rome même, de grands travaux d'embellissement, d'après un plan d'ensemble intimement lié avec les préparatifs des fêtes prochaines. « A partir de l'automne de 1474, » dit Platina, « Sixte IV s'adonna entièrement à l'embellissement de Rome. » Il fit reconstruire de fond en comble, en blocs de travertin, et à grands frais, le pont depuis longtemps ruiné auquel, pour ce motif, les Romains avaient donné le nom de Ponte Rotto; ce travail très difficile était tout dans l'intérêt du peuple romain et de la foule d'étrangers attendus pour le jubilé; il voulut, avec raison, que le pont restauré portât son nom, et, de fait, le Ponte Sisto est véritablement une œuvre princière, qu'aucun Pape n'avait eu le courage d'entreprendre avant lui. « A mon avis », poursuit Platina, « parmi les causes qui ont pu influencer la détermination du Pape, il faut faire entrer en première ligne la pensée de mettre les masses de pèlerins allant et venant à l'abri du danger d'être écrasés dans une

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1472, n° 60; MANNI, p. 76.

poussée, comme cela arriva du temps de Nicolas V, sur le pont Saint-Ange, ainsi que je l'ai déjà raconté <sup>1</sup>. »

Au dire d'Infessura, les travaux de ce pont commencèrent dès le printemps de 1473. Le 29 avril eut lieu la pose de la première pierre. Le Pape, accompagné des cardinaux et d'un grand nombre de prélats, se rendit sur la rive du Tibre, descendit dans le lit du fleuve et posa dans les fondations une pierre carrée portant l'inscription suivante : « Construit par le Pape Sixte IV, en l'année du salut 1473 <sup>2</sup>. » Deux ans plus tard, le travail était terminé ; les pèlerins du jubilé purent profiter de ce pont, qui, s'il lui manque quelque chose sous le rapport de la beauté, a du moins le mérite d'une « extrême solidité <sup>3</sup> ». Pendant des siècles, des plaques de marbre ont rappelé le souvenir de ce que Sixte IV avait fait dans l'intérêt des pèlerins <sup>4</sup>.

De l'année du jubilé date également l'achèvement d'une autre œuvre considérable, entreprise pour satisfaire l'un des besoins les plus urgents de la population romaine. Depuis 1472, on travaillait à la restauration de l'aqueduc de l'*Aqua Virgo*, qui ne fournissait presque plus d'eau : on le prolongea depuis le Quirinal jusqu'à la fontaine de Trevi <sup>5</sup>. « Au débouché de l'aqueduc, le Pape fit élever un monument dont il confia l'exécution à Antonio Lori et à Giacomo de Carrare. Dans cette entreprise, comme dans d'autres, Sixte IV se faisait le continuateur de Nicolas V. En face de la simple inscription

<sup>1</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1064. Ce passage est très important, parce qu'il en ressort qu'à cette époque Platina avait déjà terminé sa *Vita Nicolai V*, et qu'il fournit un argument de plus à ceux qui affirment que Platina est réellement l'auteur de la *Vita Sixti IV* publiée par MURATORI. A ce sujet, voy. plus loin, chap. XII. — Suivant Platina, le commencement des travaux d'embellissement de Rome coïncide avec le retour d'Allemagne du cardinal Barbo, c'est-à-dire avec les derniers jours d'octobre 1474; voy. plus haut, p. 205, note 4, l'extrait des *Acta consist.* des Archives secrètes des Papes.

<sup>2</sup> INFESSURA, p. 1143.

<sup>3</sup> VASARI, t. IV, p. 136, attribue faussement le plan de ce pont à Baccio Pontelli; voy. MUNTZ, t. III, p. 201; SCHMARSOW, p. 32.

<sup>4</sup> Notre époque, qui ne respecte rien, a fait disparaître ces monuments commémoratifs, comme tant d'autres. Le texte des inscriptions a été publié par REMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 533, et par FONCELLA, t. XIII, p. 54.

<sup>5</sup> PLATINA, p. 1064; voy. MUNTZ, t. III, p. 174 et suiv.

posée par ce Pape, il plaça la sienne et l'entoura de pilastres et de corniches qui forment l'encadrement de la façade <sup>1</sup>. »

Sixte IV appliqua tout particulièrement son activité à la restauration des églises et des sanctuaires de la Ville éternelle, dont la visite était le but spécial des pèlerins. Il fit nettoyer l'église de Saint-Pierre et y fit percer des fenêtres afin d'y répandre plus de lumière. Le côté gauche menaçait ruine : il fit construire des contreforts pour le soutenir. Par son ordre, on procéda également au nettoyage de la basilique de Constantin, on y posa un pavement et l'on y fit des embellissements dans les nefs latérales <sup>2</sup>. Il fit faire de grandes réparations au palais du Vatican; le fameux cheval de bronze surmonté de la statue de Marc-Aurèle, rongé par la rouille, était sur le point de s'écrouler; il le fit restaurer et replacer devant le palais du Latran, sur un haut piédestal de marbre orné de trophées d'armes <sup>3</sup>. Parallèlement à ces travaux, il faisait exécuter des embellissements dans l'église des Saints-Apôtres et poursuivre la restauration d'un grand nombre d'églises de moindre importance : à cette époque déjà Rome en était abondamment pourvue. « Il n'était peut-être pas dans toute la ville, » dit Sigismondo de' Conti, « une seule chapelle que le Pape n'eût restaurée pendant l'année de jubilé. » De nombreuses plaques commémoratives rendent encore de nos jours témoignage à la louable initiative de Sixte IV <sup>4</sup>.

Les cardinaux, il faut leur rendre cette justice, rivalisaient de générosité avec le Pape en faveur des sanctuaires de la ville. « Tel prince, tel peuple », écrivait Platina en 1474; « la vérité de ce vieux dicton s'est affirmée une fois de plus en ce

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 33; FEA, *Storia delle Acque* (Roma, 1832), p. 16; voy. encore le manuscrit 2403, f° 40, de la Bibliothèque du palais de Vienne, cité plus haut, p. 188, note 3.

<sup>2</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1064; SCHMARSOW, p. 34; ROHAULT, p. 254.

<sup>3</sup> *Albertini Opusculum de mirabilibus Romæ*, 1509, éd. SCHMARSOW, Heilbronn, 1886.

<sup>4</sup> MUNTZ, t. III, p. 154 et suiv.; SCHMARSOW, p. 35; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 205. Voy. encore : FORCELLA, t. VIII, p. 301; t. IX, p. 263, 345, 351; t. X, p. 35, 219, 221, 319, 322, 323; ARMELLINI, p. 112, 133, 199, 245, 260, 577, 593.

moment; en effet, on bâtit de toutes parts dans la ville; c'est au point qu'elle sera bientôt complètement transformée, pour peu que Sixte reste en vie. S'inspirant de la même pensée, Guillaume d'Estouteville, cardinal archevêque d'Ostie, a fait voûter les nefs latérales de la basilique *al Presepe*, appelée maintenant Sainte-Marie Majeure, et l'a si bien ornée qu'il ne se peut rien voir de mieux <sup>1</sup>. »

Un autre travail important, dont le commencement remontait aux débuts du règne de Sixte IV, fut la réfection de l'hôpital du Saint-Esprit. Le Pape ordonna de la pousser activement, préoccupé qu'il était surtout de pourvoir aux besoins des pèlerins attendus pendant le jubilé <sup>2</sup>. Cette sollicitude pour les pieux voyageurs, il l'exerçait avec une prévoyance minutieuse; nous en trouvons une preuve dans la lettre circulaire adressée par lui à toutes les puissances italiennes, pour les prier de tenir la main au bon entretien et à la sécurité des routes, de disposer des hôtelleries en nombre suffisant et d'épargner aux pèlerins les formalités importunes des douanes <sup>3</sup>.

Ce fut encore dans le même ordre d'idées que Sixte IV résolut de « reprendre l'amélioration des rues de Rome, suivant le plan autrefois arrêté par l'ami de Léon-Baptiste Alberti <sup>4</sup> ». On conserve un bref adressé par lui, le 24 décembre 1473, au commissaire pontifical Girolamo de' Giganti: nous y relevons ce passage: « Parmi les objets innombrables qui appellent notre sollicitude, il ne nous est pas permis d'oublier la propreté et l'embellissement de notre résidence. En effet, s'il est une ville au monde qui doit briller par sa propreté et sa beauté, c'est avant tout celle qui porte le titre de capitale de

<sup>1</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1064; SCHMARSOW, p. 36; PAULUS DE ANGELIS, *Bas. Mar. Mag. descriptio* (Romæ, 1621), p. 44, 52.

<sup>2</sup> Nous reviendrons sur ce point au chap. XII. — 1475 est également la date de la pose de la première pierre de l'église construite à côté de l'hospice du campo Santo al Vaticano; voy. DE WAAL, *National-Stiftung d. deutschen Volkes in Rom* (Frankfurt, 1880), p. 11.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) à Florence, daté de Rome, le 25 novembre 1474. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>os</sup> 78-78<sup>b</sup>.) Voy. MARTÈNE, t. II, p. 1476, et PEZZANA, t. III, p. 367.

<sup>4</sup> SCHMARSOW, p. 33.

l'univers, et que l'honneur de posséder la chaire de saint Pierre place incontestablement au premier rang. En conséquence, considérant qu'en beaucoup d'endroits, par la négligence de ceux dont le devoir serait de veiller à l'entretien des rues, les voies de communication sont d'une horrible malpropreté, nous vous ordonnons de donner à l'avenir une attention particulière à l'entretien des rues <sup>1</sup>. » Dès l'année 1474, on commença le pavage des rues, depuis le pont Saint-Ange jusqu'au Vatican; après ce travail, on entreprit le dallage d'autres voies importantes et on restaura les chemins reliant le Monte Mario au Borgo <sup>2</sup>.

Au commencement de l'année du jubilé, le Pape publia la célèbre bulle dans laquelle il « annonçait la transformation de Rome comme la pensée dominante » du moment. Elle débute en ces termes : « S'il est de Notre devoir de porter Notre sollicitude sur toutes les villes des États de l'Église, à plus forte raison cela est-il vrai pour Notre capitale, consacrée par le sang des princes des Apôtres, Pierre et Paul; à titre de métropole et de Notre fille particulièrement chère, elle a droit de passer avant toutes les autres. Malheureusement, par suite de diverses circonstances douloureuses, le nombre des habitants et celui des maisons ont diminué. Notre vœu est que le nombre des âmes s'y accroisse, que des restaurations habiles y rendent aux constructions une beauté digne d'elle, en un mot qu'il soit convenablement pourvu à ses besoins. » La bulle garantit à tous ceux qui contribueront à l'accomplissement de ce vœu des avantages considérables pour leurs propriétés <sup>3</sup>.

Les vues du Pape étaient parfaitement justes, mais leur exécution se heurta, naturellement, « à de graves difficultés aussitôt qu'il fallut en venir à empiéter sur les biens-fonds des bourgeois romains, afin de pratiquer des percées à travers les rues étroites et les enchevêtrements de maisons construites au moyen âge au dehors de la cité léonine. Certains barons

<sup>1</sup> MUNTZ, t. III, p. 179 et suiv

<sup>2</sup> SCHMARSOW, *loc. cit.*

<sup>3</sup> THEINER, *Cod. dipl.*, t. III, p. 480 et suiv.; MUNTZ, t. III, p. 180 et suiv.; SCHMARSOW, p. 34.

s'obstinaient à repousser de haut toutes les offres d'arrangement amiable faites dans le but d'obtenir leur consentement au sacrifice d'une partie de leurs propriétés privées, ou de quoi que ce fût qui pût les déranger dans leur laisser-aller et leur incurie, pour un motif d'ordre supérieur tel que celui de l'intérêt général. Il fallut donc se résigner à procéder lentement, et, néanmoins, les Romains datèrent l'application d'une mesure qui leur était désagréable, de la visite du roi de Naples : il est cependant certain que si ce prince encouragea les projets du Pape, ce n'était pas lui qui en avait le premier conçu la pensée <sup>1</sup>. »

Au mois de décembre 1474, il n'était bruit que d'un prochain voyage du roi de Naples à Rome <sup>2</sup>. Le but de ce voyage était, d'ailleurs, uniquement politique; la question religieuse y restait étrangère. Depuis la formation de la ligue du 2 novembre 1474, qui leur inspirait à tous deux des appréhensions d'ailleurs justifiées, il s'était opéré entre Sixte IV et Ferdinand un rapprochement de plus en plus grand. Ils avaient besoin de s'entendre verbalement pour convenir de leur attitude à l'égard de cette nouvelle combinaison politique.

Le roi de Naples fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Deux des cardinaux les plus en vue, Rodrigue Borgia et Julien de la Rovère, l'attendaient à Terracine, à la frontière des États de l'Église, où ils lui souhaitèrent la bienvenue <sup>3</sup>; le 28 janvier 1475 <sup>4</sup>, il fit son entrée à Rome, avec une suite brillante; tous

<sup>1</sup> SCHMANSOW, p. 170, interprète, à mon avis, exactement le passage d'Inessura, en ce sens que le Pape aurait dit au Roi qu'il ne serait pas maître de la ville aussi longtemps qu'on y laisserait subsister les portiques, bâtiments en maille, balcons, etc., et que les rues resteraient aussi étroites.

<sup>2</sup> Dépêche (iné.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 18 septembre 1474. (Archives Gonzague.) Il ressort d'une autre Dépêche (iné.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 24 décembre 1474 (*ibid.*), qu'on y attendait la visite de Ferdinand pour le 20 janvier 1475. Le 2 janvier 1475, le cardinal annonce (iné.) que le Roi doit partir de Naples le 7 ou le 8 du même mois.

<sup>3</sup> Ils étaient partis de Rome le 14 janvier; voy. la Lettre (iné.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 17 janvier 1475 (Archives Gonzague); NOTAR GIACOMO, p. 128.

<sup>4</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 169, indique la date du 6 janvier; c'est une erreur qui vient de ce qu'il a suivi le récit d'INNESSURA, p. 1144; voy. *Cron. Rom.*, p. 35 (il faut certainement lire 1475 au lieu de 1476); SUMMONTE, t. III,

les cardinaux allèrent à sa rencontre jusqu'en dehors de la porte San Giovanni. On donna pour lui des fêtes somptueuses. Cependant il ne resta que trois jours à Rome. Les nombreux faucons que les Napolitains amenaient avec eux, dit Infessura, détruisirent tous les hiboux de la ville et des environs.

Le Pape et le Roi se comblèrent mutuellement de cadeaux. Les autorités et les églises de Rome eurent également part aux générosités de Ferdinand <sup>1</sup>. A son départ, le 1<sup>er</sup> février, les cardinaux le reconduisirent, comme à l'arrivée, jusqu'à la porte Saint-Paul : quatre cardinaux l'accompagnèrent en outre jusqu'à Saint-Paul hors les Murs, où il entendit la messe. De là, il se dirigea sur Marino. Cette fois encore, les cardinaux Borgia et Julien de la Rovère avaient été attachés à sa personne <sup>2</sup>. Frédéric d'Urbin était venu aussi à Rome pour cette circonstance. Il reçut à Grotta-Ferrata l'Ordre de la Jarretièrre, que venait de lui conférer le roi d'Angleterre.

Le 8 février 1475, l'ambassadeur de Mantoue mandait à son prince qu'on attendait une seconde visite de Ferdinand : le Roi, disait-il, devait revenir secrètement, à la faveur de la nuit ; le 5 février, le bruit d'une visite secrète de Ferdinand au Pape avait déjà couru <sup>3</sup>. D'après la chronique de Paolo del Mastro, le Roi aurait passé à Rome les journées du 13 et du 14 février <sup>4</sup>.

Le sujet des entretiens du Pape et de Ferdinand demeura pendant les premiers temps un secret, même pour la majorité des cardinaux. Le 17 février, le cardinal de Gonzague croyait

p. 490. On lit dans la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 29 janvier 1475 : « Heri introe in Roma la M<sup>a</sup> del Re al qual tuti li cardinali andorono contra un puocho fuora de la porta de S. Janni. » (Archives Gonzague.) — GIOVANNI SANTI a fait une description de l'entrée de Ferdinand, dans sa *Chronique rimée d'Urbin* (inéd.) (Cod. Ottob., 1305, f<sup>o</sup> 211<sup>b</sup>) ; mais M. MUNTZ, t. III, p. 279, l'accuse d'inexactitude.

<sup>1</sup> INFESSURA, *loc. cit.* ; NOTAR GIACOMO, p. 128 et suiv. : ce chroniqueur recule l'entrée de Ferdinand au 25 février, et cette erreur est reproduite par REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 262. Voy. SUMMONTE, t. III, p. 490, et SCHMARSOW, p. 34.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> février 1475. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Dépêches (inéd.) de J. P. Arrivabene, datées de Rome, le 5 et le 8 février 1475. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> *Cron. Rom.*, p. 35.

être sur la piste. En effet, ce jour-là, Sixte IV avait convoqué un consistoire où il exposa la nécessité d'une ligue des puissances italiennes et de la levée d'une dime sur le clergé pour arrêter les progrès des Turcs. Dans la suite de la séance, les ambassadeurs ayant été introduits, il répéta les mêmes propositions, et l'ambassadeur de Naples fut le seul qui se montra disposé à accéder aux désirs du Pape <sup>1</sup>. Il est indubitable que les entretiens de Ferdinand et de Sixte IV avaient dû porter aussi sur l'attitude à prendre à l'égard de la ligue du 2 novembre 1474 <sup>2</sup>.

A l'ouverture du jubilé, qui eut lieu pendant les fêtes de Noël 1474, l'affluence des pèlerins fut beaucoup moins considérable qu'on ne l'avait espéré. Les guerres qui sévissaient en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Espagne, et dans d'autres pays encore, dit l'auteur de la chronique de Viterbe, étaient cause qu'il arriva peu de monde; d'ailleurs, on avait peu de considération pour les prêtres: c'était le fruit de mainte expérience <sup>3</sup>. A Pâques, les courtisans, classe d'hommes très décriée, témoignèrent un grand zèle pour gagner les indulgences du jubilé; on constata le fait avec joie comme le signe d'un retour général à de meilleurs sentiments <sup>4</sup>. Effectivement, à partir de ce moment, l'affluence fit de jour en jour des progrès. Un ambassadeur estime à deux cent mille le nombre des fidèles qui se pressaient pour recevoir la bénédiction solennelle du Pape le jour de l'Ascension <sup>5</sup>. Ce chiffre est, sans doute, exagéré, mais le fait de la présence

<sup>1</sup> Lettre (iné.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 17 février 1475. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Voy. PALMERIUS, p. 258.

<sup>3</sup> *Cron. di Viterbo*, di GIOV. DI JUZZO, p. 411.

<sup>4</sup> Lettre (iné.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> avril 1475: « Questi di sancti benche la Ex. V. soglia havere male opinione de cortesani se atteso tanto al spirituale et a visitar questi luochi sacri per guadagnar lo iobileo che le cose del mundo erano in tuto mese da canto. » (Archives Gonzague.) — LANDYCCI fit aussi le pèlerinage de Rome en 1475: voy. *Diario*, p. 14.

<sup>5</sup> Lettre (iné.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 5 mai 1475. Nous y relevons encore ce passage: « Qua concorre gente assai a questo iobileo et piu che mai non se haveria veduto. » (Archives Gonzague.)

d'un grand nombre de pèlerins, attesté par un témoin oculaire, peut être considéré comme certain.

En Allemagne, beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques entreprirent, pendant l'« année d'or », le pèlerinage du tombeau des Apôtres, comme le démontre le nombre des noms inscrits dans le registre de la confrérie de l'Anima <sup>1</sup>.

Divers personnages princiers visitèrent Rome, comme pèlerins, en 1475. Citons, entre autres : Dorothee, reine de Danemarck <sup>2</sup>, Nicolas d'Ujlak, fait roi de Bosnie par Mathias Corvin <sup>3</sup>, Antoine de Bourgogne le « grand bâtard <sup>4</sup> », et enfin Charlotte de Lusignan. Cette dernière était partie de Rhodes le 4 juillet 1474 : elle ne devait revoir ni Rhodes ni Chypre. Après avoir été rendre visite à son époux, à Moncalieri, elle prit le chemin de Rome, où la légitimité de ses droits était encore reconnue <sup>5</sup>. Débarquée à Civita-Vecchia vers le milieu du mois

<sup>1</sup> *Lib. confrat. b. Mariæ de Anima*, p. 25 et suiv., 78, 105, 260. — Sur le voyage à Rome de l'évêque de Ratibonne, voy. JANNER, t. III, p. 574; sur celui de l'abbé de Melk, voy. KEIBLINGER, t. 1<sup>er</sup>, p. 614 et suiv. — Sur l'édition princeps de l'opuscule imprimé en 1475 sous le titre : *Indulgentiæ et reliquiæ urbis Romæ*, voy. ROSSI, t. 1<sup>er</sup>, p. 163.

<sup>2</sup> DAAR, *Kong Christian*, p. 92; cet historien n'a connu qu'une seule source où il soit question de ce fait : c'est la *Chronique* publiée par GHEBENS (*Norsk. hist. Tidsskr.*, t. IV, p. 105). Cependant le voyage de la Reine est mentionné par divers chroniqueurs, tels que SCHIVEROGLIA, p. 180, GIOV. DI JUZZO, p. 411, et SIGISMONDO DE' CONTI, t. 1<sup>er</sup>, [p. 204. Voy. encore KNOCH, p. 25, et HOFMANN, *Barbara von Hohenzollern*, p. 23.

<sup>3</sup> Voy. ENGEL, *Welthist.*, t. XLIX, 3<sup>e</sup> part., p. 431. CALIFFINI, *Cronica Ferrarise* (iné.) (Cod. 1-1-6, f<sup>o</sup> 51 et suiv. de la Bibliothèque Chigi, à Rome), mentionne l'arrivée du « Re di Bossina » à Ferrare, avec cent dix chevaux, le 21 février 1475 (andava a Roma al perdono del jubileo), et un deuxième séjour du même personnage dans la ville, à son retour, le 5 avril. J. P. Arrivabene dit également, dans une Lettre (iné.) datée de Rome, le 24 mars 1475, que le roi de Bosnie n'était venu à Rome que pour le jubilé. Le même ambassadeur, dans une Lettre (iné.) datée de Rome, le 6 mars 1475, parle de l'arrivée à Rome d'une « ill. madama ducessa d'Alemagna »; je n'ai pu découvrir de quelle princesse il s'agit. (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> *Jahrbuch der preuss. Kunstsammlungen*, t. II, p. 253. Les *Giornali Napol.*, p. 1135, mentionnent la présence d'Antoine à Naples au mois d'avril; CALIFFINI, *loc. cit.*, f<sup>o</sup> 52 (Bibliothèque Chigi, à Rome), enregistre son arrivée à Ferrare, le 15 juin. Cette donnée concorde avec celle de J. P. Arrivabene, dans une dépêche (iné.) datée de Rome, le 22 mai 1475 : le « bastardo da Bergogna » doit, dit-il, partir le lendemain. (Archives Gonzague.)

<sup>5</sup> HERQUET, *Königsgestalten*, p. 89 et suiv.; du même, *Charlotta*, p. 186 et

de mai <sup>1</sup>, elle arrivait à Rome le 3 juin. Les cardinaux allèrent à la rencontre de la souveraine détrônée, et le Pape prit à sa charge les frais de son séjour <sup>2</sup>.

Sixte IV désigna la réception de Charlotte de Lusignan comme sujet de l'une des fresques qu'il faisait peindre à l'hôpital du Saint-Esprit. « Cette peinture s'y voit encore; la Reine, entourée des personnes de sa suite, et ornée des insignes de sa dignité, est agenouillée devant Sixte IV; au-dessous de la fresque, une inscription écrite dans un style ampoulé fait connaître que l'infortunée reine, dans l'effusion de sa reconnaissance pour la grande bonté du Pape, s'est trouvée incapable de prononcer une parole et a fondu en larmes <sup>3</sup>. » Charlotte vécut à Rome, les années suivantes, d'une pension que lui servait le Pape; Sixte IV lui avait assigné pour logement une maison de la cité léonine, devenue le Palazzo de' Convertende <sup>4</sup>.

La fin du jubilé coïncida avec un événement douloureux pour le Pape, la mort du préfet de Rome : tombé malade dans les derniers jours d'octobre, il expira le 11 novembre <sup>5</sup>. Sixte IV lui donna pour successeur son neveu, Jean de la Rovère <sup>6</sup>. Pen-

suiv.; DE MAS-LATRIE, t. III, p. 114; ces deux historiens n'ont pas connu la date précise de l'arrivée de la Reine à Rome. Voy. encore : *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1877, p. 268.

<sup>1</sup> Lettres (inéd.) de J. P. Arrivabene, datées de Rome, le 18 et le 22 mai 1475. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du même, datée de Rome, le 8 juin 1475 : *El Papa li fa la spese.* » ( *Loc. cit.* )

<sup>3</sup> HERQUET, *Königsgestalten*, p. 90; du même, *Charlotta*, p. 194.

<sup>4</sup> ADINOLFI, *Portica*, p. 96 et suiv. — Sur les secours accordés à Charlotte par le Pape, voy. DE MAS-LATRIE, t. III, p. 148 et suiv.; GOTTLOB, *Cam. Ap.*

<sup>5</sup> J. P. Arrivabene écrit de Rome, le 3 novembre 1475 (inéd.) : « *Heri sera lo prefetto laborabat in extremis destitutus omni spe medicorum. N<sup>o</sup> S<sup>o</sup> [le cardinal de Gonzague] fu a visitarlo... Sua B<sup>ne</sup> fa mostra de haverne extrema passione.* » (Archives Gonzague.) — Sur la mort de ce personnage, voy. INFESSURA, p. 1145.

<sup>6</sup> 17 décembre 1475 : voy. Cod. XXXIII-129, f<sup>o</sup> 115, de la Bibliothèque Barberini, à Rome. — La bibliothèque du chapitre de Vérone possède (Cod. 157) un « *Panegyricus cum Joannes Rovere præfectus urbis creatus est* » (inéd.), composé par D. Calderino. — Jean de la Rovère épousa, en 1478, la fille du duc d'Urbino; ses noces furent célébrées « avec une pompe digne de la Perse » (PALMERIUS); fait seigneur de Sinigaglia, il fut, comme le remarque SCHMAR-

dant ce même mois de novembre, le Tibre sortit de son lit et inonda une grande partie de la ville. Ses eaux, surchargées de limon, laissèrent en se retirant un terrible dépôt de boues humides, dont les émanations empoisonnées engendrèrent de nombreuses maladies épidémiques<sup>1</sup>. Dans ces conditions, beaucoup de fidèles renoncèrent à faire le voyage de Rome pour gagner l'indulgence du jubilé. D'autre part, les routes devenaient de jour en jour moins sûres. Le Pape, tenant à épargner aux pèlerins venus des pays lointains le danger d'exposer leur vie et leur avoir, décida que le jubilé pourrait être célébré pendant le temps de Pâques de l'année 1476 à Bologne, et accorda l'indulgence plénière à tous ceux qui, ayant d'ailleurs rempli toutes les conditions habituelles, y visiteraient les églises de Saint-Pierre, de Saint-Petronius, de Saint-Antoine et de Saint-François<sup>2</sup>. A la suite de ce décret, un nombre infini de pèlerins prit le chemin de Bologne; jamais, sans doute, cette ville n'aura vu tant d'étrangers dans ses murs<sup>3</sup>. Dans sa générosité, le Pape accorda à plusieurs princes étrangers et aux habitants de quelques pays la faveur de pouvoir acquérir l'indulgence du jubilé sans sortir de leur patrie; dans ce cas, il posait généralement comme condition supplémentaire que les aumônes du jubilé seraient appliquées à la guerre contre les Turcs<sup>4</sup>.

sow, p. 43, celui des neveux du Pape dont la fortune resta la plus solide : son fils, François-Marie de la Rovère, hérita du duché d'Urbin. — Sur l'affection des habitants de Sinigaglia pour Jean de la Rovère, voy. SIENA, *Sinigaglia*, t. III, p. 160.

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 1145; NOTAR GIACOMO, p. 130. Voy. A. DE WAAL, *Das böhmische Pilgerhaus in Rom* (Prag., 1873), p. 70. — La peste ne tarda pas à envahir une grande partie de l'Italie; voy. l'étude de HOERSCHELMANN dans l'*Allg. Zeitung*, 1864, n° 177; BONAZZI, p. 728; MASSARI, p. 46 et suiv.

<sup>2</sup> NOETHEN, *Gesch. der Jubeljahre*, p. 67 : cet historien commet une erreur en disant que ce changement fut décrété en 1475. Le cardinal de Gonzague en parle comme d'un acte récent dans une Lettre (inéd.) du 6 mai 1476. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> Voy. FALONI, p. 510.

<sup>4</sup> NOETHEN, p. 68; MANNI, p. 85; *Freib. Kirchenlexikon*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 317; VITTORELLI, p. 317. Voy. THEINER, *Mon. Ung.*, t. II, p. 449 et suiv.; *Mou. Slav.*, p. 503 et suiv.; *Mon. Hibern.*, p. 474 et suiv. — Dans une étude publiée dans la *Zeitsch. f. Gesch. Westphalens*, n° 45, p. 113 et suiv., FINKE

L'entrevue du Pape et de roi de Naples avait eu lieu au commencement de l'année du jubilé. Pendant le reste de l'année, Sixte IV eut diverses occasions de s'occuper de la guerre contre les Turcs. « L'Europe centrale, empêtrée dans les complications créées par la guerre de Bourgogne, était réduite à l'impuissance en présence des progrès des Turcs. » Le 15 février 1475, Sixte IV nomma légat du Pape, pour le rétablissement de la paix, Alexandre, évêque de Forli, et lui conféra pleins pouvoirs à cet effet<sup>1</sup>. Au cours des mois suivants, il revint mainte fois à la charge auprès des puissances italiennes en implorant leur aide<sup>2</sup>. En effet, en Orient, la situation était de nature à inspirer les plus graves appréhensions. Ouzoun-Hassan, vaincu, était désormais hors d'état de jouer un rôle; le sultan en profitait pour attaquer d'autant plus vigoureusement ses adversaires, en Albanie, sur l'Adriatique et sur la frontière du Danube<sup>3</sup>. A la fin de de 1474, une forte armée turque s'était mise en marche pour punir le hardi voïvode de Moldavie, Étienne le Grand, de son refus de payer plus longtemps tribut. Étienne, se trouvant en face d'un ennemi supérieur en forces, opéra très habilement; il l'attira dans les épaisses forêts qui entourent le lac de Racovitz, au nord-ouest de Galatz, et là il lui infligea une grave défaite (10 janvier 1475<sup>4</sup>).

mentionne un volume qui fait partie de la collection des *Libri decime* conservée aux Archives d'État de Rome : ce volume renferme des actes notariés relatifs aux recettes faites à l'occasion du jubilé en Bourgogne et dans les pays avoisinants.

<sup>1</sup> CUMEL, *Mon. Habsb.*, t. III, p. 435; voy. RAUSCH, p. 135; voy. ce qui est dit à la p. 146 des résultats de la mission du légat.

<sup>2</sup> Le 16 avril 1475, Sixte IV recommandait aux Florentins l'ambassadeur d'Ouzoun-Hassan : MULLER, *Doc.*, p. 220. — Le 1<sup>er</sup> juillet 1475, il exposait aux puissances italiennes les progrès de plus en plus menaçants des Turcs et implorait leur concours pour la défense commune : « Quare eandem devotionem vestram per viscera, etc., hortamur in Domino ac deprecamur, ut iuxta vires vestras aliquam subventionem facere velitis. » Bref (inéd.) aux Florentins (Archives d'État de Florence); autre Bref (inéd.) du même jour au marquis de Mantoue. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> HERTZBERG, *Osmanen*, p. 630.

<sup>4</sup> Voy. dans les *Mon. Ung.*, t. II, p. 299-302, la Lettre du 24 janvier 1475, adressée de Torda au roi Mathias Corvin, et la relation du voïvode Étienne, du 25 janvier. Voy. encore : MAKUSCEV, t. II, p. 13 et suiv. — Sur les documents publiés en 1874 à Bucarest par C. Esanču, voy. HAMMER, t. II, p. 137,

Sur ces entrefaites, une flotte puissante avait été armée à Constantinople; on la disait forte de trois cents voiles, avec quarante mille hommes à bord. On croyait généralement que son objectif était Candie, mais elle fit voile vers l'est et entra dans la mer Noire; le 31 mai, elle apparaissait devant la ville de Caffa, en Crimée, la riche colonie génoise, célèbre dès l'antiquité. Le 6 juin, cette place, si importante au point de vue du commerce, tombait au pouvoir des Turcs et devenait, à partir de ce jour, leur base d'opérations pour la conquête de toute la côte méridionale de la Crimée<sup>1</sup>.

Les Papes Calixte III, Pie II et Paul II avaient fait tour à tour leur possible pour le salut de Caffa<sup>2</sup>; la nouvelle de sa chute arriva à Rome au mois de septembre 1475; bientôt après on y connut tous les détails de la catastrophe par des dépêches des chevaliers de Rhodes<sup>3</sup>. Le récit des traitements barbares infligés par les Turcs à la malheureuse population de Caffa répandit partout l'épouvante et la terreur; elle était d'autant plus grande que, dans la triste situation où se trouvait l'Occident, on ne pouvait songer à une action commune pour sa défense, condition indispensable du succès. Risquer une nouvelle démarche, après l'insuccès des précédentes, était peu tentant: néanmoins, le Pape fit son devoir. Il porta les derniers événements à la connaissance de tous les princes par des brefs spéciaux, dans lesquels il les appelait à la défense commune contre un ennemi résolu à ne laisser à la chrétienté ni trêve ni repos<sup>4</sup>. Par la même occasion, il les adjurait d'envoyer

et *Arch. St. Lomb.*, t. I<sup>er</sup>, p. 315 et suiv. — Étienne envoya à Sixte IV quelques-uns des drapeaux pris sur l'ennemi; voy. RAYNALD, ad an. 1475, n<sup>os</sup> 10-11.

<sup>1</sup> VIGNA, t. II, 2<sup>o</sup> part., p. 177, 474 et suiv., 480 et suiv.; SERRA, p. 248 et suiv.; ZINKEISEN, t. II, p. 386 et suiv.; HERTZBERG, *Osmanen*, p. 633; HRYD-RAYNAUD, t. II, p. 400 et suiv.; CARO, t. V, 1<sup>re</sup> part., p. 445, note 2.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, t. II, p. 405 et suiv., VIGNA, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 164 et suiv., 559 et suiv., 645 et suiv.; 665 et suiv.; THEINER, *Mon. Slav.*, t. I<sup>er</sup>, p. 464 et suiv.

<sup>3</sup> AMMANATI, *Epist.*, p. 644 de l'édition de Francfort. Voy. RAYNALD, ad an. 1475, n<sup>os</sup> 23-26; VIGNA, t. II, 2<sup>o</sup> part., p. 176.

<sup>4</sup> Le 18 septembre 1475, le cardinal de Gonzague écrit de Rome (inéd.) : « La S<sup>te</sup> de N. S. havuta mo la certeza de la perdita de Caffa ne da aviso a tutti li principi e potentie de Italia. » (Archives Gonzague) — On conserve aux mêmes

leurs représentants à Rome, preuve qu'il nourrissait obstinément l'espoir de réaliser la formation d'une ligue de toutes les puissances contre les Osmanlis. Que de peine! et pour quel résultat? Ouvertes au mois de novembre, les négociations traînèrent pendant des mois en longueur. « A quoi elles aboutirent, le voici : peu de temps après, du haut du clocher de Saint-Marc, on apercevait la lueur des incendies allumés par les Turcs<sup>1</sup>. » Au mois de mars 1477, le cardinal Ammanati écrit : « Notre Pape fait tout son possible. Il n'a pas donné congé aux ambassadeurs italiens afin d'obtenir plus que la dime. On lui a accordé la dime sur le clergé et le vingtième sur les Juifs; mais qu'est cela pour une pareille guerre? Que sont des centaines de mille pour un pauvre roi<sup>2</sup> qui doit soutenir l'effort du maître de l'Asie et d'une bonne partie de l'Europe? Le subside des laïques, que le Pape attend en se rongant d'impatience, ne lui a pas encore été consenti. Nous imitons autant que nous le pouvons le zèle d'un père qui prodigue si généreusement ses peines. Puisse le Seigneur Dieu éclairer les cœurs durs et les intelligences aveuglées, afin que nous ne marchions pas dans l'obscurité et dans l'ombre de la mort, et que nous n'attendions pas d'avoir perdu un si valeureux champion pour nous lamenter de n'avoir pas connu plus tôt la voie de notre salut<sup>4</sup>! »

Archives le Bref (inééd.) du 12 septembre 1475, à Mantoue. — J'ai trouvé des Brefs (inééd.) du même jour sur le même sujet, aux Archives d'État de Modène et à celles de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 89<sup>b</sup>-90<sup>b</sup>. — Les documents publiés dans les *Mon. Habsb.*, t. III, p. 437 et suiv., démontrent que le Pape écrit également aux princes non italiens.

<sup>1</sup> Sixte IV dut revenir plusieurs fois à la charge pour demander l'envoi de représentants : voy. ses Brefs (inééd.) du 17 et du 30 septembre 1475, aux Archives Gonzague, à Mantoue, et aux Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 91 et 91<sup>b</sup>-92. Voy. aux mêmes Archives, f<sup>o</sup> 94<sup>b</sup>-95<sup>b</sup>, un long Bref (inééd.) daté de Rome, le 21 décembre 1475, dans lequel le Pape réclame avec insistance du secours contre les Turcs.

<sup>2</sup> REDMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 263. — Sur les représentants des princes, voy. PEZZANA, t. III, p. 378. — PERUZZI, *Ancona*, p. 388 et SERRA, t. III, p. 252, démontrent la fausseté de l'accusation d'insouciance à l'égard de la question turque portée contre Sixte IV.

<sup>3</sup> Mathias Corvin, roi de Hongrie.

<sup>4</sup> AMMANATI, *Epist.*, p. 644 de l'édition de Francfort.

## ORIGINES DE LA RUPTURE DE SIXTE IV AVEC LAURENT DE MÉDICIS

L'épidémie qui avait désolé Rome pendant le jubilé y fit une nouvelle apparition au commencement de l'été 1476, et prit sur-le-champ un caractère si grave qu'elle en rendit le séjour à peu près intolérable<sup>1</sup>. Aussi le Pape se décida-t-il, dans les premiers jours de juin, à se transporter dans une ville située à une altitude plus grande que celle de Rome, et il choisit Viterbe<sup>2</sup> ; le 3 juin, il écrivit à Ferdinand, en lui demandant de garantir la sécurité de ses États<sup>3</sup> ; le 10, il quitta Rome en compagnie des cardinaux d'Estouteville, Borgia, Carafa, Nardini, de Gonzague et Michiel<sup>4</sup>. Il laissait à Rome le cardinal Cybo, avec le titre de légat. Après son départ, la ville fut éprouvée par une série d'ouragans et de tempêtes. On dut fermer le palais des sénateurs et rendre la justice au pied de l'escalier. On ordonna des processions expiatoires. Infessura

<sup>1</sup> La violente épidémie qui se déclara au mois de mars était la conséquence d'une inondation qui avait eu lieu au mois de janvier. Voy. : la Lettre écrite de Rome, le 21 mars 1476, publiée par KNEBEL, t. II, p. 408 et suiv. ; *Cr. di Viterbo di Giov. di Juzzo*, p. 412 ; Cod. Vatic. 7239, f<sup>o</sup> 157. (Bibliothèque Vaticane.) — Le duc Albert de Saxe vint à Rome au mois d'avril (ROEHRICHT, *Pilgerreisen*, p. 160), et Jérôme Riario y organisa en son honneur un brillant tournoi. (INFESSURA, p. 1145.) — Le 1<sup>er</sup> mai, le cardinal de Gonzague annonce (inéd.) une nouvelle recrudescence de la peste. Voy. la Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 24 mai 1476. Toutes ces lettres se trouvent aux Archives Gonzague.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 5 juin 1476. (*Loc. cit.*)

<sup>3</sup> MARTÈNE, t. II, p. 1542 et suiv.

<sup>4</sup> *Acta consist. des Archives secrètes des Papes*, dans MARINI, t. II, p. 17 Voy. INFESSURA, p. 1145.

parle d'une de ces processions qui eut lieu au mois de juillet; on y porta par les rues de Rome, en grande dévotion, l'image de la Vierge que l'on vénère à Sainte-Marie Majeure<sup>1</sup>.

A peine en route, le Pape se vit contraint de changer de direction; la terrible maladie avait fait son apparition à Viterbe; il gagna d'abord Compagnano, puis Vetralla; après un premier séjour à Amelia, il en fit un second à Narni et finit par se fixer à Foligno<sup>2</sup>. Il profita de sa résidence dans cette ville pour aller visiter Assise, où il célébra, au mois d'août, la fête de saint François, fondateur de son Ordre, dont il vénéra dévotement les reliques<sup>3</sup>.

La peste durant toujours, Sixte IV prolongea son séjour à Foligno jusqu'au cœur de l'automne. A son retour de France, où il avait été envoyé comme légat, le 4 octobre, le cardinal Julien de la Rovère trouva encore son oncle dans cette charmante petite ville<sup>4</sup>. On ne reprit le chemin de Rome que le

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 1145. — Voy. dans MARTÈNE, t. II, p. 1548, une lettre élogieuse à l'adresse du cardinal Cybo.

<sup>2</sup> Voy. MARINI, t. II, p. 217 et suiv.; *Cr. di Viterbo di Giov. di Juzzo*, p. 413. Voy. encore les Rapports (inéd.) de S. Sacramorus, évêque de Parme, conservés (incomplets) aux Archives d'État de Milan. Dans un de ces Rapports, écrit au mois de juillet (la date est effacée), l'auteur dit que la peste sévit furieusement à Rome, que tout le monde a pris la fuite; il semble, dit-il, que « non ci sia rimasto quasi niuno »; la peste a également fait son apparition à Todi. — Dans un autre Rapport (inéd.) daté « ex Amelia », le 8 juillet 1476, Sacramorus constate la persistance de la peste à Rome; il y a eu récemment quelques cas à Viterbe, à Spolète et à Todi; le Pape souffre de la goutte. — Une lettre datée de Foligno, le 26 septembre 1476, montre qu'à cette date le Pape y résidait encore. — Sur le séjour de Sixte IV à Foligno, voy. encore la *Cronica di Suor Caterina Guarneri*, dans l'*Arch. st. p. le Marche* (Foligno, 1884, t. I<sup>er</sup>, p. 300. — Au sujet des ravages de la peste sur le territoire de Sienne, voy., dans les *Anecd. litt.*, t. III, p. 372, la Lettre d'Ammanati, du 13 juillet 1476. — A Pérouse, l'épidémie sévit avec une telle violence que, par un Bref (inéd.) du 7 juillet 1476, Sixte IV autorisa le magistrat à prendre des délibérations valables, même dans le cas où les deux tiers seulement des membres y auraient pris part. (Cod. C-IV-1 de la Bibliothèque de l'Université de Gènes.)

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 110, d'après WADDING, ad an. 1476, t. XIV, p. 145 et suiv. Voy. *Chronich. di S. Francesco*, t. III, p. 182. — Bonfrancesco Arlotti mentionne également la visite de Sixte IV aux reliques de saint François et de sainte Claire, dans une Lettre (inéd.) datée de Foligno, le 29 août 1476. (Archives d'État de Modène.) — Suivant GRAZIANI, p. 647, Sixte IV aurait été chassé d'Assise par la peste et en serait parti le 25 août.

<sup>4</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes.

7 octobre. Sixte IV alla coucher le premier jour à Spolète : à partir de là, par crainte sans doute de l'épidémie, qui faisait encore de nombreuses victimes<sup>1</sup>, il ne voyagea plus qu'à petites journées, de sorte qu'il ne rentra dans sa capitale que le 23 octobre<sup>2</sup>.

Les derniers jours d'une année si troublée furent encore signalés par un événement qui frappa toute l'Italie d'épouvante : l'assassinat du duc de Milan (26 décembre 1476). Le crime avait eu pour auteurs des imitateurs de l'antiquité, imbus des idées du faux humanisme sur le meurtre des tyrans, idées dont, dans ce cas particulier, l'humaniste Cola Montano avait été l'un des plus ardents propagateurs. Les annales de Sienne relatent expressément que les conjurés avaient étudié Salluste, et Sigismondo de' Conti confirme ce témoignage en disant que, dès sa jeunesse, Lampugnani s'était proposé Catilina pour modèle<sup>3</sup>.

« Maintenant, c'en est fini de la paix de l'Italie ! » se serait écrié le Pape en apprenant la mort de Galéas-Marie Sforza. Effectivement, ce coup semblait remettre en question tous les résultats de la politique suivie jusqu'à ce jour. Le duc de Milan était le seul prince assez puissant et assez riche pour faire contrepoids à l'ambitieux roi de Naples. Son successeur était encore un enfant ; la régence tombait aux mains de la duchesse Bonne, femme d'un caractère faible, autour de laquelle se

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée du 24 octobre 1476. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. INFESSURA dit : le 27 décembre ; c'est une erreur que SCHMARSOW (p. 110, note 5) a déjà relevée. — Beaucoup de monde blâma la longue absence faite par le Pape l'année de la peste : l'auteur des *Lucubrac. Tiburtin.* (Cod. 2403 de la bibliothèque du palais de Vienne) croit devoir prendre, à ce sujet, la défense de Sixte IV. Cette longue absence a été l'occasion d'un écrit (inéd.) intitulé : *Oratio habita ad pontif. Xistum qua cohortatur ut remota sevitie pestis ab urbe dignetur repetere urbem Romam et ipsam presentia sua consolari.* (Cod. Ottobon. 2290, f<sup>o</sup> 172<sup>b</sup>-173, de la Bibliothèque Vaticane.)

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 17. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 266 ; BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 58, 134 ; les ouvrages cités au t. II de cette étude, p. 201 ; *Atti d. deput. p. l. prov. di Romagna*, 1869, t. VIII, p. 121 et suiv. ; *Arch. s. Lomb.*, t. II, p. 284 et suiv. ; *ibid.*, t. XIII, p. 140 et suiv., 414 et suiv.

croisaient les intrigues et les visées ambitieuses des frères cadets du prince défunt<sup>1</sup>.

Sixte IV ne se faisait aucune illusion sur le péril qui menaçait la paix de l'Italie; c'est pourquoi, le premier jour de la nouvelle année (1477), il adressa des brefs à tous les princes et à tous les gouvernements italiens pour les adjurer de ne point troubler l'ordre public<sup>2</sup>. D'autre part, il envoyait le cardinal Giovanni Mellini à Milan et en Lombardie, avec le titre de légat et avec mission toute spéciale de travailler au maintien de la paix<sup>3</sup>. Son âge, ses longs services, sa vaste érudition contribuaient à former autour du cardinal une auréole de vénération; parti de Rome le 27 janvier, il y revint le 7 mai<sup>4</sup>.

De même que le Pape, mais pour d'autres motifs, Laurent de Médicis suivait avec un intérêt passionné la marche des événements à Milan. Dans les premiers temps, l'ordre continua de régner<sup>5</sup>; la régente conservait la haute main dans le gouvernement, mais son pouvoir reposait sur des bases trop fragiles pour être durable. Laurent faisait tout pour la soutenir. « Il est absolument incompréhensible », c'est un admirateur des Médicis qui fait cet aveu, « que, dans un moment si critique, alors que l'appui qu'il avait jusqu'alors trouvé à Milan pouvait lui manquer d'un jour à l'autre, alors qu'il ne devait se faire aucune illusion sur les rancunes de ses voisins à son égard, Laurent ait pu concevoir l'idée de leur donner des motifs fondés de plaintes. Et c'est pourtant ce qu'il fit<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> SCHMARROW, p. 109, 111. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 267 et suiv. — La lettre de la duchesse Bonne annonçant au Pape le meurtre de son mari a été publiée par MURATORI (*Cron. Est.*), t. XV, p. 546.

<sup>2</sup> Tous ces Brefs sont datés de Rome, le 1<sup>er</sup> janvier 1477, et le texte en est identique. — J'en ai trouvé des exemplaires originaux aux Archives Gonzague à Mantoue, aux Archives d'État de Modène et de Bologne; les Archives d'État de Florence en possèdent une copie du temps (X-II-25, f<sup>os</sup> 103<sup>b</sup>-104).

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes; Bref (inéd.) de Sixte IV à Florence, daté de Rome, le 3 janvier 1477. (Archives d'État de Florence, *loc. cit.*, f<sup>o</sup> 104<sup>b</sup>.)

<sup>4</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. Voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. 1<sup>er</sup>, p. 17.

<sup>5</sup> Lettre (inéd.) d'Ascagne-Marie Sforza à Albert de Bonstetten, du 20 mars 1477. (Cod. 719, n<sup>o</sup> 51, de la Bibliothèque du monastère de Saint-Gall.)

<sup>6</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 270.

Au début de son règne, Sixte IV avait été, pour les Médicis, dans des dispositions on ne peut plus favorables; il le leur avait prouvé, tant par la réception faite à Laurent à Rome qu'en leur confiant les finances pontificales, source d'immenses bénéfices pour eux, et en leur concédant la ferme des mines d'alun de Tolfa<sup>1</sup>. Comment des relations si cordiales prirent-elles, au bout de peu de temps, un caractère tout opposé? La chose n'est que trop facile à expliquer, quand on voit Laurent de Médicis répondre par l'ingratitude aux bienfaits du Pape et afficher publiquement l'intention de lui susciter des embarras<sup>2</sup>.

La guerre faite par les Florentins aux habitants de Volterra, en 1472, mit pour la première fois en évidence le désaccord latent. Le Pape avait fourni des renforts aux Florentins pour les aider à réduire la ville insurgée; il s'était proposé d'être agréable à Laurent de Médicis; il en fut mal récompensé. Après vingt-cinq jours de bombardement, la ville avait capitulé, sous condition que le vainqueur garantit les biens, l'honneur et la vie des habitants. Cependant, à peine Frédéric d'Urbin y avait-il fait son entrée, que la soldatesque indisciplinée commença le pillage. « Frédéric chercha vainement à les retenir; Volterra fut ignominieusement traitée. Les Florentins, sans doute, n'en furent pas autrement fâchés, car, lorsque le vainqueur rentra dans leurs murs, profondément affligé, ils cherchèrent à lui faire oublier la tâche faite à son honneur, en le comblant des témoignages de leur gratitude. Mais le Pape ne pouvait se dissimuler qu'on avait abusé de son nom, et que la malheureuse ville était l'objet de la commisération générale. Juge, il avait fait peser la balance en faveur des Médicis, et sa main était souillée<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 197. Suivant GOTTLOB, *Cam. Apost.*, on trouve encore des Médicis à Rome, antérieurement à 1478, en qualité de fermiers de la douane.

<sup>2</sup> SCUMAROW, p. 111; voy. plus haut, p. 243 et suiv., 246 et suiv.

<sup>3</sup> SCUMAROW, p. 13. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 249; t. II, p. 455 : on trouvera là l'indication des auteurs qui se sont occupés de ce point d'histoire. — FRANTZ (p. 141) croit que le point de départ du refroidissement survenu entre Sixte IV et Laurent de Médicis fut le refus positif par le Pape de conférer la pourpre à Julien de Médicis. — Un Bref (inéd.), du 14 septembre 1471, fait allusion à un différend concernant une question de discipline ecclé-

A ce premier sujet de mécontentement s'ajouta l'affaire d'Imola. Toujours à l'affût des agrandissements possibles, Florence avait jeté son dévolu sur ce territoire<sup>1</sup>; en l'achetant au duc de Milan, Sixte IV avait dérangé tous les calculs de l'ambitieuse république. Laurent de Médicis avait activement manœuvré sous main pour l'empêcher de réunir la somme nécessaire à cette acquisition. Dès lors « sa situation comme dépositaire des fonds de la curie n'était plus possible. On la lui avait bénévolement donnée; on la lui retira. L'administration des finances pontificales fut confiée à la banque Pazzi, qui avait fait l'avance des fonds demandés, malgré l'opposition des Médicis; mais tout était là<sup>2</sup>. »

Les relations entre Sixte IV et Laurent de Médicis étaient déjà bien tendues : la conduite perfide de ce dernier pendant le siège de Città di Castello les empira encore. A l'assistance qu'il avait reçue du Pape à l'occasion de sa guerre avec Volterra, il répondait en fournissant son appui à une insurrection dans les États de l'Église<sup>3</sup>, et cet appui était assez efficace pour permettre à Vitelli de se dispenser d'un acte de soumission absolue. Grâce à lui, le rebelle obtint une capitulation au sujet de laquelle le cardinal Ammanati lui-même, cependant très favorable aux Médicis, écrivait qu'elle était une honte pour le vainqueur, parce que ce n'était pas lui, mais le vaincu, qui avait dicté sa loi<sup>4</sup>.

siastique, le droit de frapper des impôts sur le clergé. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 37<sup>b</sup>-38.)

<sup>1</sup> FRANTZ, p. 141.

<sup>2</sup> SCHMANSOW, p. 24. Voy. FRANTZ, p. 77; BUSER, *Lorenzo*, p. 31. — D'après SIGISMONDO DE' CONTI, ce serait en 1476 qu'aurait été rendu le décret, si pénible pour les Médicis, qui leur retira la gestion des fonds du trésor pontifical à Rome. Mais une Lettre de Laurent, du 14 décembre 1474 (BUSER, *Lorenzo*, p. 132), en parle comme d'un fait accompli. — Une note qu'a bien voulu me communiquer le Dr Gottlob montre qu'effectivement, à partir du mois de juillet 1474, on ne trouve plus dans les « Libri introitus et exitus » des Archives secrètes des Papes le nom des Médicis avec la qualité de « depositarii generales S. R. E. ». — En tous cas, DAUNON est absolument dans le faux, quand il écrit (t. 1<sup>er</sup>, p. 279) : « Un des premiers soins de Sixte IV fut d'ôter à la famille de Médicis l'emploi de trésorier. »

<sup>3</sup> FRANTZ, p. 160. Voy. plus haut, p. 243.

<sup>4</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 258

Une question touchant plus directement à la religion vint encore se greffer sur les autres avec son contingent de difficultés. Après la mort du cardinal Riario, François Salviati avait fait des démarches pour obtenir l'archevêché de Florence, mais il avait dû céder le pas au beau-frère de Laurent de Médicis, Rinaldo Orsini<sup>1</sup>. En 1474, l'archevêque de Pise, Philippe de Médicis, qui de tout temps s'était activement employé à servir les intérêts de sa parenté, vint à mourir. Sans prendre l'avis des Florentins, Sixte IV nomma au siège devenu vacant François Salviati<sup>2</sup>. Il n'est pas admissible qu'en procédant à cette nomination il ait eu l'intention de poser un acte blessant pour la République et pour les Médicis; cependant il n'ignorait pas « que cela leur serait désagréable; nous en trouvons la preuve dans une lettre du cardinal Julien de la Rovère, où celui-ci recommande le nouvel archevêque à Laurent de Médicis, en ayant soin d'affirmer que cette nomination n'a pas eu pour objet d'offenser Sa Magnificence<sup>3</sup> ». Jérôme Riario, ayant su que Laurent se disposait à entraver par des chicanes l'installation de Salviati, le supplia de n'en rien faire. N'ayant pas reçu de réponse, il revint à la charge par une lettre autographe écrite le 26 octobre 1474. « Si vous avez de l'affection pour moi », écrivait-il, « et si la mienne vous est agréable, si vous voulez que notre maître croie que vous nourrissez à l'égard de Sa Sainteté les sentiments dont je me suis toujours porté garant, faites pour moi, en cette occasion, ce que vous voudriez que je fisse pour vous et pour vos intérêts<sup>4</sup>. »

Deux jours auparavant, dans un bref adressé aux Florentins, le Pape les avait adjurés de se montrer raisonnables et de reconnaître le nouvel archevêque<sup>5</sup>. Mais ni la République

<sup>1</sup> GAMS (p. 748) ne précise pas la date de la nomination d'Orsini. Elle fut annoncée aux Florentins par un Bref (inéd.) de Sixte IV, daté de Rome « quinto Cal. Mart. ». (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 59<sup>b</sup>-60.)

<sup>2</sup> Sixte IV en donna connaissance aux Florentins par un Bref (inéd.) du 14 octobre 1474. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 69<sup>b</sup>-70.)

<sup>3</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 270 et suiv.

<sup>4</sup> BUSER, *Lorenzo*, p. 30.

<sup>5</sup> Bref (inéd.) daté de Grottaferrata, le 24 octobre 1474 : « Nos quidem eo animo sumus, ut digne a nobis factam provisionem substineamus; vos quidem

florentine ni Laurent n'étaient d'humeur à céder. Consentir à cette reconnaissance, écrivait en ce moment Laurent au duc de Milan, ce serait sacrifier l'honneur de toute la ville<sup>1</sup>. Au commencement de 1475, Jérôme expédia son chancelier à Florence, avec mission d'y négocier un accommodement<sup>2</sup>; on devait l'attendre longtemps. Le Pape renouvela maintes fois ses démarches sans succès<sup>3</sup>. Trois ans durant, la République persista dans son refus obstiné. Pendant ce temps, Salviati attisait à Rome le feu d' « une haine que bientôt d'autres partagerent avec lui. Cependant », écrit à ce propos un historien qui ne lui est point hostile, « Laurent ne pouvait se dissimuler que son attitude risquait d'envenimer ses relations avec le Pape et avec les membres de sa famille. Or, il était naturel que cette haine s'adressât à lui personnellement. On avait déjà pris l'habitude de considérer Laurent comme le chef de l'État et d'attribuer à son influence tout ce qui s'y faisait en bien comme en mal<sup>4</sup>. »

Pendant l'automne de 1475, l'hostilité des Florentins à l'égard de Sixte IV se manifesta une fois de plus d'une façon éclatante. Niccolo Vitelli fit une tentative pour récupérer son ancienne situation à Città di Castello. Il échoua, et le Pape demanda aux Florentins de ne pas tolérer plus longtemps sur le territoire de la République la présence d'un factieux parjure : on lui répondit par un refus<sup>5</sup>.

cum prudentes sitis nobiscum convenietis in sententiam et electo ipsi statim possessionem tradi facietis. » (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 70-70<sup>b</sup>.)

<sup>1</sup> BUSEN, *Lorenzo*, p. 31, 132.

<sup>2</sup> Sur l'issue de cette négociation, voy. la relation de l'ambassadeur milanais, publiée par BUSEN, *Lorenzo*, p. 32 et suiv. — Le 13 avril 1475, J.-P. Arrivabene écrivait (inéd.) : « Le cose de Lorenzo de Medici dico de le raso e suoe de la depositeria qui presso al Papa sono in speranza d'acordo, el qual seguendo stimase che lui habia a venir qui in brevi personalmente. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

<sup>3</sup> Le 6 octobre 1475, Sixte IV écrivait à Florence (inéd.) : « Per integrum fere annum expectamus, ut dil. filio electo Pisano possessionem ecclesie traderetis », et il les pressait d'en finir. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 92-92<sup>b</sup>.)

<sup>4</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 278.

<sup>5</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 19. Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 122, le Bref (inéd.) du 21 octobre 1475. (Archives d'État de Florence)

Après tout ce que nous venons d'exposer, personne ne sera surpris de ce que, sur la demande qui lui fut adressée par les Florentins d'admettre un de leurs compatriotes dans le Sacré Collège, Sixte IV ait, à son tour, riposté par un refus, tempéré, d'ailleurs, par une vague promesse pour l'avenir<sup>1</sup>.

Au printemps de 1477, Laurent de Médicis trouva le moyen de créer de nouveaux embarras à Sixte IV. Le fameux chef de mercenaires Carlo Fortebraccio était en ce moment occupé à guerroyer contre les Turcs : Laurent le rappela en Italie et l'envoya sur la frontière de l'Ombrie. Pérouse jouissait alors d'une demi-indépendance, et Fortebraccio, dont le père et le frère avaient été autrefois maîtres de cette ville, nourrissait le projet de s'y tailler à son tour une principauté<sup>2</sup>; mais, pour atteindre ce but, la complicité des Florentins lui était indispensable : il lui fallait l'autorisation de traverser leur territoire et la certitude d'obtenir par leur intermédiaire des vivres pour ses troupes. Or, les Florentins avaient eux-mêmes des vues sur Pérouse; ils désiraient amener cette ville à s'allier avec eux, à se détacher du Pape, à se placer sous leur influence. En conséquence, ils engagèrent Fortebraccio à se jeter sur le territoire de Sienne. Le condottiere accepta et, sous des prétextes quelconques, lança ses bandes sur les vallées de la Chiana et de l'Arbia, qu'il livra au pillage et à l'incendie. Les Médicis se réjouissaient du mal fait à leurs voisins; ils se flattaient de l'espoir que les Siennois, à bout de forces, en viendraient à accepter humblement leur hégémonie. En outre, dans leur pensée, cette diversion devait détourner l'attention du Pape de ce qui se tramait à Pérouse, jusqu'au jour où la

<sup>1</sup> Bref (Inéd.) daté de Rome, le 12 janvier 1476 : « Non tulerunt tempora quemadmodum nobis supplicastis ut ante hac ornare vestram rempublicam cardinali Ro. ecclesiæ potuerimus » ; suit une promesse vague pour l'avenir. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f° 95<sup>b</sup>.)

<sup>2</sup> Déjà, par des Lettres (inéd.) du 8 et du 11 janvier 1477, Sixte IV avait fait aux habitants de Pérouse défense de recevoir Fortebraccio dans leurs murs. — Le 22 mars, il les remerciait du bon accueil fait par eux à l'évêque de Rieti, qu'il leur avait donné pour gouverneur. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, Cod. C-IV-1.)

conspiration ourdie par leurs soins serait arrivée à maturité et où la trahison leur livrerait la ville<sup>1</sup>.

Les Siennois, surpris à l'improviste en pleine paix, appelèrent à l'aide le Pape et le roi de Naples; tous deux leur promirent assistance. Sixte IV se rappelait que le père de Fortebraccio s'était vanté de mater si bien le Pape Martin qu'il le forcerait de dire vingt messes pour un Bolognino<sup>2</sup>. Un corps de troupes, sous les ordres d'Antoine de Montefeltre, fut chargé de châtier l'insolent condottiere<sup>3</sup>. Fortebraccio fit d'abord mine de marcher à la rencontre de l'ennemi, puis il se déroba subitement et se présenta devant Pérouse : une partie de la noblesse de la ville était d'accord avec lui, et la date de cette surprise avait été fixée à l'avance. Heureusement, le complot fut découvert, et le coup de main échoua; le plan de Fortebraccio était déjoué. L'objet réel de son apparition en Toscane lui échappait. Ses adversaires ayant reçu des renforts, il battit en retraite sur Montone, d'où il alla se réfugier à Florence. Sur ces entrefaites, le duc Frédéric de Montefeltre en personne avait pénétré sur le territoire de Pérouse à la tête d'une forte armée. Montone fut cernée. La citadelle des Braccio, perchée sur une hauteur à pic, était entourée de hautes murailles et protégée par toutes sortes d'ouvrages avancés créés par le vieux chef de bande. Il avait entassé dans ce nid d'aigle tout le fruit de ses brigandages et l'avait confié à la garde de sa femme : les cheveux dénoués, elle excitait elle-même les défenseurs à la résistance. De Florence, Fortebraccio leur expédiait, pour les encourager, des lettres et des messagers; il leur annonçait la levée prochaine du blocus; en d'autres termes, il leur promettait le secours des Médicis et de leurs alliés. Mais

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 135; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 274; I. EO, t. IV, p. 388.

<sup>2</sup> *Cronica di Viterbo di Giov. di Juzzo*, p. 414.

<sup>3</sup> DE L'ÉPINOIS, p. 441; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 273. Le Bref (inéd.) du 9 juin 1477, cité par Reumont, d'après le manuscrit des Archives d'État de Florence, avait déjà été publié dans l'*Arch. st. Ital.*, t. XVI, 2<sup>e</sup> part., p. 588. — Il est déjà question de l'envoi de troupes à Pérouse dans les Lettres (inéd.) de Sixte IV à cette ville, des 25 et 28 juin et du 6 juillet 1477. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, Cod. C-IV-1.)

aucune place forte n'avait jusqu'alors été capable de résister à Frédéric, ce « preneur de villes, ce fils de Démétrius Antigone ». Les troupes envoyées de Florence ne parurent que pour se faire culbuter, et les défenseurs de Montone durent se résoudre à capituler. « Comme on leur avait promis de leur faire grâce », dit Sigismondo de' Conti, « ils eurent tous la vie sauve, du premier au dernier, et le Pape eut encore la bonté de les indemniser; mais les murs furent démolis, et ainsi disparut un foyer de troubles <sup>1</sup>. »

A partir de ce moment, les Siennois, ayant perdu toute tranquillité, s'allièrent étroitement avec Sixte IV et le roi de Naples (8 février 1478). Laurent lui-même ne pouvait plus se faire illusion sur la fâcheuse situation où il s'était jeté par sa propre faute. Il s'occupait de chercher des alliés. Se croyant assuré du côté de Milan, il demanda à Venise si, en cas de besoin, il pourrait compter sur les troupes de la République; la réponse fut affirmative. Ainsi, les intérêts et les partis se dessinaient d'une façon de plus en plus tranchée: Sixte IV, le comte Jérôme, Ferdinand et Sienne d'un côté; Florence, Venise et Milan de l'autre <sup>2</sup>.

L'attitude de Laurent à l'égard du Pape resta la même. « Il est difficile de reconnaître, dans cette conduite, la circonspection et la sagacité politique dont il a donné tant de preuves. Son biographe, Niccolo Valori, lui-même, n'ose pas prétendre que son attitude à l'égard de Sixte IV ait répondu à ce qu'exigeaient la prudence politique et la reconnaissance <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 20; SCHMANSOW, p. 136. Ce dernier dit à tort que la capitulation de Montone aurait eu lieu le 2 septembre. ALLEGRETTI, p. 783, indique le 27 septembre, et cette donnée se trouve confirmée par un Bref (inéd.) du 30 septembre 1477, dans lequel Sixte IV annonce au marquis de Mantoue la reddition de Montone. (Archives Gonzague.) On conserve au même lieu un long Bref (inéd.) du 2 septembre 1477, dans lequel le Pape expose les méfaits de Fortebraccio.

<sup>2</sup> BUSER, *Lorenzo*, p. 34.

<sup>3</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 274.

## VI

## CONJURATION DES PAZZI (1478).

Au début de l'année 1478, les relations entre Rome et Florence étaient devenues tellement tendues qu'on devait, à peu près infailliblement, aboutir à une catastrophe. Laurent de Médicis ne perdait pas une occasion de contrecarrer les projets du Pape; il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher la transformation du pouvoir temporel des Papes en une monarchie solide et pour entretenir les causes de faiblesse des États de l'Église<sup>1</sup>. Son orgueil et son ambition n'avaient, pour ainsi dire, plus de bornes; pour la réussite de sa politique, il était prêt à sacrifier jusqu'à l'unité religieuse, ce bien inappréciable. Une lettre confidentielle de Laurent à Baccio Ugolini, datée du 1<sup>er</sup> février 1476, prouve qu'il envisageait sans frémir la possibilité d'un schisme : on y lit en effet : « En ce qui me concerne, je pense qu'il est avantageux que la puissance soit divisée, et si la chose pouvait se faire sans scandale, je préférerais trois ou quatre Papes à un Pape unique<sup>2</sup>. »

Laurent étant devenu, en Italie, l'âme de toutes les entreprises hostiles au Pape, celui-ci, semblait-il, n'avait d'autre moyen d'assurer l'avenir que de provoquer la chute d'un si dangereux adversaire. C'est ce que répétait chaque jour Jérôme Riario, et personne ne mettait plus de feu et d'éloquence que

<sup>1</sup> SUGENHEIM, p. 350-352.

<sup>2</sup> Voici le texte littéral de la Lettre (iné.) dont BUSER (*Lorenzo*, p. 32) a parlé le premier : « Per mia pari fa che la auctorita si distribuicha et se potessi esser sanza scandalo sarehbono meglo tre o quatro Papa che uno. » (Archives d'État de Florence, Arch. Medic. innanzi il princ. F. 89, f<sup>o</sup> 351.)

lui à plaider en ce sens. Il avait ses raisons pour cela : aussi longtemps que les Médicis domineraient à Florence, il ne se sentait pas tranquille possesseur d'Imola. Grâce à la faiblesse du Pape, cet homme était arrivé à prendre une influence par trop grande sur la direction des affaires, et son orgueil n'admettait plus aucun frein, surtout depuis qu'il avait épousé une femme d'un caractère semblable au sien, Catherine Sforza (mai 1472)<sup>1</sup>. Ce n'est pas pour rien que je suis la fille du duc Galéas », disait-elle, « j'ai de sa cervelle dans le crâne<sup>2</sup>. »

A Florence comme à Rome, Laurent s'était, plus ou moins par sa faute, créé de nombreux ennemis. Aveuglé par un orgueil inouï, « il n'avait d'égards pour personne et ne tolérait aucun rival. Partout il voulait être le premier, même au jeu. Il s'immisçait en toutes choses, même jusque dans les affaires privées et les mariages ; il prétendait que rien ne se fit sans sa permission. Comme son prédécesseur, il basait sa politique sur l'abaissement des puissants et l'élévation des hommes de basse extraction ; mais, dans ce jeu de bascule, il n'apportait ni le tact ni la circonspection dont Cosme avait usé si habilement<sup>3</sup>. » Le mécontentement était grand, principalement dans les rangs de la vieille noblesse. L'un des traits essentiels du système politique des Médicis était de ne permettre à personne de dépasser un certain niveau de puissance ou de fortune, fût-ce même un de leurs partisans ou un membre de leur famille. Laurent de Médicis, en particulier, se montrait impitoyable à cet égard. Les Pazzi ne tardèrent pas

<sup>1</sup> Voy. : Relation (inéd.) de Sacramorus, dat. « ex urbe » 25 mai 1477 (Archives d'État de Milan) ; *Chronique de Juzzo*, dans l'édition de NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 414 ; F. OLIVA, *Vita di C. Sforza* (Forli, 1821), p. 2 et suiv. ; BONOLI, p. 248.

<sup>2</sup> SCHMANSOW, p. 137, émet l'hypothèse que les récits de Catherine Sforza, relatifs à la chute de son père, durent inspirer à son époux la pensée qu'un coup de poignard pourrait faire la contre-partie, en supprimant l'homme orgueilleux qui faisait obstacle à l'accomplissement de ses rêves ambitieux. FRANTZ, p. 178, tient pour incontestable que le succès de la conjuration de Milan encouragea les Pazzi à l'emploi des mêmes moyens.

<sup>3</sup> Tel est le portrait que VILLARI (t. I<sup>er</sup>, p. 40) trace du caractère de Laurent de Médicis. Les documents mis depuis lors en lumière par BUSER ne sont pas de nature à atténuer ce jugement.

à s'apercevoir qu'il travaillait à leur ruine. Non seulement ils se trouvaient exclus de toutes les fonctions honorifiques de la République et des situations capables de donner de l'influence, mais on en vint même, finalement, à leur faire subir des pertes matérielles dangereuses pour leur fortune. Victimes d'une persécution exercée plus ou moins ouvertement, ils se jetèrent dans l'opposition; « le mot d'ordre du parti était la liberté de la République <sup>1</sup> ».

Les ennemis des Médicis constituèrent bientôt deux fractions distinctes, groupées, l'une autour des Pazzi, l'autre autour de Jérôme Riario. L'hostilité des Pazzi contre les Médicis revêtait un caractère purement politique; c'était, si l'on veut, une rivalité de castes. Entre Sixte IV, secondé par Riario, son bras droit, et Laurent, le différend se compliquait de questions religieuses.

La haine de la noblesse florentine contre l'aristocratie capitaliste, représentée par les Médicis, avait poussé des racines si étendues et si profondes qu'elle devait infailliblement éclater tôt ou tard; la même cause avait déjà, souvent, abouti aux mêmes effets; une catastrophe était inévitable et absolument indépendante de l'influence ou des agissements de Rome. Elle fut précipitée par l'alliance des Pazzi avec Jérôme Riario, alliance devenue de jour en jour plus étroite depuis l'acquisition d'Imola.

On n'a jamais su positivement qui, des Pazzi ou de Jérôme Riario, avait conçu la première pensée du recours à la force et même à l'assassinat pour obtenir un changement de régime à Florence. Ce qui est certain, c'est que François Pazzi, banquier à Rome, n'était pas moins ardent que Riario <sup>2</sup>. Chacun d'eux travailla de son côté à engager dans leur conjuration

<sup>1</sup> Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 278; cet historien pense que tous les torts n'étaient pas du côté des Pazzi. Voy. SCHMARSOW, p. 137, et FRANTZ, p. 175 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. FRANTZ, p. 204. Une note incidente de JAC. VOLATERRANUS, p. 128, nous apprend que le palais des Pazzi à Rome se trouvait dans le voisinage du pont Saint-Ange, probablement, par conséquent, dans la rue Canale del Ponte, aujourd'hui Via del Banco di S. Spirito; cette rue était également habitée par les banquiers siennois et génois.

l'archevêque de Pise, François Salviati, retiré à Rome, où il cultivait sa haine contre les Médicis.

Le point important était de savoir dans quelle mesure on pouvait compter sur le Pape. « Que Sixte IV, irrité comme il l'était contre les Médicis, prêtât la main à la révolution qui se préparait à Florence, cela ne faisait pas l'objet d'un doute. Mais Jérôme Riario ne pouvait pas non plus se dissimuler que jamais son oncle ne prendrait part à une entreprise où l'honneur de l'Église risquerait d'être mis en péril. Ils s'agissait donc, tout en laissant entrevoir au Pape la possibilité d'une révolution, de s'arranger de façon à n'avoir point les mains liées, de laisser planer à ses yeux une certaine obscurité sur le « comment <sup>1</sup> », de faire entrer dans son esprit la pensée qu'au point où en était venu dans Florence le mécontentement général contre les Médicis, il serait possible de provoquer leur renversement par un soulèvement populaire, phénomène ordinaire dans les républiques italiennes, sans pour cela recourir à l'assassinat. Le coup fait, il était nécessaire, pour en recueillir les fruits, qu'un homme de guerre sûr se tint prêt à entrer dans Florence avec des forces suffisantes : on choisit pour cette besogne Giovan Batista da Montesecco, une âme damnée de Riario. Il accepta, non sans avertir les conjurés de se bien mettre dans la tête que les choses ne marcheraient pas avec autant de facilité qu'ils se le figuraient <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 280 et suiv. VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 40, ose écrire, à propos de la conjuration des Pazzi : « Le plan en avait été conçu au Vatican, par Sixte IV, et un grand nombre des membres des plus puissantes familles florentines y entrèrent » ; c'est une façon particulière de travestir les faits, grâce à laquelle on attribue les premiers préparatifs de l'attentat à un personnage qui n'y fut initié qu'à une époque postérieure. En effet, comme le dit CIPOLLA, p. 582, Salviati, François Pazzi et le comte Jérôme furent les « primi autori di tutta quella intricata matassa » ; le fait est incontestable ; voy. les aveux de Montesecco publiés par CAPPONI. — Dans un article publié par l'*Allg. Zeitung*, REUMONT a protesté contre l'injustice de Villari à l'égard de Sixte IV ; voy. plus haut, p. 216.

<sup>2</sup> Voy. les aveux de Montesecco, publiés par CAPPONI, t. II, p. 548-558. C'est sur ce texte que sont prises toutes les citations qui vont suivre, parce que seul il a été copié sur le manuscrit original. Montesecco ne raconte que les préliminaires de la conjuration ; sur l'attentat lui-même, voy. : 1<sup>o</sup> ANGE POLITIEN, *De conjurat. Pactiana commentarius*, 1478 (réimpr. dans les *Opera*

Montesecco avait encore un autre sujet d'inquiétude : que dirait le Pape? La réponse de Jérôme et de Salviati peint merveilleusement la situation : « Notre Maître », dirent-ils, « fera toujours ce que nous lui persuaderons de faire; il est furieux contre Laurent et ne désire rien plus que cette chose. — Lui en avez-vous parlé? — Assurément, et nous ferons en sorte qu'il vous en parle aussi <sup>1</sup>. »

L'entretien promis ne tarda pas à avoir lieu; Salviati et Jérôme y assistèrent seuls. Montesecco l'a révélé plus tard, et son témoignage est absolument digne de foi. Le Pape déclara tout d'abord qu'il souhaitait un changement de gouvernement à Florence, mais à condition qu'il n'entraînât pas mort d'homme. « Saint Père », objecta Montesecco, « il sera probablement difficile d'en arriver là sans mettre à mort Laurent, Julien, et peut-être d'autres encore. » Le Pape lui répondit : « Je tiens, à tout prix, à ce qu'il n'y ait pas mort d'homme; car il ne convient pas à notre caractère de donner notre assentiment à la mort de quelqu'un; Laurent a beau n'être qu'un coquin et se conduire mal à notre égard, je ne désire cependant nullement sa mort, mais seulement un changement de gouvernement <sup>2</sup>. »

*Politiani*, Basil., 1553, p. 636-643; on en trouvera également une traduction en vieil italien dans l'ouvrage intitulé : *Prose volgari* [de Politien], ed. G. ADRIANI, Napoli, 1769) : c'est une relation contemporaine, exacte en tous points, mais écrite sous le coup d'une indignation passionnée (voy. ROSCOE, *Lorenzo*, p. 115, et REUMONT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 456); 2<sup>o</sup> LANDUCCI, *Diario*, p. 17-19; 3<sup>o</sup> la relation de Strozzi, publiée d'abord par BINI e BIGAZZI, dans la *Vita di Fil. Strozzi il vecchio* (Firenze, 1851), p. 55-59, et en second lieu par FRANTZ, p. 207 et suiv.; 4<sup>o</sup> PARENTI (voy. plus loin) : REUMONT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 287, en a fait un remarquable résumé. Pour les autres sources, voy. : CAPPONI, t. II, p. 379; REUMONT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 456, et PERRENS, p. 384 et suiv. — Jusqu'ici l'on ne connaissait pas de relations d'ambassadeurs sur cet attentat; j'ai eu le bonheur de trouver la Relation (inéd.) des ambassadeurs milanais et celle (inéd.) des ambassadeurs de Mantoue, écrites, l'une et l'autre, deux jours après l'événement : on les trouvera au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 124 et 125. Comme les ambassadeurs milanais étaient au nombre des invités de Laurent, nous possédons, dans ce document, un récit de plus émanant de témoins oculaires.

<sup>1</sup> CAPPONI, t. II, p. 550; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 283.

<sup>2</sup> Io non voglio la morte de niun per niente, perchè non è offitio nostro aconsentire alla morte de persona; e bene che Lorenzo sia un villano e con noi se porte male, pure io non vorria la morte sua per niente, ma la mutatione dello stato si » : CAPPONI, t. II, p. 552. FRANTZ, p. 199.

Jérôme prit alors la parole et dit : « On fera ce que l'on pourra pour que cela n'arrive pas ; mais si cela arrivait, Votre Sainteté pardonnerait bien au meurtrier ? » Le Pape lui répondit : « Tu es une bête ; je te le dis, je ne veux la mort d'aucun homme ; mais seulement un changement de gouvernement ; et à toi aussi, Giovanbatista, je te le dis, je désire beaucoup qu'il y ait un changement à Florence et que le gouvernement soit enlevé à Laurent, car c'est un fourbe et un méchant homme ; il n'a aucune considération pour nous ; s'il était une fois hors de Florence, nous agirions avec la République suivant notre bon plaisir, et cela nous serait très agréable. — Votre Sainteté dit vrai », repartirent Riario et l'archevêque ; « quand le gouvernement sera changé à Florence, cette ville sera à votre discrétion, Votre Sainteté pourra faire la loi à toute l'Italie, et chacun aura intérêt à s'assurer votre amitié. Rapportez-vous-en à nous pour faire tout ce qu'il faudra pour atteindre ce but. » Alors Sixte IV répéta encore ce qu'il avait dit, de la façon la plus nette, sans déguisement et sans ambiguïté : Je te le dis, je ne le veux pas. Allez et faites comme vous l'entendrez, mais qu'on n'ôte la vie à personne<sup>1</sup>. » En les congédiant, il donna encore son consentement à l'emploi de la force armée. Au moment de sortir, Salviati dit encore : « Saint Père, laissez-nous mener la barque, nous la dirigerons sûrement. » Le Pape répondit : « J'y consens. » « En parlant ainsi, Sixte devait nécessairement supposer que ses auditeurs

<sup>1</sup> « Io te dico che non voglio : Andate e fate chome pare a voi, purchè non cie intervengha morte » : CAPPONI, t. II, p. 552. FRANTZ, p. 200; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 284. — D'après GRECOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 242, bien que dites en audience privée et à des intimes, ces défenses si nettes n'auraient été que de la comédie : c'est l'historien écrit en effet : « S'il (Sixte IV) ne voulait pas expressément leur mort (des Médicis), néanmoins il s'inquiétait peu que le sang fût versé ou non. » Dans une étude composée par un historien de talent, mort trop jeune, le D<sup>r</sup> KEMPTER, et dont je dois la connaissance à M. le D<sup>r</sup> Joseph Schmid, je relève, au sujet de cette sortie, le passage suivant : « Avec une telle méthode d'écrire avec ses préventions, de poser à la légère des affirmations qui ne sont basées sur rien, que deviennent l'histoire et la justice ? Le sens littéral des documents est au contraire si précis que n'importe quel tribunal devrait condamner pour injures et calomnie l'historien assez osé pour dire qu'en 1478 Sixte IV nourrissait la pensée du meurtre des deux Médicis. »

avaient bien compris ses intentions; c'est pourquoi il donna son consentement. »

Grandi dans le cloître et peu au courant des choses du monde, le Pape pensait évidemment qu'en combinant d'une part l'action des troupes assemblées sur la frontière de la République, de l'autre celle des Florentins mécontents, on pourrait surprendre les Médicis et s'assurer de leurs personnes<sup>1</sup>. Les conjurés étaient d'un autre avis. Après en avoir de nouveau délibéré entre eux, Jérôme et Salviati se décidèrent à agir d'une façon opposée à la volonté si clairement exprimée par le Pape. Ils commencèrent sur-le-champ leurs préparatifs.

Détail important à noter, Sixte IV chargea un évêque de recommander aux conjurés le soin de l'honneur de l'Église et de Jérôme<sup>2</sup>. S'il avait eu connaissance de leurs projets meurtriers, cette recommandation eût été dénuée de sens. « En effet, même en cas de réussite, à supposer que les deux Médicis eussent été tués et que la République se fût déclarée libre, l'honneur du Saint-Siège n'en était pas moins compromis. Il ressort donc indubitablement de tout l'interrogatoire de Montesecco que Sixte IV se berçait d'une foule d'illusions : d'abord qu'il ne s'agissait que de s'emparer de la personne des deux Médicis; puis qu'on profiterait d'un voyage de Laurent à Rome pour se saisir de lui, soit à l'aller, soit au retour; qu'on ferait de même pour Julien, peut-être sur la route de Plombino; après quoi l'on proclamerait la République. Aucun critique impartial ne saurait tirer une autre conclusion du document que nous venons d'analyser<sup>3</sup>. »

Diverses circonstances entravèrent tout d'abord l'exécution du complot. Mais, comme le nombre des initiés était déjà considérable, on finit par comprendre que, pour éviter le risque d'être découvert, il fallait agir promptement. François Pazzi

<sup>1</sup> FRANTZ, p. 203.

<sup>2</sup> Voy les aveux de Montesecco, publiés par CAPPONI, t. II, p. 555. — On ne comprend pas comment l'auteur d'une critique de l'ouvrage de Reumont, publiée dans la *Revue historique*, t. XXVI, p. 164, peut prétendre que cela ne se trouve pas dans les aveux de Montesecco, publiés par CAPPONI.

<sup>3</sup> FRANTZ, p. 206 et suiv.

avait fini par obtenir de son frère Jacques, le chef de la famille, la promesse de participer à l'attentat. Parmi les autres conjurés nous nommerons encore : Bernardo di Bandini Baroncelli et Napoleone Franzesi, Jacopo, fils du célèbre humaniste Poggio Bracciolini, deux Salviati, et enfin deux clercs, Stefano, de Bagnone, dont les fonctions le plaçaient dans la dépendance de Jacques Pazzi, et Antonio Maffei, de Volterra; ce dernier aurait été poussé à s'engager dans la conspiration par la douleur qu'il ressentait des malheurs de sa ville natale, malheurs dont il faisait remonter la responsabilité à Laurent de Médicis. Les conjurés se partagèrent la besogne : pour le meurtre de Julien, François Pazzi et Bandini; pour celui de Laurent, Montesecco; Salviati devait s'emparer du palais de la Seigneurie; Jacques Pazzi, appeler les Florentins à la révolte<sup>1</sup>.

On était au printemps de 1478; le cardinal Raphaël Sansoni Riario, âgé de dix-huit ans, fuyant la peste qui avait éclaté à Pise, venait précisément d'arriver à Florence et y avait accepté l'hospitalité des Pazzi, dans leur villa. D'après le plan primitivement arrêté par les conjurés, on devait profiter d'un banquet pour mettre à mort les Médicis; mais Julien, retenu par une indisposition, n'ayant pas pu y assister, il fallut remettre l'exécution à une autre occasion. Le cardinal ne se doutait pas de ce qui se tramait autour de lui; il fréquentait innocemment Laurent sur un pied d'amitié. Celui-ci l'avait invité différentes fois à visiter son palais et la cathédrale. Raphaël Sansoni s'annonça pour le dimanche 26 avril. Les conjurés se promirent bien de ne pas laisser échapper une occasion aussi favorable.

Pour faire honneur au cardinal, Laurent avait engagé à sa table une brillante société, entre autres beaucoup d'ambassadeurs et de chevaliers; Jacques Pazzi et François Salviati étaient au nombre des convives. Dans la matinée du jour fatal, le cardinal se rendit en ville; l'archevêque et Montesecco l'accompagnaient avec quelques autres personnes. Julien de Médicis, indisposé, se fit excuser pour le dîner, mais promit

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 286 et suiv.; FRANTZ, p. 197.

de se trouver à la cathédrale. « Les conjurés, obligés de changer tout leur plan et se voyant dans l'impossibilité de surprendre les deux frères pendant le repas, décidèrent que le meurtre aurait lieu dans la maison de Dieu<sup>2</sup>. » Soit scrupule de profaner l'église en y versant le sang, soit qu'il eût plus mûrement réfléchi, Montesecco refusa au dernier moment d'accomplir le crime dans la cathédrale<sup>3</sup>. Les deux clercs Stefano et Maffei s'en chargèrent à sa place.

Le moment convenu était le commencement de la seconde partie de la grand'messe<sup>3</sup>. Bernardo di Bandini Baroncelli se

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 287. — Sur la fréquence des meurtres exécutés par des assassins payés, voy. d'abord l'ouvrage de LAMANSKY, et, en outre : GOTHEIN, p. 22; BURCKHARDT, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 222 et suiv.; dans le t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 56 et suiv., le même historien parle des meurtres exécutés dans des églises; voy. encore VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 27; GEIGER, *Renaissance*, p. 192.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 23: « O fosse mosso da religione o piu attentamente considerando a che impressa si sarebbe sobarcato. » (Dans le texte latin, très inexact, le premier membre de phrase manque.) — POLITIEN (*Op.*, p. 638) se borne à dire : « Destinatus ad Laurentii cædem Joannes Baptista negotium detractarat. » PARENTI, f<sup>o</sup> 9<sup>b</sup> (inéd.), commence par dire : « Ricussolo poi dicendo nolle fare in chiesa, secondo che molti dichono. » Mais, plus loin, parlant du refus de Montesecco, il ajoute : « O che non li bastasse allora la vista o che l'amicitia tenera con Lorenzo lo rattenesi o che religione l'impedisce o che altro occulta causa lo movessi in effeto lo recuso. » (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>3</sup> Le moment choisi pour l'exécution du complot est le point sur lequel les Relations présentent les variantes les plus diverses; voy. à ce sujet FRANTZ, p. 208, note 1. L'ambassadeur milanais, dans sa Relation (inéd.), indique l'*Agnus Dei*; celui de Mantoue et Landucci, p. 17, l'Élévation; ces deux moments sont si rapprochés que l'on pouvait s'y tromper. VESPASIANO DA BISTICCI (*Mat.*, t. I<sup>er</sup>, p. 448) dit : « Levato il corpo di Cristo circa la comunione »; dans le *Synodus Florentina*, il est dit positivement : « Evenit autem ut in ecclesia ab elevatione ad communionem res differretur. » F. STROZZI désigne un tout autre moment : « In sul dire Missa est »; et PENNENS, p. 385, après l'avoir cité, ajoute : « A ce moment, quoiqu'il ait encore quelques prières à dire, chacun se lève, sort de sa place, s'achemine vers les portes. Il y a dans l'église un va-et-vient, un brouhaha très favorable aux violences. En outre, les cloches sonnent alors : elles devaient avertir l'évêque Salviati, etc. » Mais on sonne aussi au moment de l'Élévation et de la communion. A l'encontre de la donnée de Strozzi, il y a lieu de remarquer ce fait, affirmé positivement par lui-même et par plusieurs autres relations, que, suivant leur coutume, Julien et Laurent se promenaient dans l'église (voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 123); ce détail n'aurait pas valu la peine de le noter si l'événement s'était passé à la fin de la messe, tandis qu'il se rapporte à une habitude des deux personnages qui sort des usages ordinaires et qui ne pouvait

jeta sur Julien en criant : « Ah ! traître ! » et lui porta un coup de poignard dans le côté. Julien, grièvement blessé, se mit en défense et tomba sur François Pazzi, qui le frappa d'un second coup à la poitrine. Il fit encore cinquante pas et s'affaissa à terre ; là, François le cribla encore de coups et le laissa mort sur place<sup>1</sup>. Pendant ce temps, Stefano et Maffei avaient assailli Laurent, mais ne lui avaient fait que de légères blessures. Tandis que les serviteurs de Laurent et quelques jeunes gens prenaient sa défense et paraient les coups avec leurs manteaux, Laurent se réfugia dans la vieille sacristie, dont Ange Politien referma derrière lui la porte de bronze<sup>2</sup>.

Tout cela avait été l'affaire d'un instant. Un très petit nombre d'assistants avaient seuls pu voir exactement la double tentative de meurtre. Cette circonstance, jointe à la terreur qui paralysait les témoins immédiats du crime, explique les nombreuses divergences que présentent, sur les points de détail, les relations qui en ont été faites. Les plus éloignés ne se rendaient aucun compte de ce qui se passait ; beaucoup crurent que la coupole menaçait de s'écrouler<sup>3</sup>.

être qu'une mauvaise coutume d'une époque corrompue. Un motif de plus pour admettre que les conjurés n'avaient pas dû choisir le moment de *l'ite missa est*, et qu'à cet instant leurs victimes eussent pu beaucoup plus facilement leur échapper.

<sup>1</sup> PARENTI (inéd.), f° 11 : « Venuto el tempo a hora circa 14 Bernardo Bandini secondo che ciaschuno afferma perche fu chosa quasi invisibile si cacciò adosso a Giuliano et con una coltella li meno nel fianco dicendo : hai, traditore. Giuliano ispaurito si mosse per volersi aiutare et retornarne et rintoppo in Francesco che medisimamente li menò un altro colpo nel petto. Il perche discostatosi Giuliano qualche cinquanta passi dal primo luogo dove fu ferito cascò in terra et Francesco addossoli tante ferite li dette che lo lasciò morto. Similmente trasseno fuori l'armi alcuni famigli di Francesco intorno a Giuliano ; in nella baruffa ferirono Francesco in una gamba et gravamente. » (Bibliothèque nationale de Florence.) MACHIAVEL a prétendu, et REUMONT l'a répété après lui, que François s'était blessé lui-même ; ce passage prouve que les choses se sont passées autrement : voy. encore PERRENS, p. 386, note 2.

<sup>2</sup> Sur l'attentat, en ce qui concerne spécialement Laurent, voy. les sources citées dans la note ci-dessus, PERRENS, p. 387, et surtout les renseignements complets fournis par les Relations (inéd.) de dom Albertinus (Archives Gonzague) et des ambassadeurs milanais (Archives d'État de Milan) : Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 123 et 124.

<sup>3</sup> POLITIEN, *Op.*, p. 639. Voy. aussi les récits de Strozzi (*loc. cit.*, p. 56)

En ce qui concernait Laurent, le coup était manqué. Salviati ne réussit pas mieux à s'emparer du palais de la Seigneurie. D'autre part, le cri d'appel à la liberté poussé par Jacques Pazzi ne trouva point d'écho; tout au contraire, le peuple se souleva de tous côtés en faveur des Médicis, aux cris mille fois répétés de : « *Palle!* » (Ce mot désignait les besants qui se trouvent dans les armes des Médicis.) Les coupables furent impitoyablement massacrés. L'archevêque Salviati, son frère et son neveu, Jacopo Bracciolini et François Pazzi furent pendus l'un à côté de l'autre aux meneaux des fenêtres du palais de la Seigneurie; puis on coupa les cordes, et leurs corps tombèrent sur la place, où la foule les mit en pièces<sup>1</sup>. La populace promena triomphalement par les rues leurs têtes et leurs membres séparés du tronc. Coupables ou non, tous ceux qui passaient pour ennemis des Médicis partagèrent le même sort<sup>2</sup>. Avant de tuer les deux meurtriers de Laurent, on leur coupa le nez et les oreilles.

Arrêté à son tour le 1<sup>er</sup> mai, Montesco fut décapité le 4. Ni son refus d'agir au dernier moment, ni ses révélations ne lui servirent à obtenir grâce<sup>3</sup>. Ces révélations ont une importance considérable au point de vue de la responsabilité de Sixte IV dans les événements du 26 avril. « Il est certain qu'il voulait provoquer par la force le renversement des Médicis, mais il ne l'est pas moins qu'il ne pouvait pas avoir eu connaissance à l'avance des détails de la tentative de meurtre. En effet, ils ne furent arrêtés que le matin même, à la hâte, quand les conjurés se virent obligés de renoncer à leur plan pri-

et de PARENTI; ce dernier écrit (inéd.) : « Fatto questo la confusione fu grande tra cittadini che si trovavano nella chiesa. Chi si fuggi di chiesa e corse a casa sua, chi per paura si noscosse nella calonica di S. Reparata, chi nelle case vicine, chi ando per l'arme et tornò in chiesa in difeso di Lorenzo, chi pure vi si rimase senza suspecto per veder le cose dove restavano et chi prese un partito et chi un altro. »

<sup>1</sup> Voy. la Relation (inéd.) de l'ambassadeur milanais, du 28 avril 1478 : Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 123. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> LANDUCCI, p. 19; POLITIEN, *Op.*, p. 640; REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 291 et suiv., PERRENS, p. 391 et suiv.

<sup>3</sup> PERRENS, p. 393.

mitif, qui était de surprendre les deux frères au milieu d'un banquet<sup>1</sup>. »

Reste encore à savoir si, connaissant les exécrables intentions des conjurés, Sixte IV les avait approuvées ; cette deuxième question doit nécessairement, comme la première, se résoudre par la négative. En effet, si cela eût été, « il est difficile d'admettre que Montesecco eût gardé le silence sur un fait de cette gravité, alors qu'il avait tout intérêt à atténuer sa propre culpabilité. Ses révélations portent en elles-mêmes le caractère de la véracité. Néanmoins, soit en les prenant dans leur sens véritable, soit en les torturant pour leur donner une signification arbitraire, les historiens anciens et modernes ont continué de faire peser sur la mémoire de Sixte IV l'accusation de complicité dans ce meurtre ; cet acharnement est plus coupable encore de nos jours qu'il y a quatre cents ans<sup>2</sup>. »

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins profondément regrettable que le nom d'un Pape soit mêlé à l'histoire de cette conjuration. Laurent avait donné à Sixte IV des motifs de mécontentement suffisants pour que celui-ci fût en droit de lui déclarer la guerre ; le principe de la conservation personnelle exigeait qu'il prit, en vue de garantir l'avenir, des mesures énergiques, jusques et y compris le renversement de son perfide adversaire ; mais il eût été plus digne d'un Pape de lutter à visage découvert que de s'immiscer dans un coup d'État, eût-il même pu l'accomplir sans effusion de sang.

<sup>1</sup> Voy. l'article de H. HUEFFER, dans l'*Allg. Zeitung*, 1875, p. 4010 ; cet écrivain réfute indirectement RANKE, *Papste*, t. 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup> édit., p. 31.

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 292 ; cf. t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 456 ; CREIGHTON, t. III, p. 75 : nous résumons ici l'opinion de ces deux historiens sur la valeur des révélations de Montesecco ; on leur a rendu justice en disant que ce sont les aveux d'un homme d'honneur et d'un soldat. Voy. encore HEFELÉ-HERGENROTHER, t. VIII, p. 214, note 2 ; l'auteur réfute BROSCU, *Julius II*, p. 40.

## VII

LA GUERRE DE TOSCANE. — INTERVENTION DE LA FRANCE EN FAVEUR DES FLORENTINS. — ATTITUDE DE LOUIS XI A L'ÉGARD DU SAINT-SIÈGE. — RÉCONCILIATION DU PAPE AVEC FLORENCE.

L'échec d'une conspiration a toujours pour effet d'asseoir plus solidement le régime contre lequel elle était dirigée. C'est aussi ce qui arriva pour Laurent de Médicis ; l'habileté et la prudence avec lesquelles il sut tirer parti de circonstances favorables firent de lui le maître absolu de Florence. « Ceux-là mêmes qui, jusqu'alors, lui avaient fait opposition, soit par antipathie personnelle, soit par conviction républicaine, prirent parti pour lui, tant l'opinion publique était exaspérée contre les hommes qui, pour attenter à sa vie, n'avaient pas reculé devant un sacrilège, ni devant l'odieuse pensée de faire servir à leurs projets la cérémonie la plus sainte et la présence du Cardinal <sup>1</sup>. » Cette exaspération s'était manifestée, immédiatement après l'échec de la conjuration, par le massacre des ennemis des Médicis ; malheureusement, sur le moment et même par la suite, on ne lâcha que trop la bride à la populace. Vingt-trois jours après l'attentat, on toléra qu'une bande de polissons trainât par les rues, avec accompagnement d'abominables lazzi, les restes à moitié décomposés de Jacques Pazzi, qu'elle finit par aller jeter dans l'Arno <sup>2</sup>. Les supplices se prolongèrent jusqu'en 1480 avec des raffinements de cruauté ; un contemporain bien informé, relatant une de ces exécutions, émet des doutes sur la culpabilité de la victime. Certes Renato

<sup>1</sup> FRANTZ, p. 213.

<sup>2</sup> Le récit de LANDUCCI, *Diario*, p. 21-25, donne le frisson.

Pazzi était bien innocent; il menait une vie retirée, uniquement occupé de ses études, et il avait refusé absolument d'entrer dans la conjuration; il n'en eut pas moins la tête tranchée<sup>1</sup>. Poursuivi jusqu'à Constantinople, où il avait cherché un refuge, Bandini fut livré par le sultan au bras vengeur de Laurent de Médicis. Déjà enorgueilli par ces succès de sa diplomatie, Laurent le fut encore davantage par les lettres de condoléance que lui adressaient à l'envi princes, souverains et républiques, hommes d'État et cardinaux<sup>2</sup>.

Divers membres du clergé avaient été enveloppés dans les exécutions, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à la conjuration<sup>3</sup>. Ce scandale porta à son comble l'exaspération de Sixte IV, déjà vivement irrité du traitement infligé à l'archevêque de Pise et au cardinal Raphaël Sansoni (Riario), l'un brutalement pendu, sans jugement régulier, l'autre jeté en prison malgré son innocence éclatante. Sigismondo de' Conti nous fait connaître les sentiments qui agitaient l'âme du Pape à l'arrivée des premières nouvelles de Florence: « Sixte IV », dit-il, « exprima son exécration pour le crime des conjurés, coupables à la fois de sacrilège et de meurtre; en outre, il était profondément ému du danger couru par le cardinal Sansoni, du massacre abominable de prêtres innocents, du supplice infamant de l'archevêque; il ressentait vivement l'atteinte portée par ces actes à la dignité de l'Église. Une chose surtout lui causait un profond chagrin; il ne pouvait se dis-

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 292. D'accord avec cet historien, PERRENS, p. 396, dit que la vengeance dépassa toutes les bornes, et qu'on n'avait jamais rien vu de pareil: à la p. 391, Perrens se sert déjà de l'expression: « orgie de vengeance »; voy. aussi VILLARI, *Machiavelli*, t. I<sup>er</sup>, p. 41.

<sup>2</sup> On conserve, aux Archives d'État de Florence, les lettres de condoléance des villes de Lucques, de Pérouse et de Venise, et celle du cardinal d'Estouteville. Dans cette dernière (inéd.) nous lisons: « Per l'antiqua affectione et singulare amore che havemo portato et portiamo a quella E. S. non senza grande dolore et despiacere de animo havemo intesa questa matina la novita che li e stata et dallo altro canto inteso el buon fine per la V. tranquillita et pace che e seguito secundo el dolendo caso; habiamo ringraziato dio, etc. » Spolète adressa également ses condoléances aux Florentins: voy. SANSI, *Storia*, p. 80, et *Doc.*, p. 46.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 24.

simuler qu'en présence de ces faits le maintien de la paix devenait impossible; accorder l'impunité aux auteurs d'une si grave atteinte aux franchises de l'Église serait un exemple déplorable, gros des conséquences les plus désastreuses pour l'avenir <sup>1</sup>. » En conséquence, il réclama des Florentins une satisfaction pour l'atteinte portée aux immunités de l'Église, l'élargissement du cardinal Sansoni et, finalement, l'exil de Laurent de Médicis.

Les deux premières demandes étaient incontestablement équitables. L'ambassadeur de Florence à Rome, Donato Acciaiuoli, bien qu'ayant été grièvement offensé par Riario <sup>2</sup>, conseillait lui-même, en termes pressants, à son gouvernement l'élargissement immédiat du cardinal, dont l'innocence était absolument établie, élargissement d'ailleurs promis par écrit; Florence, disait-il, n'avait aucun profit à tirer du maintien de l'arrestation de Sansoni, tandis que le refus d'obtempérer à une juste réclamation du Pape pouvait entraîner des conséquences désastreuses. Mais « ces sages remontrances d'un serviteur éprouvé de l'État » ne furent pas écoutées. Ferdinand, de son côté, tenta, sans plus de succès, d'ouvrir les yeux aux Florentins sur le danger de verser l'huile sur le feu <sup>3</sup>.

A Florence, on était, au contraire, bien décidé à garder le cardinal jusqu'à nouvel ordre, comme garant de la sécurité des Florentins établis à Rome <sup>4</sup>. Le 24 mai, Sixte IV envoya l'évêque de Pérouse en mission à Florence; l'évêque remit à Laurent une lettre du cardinal camerlingue annonçant la for-

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 25; voy. *ibid.*, p. 39, l'Encyclique de Sixte IV. En Angleterre et dans le pays de Galles, la coutume s'était introduite de traduire les ecclésiastiques devant les tribunaux civils; en 1476, Sixte IV avait renouvelé les prescriptions ecclésiastiques interdisant cet abus. HARDOUIN, *Conc.*, t. IX, p. 1496 et suiv.; ROSCOVANY, *Monum.*, t. I<sup>er</sup>, p. 115 et suiv.; WILKINS, t. III, p. 609 et suiv.; *Mon. acad. Oxon.*, t. I<sup>er</sup>, p. 343 et suiv.

<sup>2</sup> Sixte IV affirmait que l'offense avait été faite sans intention préconçue et il en avait exprimé ses regrets; voy. VESPASIANO DA BISTICCI, dans MAL, t. I<sup>er</sup>, p. 451.

<sup>3</sup> BUSER, *Lorenzo*, p. 37; FRANTZ, p. 218.

<sup>4</sup> Voy. la Lettre (inéd.) de l'ambassadeur milanais, datée de Florence, le 20 mai 1478. (Bibliothèque Ambrosienne.)

mation d'une commission chargée de faire le procès de la commune, dans le cas où elle refuserait de rendre sur-le-champ la liberté au cardinal. Venise conseilla également aux Florentins d'éviter de donner matière à des incriminations par leur obstination à maintenir l'arrestation de Sansoni<sup>1</sup>. Vains efforts! On avait en main des preuves surabondantes de l'innocence du jeune prélat, mais on affectait de ne pas se hâter. En attendant, la situation empirait de jour en jour<sup>2</sup>.

Sixte IV finit par se lasser d'attendre. « Il n'est pas douteux qu'il eût préféré une réconciliation avec Florence, mais on la lui avait rendue impossible<sup>3</sup>. » En conséquence, le 1<sup>er</sup> juin, c'est-à-dire quatre semaines pleines après l'attentat, il lança une bulle d'excommunication contre Laurent et ses adhérents ; on ne pouvait l'accuser de précipitation. Dans ce document, le Pape commence par exposer la série des manquements des Florentins : protection accordée aux ennemis du Pape, empiètements sur le territoire pontifical, entraves à la liberté des voyageurs se rendant à Rome, obstacles à la circulation des convois de vivres destinés à la curie, procédure sommaire à l'égard de François Salviati. Passant ensuite en revue les événements récents, les exécutions capitales et les sentences d'exil, Sixte IV blâme comme excessive la cruauté des moyens employés pour tirer vengeance de la conjuration. Obéissant à une suggestion diabolique et dans un accès de folie furieuse, Laurent, le gonfalonier et les prieurs ont, dit-il, osé porter la main sur des ecclésiastiques, ils ont pendu l'archevêque, en présence de la foule, aux fenêtres du palais, puis coupé la corde et jeté le corps à la rue ; non contents de cela, ils ont encore laissé massacrer, malgré leur innocence, d'autres ecclésiastiques, dont plusieurs faisaient partie de la suite du cardinal. Enfin, on n'a répondu que par une fin de non-recevoir à la demande de l'évêque de Pérouse, envoyé avec le titre de légat, pour réclamer, au nom du Pape, l'élargissement du cardinal. En conséquence de ces méfaits, le Pape frappe

<sup>1</sup> ROMANIN, t. IV, p. 390 ; FRANTZ, p. 219.

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 299.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 300.

d'excommunication majeure Laurent et les personnages précédemment désignés, et, en cas de refus de livrer les coupables, il menace de lancer l'interdit sur Florence et d'enlever à la ville l'honneur de posséder un siège archiépiscopal<sup>1</sup>.

Le gouvernement florentin ne se laissa pas émouvoir par la gravité des mesures annoncées; on conserva le cardinal sous les verrous, et l'on se borna à lui accorder quelques adoucissements. Rien ne peut donner une idée plus juste de ce qu'était la captivité de l'infortuné, que le portrait que fait de lui un chroniqueur siennois, au moment où il recouvra enfin la liberté. « Le 13 juin », écrit Allegretto Allegretti, « le cardinal Riario (Sansoni) vint à Sienne, plus mort que vif, par suite des transes par lesquelles il avait passé; il était dans un tel état de stupeur qu'il se figurait toujours sentir la corde au cou<sup>2</sup>. »

Pendant plusieurs années, une pâleur mortelle répandue sur les traits du cardinal témoigna des émotions par lesquelles il avait passé. Il rentra dans Rome le 20 juin<sup>3</sup>. Deux jours auparavant, François de Gonzague avait quitté la Ville éternelle, se rendant à Bologne, où l'on croyait nécessaire de surveiller les Bentivogli, dont l'amitié avec les Médicis ne laissait pas que de donner matière à souci. Les instructions remises par le Pape à François de Gonzague trahissent chez lui « du trouble et la conscience de l'impression défavorable produite par les événements de Florence »; mais elles démontrent aussi qu'un rapprochement eût été dans l'ordre des choses possibles. En effet, après un appel à la fidélité des habitants de Bologne, Sixte IV ajoute : Lorsque nous avons appris qu'à la première

<sup>1</sup> Bulle « *Iniquitatis filius et perditionis alumnus Laurentius de Medicis* », dans RAYNALD, ad an. 1478, n<sup>o</sup> 4 et suiv., et dans FABRONIUS, t. II, p. 121 et suiv. Voy. : FRANTZ, p. 221 et suiv.; HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 216; DE L'ÉPINOIS, p. 444.

<sup>2</sup> ALLEGRETTI, p. 784. Le même chroniqueur nous apprend que l'on avait, à diverses reprises, menacé le cardinal de le pendre. Au sujet de la lettre de Sansoni au Pape, « lettre évidemment dictée » (REUMONT, t. I<sup>er</sup>, p. 299), voy. l'observation très juste de CIPOLLA, p. 586.

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 55, des Archives secrètes des Papes. Il ressort de la même source que la cérémonie de l'ouverture de la bouche eut lieu, pour le cardinal Sansoni, le 22 juin; le 26 du même mois, il était envoyé comme légat à Pérouse.

nouvelle des troubles de Florence Nos Bolonais avaient offert leurs services à leurs voisins, loin de prendre la chose en mal et de la blâmer, Nous l'avons considérée comme un acte de bonne amitié, d'autant plus qu'ils (les Florentins) n'avaient encore rien entrepris contre la dignité de l'Église et que, pour Notre part, Nous déplorions le premier incident, comme Nous l'avons témoigné dans une lettre adressée aux Florentins. Mais depuis lors, ils se sont rendus coupables, à l'égard du clergé, d'une série d'outrages indignes et honteux, de sorte qu'il ne subsiste plus aucun motif dont les Bolonais puissent s'autoriser honorablement pour prêter assistance à un peuple obstiné dans sa conduite attentatoire à la dignité de l'Église et condamné par elle pour crimes notoires; le secours qu'ils lui procureraient serait de peu d'importance en comparaison de l'offense dont ils se rendraient coupables envers Nous <sup>1</sup>. »

L'élargissement tardif et, d'ailleurs, tout naturel du cardinal, puisqu'il était innocent, fut la seule concession à laquelle les Florentins consentirent; ils continuèrent, comme devant, à se moquer de l'excommunication, à sembler ignorer l'interdit définitivement lancé contre eux le 20 juin <sup>2</sup>, et à rechercher des alliances, particulièrement celle de la France. Des mémoires d'une violence inouïe, où l'on chercherait en vain une réfutation, avec preuves à l'appui, des griefs clairement formulés par le Pape <sup>3</sup>, des menaces de schisme, des armements, voilà ce que, dans la délicate et pieuse Florence, on présentait alors comme une réponse démonstrative et orthodoxe aux remontrances de Sixte IV, qui, lui au moins, était bien convaincu de la justice de sa cause <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> REUMONT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 303. Cet historien a eu sous les yeux une copie sans date de l'*Instructio pro R. card. Mantuano*, qui se trouve dans le Cod. Capponi XXII (actuellement à la Bibliothèque nationale de Florence); mais la date ressort des données des *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, où il est dit que le cardinal de Gonzague est parti le 18 juin pour occuper son poste de légat à Bologne.

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1478, n<sup>o</sup> 12-13.

<sup>3</sup> Voy. : FRANZ, p. 228 et suiv.; REUMONT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 318.

<sup>4</sup> Voy. notamment la Lettre autographe au duc d'Urbin, du 25 juillet 1478, dans FABRONIUS, t. II, p. 130 et suiv.

Tout en faisant fi de l'excommunication et de l'interdit, tout en contraignant le clergé à remplir ses fonctions, le gouvernement florentin se répandait en lamentations sur la misère occasionnée par les censures pontificales. Nous possédons un exemple éloquent du fanatisme antiromain, dont était animé l'entourage des Médicis, dans le document connu sous le nom de *Synodus Florentina*. Le Pape y est traité de « suppôt de l'adultère » et de « vicaire du diable ». L'auteur y accumule contre lui les plus abominables accusations, et y émet le vœu que Dieu daigne délivrer son peuple des faux pasteurs qui se présentent sous des peaux de brebis et ne sont, en réalité, que des loups dévorants <sup>1</sup>.

La guerre avait éclaté au mois de juillet. Le roi de Naples, dans l'espoir d'obtenir Sienna en récompense de ses services, avait pris parti pour le Pape. Laurent de Médicis comptait sur l'appui de Venise et de Milan, et surtout du roi de France, Louis XI.

Dès le début du pontificat de Sixte IV, les relations du roi de France avec le Pape avaient passé par les phases les plus

<sup>1</sup> Voy. : HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 218, et FRANTZ, p. 242 et suiv. Il est impossible de douter de l'authenticité du document publié par FABRONIUS, t. II, p. 136 et suiv., sous le titre : *Synodus Florentina*; en effet, le manuscrit, dont l'écriture paraît être celle de Gentile Becchi, évêque d'Arezzo, se trouve aux Archives d'État de Florence (C. Strozzi, 387). Reste à savoir si le *Synodus Florentina* émane d'un conciliabule ayant eu une existence réelle, ou s'il est l'œuvre plus ou moins personnelle de Gentile Becchi; cette question a été discutée à fond par FRANTZ, p. 237 et suiv. Ce savant émérite pense que l'on doit admettre, « à la honte du clergé formé sous la domination des Médicis, que le concile a réellement été convoqué, et que le *Synodus Florentina* reflète fidèlement son opinion ». On ne peut nier que chacune des observations de l'auteur ne soit excellente en elle-même, et qu'il ait disséqué à fond le libelle en question; néanmoins son raisonnement n'est pas arrivé à me convaincre; j'en dirai autant de celui du dernier biographe de Laurent de Médicis, l'illustre REUMONT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 318. Divers historiens, tels que FABRONIUS, DOELINGER, p. 354, CAPPONI, t. II, p. 385, et CREIGHTON, t. III, p. 287, ne croient pas à l'existence du concile; HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 218 et suiv., et REUSCH, t. II, p. 269, sont d'avis contraire. Le regretté M. C. GUASTI avait eu l'amabilité d'entreprendre des recherches sérieuses sur le point dont il s'agit ici; mais ni aux Archives d'État, ni aux Archives de la cathédrale de Florence, il n'existe aucune pièce relative au prétendu synode; s'il en existait quelque part, ce serait, cependant, assurément là qu'on devrait les trouver; or on n'y connaît rien de semblable.

opposées. Louis XI avait bien envoyé, en 1472, une ambassade d'obédience <sup>1</sup>, mais, presque aussitôt après, il avait été démontré que le roi persistait dans son ancienne politique, consistant à se servir comme d'un épouvantail de la menace de la Pragmatique Sanction et du concile <sup>2</sup>. Des négociations engagées directement avec Rome aboutirent à un accord, au courant de l'été de 1472, mais il dura peu. L'Université protesta, sous prétexte que cet accord était en contradiction avec les décrets de Bâle. Le 31 octobre 1472, Louis XI ratifia le concordat <sup>3</sup>, mais, en fait, la Pragmatique Sanction n'en resta pas moins en vigueur <sup>4</sup>. L'évêque de Viterbe, envoyé à ce sujet en mission en France, n'obtint aucun changement à cet état de choses <sup>5</sup>. Dès l'année suivante, les relations entre Louis XI et Rome étaient extrêmement tendues. Le prétexte apparent des difficultés était la promotion de cardinaux du 7 mai 1473; à la cour de France, on la prétendait entachée de simonie. Le Pape donna l'explication de ses actes dans une lettre au roi de France, datée du 22 août 1473 <sup>6</sup>. La réponse de Louis XI est un mélange d'accusations offensantes, de persiflage et de sarcasmes. Il s'y répand en plaintes amères sur ce que le Pape n'a tenu aucun compte de ses propositions pour la pourpre, tandis qu'il a eu égard à celles des autres princes

<sup>1</sup> Le cardinal de Gonzague donna en son honneur un magnifique banquet. Voy. l'article de BOTTA, dans le *Bollet. st. d. Svizz.*, t. VI, p. 21. Voy. encore LUDIGS, *loc. cit.*, p. 22.

<sup>2</sup> REUMONT, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 305. Voy. PHILLIPS, t. III, p. 328; *Kirchenlexicon*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 754; GUETTÉE, t. VIII, p. 36; FIERVILLE, p. 146 et suiv.; LECEAY, t. II, p. 90.

<sup>3</sup> CHARAVAY, *Sur les lettres de Louis XI* (Paris, 1882), p. 9; voy. PICOT, t. I<sup>er</sup>, p. 425; FIERVILLE, p. 147.

<sup>4</sup> FIERVILLE, p. 147; voy. BULÉUS, t. V, p. 701 et suiv.

<sup>5</sup> On trouve dans les *Acta consist.* des Archives secrètes des Papes, à la date du 12 octobre 1472, la nomination du cardinal d'Estouteville comme « *legatus in Gallias* »; cependant cette nomination ne fut pas suivie d'effet; le cardinal refusa et ce fut l'évêque de Viterbe qui partit à sa place. Voy. GINGINS LA SARRA, t. I<sup>er</sup>, p. 3 et suiv.

<sup>6</sup> J'ai trouvé cette pièce (inéd.), ou du moins une copie faite à l'époque, aux Archives d'État de Milan; je la publierai un jour, avec la Réponse (inéd.) du roi de France. Ces deux documents renferment des données d'après lesquelles il y a lieu de rectifier ce que dit GUETTÉE, t. VIII, p. 38.

souverains, conduite d'autant plus injuste à son égard qu'il a, lui, le Roi, aboli la Pragmatique Sanction dans son royaume. Comme conclusion, Louis XI en appelle au Dieu tout-puissant et aux princes des apôtres saint Pierre et saint Paul !

A la fin de l'année 1474, Sixte IV avait adressé à Louis XI une protestation contre la rupture du concordat de 1472<sup>1</sup> ; le Roi avait répondu par l'ordonnance du 8 janvier 1475 « pour la défense des libertés gallicanes », soumettant au *Placet* la publication de tous les actes pontificaux<sup>2</sup>. Diverses mesures d'un caractère encore plus hostile ne tardèrent pas à suivre celle-là. Le Roi commença par provoquer une agitation pour la tenue d'un concile général dont la tâche serait « la réforme de l'Église » et l'élection « régulière d'un Pape en remplacement de Sixte IV, dont l'élévation était, disait-on, entachée de simonie ». Des papiers secrets saisis sur un ambassadeur du roi de Hongrie prouvent les démarches faites par Louis XI pour gagner à sa cause l'empereur Frédéric : le roi de Hongrie faisait savoir au duc de Bourgogne qu'à son avis le seul moyen de parer à cette manœuvre était la prompte convocation d'un concile par le Pape lui-même, et qu'il était d'accord sur ce point avec le roi de Naples, Ferdinand. Il demandait l'adhésion du duc et ajoutait qu'il s'était assuré de l'assentiment de Sixte IV<sup>3</sup>.

Au mois de janvier 1476, parut un décret du roi de France portant convocation d'une assemblée de l'Église de France à Lyon<sup>4</sup>. Ainsi, le fantôme du concile, si redouté à Rome, menaçait de prendre une forme tangible. On peut admettre, sans crainte d'erreur, une corrélation directe entre cette agitation antiromaine et la légation de Julien de la Rovère en

<sup>1</sup> D'ACHERY, *Spicil.*, t. III (Paris, 1723), p. 844 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. : *Archiv fuer Kirchenrecht*, t. XVIII, p. 170 ; DAUNON, t. II, p. 263.

<sup>3</sup> DROYSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 301 ; SEGESSE, *Beziehungen der Schweizer zu Math. Corvinus* (Lucerne, 1860), p. 72 et suiv. ; RAUSCH, p. 148 et suiv. ; MENZEL-SCHLIEPHAKE, *Geschichte von Nassau*, t. V (Wiesbaden, 1879), p. 424 : l'auteur de ce dernier ouvrage ne croit pas que l'agitation provoquée pour la convocation d'un concile ait jamais été sérieuse, mais il ne fournit pas de preuves.

<sup>4</sup> GINGINS LA SARRA, t. I<sup>er</sup>, p. 285 ; cf. p. 324.

France<sup>1</sup>; à ce motif s'en joignait subsidiairement un autre<sup>2</sup> : portant déjà le titre d'archevêque d'Avignon et nommé légat du Pape dans cette ville<sup>3</sup>, le cardinal avait besoin de se mettre au courant de ce qui se passait. Aussitôt informé de sa nomination, Louis XI, qui ne l'aimait pas<sup>4</sup>, usa de tous les moyens en son pouvoir pour faire rendre ce poste important à l'ancien légat, Charles de Bourbon; ce conflit prit, à un certain moment, un tel caractère d'aigreur, que l'on put croire un instant qu'il en coûterait au Pape la possession d'Avignon. On finit cependant par aboutir à une transaction dont Charles de Bourbon bénéficia tout le premier, car le Pape lui conféra la pourpre<sup>5</sup>. Pendant son séjour à Avignon, Julien fonda dans cette ville un collège pour les étudiants pauvres. Quand il revint à Rome, à l'automne, il y fut vivement complimenté pour l'habileté avec laquelle il s'était tiré de ses difficiles négociations avec la cour de France : il y avait eu principalement recours à l'intermédiaire de son conseiller judiciaire, Giovanni Cerretani<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cette mission du cardinal Julien est mentionnée dans de nombreux ouvrages qui sont à la portée de tout le monde (voy. plus bas, note 5); cependant, Brosch semble n'en rien savoir! Dans sa monographie, p. 7-9<sup>e</sup>, il n'en dit pas un mot. SCHMARSOW, p. 110, a déjà fait remarquer que, par suite de l'ignorance où il est resté d'un fait si connu, Brosch a été amené à « émettre la singulière idée que peut-être, à cette époque, le cardinal légat était tombé en disgrâce auprès du Pape »! C'est un exemple caractéristique de la légèreté de cet écrivain et de sa manie de bâtir sur un rien des hypothèses défavorables.

<sup>2</sup> Julien quitta Rome le 17 février 1476 : cette date est donnée à la fois par le cardinal de Gonzague et par J. P. Arrivabene, dans des Lettres (inéd.) datées de Rome, le 20 février 1476. (Archives Gonzague.) Voy. encore le Bref du 24 février, dans MARTÈNE, t. II, p. 1528.

<sup>3</sup> FANTONI, t. I<sup>er</sup>, p. 343.

<sup>4</sup> Voy. LAGER, *Gorze*, p. 85; MARTÈNE, t. II, p. 1503 et suiv.

<sup>5</sup> Sur la légation du cardinal Julien en France, voy. : FANTONI, *loc. cit.*; GINGINS LA SARRA, t. II, p. 33 et suiv., 97, 131, 185; NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 413; KNEDEL, t. II, p. 429; AMMANATI, *Epist.* (édition de Francfort), p. 877 et 886; MARTÈNE, t. II, p. 1529, 1547; SCHMARSOW, p. 109 et suiv.; REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 305; FRIEDBERG, t. II, p. 477; CHARPENNE, *Hist. des réunions temp. d'Avignon* (Paris, 1886), t. I<sup>er</sup>, p. 10.

<sup>6</sup> PALMERIUS, p. 259. Les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes nous apprennent que le cardinal Julien, à son retour de France, arriva le 4 octobre 1476 à Foligno, « ubi Papa cum curia sua tunc residebat ». Jusqu'ici cette date n'était pas connue.

Au mois de mars 1476, pendant le séjour de Julien en France, on trouva un jour, affichée à la porte de la basilique de Saint-Pierre, une proclamation de Louis XI ordonnant à tous les cardinaux, prélats et évêques de son royaume de se trouver à Lyon le 1<sup>er</sup> mai, afin d'y délibérer sur la tenue d'un concile<sup>1</sup>. Dans la deuxième moitié du mois d'avril, une ambassade française, reçue en audience par le Pape, lui présenta une étrange requête : il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir de lui son assentiment à la tenue d'un concile à Lyon et l'engagement d'y assister en personne ! Le Pape refusa, bien entendu<sup>2</sup>. Pendant quelque temps, on agita la question de savoir si, pour couper court à cette manœuvre de l'opposition, il ne serait pas opportun que le Pape prit les devants en convoquant un concile général à Rome même<sup>3</sup> ; mais des deux parts les conciles restèrent à l'état de projet.

Le 2 mai 1478, comptant sur les dispositions schismatiques de Louis XI, Laurent de Médicis avait demandé au roi de France d'intervenir dans le règlement de son conflit avec Rome ; quelques jours après, il conseillait l'emploi de l'épouvantail ordinaire, la menace d'un concile<sup>4</sup>. Louis XI ne se fit pas beaucoup prier. « Le Roi », écrit un contemporain, « nourrit depuis longtemps le projet de provoquer un schisme dans l'Église. Les événements de Florence lui fournissent un excellent prétexte. Aussi vient-il de faire partir Philippe de Commines pour Turin, Milan et Florence. Commines n'ira pas à Venise, parce que le Roi a la conviction qu'en considération de l'alliance qui existe entre lui et la Seigneurie, il lui suffira d'écrire une simple lettre pour que celle-ci fasse tout ce qu'il lui demandera<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> KNEBEL, *Tagebuch*, t. II, p. 391 et suiv. ; RAUSCH, p. 150. Voy. encore : MARTÈNE, t. II, p. 1535, et la Dépêche (inéd.) de J. P. Arrivabene, datée de Rome, le 14 mai 1475. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> Sixte IV exposa les motifs de son refus dans une Lettre (inéd.) au duc de Milan, datée de Rome, le 21 avril 1476. (Archives d'État de Milan.) Voy. encore un Bref (inéd.) à Hercule d'Este. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> KNEBEL, *Tagebuch*, t. II, p. 408 ; *ibid.*, p. 405, 406.

<sup>4</sup> BUSER, *Beziehungen*, p. 193 et suiv. Voy. : DESJARDINS, *Politique de Louis XI*, p. 29, et *Négociat.*, p. 171 et suiv.

<sup>5</sup> Dépêche de l'ambassadeur milanais, du 16 juin 1478, publiée par KERVYN

Sixte IV connaissait le roi de France ; ses menaces ne lui en imposèrent pas. Le 11 juillet, fuyant la peste, qui venait d'éclater de nouveau, il partit pour Bracciano<sup>1</sup>. Il y trouva des ambassadeurs de Venise, de Milan, de Florence et de Ferrare, et, peu après, arrivèrent de France deux nouveaux ambassadeurs. Le 1<sup>er</sup> août, ces diplomates tinrent une réunion dans le château des Orsini et déclarèrent que les procédés de Sixte IV à l'égard de Florence et de Laurent de Médicis constituaient un grave scandale pour la chrétienté en entravant la guerre contre les Turcs. Considérant, d'une part, que c'était en vain qu'on l'avait supplié de lever les censures ; d'autre part, que l'on éprouvait dans tous les pays le besoin d'une réforme fondamentale motivée principalement par les vices des personnes qui détenaient le pouvoir, ils requéraient la tenue d'un concile en France<sup>2</sup>. Le 16 août, Louis XI publia une ordonnance interdisant rigoureusement l'expédition de sommes d'argent à destination de Rome, quelle qu'en fût l'importance. Au mois de septembre, les plus hauts dignitaires laïques et ecclésiastiques de France s'assemblèrent à Orléans ; s'en remettant à la sagesse du Roi, ils le supplièrent, « soit de convoquer un concile national à Lyon pour l'année suivante, soit d'user de son

DE LETTENHOVE, t. I<sup>er</sup>, p. 173 et suiv. Voy. FRANTZ, p. 261, et HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 220. On ne sait malheureusement rien des négociations de Commynes avec le Pape ; on ne connaît même pas exactement le moment de son séjour à Rome ; voy. REUMONT, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 310.

<sup>1</sup> *Acta consist.* (inéd.), n<sup>o</sup> 55, des Archives secrètes des Papes. Cette source nous apprend que Sixte IV ne reprit le chemin de Rome que le 17 septembre. La donnée d'HÉFELÉ-HERGENROETHER est à rectifier en ce sens. — La peste avait fait son apparition dès le mois de mai : J. P. Arrivabene l'annonce dans une Dépêche (inéd.) datée de Rome, le 24 mai 1478. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 246, a, le premier, signalé cette pièce (inéd.) ; on la conserve aux Archives d'État de Florence. (Atti publ. CLXI) Elle débute par ces mots : « In nomine, etc. Cum Sixtus IV injuste », etc., et se termine comme suit : « Acta facta et gesta fuerunt predicta omnia et singula suprascripta Brachiani Sutrin. dioc. terrar. (et non « territ. », comme l'a transcrit Gregorovivus) dom. Neapoleonis de Ursinis et in palatio sive fortitio dicti oppidi Brachiani. » Les représentants de la France se nommaient : « Tristantus comes Claramontis » et « Gabriel Vives ». — Au sujet des injustes reproches du Roi, voy. FRANTZ, p. 261 et suiv. — Le 5 août 1478, un arrêté royal interdisait l'entrée du territoire français « à ung nommé Herosme Riaire, homme de bas lieu », etc. : voy. BASIN-QUICHERAT, t. III, p. 67.

ascendant sur le Pape pour obtenir de lui la convocation d'un concile œcuménique. Louis XI jugea à propos d'agir dans ce dernier sens<sup>1</sup> »

Au commencement de décembre 1478, dans le but de parer aux dangers résultant, d'une part, de l'immixtion de la France dans le conflit qui se débattait entre lui et Florence, d'autre part, des tendances schismatiques de Louis XI et de ses alliés en Italie, Sixte IV fit demander à l'empereur Frédéric III, par deux nonces spéciaux, d'accepter le rôle de médiateur<sup>2</sup>.

Au mois de janvier 1479, les ambassadeurs du roi de France arrivèrent à Rome et remirent sur-le-champ au Pape un mémoire dans lequel leur maître requérait la réunion d'un concile général. Sixte IV répondit qu'il ne demandait pas mieux, pourvu que la chose fût possible. Après cette déclaration, il rappela aux ambassadeurs que la présidence d'un concile œcuménique revient de droit au Pape, et qu'à lui seul il appartient de le convoquer. Développant ensuite sa pensée, il ajouta ce qui suit : Les membres du concile sont des prélats, obligés par état de défendre les libertés de l'Église. Pas un d'eux n'osera soutenir que Laurent ait été autorisé à faire périr l'archevêque de Pise dans un supplice ignominieux. Tous, au contraire, seront d'avis qu'on eût dû demander sa condamnation à un tribunal ecclésiastique. Un concile n'est possible qu'avec le concours de l'Empereur et des autres princes souverains. Néanmoins, le Pape, auquel appartient toute autorité sur les conciles, consent à délibérer avec les cardinaux sur l'opportunité de cette convocation. Poursuivant son discours, Sixte IV passa au crible de sa critique la politique religieuse de Louis XI. En ce qui concerne la Pragmatique Sanction, dit-il, ou bien elle était conforme à la justice, et alors le Roi n'avait

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 327; GUETTÉE, t. VIII, p. 40 et suiv.; LEGEAY, t. II, p. 318; BUSER, *Beziehungen*, p. 478; PERRENS, p. 413.

<sup>2</sup> Sixte IV avait déjà écrit à l'Empereur, au sujet de Laurent, d'abord le 23 mai, puis le 6 août 1478; le 1<sup>er</sup> décembre, il lui annonçait l'arrivée de L. de Agnellis : voy. *Mon. Habsb.*, p. 451, 454. — Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 125, les Instructions (inéd.) rédigées pour L. de Agnellis et A. de Grassis. (Archives secrètes des Papes.)

pas le droit de l'abolir; ou bien elle ne l'était pas, et alors il n'avait pas le droit de songer à la remettre en vigueur. Le rappel des prélats résidant à Rome est un acte injustifiable, car leur chef suprême est le Pape. Le Roi ferait mieux d'user de son influence pour amener Laurent à reconnaître ses erreurs et à faire amende honorable; cette conduite lui assurerait son pardon, et toutes les autres difficultés se résoudraient aisément. Au reste, le Pape a déjà fait partir pour la France un légat qui pourra fournir au Roi toutes les explications désirables; le Pape a entre les mains de nombreuses lettres de membres du clergé qui se lèveraient contre lui, comme des témoins accusateurs, s'il reculait devant l'obligation de réclamer vengeance des outrages dont l'Église a été victime à Florence<sup>1</sup>.

Le 15 février eut lieu un nouveau consistoire, auquel assistèrent les ambassadeurs impériaux, arrivés depuis peu. Ils se prononcèrent énergiquement en faveur du maintien des droits de l'Église et déclarèrent inutile la tenue d'un concile; néanmoins, ils émirent l'avis que, en considération de la nécessité de faire face aux Turcs, le Pape agirait sagement en ayant compassion des Florentins et en faisant sa paix avec eux<sup>2</sup>.

A Rome même, la majorité des cardinaux appelait de ses vœux la restauration de la paix; mais le comte Jérôme et le roi de Naples travaillaient de toutes leurs forces à l'encontre, et leur influence l'emporta jusqu'à nouvel ordre<sup>3</sup>.

En ce moment, la fidélité toujours branlante de la ville de Bologne causait au Pape de telles appréhensions qu'il jugea prudent d'y envoyer le cardinal de Gonzague<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1478, n<sup>o</sup> 18 et suiv.; FRANTZ, p. 283 et suiv.; HÉFÉLÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 224 et suiv.

<sup>2</sup> HÉFÉLÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 227 et suiv.; GUETTÉE, t. VIII, p. 41 et suiv. : ce dernier donne des détails sur les négociations subséquentes. DESJARDINS (*Polit. de Louis XI*, p. 31) expose les faits uniquement au point de vue du roi de France; il croit aux bonnes intentions affichées par le Roi pour le bien de la chrétienté!

<sup>3</sup> Voy. : NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 425; et, au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 126 et 127, les Lettres (inéd.) de Pandolfini, des 20 et 25 mars 1479. (Archives d'État de Florence.)

<sup>4</sup> Voy. GHIRARDACCI, *St. di Bologna* (inéd.), loc. cit. (voy. plus haut, t. III, p. 231, note 2), et une Lettre (inéd.) autographe de Sixte IV au cardinal de

Le 4 avril 1479, Sixte IV ordonna la levée des censures ecclésiastiques prononcées contre Florence et la suspension provisoire des hostilités<sup>1</sup>; le conflit semblait donc devoir entrer enfin dans une phase d'apaisement; mais, enhardis par ce demi-succès, les Florentins repoussèrent, le 28 avril, les propositions pacifiques du Pape. Le 27 mai, la ligue déclarait, par l'organe de l'ambassadeur vénitien, que si dans les huit jours, délai de rigueur, le Pape n'avait pas donné son consentement à la paix, les représentants des puissances alliées avaient ordre de quitter Rome. On voulait exercer une pression énergique sur le Pape. Sixte IV fut, à bon droit, surpris d'une prétention qui renfermait implicitement « un refus formel d'accueillir ses réclamations; par elle-même, d'ailleurs, cette fixation d'un délai de huit jours était injurieuse pour lui, puisqu'il ne pouvait conclure la paix à l'insu de Naples et de Sicille, ses alliées<sup>2</sup> ». Le 31 mai, il convoqua de nouveau tous les ambassadeurs. Il leur fit donner lecture d'un long mémoire dans lequel il démontrait qu'il avait épuisé tous les moyens propres à restaurer la paix. « L'ambassadeur vénitien répondit : le ton de sa réponse, son insistance à mettre en avant la question irritante du concile, provoquèrent

Gonzague, « dat. ex urbe 20 Martii 1479 » (l'original est aux Archives de l'évêché de Mantoue); il ressort de ce document que le cardinal de Gonzague devait aller aussi en Allemagne. Il n'en fut pourtant rien, car nous trouvons, à la date du 21 avril, la nomination suivante : *legatus de latere in partibus Alamanie A. tit. S. Sabine card. Montisregalis* [Auxias de Podio]; ce dernier se mit en route le 17 mai (*Acta consistor.* (inéd.), n° 57, des Archives secrètes des Papes).

— Le 31 mars, Sixte IV donnait au cardinal de Gonzague l'ordre de quitter sur-le-champ Bologne, dans le cas où les habitants s'obstineraient dans leur désobéissance : voy. le Bref (inéd.) de ce jour aux Archives d'État de Milan.

— A la fin de l'année, la situation était telle que, dans un Bref (inéd.) daté de Rome, le 20 novembre 1479, le Pape pouvait donner des éloges à l'obéissance des habitants de Bologne (Archives d'État de Bologne); ce revirement favorable était dû en partie à la condescendance de Sixte IV : voy. la Lettre (inéd.) de Joh. Angelus de Talentis, datée de Rome, le 27 mai 1479. (Archives d'État de Milan.)

<sup>1</sup> Sixte IV, d'une part, et Julien de la Rovère, de l'autre, se hâtèrent d'en donner connaissance au roi de France : voy. au Supplément de l'édition allemande, n° 128 et 129, les Lettres (inéd.) du 6 et du 7 avril 1479. (Archives d'État de Milan.)

<sup>2</sup> HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 231.

le courroux du Pape. » Après l'ambassadeur de Venise, celui de France voulut faire entendre au nom de son maître et de la ligue une protestation contre l'insuccès des négociations; le Pape, n'y tenant plus, leva la séance. Quelques jours après, les ambassadeurs des puissances de la ligue quittaient Rome; un seul y demeura : c'était l'ambassadeur de France<sup>1</sup>.

Pendant l'automne, les affaires des Florentins prirent une fâcheuse tournure<sup>2</sup>. A Florence même, des murmures de mécontentement se faisaient de plus en plus entendre; on ne se gênait plus pour déclarer en face à Laurent que la ville se fatiguait de la prolongation de la guerre, qu'elle avait besoin de la paix. On avait compté sur l'assistance active de Louis XI : on s'apercevait qu'on s'était trompé : cette déception exerça une influence décisive sur la suite des événements<sup>3</sup>.

Dans sa détresse, Laurent de Médicis se décida à risquer une démarche hardie et à se présenter à Naples en suppliant (6 décembre 1479). Cette circonstance mit à nu toute la déloyauté de Ferdinand. Lié au Pape, son suzerain, par un traité d'alliance, il le trahit sans pudeur. Il avait affirmé sous serment qu'il perdrait sa couronne et son royaume plutôt que de laisser repartir Laurent sans l'avoir contraint d'accepter les conditions du Pape<sup>4</sup>; et cependant le traité de paix issu de ses négociations avec Laurent et Ludovic le More ne garantissait que ses intérêts particuliers. Ainsi, Sixte IV se voyait traîtreusement abandonné au moment où il tenait le succès pour assuré. Il protesta hautement; néanmoins, ne voulant pas qu'on pût lui reprocher de faire obstacle à la paix, il ratifia le traité, mais en maintenant la condition que Laurent vint se présenter personnellement à Rome; à partir de ce moment,

<sup>1</sup> BUSER, *Beziehungen*, p. 208-212; du même, *Lorenzo*, p. 141 et suiv.; DESJARDINS, *Négociations*, t. 1<sup>er</sup>, p. 185 et suiv.; PERRENS, p. 426 et suiv.

<sup>2</sup> A cette époque, Sixte IV était plus que jamais résolu à exiger que Laurent fût expulsé de Florence : voy. les Brefs (inéd.) du 20 et du 22 septembre 1479 à Alphonse de Calabre et à Frédéric d'Urbin. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> FRANTZ, p. 332 et suiv.

<sup>4</sup> FRANTZ, p. 351. Sur la perfidie et la mauvaise foi de Ferdinand, voy. GOTHEIN, p. 32, et SYBEL, *Hist. Zeitschrift.*, nouv. série, t. XXI, p. 365.

« la guerre de Toscane ne fit plus que traîner en longueur<sup>1</sup> ».

La prise d'Otrante par les Turcs, survenant sur ces entrefaites, contribua plus que tout le reste à détourner vers l'Orient l'attention jusque-là trop absorbée par les dissensions intestines et à faire tomber les dernières barrières qui s'opposaient encore à une réconciliation générale. « L'avantage résultant pour les Florentins du nouvel état de choses était si patent, que plus d'une voix s'éleva contre Laurent, l'accusant d'avoir encouragé le sultan à opérer une descente sur les côtes de la Pouille<sup>2</sup>. » A Florence, on résolut de faire partir pour Rome une ambassade chargée d'implorer la levée des censures. Arrivée à Rome le 25 novembre 1480, elle entama sur-le-champ des négociations qui aboutirent rapidement à un résultat favorable. Le 3 décembre, le Pape levait solennellement les censures ecclésiastiques prononcées contre les Florentins<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 236; GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 247.

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 368. Voy. FRANTZ, p. 352.

<sup>3</sup> On trouvera des détails sur les cérémonies et sur les conditions de la paix dans JACOB. VOLATERRANUS, p. 113 et suiv.

## VIII

EXPÉDITIONS DES TURCS CONTRE RHODES ET OTRANTE. — EFFORTS DE SIXTE IV DANS LE BUT D'ORGANISER LA RÉSISTANCE. — MORT DE MAHOMET II. — NOUVELLE TENTATIVE DU PAPE POUR RESUSCITER LE MOUVEMENT DE LA CROISADE.

De temps immémorial, il était de tradition, chez les souverains orientaux, de mettre à profit, pour la satisfaction de leurs convoitises conquérantes, les dissensions de l'Occident. Or, jamais peut-être les circonstances n'avaient été plus favorables, à ce point de vue, que pendant les dernières années du quinzième siècle : la moitié de l'Europe était en guerre, et, depuis 1478, Rome elle-même, Rome, jusqu'alors toujours au premier rang pour la défense de la religion chrétienne, se trouvait engagée dans une malheureuse campagne qui absorbait toute l'attention de Sixte IV et l'empêchait, jusqu'à nouvel ordre, de veiller aux intérêts généraux de la chrétienté.

A partir de 1477, notamment, la situation s'était de plus en plus assombrie en Orient. « Au mois de mai de cette année-là, pendant qu'une armée turque bloquait Lépante et Leucade, Achmet-bey, d'un autre côté, attaqua vigoureusement Kroja, et, le 15 juin 1478, cette place forte était enfin réduite à lui ouvrir ses portes. Jabliak, Alessio et Drivosto tombèrent tour à tour au pouvoir des Turcs; seules Antivari et Scodra résistèrent à des sièges prolongés<sup>1</sup>. »

Certes, c'était là des pertes sensibles pour la chrétienté, mais elle en était encore moins frappée que des scènes d'horreur par lesquelles les Turcs signalaient périodiquement leur

<sup>1</sup> HERTZBERG, *Osmanen*, p. 630; voy. FALLMEYER, *Albanes Element*, p. 103 et suiv.; MAKUSCEV, *Slaven*, p. 115.

passage dans les Alpes autrichiennes<sup>1</sup>, le Frioul et la haute Italie. Jusqu'alors, les Vénitiens avaient fait face à l'ennemi, mais ils comptaient sur l'appui de leurs compatriotes; la guerre de Toscane leur enleva leur dernier espoir de ce côté. Une peste terrible acheva de les décourager, et la Seigneurie prit la grave résolution de renoncer à la lutte. Le 25 janvier, après de pénibles négociations, Giovanni Dario acceptait les dures conditions du sultan et signait la paix à Stamboul. Par ce traité, Venise abandonnait à leur malheureux sort non seulement Kroja et Scodra, les chefs albanais et la maison de Tocco, mais même les îles d'Eubée et de Lemnos : mais la République sauvait du désastre son commerce du Levant<sup>2</sup>. Ce moment marque le début d'une période pendant laquelle tous les efforts de Venise tendront à éviter tout ce qui pourrait la troubler dans sa jouissance des avantages de la paix pour son commerce<sup>3</sup>.

Une puissance conquérante est fatalement condamnée à ne pouvoir s'arrêter; cela est dans la nature des choses. Ce phénomène se produit d'une façon évidente à la suite des succès considérables remportés par les Turcs sur la première puissance maritime de l'Occident. Avant la fin de l'été de 1479, Léonard III Tocco fut réduit à fuir de Leucade. L'infortuné alla demander asile à Rome, où le nombre des réfugiés orientaux s'accroissait constamment. Généreux comme d'habitude, Sixte IV lui fit donc immédiatement d'une somme de 1,000 ducats, lui assura une pension annuelle du double, et lui promit de faire encore davantage dès que les temps deviendraient moins durs<sup>4</sup>.

L'année suivante, le sultan résolut d'en finir avec les

<sup>1</sup> Voy. HUBER, t. III, p. 234 et suiv. : on trouvera là le récit détaillé des luttes soutenues dans la Moldavie et la Valachie; Huber semble avoir ignoré l'existence de l'ouvrage de HASELBACH : *Die Tuerkennoth im 15. Jahrhundert mit besonderer Beruecksichtigung der Zustände Oesterreichs*. Wien, 1864.

<sup>2</sup> Voy. ZINKEISEN, t. II, p. 432-437; HERTZBERG, p. 632; HEYD-RAYNAUD, t. II, p. 327 et suiv.; HOPF, *Griechenland*, p. LXXXVI, 161; *Cal. of stat. Pap. Venet.*, t. I<sup>er</sup>, p. 139 et suiv.

<sup>3</sup> ZINKEISEN, t. II, p. 441.

<sup>4</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 102.

chevaliers de Rhodes, depuis longtemps la terreur des musulmans et l'objet de leur haine inextinguible. Il n'avait à redouter l'intervention d'aucune puissance maritime chrétienne; la chose semblait donc aisée. L'héroïsme de Pierre d'Aubusson et de ses chevaliers réalisa l'impossible et sauva le dernier boulevard de la chrétienté en Orient (été de 1480)<sup>1</sup>. Les Turcs, repoussés avec perte, battirent en retraite précipitamment en apprenant l'arrivée prochaine de contingents occidentaux<sup>2</sup>. Effectivement, Sixte IV avait appelé aux armes les puissances italiennes et promis une indulgence spéciale à quiconque contribuerait de sa personne ou de son argent pour envoyer du secours aux chevaliers de Rhodes; personnellement, il leur avait expédié deux vaisseaux chargés de vivres et de matériel de guerre, et, dans sa pensée, ce n'était qu'un commencement, car il s'occupait activement de réunir de plus amples ressources<sup>3</sup>.

L'Occident ne s'était pas encore remis de la secousse produite par la lutte engagée sous les murs de Rhodes, quand une nouvelle aussi terrible qu'inattendue y répandit la terreur et l'effroi.

Depuis longtemps Mahomet II couvait d'un regard de convoitise les riches provinces de l'Italie, le pays de son pire ennemi, la Papauté<sup>4</sup>. Il est indubitable que la jalousie aveugle inspirée à Venise par l'accroissement de la puissance de Naples hâta l'exécution d'un projet préparé de longue main. Si la Seigneurie ne provoqua pas directement l'entreprise des Turcs sur l'Italie, elle leur permit du moins de penser qu'elle ne la verrait pas d'un mauvais œil<sup>5</sup>.

Quoi qu'il en soit, une flotte turque mit le cap sur la Pouille; elle avait à bord des troupes nombreuses. Le 11 août 1480,

<sup>1</sup> ZINKEISEN, t. II, p. 464 et suiv.; BERG, *Die Insel Rhodus* (Braunschweig, 1862), p. 60, 133 et suiv. — On fit universellement l'éloge de la bravoure déployée par les chevaliers de Rhodes pendant ce mémorable siège; voy. ROEHRICHT-MEISNER, *Pilgerfahrten* (Berlin, 1880), p. 22.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 102.

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1480, n. 2 et suiv., 24; JACOB. VOLATERRANUS, p. 106; *Diario Parm.*, p. 334, 345, 348; FOUCARD, *Dispacci*, p. 104 et suiv., 118 et suiv., 131, 139; THEINER, *Mon. Pol.*, t. II, p. 214; GUGLIEMOTTI, p. 423.

<sup>4</sup> Voy. MARTSCHEV, *Slaven*, p. 90.

<sup>5</sup> BROSCHE, *Julius II*, p. 18; voy. CIPOLLA, p. 605; FOUCARD, *Dispacci*, p. 132.

Otrante tombait au pouvoir des Infidèles<sup>1</sup>. Sur les vingt-deux mille habitants qu'elle renfermait, douze mille furent massacrés avec des raffinements de cruauté; le reste fut entraîné en esclavage. Le vieil archevêque, arraché de l'autel, où il n'avait cessé d'implorer avec un courage héroïque l'assistance divine, fut scié en deux à côté du commandant de la place, qui subit le même sort. La plume se refuse à énumérer toutes les abominations commises par les Turcs. Sur leur refus d'embrasser l'islamisme, une foule de prisonniers, poussés comme un vil troupeau vers une colline voisine de la ville, y furent passés par les armes et leurs corps abandonnés en pâture aux bêtes féroces<sup>2</sup>.

Ainsi, le Croissant avait planté son étendard victorieux sur la terre italienne: cette nouvelle, éclatant sur l'Occident comme un coup de foudre, « y produisit un effet de stupéfaction<sup>3</sup> ». « A Rome », écrit Sigismondo de' Conti, « le désarroi n'eût pas été plus grand si l'ennemi était venu dresser ses tentes sous les murs de la ville... » L'anxiété, l'effroi s'emparèrent de tous les cœurs; le Pape lui-même songea à fuir. « Je me trouvais en ce moment », poursuit le même chroniqueur, « dans les Pays-Bas, où j'accompagnais le cardinal-légat Julien, et je me souviens qu'il reçut avis de faire à Avignon tous les préparatifs nécessaires pour y recevoir le Pape, parce que celui-ci avait résolu de chercher un refuge chez les Français, dans le cas où la situation empirerait encore en Italie<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. *Copia della presa d'Otranto da Turchi nel anno 1480* (inéd.), dans le Cod. X-IV, 52, n° 17, de la Bibliothèque Casanatense, à Rome; JACOB. VOLATERRANUS, p. 110; FOUCCARD, *Dispacci*, p. 85, 88, 92, 111, 153, 165 et suiv.; M. SANUDO, p. 1213; *Diar. Parm.*, p. 352; CIPOLLA, p. 604.

<sup>2</sup> La hauteur sur laquelle moururent ces confesseurs de la foi porte, depuis lors, le nom de colline des Martyrs. Le peuple les vénéra dès le premier jour comme des saints, mais la canonisation n'eut lieu que sous le pontificat de Clément XIV. *Acta Sanctor.*, 18 Aug., p. 179 et suiv.; ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 248; SUMMONTE, t. III, p. 501 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. BASIN-QUICHERAT, t. III, p. 68; SERRA, *Liguria*, p. 267; CIAVARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 195; BLASI, *Sicilia*, t. II, p. 665; du même, *Storia dei viceré, etc., di Sicilia* (Palermo, 1842), p. 118.

<sup>4</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 107 et suiv.; SCHMARSOW, p. 142; GUGLIELMOTTI, p. 429. Ferdinand avait fait porter au Pape la nouvelle de la prise d'Otrante par un courrier spécial: voy. FOUCCARD, *Dispacci*, p. 86.

Si l'émoi du Pape était grand, celui de Ferdinand l'était plus encore. Il rappela d'urgence auprès de lui son fils, qui se trouvait alors en Toscane<sup>1</sup>; en même temps, il implora le secours du Pape et des autres souverains italiens, en ajoutant à sa demande la menace d'accepter toutes les conditions du sultan, quelles qu'elles fussent, dussent-elles même avoir pour conséquence la perte de tous les autres, si l'on ne se hâtait de lui venir énergiquement en aide. Les relations étaient alors extrêmement tendues entre le Pape et le roi de Naples; on peut en juger par le passage suivant d'une relation écrite par un secrétaire pontifical contemporain : « Sixte IV », dit-il, « aurait vu d'un œil assez indifférent le préjudice et la disgrâce de son traître allié, si Ferdinand avait eu affaire à tout autre adversaire; mais celui qui venait de mettre le pied sur le sol de l'Italie, c'était l'ennemi juré de la chrétienté, acharné à la destruction de la religion et de ses sanctuaires; s'il n'était promptement jeté dehors, il menaçait de détruire de fond en comble la Papauté et le nom romain; c'est pourquoi le Pape se mit à la tâche avec ardeur pour procurer du secours au roi de Naples; et d'abord, il lui envoya tout l'argent qu'il put réunir, autorisa la levée de la dime sur tout le clergé du royaume, et promit le pardon de tous leurs péchés aux chrétiens qui combattraient les Turcs sous le signe de la croix<sup>2</sup>. »

Aussitôt informé du débarquement des Turcs, Sixte IV avait adressé un appel à toutes les puissances italiennes; quelques jours après, il le réitéra en termes plus pressants encore<sup>3</sup>. « Si les chrétiens », dit-il, « si les Italiens en parti-

<sup>1</sup> NOTAR GIACOMO, p. 146; G. A. PECCI, *Mem. di Siena*, t. 1<sup>er</sup> (Siena, 1755), p. 14 et suiv.; FOUCARD, *Dispacci*, p. 82, 121, 153; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 368 et suiv.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.*; voy. FOUCARD, *Dispacci*, p. 110 et suiv., 142, 609 et suiv.

<sup>3</sup> On conserve à Florence deux de ces Brefs (inéd.), datés de Rome, le 27 juillet et le 5 août 1480. (Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 154<sup>b</sup>-156<sup>b</sup>.) — Au mois de juillet, le Pape avait déjà résolu d'équiper une flotte à Gènes et de recourir à tous les moyens en son pouvoir pour résister à l'invasion turque. CHMEL; *Briefe*, p. 278 et suiv., 299 et suiv., 302, 325 et suiv.

culier veulent défendre leurs champs, leurs maisons, leurs femmes, leurs enfants, leur liberté, leur vie, s'ils veulent conserver la foi dans laquelle nous avons été baptisés et par laquelle nous sommes revenus à la vie, c'est le moment ou jamais pour eux de se fier à Nos paroles, de prendre les armes et de partir en guerre <sup>1</sup>. »

Dans un consistoire tenu le 14 août, il avait été décidé qu'on lèverait le ban et l'arrière-ban pour expulser les Turcs d'Otrante <sup>2</sup>.

Le 18 août, le cardinal Gabriele Rangoni fut nommé légat à Naples; il partit pour son poste dès le 23 <sup>3</sup>. Le 22 septembre, de nouveaux brefs, à l'adresse des puissances italiennes, les invitaient à se faire représenter à un congrès dont l'ouverture était fixée au commencement du mois de novembre, à Rome <sup>4</sup>. Il importe de remarquer que Sixte IV ne se bornait pas à prêcher le rétablissement de la paix intérieure; il donna lui-même l'exemple en opérant sa réconciliation avec Florence. L'une des clauses du traité accepté par la République stipulait la fourniture d'un contingent de quinze galères pour la guerre contre les Turcs <sup>5</sup>. Le 4 décembre, le cardinal Savelli fut désigné pour aller à Gênes, avec la double mission d'offrir sa médiation aux partis pour l'accommodement de leurs querelles, et de surveiller l'armement de la flotte croisée pontificale en formation dans le port de cette ville <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voy. RAYNALD, ad an. 1480, n<sup>o</sup> 20-28; *Diar. Parmen.*, p. 352.

<sup>2</sup> FOUCARD, *Dispacci*, p. 98; cf. p. 112.

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. Voy. FOUCARD, *Dispacci*, p. 114, 142, 154 et suiv.; la dernière citation s'applique à un Bref du 16 août, où Sixte IV parle de l'intention qu'il avait eue primitivement d'envoyer à Naples l'évêque de Terracine. On conserve à la Bibliothèque de Bamberg (reliée dans l'incunable Q.-II, 24) une Lettre (inéd.) de Sixte IV, s. d., relative à la mission de Rangoni.

<sup>4</sup> Bref (inéd.) à Florence, daté de Rome, le 22 septembre 1480 (Archives d'État de Florence, X-II, 25, f<sup>o</sup> 158<sup>b</sup>); il en existe une copie aux Archives d'État de Milan. (Autogr.)

<sup>5</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 370.

<sup>6</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. On voit là que le départ de Savelli eut lieu le 20 décembre, tandis que JACON. VOLATERRANUS, p. 116, indique le 19. D'après les *Acta consist.* (inéd.), Savelli arrivait de Pérouse, d'où il était revenu le 2 décembre.

Pour engager les fidèles à implorer l'assistance divine, Sixte IV décréta qu'à l'avenir l'octave de la fête de Tous les Saints serait célébrée, dans toute la chrétienté, avec une solennité toute particulière<sup>1</sup>. D'autre part, il ordonna la construction de vingt-cinq galères pour la flotte croisée pontificale; les travaux furent répartis entre les ports d'Ancône et de Gênes<sup>2</sup>. Les caisses du Trésor étant vides, le Pape dut avoir recours à des impôts extraordinaires. On commença par frapper un impôt d'un ducat d'or par feu dans tous les États de l'Église<sup>3</sup>; à ce premier impôt on ajouta celui d'un décime sur toutes les églises et les maisons religieuses du territoire pontifical<sup>4</sup>.

Un Bref de Sixte IV aux habitants de Bologne, daté du 3 janvier 1481, nous fait connaître le détail des délibérations des représentants des puissances italiennes réunis à Rome. Sixte IV y expose que le congrès ayant décrété, pour couvrir les frais de la guerre contre les Turcs, une taxe à laquelle seront assujettis tous les princes, il a consenti, ainsi que tous les cardinaux, pour le bon exemple, à assumer sa part, bien que la somme de 150,000 ducats outre passe ses moyens. Sur ce chiffre, 100,000 ducats doivent être appliqués à l'armement de vingt-cinq trirèmes, les 50,000 restant seront envoyés au roi de Hongrie. En outre, dit-il, il fait lever trois mille soldats qui iront renforcer les troupes déjà envoyées par lui pour reprendre Otrante. Sur la question de la flotte, les ambassadeurs ont été d'avis qu'il serait nécessaire d'armer cent trirèmes; d'autre part, il faudrait envoyer annuellement au roi de Hongrie 200,000 ducats. Pour faire face à ces dépenses, les diverses puissances auront à contribuer suivant

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1480, n° 29.

<sup>2</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 115; GUGLIELMOTTI, p. 432.

<sup>3</sup> Voy. le Bref (inéd.) au cardinal de Gonzague, du 29 novembre 1480. (Archives d'État de Bologne.) D'après une Relation (inéd.), malheureusement à moitié détruite, d'un ambassadeur siennois, datée de Rome, le 20 novembre 1480, le Pape se serait exprimé en ces termes : « Nos una cum iatis venerab. fratribus nostris sumus parati pro posse et ultra posse facere debitum nostrum et exponere introitus nostros et omnia bona nostra et calices, etc. » (Archives d'État de Sienne.)

<sup>4</sup> Voy. RAYNALD, ad an. 1480, n° 28; Bref (inéd.) à la ville de Bologne, daté du 17 décembre 1480. (Archives d'État de Bologne, Lib. Q. 3.)

leurs moyens; lui-même a déjà fourni son contingent, ainsi que les cardinaux; tous les préparatifs doivent être achevés au mois de mars prochain. Les habitants de Bologne n'hésiteront pas à s'exécuter, il en a la confiance, car, en présence du danger terrible dont on est menacé, il y aurait péril en la demeure <sup>1</sup>.

Sixte IV ne bornait pas ses démarches à l'Italie, loin de là; sans se lasser, il les multipliait, avec des succès divers, auprès de tous les souverains de l'Europe, afin de les amener à s'unir contre l'ennemi commun. Le roi d'Angleterre, Edouard IV, déclara qu'il se trouvait, à son grand regret, dans l'impossibilité de prendre part à une guerre contre les Turcs <sup>2</sup>. De l'Allemagne, il n'y avait rien à attendre, vu l'état de division où elle se trouvait: même en présence du péril imminent, la diète réunie pour délibérer sur les moyens d'y parer ne put aboutir à une résolution <sup>3</sup>.

De France, on recevait des nouvelles plus favorables. Le légat du Pape en ce pays était Julien de la Rovère <sup>4</sup>. Offrir ses bons offices pour le rétablissement de la paix entre Louis XI, Maximilien d'Autriche et les Flandres, réclamer l'élargissement du cardinal de La Balue, obtenir des subsides de la France pour la croisade <sup>5</sup>, telle était la tâche multiple qui ressortait de ses instructions. Bien qu'il eût été obligé de renoncer à l'exercice intégral des droits que lui conférait son titre de légat <sup>6</sup>, il obtint, sur le dernier point, des résultats assez satis-

<sup>1</sup> MARUSCEV, t. I<sup>er</sup>, p. 311 et suiv. Voy. aussi la relation de l'ambassadeur milanais, du 13 décembre 1480, publiée par CHMEL, *Briefve*, p. 347 et suiv.

<sup>2</sup> *Cal. of State Pap. Venet.*, t. I<sup>er</sup>, p. 142 et suiv.

<sup>3</sup> ENNEN, t. III, p. 308.

<sup>4</sup> BROSCU, *Julius II*, p. 15, 304; cet écrivain place le départ de Julien au 9 juin, date qu'il emprunte à Jacob. Volaterranus. Or, il ressort des *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes que le cardinal avait été nommé légat *a latere* pour la France le 28 avril; son départ est enregistré à la date du 9 juin. — Le 3 juillet, Julien était à Parme: voy. *Diar. Parm.*, p. 343.

<sup>5</sup> Ces points sont énumérés dans une Lettre (inéd.) de Julien de la Rovère à Sixte IV, datée de Vendôme, le 24 août 1480; il y rend compte de l'accueil amical que lui a fait Louis XI. J'ai trouvé une copie de cette pièce aux Archives d'État de Milan.

<sup>6</sup> Ce fait est établi par BROSCU, *Julius II*, p. 16; voy. encore FRIEDBERG, t. II, p. 477.

faisants. Dès le 28 août, il était en mesure de transmettre une lettre du Roi qui s'y montrait très bien disposé dans le sens de la coopération de la France à la croisade<sup>1</sup>. Elle annonçait l'envoi d'une ambassade chargée de traiter à Rome même les questions de détail. Dans les instructions rédigées pour cette ambassade, Louis XI dit, en substance, qu' « on ne pourra pas opposer aux Turcs une résistance efficace si l'on ne dispose mensuellement d'une somme d'au moins 100,000 écus d'or. Il offre de s'engager pour son compte à contribuer pour 100,000 écus d'or par an, et même pour le double, à condition que le Pape l'autorise à frapper une taxe sur tous les ecclésiastiques du royaume et lui envoie un légat muni de toutes les facultés conformes aux désirs exprimés par le Roi, et spécialement du pouvoir d'absoudre dans les cas réservés au Pape. En outre, toutes les autres puissances chrétiennes devraient contribuer dans la même proportion. D'après son calcul, l'Italie et les États de l'Église auraient à verser annuellement 40,000 écus d'or; l'Allemagne, où il y a un si grand nombre d'archevêques, d'évêques et de bénéfices, de princes et de villes possesseurs de gros revenus, 200,000; l'Espagne, autant; le roi d'Angleterre peut contribuer pour 100,000 écus. Venise, à ce qu'il a appris, serait disposée à déclarer la guerre aux Turcs, pourvu qu'elle fût assurée de l'appui de l'Italie. En ce cas, les ambassadeurs auraient pleins pouvoirs pour s'obliger, concurremment avec les puissances italiennes, à fournir aux Vénitiens un subside annuel de 300,000 écus. Dans le cas où les autres rois et nations ne donneraient pas un consentement formel, les ambassadeurs ne pourraient contracter au nom de la France que des obligations proportionnelles. Mais, avant toute chose, le Roi demande que le Pape assure la France contre les entreprises de l'Angleterre<sup>2</sup>. »

Quelques jours après l'arrivée de l'ambassadeur français

<sup>1</sup> Cette Lettre (inéd.) de Louis XI à Sixte IV, datée de Vendôme, le 28 août 1480, était également restée inconnue jusqu'ici; j'en ai trouvé une copie aux Archives d'État de Milan.

<sup>2</sup> Étude de GOTTLOB, dans l'*Illis Jahrb.*, t. VI, p. 447.

leurs moyens; lui-même a déjà fourni son contingent, ainsi que les cardinaux; tous les préparatifs doivent être achevés au mois de mars prochain. Les habitants de Bologne n'hésiteront pas à s'exécuter, il en a la confiance, car, en présence du danger terrible dont on est menacé, il y aurait péril en la demeure <sup>1</sup>.

Sixte IV ne bornait pas ses démarches à l'Italie, loin de là; sans se lasser, il les multipliait, avec des succès divers, auprès de tous les souverains de l'Europe. afin de les amener à s'unir contre l'ennemi commun. Le roi d'Angleterre, Edouard IV, déclara qu'il se trouvait, à son grand regret, dans l'impossibilité de prendre part à une guerre contre les Turcs <sup>2</sup>. De l'Allemagne, il n'y avait rien à attendre, vu l'état de division où elle se trouvait: même en présence du péril imminent, la diète réunie pour délibérer sur les moyens d'y parer ne put aboutir à une résolution <sup>3</sup>.

De France, on recevait des nouvelles plus favorables. Le légat du Pape en ce pays était Julien de la Rovère <sup>4</sup>. Offrir ses bons offices pour le rétablissement de la paix entre Louis XI, Maximilien d'Autriche et les Flandres, réclamer l'élargissement du cardinal de La Balue, obtenir des subsides de la France pour la croisade <sup>5</sup>, telle était la tâche multiple qui ressortait de ses instructions. Bien qu'il eût été obligé de renoncer à l'exercice intégral des droits que lui conférait son titre de légat <sup>6</sup>, il obtint, sur le dernier point, des résultats assez satis-

<sup>1</sup> MARUSCEV, t. I<sup>er</sup>, p. 311 et suiv. Voy. aussi la relation de l'ambassadeur milanais, du 13 décembre 1480, publiée par CHEMEL, *Briefve*, p. 347 et suiv.

<sup>2</sup> *Cal. of State Pap. Venet.*, t. I<sup>er</sup>, p. 142 et suiv.

<sup>3</sup> ENNEN, t. III, p. 308.

<sup>4</sup> BROSCHE, *Julius II*, p. 15, 304; cet écrivain place le départ de Julien au 9 juin, date qu'il emprunte à Jacob. Volaterranus. Or, il ressort des *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes que le cardinal avait été nommé légat *a latere* pour la France le 28 avril; son départ est enregistré à la date du 9 juin. — Le 3 juillet, Julien était à Parme: voy. *Diar. Parm.*, p. 343.

<sup>5</sup> Ces points sont énumérés dans une Lettre (inéd.) de Julien de la Rovère à Sixte IV, datée de Vendôme, le 24 août 1480; il y rend compte de l'accueil amical que lui a fait Louis XI. J'ai trouvé une copie de cette pièce aux Archives d'État de Milan.

<sup>6</sup> Ce fait est établi par BROSCHE, *Julius II*, p. 16; voy. encore FRIEDBERG, t. II, p. 477.

faisants. Dès le 28 août, il était en mesure de transmettre une lettre du Roi qui s'y montrait très bien disposé dans le sens de la coopération de la France à la croisade<sup>1</sup>. Elle annonçait l'envoi d'une ambassade chargée de traiter à Rome même les questions de détail. Dans les instructions rédigées pour cette ambassade, Louis XI dit, en substance, qu' « on ne pourra pas opposer aux Turcs une résistance efficace si l'on ne dispose mensuellement d'une somme d'au moins 100,000 écus d'or. Il offre de s'engager pour son compte à contribuer pour 100,000 écus d'or par an, et même pour le double, à condition que le Pape l'autorise à frapper une taxe sur tous les ecclésiastiques du royaume et lui envoie un légat muni de toutes les facultés conformes aux désirs exprimés par le Roi, et spécialement du pouvoir d'absoudre dans les cas réservés au Pape. En outre, toutes les autres puissances chrétiennes devraient contribuer dans la même proportion. D'après son calcul, l'Italie et les États de l'Église auraient à verser annuellement 40,000 écus d'or; l'Allemagne, où il y a un si grand nombre d'archevêques, d'évêques et de bénéfices, de princes et de villes possesseurs de gros revenus, 200,000; l'Espagne, autant; le roi d'Angleterre peut contribuer pour 100,000 écus. Venise, à ce qu'il a appris, serait disposée à déclarer la guerre aux Turcs, pourvu qu'elle fût assurée de l'appui de l'Italie. En ce cas, les ambassadeurs auraient pleins pouvoirs pour s'obliger, concurremment avec les puissances italiennes, à fournir aux Vénitiens un subside annuel de 300,000 écus. Dans le cas où les autres rois et nations ne donneraient pas un consentement formel, les ambassadeurs ne pourraient contracter au nom de la France que des obligations proportionnelles. Mais, avant toute chose, le Roi demande que le Pape assure la France contre les entreprises de l'Angleterre<sup>2</sup>. »

Quelques jours après l'arrivée de l'ambassadeur français

<sup>1</sup> Cette Lettre (inéd.) de Louis XI à Sixte IV, datée de Vendôme, le 28 août 1480, était également restée inconnue jusqu'ici; j'en ai trouvé une copie aux Archives d'État de Milan.

<sup>2</sup> Étude de GORTLOB, dans *l'His Jahrb.*, t. VI, p. 447.

(8 mars)<sup>1</sup>, Sixte IV adressait aux puissances italiennes une circulaire relative aux propositions du roi de France<sup>2</sup>; elles sont également consignées dans le protocole des conférences des ambassadeurs réunis à Rome. Il nous fait voir que l'on y avait décidé le rétablissement de la paix générale en Italie, et arrêté d'urgence la quotité des subsides à fournir pour la guerre contre les Turcs. La France promettait un contingent de troupes et devait être comptée comme membre de la ligue : l'Empereur était invité à envoyer son adhésion; on avait voté en faveur du roi de Hongrie un subside annuel pouvant s'élever jusqu'au chiffre de 50,000 ducats. Le Pape s'engageait à mettre à la mer vingt-cinq trirèmes, le roi Ferdinand quarante; Gênes promettait cinq galères, Ferrare quatre, Sienne trois, Bologne deux, Lucques, Mantoue et le Montferrat chacun une, Milan 30,000 ducats, Florence 20,000<sup>3</sup>.

Un historien contemporain rend aux Milanais et aux Florentins ce témoignage qu'ils ne se firent pas prier pour verser les sommes promises en leur nom : seuls les Vénitiens s'abstinrent de prendre part aux délibérations, parce qu'ils avaient fait leur paix avec le sultan<sup>4</sup>.

Le jour de la Passion, 8 avril 1481, Sixte IV publia une encyclique dans laquelle il appelait tous les princes d'Europe à la guerre contre les Turcs<sup>5</sup>. Dans toute l'Italie, on procéda à la publication de bulles d'indulgences et à la levée de la dime pour la guerre contre les Turcs. Le 5 avril, le décret concernant la dime fut lancé en France et dans le Dauphiné : Julien

<sup>1</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 123; voy. BASIN, t. III, p. 70.

<sup>2</sup> Brefs (inéd.) à Milan, datés de Rome, le 23 mars 1481 (orig. aux Archives d'État de Milan); du même jour au duc de Ferrare (orig. aux Archives d'État de Modène) et à Florence (copie aux Archives d'État de Florence).

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1481, n<sup>o</sup> 4 et suiv.; voy. GRASSO, p. 323.

<sup>4</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 110. Par un Bref (inéd.) du 3 janvier 1481, Sixte IV rappela au gouvernement milanais l'acquittement de sa quote-part; cet avertissement fut suivi d'un deuxième, le 10 avril : ces deux pièces se trouvent aux Archives d'État de Milan.

<sup>5</sup> Voy. RAYNALD, ad an. 1481, n<sup>o</sup> 19, 20 et suiv.; FABRICIUS, t. VI, p. 492; GRASSO, p. 351. Il existe aux Archives d'État de Milan un exemplaire complet de la Bulle du 8 avril : elle commence par les mots : « Cogimur jubente altissimo, etc. »

de la Rovère était désigné comme collecteur général <sup>1</sup>. Cependant, en dépit de la gravité de jour en jour plus grande du péril, le zèle faisait défaut. La riche ville de Bologne, pour n'en citer qu'un exemple, prétendait que payer la contribution par feu et fournir en outre deux trirèmes était au-dessus de ses moyens; le Pape fit une première concession : le 1<sup>er</sup> février 1481, il accorda la remise de la contribution, en exprimant l'espoir qu'on se hâterait d'autant plus d'armer les deux vaisseaux <sup>2</sup>. Une lettre du Pape au lieutenant du légat de Bologne, en date du 3 mai, montre qu'à ce moment les habitants de la ville prétendaient réduire à 200,000 ducats leur part de contribution pour la guerre contre les Turcs. Le pape trouvait que c'était peu, mais du moins, en acceptant ce pis-aller, comptait-il qu'on serait d'autant plus prompt à s'exécuter. Dès le mois de juin, les gens de Bologne opposaient de nouvelles chicanes : le 7 août, ils n'avaient pas encore payé ! Enfin, le 11 septembre, on peut constater le versement <sup>3</sup>. Cette histoire est celle de beaucoup d'autres villes.

Sixte IV donna le meilleur exemple. Il vendit son argenterie personnelle et envoya une grande quantité de vases d'église à la monnaie <sup>4</sup>.

Tandis que, sous l'aiguillon de la terreur, on poussait hâtivement les travaux d'armement, on reçut la nouvelle de la mort de Mahomet II, le puissant conquérant dont le nom avait rempli d'effroi les cœurs de toute une génération en Europe et en Asie. Le bruit s'en était déjà répandu dans Rome à la fin de mai, mais il ne fut confirmé officiellement que le 2 juin, par des dépêches du gouvernement vénitien à ses ambassadeurs <sup>5</sup>. Des salves d'artillerie et les sonneries de toutes les

<sup>1</sup> Étude de GOTTLOB dans l'*Hist. Jahrb.*, t. VI, p. 448.

<sup>2</sup> Bref (inéd.) de Sixte IV à la ville de Bologne, daté de Rome, le 1<sup>er</sup> février 1481. (Archives d'Etat de Bologne, Lib. Q. 3.)

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) de Sixte IV au vicaire du légat de Bologne, datées de Rome, les 3 mai, 16 juin, 7 août et 11 septembre 1481 : *loc. cit.* Voy. plus loin, p. 316, note 1.

<sup>4</sup> *Diar. Parm.*, p. 364 et suiv.; voy. CORTESIUS, *De cardinalatu*, f° CXXIV, et *Anecd. litt.*, t. III, p. 258.

<sup>5</sup> Dépêche (inéd.) de B. Bendedeus, du 2 juin 1481 (Archives d'Etat de Modène); voy. J. 20B. VOLATERRANUS, p. 134.

cloches portèrent la joyeuse nouvelle à la connaissance de la population. En actions de grâces, le Pape se rendit sur-le-champ de sa personne aux vêpres, à Sainte-Marie du Peuple, où vinrent le rejoindre le Sacré-Collège en entier et tous les ambassadeurs. A la tombée de la nuit, on alluma des feux de joie sur tous les points de la ville. Le 3 juin, Sixte IV décréta un triduum de processions d'actions de grâces, qu'il suivit en personne<sup>1</sup>. Le 4 juin, des brefs furent expédiés à toutes les puissances de la chrétienté pour leur faire savoir que l'occasion était favorable pour frapper un coup décisif contre les Turcs. Sixte IV était dès lors en mesure d'annoncer qu'une flotte de trente-quatre bâtiments, équipée par ses soins dans le port de Gênes, en sortirait sous peu pour remonter le Tibre, que d'autres navires étaient en construction à Ancône, et que bientôt tous ces vaisseaux iraient rallier la flotte napolitaine<sup>2</sup>.

Le 30 juin, le Pape, accompagné de tous les cardinaux, se rendit à Saint-Paul pour la bénédiction de la flotte qu'amenait à Rome le cardinal-légat Savelli. Elle avait à bord le cardinal Fregoso, nouvellement revêtu de cette dignité et désigné pour en prendre le commandement avec le titre d'amiral. Dans l'après-midi, après vêpres, le Pape tint un consistoire. Savelli y rendit compte de sa mission, après quoi eut lieu la cérémonie de l'ouverture de la bouche pour le cardinal Fregoso<sup>3</sup>. Après lui avoir adressé une allocution sur la tâche qui allait lui incomber, Sixte IV lui remit l'anneau de légat et l'éten-

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de B. Bendedeus, datée de Rome, le 3 juin 1481. (Archives d'État de Modène.) Voy. NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1071, et INFESSURA, p. 1147. On fêta la bonne nouvelle d'une façon analogue dans toute l'Italie : voy. *Diar. Parm.*, p. 374. — Il faut ajouter qu'elle eut en beaucoup d'endroits pour effet de refroidir le zèle pour la croisade au moment où il commençait à s'échauffer. Nous voyons, par exemple, les habitants de Bologne se dispenser du paiement du subside en argent promis par eux, sous prétexte que, « mortuo nunc Turcorum tyranno, necessitatem amplius non imminere ». Dans un Bref (inéd.) au vicaire du légat, daté de Rome, le 16 juin 1481, Sixte IV exprime son étonnement, et rappelle qu'au contraire c'est le moment de profiter d'une occasion favorable pour combattre les Turcs avec avantage; quant à lui, dit-il, il est résolu à faire tout ce qui sera possible pour cela. (Archives d'État de Bologne, Lib. Q. 3.)

<sup>2</sup> MULLER, *Docum.*, p. 233.

<sup>3</sup> *Acta consist.* (inéd.), f° 62. (Archives secrètes des Papes.)

dard de la flotte, bénit de sa propre main. On introduisit ensuite les capitaines des navires, qui furent admis au baise-ment de pied et reçurent sur la poitrine le signe de la croix. La séance étant levée, le Pape se rendit avec des cardinaux et une nombreuse suite de prélats sur la rive du fleuve où les galères étaient à l'ancre; il monta sur chacune d'elles et prononça sur elle la bénédiction apostolique. L'équipage en armes, rangé sur le pont, saluait le Pape à son arrivée. « On brandit les armes, on tira les épées du fourreau, on en frappa les boucliers, et l'on exécuta toutes sortes de mouvements tactiques comme à la bataille. Les acclamations ébranlaient les airs, et les rudes voix des matelots lancèrent cent fois le nom du Pape au bruit du canon. C'était, dit le chroniqueur Jacobus Volaterranus, un spectacle réjouissant pour l'œil et pour l'oreille<sup>1</sup>. »

Le 4 juillet<sup>2</sup>, le cardinal-légit reprit la mer, se dirigeant sur Naples; de là, il repartit pour Otrante, où il rallia la flotte de Ferdinand et partagea avec elle les travaux du siège. Les Turcs firent une résistance acharnée; le 10 septembre, ils se décidèrent enfin à mettre bas les armes. Ferdinand informa sur-le-champ de cet heureux événement le Pape, qui le porta, de son côté, à la connaissance de toutes les puissances<sup>3</sup>.

Si l'on eût exécuté le plan de campagne combiné dès le début des opérations par Sixte IV, la flotte pontificale, réunie à celles des autres puissances, aurait traversé l'Adriatique aussitôt après la reprise d'Otrante et serait allée s'emboîser devant Vallona, tandis que les Albanais l'attaqueraient à revers; de la sorte, on eût arraché aux griffes des Turcs un point d'une

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 181, d'après JACOB. VOLATERRANUS, p. 139. Voy. encore : *Diar. Parm.*, p. 377; NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1071.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.), n° 62. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>3</sup> Lettre de Ferdinand, dans JACOB. VOLATERRANUS, p. 146 et suiv.; sur la lettre du Pape, du 18 septembre 1481 (Bibliothèque nationale de Florence), voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 130. Voy. aussi GRASSO, p. 481, 484 et suiv. — PAUTZ, *Mittelalter*, t. II, p. 553, donne la reproduction d'une médaille commémorative de la reprise d'Otrante sur les Turcs, frappée par ordre de Sixte IV. — Luca Pasi donne une relation des fêtes et des processions célébrées à l'occasion de cet événement, dans une Lettre (inéd. datée de Rome, le 20 septembre 1481. (Archives d'État de Modène.)

grande importance. Dès le 30 août, le Pape avait écrit en ce sens à Gênes<sup>1</sup>. La flotte portugaise, forte de vingt-trois bâtiments, devait également prendre part à cette expédition. Malheureusement, elle vint d'abord faire escale à Ostie. L'évêque d'Elbora, qui la commandait, demanda la faveur d'aller à Rome recevoir la bénédiction du Pape; on ne pouvait la lui refuser. Les Portugais étaient, paraît-il, plus curieux de voir du pays que de faire la guerre aux Turcs, et, au cours de leurs excursions, les équipages pillèrent les vignes des Romains. Le Pape était absent; quand on lui apprit ce méfait, il entra dans une violente colère et envoya aux Portugais l'ordre formel de lever l'ancre sur-le-champ. Ils s'exécutèrent, mais seulement pour gagner Naples, où sous prétexte de compléter leur armement, ils continuèrent la série des mêmes exploits<sup>2</sup>. Le Pape protesta de nouveau contre la conduite des Croisés portugais, et surtout contre la déloyauté de leur chef<sup>3</sup>; mais sa protestation resta sans résultat.

Ce qui se passait à Otrante fit bientôt perdre de vue cet incident fâcheux. D'abord, le partage du butin avait été une occasion de querelles entre les vainqueurs. En second lieu, par une lettre du 1<sup>er</sup> septembre, le cardinal-légat annonça que les capitaines des trirèmes voulaient s'en aller, sous pré-

<sup>1</sup> « Jannensibus » dat. Romæ 1481, Aug. 30 (inéd.). Ce Bref est un des premiers de la très importante collection des Brefs de Sixte IV dont se compose le Cod. Magliab. II-III-256 de la Bibliothèque nationale de Florence (dans ce qui va suivre, toutes les fois qu'on trouvera l'indication de cette Bibliothèque, on saura que la citation est extraite du manuscrit en question). RAYNALD, ad an. 1481, n° 49, pouvait, à bon droit, regretter la perte du registre des actes de Sixte IV, pour l'année 1481, mais nous possédons, dans ce manuscrit, une collection à peu près complète des Brefs de Sixte IV pour la période qui s'étend de la fin d'août 1481 à la fin d'août 1482. Le manuscrit de Florence provient de la Bibliothèque Rinuccini et avait probablement appartenu, à l'origine, aux Archives secrètes des Papes; j'ai trouvé une belle copie de cette précieuse collection à la Bibliothèque de l'Université de Gênes, Cod. B. VIII. 17.

<sup>2</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 154; SCHMARSOW, p. 185. Nous lisons dans un Bref (inéd.) à l'évêque d'Elbora, daté de Bracciano, le 15 septembre 1481 : « Intelleximus frat. tuam audita Hydronti recuperatione nolle ulterius progredi, sed statuiste istic morari. Miramur vehementer, etc. » (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>3</sup> Voy. les Brefs (inéd.) du 17 septembre, à l'adresse du cardinal de Lisbonne et du roi en personne. (Bibliothèque nationale de Florence.)

texte que la peste avait éclaté sur quatre vaisseaux, et que la solde n'était pas arrivée. Le 10 septembre, Sixte IV répondit qu'il n'y avait point de sa faute, qu'il avait rempli tous ses engagements, et qu'on ne pouvait élever contre lui aucune plainte fondée; dans le même bref, il mandait au cardinal-légat d'user d'énergie pour mettre les capitaines de navire à la raison<sup>1</sup>. Dès l'arrivée des dépêches annonçant la reprise d'Otrante, il expédia (18 septembre) au cardinal-légat l'ordre d'aller vigoureusement de l'avant pour tirer profit de ce succès<sup>2</sup>. Quel fut son étonnement en recevant du roi de Naples des lettres dans lesquelles il vit que le légat prétendait avoir ordre de cesser la campagne après la reprise d'Otrante et de rentrer au port d'attache! Courrier par courrier, il répondit au Roi, le 21 septembre, que jamais chose pareille ne lui fût venue à l'idée; que, tout au contraire, son intention bien arrêtée avait toujours été d'employer la flotte, après la délivrance d'Otrante, à une opération sur Vallona<sup>3</sup>. Le lendemain, un bref à l'adresse du légat intimait à celui-ci l'ordre de prendre immédiatement la mer pour aller, de concert avec la flotte napolitaine, prendre Vallona et détruire les vaisseaux de guerre turcs<sup>4</sup>. Le 24 septembre, Sixte IV donnait encore à un de ses capitaines de vaisseau commission de s'opposer au mouvement de retraite et d'insister auprès du légat dans le sens de l'expédition de Vallona<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Legato clasais, 1481, Sept. 10 (inéd.): « Tibi mandamus expresse et quemadmodum per alias litteras scripsimus omni studio, cura et ingenio enitaris ad continendos et refrenandos animos eorum. » (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>2</sup> Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 131.

<sup>3</sup> « Regi Fernando, 1481, Sept. 21 » (inéd.). (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>4</sup> Card<sup>l</sup> Januensi, dat. Bracciani, 1481, Sept. 22 (inéd.): « Volumus et ita expresse tibi precipiendo mandamus ut... redeas omnino et una cum classe regia Vallonam proficiscaris ad eam expugnandam et classem Turcorum comburendam, ita enim est firme et immutabilis nostre voluntatis. » (Bibliothèque nationale de Florence.) — Il existe à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 4103, P. II, f° 105, un Bref (inéd.) de Sixte IV au cardinal Fregoso, daté du 23 septembre 1481, qui a trait au même sujet.

<sup>5</sup> « Card<sup>l</sup> Januensi » (inéd.) et « Melchiori Zocho tiremum nostrar. capitaneo, dat. Bracciani, 1481, Sept. 23 ». (Bibliothèque nationale de Flo-

Rienn'y fit : dans les premiers jours d'octobre, le légat arrivait avec sa flotte en vue de Civita-Vecchia. Sixte IV y courut en personne, résolu à employer tous les arguments en son pouvoir pour décider le légat à retourner en arrière. Il eut de longues conférences avec le légat, l'ambassadeur napolitain et tous les capitaines de navire. Ces derniers se plaignaient surtout du duc de Calabre; mais Fregoso, dans des termes pleins de mesure, développa les motifs qui s'opposaient, selon lui, à la prolongation de la campagne. « La peste à bord, l'indocilité des équipages, qui refusaient de servir plus longtemps à n'importe quel prix, la saison avancée, les difficultés de l'entreprise en elle-même, les frais énormes qu'elle entraînerait (rien que pour remettre la flotte en état, il demandait quarante mille ducats comptants), telles furent les objections qu'il mit en avant pour faire renoncer à l'entreprise. Mais Sixte IV se déclara prêt, quand même, à tous les sacrifices; comme autrefois Eugène IV, il voulait mettre sa mitre en gage, vendre tout ce qui lui restait d'argenterie : ses instances restèrent inutiles<sup>1</sup>. » Il dut se décider à repartir pour Rome sans avoir

rence.) GREGOROVIVS est donc entièrement dans le faux, quand, après avoir montré combien, après la reprise d'Otrante, l'occasion était favorable pour faire la guerre aux Turcs, il ajoute (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 249) : « André, le dernier des Paléologues, après avoir mendié à la porte de toutes les cours de l'Europe, avait trouvé un asile à Rome. Sixte IV lui assura généreusement une pension de 8,000 ducats. Mais il ne voulait pas entendre parler de l'Orient (l'auteur a supprimé ces mots, qui complétaient la phrase, dans la deuxième édition : « *il se renfermait obstinément dans sa politique territoriale* »). Sa flotte reprit le chemin de Civita-Vecchia sous les ordres du cardinal Fregoso, et il resta sourd aux instances que fit auprès de lui l'ambassadeur napolitain Anello pour obtenir la continuation de la guerre. » Les assertions de Gregorovius au sujet d'André Paléologue sont également contredites par le Bref (inédi.) de Sixte IV à l'évêque d'Elbora, daté de Bracciano, le 15 septembre 1481 : le Pape y mande au commandant de la flotte portugaise de fournir au prince les moyens de passer dans le Péloponèse, afin de le mettre à même de reconquérir son pays. (Bibliothèque nationale de Florence.) — Un admirateur de Gregorovius pensait faire son éloge, disait récemment de lui qu'« il plonge dans les événements du passé un regard de poète »; on voit le danger de ce procédé.

<sup>1</sup> ZINKEISEN, t. II, p. 461, d'après JACOB. VOLATERRANUS, p. 147-152. Voy. CIPOLLA, p. 608, note 2, et BALAN, p. 221 : tous deux combattent l'opinion de Gregorovius. Voy. encore : GUGLIEMOTTI, p. 459, 461; SERRA, *Liguria*, p. 268 et suiv.; GRASSO, p. 339 et suiv. GUGLIEMOTTI cite une édition de dix Brefs de Sixte IV écrits pendant cette période, publiés par DE ROMANIS (*Notizie isto-*

rien obtenu : le seul résultat de son voyage était l'ordre donné de restaurer de fond en comble les ports de Civita-Vecchia et de Corneto<sup>1</sup>.

*riche della terra di Canino con alcune lettere di Sisto IV.* Roma, 1843); je l'ai recherchée en vain à Rome et à Florence; une critique de cet opuscule a été publiée dans l'*Arch. st. Ital. App.*, t. VI, p. 412 et suiv.; mais l'opuscule lui-même ne se trouve pas dans la Bibliothèque de la rédaction de cette revue.

<sup>1</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 152 et suiv. Le Pape rentra dans Rome le 17 octobre 1481. — Sur l'ambassade de Prete Gianni à Rome, au mois de novembre 1481, voy. la relation de l'ambassadeur milanais dans l'*Arch. st. Lomb.*, 1889, p. 151 et suiv.; nous y retrouvons encore la question turque.

## IX

GUERRE ENTRE SIXTE IV ET VENISE D'UNE PART, NAPLES ET FERRARE DE L'AUTRE. — ANDRÉ DE CARNIOLE ET SA TENTATIVE D'AGITATION POUR LA CONVOCATION D'UN CONCILE. — BATAILLE DE CAMPO-MORTO ET RUPTURE DE L'ALLIANCE DU PAPE ET DE VENISE.

Tandis que Sixte IV consacrait toute son ardeur aux préparatifs de la guerre contre le Turc, le comte Jérôme, son neveu, s'occupait de tout autre chose, et son insatiable ambition ne tarda pas à jeter sur les bras du Pape une guerre dont les péripéties devaient se dérouler dans les environs de Rome et dans Rome même. Julien de la Rovère était alors loin de Rome; envoyé comme légat dans les Pays-Bas, il y travaillait à faire accepter sa médiation pour le rétablissement de la paix entre Louis XI et l'empereur Maximilien. Plus son absence se prolongeait, plus Jérôme avait les coudées franches et pouvait abuser des faveurs de son trop faible parent<sup>1</sup>

Il ne pouvait sans dépit songer que Laurent de Médicis, son ennemi, après avoir eu la chance d'échapper sain et sauf à l'attentat du 26 avril 1471, était sorti de la dernière guerre plus fort que jamais! Son idée fixe était d'obtenir une compensation pour ce qu'il considérait comme un échec personnel, et de l'obtenir le plus tôt possible, car l'âge avancé de son oncle

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 177; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 174; du même, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 182. — Sur la légation de Julien de la Rovère, voy. la relation de son secrétaire particulier, SICISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 108 et suiv.; voy. aussi LECEAY, t. II, p. 400 et suiv., et COMMINES-LENGLET, t. III, p. 574 et suiv., 595 et suiv., 598 et suiv., 600 et suiv., 616 et suiv., 623 et suiv., 630 et suiv.

ne permettait plus les calculs à longue échéance. « Incapable de se faire un nom par d'éclatants faits d'armes, Jérôme se jetait, avec ses projets, à la traverse des sages considérations d'une politique sérieuse et sacrifiait tout, sans même prendre la peine de s'en cacher, à une basse cupidité. Par cette conduite, il faisait tomber une nature généreuse telle que celle de Sixte IV dans les plus criantes contradictions avec elle-même, et il entraînait toujours plus loin l'homme aux facultés éminentes qui lui avait voué son affection, sur la pente rapide qui mène à la ruine<sup>1</sup>. »

En abandonnant traîtreusement le Pape pendant la guerre de Toscane, le roi de Naples l'avait contraint de faire la paix dans des conditions très défavorables. A partir de ce jour, dit un chroniqueur, le Pape retira sa confiance à Ferdinand pour la reporter sur les Vénitiens. Des négociations engagées dès le commencement du mois de février 1480 aboutirent à la formation d'une ligue entre le Pape et Venise. Ce fut pour le comte Jérôme l'occasion de mettre sa personnalité en avant. A l'automne de 1480, la possession d'Imola ne le satisfaisant pas, il avait profité de la mort de Pino d'Ordelaffi et des compétitions auxquelles donnait lieu sa succession, pour s'emparer du comté de Forlî<sup>2</sup>. Mis en appétit par ce succès, il avait alors convoité la possession de Faenza; au mois de janvier 1481, Venise s'était montrée disposée à entrer dans ses vues. Aussitôt, il démasqua un nouveau projet qui n'allait à rien moins qu'à détrôner Ferdinand; mais les membres du conseil des Dix lui firent signifier d'avoir à garder pour lui ses pensées aventureuses et à n'en souffler mot à qui que ce fût<sup>3</sup>. D'après Sigismondo de' Conti, la convoitise insatiable de Jérôme Riario aurait été suscitée, en cette occasion, par Virginio Orsini, héritier de Napoléon. « Virginio réclamait les comtés d'Alba Fucense et de Tagliacozzo, partie de son héritage paternel, à Ferdinand, qui les avait vendus pour 12,000 ducats à Lorenzo Oddone

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 178.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 179; REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 365; BONOLI, p. 267; HURMEL, t. III, p. XLIII.

<sup>3</sup> BROSCHE, *Julius Id.*, p. 21.

Colonna et à son frère. » Furieux de ce déni de justice, d'autant plus que sa famille avait constamment fait preuve d'attachement au Roi, Orsini résolut d'en avoir raison à tout prix, dûtsa vengeance aller jusqu'à l'humiliation ou même jusqu'au renversement de Ferdinand. Il excita Jérôme à faire déclarer la guerre au roi de Naples et lui promit le concours de toutes les forces dont disposait sa famille. Sixte IV, n'écoutant que son irritation contre le Roi, se laissa facilement gagner à cette idée; mais, comme Jérôme d'ailleurs, il se rendait compte qu'on ne pouvait rien sans Venise. Or, on n'ignorait pas que l'on n'obtiendrait rien de la République si l'on n'avait à lui offrir un avantage palpable : on fit miroiter à ses yeux la possession de Ferrare. Le duc Hercule, pendant la guerre de Florence, avait été à la tête des ennemis du Pape; il ne payait son tribut annuel que contraint et forcé; en outre, bien que ne gouvernant ses États qu'au nom du Saint-Siège, il s'était oublié au point d'y interdire la publication des brefs du Pape; Sixte IV lui en voulait pour tous ces motifs <sup>1</sup>.

Au mois de septembre 1481, Jérôme Riario se rendit en personne à Venise, où on lui fit une réception digne d'un empereur; le doge alla au-devant de lui jusqu'au bas de l'escalier du palais<sup>2</sup>. En conseil privé, le comte développa son plan et promit aux Vénitiens qu'on ne leur contesterait pas la possession de Ferrare, s'ils parvenaient à s'en rendre maîtres au cours de la guerre; en compensation, on ne leur demandait que de mettre à la mer une flotte chargée de tenir le roi de Naples en échec et quelque peu de troupes; pour son compte personnel, Jérôme n'élevait de prétentions que sur les places de Lugo et de Bagnacavallo, dans le Flaminium, dont le territoire était limitrophe de son comté d'Imola<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 114 et suiv.; SCHMARSOW, p. 182; BALAN, p. 223. — Le duc avait déjà reçu un avertissement en 1475; le Bref a été publié par MARTÈNE, t. II, p. 1480. BROSCHE, *Kirchenstaat*, t. I<sup>er</sup>, p. 12, dit que Ferrare payait un cens de 5,000 ducats; le chiffre est contesté par GOTTLIEB, *Cam. Ap.*; les *Registres d'entrée des Archives secrètes des Papes* inscrivent toujours 4,000 ducats.

<sup>2</sup> FRANTZ, p. 370. Voy. BONOLI, p. 249.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 119; SCHMARSOW, p. 184

Après cette déclaration, le neveu du Pape sortit, et la délibération s'ouvrit sur ses propositions. Les avis étaient partagés. Les membres les plus âgés, forts de leur longue expérience, s'élevèrent vivement contre la pensée de lancer la République dans les embarras d'une nouvelle guerre. Entre autres motifs à l'appui de leur protestation, ils soutenaient que la prise de Ferrare serait une grosse affaire, attendu que c'était une ville puissante et peuplée, protégée par une ceinture de marécages et par un très large cours d'eau; sans compter qu'Hercule d'Este était un habile homme de guerre, que ses voisins étaient tous ses parents ou ses amis; enfin, qu'il disposait de trésors amassés par la prévoyance d'une longue suite d'aïeux. La véracité du comte Jérôme, dirent quelques-uns, n'était point à l'abri de tout soupçon, et ils émirent des doutes sur sa sincérité; d'autres rappelèrent que Sixte IV était homme et âgé, qu'il pouvait mourir d'un moment à l'autre; que, de plus, il était Ligurien et inconstant dans ses résolutions; que, dût-il même, pour cette fois, se montrer persévérant, il n'était pas sûr qu'il fût suivi par le Sacré Collège; on ne devait pas perdre de vue que celui-ci n'avait jamais cessé de réclamer aux Vénitiens la restitution de Cervia et de Ravenne. Malgré ces objections, quand on alla aux voix, les jeunes l'emportèrent, et la guerre fut décidée. Avant le départ de Jérôme, on lui décerna le droit de bourgeoisie et la noblesse vénitienne<sup>1</sup>.

Au commencement de l'année 1482, on put croire un moment au maintien de la paix. Julien de la Rovère venait de rentrer à Rome, ayant rempli sa mission en France. Hercule d'Este et Laurent de Médicis le prièrent d'user de son influence pour arrêter les menaces de guerre: ils connaissaient l'opinion du cardinal sur le compte de Riario, l'auteur de toute cette agitation<sup>2</sup>. Précisément celui-ci était, pour le moment, à peine

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 120. Au moment même où Jérôme combinait de si vastes plans, le terrain se déroba sous ses pieds. Trois conspirations éclatèrent successivement contre lui, et l'on eut de la peine à les réprimer. Florence ne cessait d'attiser le mécontentement contre lui. Voy. SCHMARSOW, p. 274.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 188.

convalescent d'une grave attaque de fièvre <sup>1</sup>, et l'on se flattait de l'espoir d'arriver encore à temps pour retourner le Pape.

Au milieu du mois d'avril, le roi de Naples donna lui-même le signal des hostilités en faisant envahir par ses troupes le sol des États de l'Église <sup>2</sup>. A Rome, on était en pleine période d'armements; à Venise, on était tellement en retard, que les troupes ne furent en état d'entrer en campagne qu'à la fin d'avril. La République avait armé deux flottes : l'une, sous les ordres de Vettor Soranzo, devait opérer sur les côtes du royaume de Naples; l'autre, commandée par Damiano Moro, était destinée à une descente dans les États du duc de Ferrare. Les forces de terre étaient également divisées en deux armées, ayant pour chef Robert Malatesta et Robert de Sanseverino. Au commencement de mai, la déclaration de guerre contre Ferrare fut publiée à Venise <sup>3</sup>. Le marquis de Montferrat, Gènes et Pietro Maria de Rossi, comte de San Secondo, dans le Parmesan, adhérèrent à la ligue du Pape et de Venise. Le roi de Naples et le duc de Ferrare rallièrent également à leur cause de puissants alliés, Milan et Florence, le marquis Frédéric de Mantoue, Giovanni Bentivoglio de Boulogne et Frédéric d'Urbain <sup>4</sup>.

Rome passait alors par une crise dont les conséquences pouvaient devenir fatales pour les affaires du Pape. La vieille et funeste rivalité des Colonna et des Orsini s'était rallumée à propos de querelles survenues entre deux riches familles de la noblesse, les della Valle et les Santa Croce. Les Colonna ayant pris parti pour les della Valle, les Orsini pour les Santa

<sup>1</sup> Voy. les Lettres (inéd.) d'Alexandre Arrivabene, datées de Rome, les 23 et 26 janvier 1482. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> BALAN, p. 228. — Le 2 avril 1482, Sixte IV avait publié l'arrêté que voici (inéd.) : « Gubernatori Reatis et Interamnis... volumus ac tibi presentium tenore expresse mandamus ut omnia loca et passus istius gubernii ex quibus transire solent aut possunt qui in regnum proficiuntur diligenter custodiri facias » : on ne doit laisser passer aucune troupe sans une « licentia » délivrée par le Pape ou par le comte Jérôme. — « Simile gubernat. Campanie, præfecto urbis, Virginio de Ursinis. » (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>3</sup> Voy. SANUTO, *Commentarii della guerra di Ferrara nel 1482*, p. 11 et suiv.; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 121; CIPOLLA, p. 612.

<sup>4</sup> SISMONDI, t. XI, p. 227.

Croce, Rome avait été transformée pendant l'automne de 1480 en un champ de bataille. Avec des peines infinies, le Pape réussit à faire rentrer le calme dans la ville au mois d'avril 1481. Une congrégation spéciale de trois cardinaux fut chargée de veiller au maintien de la paix et d'aplanir les différends qui pourraient survenir<sup>1</sup>.

Au point de vue du maintien de l'ordre, la campagne entreprise pour la délivrance d'Otrante vint faire une heureuse diversion : les principaux barons de Rome entrèrent au service de Ferdinand avec l'autorisation du Pape et trouvèrent là un dérivatif suffisant ; mais, une fois la ville reprise, les querelles, attisées par le roi de Naples, se rallumèrent avec une intensité nouvelle et toujours croissante.

Au printemps de 1482, la situation devenant de plus en plus tendue, Sixte IV rappela les barons romains qui servaient dans les troupes de Naples contre les Turcs. Les Orsini obéirent : du nombre était Virginio Orsini, l'ami de Jérôme Riario ; les Conti et Stephano Colonna de Palestrina, avec ses fils Giordano et Giovanni, vinrent également se ranger sous les drapeaux du Pape. Les Savelli et les Colonna de Paliano-Genazzano demeurèrent avec le roi de Naples. Ferdinand avait préparé leur défection en attisant leur haine contre les Orsini, mais Jérôme Riario y avait aussi sa part de responsabilité. Le Pape fit son possible pour réparer, à force de mansuétude et de prévenances, le mal causé par les façons hautaines de son neveu. Quelques cardinaux, entre autres Julien de la Rovère et Stephano Nardini, cherchèrent jusqu'au dernier moment à ramener les Colonna à de meilleurs sentiments ; toutes leurs démarches restèrent inutiles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> JACOB. VOLATERRANUS, p. 126. — SIGISMONDO DE' CONTI expose dans tous leurs détails les origines de la rivalité des della Valle et des Santa Croce, t. I<sup>er</sup>, p. 134 et suiv.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 132 et suiv. SCHMARSOW, p. 191 : cet historien fait remarquer avec raison que BROSCHE (*Julius II*, p. 23) méconnaît absolument la vérité des faits, quand il émet l'opinion que Julien de la Rovère se rendit coupable, en cette circonstance, d'un abus de confiance. Les hypothèses de Brosch, inspirées par une passion malveillante, sont malheureuses ; voy. plus haut, p. 297, note 1.

Au commencement du mois d'avril, un nouvel incident, survenu dans Rome même, aggrava encore la situation. Dans la nuit du 3, les Santa Croce, avec l'aide des gardes du palais, mis à leur disposition par Jérôme Riario, attaquèrent à main armée la demeure des della Valle. Le malheur voulut que, dans la bagarre, Girolamo Colonna, frère naturel du cardinal de Sainte-Marie in Aquiro et de Prosper de Paliano, fût tué<sup>1</sup>. En punition de ce forfait, le Pape bannit les Santa Croce et fit démolir leurs palais; mais le mal était fait, et les Colonna jurèrent de se venger à tout prix.

Ce fut dans ces circonstances critiques que le roi de Naples ouvrit les hostilités, devançant de plusieurs semaines la déclaration de guerre de Sixte IV et des Vénitiens, ses alliés. Au milieu du mois d'avril, sous prétexte de défendre les Colonna contre les Orsini, ses têtes de colonne débouchèrent en vue de Marino, résidence du Pape. Dans une proclamation adressée aux conservateurs, il déclarait qu'en prenant les armes, son but n'était pas de faire la guerre à Rome, mais uniquement d'affranchir la ville et l'Italie de la servitude où les avait réduites le mauvais gouvernement de Jérôme Riario<sup>2</sup>.

Le 18 avril, le Pape fit porter à Ferdinand une sommation de rappeler ses troupes<sup>3</sup>; le 23, il tint un consistoire, dans lequel il se plaignait hautement de la présence des troupes napolitaines à Marino, et déclara qu'il lui était impossible d'accéder à la demande d'Alphonse de Calabre, fils du roi de Naples, tendant à obtenir le libre passage sur le territoire des États de l'Église, pour aller au secours de Ferrare<sup>4</sup>.

Le 14 mai, les ambassadeurs de Naples et de Ferrare quittèrent Rome et se rendirent avec ostentation à Marino, où se trouvait Lorenzo Colonna. Celui-ci y avait déjà été rejoint par les Savelli et y recevait continuellement des renforts de troupes

<sup>1</sup> BALAN, p. 227, note 4.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>3</sup> «Sixtus IV, regi Ferdinando, dat. Romæ die XVIII Aprilis 1482» (inéd.) (Bibliothèque nationale de Florence.)

<sup>4</sup> BALAN, p. 228, d'après les dépêches conservées aux Archives d'État de Modène. On trouvera encore là des détails sur une dernière tentative faite par le Pape pour ramener les Colonna.

napolitaines : le jour où il se crut suffisamment en force, il commença une série de reconnaissances, poussées parfois jusqu'aux portes de Rome : le 30 mai, ses éclaireurs eurent même la hardiesse de pénétrer dans la ville : ils en furent expulsés, l'épée dans les reins, par les Orsini et Jérôme Riario. Quelques jours auparavant, Prosper Colonna était passé, comme les autres membres de sa famille, aux ennemis du Pape et avait reçu dans Paliano une garnison envoyée par le duc de Calabre, qui venait de prendre le commandement en chef des troupes napolitaines devant Rome (22 mai).

Cette trahison émut vivement le Pape, d'autant plus que Prosper venait précisément de se faire payer une partie de sa solde : Sixte IV se rendait parfaitement compte de la valeur des places qu'elle lui faisait perdre. Sous cette impression, il prit, à ce que rapporte Sigismondo de' Conti, une détermination risquée, mais féconde en résultats, comme le prouva la suite <sup>1</sup>.

Le 2 juin, à midi, eut lieu un consistoire auquel assistèrent le comte Jérôme et Virginio Orsini. Ils formulèrent contre les cardinaux Colonna et Savelli une accusation de trahison. Ceux-ci se défendirent énergiquement, en rejetant toute la culpabilité sur leurs parents, dont ils déclarèrent blâmer hautement la conduite. La séance fut très orageuse et se prolongea jusqu'au soir. Finalement, dans le but d'éviter un plus grand mal, le Pape donna ordre de retenir les deux cardinaux à titre d'otages, responsable des actes des familles malintentionnées. Marino Savelli, frère du cardinal, qui avait un commandement dans l'armée pontificale, fut également arrêté. Comme on redoutait des troubles suscités par les Colonna, on fit garder le Vatican par des troupes de cavalerie et d'infanterie. Le premier jour et la nuit suivante, les cardinaux prisonniers furent traités avec beaucoup d'égards : le cardinal Savelli fut logé chez Julien de la Rovère, le cardinal Colonna chez Girolamo Basso, qui avait alors un appartement au Vati-

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 137.

can, mais, le lendemain, à la tombée de la nuit, ordre fut donné de les transférer au château Saint-Ange <sup>1</sup>.

Le duc de Calabre avait, parmi ses troupes, quelques centaines d'hommes de cavalerie légère turque; ils avaient fait partie de la garnison d'Otrante et étaient passés à sa solde après la reprise de la ville. Ces demi-sauvages, habitués au vol et au pillage, parcouraient la campagne de Rome et répandaient en tous lieux la terreur. Le 6 juin, les troupes pontificales furent enfin prêtes à marcher. Le comte Jérôme les commandait en chef, ayant sous ses ordres le comte Niccolò de Pitigliano, Virginio et Giordano Orsini, Giovanni Colonna, Giacomo et Andrea de' Conti, le comte de la Mirandole et d'autres encore <sup>2</sup>.

Sigismondo de' Conti a fait une peinture vivante de l'aspect de Rome en ce moment. « Dans les antichambres du Pape », dit-il <sup>3</sup>, « à la place des robes longues c'étaient des hommes d'armes qui faisaient la garde; devant les portes du palais, les troupes se tenaient, prêtes à combattre, l'épée hors du fourreau. Tous les fonctionnaires de la cour étaient dans le deuil et dans l'angoisse; la population irritée n'était contenue que par la crainte des armes. »

Efficacement secondé par les Colonna, Alphonse de Calabre avait atteint son but, et porté la guerre sur le territoire romain. Il exécutait de fréquentes reconnaissances, jusque sous les murs de Rome, pour enlever des hommes et du bétail. L'armée pontificale, campée auprès du Latran, n'osait pas se risquer au dehors, soit qu'elle se sentit trop faible, soit qu'elle craignit que la population, dont elle ravageait les vignes, ne lui coupât la retraite en fermant les portes derrière elle. Pour comble de maux, la peste avait éclaté dans la ville. Alphonse

<sup>1</sup> FRANTZ, p. 375 et suiv. Contrairement aux sources d'origine vénitienne (voy. SCHMARSOW, p. 192), SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 137, soutient l'innocence des cardinaux.

<sup>2</sup> BEUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 175.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 137 et suiv. Au lieu de « qui impar », il faut lire « quia i. », et « quorum » au lieu de « quornm ». L'édition parue à Rome en 1883 est très défectueuse à tous les points de vue. — Voy. encore GOTTLOB, article de l'*Hist. Jahrb.*, t. VII, p. 303 et suiv.

put ainsi enlever sans résistance les places d'Albano, de Castel-Gandolfo et de Civita-Lavinia. Le roi Ferdinand, son père, déployait de son côté une grande activité. Avec une flotte de vingt trirèmes il harcelait les côtes du territoire romain. Il réussit à s'emparer, par trahison, de Terracine et de Bénévent. D'autre part, l'armée florentine, conduite par Costanzo Sforza, prit Città di Castello. Le Pape, atterré par ces désastres multiples, donna à ses camériers et à ses domestiques l'ordre de veiller jour et nuit. La flotte vénitienne, sur laquelle il avait fondé tout son espoir, ne donnait toujours pas signe de vie, et c'était pour lui un nouveau sujet d'appréhensions <sup>1</sup>.

Tandis que Rome, insuffisamment défendue, était ainsi en serrée dans un cercle d'ennemis <sup>2</sup>, il se passait dans le Nord des choses de nature à accroître encore les perplexités et les appréhensions du Pape. Un prélat étrange, André Zuccalmaglio, archevêque de Carniole <sup>3</sup>, s'était mis en tête de faire

<sup>1</sup> SICISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.* Les Romains eurent beaucoup à souffrir du fait de Jérôme : ses troupes d'infanterie se permirent des profanations jusque dans l'église du Latran. — Città di Castello étant tombée, le 20 juin, au pouvoir de l'ennemi, Sixte IV envoya des troupes pour chercher à la reprendre. (Bref [inéd.] du 5 juillet au préfet de la ville. Bibliothèque nationale de Florence.) Il perdit encore, quatre semaines après, la citadelle de Terracine, et, au milieu du mois de juillet, celle de Bénévent; voy. les Dépêches des ambassadeurs de Modène, publiées par BALAN, p. 229. — En ce moment Sixte IV concentrait le plus de forces possibles à Rome; voy. ses Brefs (inéd.) des 11, 12 et 24 juillet au préfet de la ville. (Bibliothèque nationale de Florence.) — Au commencement d'août, il fit même venir des troupes retirées de Pérouse malgré la fidélité douteuse de cette ville; voy. le Bref (inéd.) à la ville de Pérouse, daté du 3 août 1482. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, Cod. G.-IV.-1.)

<sup>2</sup> Dans sa détresse, Sixte IV en vint à demander du secours à la France; voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 183.

<sup>3</sup> A l'exemple de HOTTINGER, certains historiens modernes, tels que BERCKHARDT, *Andreas von Krain*, p. 1, et FRANTZ, p. 435, donnent comme résidence à André la ville de Laibach (Amona); l'erreur est évidente, car Laibach n'a possédé un archevêque qu'à partir de 1788. (Voy. GAMS, p. 283.) D'autre part, on trouve, de 1452 à 1526, sept ou huit « Archiepiscopi Crainenses ». André succéda à son prédécesseur le 18 janvier 1476 (*loc. cit.*, p. 405). — Diverses provinces slaves portent ce nom de Carniole; d'après FARLATI, *Ill. sacr.*, t. IV, p. 189 et suiv., il s'agirait, dans le cas présent, du district maritime dont le chef-lieu est Macarsca (voy. *Kirchenlex.*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 837); suivant GAMS, *loc. cit.*, il faudrait descendre un peu plus bas sur la côte.

renaître de ses cendres le concile de Bâle. Cet aventurier appartenait à l'Ordre des Dominicains; envoyé en mission à Rome par l'empereur, en 1478<sup>1</sup>, il avait été comblé par le Pape de cadeaux et de distinctions honorifiques<sup>2</sup>. Mais il avait des visées plus hautes, et son ambition n'était pas satisfaite; il rêvait de la pourpre; au mois d'octobre 1480, il avait obtenu de l'Empereur des lettres de recommandation pressantes pour le Pape et pour le Sacré Collège<sup>3</sup>. Sixte IV se laissait aller facilement à des promesses imprudentes, et il paraît avoir donné lui-même un nouvel aliment aux espérances d'André. Ne voyant rien venir, celui-ci commença par se répandre publiquement en termes injurieux sur le compte du Pape, de ses neveux et du clergé romain. Les avertissements, les menaces ne réussirent pas à lui imposer silence. Il ne restait à Sixte IV d'autres ressources que de le traduire devant sa barre. Enfermé au château Saint-Ange, où on le traita avec ménagements, par égard pour Frédéric III, son protecteur, il n'y resta pas longtemps et fut élargi sur la demande de l'Empereur. La même considération décida le Pape à faire cesser, contrairement à l'avis des cardinaux, l'instruction du procès commencé contre André et à le laisser aller en liberté<sup>4</sup>. Il ne devait pas tarder à regretter amèrement cet acte de mansuétude. André Zuccalmaglio se rendit d'abord à Florence, puis à Bâle, où il eut l'audace de se présenter comme ambassadeur de l'Empereur, et celle, plus grande encore, des'affubler du titre de cardinal de Saint-Sixte. Le 25 mars 1482, il monta

<sup>1</sup> D'après BURCKHARDT, p. 25, FRANTZ, p. 434, et GEBHARDT, p. 47, André ne serait allé à Rome qu'entre 1480 et 1482. C'est une erreur, démontrée par les Brefs publiés dans les *Monum. Habsb.*, t. III, p. 453; t. II, p. 330. BURCKHARDT est excusable, parce qu'il ne pouvait pas les connaître. — Dans sa table des matières, p. XLII, CUMEL attribue faussement à André le titre d'archevêque de Gran.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 157; *Lib. confrat. B. M. de Anima*, p. 27; Brefs du 10 septembre 1481 et du 4 mai 1482: voir plus loin, note 4.

<sup>3</sup> *Mon. Habsb.*, t. III, p. 48.

<sup>4</sup> Voy. le Bref important du 10 septembre 1481, publié en supplément dans l'édition de SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 410. Ce document fait enfin la lumière sur un point d'histoire resté très obscur et fixe le moment du conflit. Il en ressort que BURCKHARDT (p. 25) l'a placé à une date trop reculée.

dans la chaire de la cathédrale, pendant le service divin, et, dans un discours entremêlé de violentes attaques contre le Pape, il proclama la réunion prochaine d'un concile général à Bâle. Témoin de cette incartade, Numagen, son secrétaire, ne put plus se dissimuler que son patron avait quelque chose de dérangé dans le cerveau, qu'il n'était plus maître de lui-même, ni capable de réflexion, et qu'il n'était accessible à aucun conseil <sup>1</sup>.

Dans le courant du mois d'avril, André se rendit à Berne, où, tout d'abord, il sut se faire bien venir des magistrats; mais, au bout de huit jours, ils savaient à quoi s'en tenir; effrayé des propos d'André, le conseil écrivit à celui de Bâle pour le mettre en garde contre le danger de prendre parti pour lui. D'autre part, il adressa à Rome, au nom de la ville de Berne, une lettre d'excuses, où il expliquait qu'en faisant un accueil honorable à un homme qui se posait en adversaire de l'Église et du Pape, il avait péché par ignorance <sup>2</sup>.

À Berne, comme à Bâle, les invectives déversées par André contre le Pape avaient fait faire tout bas mainte réflexion; on s'était même douté que ses paroles cachaient une haine inspirée par des motifs personnels; néanmoins, au mois de mai, il put encore annoncer formellement le concile sans être inquiété, On se borna à rendre compte de ses faits et gestes à l'Empereur, qui se renferma dans l'expectative.

Tout cela agitait considérablement Sixte IV. Dès le 4 mai, il avait adressé, par courrier spécial, à Frédéric III, un bref par lequel il lui demandait de faire en sorte qu'on mit la main sur le téméraire archevêque <sup>3</sup>. L'Empereur accueillit cette demande d'une façon si singulière qu'à Rome on le soupçonna d'être en secret l'instigateur d'André. Le 21 juillet, l'Empereur, recevant André en audience, l'avait encore appelé son « cher féal » et lui avait demandé où il en était de son entreprise; le 23,

<sup>1</sup> HOTTINGER, p. 356; BURCKHARDT, *A. v. Krain*, p. 28-89.

<sup>2</sup> *Jahrb. f. Schweiz. Gesch.*, t. IX, p. 13 et suiv.

<sup>3</sup> Ce Bref (inéd.) était, autant que je sache, resté inconnu jusqu'ici; je l'ai trouvé à la Bibliothèque nationale de Florence.

écrivait au conseil de Bâle, il s'était borné à lui recommander la prudence <sup>1</sup>.

André venait précisément de poser des actes qui lui rendaient dorénavant tout recul impossible. Le 20 et le 21 juillet, il avait lancé deux proclamations, « aussi médiocres que violentes », et dont la dernière « ne pouvait passer pour autre chose que pour une pasquinade ». Dès les premiers mots, dans une apostrophe à Sixte IV, dont la veille encore il réclamait la présence à son concile, il lui déniait même le titre de Pape : « Oh ! François de Savone », disait-il, « fils du diable, toi qui es parvenu à ta dignité par escalade, en entrant non par la porte, mais par la fenêtre de la simonie ! tu es le digne fils de ton père, le diable, et ce sont les volontés de ton père que tu prétends accomplir <sup>2</sup> ! »

Quand on songe que cette tentative d'agitation ne rallia pas un seul prélat d'Allemagne ni de France, on est tenté de considérer ce débordement d'injures comme le fait d'un insensé. Mais, en y regardant de plus près, on reconnaît qu'André était en relation avec les ennemis du Pape en Italie, et cela explique bien des choses. Ces relations s'étaient sans doute nouées au moment de son passage à Florence, lorsqu'il se rendait à Bâle : il se pourrait qu'il eût alors reçu des Florentins et de quelques-uns de leurs alliés des assurances sans lesquelles il ne se fût probablement pas lancé dans une aventure si hasardeuse. « Un prélat, blessé au vif, et qui promettait de soulever dans tout le Nord une agitation contre le Pape, pouvait, à un moment donné, devenir un allié précieux ; peu importaient les motifs de sa conduite et la grandeur des dangers auxquels il exposait l'Église <sup>3</sup>. » Cette dernière considération, d'ailleurs, ne devait

<sup>1</sup> BURCKHARDT, *A. v. Krain*, p. 34.

HOTTINGER, p. 360 et suiv. ; 368 et suiv. ; BURCKHARDT, p. 36.

<sup>3</sup> BURCKHARDT, p. 49. BUSER (*Lorenzo*, p. 158) a fait mention de l'invitation au concile de Bâle adressée par André à Laurent de Médicis. Elle débute comme il suit (inéd.) : « Spiritus sanctus qui per totum terrarum orbem dispersos in unitatem fidei congregat dignetur fovere ignem suum accensum in te, fidei et Ecclesie Christi zelatore fidelissimo. Agimus nempe in gaudio magno gratias ei qui te nobiscum sollicitare hoc opus sanctum et necessarium accendit ; ille eciam labores tuos si perseveraveris legitime eternis gaudiis compensabit.

même pas venir à l'esprit de Laurent de Médicis, puisqu'il eût préféré trois ou quatre Papes, régnant ensemble, à un Pape unique<sup>1</sup>.

Cependant, le souvenir de ce qui s'était passé à l'occasion de sa première querelle avec Sixte IV engagea cette fois Laurent à ne pas s'exposer directement à l'excommunication. C'est pourquoi il s'arrangea provisoirement pour ne donner à André « qu'un appui secret et très prudent; ses alliés se réservaient de ne répondre à la convocation du concile qu'après un premier succès assez marqué pour faire peur au Pape<sup>2</sup> ». Ceci explique pourquoi Baccio Ugolini, confident de Laurent de Médicis, n'arriva à Bâle que le 14 septembre, en compagnie d'un agent milanais.

Il faut lire les rapports adressés par Ugolini à son maître pour connaître toute l'étendue de l'hostilité de Laurent de Médicis contre la Papauté; on comprendra mieux les raisons pour lesquelles, à l'époque où il croyait pouvoir l'obtenir, Sixte IV avait insisté avec tant d'énergie pour provoquer son bannissement. Le 20 septembre 1482, rendant compte d'un entretien avec André de Carniole, Ugolini écrit : « Je lui ai offert en votre nom tout ce que je savais et pouvais en faveur de cette entreprise (le schisme), avec accompagnement de compliments et de flatteries. comme c'est l'usage..... Mais il est moine, et c'est là le principal; c'est le couronnement de toutes ses qualités; avec cela, il a un air d'intrépidité qui inspire confiance; c'est un homme..... Les bourgeois (de Bâle) ne pourraient pas être en meilleures dispositions..... Aussi ont-ils défendu à leurs prêtres de se soumettre à l'interdit, et ils favorisent ouvertement l'archevêque autant qu'ils peuvent..... Cet homme a exactement ce qu'il faut pour faire avaler la pilule au Pape et au comte (Riario), et cela suffit. » Dix jours plus tard, le même personnage écrit encore à Laurent, dans un rapport confidentiel : « Après cela, j'ai prononcé en faveur du

Age igitur pro Christo, pro fide et Ecclesia i'lius et pro tota christianitate constanter et veni. » (Archives d'État de Florence.)

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 276.

<sup>2</sup> BURCKHARDT, *loc. cit.* Voy. BUSER, *Beziehungen*, p. 228.

concile (en présence des magistrats de Bâle) un long discours dans lequel j'ai eu soin, d'une part, de louer leur honorable entreprise et de faire l'éloge de l'archevêque de Carniole; d'autre part, de critiquer en termes méprisants le gouvernement de Sixte IV et d'appuyer sur la nécessité d'un concile<sup>1</sup>. Ils m'écoutaient avec une satisfaction évidente..... En ce qui concerne l'affaire du concile, ils assurent qu'ils sont dans les meilleures intentions à l'égard du Pape, et que, voyant l'Église en grand danger, ou, pour mieux dire, en ruine, ils (les membres du conseil de Bâle) sont bien résolus à faire en sorte, en tant que cela dépendra d'eux, qu'elle soit réformée et ramenée à la foi ou religion du Christ..... Au reste, j'ai acquis une telle influence sur l'archevêque (le futur antipape et « réformateur »), que c'est la chose du monde dont il est le plus heureux..... Il lève cent fois par heure les mains au ciel et remercie Dieu de m'avoir envoyé. Pas n'est besoin de dire le zèle avec lequel les docteurs de l'Université lisent les documents que j'ai communiqués au conseil de cette ville. Que pouvons-nous souhaiter de plus? Le Pape est encore plus haï ici que chez nous<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Les troupes coalisées du Pape et de Venise venaient précisément d'être victorieuses.

<sup>2</sup> FABRONIUS, t. II, p. 227 et suiv. — Le Pape envoya l'un après l'autre un grand nombre de nonces à l'Empereur et à Bâle. (Voy. BUNCKHARDT, *A. v. Krain*, p. 29 et suiv. Je me propose de traiter ce sujet à part, et je pourrai alors le faire plus complètement, grâce à la collection de Brefs (inéd.) de Sixte IV que j'ai formée au moyen des documents conservés aux Archives secrètes des Papes et à la Bibliothèque nationale de Florence.) Les résultats obtenus par cette action énergique, et surtout le revirement absolu survenu dans la ligue, eurent pour conséquence que l'on se décida à renoncer à l'emploi des foudres de l'Église dans le règlement des questions d'intérêt temporel. (BANKE, t. III, 6<sup>e</sup> édit., p. 5.) A l'origine du conflit, Bâle avait refusé l'extradition et même l'arrestation de l'archevêque, et, pour ce fait, elle était tombée sous l'interdit, dont pourtant on n'y tint pas compte. La situation ne prit une autre face qu'au mois d'octobre, après que l'Empereur se fut décidé à prendre ouvertement parti contre André. Le 18 décembre 1482, le conseil de Bâle fit enfin arrêter André, mais il continua de refuser son extradition. Par suite de ce refus, l'évêque de Suessa lança contre Bâle une Bulle de croisade qui lui causa beaucoup d'embarras. Cette affaire n'était pas encore réglée au moment de la mort de Sixte IV et de l'élection de son successeur, Innocent VIII : elle ne fut terminée que par le suicide d'André, que l'on trouva pendu dans sa cellule, le 13 novembre

On ne sera certes pas surpris d'apprendre qu'à Rome nombre de gens faisaient retomber sur Jérôme Riario la responsabilité de la détresse où l'on se trouvait, et qu'il s'était formé contre lui un parti qui travaillait à persuader au Pape de faire la paix; le cardinal Julien de la Rovère n'en était pas le membre le moins actif. Mais l'arrivée de Robert Malatesta, commandant en chef des troupes vénitiennes, jusqu'alors occupé à guerroyer contre Ferrare, lui fit perdre tout le terrain gagné, et le parti de la guerre reprit la haute main<sup>1</sup>.

Le 23 juin, Malatesta fit son entrée dans Rome au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Le peuple criait sur son passage : « Voici celui qui délivrera Israël ! » Reçu, le 24, en audience privée par le Pape, Robert commença immédiatement après ses préparatifs. Le provéditeur Pietro Diedo avait apporté, au nom du gouvernement, de l'argent destiné à la levée des recrues pour les troupes pontificales; en huit jours, mille jeunes Romains furent engagés et armés. Le 15 août, arrivèrent, à leur tour, les troupes auxiliaires vénitiennes; le Pape leur donna sa bénédiction d'une fenêtre du Vatican. Rome était remplie d'ardeur belliqueuse. « On promena par toute la ville les étendards de la République côte à côte avec ceux du Pape, et la concorde régnait dans les camps où toutes les troupes étaient réunies<sup>2</sup>. »

Ce même jour (15 août), l'armée se porta en avant, sur l'antique voie Appienne, jusqu'à Bovillæ<sup>3</sup>. Castel-Gandolfo, Castel-Savello et Albano lui ouvrirent leurs portes<sup>4</sup>. Alphonse,

1484. Pour tous les détails, voy. BURCKHARDT, p. 65 et suiv., 93 et suiv. — GLASSBERGER a décrit d'une manière saisissante, dans les *Annal. Francisc.*, t. II, p. 483, la gravité des menées d'André. — On verra plus loin, au chapitre XI, qu'en 1482, en Espagne, Ferdinand et Isabelle usèrent aussi de la menace d'un concile. — Sur l'opposition ouverte et secrète contre Rome en Allemagne, à l'époque de Sixte IV, voy. GEBHARDT, p. 48 et suiv., et DROYSEN, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 328, 341.

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 176.

<sup>2</sup> FRANTZ, p. 381 et suiv.; SCHMANSOW, p. 194.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 139.

<sup>4</sup> Le 19 août 1482, Sixte IV écrivait au comte Jérôme (inéd.): « Gratissimum nobis fuit quod scribit nob. tua de castello Gandolfo et de castello Sabello »; le Pape ajoute qu'il espère que tout ira bien. (Bibliothèque nationale de Florence)

n'osant affronter la supériorité numérique de l'ennemi, se replia en arrière de Velletri, entre Nettuno et Astura ; il comptait recevoir là des renforts venus de Naples par mer.

Cette partie de la côte forme une région marécageuse, boisée, déserte, sauvage, parcourue par des bandes de buffles et de sangliers. « Sur tout le territoire romain, il n'est pas un district d'aspect aussi lugubre que ce désert des maremme » ; les miasmes pestilentiels qu'on y respire lui ont fait donner le nom de Campo Morto, et jusqu'au temps de Pie IX, il était l'asile respecté des meurtriers. Au centre de ces bois et de ces marécages, à distance égale de Velletri et de Nettuno, s'élevait un « casale (hameau composé de fermes) fortifié, destiné à l'élevé des buffles et des bœufs, appelé San Pietro, du nom du patron de son église ; les fossés plein d'eau dont il était entouré lui avaient fait donner le surnom de *in Formis*<sup>1</sup> ». C'est là qu'Alphonse de Calabre avait concentré ses troupes pour attendre l'attaque de l'ennemi. Elles occupaient une position naturellement forte, une sorte d'île, protégée au midi par un petit marécage, au nord et à l'est par des arbres et des haies. À l'ouest, s'étendait une prairie large d'environ cinq cents pas : un fossé d'environ deux pieds de profondeur servait à l'écoulement des eaux. Alphonse avait mis ses canons en batterie en arrière de ce fossé. A trois cents pas environ de distance, il en avait fait creuser un beaucoup plus profond pour abriter ses troupes<sup>2</sup>. C'est de ce côté que les pontificaux attaquèrent.

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 256. Voy. *Mel. d'Archéol.*, t. V, p. 84 et suiv. Avec Infessura et P. Cyrnæus (voy. GREGOROVIVS, *loc. cit.*) le Notar GIACOMO, p. 148, nomme déjà cette localité « Campo morto ». — Certains auteurs ont cru que ce nom ne lui avait été donné qu'à la suite de la bataille ; c'est une erreur qu'ont encore rééditée PAPENCORDT, p. 490, et REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 177.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 142 et suiv. ; il fait un très bon récit de la bataille ; SANSOVINI s'en est beaucoup servi pour son *Histoire des Orsini*. Voy. encore SANUDO, *Comment.*, p. 39 et suiv. ; une Dépêche d'un ambassadeur de Sienne, publiée dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 306 et suiv. ; les relations des ambassadeurs de Modène, publiées par CAPELLI, p. 32 et suiv. ; la lettre de Robert, publiée par TONINI, p. 390 et suiv. ; une seconde lettre du vainqueur, publiée par VALENTINI, avec une autre relation, dans l'*Arch. Venet.*, 1887, fascicule 65, p. 72 et suiv. Citons encore la Relation (iné.) de Pasius, écrite le 24 août 1482. (Archives d'État de Modène.)

Riario avait cédé le commandement à Robert Malatesta. Après avoir rangé son armée en ordre de bataille et lui avoir adressé quelques paroles pour l'encourager à faire bravement son devoir, Malatesta fit attaquer par son infanterie, composée en grande majorité de recrues. Alphonse les fit charger par ses Turcs; terrifiées par leur aspect farouche, elles lâchèrent pied immédiatement. Il s'en fallut de peu qu'en fuyant elles ne jetassent le désordre dans les rangs de toute l'armée, mais Robert profita d'une éclaircie pour passer à travers ces bandes en désordre avec une troupe de choix qu'il tenait en réserve : il attendit le choc de pied ferme, et l'ennemi, d'abord arrêté, ne tarda pas à être ramené en arrière du fossé. Là, Robert combattit de pied ferme pendant une heure, remplissant à la fois son devoir de chef et de soldat<sup>1</sup>.

Pendant que la lutte faisait rage sur ce point, Giacomo de' Conti, avec six compagnies, exécutait un mouvement tournant, à l'abri des broussailles qui, de ce côté, le cachaient à la vue d'Alphonse, et se jetait à l'improviste sur l'aile droite du camp ennemi. Au même moment, Robert renouvelait son attaque de front. L'ennemi n'était pas de force à résister à cette double attaque, exécutée par des forces supérieures en nombre : après un moment d'hésitation, il prit la fuite en désordre.

Alphonse s'était battu « comme un lion<sup>2</sup> » et avait eu plusieurs chevaux tués sous lui : sous peine d'avoir la retraite coupée, il dut fuir à son tour. Il eut toutes les peines du monde à gagner Nettuno en passant à travers bois; là, il se jeta dans une barque avec quelques compagnons et gagna Terracine, où il s'occupa de rallier les débris de son armée sous la protection des galères de son père.

Ainsi se termina, par une victoire complète des pontificaux, « la bataille de Campo Morto, dans les marais Pontins » (21 août). On avait combattu des deux parts avec acharnement. Le champ de bataille était jonché de blessés et de

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Relation (inéd.) de Papius (Archives d'État de Modène), citée plus haut, p. 238, note 2.

morts : presque tous les janissaires s'étaient fait tuer. Une quantité de drapeaux et de canons et un très grand nombre de prisonniers, parmi lesquels presque tous les chefs et les barons, restaient aux mains des vainqueurs <sup>1</sup>.

Robert alla camper à Velletri, pour y faire donner les premiers soins à ses blessés et permettre à ses troupes, harassées de fatigue, de prendre un peu de repos. Le lendemain, il envoya sa cavalerie légère ramasser les bagages de l'ennemi.

Dès que la nouvelle de la victoire parvint à Rome, le peuple alluma des feux de joie; au signal donné par la cloche du Capitole, toutes celles des églises répondirent en sonnant à toute volée. Sixte IV fit célébrer à Sainte-Marie du Peuple une messe d'actions de grâces à laquelle il assista en personne, avec une suite nombreuse <sup>2</sup>.

Dès le lendemain de la bataille, les habitants de Marino remirent au Pape les clefs de la citadelle et lui livrèrent Fabrice Colonna, A Rome, on parlait déjà d'envahir le territoire napolitain <sup>3</sup>. Sixte IV annonça par dépêche à l'Empereur et à toutes les puissances amies le grand succès de son général <sup>4</sup> et félicita celui-ci en termes très flatteurs, par un bref spécial <sup>5</sup>.

Les prisonniers furent amenés à Rome, où ils ornèrent l'entrée triomphale faite à leurs vainqueurs : ce fut une magnifique représentation, organisée par les soins de Jérôme Riario : les Romains y virent défiler sous leurs yeux, la tête basse, ces mêmes hommes qui, quelques jours auparavant, menaçaient les murs de la ville. On se montrait surtout Antoine Piccolomini, duc d'Amalfi, et Vicino Orsini, fils du

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, *loc. cit.* On pourrait s'étonner du petit nombre de morts mentionné dans ce récit, si l'on ne tenait compte du faible effectif de l'armée et de ce fait que les soldats étaient bardés de fer.

<sup>2</sup> NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1077; SCHMARSOW, p. 195; FRANTZ, p. 385.

<sup>3</sup> Voy. la Dépêche (inéd.) de Pasius (Archives d'État de Modène), citée plus haut, p. 338, note 2.

<sup>4</sup> RAYNALD, ad an. 1482, n° 9; Brefs (inéd.), aux villes de Gènes et de Pérouse, du 22 et du 24 août 1482. (Bibliothèque nationale de Florence et Bibliothèque de l'Université de Gènes, G.-IV.-1.)

<sup>5</sup> « Rob. Malatesta » (inéd.), daté de Rome, le 24 août 1482. (Bibliothèque nationale de Florence.)

grand connétable du royaume de Naples. Le Pape fit aux prisonniers un accueil bienveillant et logea le duc d'Amalfi, qui était le neveu de Pie II, dans son propre palais; quelques jours après, il le rendait aux siens<sup>1</sup>.

« Le proverbe dit vrai », écrit Sigismondo de' Conti, « il n'y a pas pour l'homme de bonheur sans nuage. » Effectivement, aux joyeuses acclamations lancées sur le passage du vainqueur, allaient bien vite succéder les pleurs versés sur sa tombe.

Robert Malatesta était occupé à donner la chasse aux troupes ennemies éparpillées dans les environs de Rome, quand il subit « le contre-coup des terribles fatigues d'une expédition menée, par une chaleur torride, au milieu des miasmes des marais Pontins. L'air empoisonné du Campo Morto tua le héros dans la fleur de l'âge<sup>2</sup>. »

Saisi par un accès pernicieux à Val Montone, Robert avait été obligé de s'aliter : aussitôt informé de sa maladie, Sixte IV lui envoya son propre médecin et le fit rapporter à Rome en litière. Recueilli dans la maison du cardinal de Milan, l'infortuné y fut l'objet des soins les plus attentifs, mais on dut se rendre à l'évidence; tout espoir de guérison était perdu. Le Pape lui administra de sa propre main le sacrement de l'Extrême-Onction. Le 10 décembre, il rendit le dernier soupir<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 144; SCHMARSOW, p. 195; FRANZ, p. 385. — Sur le cortège triomphal, voy. aussi NOTAR GIACOMO, p. 149, et la Dépêche de l'ambassadeur de Sienne, publiée dans l'*Arch. stor. Rom.*, t. XI, p. 608.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 195; avec CREIGHTON, t. III, p. 91, il refuse d'admettre que Robert ait été empoisonné. GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 257, est également disposé à rejeter cette version, dont SIGISMONDO DE' CONTI lui-même fait cependant mention, t. I<sup>er</sup>, p. 144. On a voulu voir dans Jérôme Riario, le meurtrier de Robert; voy. en sens contraire, TONINI, p. 393, et App., p. 289. La mort naturelle est incontestablement établie par une Dépêche publiée par BALAN, p. 230, par une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 11 septembre 1482, que j'ai trouvée aux Archives Gonzague, à Mantoue, et par un passage de la *Cronica Ferrariæ* de CALEFFINI. (Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. I-I-4, f<sup>o</sup> 156 : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 132.) Ces diverses sources ne sont pas favorables à Jérôme, on peut donc admettre leur version comme décisive sur le point en question. On lit également, dans le *Diario del Corona* (inéd.) : « Mori Roberto Malatesta di febre. » (Bibliothèque Barberini, à Rome, LIV-10, f<sup>o</sup> 410.)

<sup>3</sup> MANINI, t. I<sup>er</sup>, p. 209; BALAN, p. 229; FRANZ, p. 287. Les divergences sur la date de la mort de Robert (voy. CIPOLLA, p. 617) n'ont plus de raison d'être

Sixte IV entoura de tous les honneurs imaginables la dépouille mortelle du général auquel il avait dû son salut, alors que sa situation semblait désespérée. Il assista en personne à ses obsèques, et, par la suite, il lui fit élever une tombe de marbre dans la basilique de Saint-Pierre. Ce monument existe encore. On y voit la statue du guerrier sur son cheval de bataille, en haut relief : après bien des pérégrinations, il a fini par être transporté à Paris, où il fait l'ornement de la salle des sculptures de la Renaissance, au Louvre<sup>1</sup>.

Le 11 septembre, après avoir légitimé les fils du défunt, Sixte IV leur donna l'investiture de l'héritage paternel : par cet acte de désintéressement, il infligeait un éclatant démenti à ceux qui le soupçonnaient de vouloir s'approprier le fief des Malatesta : peut-être la pensée lui en avait-elle été suggérée par Jérôme Riario<sup>2</sup>.

La première conséquence de la mort de Robert fut d'annihiler les résultats de la victoire de Campo Morto. Les Vénitiens, sourds aux promesses et aux prières du Pape, rappelèrent leurs troupes. Le siège de Cavi, commencé par les troupes pontificales, dut être levé, soit que les fortifications de la place fussent trop solides, soit que les Orsini, voyant d'un mauvais œil l'accroissement de la puissance pontificale, eussent retiré leur concours<sup>3</sup>.

Cependant Alphonse avait rallié ses soldats, et la guerre se prolongeait, presque toujours au détriment des troupes pontificales et des Romains, dont l'ennemi ravageait les champs et enlevait les troupeaux. Les Orsini, poussés à bout par les intrigues et l'égoïsme de Jérôme, finirent par déclarer que, s'il n'arrivait pas d'autres renforts, ils verraient ce qu'ils auraient

après la publication de la lettre du cardinal de Gonzague, que nous donnons au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 132. Dans sa *Cronica Ferraria* (inéd.) (Bibliothèque Chigi, à Rome, Cod. I-I-4, f° 156), CALEFFINI mentionne également la mort de Robert à la date du 10 septembre. — L'épithaphe de Robert a été publiée par M. DE ROSSI, *Inscript.*, t. II, p. 421.

<sup>1</sup> Voy. COURAJOD, article de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1883, p. 234, et YRIARTE, p. 354 et suiv.

<sup>2</sup> TONINI, p. 394 et suiv.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 156.

à faire. Or, sans eux, fait remarquer avec raison Sigismondo de' Conti, la lutte était impossible contre le roi de Naples, et particulièrement contre les Colonna. De leur côté, les Vénitiens ne dissimulaient plus que Ferrare seule les intéressait, et qu'ils n'étaient nullement disposés à se préoccuper des dangers du Pape <sup>1</sup>.

En attendant, l'opposition se remuait dans le Nord; on y sentait des menaces de concile et de schisme; on n'était pas encore arrivé à mettre un terme aux agissements d'André de Carniole <sup>2</sup>.

A tous ces motifs, de nature à peser sur les résolutions de Sixte IV, s'ajoutait cette considération, « que lui-même travaillait à l'agrandissement de la puissance qui pouvait devenir un jour son adversaire le plus dangereux, si elle parvenait à s'étendre sur toutes les rives de l'Adriatique, objet perpétuel de ses convoitises. Ce fut, dit-on, sur le conseil de Julien de la Rovère que le Pape se décida à rompre avec la République; on fit taire Jérôme Riario, l'âme du parti de la guerre, en lui laissant entrevoir la possibilité d'hériter un jour du fief des Malatesta <sup>3</sup>. » On commença par la conclusion d'un armistice avec le duc de Calabre (28 novembre). Le 12 décembre, la paix fut signée entre le Pape d'une part, Naples, Milan et Florence de l'autre. « Le traité stipulait en faveur du duc de Ferrare la garantie de ses possessions, la restitution mutuelle de toutes les conquêtes faites pendant la guerre, une alliance pour une durée de vingt ans, alliance dans laquelle les Vénitiens pourraient entrer, s'ils le désiraient, enfin la fixation d'une pension en faveur de Jérôme Riario <sup>4</sup>. »

Le lendemain, 13 décembre, Sixte IV se rendit à la petite

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 156; SCHMANSOW, p. 196 et suiv. — A propos des ravages exercés par l'ennemi dans la banlieue de Rome, Sixte IV écrivait le 20 octobre 1482, à Giordano Orsini (inéd.) : « Quotidie hostes per Latium discurrunt nemine prohibente et versus S. Sebastianum et alia loca urbi vicina irrumpunt et predas abigunt. » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 15, f<sup>o</sup> 96<sup>b</sup>.)

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 336, note 2.

<sup>3</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 187.

<sup>4</sup> SISMONDI, t. XI, p. 242.

église de Sainte-Marie *della Virtù*, nouvellement construite, et lui donna le nom de Sainte-Marie de la Paix. La proclamation officielle de la paix eut lieu aux fêtes de Noël<sup>1</sup>. On avait traité à l'insu des Vénitiens; il s'agissait maintenant de les amener à donner leur adhésion, sans quoi cette paix n'était qu'illusoire.

<sup>1</sup> NOFAJO DI NANTIPORTO, p. 1080; *Diario del Corona* (Bibliothèque Barberini, LIV-10, f° 411); voy. FEA, *La chiesa di S. M. d. p.* (1809), et ARMEI-LINI, p. 433.

## X

## LE PAPE EN LUTTE A LA FOIS CONTRE VENISE ET CONTRE LES COLONNA. — PAIX DE BAGNOLO. — MORT DE SIXTE IV.

En faisant la paix à part, sous la pression des circonstances, Sixte IV avait compromis ses relations avec les Vénitiens. Il s'agissait d'apaiser leur mécontentement et d'obtenir d'eux la cessation des hostilités contre Ferrare. Le Pape envoya à cet effet à Venise, en mission spéciale, au mois de décembre 1482, Sigismondo de' Conti, connu depuis comme historien. Il fut fort mal reçu ; personne n'osait lui adresser la parole. Tenant bravement tête à l'orage, il remit au doge et au conseil les lettres du Pape et du collège des cardinaux, et déploya toute son éloquence pour leur persuader d'accepter l'armistice. Mais la Seigneurie ne voulait pas avoir fait tant de sacrifices en vain ; croyant tenir la victoire, elle était bien résolue à continuer la guerre en tous cas. Sigismond éprouva un échec complet<sup>1</sup>.

La haine des Vénitiens contre Sixte IV était montée à un tel diapason qu'ils se répandaient contre lui en menaces épouvantables. Si, disaient-ils, le Pape avait le malheur d'employer contre eux les armes spirituelles, ce serait le signal d'une guerre qui embraserait l'Italie entière ; il en serait la première victime et n'en verrait pas la fin de son vivant ; quant à eux, ils se déclaraient résolus à appeler au besoin les Turcs à leur aide<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voy. sa relation : les Brefs du Pape à Venise y sont insérés, t. I<sup>er</sup>, p. 158 et suiv. Voy. encore : MALIPIERO, p. 269 et suiv. ; *Hist. Jahrbuch*, t. VII, p. 308 et suiv.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 165 et suiv. — Ce n'était pas une vaine menace : SANDO (*Comment.*, p. 58) le démontre dans sa relation de la mission de Melchior Trevisan à Constantinople. Voy. CIPOLLA, p. 619.

Sixte IV ne se laissa pas intimider. Il fit composer et publier un manifeste en réponse aux reproches des Vénitiens<sup>1</sup>, et envoya Jérôme Riario à Ferrare, en lui adjoignant le cardinal de Gonzague avec le titre de légat<sup>2</sup>. Le 5 février 1483, ordre fut donné à César de Varano de rassembler tout ce qu'il pourrait de troupes et de les mettre incontinent en route pour la même destination<sup>3</sup>.

A la fin de février, l'ambassadeur de Venise quitta Rome. Supposant qu'à peine il aurait le dos tourné, Sixte IV publierait la croisade contresa patric, et redoutant cette éventualité, il dit, en partant, d'un ton de menace, que si le Pape se permettait pareille chose, il n'y aurait plus de paix pour lui, quand on devrait se liguier avec le diable<sup>4</sup>.

Sur ces entrefaites, un congrès des puissances italiennes s'était réuni à Crémone; à côté des légats du Pape, du duc de Calabre et de Laurent de Médicis, y figuraient Ludovic et Ascagne Sforza, Hercule d'Este, Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, et Giovanni Bentivoglio; d'un commun

<sup>1</sup> Je ne crois pas que ce document ait été jamais publié : je l'ai trouvé aux Archives secrètes des Papes, *Politic. varia*, t. VII, f<sup>o</sup> 309-330, sous le titre : « Responso dom. nostri Sixti papæ IV ad objecta sibi per Venetos in causa belli Ferrariensis. » L'auteur du mémoire réfute les bruits répandus sur le compte de Sixte IV, dans diverses cours souveraines, par les ambassadeurs vénitiens, et signale l'ambition de Venise. Le motif réel de son hostilité contre le Pape est, dit-il, « quod non ad eorum libitum pontificatum administramus. » Il signale expressément l'importance de la place de Ferrare comme « antimurale totius Romandiole » ; il ajoute que si Ferrare devenait vénitienne, la sécurité de Forli serait en danger. En terminant, le Pape exprime l'espoir que Venise comprendra son erreur, etc. Le document n'est pas daté, mais il est certainement du printemps de 1483. Voy. encore le mémoire justificatif publié par RAYNALD, ad an. 1483, n<sup>o</sup> 3.

<sup>2</sup> Le 13 décembre 1482, Sixte IV annonçait à Hercule de Ferrare l'arrivée prochaine du cardinal de Gonzague : il l'envoie, dit-il, aux habitants de Ferrare, afin que « presentia sua consolari ac spiritualibus et temporalibus favoribus sicut necessitas exegerit promptius iuvare et reintegrati status tui intendere possit » (inéd.). On conserve une copie de ce Bref aux Archives d'État de Modène. — Le même jour, 13 décembre, un autre Bref était expédié au lieutenant du légat, à Bologne, pour lui donner connaissance de la mission conférée au cardinal de Gonzague; ce Bref (inéd.) se trouve aux Archives d'État de Bologne, Q. 3.

<sup>3</sup> Bref (inéd.) du 5 février 1483. (Archives d'État de Florence, *Urbino*.)

<sup>4</sup> CAPELLI, p. 37.

accord, ils avaient décidé d'entreprendre une campagne vigoureuse contre les Vénitiens, pour les contraindre de cesser les hostilités <sup>1</sup>.

De toutes parts on se mit à lever des troupes avec une ardeur fébrile. Il n'y avait pas de temps à perdre, car Ferrare était à bout de résistance. Le Pape envoya de tous côtés avertissements sur avertissements <sup>2</sup>. Il insistait surtout sur la nécessité d'attaquer Venise par mer <sup>3</sup>. On décida de dépenser 50,000 ducats pour l'équipement de la flotte, et, pour se procurer cette somme, on créa de nouvelles charges vénales <sup>4</sup>.

Au commencement d'avril, Branda Castiglione, évêque de Côme, fut nommé légat de la flotte <sup>5</sup>. Le 30 du même mois, le Pape publia officiellement son alliance avec Naples, Milan, Ferrare et Florence, et chargea le cardinal de Gonzague de soutenir le courage des défenseurs de Ferrare en leur faisant savoir qu'il n'oubliait pas sa promesse de leur envoyer du secours <sup>6</sup>; le cardinal succomba peu après aux suites des fatigues de la guerre. Les Vénitiens, de leur côté, nouaient des négociations avec le duc de Lorraine; leur objet était d'inspirer au roi Ferdinand la crainte d'une levée de boucliers des partisans de la maison d'Anjou; en même temps, leur flotte ravageait les côtes de la Pouille et s'emparait de l'importante place de Gallipoli <sup>7</sup>.

A la fin de mai, le Pape se décida à recourir contre les Vénitiens à l'emploi des armes spirituelles. Depuis le mois de

<sup>1</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 189; FRANTZ, p. 421 et suiv., 458; CIPOLLA, p. 620. — Jérôme Riario n'assistait pas à ce congrès : SCHMARSOW le démontre, et rectifie sur ce point l'assertion de REUMONT.

<sup>2</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 133, 135, 136, 137, 138, les Brefs (inéd.) des 4 mars, 16 et 21 avril et 1<sup>er</sup> mai 1483, et la Lettre de Jérôme Riario, du 7 mai 1483. (Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> Bref (inéd.) du 3 avril 1483 : Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 134.

<sup>4</sup> CAPELLI, p. 37.

<sup>5</sup> Le 9 avril 1483, Bonfrancesco Arlotti écrit de Rome (inéd.) : « El vescovo de Como per consistorio et da N. S<sup>re</sup> è publicato legatosuxo l'armata. » (Archives d'État de Modène.) Sur les opérations de la flotte, voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 181 et suiv.

<sup>6</sup> RAYNALD, ad an. 1483, n<sup>o</sup> 4, 5; CIPOLLA, p. 621.

<sup>7</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. II, p. 189.

février, les ambassadeurs de Ferrare le pressaient de lancer l'interdit<sup>1</sup> ; Jérôme Riario les appuyait de toute son influence et ce fut lui aussi qui arracha à Sixte IV cette grave résolution.

Le 24 mai, la bulle d'interdit fut soumise au consistoire. Elle eut l'approbation de tous les cardinaux, sauf celle des cardinaux vénitiens, dont l'opposition irrita vivement le Pape ; mais on passa outre. La bulle fut affichée, le jour même, aux portes de Saint-Pierre. On conserve, aux archives de Modène, le rapport dans lequel l'ambassadeur du duc de Ferrare raconte, tout joyeux, à son maître, qu'il a couru en toute hâte à Saint-Pierre pour se convaincre de la vérité du fait<sup>2</sup>.

Le Pape porta sur-le-champ les mesures qu'il venait de prendre à la connaissance de l'empereur, du roi de France et de tous les rois et princes de la chrétienté, en leur demandant de les faire publier<sup>3</sup>.

Le chargé d'affaires de Venise à Rome ayant refusé de transmettre la bulle d'interdit à son gouvernement, le Pape la fit porter par un héraut au patriarche de Venise, qu'il chargeait d'en donner communication au doge et à la Seigneurie, sous peine d'excommunication et de suspension. « Le patriarche prétexta une maladie et prévint sous main le doge et le conseil des Dix, qui lui ordonnèrent de garder le secret le plus rigoureux et de continuer le service divin comme si de rien n'était<sup>4</sup>. » « La haine et la rage des Vénitiens contre le Pape », écrit l'ambassadeur du duc d'Este, « dépassent ce qu'on peut imaginer. Ils menacent de rappeler de Rome tous leurs cardinaux et leurs prélats, et Sixte IV a déjà préparé une

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 21 février 1483. (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) du même, datée de Rome, le 24 mai 1483 (*ibid.*). La Bulle (datée du X Cal. Junii, ce qui correspond au 23 mai, et non au 23 juin, comme l'indique CIPOLLA, p. 621) a été publiée par RAYNALD, ad an. 1483, n<sup>o</sup> 8-16; elle fut expédiée à Milan le 25 mai. (Voy. au supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 139, un Bref (inéd.) copié aux Archives d'État de Milan.)

<sup>3</sup> RAYNALD, ad an. 1483, n. 17; FRANTZ, p. 429. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 139 et 140. (Brefs conservés aux Archives du monastère de S. Gall.)

<sup>4</sup> FRANTZ, p. 426; ROMANIN, t. IV, p. 413 et suiv

bulle de protestation pour le cas où ils se porteraient à cette extrémité<sup>1</sup>. » Le premier acte de la Seigneurie fut la publication d'un appel à un futur concile<sup>2</sup>; puis elle fit faire des démarches auprès de l'Empereur<sup>3</sup> et des rois de France et d'Angleterre<sup>4</sup> dans le but d'obtenir leur adhésion. Ses calculs furent trompés. Loin d'entrer dans ses vues, Louis XI reçut fort mal son ambassadeur et s'empessa de satisfaire les désirs du Pape<sup>5</sup> en ordonnant la publication de sa sentence contre Venise. Cet heureux résultat était dû principalement à l'active intervention de l'archevêque de Tours et de saint François de Paule. Ce dernier était venu à Rome au commencement de 1483. « Tous les cardinaux lui rendirent visite; il fut reçu trois fois en audience par le Pape, qui le fit asseoir à ses côtés sur une belle chaise, l'entretint pendant trois à quatre heures, émerveillé de la sagesse de son langage, et lui accorda l'autorisation de fonder un nouvel Ordre<sup>6</sup>. » De

<sup>1</sup> Relation (inéd.) de Bonfrancesco Arlotti, datée de Rome, le 16 juin 1483 (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> Cet appel fut affiché à Rome, dans la nuit du 2 au 3 juillet, sur la porte de l'église de Saint-Celse; voy. MALIPIERO, p. 283. L'« Informatione circa l'interdetto di Sixto IV contro Venetia » que possède la Bibliothèque Barberini, à Rome, Cod. LIX-120, n'est pas autre chose qu'un extrait de l'œuvre de Malipiero. — Depuis le 24 juin, le Pape avait connaissance de cet appel, les Vénitiens en ayant envoyé une copie à leurs cardinaux : voy. la Lettre (inéd.) de Bonfrancesco Arlotti, datée de Rome, le 24 juin 1483. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 144, la Lettre (inéd.) à l'Empereur, du 15 juin. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>4</sup> *Cal. of State Pap. Venet.*, t. I<sup>er</sup>, p. 146.

<sup>5</sup> Bref (inéd.) à Louis XI, daté de Rome, le 15 juin 1483 : le Pape y insiste sur la nécessité où il se trouve d'employer les armes spirituelles : « De concilio igitur fratrum nostrorum sententias et censuras ecc<sup>ca</sup> adversus prefatos Venetos protulimus sequuti fe. re. Clementum predecessorem nostrum... Bullam autem censurarum huiusmodi ad Maj. tuam in præsentiarum mittimus, ut eam per totum regnum tuum si ita tibi videbitur publicari facias. » (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 15, f<sup>o</sup> 620 et suiv.)

<sup>6</sup> BREMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 180; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 176-177; RAYNALD, ad an. 1483, n° 22. Voy. encore : VICTON, *Vita Francisci a Paula*, R. 1625, p. 121; FANTONI, p. 345; LECEAY, t. II, p. 503; les monographies écrites sur saint François de Paule, par SYLVAIN (P. 1874), DABERT (P. 1875), ROLLAND (2<sup>e</sup> édit., P. 1876) et ROLLE, *Documents relatifs au passage de S. François à Lyon (1483)* : Lyon, 1864.

Rome, François de Paule se rendit à la cour de France, où il assista Louis XI à son lit de mort (29 août)<sup>1</sup>.

La menace d'un concile était une arme émoussée; Sixte IV ne s'en émut pas plus qu'il ne fallait. Il déclara même, en consistoire, qu'il était consentant à la réunion d'un concile, mais que, le droit de convocation lui appartenant, il entendait que le concile se tint à Rome; au reste, ajouta-t-il, le concile devra traiter la question de la réforme des princes ecclésiastiques et laïques, et l'occasion se présentera tout naturellement d'interpeller les Vénitiens au sujet des territoires dépendant des États de l'Église qu'ils se sont annexés et qu'ils seront bien contraints de restituer<sup>2</sup>.

Cependant, on continuait à guerroyer un peu partout, sans en venir à une action décisive. Aucune des entreprises commencées sous d'heureux auspices par les alliés n'aboutissait. La ligue, divisée par des questions d'intérêts opposés, menaçait de se disloquer. Venise, il est vrai, se trouvait aussi dans une très mauvaise passe : « Ses caisses étaient épuisées, ses arsenaux vides<sup>3</sup>. »

Au mois de mars 1484, comme Ascagne Sforza, frère de Ludovic le More, venait d'être fait cardinal à la demande des alliés, on put croire un moment que la pacification allait se faire. Le cardinal portugais Georges Costa, dans lequel la Seigneurie avait pleine confiance, était sur le point d'aboutir en

<sup>1</sup> Le 11 septembre 1483, Sixte IV adressa au roi Charles VIII un Bref (inééd.) de condoléance (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 16 B. f° 27), dans lequel il lui annonçait l'envoi d'un légat. Sous le règne de ce prince, le courant d'opposition au Pape prit une nouvelle recrudescence en France; on réclamait la remise en vigueur de la Pragmatique Sanction; le cardinal de la Balue, envoyé comme légat à la cour de France, y joua un rôle absolument effacé. Voy. HÉFELÉ-HENCENNOETHER, t. VIII, p. 260; GUETTÉE, t. VIII, p. 53 et suiv., 59 et suiv.; FIEVILLE, p. 147; PICOT, t. I<sup>er</sup>, p. 426 et suiv.; HOEFLER, *Rom. Welt*, p. 186. — Sur le rôle du cardinal de la Balue en particulier, voy. : BULÉUS, t. V, p. 763; FRIEDBERG, t. II, p. 503, note; BUSER, *Beziehungen*, p. 240 et suiv.; *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1884, t. XI, p. 35 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. la Relation (inééd.) de B. Arlotti, du 7 juillet 1483. (Archives d'État de Modène.) — La protestation de Sixte IV contre l'appel a été publiée par RAYNALD, ad an. 1483, n° 18-21.

<sup>3</sup> FRANTZ, p. 459 et suiv.

ce sens, quand l'insatiable Jérôme intervint. Il réussit à ruiner de fond en comble tout le travail déjà accompli en vue d'une paix « qui pouvait se faire en ce moment dans des conditions beaucoup plus honorables pour le Pape et plus avantageuses pour lui-même qu'elles ne devaient jamais le redevenir<sup>1</sup> ».

Tandis que la guerre de Ferrare absorbait l'attention générale, les divisions intestines s'étaient de nouveau rallumées à Rome et avaient pris le caractère le plus aigu.

L'année 1483 avait été pour la ville une année de paix<sup>2</sup>, de sorte que l'on put songer à se relâcher des mesures de rigueur prises contre les cardinaux Colonna et Savelli. Relaxés le 15 novembre au matin, ils furent salués à leur sortie de prison par les acclamations des partisans de leurs maisons; le même jour, ils assistèrent à un consistoire où furent créés cinq nouveaux cardinaux<sup>3</sup>.

Autant l'année 1483 avait été calme, autant la suivante fut agitée. Au mois de janvier, se sentant forts de l'appui de Jérôme Riario, les Orsini ouvrirent la série des conflits en expulsant d'Albano Antoine Savelli. Les factions coururent aux armes. Le 21 février, les della Valle poignardèrent leur ennemi, François de Santa Croce, et, cet acte de vengeance accompli, se fortifièrent dans leur palais. Les Colonna prirent

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 202, d'après SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 185-186.

<sup>2</sup> « Ce n'est pas qu'il ne se fût produit, de temps à autre, des secousses, suites de la brutalité des mœurs, retentissements des misères de la guerre, faits d'impitoyable tyrannie » : SCHMARSOW, p. 199. — Sur les scènes effroyables qui eurent lieu à l'occasion des obsèques du cardinal d'Estouteville, voy. : NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1081 et suiv.

<sup>3</sup> Relation (inéd.) de Bonfrancesco Arlotti, datée de Rome, le 15 novembre 1483 : « Questa matina son liberati li rev<sup>mi</sup> cardinali Savello et Columpna de castel s. Angelo, ondo erano carcerati, cum omnium consensu et plausu incredibili. In questa medema hora et eodem consistorio son creati cardinali cinque. » Il ressort d'une Relation (inéd.) du même ambassadeur, datée du 1<sup>er</sup> juin, qu'à cette date on s'attendait déjà à l'élargissement des prisonniers. (Archives d'État de Modène.) — Voy. à ce sujet une Lettre (inéd.) de Stephano Guidotto, datée de Rome, le 18 novembre 1483 : « Io gionsi qua a Roma sabbato mattina a 15 del presente e ritrovai tutta la terra in festa per esser allora cavati di castel s. Angelo quelli dui rev<sup>mi</sup> cardinali Colonna e Savello. » Il ajoute que les deux cardinaux étaient présents au consistoire tenu le matin. (Archives Gonzague, à Mantoue.) — GRAZIANI, p. 653, recule l'élargissement des cardinaux jusqu'au 17 novembre, en quoi il se trompe.

parti pour les della Valle, les Orsini pour les Santa Croce, et se barricadèrent de même dans leurs palais<sup>1</sup>. Les discordes intestines s'aggravant de jour en jour, on en arriva bientôt, écrit un ambassadeur, au point que, dans la ville, on n'était plus sûr de son bien ni de sa vie<sup>2</sup>. « Jamais », dit un contemporain, « jamais je ne vis désarroi pareil. C'était le 29 mai; Rome entière était en armes; on disait qu'ils voulaient arrêter le protonotaire à la faveur de la nuit; chacun veillait et se gardait de son mieux. Je fis déposer deux brouettes pleines de pierres à côté de ma porte, que je barricadai, et je dis de porter de grosses pierres aux fenêtres et sur la loggia. Pendant toute la nuit, le Rio Ponte retentit des cris : *Orso! Orso!* Sur le Monte Giordano brûlaient des feux de garde; on tirait des coups d'arquebuse et l'on sonnait de la trompette<sup>3</sup>. »

Le lendemain, 30 mai, le Pape fit une tentative pour amener un accommodement à l'amiable. Lorenzo Oddone, le protonotaire, s'était retranché dans le palais du cardinal Colonna, situé sur la place qui porte actuellement le nom de Piazza della Pilotta. Divers messagers allèrent l'y trouver de la part de Sixte IV pour lui donner de bonnes paroles, l'inviter à venir se présenter devant le Souverain Pontife et l'engager à s'en remettre à sa générosité et à son équité. Le cardinal Sansoni, intimement lié avec Lorenzo, vint à la rescousse pour lui persuader d'obéir. Finalement, Julien de la Rovère se présenta en personne et s'offrit à demeurer en otage dans la maison des Colonna jusqu'au retour d'Oddone. En faisant cette démarche, dit Sigismondo de' Conti, le neveu du Pape suivait plus le

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 261

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 29 mai 1483. (Archives d'État de Modène.)

<sup>3</sup> Voy. REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 181; il place ces troubles à la date du 29 mars. Cette erreur provient de ce que, dans la chronique du Notajo di Nantiporto, l'indication du mois manque. INFESSURA, p. 1158, et JACOB. VOLATERRANUS, p. 196, disent exactement : fin mai. SCHMARSOW, p. 250, induit en erreur par Sigismondo de' Conti, place ces troubles au 28 et au 29 avril. Voy. la Lettre (inéd.) déjà citée de B. Arlotti, du 29 mai, et une Relation (inéd.) de Stefano Guidotto, datée de Rome, le 1<sup>er</sup> juin 1484. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

mouvement de son cœur que les conseils de la prudence <sup>1</sup>.

Comme Lorenzo, ébranlé, semblait disposé à se rendre à l'invitation du Pape, ses amis, redoutant un piège, le retinrent. Cependant le Pape ayant envoyé une deuxième fois les conservateurs, porteurs d'une promesse de pardon général, Lorenzo monta à cheval et sortit seul; mais il rencontra, sur la place de Trevi, quelques-uns de ses partisans en armes, qui le contraignirent de retourner sur ses pas.

Pendant toutes ces allées et venues, Jérôme Riario et les Orsini avaient été informés que Lorenzo n'était entouré que d'une tourbe indisciplinée et mal armée; ce renseignement, fourni par Leone Montesecco, préfet des gardes du corps, avait dissipé toutes leurs craintes. On lança une proclamation déclarant coupable de haute trahison quiconque prêterait assistance aux Colonna; bientôt après suivit l'ordre d'arrêter le protonotaire, mort ou vif, et l'on disposa tout pour l'attaque. L'épouvante s'empara des Colonna; un grand nombre abandonnèrent le palais, et il n'était que temps, car peu après, il était étroitement cerné de tous côtés. La lutte ne dura pas plus de deux heures: il y eut quarante morts du côté des Colonna, treize seulement du côté de leurs adversaires; les abatis qui défendaient les approches furent enlevés d'assaut, le palais pillé de fond en comble, Lorenzo saisi et emmené prisonnier au Vatican. Sur le chemin, le comte Jérôme se jeta par deux fois, l'épée nue à la main, sur l'infortuné sans défense, et Virginio Orsini dut le couvrir de son corps. Le Pape l'interpella violemment, en l'accusant d'avoir tenté à deux reprises de l'expulser de Rome. « Le protonotaire essaya de se défendre, d'exposer que, quand il avait voulu se rendre volontairement au Vatican, ses amis s'y étaient opposés par contrainte; mais, épuisé de fatigue et de besoin, il eut à peine la force de se faire entendre. Remis à la garde de Virginio Orsini, il fut enfermé au château Saint-Ange <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 189.

<sup>2</sup> *Id.*, t. I<sup>er</sup>, p. 190 et suiv.; SCHMANSOW, p. 251. Voy. : *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 612, et les Relations (inéd.) de St. Guidotto, des 1<sup>er</sup> et 4 juin 1484. (Archives Gonzague.)

« Fort heureusement », dit Sigismondo de' Conti, « la lutte avait été terminée avant la nuit ; à son ombre, la crainte et la fausse honte s'enhardissent d'ordinaire ; sans cela les défenseurs des Colonna eussent été beaucoup plus nombreux, et le Pape et les Orsini eussent couru de grands risques <sup>1</sup>. »

Le palais des Colonna et les maisons des della Valle furent rasés jusqu'aux fondations<sup>2</sup>. Après cet exploit, une soldatesque tumultueuse se répandit dans le quartier des Colonna et y commit de terribles excès<sup>3</sup>.

Une partie de la bourgeoisie romaine résolut d'intercéder auprès du Pape en faveur des Colonna. Le cardinal Julien prêchait avec insistance la réconciliation, mais son influence fut encore contrecarrée par celle des Orsini et du comte Jérôme. Le sans-gêne de ce dernier devenait de plus en plus intolérable ; « il extorquait de l'argent aux églises de Rome et même au collège des secrétaires pontificaux et à celui des Stradiots <sup>4</sup> ». S'il faut en croire Infessura, partisan avéré des Colonna, Jérôme Riario et le cardinal Julien eurent une violente altercation en présence du Pape. Julien avait donné refuge dans son palais à quelques individus échappés de celui des Colonna et avait exprimé tout haut son indignation contre les violences commises par Riario. Jérôme l'accusa de se poser en protecteur des rebelles et des ennemis de l'Église. Julien riposta que ses protégés, loin d'être des révoltés contre l'Église, étaient au contraire ses très fidèles serviteurs ; que lui, Jérôme, en les chassant de Rome, de sa propre autorité, allumait un incendie dans l'Église de Dieu et la menait à sa ruine ; qu'il était l'inspirateur des actes déplorables dont le Pape, en

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 191. Le 2 juin 1484, B. Arlotti écrivait (inéd.) : « El non si poteria dir quanto stano di bona voglia el Papa et conte per questa victoria et sbatimento di Colonesi. » (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> Relation (inéd.) de St. Guidotto, du 1<sup>er</sup> juin 1484 ; *Diario volgare del Corona* (inéd.). (Bibliothèque Barberini, à Rome, Cod. LIV-10, f<sup>o</sup> 413.)

<sup>3</sup> Pour plus de détails, et spécialement sur les inquiétudes de P. Lætus, voy. SCHMARSOW, p. 251.

<sup>4</sup> GREGOROVICUS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 262 et suiv. Voy. SCHMARSOW, p. 252 et suiv. ; cet historien fait un exposé frappant des abominations commises par Jérôme à Rome, de ses extorsions, de ses spéculations usuraires sur les grains, de son insolence à l'égard de la Rote.

présence de qui il parlait, et les cardinaux se repentiraient un jour amèrement. A ce langage le comte, hors de lui, le menaça de le chasser du pays, de mettre le feu à sa maison et de la livrer au pillage, comme il l'avait fait pour celle des Colonna<sup>1</sup>.

Le coup de main exécuté dans Rome n'avait pas terminé la lutte contre les Colonna : elle se prolongeait dans la campagne. Le Latium entier fut bientôt le théâtre de scènes de meurtre et de pillage. Le 27 juin, Marino ouvrit ses portes aux troupes pontificales, et les Colonna se replièrent sur Rocca dit Papa<sup>2</sup>.

Trois jours après, Lorenzo Oddone eut la tête tranchée dans l'intérieur du château Saint-Ange, après avoir rétracté les aveux que lui avait arrachés la torture. L'infortuné marcha au supplice avec dignité et recueillement. Porté d'abord à l'église Sainte-Marie in Trastevere, voisine de la citadelle, son corps fut transféré le soir dans l'église des Saints-Apôtres. Sa mère l'attendait, entourée d'un grand nombre de femmes ; elles le reçurent au milieu des pleurs et des gémissements ; le soir même il fut enseveli par les soins d'Infessura et d'un vassal des Colonna<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 4168 ; SCHMARSOW, p. 253.

<sup>2</sup> Le 27 juin 1484, B. Arlotti écrivait (inéd.) : « Marino hogi s'è dedito et accordato cum el Papa. » (Archives d'État de Modène.) SCHMARSOW, p. 254, se trompe donc en plaçant ce fait à la date du 25.

<sup>3</sup> NOTAJO DI NANTIPORTO, p. 1087 ; INFESSURA, p. 4174 et suiv. Le premier se borne à dire, au sujet de la mère de Colonna : « fece gran lamento » ; le second, bien que partisan des Colonna et très hostile à Sixte IV, ne dit pas un mot des lamentations de la mère à la vue du corps de son fils (même constatation en ce qui concerne la *Cron. Rom.*, p. 37, et le *Diario del Corona* (inéd.) déjà cité) ; d'après ALLEGRETTI, p. 817, elle se serait écriée : « Questa è la testa del mio figlio e la fede di Papa Sisto che ci promesse, come lassassimo Marino, ci lassarebbe el mio figliuolo. » GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 264, a la bonne foi de signaler ces différences en note ; néanmoins, de même que RANKE (*Papste*, t. I<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup> édit., p. 31), il intercale les paroles précitées dans son texte. tandis que REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 483, n'en fait pas mention. SCHMARSOW, p. 234, reproduit également les paroles attribuées à la mère ; mais cela n'empêche qu'on doive dire avec CRIGHTON, t. III, p. 99 : « There is no evidence that the Pope made any promise to release Lorenzo. » Il importe de constater que l'ambassadeur mantouan, St. Guidotto, ne dit pas un mot de ces paroles de la mère : le 2 juillet 1484, il écrit (inéd.) : « La S<sup>ma</sup> del N. S. el fece portare in una cassa ad una certa chiesa propinqua al castello e fu monstrato ad alcuni e poi etiam a la madre e fu sepelito la sera assai honorevolmente a S<sup>to</sup> Apostolo. » Le 8 juillet, le même ambassadeur écrit (inéd.) que la mère de

Le 2 juillet, Jérôme et Virginio Orsini entrèrent en campagne, avec leurs troupes, contre les Colonna <sup>1</sup>. On reconnut alors à quel point ils s'étaient trompés dans leurs calculs, en s'opposant aux tentatives de conciliation. Prosper et Fabrice Colonna se défendirent vigoureusement. « Ils perdirent bien quelques châteaux par suite de l'abandon des Savelli, qui s'étaient laissé gagner; mais Paliano tint bon », et Jérôme se vit contraint de demander des renforts au Pape; quelques jours après, il était obligé d'avouer qu'il avait peu d'espoir de réduire les Colonna.

Sixte IV fut très affecté de ces nouvelles; il ne s'était pas attendu à cette résistance désespérée <sup>2</sup>. Depuis le mois de mars, sa santé, jusqu'alors très robuste <sup>3</sup>, avait commencé à devenir chancelante <sup>4</sup>: ses soucis, ses préoccupations incessantes ne pouvaient que lui être nuisibles. Au milieu du mois de juin, le Pape eut une attaque de fièvre <sup>5</sup>. Au commencement d'août, il fut pris de la goutte avec une telle violence qu'il se confessa et reçut la sainte communion <sup>6</sup>.

Colonna est morte de douleur; mais ici encore il ne cite aucune parole d'elle. J'ai trouvé ces deux Relations (inéd.) aux Archives Gonzague, à Mantoue. La relation de l'ambassadeur de Sienne, publiée dans l'*Arch. Rom.*, t. XI, p. 614, est également muette sur ce point. Il est donc conforme aux règles de la saine critique de rejeter le récit d'un auteur éloigné du théâtre de l'action, sur un fait dont les témoins les plus directs ne savent rien.

<sup>1</sup> Relation (inéd.) de St. Guidotto, du 2 juillet 1484: « Hogi a l'alba lo ill. s. conte è andato in campo, cussi el S<sup>o</sup> Virgineo. » (Archives Gonzague.) Voy. la Lettre (inéd.) de B. Arlotti, du même jour. (Archives d'État de Modène.) — Dans les *Div. Sixti IV*, 1484, on trouve portées, au mois de juin 1484, certaines dépenses faites pour les troupes de Jérôme. (Archives d'État de Rome.)

<sup>2</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>o</sup> part., p. 184; SCHMANSOW, p. 255.

<sup>3</sup> St. Guidotto écrit encore, à la date du 7 janvier 1483 (inéd.): « La S<sup>o</sup> de N. S. za tri o quatro di è stato per uno puoco di catharo col collo tuto incordato, non ge stato tempo ne honesto di chieder audientia perche etiam il feci dir a li cardinali che non ge andassimo. S. S<sup>o</sup> me fece dire una matina che ge andassi e ritrovai che la notte gera venuto quello disturbo, non è percho gran male, anzi l'è gaiardo e bello continuo comel fussi de 40 anni. » (Archives Gonzague.)

<sup>4</sup> Dépêche de l'ambassadeur siennois, du 17 mars 1484, publiée dans l'*Arch. Rom.*, t. XI, p. 610.

<sup>5</sup> BURCHARD-TUAMNE, t. I<sup>er</sup>, p. 493.

<sup>6</sup> Relation (inéd.) de B. Arlotti, datée de Rome, le 3 août 1484. (Archives d'État de Modène.)

Sur ces entrefaites, le bruit courut à Rome que la paix venait de se faire avec Venise : chaque jour on l'annonçait plus positivement. Le fait était vrai.

Depuis le mois de juillet 1483, l'ardeur belliqueuse de Milan s'était peu à peu refroidie. Les supplications, les instances de Sixte IV n'y pouvaient rien <sup>1</sup>. A un an de là, « on réussit à détacher Ludovic le More de la ligue pour laquelle, d'ailleurs, il n'avait qu'une médiocre sympathie ». « Comme les Vénitiens commençaient à avoir le dessous, et comme leurs finances étaient épuisées », dit Commynes, « messer Ludovic vint au secours de leur honneur et de leur crédit, et chacun rentra dans son bien, sauf le pauvre duc de Ferrare, qui s'était laissé entraîner dans cette guerre à son instigation et à celle de son beau-père, et qui dut céder la Polésine aux Vénitiens. On disait que le marché avait rapporté 60,000 ducats à messer Ludovic; je ne sais si cela est vrai », ajoute Commynes, « mais j'ai trouvé le duc de Ferrare, dans cette croyance; il est vrai qu'alors il ne lui avait pas encore donné sa fille en mariage <sup>2</sup>. »

Le roi de Naples recouvra Gallipoli et quelques autres places du littoral. Le capitaine général des Vénitiens, Robert de San-Severino, fut fait commandant en chef des troupes de toute la ligue, avec une solde de 20,000 ducats. Riario n'eut rien pour sa part. Comme le fait remarquer justement Sigismondo de' Conti, la paix de Bagnolo (7 août 1484) fut un triomphe pour les Vénitiens, car le duc Hercule de Ferrare dut se résigner à se présenter en suppliant à Venise, et Ludovic le More y envoya son fils, pour y assister en spectateur aux fêtes triomphales et y demeurer comme otage en garantie de l'exécution du traité <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. au Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>os</sup> 142, 143, 144, 145, 146 et 147, les Brefs (inéd.) des 15 juillet, 20 et 25 août, 20 septembre, 2 et 13 octobre 1483. (Archives d'État de Milan et Archives secrètes des Papes.)

<sup>2</sup> REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 190, 194.

<sup>3</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 194; SCHMANSOW, p. 256 : ce dernier fait remarquer que Gianfrancesco Tolentino figure en première ligne, parmi les négociateurs de la paix, comme agissant par procuration et avec mandat de Sixte IV, et que, par conséquent, il ne peut pas être question de supposer que la paix ait été conclue, comme le prétend Brosca (*Julius II*, p. 27), derrière

Au premier moment, le Pape refusa de croire à la conclusion d'une paix qui était une humiliation pour lui. Quand il lui fut impossible de fermer les yeux à l'évidence, il comprit qu'il était joué, et il en ressentit une amertume indicible. Son entourage l'entendait murmurer en soupirant : « Ludovic ! le traître ! »

Dans l'état de maladie où se trouvait le Pape, cette émotion devait avoir un contre-coup fatal. Un consistoire avait été annoncé pour le mercredi 11 août ; il fallut congédier les cardinaux, parce que l'état du pape avait empiré pendant la nuit. Cependant, après vêpres, Sixte IV convoqua les ambassadeurs de la ligue. « Après les avoir entendus », rapporte Jacobus Volaterranus, « il blâma non pas la paix en elle-même, comme l'ont prétendu certains individus méchants et haineux, mais bien les déplorable clauses du traité, et il exhala ses plaintes en ces termes : « Nous avons soutenu jusqu'à ce jour une guerre pénible et pleine de dangers, dans le but d'arriver, après la victoire, à une paix honorable, pour la sécurité du Siège romain et pour notre honneur et celui de cette ligue ; et c'est au moment où, grâce à Dieu, l'on était sur le point d'aboutir, vous le savez, c'est à ce moment que vous apportez des conditions de paix acceptables pour des vaincus, mais non pas pour des vainqueurs. Les Vénitiens avaient déjà offert à notre légat apostolique des conditions beaucoup plus équitables et plus avantageuses pour nous et pour vos princes ; elles étaient honorables pour le Saint-Siège, tandis que maintenant on le déshonore. Les places conquises au cours de la

le dos du Pape, encore moins à son insu et contrairement à sa volonté ; la seule chose vraie est que les conditions acceptées par la majorité lui causèrent une douleur intolérable.

<sup>1</sup> SICISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 204. « A peine cinq mois auparavant », dit REUMONT (*Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 195), « il avait donné le chapeau rouge au frère de celui qui maintenant renversait tous ses plans, à cet Ascagne Marie Sforza, qui inaugura sous des auspices belliqueux un cardinalat peu pacifique. » Voy. SCHMARSOW, p. 256. On a prétendu que Sixte IV se plaisait à entretenir la guerre et le trouble, et que c'était là le motif de son émotion, en apprenant la conclusion de la paix : c'est une insinuation malveillante et inconciliable avec les dernières paroles absolument authentiques de ce Pape : voy. l'article de LAEMMER, dans l'*Hist. Jahrbuch*, t. I<sup>er</sup>, p. 179.

guerre devaient être placées sous notre protection, la noblesse devait nous remettre des otages, et on devait attendre notre sentence; il n'était pas question du territoire de Ferrare. De tout cela, dans ce que vous me présentez, il ne subsiste rien; tout au contraire, vous m'apportez une paix honteuse et déshonorante, une paix qui sera nécessairement une source de complications et d'où il doit sortir dans l'avenir plus de mal que de bien. Cette paix, mes chers fils en Jésus-Christ, je ne puis ni la recommander, ni l'approuver<sup>1</sup>. »

Dans la nuit et pendant la journée du jeudi, la faiblesse du Pape fit d'heure en heure des progrès rapides; la fièvre consumait à vue d'œil ce qui lui restait de forces. Le 12 août, jour de la fête de sainte Claire, il expira doucement, à la quatrième heure de nuit. « Quatre jours auparavant », écrit Jacobus Volaterranus, « il avait reçu la sainte communion. Quand il eut rendu le dernier soupir, les pénitenciers de l'Ordre des Frères Mineurs lavèrent son corps, le placèrent sur une civière, et il fut exposé publiquement. Le soir, le corps fut transporté dans la basilique de Saint-Pierre et enseveli, avec tous les honneurs dus à son rang, dans la chapelle qu'il avait construite de son vivant, en attendant l'achèvement de son monument funéraire. Les services funèbres commencèrent le quatrième jour et durèrent pendant neuf jours sans interruption<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, p. 199; FRANTZ, p. 476 et suiv. Voy. encore la Lettre (inéd.) de B. Arlotti, du 12 août 1484. (Archives d'État de Modène.)

<sup>2</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, p. 200; FRANTZ, p. 477. — Sur les derniers moments de Sixte IV, voy. la Dépêche de Guidantonio Vespucci, publiée par BURCKARDTHUASNE, t. I<sup>er</sup>, p. 496 : il n'y est pas encore question de la mort du Pape. Dans une autre Dépêche (inéd.) du 12 août, le même Vespucci écrit : « In questo punto che siamo a hore V è passato di questa vita la santa mem. di papa Sisto. » (Archives d'État de Florence, Arch. Medic. filza 39, f<sup>o</sup> 320.) Bonfr. Arlotti confirme cette donnée dans ses Dépêches (inéd.) des 14 et 15 août : il dit que le Pape est mort entre la cinquième et la sixième heure. (Archives d'État de Modène.) — Dans des Lettres (inéd.) des 12 et 13 août que j'ai trouvées aux Archives Gonzague, St. Guidotto indique une heure moins tardive : voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 148. — Le monument imposant que le cardinal Julien fit élever à son oncle est l'œuvre du Florentin Antonio Pollajuolo; il se trouve actuellement à l'église de Saint-Pierre, dans la chapelle du Très Saint Sacrement; on y voit la statue du défunt revêtu de ses

ornements pontificaux. « La figure courte, presque petite, semble une poignée d'os et de tendons décharnés, couverte d'une peau tannée; mais on croirait voir le sang couler encore dans les veines; le visage ravagé est traversé de rides profondes et de lignes en zigzag. » (SCHUMARSOW, p. 259.) Le monument est entouré de figures allégoriques des sciences, assez mal venues, et dont une partie est d'un goût douteux à cette place. Voy. BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 358; GREGOROVICS, *Grabmäler*, p. 101 et suiv. Voy. encore : CROWE-CAVALCASELLE, t. III, p. 127; BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*, p. 292; PIPER, *Mythologie*, t. I<sup>er</sup>, p. 89; *The Ecclesiologist*, t. XXIX, p. 161; SEMPER, *Donatello* (Innsbruck, 1887), p. 120. Le dessin de ce monument a été publié par LITTA, fasc. 147

## XI

SIXTE IV ET L'ÉGLISE. — LES ORDRES MENDIANTS. — LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE. — L'INQUISITION D'ESPAGNE ET LA QUESTION DE LA RÉFORME. — PROCÈS DE L'ESPRIT SÉCULIER DANS LE COLLÈGE DES CARDINAUX. — JUGEMENT SUR SIXTE IV COMME SOUVERAIN TEMPOREL ET COMME SOUVERAIN SPIRITUEL.

Lorsqu'on suit la personnalité de Sixte IV à travers le dédale de la politique italienne, on a souvent de la peine à retrouver en lui l'ancien général d'un Ordre mendiant; il en est autrement dans le domaine purement religieux. Ici, au contraire, ce caractère s'affirme avec éclat<sup>1</sup>. Dès l'année 1478, Sixte IV confirmait les décrets de Grégoire IX relatifs aux pouvoirs du cardinal protecteur des Franciscains<sup>2</sup>. Une bulle du 3 octobre de la même année élevait la fête de saint François au rang des fêtes d'obligation<sup>3</sup>. Le 31 août 1474, fut publiée la fameuse bulle « *Mare magnum* », accordant aux conventuels franciscains une énorme extension de leurs privilèges. Non seulement elle confirmait les privilèges déjà considérables précédemment concédés par les Papes Clément IV et Eugène IV, mais elle les étendait d'une façon notable. Elle accordait aux conventuels les pouvoirs les plus étendus pour la célébration du service divin en temps d'interdit, pour la juridiction, même dans les cas réservés au

<sup>1</sup> Calixte III, et après lui Paul II, conçurent le projet de faire rentrer les Ordres mendiants dans le droit commun; François de la Rovère fut le défenseur de leurs privilèges. Voy. à ce sujet, PHILLIPS, t. VII, p. 997.

<sup>2</sup> *Bull.*, p. 205-207.

<sup>3</sup> *Bull.*, p. 209. Il existe une copie de cette Bulle aux Archives d'État de Dresde, D P O, n° 64.

Pape, pour l'exemption de la dime et de la juridiction épiscopale, pour la dispensation des sacrements, pour l'ensevelissement des fidèles avec l'habit et dans les cimetières de l'Ordre. Défense était faite de contrevenir à ces dispositions, sous les peines les plus rigoureuses<sup>1</sup>. Une autre bulle, renfermant des privilèges analogues, fut publiée en faveur des Dominicains<sup>2</sup>.

Ces témoignages extraordinaires de prédilection ne parurent sans doute pas encore suffisants à Sixte IV, car, en 1470, il en donnait encore d'autres par la bulle connue sous le nom de *Bulle d'or*<sup>3</sup>, qui étendait les privilèges déjà concédés et en créait de nouveaux. La seule énumération des faveurs dont les Ordres mendiants, et spécialement celui des Franciscains, furent l'objet de la part de Sixte IV, au cours de son long pontificat, formerait une liste interminable<sup>4</sup>. Tout en reconnaissant la multiplicité et la grandeur des services rendus par ces Ordres, il est permis de trouver que la récompense a dépassé la mesure. Ajoutons encore que Sixte IV favorisa le développement des Frères de la vie commune et confirma les Ordres des Minimes et des Augustins déchaussés<sup>5</sup>.

Les querelles d'Ordre à Ordre étaient une cause trop fréquente de scandale. De là cette disposition de la *Bulle d'or* par laquelle Sixte IV défendait formellement qu'un Francis-

<sup>1</sup> *Bull.*, p. 217 et suiv. Voy. WADDING, ad an. 1474, n° 17; *Anal. Francisc.*, t. II, p. 457. — A propos d'un très ancien exemplaire imprimé du *Mare magnum*, voy. PANZER, *Anal.*, t. III, p. 488. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque de la ville, à Francfort, Rit. cath., 151.

<sup>2</sup> *Bull.*, p. 224 et suiv.; *Bull. prædic.*, p. 516 et suiv.

<sup>3</sup> *Bull.*, p. 278 et suiv.; *Bull. prædic.*, t. III, p. 578 et suiv.

<sup>4</sup> Outre WADDING, voy. les *Croniche di S. Francesco*, t. III, p. 319 et suiv., et EUBEL, t. II, p. 223.

<sup>5</sup> JANSSEN, t. I<sup>er</sup>, 15<sup>e</sup> édit., p. 66; HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 199. — Sixte IV prit en main, à plusieurs reprises, la défense de diverses institutions monastiques et de la liberté de l'Église en général; sur le premier point, voy. : son Bref en faveur des Dominicains de Gand (inéd.), daté de Rome, le 18 février 1483 (Archives secrètes des Papes, Minute brevium Sixti IV, etc., f° 18, n° 79), et une Bulle (inéd.) « dat. 1484, IV Cal. Julii », relative au « monast. Trinit. Milet. » (Archives du Collège grec, à Rome, L. II); sur le second point, voy. plus haut, p. 289 et suiv., et le Bref (inéd.) au doge de Venise, du 7 novembre 1480. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 13, f° 160). — Sur la sollicitude de Sixte IV pour les chrétiens grecs, voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1876, p. 269.

cain acceptât les fonctions d'inquisiteur à l'égard d'un Dominicain, et réciproquement. Dans le but de supprimer une cause fréquente de conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier, particulièrement en France et en Allemagne, le Pape fit, en 1478, défense aux curés de jeter à la face des religieux mendiants l'accusation d'hérésie; par contre, il interdit à ces derniers de prêcher au peuple que l'assistance à la messe paroissiale les dimanches et jours de fête n'est pas obligatoire; enfin, il défendit aux uns et aux autres d'abuser de leur influence pour persuader aux fidèles de faire choix de telle église plutôt que de telle autre pour le lieu de leur sépulture. Pour la confession pascale, Sixte IV maintint la règle obligeant les fidèles à la faire au curé de leur paroisse<sup>1</sup>.

On attribue à Sixte IV le projet de faire rentrer dans l'unité les diverses branches de l'Ordre franciscain, et le fait paraît incontestable. Le Pape ayant été Frère Mineur conventuel, l'exécution de son projet eût abouti à la suppression des Frères Mineurs de l'Observance comme branche distincte. Une vive émotion se répandit dans les maisons de l'Ordre. Glassberger écrit, à ce sujet, dans sa chronique : « Dans tout le cours de son pontificat, Sixte IV ne fit rien qui justifie un blâme, sauf qu'il voulut réduire les Observantins sous l'autorité des Conventuels; pour ce motif, Dieu lui suscita un adversaire dans la personne d'André de Carniole. De toutes parts des pétitions furent adressées à Rome, même par des princes laïques, par le duc de Milan, entre autres, de sorte que le Pape s'écria : Voyez ! le monde entier prend parti pour les Observantins ! » Jacques de la Marche aurait, dit-on, prédit à Sixte IV que, s'il exécutait son projet, il mourrait de mort subite. Le fait est que la bulle était déjà préparée et qu'elle ne fut pas publiée<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> HERGENROETHER, t. VIII, p. 253. Voy. : REMPLING, *Speier*, t. II, p. 172 et suiv.; LEA, t. I<sup>er</sup>, p. 293, 302. — Sur une prétendue pétition par la suppression des Ordres mendiants, adressée à Sixte IV par les quatre électeurs du Rhin, voy. KOLDE, p. 205.

<sup>2</sup> GLASSBERGER, dans les *Anal. Francisc.*, t. II, p. 455, 463; EUBEL, t. II, p. 278.

La prédilection de Sixte IV pour l'Ordre auquel il avait appartenu détermina assurément pour une part la canonisation de saint Bonaventure, célébrée solennellement à Rome le 14 avril 1482<sup>1</sup>. L'année précédente, Sixte IV avait inscrit dans le catalogue des saints les Frères Mineurs martyrisés au Maroc sous le pontificat d'Honorius III<sup>2</sup>.

Il serait injuste de passer sous silence la sollicitude active de Sixte IV pour la solennité du service divin et le chant liturgique. Ce fut sous son règne que la corporation connue sous la désignation de *Chapelle Sixtine* fut régulièrement attachée, pour le chant des offices de chaque jour, au sanctuaire dont elle a, depuis lors, porté le nom. De cette époque date, pour la chapelle pontificale, une nouvelle ère artistique : depuis lors les meilleurs chanteurs de l'étranger affluèrent à Rome, où ils trouvaient l'occasion d'exercer leur art et de se faire entendre, et où les attiraient, par surcroît, de notables avantages matériels<sup>3</sup>.

Sixte IV intervint à diverses reprises activement pour le maintien de la pureté de la doctrine; il ordonna, en particulier, des poursuites contre les Vaudois de France et du Piémont<sup>4</sup>.

Il veillait avec un soin jaloux à la conservation du caractère

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 1148; JACOB. VOLATERRANUS, p. 169 et suiv.; RAYNALD, ad an. 1482, n<sup>o</sup> 47 et suiv.; *Bull.*, p. 284 et suiv.; WADDING, t. XIV, p. 285 et suiv.; *Anal. Francisc.*, t. II, p. 284; BALUZE-MANSI, *Miscell.*, t. IV, p. 471 et suiv.; MARTÈNE, t. II, p. 1672 et suiv.; OROLOGIO, *Canonici di Padova*, p. 157; SCHULTE, *Quellen*, t. II, p. 332; VALENTINELLI, *Regesten* (Munich, 1865), p. 522; SUMMONTE, t. III, p. 503 et suiv.; STÆLIN, t. III, p. 594.

<sup>2</sup> RAYNALD, ad an. 1481, n<sup>o</sup> 52-53.

<sup>3</sup> HABERL, *Bausteine*, t. I<sup>er</sup>, p. 72, et III, chap. intitulé : Die römische schola cantorum und die päpstlichen Kapellsänger bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts : Leipzig, 1887; tirage à part du *Vierteljahrsschrift f. Musikwissenschaft*, 3<sup>e</sup> année. La deuxième livraison des *Bausteine* contient le catalogue de la musique conservée aux Archives de la chapelle pontificale (Leipzig, 1888). Ces publications de l'illustre éditeur des œuvres de Palestrina sont bien supérieures à ce qui avait été fait avant lui en ce genre (SCHELLE, *Die papstl. Sängerschule*, Wien, 1872), et par ses recherches dans les trésors musicaux des Archives romaines, il a rendu des services qui ne s'oublieront point.

<sup>4</sup> LEA, t. II, p. 149, 187, 286, 416; BERNINO, p. 208 et suiv.; *Bull. prædic.*, t. III, p. 487, 501, 577; MARTÈNE, t. II, p. 1507, 1510; *Bull.*, p. 263 et suiv.; voy. : PELAYO, t. I<sup>er</sup>, p. 548, 788; REUSCH, t. I<sup>er</sup>, p. 42. — Sur l'ordonnance de Sixte IV contre l'esclavage, voy. RAYNALD, ad an. 1471, n<sup>o</sup> 21-22.

monarchique de la constitution de l'Église; on a déjà pu s'en rendre compte à la lecture des pages qui précèdent. En 1478, il déclara que personne n'était lié par les décrets du concile de Constance, auxquels Martin V avait déjà refusé sa sanction, exception faite de ceux qui concernent la foi. En 1483, il renouvela la bulle de Pie II, interdisant l'appel à un concile<sup>1</sup>.

L'un des traits particulièrement remarquables du caractère de Sixte IV est l'ardeur de sa dévotion à la Sainte Vierge. Sigismondo de' Conti rapporte qu'il avait coutume de prier devant une image de la Mère du Sauveur avec une telle piété et un tel recueillement, qu'il restait une heure sans détourner une seule fois le regard<sup>2</sup>. Il était plein de sollicitude pour les sanctuaires dédiés à Marie sur le sol de l'Italie, et particulièrement pour ceux de Lorette et de Genezzano<sup>3</sup>. En 1475, il institua la fête de la Visitation de la Vierge et publia à ce sujet une encyclique<sup>4</sup>. Il encouragea de diverses manières la dévotion du rosaire<sup>5</sup>. Il dota Rome de sanctuaires fameux, témoins

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1478, n° 46; ad an. 1483, n° 18 et suiv., GEBHARDT, p. 45; voy. aussi, plus haut, p. 300 et 350. — Sixte IV, on le sait, fut le champion résolu de l'autorité du Pape contre les fausses théories conciliaires: si on l'ignorait, il suffirait, pour s'en convaincre, de lire les Annotations autographes (inéd.) écrites par lui sur les actes officiels du concile de Constance; je dois de les avoir connues à l'extrême bonté de M. le Dr Finke. En marge de la Bulle de convocation *Ad pacem*, du 8 décembre 1453 (MANSI, t. XXVII, p. 537 et suiv.), à côté des mots « Nos votis... conspiciemus » on lit cette note: « Sixtus papa IIII manu propria addidit et glosavit in originali existenti in bibliotheca: Deceptus fuit papa Johannes. » A côté des mots: « deinde... securit. civ. Const. », Sixte IV a écrit: « Papa habet determinare locum concilii et tempus et solus habet congregare concilium, ideo petitur ab eo, etc. » Au 5 novembre, à côté de la note marginale « Inchoatio concilii » (voy. MANSI, p. 532), Sixte IV a écrit: « Parvi roboris. » En marge de la Bulle d'ouverture, on lit cette note de sa main: « Nota quod Papa statuit et concilium approbat, ideo Papa est super concilium, quemadmodum rex, qui statuit, est super concilium suum, quod facta per regem approbat. » (Bibliothèque Barberini, XVI-63.) — Au sujet de ces annotations, voy. H. FINKE, *Forschungen und Quellen zur Gesch. des Konstanzer Concils* (Paderborn, 1889), p. 54.

<sup>2</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 204.

<sup>3</sup> TUNSELLINUS, p. 140 et suiv.; DILLON, *Unsere liebe Frau vom guten Rathe*, Einsiedeln, 1887.

<sup>4</sup> RAYNALD, ad an. 1475, n° 34. Voy. FABRICIUS-MANSI, t. VI, p. 401.

<sup>5</sup> *Bull. predic.*, t. III, p. 567, 576 et suiv.; *Bull.*, p. 268; GIESELER, *Kirchengesch.*, t. II, 4<sup>e</sup> part., p. 337.

éloquentes de son culte pour la Sainte Vierge : Sainte-Marie du Peuple, Sainte-Marie de la Paix, enfin la chapelle Sixtine, expressément dédiée à l'Immaculée Conception<sup>1</sup>. En 1475, il recommanda, pour la fête du 8 décembre, l'adoption d'un office où tout proclame l'Immaculée Conception<sup>2</sup>. A ce trait encore on reconnaît le moine franciscain. En effet, cet Ordre, contrairement à celui des Dominicains, était un des champions les plus zélés de cette opinion doctrinale, très répandue dans l'Église dès cette époque. La querelle des deux Ordres sur ce point de doctrine venait précisément de se rallumer.

Un Dominicain, Vincent Bandelli, avait soutenu, tant dans des conférences contradictoires publiques que dans ses écrits, qu'on ne peut qualifier la conception de la Vierge Marie d'immaculée, sans se rendre coupable d'hérésie, et, par conséquent, de péché mortel. La querelle ainsi rouverte atteignit bientôt un tel degré de violence que Sixte IV appela la cause par-devant son tribunal. S'il ne prononça pas une sentence définitive, son opinion personnelle n'en ressort pas moins clairement de la constitution publiée par lui en 1483. Il y dit, en effet : « Nous blâmons et condamnons les affirmations des prédicateurs qui se laissent emporter au point de prétendre que c'est un péché de croire ou de soutenir que la Mère de Dieu a été préservée de la tache du péché originel, ou de célébrer solennellement l'office de la Conception de Marie, ou encore d'entendre les sermons prêchés sur ce sujet... Nous blâmons et condamnons ces affirmations, en vertu de l'autorité apostolique, comme fausses, entachées d'erreur et absolument éloignées de la vérité, ainsi que les livres qui les contiennent. En outre, Nous arrêtons et décrétons que tous individus, prédicateurs de la parole de Dieu ou autres, quel que soit leur état, rang, fonction ou charge, qui, à l'avenir, auront la présomption de soutenir que les affirmations ainsi désapprouvées et condamnées par Nous sont vraies, ou liront, conserveront ou étudieront comme véridiques les livres de l'espèce ci-dessus

<sup>1</sup> *Bull.*, p. 269 et suiv. ; *Bull. Vatic.*, p. 205 et suiv. FRANTZ, p. 514, a mal compris cette Bulle.

<sup>2</sup> FRANTZ, p. 513.

désignée, après avoir eu connaissance de la présente constitution, tomberont par le fait même sous le coup de la sentence d'exclusion de la communauté de l'Église. »

Comme l'opinion publique, mise en présence de ce document, courait risque de s'égarer et d'y voir une décision dogmatique proprement dite au sujet de la doctrine en question, le Pape, voulant parer à ce danger, faisait suivre les dispositions que nous venons de rapporter d'une déclaration formelle, portant que le Siège apostolique n'avait pas encore prononcé, et qu'en conséquence, jusqu'à nouvel ordre, il n'était pas permis de taxer d'hérésie les adversaires de l'opinion soutenue par Duns Scot et par l'Université de Paris<sup>1</sup>.

Dans le domaine de la politique religieuse, Sixte IV fit de notables concessions aux gouvernements avec lesquels il vivait en bonne intelligence et à ceux dont il espérait se faire des amis. La conséquence de cette politique fut d'accroître plus que de raison l'influence déjà considérable du pouvoir temporel en matières purement religieuses<sup>2</sup>. Les papes Eugène IV et Nicolas V avaient déjà accordé à l'empereur Frédéric III des bulles relatives à la collation des sièges épiscopaux de Trente, Brixen, Gourck, Trieste, Coire, Piben, Vienne et Wiener-Neustad : par une Bulle du 8 avril 1473, Sixte IV, non content de confirmer ces privilèges, y ajouta le droit de présentation pour trois cents bénéfices<sup>3</sup>. En 1478, une autre bulle

<sup>1</sup> *Extrav. commun.*, lib. III, tit. XII, cap. II. Voy. le beau traité intitulé : *Zum Lobe der unbefleckten Empfängniss* (Fribourg, 1879), p. 58-59; DENZINGER, *Die Lehre von der unbesf. Empfängniss*, p. 30 et suiv. (2<sup>e</sup> édit., Wurzburg, 1855); FRANTZ, p. 513 et suiv.; HERGENROETHER, t. VIII, p. 213; *Kirchenlexikon*, t. IV, 2<sup>e</sup> édit., p. 473.

<sup>2</sup> On trouvera dans le *Jahrb. f. Schweiz. Gesch.*, t. IX, p. 21 et suiv., un exemple de « l'énergie véritablement étonnante » déployée même par de tout petits États pour imposer au choix du Saint-Siège des prélats dévoués à leurs intérêts. A rapprocher de la déclaration du duc de Wurtemberg au sujet de son prétendu droit de collation de sièges ecclésiastiques : voy. STAELIN, t. III, p. 539. — Sur le conflit auquel donna lieu la collation de l'évêché de Fréjus, et dans lequel Sixte IV fit prévaloir sa volonté, voy. LECOY DE LA MARCHÉ, t. I<sup>er</sup>, p. 543.

<sup>3</sup> *Mon. Habsb.*, t. I<sup>er</sup>, p. 316, 318.

accorda à Frédéric III le droit de nomination provisoire à divers sièges épiscopaux <sup>1</sup>.

En 1476, les ducs Ernest et Albert de Saxe obtinrent de Sixte IV le droit important de présentation pour plusieurs hautes dignités du chapitre de Meissen ; neuf ans après, ce droit était déjà étendu à toutes les autres charges du même chapitre <sup>2</sup>.

Une bulle du 8 juillet 1479 concéda au gouvernement de Zurich le droit de collation pour tous les bénéfices de la cathédrale et de l'église de Notre-Dame, ainsi que du chapitre d'Embrach, même pour ceux dont les vacances se produiraient pendant les mois réservés au Pape <sup>3</sup>.

En considération du grand nombre de crimes de faux monnayage et de crimes politiques commis par des clercs, Sixte IV permit à la république de Venise de traduire les coupables devant les tribunaux civils, à condition de leur adjoindre le vicaire du patriarche <sup>4</sup>.

En Espagne, le système de l'Église d'État était poussé très loin. Chacun des deux pouvoirs cherchant sans cesse à se consolider et à s'étendre, la collation des sièges épiscopaux était une cause de graves conflits. Pendant l'automne de 1478, le cardinal Pierre Ferrici, évêque de Tarragone, étant mort <sup>5</sup>, Sixte IV conféra ce siège à André Martinez : le roi Ferdinand, qui le voulait pour le cardinal Pedro Gonzalez de Mendoza, ordonna à Martinez de résigner sur-le-champ, sous peine d'exil et d'une forte amende pour lui et pour ses parents <sup>6</sup>. La collation du siège épiscopal de Cuença (1482) donna lieu à un con-

<sup>1</sup> *Mon. Habsb.*, t. II, p. 386 et suiv. Voy. *Archiv für œsterr. Gesch.*, t. LV, p. 175.

<sup>2</sup> *Cod. dipl. Sax.* ; *Urkundenbuch des Hochstiftes Meissen*, t. III, p. 240, 263, 272, 278 ; GESS, *Klostervisitationen des Herzogs Georg von Sachsen* (Leipzig, 1888), p. 2.

<sup>3</sup> *Geschichtsfreund*, t. XXXIII, p. 46 et suiv. ; *Jahrbuch f. schweiz. Gesch.*, t. IV, p. 9.

<sup>4</sup> FRIEDBERG, p. 672 ; voy. p. 690. — Sur la façon dont la seigneurie de Venise traitait les évêques qui ne lui agréaient pas, voy. l'étude de MAS-LATRIE, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1878, p. 571 et suiv.

<sup>5</sup> PANVINIUS, p. 325.

<sup>6</sup> PRESCOTT, t. I<sup>er</sup>, p. 255 ; *Archiv f. Kirchenrecht*, nouv. série, t. IV, p. 11 ; FRIEDBERG, p. 539 et suiv.

flit plus aigu encore : Sixte IV l'avait attribué à son neveu, Raphaël Sansoni, tandis que la reine Isabelle désirait y placer son confesseur, Alphonse de Burgos. Les deux souverains espagnols ayant adressé à ce sujet, à Rome, des remontrances qui ne furent pas écoutées, ils rompirent les relations et menacèrent de convoquer un concile. L'effet fut immédiat; dans la situation critique où Sixte IV se trouvait en Italie, l'amitié des souverains espagnols lui était précieuse; il leur accorda un droit étendu de coopération à la collation des sièges épiscopaux, et, par suite de cette concession, le siège de Guença fut donné à Alphonse de Burgos. Il faut dire, d'ailleurs, qu'Isabelle ne fit usage de cette faculté qu'en faveur d'hommes d'un réel mérite<sup>1</sup>.

Sixte IV fit preuve de plus d'indépendance dans la question de l'Inquisition espagnole. Ce tribunal était spécialement chargé de punir les membres de l'Église obstinés dans l'erreur ou pécheurs scandaleux<sup>2</sup>; en l'instituant, on avait eu principalement en vue la situation des Juifs espagnols. Dans aucun pays de l'Europe le système de commerce sans scrupules et l'usure impitoyable, dont ces dangereux étrangers ont la spécialité, n'avaient causé autant de désastres que sur le sol fertile de l'Espagne : de là de nombreuses persécutions, au milieu desquelles les Juifs n'avaient eu souvent le choix qu'entre la mort et le baptême; aussi se trouva-t-il bientôt, en Espagne, un grand nombre de convertis qui n'avaient de chrétien que le nom. Les Juifs masqués constituaient un danger infiniment plus grand que ceux qui restaient franchement attachés à leur religion. « Si ces derniers absorbaient une grande partie de la fortune nationale et du commerce de l'Espagne, les premiers

<sup>1</sup> MAURENBRECHER, *Studien* (Leipzig, 1874), p. 13; du même, *Kath. Reformation* (Nördlingen, 1880), p. 378; FRIEDBERG, p. 540; PRESCOTT, t. I<sup>er</sup>, p. 256 et suiv.; t. II, p. 586; SENTIS, *Monarchia Sicula*, p. 102. Voy. : HERGENROETHER, dans l'*Archiv für Kirchenrecht* (n. s.), t. IV, p. 13; PHILLIPS-VERING, *Kirchenrecht*, t. VIII, 1<sup>re</sup> part., p. 199 et suiv.

<sup>2</sup> Ceux qui étaient devenus, par le baptême, membres de l'Église, et dont la conduite donnait lieu de les considérer comme révoltés contre elle, étaient seuls justiciables des tribunaux de foi; les non baptisés ne le furent jamais. Voy. GRISAR, p. 551, note 1.

mettaient en péril à la fois la nationalité espagnole et la religion chrétienne; en effet, à l'abri derrière leur masque, ils parvenaient tantôt à se glisser dans une foule d'offices ecclésiastiques, parfois même à se hisser sur un siège épiscopal, tantôt à revêtir les plus hautes fonctions civiles, ou à s'introduire par le mariage dans toutes les familles nobles, et toujours situation ou richesses devenaient un instrument uniquement employé pour le triomphe du judaïsme sur la nationalité espagnole et sur la religion chrétienne<sup>1</sup>. » Pour l'Espagne chrétienne, cette question était devenue une question de vie ou de mort<sup>2</sup>.

L'institution de l'Inquisition avait eu pour objet de porter remède à cette situation. L'autorisation du Saint-Siège était nécessaire; elle fut accordée par Bref du 1<sup>er</sup> novembre 1478<sup>3</sup>. Pleins pouvoirs étaient donnés à Ferdinand et à Isabelle de nommer de deux à trois inquisiteurs, archevêques, évêques ou autres dignitaires ecclésiastiques, recommandables par leur prudence et par leurs vertus, prêtres séculiers ou réguliers, âgés d'au moins quarante ans et de mœurs irréprochables, maîtres ou bacheliers en théologie, docteurs ou licenciés en droit canon et ayant subi d'une manière satisfaisante un examen spécial. Ces inquisiteurs étaient chargés de procéder contre les Juifs baptisés relaps et contre tous autres coupables d'apostasie. Le Pape leur déléguait la juridiction nécessaire pour instruire le procès des coupables, conformément au droit et à la coutume, et autorisait les souverains espagnols à les destituer et à en nommer d'autres à leur place, sous la réserve qu'on ne pourrait annuler la bulle sans faire expressément mention de son contenu<sup>4</sup>.

Avant d'aller plus loin, et sur le désir de la reine Isabelle, on essaya encore une fois de ramener les égarés à la religion par des prédications et autres moyens pacifiques; l'obstination des coupables fit misérablement échouer cette tentative: il ne restait plus aux souverains qu'à agir: le 17 septembre 1480,

<sup>1</sup> HÉFELÉ, *Ximenes*, p. 277 et suiv.

<sup>2</sup> A. HUBER, *Ueber die spanische Nationalität und Kunst*. (Berlin, 1852.)

<sup>3</sup> Non le 1<sup>er</sup> septembre, comme le dit GRISAN, p. 560.

<sup>4</sup> LLORENTE, t. 1<sup>er</sup>, p. 167 et suiv.; t. IV, p. 410.

en vertu de la bulle du Pape, ils nommèrent Michel Morillo et Juan Martins, tous deux Dominicains, inquisiteurs pour la ville et le diocèse de Séville, et leur adjointèrent comme assesseurs deux prêtres séculiers. Le tribunal entra immédiatement en fonction : les judaïsants obstinés furent livrés au bras séculier et brûlés vifs <sup>1</sup>.

Un an ne s'était pas écoulé que Rome recevait de vives réclamations contre la sévérité outrée et l'irrégularité des procédés des inquisiteurs. De graves abus s'étaient produits ; le bref de Sixte IV, du 29 janvier 1462, ne laisse aucun doute à cet égard. Le Pape commence par y exprimer son mécontentement de ce que, dans le bref antérieur, on ait omis, à son insu, certaines clauses dont l'objet, à ce qu'il semble, était de parer plus sûrement aux abus, d'introduire une procédure modelée sur la coutume traditionnelle, et spécialement d'assurer la coopération des inquisiteurs et des évêques. Il est résulté de là, poursuit le Pape, que, sous prétexte d'exécuter le bref pontifical, les inquisiteurs ont jeté injustement beaucoup de gens en prison, sans se conformer aux usages judiciaires, qu'ils les ont soumis à de cruelles tortures, les ont déclarés hérétiques et ont confisqué les biens des suppliciés, de sorte que beaucoup de gens ont pris la fuite pour se soustraire à de pareils procédés. Au sujet des réclamations adressées au Saint-Siège, « le protecteur le plus sûr de tous les affligés », par les victimes de poursuites iniques, le bref ajoute qu'après en avoir conféré avec les cardinaux, le Pape a ordonné que les inquisiteurs eussent à se conformer, dans leur procédure, aux règles du droit et de l'équité, et à se concerter avec les évêques. Sixte IV déclare de plus que, s'il consent à laisser les inquisiteurs en fonction, c'est uniquement par considération pour le Roi, dont l'ambassadeur à Rome a plaidé leur cause. Si, à l'avenir, ils manquaient à se conformer aux règles du droit et de l'équité, à s'entendre avec les évêques locaux et à procéder de la façon qu'exige le salut des âmes, le Pape en mettrait d'autres à leur place. Les souverains espagnols

<sup>1</sup> LLORENTE, t. I<sup>er</sup>, p. 171 et suiv. ; HEFELÉ, *Ximenes*, p. 281 et suiv. ; RODRIGO, t. II, p. 71 et suiv. ; GRISAN, p. 561.

avaient demandé l'autorisation de nommer des inquisiteurs pour les autres parties du royaume; le Pape refusa, par le motif que l'Inquisition dominicaine y fonctionnait déjà<sup>1</sup>.

Sixte IV approuvait l'institution de la nouvelle Inquisition en elle-même<sup>2</sup>; mais il ne tarda pas à avoir de nouveaux motifs de mécontentement contre les inquisiteurs personnellement. Son mécontentement portait, non sur les principes, mais sur les formes; non sur le fond, mais sur la façon de procéder. Il paraît à peu près hors de doute que les souverains espagnols avaient voulu donner à la nouvelle Inquisition un caractère par trop séculier; que, dans certains cas, le danger réel résultant du nombre des pseudo-chrétiens leur avait servi de prétexte pour mettre en jeu le tribunal de la foi et atteindre, par son intermédiaire, leurs autres ennemis, et que, sous ce rapport, les nouveaux inquisiteurs ne se montraient que trop complaisants. C'est cet abus que Sixte IV entendait faire cesser en rappelant énergiquement les juges à l'observation stricte des règles du droit commun. Une bulle du 21 janvier 1479 nous fait connaître les procédés incroyables de Michel Morillo : il s'était permis de destituer, de son autorité privée, l'inquisiteur de Valence, nommé à ce poste par le général des Dominicains, et d'en mettre un autre à sa place. Par le bref en question, Sixte IV ordonnait la réintégration de l'ancien inquisiteur<sup>3</sup>.

Un moment vint en Espagne où, l'Inquisition s'étendant à toute chose, l'abus n'était plus tolérable. Sixte IV prit occasion du décret par lequel il autorisait l'extension de l'Inquisi-

<sup>1</sup> LLORENTE, t. IV, p. 394-397; GRISAR, p. 561 : il faut lire 1482 au lieu de 1492, cela va de soi.

<sup>2</sup> C'est ce que prouve d'une façon évidente le Bref du 23 février 1483, publié par LLORENTE, t. IV, p. 402-406. — Aucun Pape n'a condamné l'Inquisition espagnole comme Inquisition; beaucoup, au contraire, ont élevé la voix en sa faveur : Sixte V, par exemple, dans sa Bulle du 22 janvier 1588, où il parle de l'Inquisition espagnole comme d'une institution émanée de l'autorité du Saint-Siège (voy. RODRIGO, t. II, p. 153). Un édit de Ferdinand et Isabelle, en 1487, dit que l'Inquisition a été introduite en Espagne par le Saint-Siège : voy. REUSS, *Instructionen*, p. 134. D'autre part, il est incontestable que Rome fit tout pour adoucir les rigueurs de l'Inquisition et l'empêcher de servir d'instrument politique : voy. HÉFELÉ, *Ximenes*, p. 315 et suiv.

<sup>3</sup> *Bull. præd.*, t. III, p. 572.

tion aux royaumes de Castille et de Léon, pour ordonner expressément des peines sévères contre les inquisiteurs qui ne rempliraient pas leur office en conscience et conformément aux règles du droit commun <sup>1</sup>.

Un fait qu'il importe de signaler, pour bien caractériser l'Inquisition espagnole, est que « de même que le Pape, comme chef de l'Église, avait autorisé la nomination des premiers inquisiteurs, de même ce fut lui qui fixa pour la première fois, par un acte important, la procédure de la nouvelle institution ». En effet, dans le but de supprimer les trop nombreux appels en cour de Rome, appels qui n'étaient souvent qu'un expédient destiné à entraver le cours de la justice, il institua, au mois de juin 1483, l'archevêque de Séville juge d'appel représentant le Pape pour les causes soumises à l'Inquisition <sup>2</sup>.

Toutes les mesures préventives ordonnées par le Saint-Siège ne parvinrent pas à supprimer la dureté et l'injustice des traitements infligés aux malheureux traduits devant les tribunaux de l'Inquisition espagnole. Voulant porter remède à ce mal, Sixte IV ordonna, par un bref du 2 août 1482, les mesures suivantes : 1° les jugements rendus sur appel à Rome auront force de chose jugée en Espagne ; 2° les pénitents honteux seront absous à huis clos ; 3° les accusés absous ne devront plus être inquiétés par les inquisiteurs. A la fin de ce bref, Sixte IV adjure expressément les deux souverains de laisser les pécheurs repentants en jouissance paisible de leurs biens.

« La charité seule nous faisant ressembler au Seigneur Dieu, Nous prions et adjurons le Roi et la Reine, au nom de l'amour de Jésus-Christ, d'imiter Celui dont le propre est d'avoir toujours pitié et d'être toujours indulgent. Puissent-ils donc se montrer indulgents envers ceux de leurs sujets des ville et diocèse de Séville qui avouent leur erreur et implorent miséricorde <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> LLORENTE, t. IV, p. 410.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 411 et suiv. ; GRISAR, p. 562.

<sup>3</sup> LLORENTE, t. IV, p. 408-421. Voy. : HEFELÉ, *Ximenes*, p. 287 ; BAUMSTARK, *Isabella von Castilien* (Freiburg, 1874), p. 98 ; ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 69.

La même année vit encore la création d'un rouage important dans l'organisation de la nouvelle Inquisition : nous voulons parler de la fonction du grand inquisiteur. La première pensée semble en être venue aux deux souverains espagnols. Dans le courant de l'automne 1483, Sixte IV, après avoir fixé les pouvoirs spirituels de ce dignitaire, les attribua au prieur du monastère dominicain de Santa-Cruz, Thomas Torquemada<sup>1</sup>. « Il était chargé de la direction générale de l'Inquisition, avec autorisation de déléguer à d'autres sa mission apostolique et spécialement de recevoir, en qualité de représentant du Pape, les appels adressés au Saint-Siège, en place de l'autorité précédemment désignée à cet effet<sup>2</sup>. » La juridiction territoriale du grand inquisiteur fut étendue au royaume d'Aragon par bref spécial du Pape, en date du 17 octobre 1483<sup>3</sup>. En outre, et principalement dans le but de faciliter l'expédition des appels, un conseil d'inquisition fut adjoint au grand inquisiteur. Torquemada installa ce conseil<sup>4</sup> « en vertu des pouvoirs à lui conférés par le Pape, concernant la délégation de son autorité ». Beaucoup d'historiens ont prétendu, à tort, que les membres de ce conseil étaient uniquement des fonctionnaires de l'État : ils l'étaient effectivement, mais cette qualité n'était que subordonnée. Comme tels, ils recevaient naturellement du Roi la juridiction séculière ; mais ils ne possédaient aucuns pouvoirs spirituels avant d'en avoir été investis par le délégué. Le grand inquisiteur, nommé par le Roi, était toujours investi de la juridiction spirituelle par un bref apostolique<sup>5</sup>. Le Roi nommait les conseillers sur sa proposition, et ces derniers ne possédaient la

<sup>1</sup> Sur ce personnage, voy. BARTHÉLEMY, *Erreurs hist.* (Paris, 1875), t. IV, p. 170 et suiv. — L'instruction rédigée par Torquemada en 1484 a été publiée par REUSS, *Instructionen*, p. 11 et suiv. ; les autres documents reproduits dans cette publication (p. 67 : règles à suivre pour l'abjuration ; p. 70 : serment à prêter au moment de l'absolution) démontrent clairement le caractère ecclésiastique de l'Inquisition.

<sup>2</sup> GRISAR, p. 563 ; HÉFELÉ, *Ximenes*, p. 288.

<sup>3</sup> *Bull. ord. præd.*, t. III, p. 622. Voy. RODRIGO, t. II, p. 101 et suiv.

<sup>4</sup> RODRIGO, t. II, p. 163.

<sup>5</sup> A rapprocher des témoignages rapportés par RODRIGO les passages de L. a Paramo et de Carena cités par GRISAR, p. 564, note 2.

juridiction spirituelle qu'en suite de l'approbation du grand inquisiteur, qui, par cet acte, leur transmettait son autorité apostolique<sup>1</sup>.

L'Inquisition espagnole nous apparait donc comme une institution mixte, dans laquelle le caractère religieux conserve une prédominance marquée<sup>2</sup>. Le fait que les condamnés

<sup>1</sup> RODRIGO, *loc. cit.*; GRISAR, p. 564.

<sup>2</sup> L'œuvre de RODRIGO est traitée d'une façon trop générale et aurait besoin de nombreuses corrections; néanmoins, le mérite de l'auteur est d'avoir démontré que la théorie qui présente l'Inquisition comme une institution purement politique n'est pas soutenable. Le savant espagnol résume son opinion comme il suit: « Les tribunaux du Saint-Office n'avaient aucun caractère civil. C'étaient des tribunaux ecclésiastiques, tant par rapport aux causes dont ils connaissaient que par rapport à l'autorité qui les instituait. Cependant, en considération de la délégation donnée à leurs juges par la couronne, on peut dire qu'ils avaient un caractère mixte » (t. 1<sup>er</sup>, p. 276); c'est-à-dire que l'Inquisition espagnole était un tribunal ecclésiastique, mais jouissant de pouvoirs à lui conférés par l'autorité royale ». Les auteurs qui ont surtout contribué à répandre l'opinion que l'Inquisition espagnole était une institution purement politique ont été, en France, DE MAISTRE (*Lettre à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*. Lyon, 1837, p. 11 et suiv.); en Allemagne, RANKE (*Fuersten und Völker*. Hambourg, 1827, t. 1<sup>er</sup>, p. 241 et suiv.; la même idée se retrouve, avec quelques petits changements, dans la 4<sup>e</sup> édit., publiée en 1887, p. 195 et suiv.). Parmi les écrivains catholiques récents, elle n'est plus défendue que par trois savants: GAMS (*Zur Gesch. der span. Staatsinquisition*. Ratisbonne, 1878), HERGENROTHER (*Kirchengesch.*, t. II, 3<sup>e</sup> édit., p. 765 et *Staat u. Kirche*, p. 607 et suiv.) et KNOEFFLER (*Bohrbacher's Kirchengesch.*, p. 68 et suiv., et *Hist.-polit. Bl.*, t. XC, p. 325 et suiv., et t. XCI, p. 165 et suiv.). En faveur de l'opinion contraire, on peut citer, d'une part, les anciens théologiens de l'Inquisition, qui certes devaient savoir exactement ce qu'il en était, tels que PARAMO et CARENA; de l'autre, parmi les écrivains modernes: BALMÈS (*Protest. und Kath.*. Ratisbonne, 1845, t. II, p. 177), PRAT (*Histoire du P. Ribadeneira*, Paris, 1862, p. 347 et suiv.), ORTI Y LARA (*La Inquisicion*. Madrid, 1877), RODRIGO, GRISAR (voy. *Innsbr. Zeitschr. f. Kath. Theologie*, 1879, p. 548 et suiv.), BAUER (*op. cit.*, 1881, p. 742 et suiv.), F. X. KRAUS (*Alzogs Kirchengesch.*, t. II, 10<sup>e</sup> édit., p. 106, note 3), FUNK (*Lit. Rundschau*, 1880, p. 77 et suiv., et *Kirchengesch.*, p. 360), BRUECK (*Kirchengesch.*, 4<sup>e</sup> édit., p. 533, et *Kirchenlexikon*, t. VI, 2<sup>e</sup> édit., p. 765 et suiv.) et JULIO MELGARÈS MARIN (*Procedimientos de la Inquisicion*, 2 vol. Madrid, 1886, t. 1<sup>er</sup>, p. 82 et suiv.). Ce dernier, en sa qualité d'archiviste d'Alcala de Hénarès, était en mesure de prononcer un jugement en pleine connaissance des documents originaux. Du côté des écrivains protestants, nous citerons encore HERZOG, t. VI, 2<sup>e</sup> édit., p. 740 et suiv. (Benrath), et *Allg. Zeitung*, 1878, p. 1122. Si la vérité n'est pas encore, à l'heure actuelle, reconnue d'une façon générale, la cause en est à l'autorité exagérée que l'on accorde à Ranke. Nous ne nous arrêterons pas à discuter dans quelle mesure certains écrivains catho-

étaient livrés au bras séculier confirme cette opinion. Si l'Inquisition espagnole avait été une institution d'État, un tribunal royal, cette formalité n'aurait en aucune raison d'être. « Un tribunal dans les usages duquel il entre, d'une façon permanente, de livrer les coupables au tribunal séculier, n'est pas lui-même un corps séculier, ou bien il faut prendre cette épithète dans un sens tout différent de l'acception ordinaire. Or, le caractère spécialement religieux de l'Inquisition avait précisément pour conséquence le refus, par les juges de ce tribunal, de se charger de l'exécution des sentences capitales, et la formalité de la supplique par laquelle ces mêmes juges imploraient la miséricorde du pouvoir séculier en faveur des coupables, formalité en usage dans tous les tribunaux de foi ecclésiastiques », et exigée par le droit canon<sup>1</sup>.

Quiconque a tant soit peu étudié la vie de Sixte IV comme général de son Ordre a droit de s'attendre à le retrouver, comme Pape, déployant le même zèle pour la réforme. En tout cas, les encouragements en ce sens ne lui firent point défaut. Abstraction faite de ceux pour qui la question de la réformen'était qu'un prétexte commode pour masquer d'autres intentions, nombreux étaient ceux qui, animés d'intentions pures, adressaient de l'étranger à Rome des pétitions réclamant la restauration de la vie religieuse. Nous pouvons citer, notamment, un de ces mémoires, dont l'auteur, en énumérant les abus introduits dans l'Ordre de Cîteaux, signale spécialement les désordres causés par la commende<sup>2</sup>. A Rome

liques ont adopté l'opinion que nous combattons par parti pris d'apologie; l'historien n'a jamais le droit de se laisser guider par ce parti pris, son seul devoir étant la recherche de la vérité.

<sup>1</sup> GRISAR, p. 572.

<sup>2</sup> J'ai trouvé ce remarquable document (inéd.) à la Bibliothèque de l'Université de Wurzburg, M. ch. q. 15, provenant du monastère d'Ebrach, et intitulé : « Ad beatissimum in Christo patrem et dominum nostrum dom. Sixtum divina providentia Papam quartum... exhortatio de et super quibusdam gravaminibus ac injuriis per quosdam cardinales Romanæ curiæ... Cisterciensis sacri ordinis quibusdam abbatibus ac cœnobiis violenter illatis per rev. dom. Johannem Cisterciens. s. theol. profess. producta. » Nous y lisons, au f° 240<sup>b</sup>.

même des religieux zélés prêchaient fréquemment au peuple, dans un langage enflammé, la nécessité de la pénitence et de la réforme des mœurs. Des prêtres séculiers élevaient également la voix, disant aux Romains de trembler que Dieu, pour les punir de leurs désordres, ne laissât le champ libre aux Turcs. Bien loin de susciter des difficultés à ces courageux prédicateurs, le Pape leur prodiguait les encouragements; il se souvenait du succès avec lequel les prédications populaires avaient combattu la grande corruption du temps de la Renaissance<sup>1</sup>. Un prêtre séculier, venu à Rome au mois de février 1473, pour y prêcher la réforme, reçut du Pape, avec l'autorisation de se faire entendre en tous lieux, des secours matériels<sup>2</sup>. Au mois d'octobre 1471, Sixte IV envoya lui-même le célèbre Jacques de la Marche prêcher dans la ville d'Ascoli, que déchiraient alors les haines des factions<sup>3</sup>.

La preuve que Sixte IV était disposé à favoriser la réforme intérieure de l'Église est qu'il avait fait préparer une bulle relative à cette question; elle visait spécialement la réforme de la curie et entrait à ce sujet dans les détails les plus précis; les abus passés en coutume parmi les cardinaux y étaient impitoyablement signalés, et le Pape y prescrivait des mesures

« *Commenda est vipera matris Ecclesie rumpens viscera, exterminans spiritua-  
lia et devorans temporalia secundum ethimologiam nominis...* » ; au f° 241<sup>b</sup> :  
« *Testis est fere tota Italia, testis est ipsa Lumpardia ubi vix ordinis sunt ves-  
tigia... Testis est Sabaudia (on y aurait donné un monastère en commende à  
un enfant de trois ans !). Testis est ipsa Burgundia ubi monasteria nobilia sunt  
ad devorandum exposita.* » L'auteur, passionnément attaché à son Ordre,  
implore l'assistance du Pape pour en conjurer la ruine.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, t. I<sup>er</sup>, p. 40 et suiv.

<sup>2</sup> Lettre (inéd.) de J. Arrimboldus, datée de Rome, le 26 février 1473. (*Arch. Veneto*, 1888, fasc. 71, p. 241 et suiv.) Nous savons, par le témoignage de J. VOLATERRANUS, p. 173, qu'un certain P. Paolo Toscanella, s'étant permis, dans un sermon prononcé en présence de la cour pontificale, d'attaquer en termes violents le Pape, sa famille et les cardinaux, Sixte IV le laissa faire tranquillement.

<sup>3</sup> Jacobo de Marchia ord. min. prof., dat. Romæ 1471, Octob. 17 (inéd.) :  
« *Hortamur te charitate paterna, ut ad civitatem ipsam te conferre et in eadem  
gratia tibi assistente divina quiquid boni poteris operari velis.* » (*Archives  
secrètes des Papes, Lib. brev. 14, f° 1.*)

dont l'exécution eût assurément changé la face des choses dans le collège des cardinaux et dans la curie tout entière<sup>1</sup>. Malheureusement, cette bulle ne fut jamais publiée : la responsabilité en retombe sans doute moins sur le Pape lui-même<sup>2</sup> que sur son entourage. D'une part, ses neveux savaient mieux que personne quelles seraient, pour eux personnellement, les conséquences d'une réforme; et, d'autre part, la résistance du collège des cardinaux doit entrer largement en ligne de compte. Une lettre, écrite en 1481, dans laquelle Petrus Barrocius fait un tableau complet de la corruption de la curie, ne laisse subsister aucun doute à cet égard : « Sixte IV », dit-il, « voulait supprimer ces abus; il institua une commission de réforme, mais la majorité des cardinaux vota contre les propositions

<sup>1</sup> Bulle *Quoniam regnantium cura*, s. d. (inéd.). (Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 3884, f<sup>o</sup> 118-132<sup>b</sup>. Quelques extraits en ont été publiés dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. I<sup>er</sup>, p. 479 et suiv.; d'autres se trouvent dans le Cod. Vatic. 3883: voy. l'article de HABERL dans le *Vierteljahrsschrift f. Musikwissenschaft*, t. III, p. 242. Cette bulle se trouve encore à la Bibliothèque nationale de Munich, Cod. 422, f<sup>o</sup> 239 et suiv.) La Bibliothèque nationale de Florence possède, dans le Cod. Capponi LXXXII, n<sup>o</sup> 26, des extraits de cette « *Reformatio Sixti IV* ».

<sup>2</sup> Malgré tout, il est incontestable que Sixte IV eût dû faire davantage pour la réforme. Tout en tenant compte des tourmentes qui ont fait de son règne un des plus agités que l'on connaisse, il n'en est pas moins certain que les améliorations réalisées pour remédier à une situation déplorable se réduisent à trop peu de chose. Elles ont porté principalement sur la réforme des Ordres religieux : voy. GROTEFEND, t. I<sup>er</sup>, p. 22; MOHR, *Regesten*, t. I<sup>er</sup>, p. 98; *Jahrb. f. schweiz. Gesch.*, t. IX, p. 75; MAZZUCHELLI, t. II, 3<sup>e</sup> part., p. 1863; WADDING, passim; *Bull. prædic.*, t. III, p. 526, 585, 588; *Croniche di S. Francesco*, t. III, p. 204; Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 13, f<sup>o</sup> 87 : Bref (inéd.) à l' « *episc. Acien.* », datée de Rome, le 1<sup>er</sup> octobre 1480; *ibid.*, f<sup>o</sup> 190 : « *Abbati monasterii S. Pauli de urbe*, dat. Rom. 1480, Nov. 22 » (réforme du mon. de Todi); *ibid.*, f<sup>o</sup> 221, Bref pour « *Hermann elect. et confirmat. Coloniens.*, etc., dat. Rom. 1480, Dec. 6 » (sommation d'abolir certains abus); *Lib. brev.* 14, f<sup>o</sup> 15<sup>b</sup> et 32 (réforme de monastères d'Irlande et de Sicile). Voy. encore RAYNALD, ad. an 1483, n<sup>o</sup> 36 (réforme du clergé de France). Un acte d'une portée plus considérable que ces ordonnances isolées est la constitution contre la simonie, du 22 mai 1462 : voy. *Bull.*, p. 208-209. — Sur une tentative de Sixte IV, tendant à faire réformer le pacte électoral de l'évêché de Bamberg, voy. *Quellensammlung f. fränk. Gesch.*, t. IV, p. xci et suiv. — L'intention de Sixte IV, en confirmant les Ordres désignés plus haut, était d'en faire les instruments de la réforme. — Sur le soin de Sixte IV à choisir de bons évêques, voy. l'étude de MAS-LATRIE, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1878, p. 570 et suiv.

des bien pensants <sup>1</sup>. » Un pareil vote n'eût pas été possible, s'il n'eût été précédé de changements importants dans la composition du collège des cardinaux.

Déjà, sous le règne de Paul II, le Sacré Collège avait perdu les deux membres les plus actifs de la fraction résolue à lui conserver son caractère rigoureusement ecclésiastique <sup>2</sup>. Sous le pontificat de Sixte IV, la mort frappa des coups redoublés dans les rangs des vieux cardinaux. Le grand Bessarion disparut le premier, en 1472; l'énergique Forteguerra s'éteignit à Viterbe, le 21 décembre de l'année suivante <sup>3</sup>; l'année 1476 vit la fin de trois membres éminents du Sacré Collège : Roverella (3 mai), Calandrini (24 Juillet <sup>4</sup>.) et Agnifilus (8 novembre). Latino Orsini rendit le dernier soupir le 11 août 1477 <sup>5</sup>; il fut suivi au tombeau par l'austère Capranica en 1478 (3 juillet), et par les cardinaux Eroli et Ammanati en 1479 (2 avril et 18 septembre) <sup>6</sup>. Tous ces représentants d'un temps meilleur ne furent pas remplacés; bien que, pendant ses treize années de pontificat, Sixte IV n'ait pas, en huit promotions, conféré la pourpre à moins de trente-quatre prélats <sup>7</sup>, dont vingt-

<sup>1</sup> Lettre de P. Barrocus au cardinal Petrus Fuscarenus, atée de Bellune, le 13 août 1481, publiée dans les *Anecd. Veneta*, ed. CONTARINI, p. 202. — Voy. sur le même sujet ce que disent le cardinal AMMANATI (*Epist.*, p. 272 : dans l'édition de Francfort, p. 820 et suiv.) B. FULGOSUS, t. II, cap. 1, et SAVONAROLE. (VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 15 et suiv., 19 et suiv.) Je reviendrai sur ce dernier, dans l'introduction du cinquième volume.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 134. — Torquemada était mort le 20 septembre 1468.

<sup>3</sup> Ces dates, comme les suivantes, sont empruntées aux *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. — Sur la mort de Forteguerra, voy. NICCOLA DELLA TUCCIA, p. 105.

<sup>4</sup> Voy. FALONI, p. 511, et SFORZA, *Nicol. V* (traduction HORAK, Innsbrück, 1887, p. 134).

<sup>5</sup> Les importantes fonctions de camerlingue échurent après lui à d'Estouteville (sa nomination eut lieu le 12 août 1477 : il l'annonce aux Florentins dans une Lettre (inéd.) du même jour : voy. Archives d'État de Florence, X-II-25, f<sup>o</sup> 124<sup>b</sup>), et, après la mort de celui-ci, à Raphaël Sansoni Riario : voy. MARINI, t. II, p. 245, et, aux Archives d'État de Rome, *Div. Sixti IV*, 1482-1484 (inéd.), f<sup>o</sup> 135.

<sup>6</sup> Sur les dernières années, la mort et le tombeau d'Ammanati, voy. sa Monographie, par PAULI, p. 91-98 (très rare.)

<sup>7</sup> Sur les vingt-deux Italiens, six étaient Romains. On admet communément que Sixte IV a créé trente-cinq cardinaux; mais la nomination de Théobald de

deux Italiens, dans la plupart des cas les considérations d'ordre purement religieux n'entrèrent pour rien dans son choix ; aux cardinaux infectés d'esprit séculier morts sous son règne, tels que Jouffroy († 1473), Alain († 3 mai 1474), d'Estouteville († 22 janvier 1483<sup>1</sup>), de Gonzague († 21 octobre 1483), succédèrent trop promptement d'autres semblables à eux.

La première promotion faite par Sixte IV fut déjà scandaleuse : elle ne comprenait que deux cardinaux, deux neveux du Pape, tous deux fort jeunes, et dont l'un était absolument indigne de cette haute situation. La deuxième promotion eut lieu le 7 mai 1473<sup>2</sup> : dans cette circonstance, le Pape eut surtout en vue d'être agréable à certains princes séculiers : l'archevêque d'Arles, Philippe de Lévis, était patronné par le roi René ; l'évêque de Novarre, Jean Arcimboldi, par le duc de Milan. La nomination de Philibert Hugonet, évêque de Mâcon, paraît avoir été faite en considération du duc de Bourgogne<sup>3</sup>. Quant à Stephano Nardini, Sixte IV dit lui-même qu'il lui a conféré la pourpre dans le but d'exciter le zèle des membres de la curie par son exemple<sup>4</sup>.

Si Nardini, fondateur d'un collège pour de pauvres étudiants<sup>5</sup>, était digne d'entrer dans le conseil suprême de l'Église, on ne saurait en dire autant des autres Italiens compris dans la promotion du 7 mai 1473. Giov. Batista Cybò avait eu une jeunesse légère, et le riche Antonio Giacomo Venier menait une

Luxembourg (*Lettres de Louis XI*, t. III, p. 107) est très incertaine : d'après FRIZON, p. 523 et suiv., Théobald était *designatus*, mais non *publicatus*. Les *Acta consist.* (inéd.) et autres sources ne contiennent aucune indication à cet égard, de sorte que j'ai cru ne pas devoir citer son nom avec les autres.

<sup>1</sup> C'est la date donnée par les *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes, tandis que BORCIA, *Velletri*, p. 382, indique celle du 22 février.

*Acta consist.* des Archives secrètes des Papes, f° 46, et Lettre (inéd.) d'Oldroandus de Bonafrugis, datée de Rome, le 10 mai 1473. (Archives Gonzague.)

<sup>2</sup> LJUBICS, *Dispacci, etc.*, p. 33, démontre que la nomination de Ph. Hugonet fut faite par égard pour le duc de Bourgogne.

<sup>3</sup> Lettre (inéd.) à Louis XI, du 22 août 1473. (Archives d'Etat de Milan.) Voy. plus haut, p. 296.

<sup>4</sup> ARMELLINI, p. 645 ; FORCELLA, t. XIII, p. 171.

existence fastueuse. Les deux cardinaux espagnols nommés le même jour, Auxias de Podio et Pedro Gonzalez de Mendoza, archevêque de Tolède, méritaient, au contraire, à tous égards, cette haute distinction <sup>1</sup>.

Entre cette promotion et la suivante, il s'écoula un intervalle de plus de trois années. Un ambassadeur alors présent à Rome relate les démêlés violents auxquels cette question donnait lieu entre les Cardinaux et le Pape ; malgré tous ses efforts, celui-ci ne put, au bout de ce temps, faire entrer que cinq nouveaux membres dans le Sacré Collège <sup>2</sup>. La promotion eut lieu le 18 décembre 1476 <sup>3</sup> ; elle comprenait : un seul Italien, G.-B. Melleni, évêque d'Urbin ; deux Français, Charles de Bourbon et Pierre de Foix ; un Espagnol, Pierre Ferrici, et un Portugais, Georges da Costa, archevêque de Lisbonne, l'un des plus riches princes de l'Église du temps ; il mourut en 1503, âgé de cent ans <sup>4</sup>.

Dès le mois de mars de l'année suivante, on constata des négociations relatives à un projet de nomination de cardinaux. Le 24 de ce mois, Sixte IV proposa comme candidats, au consistoire, Jean d'Aragon (fils de Ferdinand) <sup>5</sup>, Ascagne-Marie Sforza, Pierre Foscari, et deux de ses neveux, Christophe de la Rovère et Jérôme Basso de la Rovère <sup>6</sup>. Les négociations

<sup>1</sup> Sur les huit cardinaux nommés en 1473, voy. CIACONIUS, t. III, p. 47 et suiv. ; CARDELLA, t. III, p. 182 et suiv. ; CONTELIORUS, p. 69 ; FRIZON, p. 519 et suiv. ; DOMINICUS, *De dignit. ep.*, 33. Les *Acta consist.* (inéd.) montrent que l'attribution des titres eut lieu le 17 mai.

<sup>2</sup> Lettres (inéd.) de J. P. Arrivabene, datées de Rome, les 10, 18 et 22 décembre 1476. (Archives Gonzague.)

<sup>3</sup> INFESSURA, p. 1145, place cette promotion au 17 décembre : c'est faux : la date vraie, 18 décembre, est donnée par la *Cron. Rom.*, p. 34, et par les *Acta consist.* (inéd.). Les cardinaux furent publiés le 20 : voy. CONTELIORUS, p. 71.

<sup>4</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 262 ; CIACONIUS, t. III, p. 55 et suiv. ; CARDELLA, t. III, p. 192 et suiv. : FRIZON, p. 524 et suiv. — Sur Pierre de Foix, voy. MARTÈNE, t. II, p. 1530, et MIGNÉ, p. 921.

<sup>5</sup> *Giorn. Nap.*, p. 1138 ; MAZZUCHELLI, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> part., p. 927.

<sup>6</sup> J'ai relevé ce détail, inconnu jusqu'ici, dans une Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 24 mars 1477 : il désigne les neveux du Pape comme il suit : « El castellano de S. Agnolo qui el qual è arcivescovo de Tarentaso gientilhomio piemontese dicto de la Rovere buon dottore e prelato assai commendato e lo vescovo di Recanati nepote d. S. S<sup>ta</sup> ex sorore. » (Archives Gonzague.)

durèrent tout l'été<sup>1</sup> et se terminèrent le 10 décembre 1477 à l'entière satisfaction de Sixte IV. Ce jour-là, tous les candidats proposés par lui reçurent la pourpre, à l'exception d'Ascagne Sforza ; avec eux furent admis dans le Sacré Collège Gabriel Rangone<sup>2</sup>, des Frères Mineurs, Georges Hesler<sup>3</sup>, serviteur dévoué de la maison de Habsbourg, et enfin un troisième neveu du Pape, Raphaël Sansoni Riario<sup>4</sup>. Le grand nombre des nouveaux élus entraîna, comme conséquence, la création d'un nouveau titre cardinalice, fait qui ne s'était plus vu depuis des siècles. Sixte IV désigna à cet effet l'église de Saint-Nicolas voisine du Colisée (*Sanctus Nicolaus inter imagines*), qui fut attribuée à Pierre Foscari<sup>5</sup>.

Le fait de revêtir de la pourpre trois neveux du Pape à la fois était déjà suffisamment extraordinaire ; mais ce qui l'était encore plus, c'est que l'un d'eux, Raphaël Sansoni, venait à peine d'atteindre l'âge de dix-sept ans ! On admit sans peine qu'il n'entraît pas dans le Sacré Collège pour y représenter l'élément religieux, pas plus, d'ailleurs, que Christophe et

<sup>1</sup> Lettre (inéd.) du cardinal de Gonzague, datée de Rome, le 18 juin 1477. (*Loc. cit.*)

<sup>2</sup> Déjà recommandé pour le chapeau en 1475 par le roi de Hongrie : voy. *Mon. Hung.*, t. II, p. 295.

<sup>3</sup> Frédéric III travaillait déjà depuis plusieurs années pour obtenir la nomination de Hesler (sur la vie de ce personnage, voy. WUERDTWEIN, *Nov. Subsid.*, t. XIII, p. 63 et suiv.), et il l'avait espérée pour le mois de mars 1474 ; voy. *Mon. Habsb.*, t. I<sup>er</sup>, p. 329 et suiv. Voy. encore le Bref de 1475, dans MARTÈNE, t. II, p. 1497 et suiv., et une Dépêche de 1476, publiée par GINGINS LA SARSA, t. I<sup>er</sup>, p. 288. — Hesler avait déjà reçu, au mois de février 1477, la promesse de sa nomination (voy. ENNEN, t. III, p. 530) ; Sixte IV décréta que s'il venait à mourir avant la publication, elle devait être tenue pour faite : voy. RAYNALD, ad an. 1477, n<sup>o</sup> 11. La publication n'eut lieu qu'en décembre : voy. *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 53. — Sixte IV envoya le chapeau rouge à Hesler le 13 janvier 1478 : *Mon. Habsb.*, t. III, p. 447. — Hesler ne vint à Rome que le 21 janvier 1480 : la cérémonie de l'ouverture de la bouche eut lieu le 28 ; il repartit de Rome le 1<sup>er</sup> mai : voy. *Acta consist.* (inéd.), f<sup>o</sup> 59. (Archives secrètes des Papes.)

<sup>4</sup> Voy. CIACONIUS, t. III, p. 93 et suiv. ; CARDELLA, t. III, p. 202 et suiv. ; CONFELORIUS, p. 72 ; ce dernier rectifie Ciaconius sur plusieurs points.

<sup>5</sup> Voy. ARMELLINI, *Chiese*, p. 23 ; PHILLIPS, t. VI, p. 224 ; PANVINIUS, *De episc. titulis*, etc., p. 20 ; aux p. 28 et 42, le même écrivain signale diverses innovations de Sixte IV. — Sur P. Foscari, voy. OROLOGIO, *Canonici di Padova*, p. 82 et suiv.

Julien de la Rovère. Les uns comme les autres, « si tranchées d'ailleurs que fussent les différences de leurs caractères, étaient de grands seigneurs, occupés avant tout d'intérêts temporels. Le quatrième des neveux du Pape, Jérôme Basso de la Rovère, évêque de Lorette et de Recanati, était un prélat irréprochable ; jamais il n'abusa de la faveur de son oncle, ni, dans la suite, de celle de son cousin, Jules II<sup>1</sup>. » Christophe de la Rovère étant mort le 1<sup>er</sup> février 1478<sup>2</sup>, Sixte IV lui donna pour successeur dans le Sacré Collège son frère Dominique. Celui-ci fit construire, pour son propre usage, d'abord le palais de la place Scossacavalli, très admiré à l'époque, puis, dans le voisinage du Ponte-Molle, une villa où Sixte IV lui rendit plusieurs fois visite, et enfin la chapelle de Sainte-Marie du Peuple, dont il confia la décoration au Pinturicchio, qui avait déjà exécuté des peintures dans son palais. La petite ville de Montefiascone lui doit sa principale église, et Turin, sa ville natale, sa cathédrale, œuvre de Meo dal Caprino, qui présente une analogie si surprenante avec les églises romaines. Ce membre de la famille de la Rovère était, d'ailleurs, recommandable par ses mérites et par la dignité de sa vie ; sa connaissance des lettres ne dépassait pas la moyenne ; il ne brillait ni par l'érudition, ni par une intelligence naturelle, ni par d'autres qualités ; la faveur du maître, sa bonne réputation, son fidèle attachement et sa serviabilité étaient ses seuls titres à cette élévation<sup>3</sup>. »

Les récentes nominations, l'influence croissante des neveux du Pape, de plus en plus nombreux dans son entourage, commencèrent dès lors à faire de la cour de Rome une cour assez semblable à celles des princes séculiers. L'influence des cardinaux pâlissait de jour en jour devant celle de Jérôme Riario, devenu en 1477 citoyen romain et membre de la noblesse,

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 261.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes. — Le dessin du magnifique tombeau de Dominique à Sainte-Marie du Peuple a été publié par Tosi, pl. 126.

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 145; MUNTZ, t. III, p. 37 et suiv.; ADINOLFI, *Portica*, p. 144 et suiv., 251 et suiv.

et, depuis 1480, capitaine général de l'Église<sup>1</sup>. La situation de ce parvenu répondait à l'étalage de faste qu'il déployait dans les circonstances solennelles ; il mettait son orgueil à dépasser, sous ce rapport même, les cardinaux membres de familles princières<sup>2</sup>. Le genre de vie entièrement mondain de certains vieux cardinaux, tels que Rodrigue Borgia, François de Gonzague et d'Estouteville, pour ne citer que les plus marquants, l'introduction dans le Collège des cardinaux de nouveaux éléments de même nature, et la rapide disparition d'un grand nombre de ses membres animés d'un esprit strictement ecclésiastique, découragèrent des hommes graves et pieux, tels que Fr. Piccolomini et Marco Barbo, et ils prirent le parti de rester le plus possible loin de Rome. Au contraire, Giovanni Michiel et Pierre Foscari, parents et compatriotes de Barbo, mais patriciens de Venise avant tout, s'accoutumèrent très facilement au nouvel ordre de choses<sup>3</sup>.

Les nominations postérieures, en faisant du Sacré Collège un corps plus brillant que jamais, eurent pour résultat d'accroître encore cette tendance. La promotion du 15 mai 1480<sup>4</sup> fut particulièrement déplorable, à ce point de vue, comme à d'autres encore : les élus étaient, presque sans exception, des hommes de grandes familles : ils se nommaient Paul Fregoso, Ferry de Clugny<sup>5</sup>. Cosme Orsini de' Migliorati, et enfin « Jean-Baptiste Savelli ; jusqu'alors ses grands mérites n'avaient pu prévaloir contre l'opposition du parti des Orsini. Il avait

<sup>1</sup> INFESSURA, p. 1147 — Sur l'influence exercée par Riario, voy. les citations de SCHMARSOW, p. 367, et, au Supplément de l'édition allemande, t. II, n° 126 et 127, les dépêches des ambassadeurs florentins. Voy. encore : DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *Institution du comte palatin de Latran en faveur de Jérôme Riario*, etc. Nantes, 1886.

<sup>2</sup> Voy. JACOBUS VOLATERRANUS, p. 104. — Sur le palais de Jérôme Riario, voy. SCHMARSOW, p. 116, et ADINOLFI, *La torre de' Sanguigni* (Rome, 1863), p. 49 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. SCHMARSOW, p. 144 et suiv., et KNEBEL, t. II, p. 392.

<sup>4</sup> La date n'est pas le 5 mai, comme le disent CIACONIUS, t. III, p. 215, et CONTELORIUS, p. 75, mais « die lunæ XV Maii », comme il ressort des *Acta consist* (inéd.), f° 59, des Archives secrètes des Papes.

<sup>5</sup> D'après FRISON, p. 527, c'était un homme de haute valeur. Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1881, p. 444 et suiv., et MICHE, p. 688 et suiv.

fait ses preuves dans un grand nombre de légations, possédait à un degré rare l'esprit d'entreprise et le talent d'organisation ; aussi Paul II l'avait-il déjà désigné pour la pourpre ; mais la mort subite de ce Pape et l'influence de Latino Orsini sur Sixte IV firent ajourner indéfiniment son élévation. N'oublions pas Jean Colonna, dont l'entrée dans le Sacré Collège y implanta les haines des factions : d'un côté, les Savelli et les Colonna, unis d'amitié à Julien de la Rovère ; de l'autre, Jérôme Riario, de plus en plus étroitement lié, comme seigneur temporel <sup>1</sup>, aux Orsini. »

En donnant accès dans le Sacré Collège à Giovanni Conti de Valmontone et à Batista Orsini, la promotion du 15 novembre 1483 y accrut encore l'influence des grandes familles romaines. Avec eux y entraient l'Espagnol Jean Molès, l'archevêque de Tours, Élie de Bourdeilles, et l'évêque de Parme, Jean-Jacques Sclafenatus, âgé seulement de vingt-trois ans <sup>2</sup>. Le choix de ce jeune prélat fit beaucoup parler et détruisit complètement l'excellente impression qu'eût pu produire celui d'Élie de Bourdeilles, un saint <sup>3</sup>. Mais cette maladresse fut encore dépassée le jour où Sixte IV, par des considérations d'ordre purement temporel et politique, revêtit de la pourpre romaine Ascagne-Marie Sforza (mars 1484 <sup>4</sup>)

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 147.

<sup>2</sup> *Acta consist.* (inéd.) f° 67 (Archives secrètes des Papes) ; GIACONIUS, t. III, p. 81 et suiv. ; CANDELLA, t. III, p. 221, n'est pas certain de la date : CONTE-LORIUS, p. 76, la donne exactement. — Sur Sixte IV et les cardinaux de la maison d'Orsini, voy. *Lett. eccles. di P. Sarnelli* (Napoli, 1686), p. 332.

<sup>3</sup> Dans le post-scriptum d'une Lettre (inéd.), datée de Rome, le 18 novembre 1483, Stefano Guidotto qualifie Bourdeilles « sanctissimus et observandissimus s. religionis ». (Archives Gonzague, à Mantoue.) Voy. encore FRIZON, p. 529 et suiv., et MIGNÉ, p. 588.

<sup>4</sup> D'après CONTE-LORIUS, p. 76, la nomination d'Ascagne Sforza fut faite le 6 mars « in secreto consistorio et die 17 fuit publicatus ». *Les Acta consist.* (inéd.) des Archives secrètes des Papes ne nous renseignent que sur le dernier point. Dans une Lettre (inéd.) datée de Rome, le 16 mars 1483, Stefano Guidotto dit qu'on croit qu'Ascagne sera publié le lendemain. (Archives Gonzague.) J'ai trouvé dans le *Lib. brev.* 16, des Archives secrètes des Papes, un Bref (inéd.) à Ascagne, datée du 17 mars 1484, dans lequel on lui annonce qu'il a été nommé cardinal ce même jour, « de unanimi consilio et consensu » des cardinaux. Il ressort d'une Lettre (inéd.) du cardinal Arcimboldus au duc de Milan, datée de Rome, le 22 décembre 1476, qu'on travaillait alors active-

Quand on songe que ce fut cet homme qui, par ses intrigues, et avec le concours des cardinaux Riario, Orsini, Colonna, Sclafenatus et Savelli, enleva, en 1492, l'élection d'un Rodrigue Borgia, on est naturellement amené à porter un jugement sévère sur François de la Rovère, dont l'élévation avait donné au début de si belles espérances <sup>1</sup>.

Néanmoins, l'histoire impartiale ne saurait accepter sans discussion, sur le compte de Sixte IV, le portrait qu'en trace Infessura. Cet écrivain bilieux, passionnément attaché au parti des Colonna, les mortels ennemis de Sixte IV, célèbre comme un jour béni celui où Dieu délivra son peuple du joug que, à l'en croire, faisait peser sur lui cet homme, « le plus scélérat et le plus inique des souverains ». D'après lui, la crainte de Dieu et l'amour de son peuple, la charité et la bienveillance, auraient été des sentiments inconnus à l'âme de ce Pape, entièrement livrée à la luxure, à l'avarice, à l'amour du faste et à la recherche de la gloire. Non content de porter contre le Pape défunt ces formidables accusations, Infessura les reprend en détail; de bien, il n'en connaît pas. Ce portrait et le style passionné dont il est écrit démontrent à l'évidence que l'auteur s'est appliqué à ramasser tous les bruits défavorables à Sixte IV qui pouvaient courir dans Rome à une époque où il y existait un parti d'opposition puissant contre le Pape et contre sa cour <sup>2</sup>.

ment à la nomination d'Ascagne. (Archives d'État de Milan.) Voy. encore, plus haut, p. 381. — Sur Ascagne Sforza, voy. encore BUECHI, *Albrecht von Bonstetten* (Frauenfeld, 1889), particulièrement p. 35 et 38. — RIMER, t. XII, p. 216, a publié une pétition adressée par Richard III à Sixte IV, dans le but d'obtenir la nomination d'un cardinal.

<sup>1</sup> Sur ces espérances, voy. JORDAN, *Podiebrad*, p. 358 et suiv. — Sur les vingt-trois cardinaux qui prirent part au conclave de 1492, quatorze avaient été nommés par Sixte IV.

<sup>2</sup> SCHNOECK, *Kirchengesch.*, t. XXXII, p. 364. BROSCHE (*Julius II*, p. 29), s'appropriant le jugement d'Infessura, qualifie Sixte IV « d'homme sans foi ni croyance, sans pudeur ni conscience »; ce jugement est contredit par HÉFELÉ-HERGENROETHER, t. VIII, p. 268, et par SCHMANSOW; ce dernier écrit que Sixte IV était pénétré du sentiment de sa dignité suprême dans l'Église. CREICHTON, t. III, p. 115, écrit de son côté : « Infessura... has blackened his memory with accusations of the foulest crimes. These charges, made by a partisan who writes with indigued animosity, must be dismissed as unproved. »

La plus grave des accusations mises en avant par Infessura, celle d'immoralité de la pire espèce, était une de celles que, dans ce temps de corruption générale, on avait le plus coutume de jeter à la face de ses ennemis. L'austère Adrien VI ne fut-il pas lui-même, dans la suite, victime de cette manie de diffamation, spéciale à l'époque de la Renaissance? Les choses en étaient venues à ce point que, « finalement, personne n'échappait aux plus abominables médisances, et que la vertu la plus haute était la plus sûre de provoquer la calomnie <sup>1</sup> ». Des crimes aussi répugnants doivent être prouvés autrement que par un « on dit » ou par un commérage quelconque, recueilli par une autorité aussi suspecte que celle d'Infessura <sup>2</sup>. Pas un contemporain, de ceux dont on ne peut mettre le témoignage en doute, pas un des nombreux ambassadeurs qui enregistraient avec un soin minutieux les moindres faits dont Rome était le théâtre, ne fait allusion à rien de pareil; tout au contraire, immédiatement après l'élection de Sixte IV, l'un de ces ambassadeurs parle avec éloges de sa piété et de ses mœurs irréprochables <sup>3</sup>. Comme Pape, Sixte IV a pu commettre bien des fautes; mais rien n'autorise à l'accuser d'un changement en mal au point de vue moral et religieux. Il suffit, pour le dé-

<sup>1</sup> BURCKHARDT, *Cultur*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 187 et suiv. Du vivant même de Pie II, parut contre lui une invective composée par un humaniste (probablement Filelfo) et remplie des accusations les plus infâmes, dont un grand nombre sont absurdes : voy. VOICET, *Pius II*, t. III, p. 636. On y retrouve le grief jeté à la face de Sixte IV par Infessura; on sait cependant que, sur le trône pontifical, Pie II mena une vie exemplaire.

<sup>2</sup> Ce passage, émaillé de « ut fertur vulgo, ut dicunt quidam, ut dicitur », n'existe que dans l'édition d'Eccard, p. 1939. MURATORI l'a sauté, le jugeant trop ignoble pour être mis sous les yeux d'honnêtes gens; ceux qui se plaisent à ces saletés, dit-il, n'ont qu'à feuilleter Eccard (MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1110). Même des ennemis de la papauté ont contesté cette accusation. GREGOROVIVUS, par exemple, écrit, t. VII, 2<sup>e</sup> édit., p. 268 : « Le texte d'Infessura, dans l'édition d'Eccard, élève contre les mœurs de Sixte IV d'abominables accusations, qui sont certainement entachées d'exagération. » Gregorovivus n'était cependant pas prévenu en faveur de Sixte IV : le fait est avoué dans un article de la *Sybel's Zeitschr.*, nouv. série, t. XXI, p. 358. Dans la 3<sup>e</sup> édit. de son ouvrage, Gregorovivus a supprimé les derniers mots du passage cité, mais il n'apporte pas de preuves à l'appui de l'accusation d'Infessura.

Dépêche (inéd.) de Nicodème, du 9 août 1471. Voy. Supplément de l'édition allemande, t. II, n<sup>o</sup> 110.

montrer, de rappeler qu'il avait choisi pour confesseur un homme d'une austérité extraordinaire, le Bienheureux Amédée de Portugal <sup>1</sup>. Il remplissait ses devoirs religieux avec zèle, dignité et gravité, et il continua, sur le siège pontifical, comme avant, à professer un culte pieux pour ses patrons, saint François et la Sainte Vierge; sur ces deux points, les témoignages abondent. Les tortures de la goutte ne l'empêchaient pas de célébrer la messe de Pâques; plutôt que d'y renoncer, il la disait assis. « Il est touchant », dit un contemporain, « de voir la persévérance avec laquelle ce vieillard continue, en dépit de ses souffrances, à visiter les sanctuaires de Sainte-Marie du Peuple et de Sainte-Marie de la Paix, construits par lui en l'honneur de la Sainte Vierge <sup>2</sup>. » En vérité, il eût fallu que Sixte IV possédât une dose d'hypocrisie bien extraordinaire pour mener dans son particulier la vie honteuse qu'on lui prête et professer en public un culte ardent envers la Vierge Immaculée <sup>3</sup>.

Il en est des autres griefs d'Infessura comme de celui que nous venons de critiquer : il faut, ou les rejeter d'une façon absolue, ou ne les accepter qu'en les atténuant. Un savant impartial a fait l'aveu que voici : « Ce serait, historiquement, une grossière erreur que de présenter le chef de la maison de

<sup>1</sup> Sur Amédée de Portugal, voy. *A. A. SS. Aug.*, t. II, p. 572 et suiv.; *Freib. Kirchenlexikon*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 669.

<sup>2</sup> *JACOBUS VOLATERRANUS*, p. 131; *SCHMARSOW*, p. 263.

<sup>3</sup> Voy. dans l'*Hist. Jahrbuch*, t. VIII, p. 729, ce que j'ai écrit pour réfuter les passages de *SCHMARSOW*, p. 4, 261, 327. Ces derniers passages semblaient montrer à l'évidence que l'excellent biographe de Melozzo admettait comme bien fondées les accusations d'Infessura; d'autres savants l'ont pensé comme moi. Je suis heureux de pouvoir porter à la connaissance des lecteurs que M. le professeur *Schmarsow* m'a écrit une Lettre (datée du 26 octobre 1887) dans laquelle il se défend d'avoir voulu s'approprier la peinture qu'Infessura fait des mœurs de Sixte IV. Dans une autre lettre, du 11 novembre 1887, M. *Schmarsow* m'écrivait encore : « Je suis disposé à accepter la critique que vous faites de mes expressions, mais il ne faut pas me faire passer pour un écrivain qui suit aveuglément Infessura »; et plus loin : « Étant données les sources dont nous disposons, l'accusation de vices honteux est difficile à soutenir. » *LEA*, t. III, p. 639, maintient les dires d'Infessura; mais cela se comprend quand on connaît le point de vue auquel se place l'auteur de *An historical sketch of sacerdotal celibacy*.

la Rovère comme un vieillard avare et cupide, un politique artificieux, insatiable de conquêtes, un caractère emporté et tyrannique, sans déduire ce qui, dans les actes qu'on lui attribue, doit être porté entièrement, ou au moins pour la plus grande partie, au compte de Jérôme Riario; c'est se mentir à soi-même que de présenter sa figure dans une lumière crue, sans l'entourer des ombres profondes qui, par leur opposition tranchée, la mettent dans son véritable jour<sup>1</sup>. »

Un des défauts qui font tache dans la vie de ce Pape, si digne d'éloges sous tant de rapports, est sa malheureuse affection pour ses neveux; elle lui fit souvent commettre des fautes compromettantes et l'engagea dans un dédale d'intrigues politiques qui finit par se trouver à peu près sans issue<sup>2</sup>. Les embarras que Sixte IV se créa lui-même par sa funeste faiblesse pour les membres de sa famille eurent encore de graves inconvénients à un autre point de vue. « Il leur fallait beaucoup d'argent; pour le leur procurer, on dut avoir recours à tous les expédients imaginables, et on en arriva, d'échelon en échelon, à une vénalité effroyable, dont le résultat inévitable devait être une corruption générale<sup>3</sup>. » La création de charges vénales, rémunérées par une assignation sur certaines branches de revenu, remontait, il est vrai, à une époque antérieure à Sixte IV; on peut estimer à 100,000 écus environ la somme que rapportaient ces charges en 1471<sup>4</sup>. Quand le danger de l'invasion turque devint plus menaçant, la pénurie d'argent se fit doublement sentir, et Sixte IV accrut, pour y parer, le

<sup>1</sup> SCHMARROW, p. 260. Voy. CIPOLLA, p. 626. — WOLF (*Lect.*, t. I<sup>er</sup>, p. 592) donne un exemple de la façon dont Sixte IV était rendu responsable des fautes de ses neveux.

<sup>2</sup> RIO, t. II, p. 66 : « Le népotisme fut la grande plaie, la plaie honteuse du règne de Sixte IV. »

<sup>3</sup> ROHRBACHER-KNOEPFLER, p. 255. Voy. BURCKHARDT, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 150. Tous deux renvoient au tableau désolant que présente BAPT. MANTUANUS, *De calamitatibus temp.*, lib. III. Op. ed. Paris, 1507, f<sup>o</sup> 302<sup>b</sup>.

<sup>4</sup> Voy. RANKE, *Papste*, t. I<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup> édit., p. 262. L'historien cite à ce sujet l'opuscule intitulé : *Gli ufficii piu antichi*, qui se trouve à la Bibliothèque Chigi, Cod. N. II. 50; je l'ai trouvé à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, Cod. A. 13. Inf. — REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 283, répète, après d'autres, que la création d'offices ecclésiastiques à la Curie date de Sixte IV, ce qui est une erreur.

nombre des charges de cette espèce. On lui attribue la création de quatre collèges de fonctionnaires dénommés : « Stipulatori, Giannizzeri, Stradiatori et Mamelucchi <sup>1</sup>. » D'autre part, tandis que la tourbe des fonctionnaires faisait monter sans cesse les frais d'une bulle ou d'un bref, on augmentait le chiffre des annates <sup>2</sup> et on introduisait, sous le nom de *composition*, une taxe nouvelle qui devait être payée à la Daterie de Rome pour la collation de chaque bénéfice <sup>3</sup>. Bien entendu, on n'avait pas aboli l'impôt créé par Paul II sous la désignation de *quindennium*, et qui devait être payé tous les quinze ans par tous les bénéfices passibles des annates, concédés à perpétuité à certaines corporations religieuses <sup>4</sup>.

La vénalité trop coutumière des membres de la curie et l'abus fait par le Pape de son droit de frapper des contributions provoquèrent contre le Saint-Siège, particulièrement en Allemagne, dans toutes les classes de la population, un mécontentement qui contribua, par la suite, beaucoup plus qu'on ne se le figure généralement, à préparer les voies au schisme. A la grande assemblée du clergé des Églises métropolitaines de Mayence, de Trèves et de Cologne, tenue à Coblenz en 1470, on dressa une liste formidable de griefs à déposer aux pieds du Saint-Père. Ils avaient, en majorité, trait à l'inobserva-

<sup>1</sup> MORONI, t. VII, p. 186; t. LXVII, p. 172; BANGEN, p. 447. Les Mamelucchi furent supprimés par Innocent VIII.

<sup>2</sup> Voy. dans l'*Hist. Jahrbuch*, t. IX, p. 397, l'étude de KIRSCH, intitulée : *Die Annaten und ihre Verwaltung in d. zweiten Hälfte d. 15. Jahrhunderts*. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Rome (F. XLVI-1471, ms. Sessorian, 46), qui fait l'objet de cette étude, n'est pas aussi inconnu que le pense M. Kirsch, car l'*Anz. f. schweiz. Gesch.*, nouvelle série, 18<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2 et 3 (1887), lui a déjà fait des emprunts. — Sur un tableau des annates qui se trouve à la Bibliothèque de Saint-Pierre aux Liens, voy. DUDIK, t. I<sup>er</sup>, p. 66 et suiv.

<sup>3</sup> Les partisans de la réforme rigoureuse voyaient dans la « *Compositio* » un « *pretium collationis* » et la condamnaient comme entachée de simonie : un parti plus modéré n'y voyait, au contraire, qu'un « *stipendium* », variable suivant les objets : voy. « Sixti IV. S. P. ad Paulum III, *compositionum defensio* », ed. DITTRICH, Braunsberg., 1883; DITTRICH, *Regesten Contarini*, (Braunsb., 1881), p. 279 et suiv. Voy. encore DOELLINGER, *Beiträge*, t. III, p. 218, et DITTRICH, *Contarini* (Br., 1885), p. 381 et suiv.

<sup>4</sup> Voy. plus haut, p. 99.

tion du concordat, à l'exagération injustifiable des taxes imposées au clergé, à l'énormité des privilèges accordés aux Ordres mendiants et à la multiplicité des exemptions<sup>1</sup>.

Si, malgré le nombre et la variété des taxes, le trésor pontifical avait à lutter contre le mal chronique du déficit à l'état aigu, la faute en était moins à l'accroissement et même à l'exagération des dépenses, qu'à une gestion financière détestable. On constate, dans la comptabilité du trésor apostolique, un laisser-aller croissant. Le contrôle mensuel n'est plus exercé avec la rigueur des temps antérieurs. Les traitements des fonctionnaires sont payés avec des retards de cinq à huit mois, parfois même d'un à deux ans. Le déficit, croissant de mois en mois, a pour conséquence forcée une série toujours renouvelée d'emprunts hypothécaires<sup>2</sup>. Dans des conditions aussi déplorables, il n'est point surprenant que Sixte IV, à sa mort, ait laissé une dette de 150,000 ducats<sup>3</sup>.

La détresse des finances eut pour conséquence, entre autres, une élévation considérable du taux des contributions, pour la plupart indirectes, dans les États de l'Église; elle fut également cause que l'on appliqua mainte fois les revenus de l'Université romaine à des dépenses d'autre nature, et que l'on frappa d'impôts les traitements des professeurs. Infessura enseignait dans une chaire de cette Université; les termes particulièrement amers<sup>4</sup> dans lesquels il parle du mal fait à cette institution par Sixte IV donnent à supposer qu'il avait été personnellement touché par cette mesure<sup>5</sup>. Cette question

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voy. GEBHARDT, p. 53 et suiv. Le « gravamen » de 1479 a été souvent reproduit, par exemple, par LEIBNIZ, *Cod.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 439 et suiv., et par GEORGI, *Grav. coll.*, p. 254.

<sup>2</sup> On mettait tout en gage, jusqu'au « Registrum bullarum », qui fut ainsi engagé une fois en garantie d'une avance « de 1,000 flor. auri » faite par Petrus Mellinus. Il fut dégagé le 20 août 1482. Ce renseignement m'a été gracieusement communiqué par le D<sup>r</sup> GOTTLÖB, dont l'ouvrage sur la *Cam. Ap.* jettera sur tous ces faits une vive lumière empruntée aux sources. Au sujet de divers emprunts sur gages, voy. encore REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 283

<sup>3</sup> MUNTZ, t. III, p. 64 et suiv.

<sup>4</sup> INFESSURA, éd. ECCARD, p. 1941.

<sup>5</sup> Voy. TOMMASINI, *Il diario di St. Infessura*, article publié dans l'*Arch. d. Soc. Rom.*, t. XI, p. 494 et suiv. Cette étude n'est que le prélude d'une édition cri-

d'intérêt personnel, jointe à l'attachement d'Infessura pour les Colonna et à ses opinions républicaines, explique suffisamment le déluge d'invectives que ce chroniqueur a déversé sur la mémoire de Sixte IV, l'ami des Orsini et le représentant du

tique du *Diarium* d'Infessura, édition dont le besoin se fait vivement sentir ; l'auteur y donne la liste et la description des divers manuscrits du *Diarium* connus, et il y joint de précieux renseignements sur la famille et la vie d'Infessura. Nous n'en dirons pas autant sur la partie où M. Tommasini fait la critique de l'œuvre d'Infessura ; elle est absolument insuffisante et très partielle. La liste des auteurs qui ont écrit sur Infessura est déjà très incomplète, en dépit du travail minutieux auquel l'auteur paraît s'être livré pour l'établir. Il ne connaît point les jugements formulés sur le célèbre chroniqueur par SCHROECKH, HEGENROETHER (voy. plus haut, p. 386, note 2), CHRISTOPHE, t. II, p. 295 et suiv., BRUECK, p. 450, la *Civ. catt.*, 1868, t. 1<sup>er</sup>, p. 147, HAGEN, *Die Papstwahlen von 1484 und 1492*, p. 2, etc., etc. Il trouve même bon de passer complètement sous silence les importantes remarques de Schmarsow (voy. plus haut, p. 386, note 2 ; à la p. 196, SCHMARSOW écrit encore, à propos de la mort de R. Malatesta : Seul, Infessura cherche à faire porter les soupçons sur le Pape, qu'il rend, du reste, responsable de tous les crimes de Jérôme) ; le jugement de REUMONT est également laissé de côté. (*Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 456 : « Infessura exagère la culpabilité du Pape à l'encontre de la vérité. ») Il est encore plus surprenant que, dans cette étude spéciale, l'auteur se soit abstenu de reproduire intégralement le passage de REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 367 : Reumont y dit d'abord que l'œuvre d'Infessura ne commence à avoir de valeur, valeur d'un caractère tout spécial, qu'à partir des règnes de Martin V et d'Eugène IV, et qu'elle en a surtout pour ceux des trois derniers Papes du siècle, jusqu'à 1494 ; puis il poursuit : « Il résume en lui toute l'interminable médisance de Rome, et il a fourni à tous ceux qui prennent plaisir aux anecdotes scandaleuses autant de matière, sinon plus, que le fameux Strasbourgeois J. Burchard, évêque d'Orte et maître des cérémonies de la chapelle pontificale, d'Innocent VIII à Jules II. Mais, quelque mauvaise qu'ait été l'époque, pour croire ces chroniqueurs sur parole, il faut être bien ignorant de la façon dont on s'y est pris jusqu'à nos jours pour mêler, dans l'histoire de Rome, le faux avec le vrai, et pour faire passer beaucoup de mensonges à l'aide de quelques vérités. Les Luitprand romains du quinzième siècle ne veulent pas être épluchés moins rigoureusement que celui du dixième. » GRECONOVIS (*L. Borgia*, Stuttgart, 1874, p. 11 et suiv.) a constaté un mensonge évident d'Infessura ; FRANTZ (p. 481 et suiv., 483 et suiv.) a relevé des passages où la vérité est sciemment faussée : M. Tommasini n'en dit pas un mot. Il a beau nous parler à chaque moment du pur intérêt de la science et d'impartialité, il ne trompera personne ; son but est évident : il veut, à tout prix, faire admettre Infessura comme une source digne de foi. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi ; attendons qu'il ait publié son édition, pour voir s'il y apportera de nouveaux et solides arguments en faveur de sa thèse. Soit dit en passant, ce n'est pas moi qui veux, comme le prétend M. T., faire passer Infessura pour un « violento avversario della dominazione papale » (TOMMASINI, p. 488) ; c'est Infessura lui-même qui se donne ce rôle en faisant l'éloge d'un meurtrier tel que Porcaro (voy. plus haut, t. II, p. 216), et c'est aussi le motif

principe monarchique dans toute sa rigueur. La passion de l'auteur, passion inspirée par l'esprit de parti, peut-être aussi par des rancunes personnelles, se donne ici libre car-

pour lequel Gregorovius le désigne comme l'ennemi de la papauté. A la p. 482, M. Tommasini lui-même avoue « l'amore dell' Infessura alla liberta comunale di Roma », et reconnaît que ce même Infessura était engagé dans la faction des Colonna et dans le parti républicain (voy. p. 526, 547, 554); mais il ne tire pas de cet aveu les conséquences qui en découlent naturellement. Étant donnés les engagements d'Infessura dans un parti actif, la conclusion qui s'impose nécessairement est qu'il ne pouvait pas demeurer impartial à l'égard de Sixte IV. Vraiment, il serait temps de rayer du nombre des historiens uniquement occupés de la recherche de la vérité un chroniqueur qui admet comme des preuves des plaisanteries de mauvais goût (voy. TOMMASINI, p. 550). Un historien de cette sorte ne doit être consulté qu'avec une prudence extrême, et ses affirmations ont besoin d'être soumises à une critique sévère. Néanmoins, M. TOMMASINI n'a pas jugé nécessaire de procéder, sur chacun des chefs d'accusation avancés par Infessura contre Sixte IV, à un examen semblable à celui auquel nous venons de procéder, pour quelques-uns d'entre eux. Il se fait la besogne facile, en évitant d'insister sur les accusations les plus graves, et sur celles dont l'examen le plus superficiel démontre l'insanité. Au lieu de cela, il s'attache à prouver que, sur certains points d'importance secondaire, l'accusation d'Infessura est fondée (voy. p. 559). Cette manière d'esquiver la difficile ne lui réussit pourtant pas toujours, car les preuves qu'il apporte pour les achats du blé, par exemple (p. 560), sont loin de démontrer que Sixte IV ait fait de la spéculation. On reconnaît ici la justesse d'appréciation de Reumont lorsqu'il signalait l'habileté avec laquelle les mauvaises langues de Rome savaient mêler le vrai et le faux. Les dépêches d'ambassadeurs siennois, reproduites par M. TOMMASINI, p. 606 et suiv., confirment, d'une façon générale, le tableau de la situation présenté par Infessura pour l'année 1482 et la suivante, mais elles ne renferment pas une syllabe à l'appui de ses abominables accusations contre Sixte IV. On aurait assurément tort de rejeter par principe le témoignage d'Infessura (SANESI, *St. Porcavo*, Pistoja, 1887, p. 108, semble croire que c'est ce que je fais : or, il est assez curieux de constater que Sanesi lui-même dit qu'il a « esaminato soltanto poche pagine » d'Infessura); mais on tomberait dans une erreur plus dangereuse encore en le prenant aveuglément pour guide, surtout dans les cas où, chez lui (tout ce qui concerne Sixte IV en est l'exemple le plus frappant), c'est la passion qui parle, et où l'exagération saute aux yeux. M. MUNTZ (t. III, p. 8) affirme, avec l'autorité qui lui appartient, que, sur ce point, le jugement d'Infessura ne vaut pas plus, au point de vue de l'équité, que celui de P. DELLO MASTRO (*Cron. Rom.*, p. 37), un chroniqueur aux vues bornées par l'esprit de clocher le plus mesquin. A la p. 577, M. TOMMASINI cite une phrase écrite par Burckhardt il y a trente-sept ans; il sera peut-être étonné d'apprendre qu'à l'heure actuelle Burckhardt a changé d'opinion. En effet, l'illustre historien de la civilisation à l'époque de la Renaissance m'écrivait, le 12 mai 1889 : « Je sais maintenant que j'ai, dans le temps, eu le tort de faire beaucoup trop de fond sur l'Infessura d'Eccard et sur d'autres sources impures et de les prendre pour guides. »

rière<sup>1</sup>. C'est exactement la reproduction de l'attitude de Platina à l'égard de Paul II. Les garanties d'impartialité et de véracité qui manquent à l'un pour l'histoire du fondateur du palais de Saint-Marc manquent à l'autre pour celle du premier Pape de la maison de la Rovère.

Assurément Rome fut à cette époque le théâtre de nombreux abus, et Jérôme Riario y prit des libertés qui dépassaient la mesure ; mais ce n'est pas une raison pour accuser, avec Infessura, Sixte IV de spéculations sur les grains. La sollicitude bien connue du Pape pour sa capitale suffirait déjà pour réduire cette accusation à néant, s'il n'était, en outre, établi, par des témoignages au-dessus de tout soupçon, que, même sous le règne de Sixte IV, abstraction faite, bien entendu, des années de guerre, les habitants des États de l'Église jouissaient d'une situation relativement heureuse. Arrivé à Rome dans des dispositions très défavorables, Philippe de Commines écrivait, après y avoir jugé les choses par lui-même : « Les Papes sont sages et bien conseillés, et, sans les rivalités des Orsini et des Colonna, les habitants des États de l'Église seraient le peuple le plus heureux du monde, car ils ne payent ni taille ni pourainsi dire point d'autres impôts<sup>2</sup> ». Si cette dernière affirmation ne peut être acceptée qu'avec réserve, il n'en reste pas moins qu'« en moyenne il y avait peu de pays où l'on payât aussi peu d'impôts que dans les États de l'Église<sup>3</sup> »

<sup>1</sup> La même observation s'applique aux historiens florentins : voy. plus loin, p. 402.

<sup>2</sup> *Mém.* (édit. LENGLER), t. II, p. 367 ; KERVYN DE LETTENHOVE, t. I<sup>er</sup>, p. 184.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 279. « Dans l'administration civile », écrit SCHMARSOW, p. 262, « Sixte IV met en évidence des talents extraordinaires. Personne ne s'entendait comme lui à assurer l'exécution de ses ordonnances ; il prévoit tout, il règle tout, il se rend compte de tout à l'avance ; c'est qu'il est intimement convaincu que, pour vaincre les résistances de l'administration communale romaine, faussée dans tous ses ressorts, la prudence et la sagacité sont tout aussi nécessaires que la poigne du maître pour brider l'insolence des barons. Mais tout aussi, chez lui, est pensé et combiné à grands traits. Quand ses dispositions libérales sont reprises en sous-main et modifiées par des restrictions de toute sorte, on peut être sûr que la main d'un conseiller des finances a passé par là. Sixte IV ne savait pas ce que c'est que l'économie. » Voilà le jugement d'un savant impartial. Quand, à côté de cela, on voit Tommasini maintenir tous les reproches d'Infessura, même ceux d'avarice et de mauvais

En fait, la spéculation sur les grains, ce crime qu'Infessura prête à Sixte IV, consistait en ceci, que le magistrat de l'annone ou de l'« *abondanza* » achetait des grains, les entreposait dans des magasins et les revendait aux boulangers à un prix déterminé, qui réglait le prix du pain. Que des abus aient été commis par des agents subalternes, cela n'est point douteux; en pareille matière, il s'en commettra aussi longtemps qu'il y aura des hommes. Mais ce n'est pas une raison d'accuser le Pape de spéculation sur les grains, puisqu'au contraire, en introduisant ce nouveau système, il n'avait en vue que d'assurer et de faciliter l'approvisionnement de Rome. Il est prouvé que, sous le règne du successeur de Sixte IV, sans chercher plus loin, l'annone sauva le peuple romain de la disette en 1485, alors que le duc de Calabre, maître de la campagne de Rome, empêchait tous les arrivages<sup>1</sup>. Les contemporains ne jouirent pas moins du résultat des mesures énergiques prises par Sixte IV pour la garantie de la sécurité publique dans Rome et dans d'autres villes des États de l'Église, telles que Pérouse par exemple<sup>2</sup>.

gouvernement, on se rend aisément compte qu'il veut, à tout prix, attacher au nom de Sixte IV la qualification infamante d'auteur de la corruption à Rome. Cette partialité n'est que plus sensible chez un homme qui lui-même cherche toujours à mettre en suspicion l'impartialité des autres. Voy., par exemple, *Arch. Rom.*, t. XI, p. 482, 488, etc.

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 285 et suiv. — Sur l'annone en général, voy. MORONI, t. II, p. 145 et suiv.; BANKE, *Studien* (Leipzig, 1877), p. 100; *Römische Briefe*, t. II, p. 170 et suiv. : on trouvera ici des exemples des sacrifices faits, dans la suite, par les Papes, rien que pour procurer au peuple de Rome de bon pain au plus bas prix possible. La preuve de la sollicitude déployée par Sixte IV pour l'approvisionnement de Rome, particulièrement dans les années de mauvaise récolte, se trouve dans une longue série de Brefs (inéd.), tels que le Bref à la ville de Bologne, daté de Rome, le 14 septembre 1473 (Archives d'État de Bologne); à la ville de Pérouse, daté du 24 février 1474 (Bibliothèque de l'Université de Gênes, C. IV. 1); *Lib. brev.* 15, f<sup>os</sup> 12, 122, 297, 696; *Lib. brev.* 16 A, f<sup>os</sup> 6, 30, 45; *Lib. brev.* 16 B, f<sup>os</sup> 2, 21, 75<sup>b</sup>, 111, 139, 171<sup>b</sup> (Archives secrètes des Papes); voy. encore : MARTÈNE, t. II, p. 1540, 1541, 1542, 1548.

<sup>2</sup> THEINER, *Codex*, t. III, p. 484; Bref (inéd.) à la ville de Pérouse, du 23 mai 1479. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, C. IV. 1.) Dans une harangue (inéd.), l'ambassadeur milanais vante les services rendus par Sixte IV pour la restauration de la sécurité à Rome et aux environs. (Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 6898.)

Les preuves de la sollicitude de Sixte IV pour le bien de ses sujets abondent : nous n'en voulons d'autres que ses efforts pour enrayer les causes qui tendaient à transformer la campagne romaine en un désert, et pour y imprimer un nouvel essor à la culture du blé<sup>1</sup>, son décret remettant en vigueur la constitution d'Albornoz<sup>2</sup>, son intérêt pour le système monétaire<sup>3</sup>, les travaux entrepris par ses ordres pour la régularisation des cours d'eau<sup>4</sup> et le dessèchement des marais dans certaines parties malsaines des États de l'Église. Il fournit des subsides pour des travaux de cette nature dans les environs de Foligno<sup>5</sup> et dans la Maritima. Ici, il s'agissait du dessèchement des marais Pontins. Sixte IV demanda au duc de Ferrare de mettre à sa disposition un ingénieur hydrographe, capable de diriger cette difficile entreprise<sup>6</sup>.

L'accusation d'avarice et de cruauté qu'Infessura prétend faire peser sur la mémoire de Sixte IV ne mérite pas plus d'être retenue que la précédente. « Les témoins les plus

<sup>1</sup> THEINER, *Codex*, p. 491 et suiv. ; *ibid.*, p. 482 et suiv. ; *Rœmische Briefe*, t. II, p. 166 et suiv. ; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 284 et suiv. — Sur les encouragements donnés par les Papes à l'agriculture et sur ce qu'ils ont fait pour la Campagne de Rome, voy., au point de vue général, SOMBART, *Die römische Campagna (Schmollers Forschungen, vol. VIII)*, et, pour compléter les données de ce savant, RATTINGER, *Kirchenstaat*, p. 42 et suiv. ; *Hist.-polit. Bl.*, 1884, t. I<sup>er</sup>, p. 24. (Réfutation de LOEHER, *Das neue Italien*, 1883.) Je n'ai pas pu me procurer l'ouvrage de MILELLA, *I papi e l'agricultura nei dom. temp.* Roma, 1881.

<sup>2</sup> En 1478 ; voy. THEINER, *Codex*, p. 494 et suiv. ; LA MANTIA, t. I<sup>er</sup>, p. 462.

<sup>3</sup> DE L'ÉPINOIS, p. 450. Voy. : MUNTZ, t. III, p. 244 ; THEINER, *Codex*, p. 488. D'après FRIEDLÈNDER, Sixte IV serait le premier Pape qui aurait fait graver son portrait sur les monnaies : voy. MUNTZ, *L'atelier monétaire de Rome* (Paris, 1884), p. 2. — Sixte IV tenait beaucoup à l'unité du système monétaire : c'est ce que démontre son Bref (inéd.) à la ville de Pérouse, du 21 mars 1377. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, C. IV. 1.)

<sup>4</sup> Voy. les Brefs (inéd.) à la ville de Pérouse, du 4 février et du 20 avril 1482 (Bibliothèque de l'Université de Gênes, *loc. cit.*) ; THEINER, *Cod.*, p. 497.

<sup>5</sup> Voy. les Brefs (inéd.) : au cardinal Savelli, légat à Pérouse, daté de Rome, le 18 mai 1482 (Bibliothèque nationale de Florence) ; à « Barthol. archipresbyt. plebis Scandiani », daté de Rome, le 30 août 1482. (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 15, f<sup>o</sup> 17.) — En pleine guerre, Sixte IV trouvait encore le temps de s'occuper de ces améliorations.

<sup>6</sup> Ceci ressort d'un Bref (inéd.) du 10 février 1476, que j'ai trouvé aux Archives d'État de Modène.

dignes de confiance » indiquent au contraire, comme le trait caractéristique de ce Pape, une débonnaireté qui se reflétait sur son visage et dans son langage. « Il se croyait obligé par le moindre signe d'attachement à sa personne ; mais plus il était lui-même porté à faire du bien, moins il croyait devoir accorder de nouvelles faveurs à ceux qu'il voyait abuser de ses anciens bienfaits <sup>1</sup>. »

La générosité de Sixte IV n'est pas moins prouvée par des témoignages unanimes. Il ne savait pas refuser, « de sorte que, parfois, dans sa joie de faire des heureux, il se trouvait avoir accordé simultanément la même faveur à plusieurs solliciteurs importuns. C'est ainsi que, pour éviter des situations fausses, il fut amené à confier à un homme d'expérience et d'un caractère ferme, tel que Jean de Montmirail, la charge de reviser les pétitions, les concessions et les dons. Même au Vatican, l'ancien moine mendiant connaissait si peu la valeur de l'argent que, s'il en avait sous la main, il ne savait pas se retenir de le faire distribuer par un camérier à des amis ou aux pauvres. S'il est vrai qu'il ait dit : « Un Pape n'a besoin que d'un trait de plume pour se procurer autant d'argent qu'il en veut », ce mot n'est qu'une preuve de sa naïveté. Pas un Pape n'a plus aimé à donner, n'a été plus foncièrement charitable, plus porté, en tout temps, à prodiguer les encouragements et les marques de distinction. L'aménité et la bienveillance faisaient le fond de son caractère ; aussi aimait-il, dans ses relations avec son entourage, avec les grands comme avec les petits, à maintenir la conversation sur le ton de la bonté et de l'affabilité, et même d'une certaine confiance enjouée ; plus d'une fois, dans les négociations politiques, des diplomates d'un caractère plus froid surent prendre avantage sur lui de cette disposition naturelle. Écœuré par les tristes expériences qu'il avait faites, soit avec les cardinaux dont les démarches avaient décidé son élection, soit avec le roi de Naples, Ferdinand, égoïste uniquement occupé de ses intérêts personnels, il fut amené à

<sup>1</sup> SCHMANSOW, p. 260 (voy. SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 204) ; TIRABOSCHI, t. VI, 1<sup>re</sup> part. p. 64. TOMMASINI ignore les observations critiques de ces deux éminents savants.

confier la direction pratique des affaires à des hommes rompus au métier, tels que l'étaient les deux frères Riario, Pierre d'abord, Jérôme ensuite <sup>1</sup>. » On a vu, par tout ce qui précède, les résultats funestes de l'influence prise sur lui par Jérôme Riario : on peut dire de cet homme qu'il fut le mauvais génie de Sixte IV. Grandi dans le cloître, ignorant du monde, François de la Rovère ne fut que trop souvent victime des intrigues de son neveu. Il n'eut point l'énergie de secouer des influences qui ne s'exerçaient qu'aux dépens de son honneur; rien, on peut le dire, n'a plus contribué à projeter une ombre sur ses bonnes et même brillantes qualités. On se demandera, sans doute, comment il est possible de concilier cette faiblesse avec la vigueur, dont il donna, de temps à autre, des preuves éclatantes. A cela nous répondrons, avec le biographe de Melozzo, que Sixte IV fut une de ces natures particulières « qui développent, par accès, une énergie de volonté et une activité au-dessus de la moyenne, accès séparés par des périodes d'affaiblissement, de faiblesse et de laisser-aller, dont elles ont besoin pour faire provision de force en vue de nouveaux efforts <sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 260 et suiv. Voy. encore ARTAUD, *Gesch. der Päpste* (Augsbourg, 1854), t. IV, p. 164. Dans le « Sixti IV lib. Bulet. 1461-1473 » (inéd.), on trouve inscrite, à la date du 5 novembre 1471, au f<sup>o</sup> 42<sup>b</sup>, une dépense de « tria millia octingentos quinquaginta duc. » pour aumônes. Le même registre nous montre que les pauvres recevaient régulièrement des distributions à Noël et à Pâques. (Archives d'État de Rome.) — Le Dr GOTTLOH montrera, dans une étude spéciale, ce que Sixte IV fit pour les réfugiés orientaux. — Sur Charlotte de Chypre, qui revint se fixer à Rome à partir de 1482, voy. BELLI, p. 35 et suiv.; HERQUET, *Charlotta*, p. 205; ADINOLFI, *Portica*, p. 99 et suiv., 102 et suiv. — Les villes des États de l'Église éprouvaient également les effets de la générosité du Pape; en 1477, Pérouse, éprouvée par la peste et par la mauvaise récolte, reçut un don de mille ducats; voy. le Bref (inéd.) à la ville de Pérouse, du 18 janvier 1477. (Bibliothèque de l'Université de Gênes, C. IV. 1.) Le 17 octobre 1471, la petite ville de Folignano, près d'Ascoli, reçut un subside pour la restauration de ses murailles et de ses ponts (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev. 14* (inéd.), f<sup>o</sup> 1) : ce même registre fournit des exemples nombreux de la libéralité de Sixte IV envers les monastères besogneux. Voy. f<sup>o</sup> 95<sup>b</sup> (inéd.) : « Abbati S. Placidi ord. s. Benedicti et Henrico de Avellino canonico et decano ecl. Messanen. » (2 janvier 1472); f<sup>o</sup> 116 (inéd.) : « Archipresbyt. et Jacobo de la Fossa canonico ecl. Reginæ » ; f<sup>o</sup> 146<sup>b</sup> (inéd.) : subside « pro fabrica infirmarie conventus ord. min. Bononien. » (29 février 1472).

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 260.

Ces périodes, le rusé Jérôme savait les exploiter à outrance.

Ainsi l'on constate chez Sixte IV des qualités excellentes et dignes d'éloges, à côté de faiblesses et de défauts non moins grands, beaucoup de parties lumineuses à côté de beaucoup de parties sombres.

L'historien impartial rejettera sans en rien garder la plupart des accusations monstrueuses d'un partisan des Colonna tel qu'Infessura, mais il n'aura garde de dépeindre Sixte IV comme un type idéal. François de la Rovère était un admirable général d'Ordre; comme Pape, on ne peut se prononcer sur son rôle avec cette netteté. Il est un fait malheureusement incontestable, c'est qu'en lui le Père des fidèles s'effaça trop souvent derrière le souverain italien, que sa sollicitude pour la fortune des siens dépassa toute mesure et l'engagea maintes fois dans les voies par trop temporelles, enfin que son pontificat fut signalé à la fois par une décadence accentuée de la discipline ecclésiastique, par des abus de toute sorte et aussi, il faut le reconnaître, par un certain nombre de réformes. Gilles de Viterbe exagérait peut-être, par la suite, lorsqu'il faisait dater de ce Pape l'ère de la décadence<sup>1</sup>, mais il est cependant indubitable que, bien qu'ayant grandi dans le cloître, François de la Rovère conduisit la barque de saint Pierre dans des eaux dangereuses et semées d'écueils.

La figure de Sixte IV apparaît dans un meilleur jour lorsqu'on l'étudie dans ses rapports avec les sciences et les arts. « Si nous la considérons à ce point de vue, nous voyons qu'après avoir débuté par être un pauvre moine mendiant, il est devenu le Pape le plus puissant de son siècle; bien qu'ayant passé dans la gêne sa jeunesse et le temps où il enseignait, il n'en a rien conservé de petit ni d'étroit; tout au contraire, il s'est approprié comme personne les idées et le goût du temps pour le faste et la grandeur; rivalisant avec les princes les plus puissants de l'Italie, il entreprend de purifier sa capitale, encombrée d'immondices, d'en faire disparaître les ruines accumulées par un abandon séculaire, de la trans-

<sup>1</sup> Citation faite par ГРЕГОРОВИЧ, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 266; voy. СНИСГОРЯКЪ, p. 214.

former en une résidence brillante et digne, par sa beauté, de sa destination; il vise à en faire non pas seulement l'égale des plus grandes villes de l'Italie, mais bien la capitale de l'univers au point de vue intellectuel, littéraire et artistique: alors on se sent saisi de respect pour l'homme considérable, pour le caractère puissant, malgré sa violence et certaines inégalités qui se produisaient comme par accès. En dépit de tous ses défauts, ce premier des la Rovère est une figure imposante et digne d'admiration, et l'on peut sans hésitation la mettre sur un même plan avec celles de son prédécesseur, Nicolas V, et de son neveu et successeur, Jules II<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> SCHMANSOW, p. 263.

## XII

SIXTE IV PROTECTEUR DES SCIENCES ET DES ARTS. — RÉORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. — LES ARCHIVES SECRÈTES DES PAPES. — LA VIE INTELLECTUELLE A ROME. — ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX HUMANISTES. — PLATINA ET SON « HISTOIRE DES PAPES ». — TRANSFORMATION ET EMBELLISSEMENTS DE ROME. — MONUMENTS RELIGIEUX ÉLEVÉS PAR LE PAPE ET PAR LES CARDINAUX. — LE MUSÉE DU CAPITOLE. — L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT. — LA PROTECTION DE SIXTE IV S'ÉTEND A TOUTES LES BRANCHES DE L'ART INDISTINCTEMENT. — MELOZZO DA FORLI. — LES FRESQUES DE LA CHAPELLE SIXTINE.

Par les encouragements qu'il a prodigués aux sciences et aux arts, Sixte IV s'est acquis un titre de gloire incontestable. Élevé dans la pauvreté d'un monastère franciscain, exclusivement abandonné, dans son âge mûr, à des études de philosophie et de théologie pures, François de la Rovère, à peine assis sur le siège de saint Pierre, entreprit, avec une ardeur dévorante, de réunir à Rome les chefs-d'œuvre de toutes les branches des sciences et des arts, et de faire de la capitale de l'univers chrétien le centre de la Renaissance artistique et littéraire. Devenir le continuateur de la grande œuvre de Nicolas V était son rêve. La réalisation de ce rêve, il l'a poursuivie, pendant ses treize ans de règne, à travers tous les troubles politiques et religieux, avec une énergie qui a forcé l'admiration de ses adversaires eux-mêmes. L'histoire de la civilisation devra inscrire le nom de Sixte IV à une place d'honneur, à côté de ceux de Nicolas V, de Jules II et de Léon X.

Il est un fait désormais hors de discussion, c'est qu'au point de vue de l'épanouissement de la Renaissance, le nom de

Sixte IV est à la Ville éternelle ce que celui de Cosme de Médicis est à Florence. « On peut avouer qu'en célébrant l'âge d'or dont son règne fut le début, les écrivains, éblouis par l'éclat de sa cour, ont parfois exagéré; il n'en reste pas moins vrai qu'il fut l'un des Papes nationaux les plus populaires <sup>1</sup>. »

## 1°

De toutes les œuvres de Sixte IV, il n'en est point de plus méritoire aux yeux de l'historien que la réorganisation de la Bibliothèque Vaticane, mise par lui à la disposition de tous les hommes d'étude. On l'a nommée à bon droit « la plus admirable de ses fondations <sup>2</sup> ». Il s'en occupa dès les premiers mois de son règne. Le 17 décembre 1471, il posa la première base de cette réorganisation en donnant l'ordre de sauver de la dispersion la collection de livres formée par Nicolas V, et de disposer des salles convenables pour l'y conserver <sup>3</sup>. Par la suite, « il reprit le plan de Nicolas V, avec la résolution de l'exécuter en entier, et il accrut, par de nouvelles acquisitions, le premier fonds sauvé par ses soins. Il faisait rechercher de toutes parts, pour les acquérir, les manuscrits précieux, les vieux codex et même des copies nouvelles, avec la passion d'un collectionneur, au point qu'un libraire, Vespasiano da Bisticci, signale le fait comme un de ces événements qui ont époque; il lui arrive parfois de le prendre pour point de départ de sa chronologie, bien que, d'ailleurs, en sa qualité de Florentin, il ne soit pas précisément porté à dire du bien de ce Pape <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> CROWE-CAVALCABELLE, t. III, p. 326; l'auteur cite un *Elogium*, qui se trouve dans le Cod. 1902 de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. III, p. 327. Voy. RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 179 et suiv. On trouvera un passage enthousiaste au sujet de la bibliothèque de Sixte IV, dans le poème cité plus haut, p. 188, note 3. (Cod. 2403, f<sup>o</sup> 11<sup>b</sup>, de la Bibliothèque du palais de Vienne.)

<sup>3</sup> MARINI, *Archivi*, p. 18; *Arch. st. Ital.*, 3<sup>e</sup> série, t. III, p. 215; MUNTZ, t. III, p. 418 et suiv.; *Regestum Clementis V*, t. I<sup>er</sup>, p. XLV.

<sup>4</sup> SCHMARSOW, p. 37.

Les collaborateurs de Sixte IV dans ce travail de recherches se nommaient Platina, Jacopo de Volterra, Leonardo Dati, Domizio Calderino, Mattia Palmieri, Sigismondo de' Conti; la meilleure preuve de leur activité est que, dès 1475, la bibliothèque ne renfermait pas moins de 2,527 volumes, dont 770 grecs et 1,757 latins. De 1475 à 1484, elle s'accrut encore de 1,000 volumes; elle en possédait donc, à cette date, au delà de 3,500, c'est-à-dire un chiffre trois fois plus élevé que celui de l'inventaire dressé vingt ans auparavant, à la mort de Nicolas V<sup>1</sup>. Pour donner une idée de l'importance de cette collection, il suffira de rappeler que, dix ans plus tard, les Médicis, avec toute leur richesse, n'avaient pu réunir dans leur bibliothèque qu'un millier de manuscrits<sup>2</sup>.

Un simple coup d'œil jeté sur le catalogue des livres réunis par Sixte IV révèle une préférence marquée pour les ouvrages religieux : la théologie, la philosophie et la patrologie y occupent la plus large place. Dans l'inventaire de 1475, nous relevons 26 volumes pour les œuvres de saint Jean Chrysostome, 28 pour celles de saint Ambroise, 31 pour celles de saint Grégoire, 41 pour le droit canon, 51 pour les collections des conciles, 51 également pour les œuvres de saint Thomas, 57 pour celles de saint Jérôme, 81 pour celles de saint Augustin. L'Ancien et le Nouveau Testament y figurent avec 59 volumes, les gloses sur la Bible avec 98. Mentionnons encore 109 volumes pour les écrivains grecs célèbres, 116 pour des écrivains grecs moins connus, dont les ouvrages traitent de questions religieuses. La nouvelle collection est inférieure à celle de Nicolas V par un seul côté, l'absence d'ouvrages de vulgarisation. Les auteurs classiques ne viennent qu'en seconde ligne : 14 volumes pour les œuvres de Sénèque, 53 volumes pour les poètes latins, 70 volumes pour les poètes et les grammairiens grecs, 125 pour l'histoire romaine, 50 pour l'histoire grecque. Mentionnons encore 19 volumes pour les ouvrages latins d'astrologie et de géométrie, 49 volumes pour

<sup>1</sup> MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 135, 141.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, t. II, p. 197 et suiv. Pour plus de détails, voy. MUNTZ, *Bibi.*, p. 315 et suiv., et *Revue critique*, 1886, p. 282.

les astrologues grecs, 103 pour les philosophes latins, 94 pour les philosophes grecs ; enfin, 55 volumes latins et 14 volumes grecs pour les sciences médicales <sup>1</sup>.

Le premier bibliothécaire placé à la Vaticane par Sixte IV était Giandrea Bussi, évêque d'Alexia, érudit très versé dans la littérature classique, chaud protecteur des premiers imprimeurs établis à Rome. Il est donc permis de supposer que les produits de la nouvelle venue ne furent pas exclus de la collection formée sous les auspices du Pape. Effectivement, un inventaire de la Vaticane, dressé en 1483, range dans deux classes distinctes les ouvrages imprimés et les manuscrits <sup>2</sup>.

Bussi, mort pendant l'année du Jubilé, eut pour successeur Bartolomeo Platina. A cette occasion, le Pape créa, en faveur de la bibliothèque, de nouvelles sources de revenus réguliers <sup>3</sup>, et l'on fit des démarches énergiques pour faire rentrer les livres prêtés au dehors et que les lecteurs négligaient de rendre <sup>4</sup>. Le traitement de Platina fut fixé à 120 ducats (environ 6,000 francs de notre monnaie), outre le logement gratuit. Trois fonctionnaires en sous-ordre, dénommés rédacteurs ou

<sup>1</sup> MUNTZ, *Renaissance*, p. 121 ; du même, *Biblioth.*, p. 142, 159 et suiv. — Au sujet des inventaires, voy. les articles du *Serapeum*, t. I<sup>er</sup>, p. 334 et suiv. ; t. VI, p. 301 et suiv. ; t. XII, p. 130 et suiv. : il semble que MUNTZ et DE ROSSI (p. 355) n'en aient pas eu connaissance.

<sup>2</sup> MUNTZ, *Biblioth.*, p. 141. — En 1472, les imprimeurs Schweinheim et Pannartz se trouvaient réduits à une grande détresse ; Bussi adressa, en leur nom, à Sixte IV, une pétition dans laquelle on trouve un renseignement d'une grande valeur : c'est l'énumération des ouvrages sortis de leurs presses, avec l'indication du nombre des exemplaires ; voy. LINDE, t. I<sup>er</sup>, p. 167 et suiv. ; LORCK, *Gesch. der Buchdr.* (L., 1882), p. 57 et suiv. A cette époque, les deux imprimeurs avaient édité 12,475 volumes ; il paraît probable que la pétition de Bussi ne les tira pas d'affaire. La concurrence devenait de jour en jour plus grande, et ils finirent par renoncer à la lutte. Pannartz mourut après 1476 ; Schweinheim abandonna complètement le métier d'imprimeur. D'après JANSSEN (t. I<sup>er</sup>, 14<sup>e</sup> édit., p. 15), en 1475, Rome possédait déjà vingt ateliers d'imprimerie ; depuis cette époque jusqu'à la fin du siècle, il y parut 925 ouvrages nouveaux, dus la plupart à des membres du clergé ; voy. FROMANN, p. 9 ; FALK, p. 18 ; LINDE, t. I<sup>er</sup>, p. 172 ; t. III, p. 715.

<sup>3</sup> Bulle (inéd.) de Sixte IV, « dat. Romæ 1475, XVII Cal. Jul. ». (Archives secrètes des Papes, arm. XXXI, n<sup>o</sup> 62, f<sup>o</sup> 113.)

<sup>4</sup> La Bulle publiée dans ce but a été imprimée dans le *Regestum Clementis V*, t. I<sup>er</sup>, p. xlvi. Voy. MARINI, *Archivi*, p. 18.

custodes, et un relieur, furent attachés au service de la bibliothèque, avec un traitement annuel de 12 ducats. Sixte IV leur donnait de nombreuses preuves de sa générosité et ne leur ménageait pas les encouragements. L'un d'eux, Démétrius de Lucques, était un savant de marque <sup>1</sup>. A Platina, trop tôt enlevé par la mort, succéda Bartolomeo Manfredi, surnommé Aristophilo, secrétaire du cardinal Roverella. Au mois de juillet 1484, il fit, par ordre du Pape, un voyage à Urbin et à Rimini, pour y copier des manuscrits <sup>2</sup>.

La nomination de Platina, la création de postes d'employés en sous-ordre et la fixation de revenus réguliers avaient marqué le début de la réorganisation de cet établissement scientifique, dont la réputation ne tarda pas à devenir universelle. Le 1<sup>er</sup> juillet 1477, Sixte IV publia une nouvelle bulle relative aux revenus de la bibliothèque et aux traitements des custodes. Dans le préambule, il expose les motifs de sa sollicitude pour cet établissement, dont le but doit être la glorification de l'Église militante, le progrès de la religion catholique, l'avantage et l'honneur du monde savant <sup>3</sup>.

Une nouveauté d'une haute importance, introduite par Sixte IV dans l'organisation de la Vaticane, était la séparation complète entre les livres manuscrits et les documents d'archives. On organisa, pour ces derniers, un local spécial, qui prit le nom de *Bibliotheca secreta*; Platina fut chargé de les classer et de les ranger dans des armoires de noyer construites spécialement pour cet usage. « Tout le pourtour de la pièce était recouvert d'une boiserie, jusqu'à une certaine hauteur, et au-dessus, sur la partie des murs restée à découvert, étaient peintes des fresques en clair-obscur. Ce beau travail doit avoir été achevé à la fin de l'été de 1480 <sup>4</sup>. »

Depuis le commencement du quinzième siècle, on gardait

<sup>1</sup> MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 137. Voy. l'article de VOGEL, dans le *Serapeum*, t. VII, p. 296 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. les Brefs de Sixte IV, du 18 octobre 1481 et du 14 juillet 1484, publiés par MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 300-303. Voy. encore *Regestum Clementis V*, t. I<sup>er</sup>, p. XLVII.

<sup>3</sup> MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 300.

<sup>4</sup> SCHMARSOW, p. 205.

au fort Saint-Ange certains documents d'une importance particulière. En considération des troubles si fréquents à cette époque, Sixte IV y déposa également, pour plus de sûreté, les plus précieuses chartes de privilèges de l'Église romaine, après en avoir fait prendre des copies authentiques par Urbain Fieschi et Platina <sup>1</sup>.

Jusqu'en 1480, la bibliothèque proprement dite se composait de deux salles contiguës, affectées, l'une aux manuscrits latins, l'autre aux manuscrits grecs. On voit, dans les registres de comptes, qu'en 1480 Sixte IV ajouta une troisième salle aux deux premières; celle-ci, pour la distinguer des autres, reçut le nom de la Grande Bibliothèque; suivant toute apparence, elle se trouvait du côté opposé du Cortile del Papagallo, sous la chapelle Sixtine. Melozzo y décora les murs et le plafond avec l'aide d'Antonazzo. Albertini a écrit une description malheureusement trop courte de la bibliothèque, telle qu'elle était vingt-cinq ans plus tard : il y réunit avec raison les trois parties de l'établissement public, afin de bien faire ressortir la distinction entre la Bibliothèque proprement dite et les Archives secrètes. « On voit », dit-il, « au Vatican, cette splendide bibliothèque, construite par Sixte IV, avec son portrait admirablement peint et l'inscription placée au-dessous <sup>2</sup>. Là aussi sont réunis les portraits des docteurs, accompagnés d'autres vers que je publierai dans ma collection d'inscriptions. A côté de celle-là, se trouve une autre bibliothèque, dite la salle grecque, construite également par Sixte IV, avec la chambre du custode. Il y a encore une troisième bibliothèque très belle, où l'on conserve les manuscrits, dans des reliures ornées d'or, d'argent et de soie; c'est aussi une fondation de Sixte IV; j'y ai vu les œuvres de Virgile écrites en lettres majuscules; je ne parle pas des instruments de géométrie et d'astronomie

<sup>1</sup> BRESSLAU, *Urkundenlehre*, t. I<sup>er</sup>, p. 129; article de LOEWENFELD, dans l'*Hist. Taschenbuch* de RAUMER, 6<sup>e</sup> série, t. V, p. 318; DUDIK, t. II, p. 14 et suiv.; *Regestum Clementis V*, t. I<sup>er</sup>, p. XLIX; MARINI, *Archivi*, p. 18; GACHARD, *Archives du Vatican* (Bruxelles, 1874), p. 7 et suiv.; *Mél. d'archéologie*, 1888, p. 150; *Studi e doc.*, t. VIII, p. 41.

<sup>2</sup> Voy. plus loin, p. 421.

qui servent pour les arts libéraux et sont aussi décorés d'or, d'argent, de peintures. » Après cette description, Albertini passe à celle de la Bibliothèque secrète (*Bibliotheca secreta*), réorganisée par Jules II<sup>1</sup>.

La grande bibliothèque, où se trouvaient les collections des antiques, avait sur les deux autres l'avantage d'une bonne lumière; « on y avait pratiqué une haute fenêtre; les armes de la Rovère étaient peintes au milieu des vitraux, exécutées par le maître verrier allemand Hermann, qui avait dû les apporter en personne de Venise<sup>2</sup> ». Là se trouvaient les tables, auxquelles les manuscrits étaient fixés par des chaînettes, comme on le voit encore actuellement à la magnifique Bibliothèque Laurentienne de Florence. Au quinzième siècle, on avait plus d'égards pour le bien-être des savants qu'au dix-neuvième; pendant les journées froides et humides de la saison de l'hiver, la grande salle était chauffée<sup>3</sup>. Bien que les manuscrits fussent attachés aux tables, cela n'empêchait pas de les prêter généralement au dehors. On possède encore le registre sur lequel Platina inscrivait les sorties<sup>4</sup>: on y voit que l'on prêtait plusieurs volumes à la fois à une seule et même personne. Parmi les noms des personnages qui profitaient des trésors de la bibliothèque, nous trouvons, avec celui du Pape en personne, ceux du cardinal Julien, d'un grand nombre d'évêques et de prélats, Johannes Argyropoulos, Sigismondo de' Conti, Pom-

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 40 et suiv. Dans ses études sur la Bibliothèque Vaticane, ce savant a rectifié et complété, sur nombre de points, les descriptions de GREGOROVIVS, de ZANELLI (*Bibl. Vat.*, Rome, 1857, p. 13) et de REUMONT, (*Arch. st. Ital.*, nouvelle série, t. VIII, 1<sup>re</sup> part., p. 132 et suiv.). Il est regrettable qu'à l'époque où il écrivait son remarquable ouvrage sur la Vaticane, M. MUNTZ n'ait pas connu la monographie de Schmarsow.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 42; MUNTZ, t. III, p. 119 et suiv.

<sup>3</sup> MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 140.

<sup>4</sup> Cod. Vat. 3964, publié par MUNTZ, *Bibliothèque*, p. 296-299. Pour apprécier à son juste mérite la libéralité de Sixte IV, il faut se rappeler la difficulté que l'on avait, à cette époque, à se procurer des manuscrits. Au moment le plus brillant de sa carrière, Laurent de Médicis devait écrire de sa propre main à Hercule d'Este, l'un des princes qui avaient envers lui le plus d'obligations, pour solliciter le prêt d'un exemplaire de Dion Cassius, et encore ne l'obtint-il pas, malgré l'intimité de leurs relations. Voy. REUMONT, *Lorenzo*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 106.

ponius Lætus, Johannes Philippus de Lignamine, Hieronymus Balbanus, Augustinus Patritius, Jacobus Volaterranus, François de Tolède, etc. A partir de 1480, la négligence de certains emprunteurs de livres contraignit l'administration à exiger le dépôt d'un nantissement.

Le mérite d'avoir réorganisé la Bibliothèque Vaticane et de l'avoir ouverte au public suffirait à lui seul pour assurer à toujours au nom de Sixte IV une place d'honneur dans l'histoire des lettres. Cependant, là ne s'est pas borné son zèle pour l'avancement des sciences, et ce qu'il a fait en dehors de cette fondation vaut la peine d'être rappelé.

Dans les premiers temps de son règne, les humanistes paraissent n'avoir pas été sans inquiétude au sujet de l'attitude qu'allait prendre à leur égard ce Pape, sorti d'un monastère franciscain. Nous en avons pour témoin un mémoire rédigé par Sigismondo de' Conti; l'écrivain rappelle au Souverain Pontife que ce qui a fait si glorieux le nom du Pape le plus illustre du siècle, Nicolas V, c'est avant tout la généreuse protection accordée par lui aux savants : il le met en garde contre le danger de tenir trop peu de compte de l'opinion des savants et de ne pas se préoccuper de ce que des esprits célèbres pourraient écrire sur son compte. Il lui rappelle le mot de François Sforza, qui disait préférer un coup de poignard à une épigramme. En terminant, l'humaniste revient encore à la charge et prie le Pape d'entourer d'honneurs les hommes capables de sauver son nom de l'oubli et de perpétuer le souvenir de ses actions<sup>1</sup>.

Il n'était pas besoin de ces avertissements. Sixte IV avait parfaitement saisi toute la portée de la Renaissance; il comprenait l'impossibilité de se passer des humanistes et de prendre, à cause de quelques extravagances, une attitude hostile à

<sup>1</sup> « Habeantur in pretio viri qui tuum nomen ab interitu vindicare, qui tuas res gestas immortalitati mandare possunt. » Ce passage se trouve dans un Mémoire (inéd.) de Sigismondo de' Conti, intitulé : « Ad Sixtum IV pro secretariis », que j'ai trouvé dans le Cod. Vatic. 2934, 2<sup>e</sup> part. (Bibliothèque Vaticane.) — Sixte IV réorganisa le collège des abrégiateurs et en fixa le nombre à soixante-douze; voy. CIAMPINI, p. 33 et suiv.; PHILLIPS, t. VI, p. 394. — Ces fonctions étaient vénales : voy. à ce sujet GOTTLOB, *Cam. Apost.*

égard d'un mouvement intellectuel dont l'intensité se faisait sentir à la fois dans toutes les branches des sciences. « Doué lui-même d'intelligence et du goût le plus fin », l'ancien général d'Ordre mendiant fut résolu dès le début « à entourer le Siège apostolique et sa propre famille de tout ce qui pouvait leur donner de l'éclat aux yeux des hommes de son temps <sup>1</sup> ». Grâce à l'attraction qu'a toujours exercée la Ville éternelle sur les esprits amoureux de l'antiquité, le groupe de savants réunis à Rome était déjà passablement nombreux. Sixte IV voulut, néanmoins, qu'il le fût encore davantage. L'un des plus considérables de ceux qui répondirent à son appel fut Johannes Argyropoulos : ce savant grec, émigré en Italie, était depuis longtemps au service des Médicis : le leur enlever était une véritable victoire. A Rome, il eut un grand succès : les hommes les plus en vue, des évêques, des cardinaux et même des étrangers de distinction, tels que Jean Reuchlin, par exemple, vinrent s'asseoir au pied de sa chaire <sup>2</sup> ; il compta même Ange Politien au nombre de ses auditeurs <sup>3</sup>. Un littérateur florentin de mérite. Bartholomæus Fontius, fut aussi appelé sous Sixte IV à occuper une des chaires de l'Université de Rome. Martino Filetico y fut nommé professeur de rhétorique en 1473 <sup>4</sup>. Le Pape allait chercher des savants jusqu'au dehors de l'Italie. Il s'était adressé, entre autres, à l'illustre Regiomontanus (Johann Muller, de Königsberg, en Franconie), dont il comptait utiliser la science pour la réforme du calendrier : malheureusement ce savant mourut dès le mois de juillet 1476 <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> PAPENCORDT, p. 517.

<sup>2</sup> Reuchlin fréquenta le cours d'Argyropoulos au printemps de 1482, pendant le séjour qu'il fit à Rome, où il avait accompagné le comte Eberhard de Wurtemberg; voy. MUNTZ, *Renaissance*, p. 83; STAELIN, t. III, p. 592 et suiv.; GEIGER, *Reuchlin*, p. 25.

<sup>3</sup> MUNTZ, *Renaissance*, p. 83. — Sur Argyropoulos, voy. VOIGT, *Wiederbelebung*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 372; LEGRAND, *Bibliographie hellénique*, Paris, 1885, 2 vol.

<sup>4</sup> Filetico avait, précédemment, enseigné le grec à la même université : voy. MARINI, t. II, p. 208; SCHMARSOW, p. 55, 75, note, et 349; article de CORVISIERI, dans la revue *Buonarotti*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1869.

<sup>5</sup> FULGOSUS, t. VIII, cap. XIII; ASCHBACH, *Wiener Universitat*, t. I<sup>er</sup>, p. 556;

Sixte IV nourrissait bien d'autres ambitions. Il avait formé le projet d'attirer à Rome le prince de la philosophie néoplatonicienne, le savant dont les œuvres illustraient Florence. Plusieurs cardinaux l'y poussaient. Mais Marsilio Ficino ne pouvait quitter les Médicis; il avait envers eux trop d'obligations; il témoigna sa gratitude envers le Pape en le remerciant, dans les termes les plus flatteurs, pour l'honneur qu'il avait voulu lui faire<sup>1</sup>.

Rome réunissait alors dans ses murs un cercle d'humanistes particulièrement brillant. Tandis que Pomponius Lætus s'adonnait à peu près exclusivement à l'enseignement<sup>2</sup>, « Placina écrivait son *Histoire des Papes*, Campanus composait ses élégies et ses épigrammes, Aurelio Brandolini enthousiasmait par ses vers le Pape, cependant peu sensible aux charmes de la poésie, et tout un cercle de jeunes poètes versifiait en latin des œuvres plus ou moins dignes de passer à la postérité<sup>3</sup> ».

KALTENBRUNNER, *Kalenderreform*, étude publiée dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akad. Hist. Cl.*, t. LXXXII, p. 374; JANSSEN, t. I<sup>er</sup>, 14<sup>e</sup> édit., p. 124; TIRABOSCHI, t. VI, 1<sup>re</sup> part., p. 356. On a dit que Regiomontanus était mort empoisonné (BECHSTEIN, *Deutsches Museum*, t. I<sup>er</sup>, p. 253); c'est un conte. ASCHBACH suppose qu'il succomba à la fièvre qui sévissait à Rome et avait pris un caractère épidémique; ce que cet écrivain suppose, Jorius l'affirme, et il y a d'autant plus de probabilité pour qu'il soit dans le vrai, qu'effectivement la peste régnait alors à Rome : voy. ce que nous avons écrit plus haut, p. 265. — *La Chronique de Kælhoff* rapporte un détail intéressant : Sixte IV entendit un jour, à Rome, Jean Cantor soutenir une controverse, et il fut si charmé de son éloquence, qu'il écrivit une lettre flatteuse au père de l'orateur : *Stædtechroniken*, t. XIV, p. 877. — Sur les relations du Pape avec Joh. Wessel. voy. ULLMANN, t. II, p. 353 et suiv. — Sur la protection accordée aux universités par Sixte IV, voy. PRANTL, t. I<sup>er</sup>, p. 68; *Tüb. Theol. Quartalschr.*, 1865, p. 206. Voy. STAELIN, *Gesch. Württembergs* (Gotha, 1887), t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> part., p. 671 et suiv.; PELLINI, p. 813 : au sujet de l'Université de Copenhague, voy. plus haut, p. 239.

<sup>1</sup> MUNTZ, *Renaissance*, p. 83. Voy. *Revue des Deux Mondes*, 1884, novembre, p. 463. — Sur les jurisconsultes appelés à Rome par Sixte IV, voy. RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 185 et suiv.

<sup>2</sup> Pierre Martyr suivit aussi les leçons de Pomponius Lætus à partir de 1477 : voy. HEIDENHEIMER, *Petrus Martyr* (Berlin, 1881), p. 4.

<sup>3</sup> GEBHARDT, *Adrian von Corneto*, p. 4. Voy. RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 187 et suiv. MUNTZ, *Renaissance*, p. 408 et suiv. — Sur Brandolini, voy. aussi VILLENEUVE, p. 14. — Sur les relations de D. Calderino avec Sixte IV, voy. GIULIARI, p. 76 et suiv. Voy. encore : MANSI-FABRICIUS, t. I<sup>er</sup>, p. 297.

Dans son application à récompenser tous les mérites, Sixte IV n'oubliait point les morts ; il le prouva par les faveurs dont furent l'objet les fils de Flavio Biondo, Gaspardo et Francesco<sup>1</sup>. Il avait à son service Johannes Philippus de Lignamine, éditeur d'un grand nombre d'auteurs anciens ; un parent de ce dernier, Philippus de Lignamine, Dominicain, écrivit une suite de la *Chronique des Papes* de Ricobaldo, qu'il continua jusqu'à l'année 1469 et qu'il dédia au Pape<sup>2</sup>.

Sous le règne de Sixte IV, le domaine de l'histoire en général fut étudié avec une louable activité. Pie II avait donné l'exemple en écrivant de sa propre main l'histoire de son temps : les imitateurs se pressaient sur ses traces. Sigismondo de' Conti mérite d'être cité en première ligne. Son *Histoire du temps*, en dix-sept livres, embrasse la période comprise entre 1475 et 1510 ; cette œuvre lui assure « une place d'honneur parmi les écrivains du Cinquecento ». Tous les contemporains s'expriment sur le compte de Sigismondo dans des termes qui dénotent une haute estime ; il appartenait au groupe des humanistes chrétiens, « ces figures sympathiques ; eux aussi ils avaient éprouvé, en eux-mêmes, la lutte entre l'antiquité classique et les idées du moyen âge, mais ils savaient faire la distinction entre le but et les moyens de l'atteindre ; ils ne se laissaient point éblouir par les côtés brillants de l'antiquité, et ils restaient fermement attachés aux principes du christianisme ». Comblé de faveurs par Sixte IV et par les membres de la maison de la Rovère, Sigismondo leur paya son tribut de reconnaissance en traçant d'eux des portraits souvent trop flattés, ombre légère qui n'enlève point à son ouvrage historique les qualités de véracité et de sincérité qui en font le mérite<sup>3</sup>. « A l'exemple du cardinal Ammanati, son premier protecteur, Jacopo Gherardi de Voltera (Volater-

<sup>1</sup> WILLMANN en a trouvé la preuve dans les registres des Archives secrètes des Papes : voy. son article dans le *Gætt. Gel. Anz.*, 1879, p. 1502 et suiv.

<sup>2</sup> FABRICIUS-MANSI, t. V, p. 279 et suiv.

<sup>3</sup> *Hist. Jahrb.*, t. VII, article de GOTTLOB, p. 304-323 ; *Sybel's Hist. Zeitschr.*, nouvelle série, t. XXI, p. 359. On conserve à l'*Archivio comunale* d'Ancône, une Vie de Sigismondo, par Bartol. Alpeus : elle a été publiée par FALOCI PULIGNANI, *Sigismondo de' Conti*, *Il Topino*, 1, n° 26.

ranus), appelé à la curie par Sixte IV, écrivit des Mémoires de son temps. Mattia Palmieri, de Pise, qui mourut rédacteur pontifical en 1482, continua la chronique de son illustre homonyme, le Florentin Matteo Palmieri <sup>1</sup>. »

Malgré sa prédilection pour les lettres, Sixte IV ne put empêcher que l'Université de Rome ne perdit de son éclat. Le malheur des temps en était cause : « Souvent on fut obligé d'employer pour la guerre ou de frapper de retenues les revenus destinés à son entretien. D'autre part, la vénalité de certaines fonctions en relation avec l'Université eut parfois pour résultat de les faire tomber entre des mains indignes <sup>2</sup>. »

Sixte IV confia diverses missions diplomatiques à des hommes de lettres : c'était encore une façon de leur témoigner sa faveur. Georgios Hermonymos fut envoyé comme ambassadeur en Angleterre, en 1476 <sup>3</sup>. Sigismondo de' Conti, après avoir été attaché à la mission du cardinal Julien dans les Pays-Bas <sup>4</sup>, fut envoyé de même à Venise. Johannes Philippus de Lignamine eut l'honneur de complimenter le roi de Naples à son arrivée à Velletri, en 1475, et, par la suite, le Pape le chargea de missions à Mantoue et en Sicile <sup>5</sup>.

Chatouillés dans leur vanité par ces marques de faveur, les humanistes en perdaient parfois le sens du tact. On raconte que l'un d'eux, Théodoros Gaza, chargé de traduire le traité d'Aristote sur les animaux et trouvant trop faible la rémunération que le Pape lui avait accordée pour son travail, la jeta dédaigneusement dans le Tibre <sup>6</sup>. Ce n'est peut-être qu'une

<sup>1</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 350.

<sup>2</sup> RENAZZI, t. I<sup>er</sup>, p. 195; PAPENCORDT, p. 521; CHRISTOPHE, t. II, p. 295 et suiv.; voy. plus haut, p. 391.

<sup>3</sup> OMONT, *G. Hermonyme*, étude publiée dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, t. XII, p. 65 et suiv.; GEIGER, *Vierteljahrsschrift für Renaissance*, t. II, p. 197.

<sup>4</sup> Voy. plus haut, p. 308 et 345.

<sup>5</sup> MARINI, t. I<sup>er</sup>, p. 193 et suiv.

<sup>6</sup> C'est ce que rapporte JOVIUS : PIERIUS VALERIANUS (*De infacilitate literat*, t. II, p. 159) va plus loin et dit que Trapezuntios en mourut de dépit. HODIUS ne veut rien croire de toute cette histoire : BÈHR (ESCH et GRUBER, 1<sup>re</sup> part., 55<sup>e</sup> section, p. 135), pense, au contraire, que tout n'en est pas à rejeter. VOY. LEGRAND, t. I<sup>er</sup>, p. xxxviii.

anecdote, mais elle peint au vif l'outréculance et l'avidité d'un grand nombre d'humanistes. Ils poussaient parfois si loin ces défauts, que l'on vit Georgios Trapezuntios adresser au Sultan même des lettres remplies de basses flatteries<sup>1</sup>. Le type le plus marquant de ces humanistes besogneux était Francesco Filelfo; dans ses vers, il n'était question que de cadeaux et d'argent<sup>2</sup>. Sa mendicité éhontée ne trouvait-elle pas d'écoute, il se vengeait par les invectives les plus grossières. Tout nouveau Pape recevait d'abord une demande d'argent de ce « roi des poètes mendiants »; s'il ne répondait pas à ce que Filelfo avait attendu de lui, celui-ci le traînait dans la boue. Ce fut le cas de Pie II; après sa mort, cet être répugnant écrivit contre ce Pape de telles infamies que le Collège des cardinaux le fit arrêter<sup>3</sup>: or, en même temps qu'il salissait ainsi sa plume, il intriguait pour obtenir son admission dans la curie. A la suite de l'élection de Sixte IV, Filelfo renouvela ses importunités auprès de lui. Tout d'abord le Pape se montra mal disposé à l'écouter. Filelfo, changeant de ton, passa de la flatterie à la plainte, puis à la menace. Ce système finit par lui réussir, et,

<sup>1</sup> Perotti attaquait furieusement Trapezuntios pour ce fait. Voici la citation d'après VOIGT, *Wiederbelebung*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 144 : N. PEROTTI, *Refutatio deliramentorum Georgii Trapezuntii*, publiée par MORELLI, *Codices ms. lat. bibl. Naniænap.*, p. 51. Je n'ai pas pu me procurer cet ouvrage, mais il existe à la Bibliothèque Vaticane, dans le Cod. Vat. 2934, I, f<sup>o</sup> 219 et suiv. (inéd.), une œuvre de Perotti, qui est peut-être identique avec la *Refutatio* : elle est intitulée : *Invectiva Nic. Perotti in Georg. Trapezunt. quia Turcum omnibus quicumque fuerunt imperatoribus natura præstantiorem esse voluit*. Dans cet écrit, Perotti reprend, phrase par phrase, les deux lettres de Trapezuntios au Sultan, déroule contre leur auteur tout son vocabulaire d'insultes, et adjure le Pape, l'Empereur et tous les princes chrétiens de le punir : « Hancine lueu, hancine pestem... Sustinere amplius posteritis?... Exurgite igitur, exurgite... et hunc sceleratissimum hominem, hanc truculentam feram, hoc immanissimum monstrum non ex urbe abigite, non ex Italia exterminate... sed cadendum flagris et usque ad ossa dilaniandum discerpendum dilacerandum tradite. » — Remarquons, en passant, que la façon dont Perotti fut traité par Sixte IV n'est pas bien expliquée : voy. les suppositions de REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 350, et comparez-les avec ce que dit VESPASIANO DA BISTICCI (dans MAI, t. I<sup>er</sup>, p. 279); il est vrai qu'en sa qualité de Florentin, ce n'est pas un témoin impartial; voy. *Civ. catt.*, 1868, t. I<sup>er</sup>, p. 148.

<sup>2</sup> VOIGT, *Wiederbelebung* (t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> édit., p. 531), démontre tout au long sa mendicité systématique de Filelfo.

<sup>3</sup> VOIGT, *Pius II*, p. 637 et suiv.; GASPARY, p. 116.

en 1474, il fut appelé à Rome : il est permis de croire que le motif de sa nomination était la crainte qu'inspirait sa plume<sup>1</sup>. Il occupa pendant trois ans une chaire à l'Université de Rome et y fut un brandon de discorde ; il eut en particulier des difficultés sans nombre avec le trésorier du Pape, Miliaduca Cicada ; mais, dans le début, il fut « enchanté de la ville, de son climat, de la vie large et élégante que l'on y menait, et surtout de l'incroyable liberté dont on y jouissait<sup>2</sup> ».

« Liberté incroyable », en effet, et dont l'exemple le plus frappant fut l'autorisation, accordée par Sixte IV, de rouvrir l'Académie romaine, fermée par ordre de Paul II. Sixte IV ne voyait dans l'humanisme qu'un mouvement d'érudits et de littérateurs, sans danger pour la religion. Il ne partageait pas les inquiétudes inspirées à son prédécesseur par les écarts et les tendances païennes d'un grand nombre d'hommes de lettres. « Peut-être aussi se figurait-il que les angoisses par lesquelles ils avaient passé les avaient guéris de leurs dangereuses idées. » Pomponius Lætus put recommencer ses leçons sans que la moindre entrave lui fût imposée, et l'Académie reprendre ses séances en toute liberté. C'était un curieux spectacle : « Le culte de l'antiquité, avec ses bons et ses mauvais côtés, fleurissait sous le règne d'un Frère Mineur assis sur le trône pontifical, et le voisinage de Pomponius Lætus, décoré par ses adeptes du titre de Grand Pontife, ne paraissait point le choquer. Dans la maison de Pomponius Lætus, voisine des jardins de Constantin, les réunions redevinrent plus brillantes que jamais. L'Académie fut officiellement reconnue ; c'était le moyen le plus simple de la rendre inoffensive<sup>3</sup>. » De hauts dignitaires ecclésiastiques même entretenaient avec elle des rela-

<sup>1</sup> Cette crainte explique aussi la bienveillance de l'accueil que lui fit Sixte IV à son arrivée à Rome ; voy. MUNTZ, *Renaissance*, p. 89. BUSER (*Lorenzo*, p. 26) raconte les démarches faites par Filelfo auprès de Laurent de Médicis, dans le but d'obtenir de lui un secours en argent, pour se rendre à Rome.

<sup>2</sup> « Et quod maximi omnium faciendum videtur mihi, incredibilis quædam hic libertas est. » Ep. LX, publiée par ROSMINI ; voy. GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 531, et l'article de MUNTZ, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1881, novembre, p. 468.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 351. Voy. SCHMARSOW, p. 28.

tions amicales. Le 20 avril 1483, les académiciens célébrèrent l'anniversaire de la naissance de Rome; la fête s'ouvrit par un office solennel, après lequel Paulus Marsus prononça un discours; six évêques prirent place au banquet. A l'occasion de cette « solennité académique », on donna lecture du privilège par lequel l'empereur Frédéric accordait à l'Académie le droit de créer des docteurs et de couronner des poètes <sup>1</sup>.

Sixte IV possédait à un rare degré la connaissance des hommes et l'art de les manier : nous en trouvons une preuve frappante dans la façon dont il s'y prit avec un des membres les plus passionnés de l'Académie, le célèbre Platina. « C'était un des meneurs de l'opposition; Sixte IV commença par l'amadouer en lui donnant des preuves de sa bienveillance; puis il le chargea coup sur coup de deux travaux d'importance, qui le mettaient d'abord dans l'impossibilité de se laisser aller à des sorties antipapistes et qui avaient même l'avantage d'absorber toutes les facultés du savant littérateur et de les employer au service de cette même puissance, contre laquelle il était auparavant en révolte. Après l'avoir encouragé à écrire une *Histoire des Papes*, il lui demanda de former une collection de documents relatifs aux droits du Saint-Siège <sup>2</sup>. » Dès la fin de 1474 ou au commencement de 1475 <sup>3</sup>, Platina était en mesure de présenter à son haut protecteur son *Histoire des Papes* <sup>4</sup>. C'est une œuvre considérable à divers

<sup>1</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, p. 185.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 28.

<sup>3</sup> On doit admettre cette date, si l'on considère que l'ouvrage de Platina s'étend jusqu'au mois de novembre 1474. DOELLINGER (*Papstfabeln*, p. 22) est donc complètement dans l'erreur, quand il prétend que l'*Histoire des Papes* aurait été écrite en 1460. VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 6, indique, pour la composition de cet ouvrage, la date de 1473.

<sup>4</sup> J'ai trouvé à la Bibliothèque Vaticane, dans le Cod. Vat. 5044, l'exemplaire offert par l'auteur à Sixte IV. C'est un précieux manuscrit de la Renaissance, de deux cent trente-six pages in-fol., très remarquable au point de vue de la calligraphie. Il débute, au f<sup>o</sup> 1, par cette dédicace : « Prohemium Platynæ in vitas Pontificum ad Sixtum IIII. P. M. Multa quidem, etc. » La lettre M est ornée d'une belle miniature, représentant les armes des la Rovère, soutenues par deux génies nus. Chaque mot est de couleur différente : bleu, rouge, lilas, vert, or; sur le fond, formé par un beau parchemin, cette variété de couleurs produit un très bel effet. Au f<sup>o</sup> 2<sup>b</sup>, on voit une miniature plus belle

points de vue, pour le temps où elle a été composée. A la place des chroniques confuses et remplies de fables, produites par le moyen âge, les gens instruits avaient dès lors à leur disposition un manuel d'histoire des Papes clair et conçu dans un esprit véritablement historique. La simplicité du récit, la vivacité et l'élégance du style, dont la concision ne lui enlève rien de sa clarté, ont procuré jusqu'à nos jours de nombreux lecteurs à l'*Histoire des Papes* de Platina<sup>1</sup>.

Dans sa préface, adressée à Sixte IV, Platina fait un éloge pompeux de l'histoire, à la façon des humanistes<sup>2</sup>. Il y a là une

encore que la première : c'est le portrait du Pape, entouré de l'inscription « Sixtus Pont. Max. » et encadré par une couronne de feuilles de chêne dorées. L'emploi de couleurs variées pour l'écriture se retrouve en plusieurs endroits, par exemple au f° 3 : là encore on a peint deux génies nus, mais, cette fois, sans les armoiries. C'est à cette page que commence le récit historique proprement dit : « Platinae historici liber de vita Christi ac omnium pontificum qui hactenus ducenti fuere et XX. Nobilitatis maximam partem, etc. » Cet exemplaire original d'un ouvrage célèbre offre un grand intérêt à trois points de vue spéciaux : 1° Il donne du f° 229 au f° 236<sup>b</sup> la vie de Sixte IV : le texte est exactement celui que MURATORI (t. III, 2<sup>e</sup> part., p. 1045-1065) trouva dans un Cod. Urb., c'est-à-dire dans le supplément relatif à l'hôpital du Saint-Esprit. Ce détail confirme l'opinion de SCHMANSOW : on sait, en effet, que ce savant désigne Platina comme l'auteur de cette *Vie de Sixte IV* : voy. plus haut, p. 252. — 2° On retrouve ici tous les passages contestés, par exemple celui où l'auteur attaque la mémoire de Jean XXII (f° 177<sup>b</sup>) et ceux où il dépeint en termes d'une grande violence la situation religieuse de son temps. — 3° Enfin, détail intéressant, ce texte original présente une série d'additions, très probablement de la main de Platina lui-même ; ce sont, soit de simples corrections, soit des changements introduits dans le texte, particulièrement dans la *Vie de Paul II* ; quelques-uns de ces changements ont pour objet de remplacer certaines expressions par d'autres, tantôt plus modérées, tantôt plus énergiques. Je reviendrai sur ce sujet avec plus de détails dans un autre ouvrage.

<sup>1</sup> Voy. TIRABOSCHI, t. VI, 1<sup>re</sup> part., p. 279; VILLARI, t. I<sup>er</sup>, p. 130; BISSOLATI, p. 73 et suiv.; article de MUNTZ, dans la *Revue des Deux Mondes*, novembre 1881, p. 174. En 1888, il a paru une traduction anglaise des *Vies des Papes*, de PLATINA. Cet ouvrage fut imprimé, pour la première fois, à Venise, en 1479, par deux Allemands. La deuxième édition fut imprimée à Nuremberg, en 1481 (HAIN, p. 13047), et celle-ci fut suivie d'autres, en nombre infini, dans lesquelles le texte primitif a subi beaucoup de mutilations : voy. VAIRANI, t. I<sup>er</sup>, p. 11 et suiv. (cet auteur a publié dans le même ouvrage, p. 119, le « Prohæmium Platinae ad Sixtum IV in libellum Plutarchi de ira »); POTTHAST, *Bibl.*, t. I<sup>er</sup>, p. 494. Les arguments de BISSOLATI, p. 165 et suiv., sont insuffisants.

<sup>2</sup> Voy. les considérations générales de VOIGT, *Wiederbelebung*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 495, et SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 4.

déclaration curieuse, annonçant la résolution de s'abstenir de l'emploi d'expressions empruntées au paganisme classique pour traiter des sujets chrétiens. L'auteur débute par le Christ, « afin que son œuvre, prenant sa source dans l'*Imperator* des chrétiens, suive son cours, en passant par la série des évêques de Rome, jusqu'au temps de Sixte IV ». Dans les pages qu'il consacre aux Papes des premiers temps, Platina rappelle différentes fois le souvenir des monuments de l'antiquité, dont il parle en admirateur passionné. « Souvent », dit-il dans la *Vie du Pape Simplicie*, « j'ai visité les antiquités de l'église de Saint-André, près de Sainte-Marie Majeure, et je versais des larmes en constatant l'incurie de ceux qui ont la charge d'entretenir cette vieille église <sup>1</sup>. »

Platina, nous devons lui rendre cette justice, fait assez souvent preuve d'esprit critique, mais il ne pousse pas « la discussion à fond, de peur de déranger l'ordonnance de son récit <sup>2</sup> ». Il faut aussi reconnaître le courage avec lequel, dans un ouvrage dédié à Sixte IV, il avoue les fautes des Papes anciens et modernes : cette franchise fait honneur à la fois à l'auteur et à son protecteur. Il n'en est que plus pénible de constater qu'en racontant le règne de Paul II, son ancien ennemi, Platina n'a pas su s'élever à la hauteur du rôle de l'historien impartial. La mort fait oublier bien des choses : Paul II disparu, on eût été en droit de s'attendre à ce que Platina rendit justice à sa mémoire : il n'y a même pas apparence qu'il l'ait cherché. Le rôle de ce Pape est dépeint avec une extrême partialité ; dans toute cette partie de son histoire, Platina se montre méchant, amer et sciemment injuste <sup>3</sup>. Il laisse percer

<sup>1</sup> Parfois l'antiquaire apparaît derrière l'auteur, sans intention préconçue. Ainsi, Platina repousse l'accusation calomnieuse portée contre saint Grégoire le Grand par les chroniqueurs ignorants du quatorzième siècle ; ils lui avaient fait la réputation de s'être acharné à la destruction des monuments de l'antiquité.

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 589. La légende fabuleuse de la papesse Jeanne semblait suspecte à Platina ; néanmoins, il ne voulut point la passer sous silence, par la raison qu'elle était à peu près généralement admise comme authentique ; voy. DOELLINGER, *l'apstfabeln*, p. 22.

<sup>3</sup> SCHMANSOW, p. 29. Voy plus haut, p. 59 et suiv.

sa haine jusque dans des endroits où rien ne motiverait ses sorties<sup>1</sup>. Cela est d'autant plus regrettable que les biographies des Papes de l'époque de la Renaissance sont, en somme, la seule partie de son œuvre qu'il ait tirée de son propre fonds.

Il est encore un autre point que Platina ne sait pas traiter sans laisser percer la passion : c'est la question de la situation religieuse de son temps. Chose curieuse, il n'y touche point dans les biographies des Papes du quinzième siècle ; c'est dans les vies des Papes antérieurs qu'il glisse ses critiques : il frappe ses coups à la sournoise. A propos de Denys I<sup>er</sup>, il tonne contre le faste et l'orgueil du haut clergé ; dans les vies de Jules I<sup>er</sup>, de Socin I<sup>er</sup> et de Boniface III, il reprend cette accusation, qui en réalité s'adresse au clergé du quinzième siècle. Dans la vie d'Étienne III, il flagelle les vices des cardinaux de Sixte IV : il faut aller chercher dans la vie de Grégoire IV un passage encore plus virulent sur la situation religieuse de son temps<sup>2</sup>. Assurément ces critiques étaient méritées, mais elles font cependant un singulier effet dans la bouche d'un homme qui menait lui-même une vie très dissolue<sup>3</sup>. Ce qui est plus grave, c'est que, dans la vie de Jean XXII, à propos du décret dans lequel ce Pape avait dit que le Christ ne possédait rien sur terre, Platina, reprenant pour son compte la thèse de l'opposition, prétend qu'il est en contradiction avec l'Écriture sainte. Nous savons déjà à quoi nous en tenir au sujet de la véracité de l'historien : nous avons déjà parlé des inscriptions légères trouvées dans les catacombes de Saint-Calliste et gravées là par lui et par ses amis de l'Académie romaine<sup>4</sup> ; elles nous ont appris ce qu'il faut croire du *but pieux* de ces excursions<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voy. de ces passages dans les *Vies d'Adrien I<sup>er</sup> et d'Étienne VI*.

<sup>2</sup> Dans la *Vie de Boniface V*, PLATINA intercale des considérations sur les dangers de l'invasion turque au quinzième siècle, et il part de là pour réitérer ses accusations contre le clergé de l'époque.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, p. 59, ce que nous avons dit, d'après les preuves fournies par le Cod. Vat. 9020 (inéd.).

<sup>4</sup> Voy. plus haut, p. 58.

<sup>5</sup> *Vita Calisti I*, p. 57 : « Invisi ego hæc loca cum amicis quibusdam religionis causa. »

On a droit d'être surpris de ce que Sixte IV ait accepté la dédicace d'une parcellle œuvre; il est à supposer qu'il n'en avait lu que la partie afférente à son propre pontificat : elle s'arrête au mois de novembre 1474, et tout, assurément, y était fait pour lui plaire. Il prouva sa satisfaction à l'auteur, l'année suivante, en le nommant bibliothécaire de la Vaticane et en le chargeant de former une grande collection des privilèges de l'Église romaine; elle forme trois volumes, que l'on conserve aux Archives du Vatican. Ce travail, dont l'annaliste de l'Église proclame hautement l'utilité<sup>1</sup>, fut terminé pendant la guerre contre Florence<sup>2</sup>. De même que dans son ouvrage historique, Platina y fit preuve d'esprit de critique, en rejetant de sa collection la *Donation de Constantin*. La préface offre un intérêt particulier : non seulement Platina s'y abstient de toute allusion hostile à l'Église, mais même il parle en termes approbateurs de ce que les Papes ont fait pour combattre le schisme et l'hérésie<sup>3</sup>. Il semble donc incontestable que Sixte IV avait réussi à faire la conquête de l'un des anciens chefs de l'opposition : l'orgueilleux Pomponius Lætus ne résista pas davantage, et, depuis lors, il célébra dans ses vers le nom de Sixte IV<sup>4</sup>.

Platina mourut en 1481. Le jour anniversaire de sa mort, ses amis, dans le nombre desquels figuraient plusieurs prélats, firent célébrer un service funèbre dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, où reposait la dépouille mortelle du biographe

<sup>1</sup> RAYNALD, ad an. 1478, n° 48. M. KALTENBRUNNER doit publier une description exacte de la *Coll. Platinae*, avec une table indiquant une partie des nombreuses matières renfermées dans cet ouvrage : voy. *Mittheil. d. oesterr. Instituts*, t. VI, p. 208.

<sup>2</sup> Ce fait ressort de l'Avant-propos : on en trouvera de petits extraits dans MARINI, *Archivi*, p. 21, et dans le *Regestum Clementis V*, t. I<sup>er</sup>, p. XLIX ; grâce à la complaisance de M. le professeur Kaltenbrunner, j'en ai eu en main une copie complète.

<sup>3</sup> Archives secrètes des Papes : Avant-propos du premier volume de la *Coll. Platinae* (inéd.) : « De auctoritate anathemizandi eos qui contra sedem apost. moliti aliquid fuerint quique heresim et seditionem in Ecclesia Dei severint tam latus in his bullis appareat campus ut fulmina quedam in prevaricatores ipsos et scismaticos e celo missa videantur. »

<sup>4</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 574 et suiv.

des Papes<sup>1</sup>. Après la messe, dite par l'évêque de Vintimille, de l'ordre des Augustins, on jeta l'eau bénite et on brûla l'encens sur la tombe. Ces cérémonies terminées, Pomponius Lætus, en qualité de président de l'Académie, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre de son ami : Jacobus Volaterranus affirme qu'elle était empreinte d'un caractère absolument religieux et émaillée de sentences graves. Après Pomponius, un poète originaire de Pérouse, nommé Astreus, récita du haut de la même chaire une élégie sur la perte de Platina ! Si pareille chose fut tolérée, il est permis de croire que l'on jouissait alors, à Rome, « de l'incroyable liberté » dont parle Filelfo. On ose à peine croire que des hommes graves aient pu, sans en être choqués, entendre, dans le sanctuaire de la Mère de Dieu, immédiatement après une messe des morts, lire, du haut de la chaire, par un laïque venu là sans aucun insigne ecclésiastique, des vers assurément fort élégants, comme le remarque Volaterranus, mais sans aucun caractère religieux et parfaitement déplacés dans la circonstance<sup>2</sup>.

Au reste, Rome présentait alors le spectacle des contrastes les plus singuliers existant côte à côte sans se heurter. C'est ainsi que l'humanisme chrétien et l'humanisme païen pouvaient fleurir à la fois, de même que les abus et les réformes dans le domaine religieux<sup>3</sup>.

## 2°

Si, pendant son long pontificat, Sixte IV a beaucoup fait pour les lettres, il a fait beaucoup plus encore pour l'encoura-

<sup>1</sup> Voy. BISSOLATI, p. 82; *Archivio Veneto*, 1887, fasc. 67, p. 161.

<sup>2</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, p. 171; SCHMARSOW, p. 189; BURCKHARDT, *Culture*, t. I<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> édit., p. 278.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, p. 377 et suiv. A ce propos, nous pouvons signaler le Cod. 14 des Archives de la chapelle pontificale : il est orné de figures mythologiques de la plus grande inconvenance : on y voit, entre autres, un Amour nu, avec des bas violets : voy. ABERL, *Bausteine*, t. I<sup>er</sup>, p. 72. Ces détails ne parvenaient certainement pas à la connaissance du Pape, car, bien que grand protecteur des arts, il punit un jour un peintre, coupable de dessins obscènes. (INFESSURA, p. 1178.)

gement des arts. On a dit, non sans raison, que son règne marquait l'apogée de l'activité artistique à Rome au quinzième siècle<sup>1</sup>. Dès le début, nous l'avons déjà dit, il avait voulu être le continuateur de Nicolas V. Comme ce grand Pape, il prétendait faire de la capitale du monde chrétien une ville digne, par son éclat, d'une puissance cosmopolite; mais si le but était le même, les moyens se ressentaient de la différence des caractères des deux Papes. Comme Nicolas V, Sixte IV était animé de la passion de faire grand, mais il se distinguait de son prédécesseur en ce que, « sachant restreindre son ambition aux choses possibles et pratiques, il ne lâchait pas la bride à son imagination » au même degré que Nicolas V dans la conception de ses gigantesques projets. Ajoutons encore que, grâce à la longueur de son règne, il lui était réservé de voir l'accomplissement de ses principales entreprises<sup>2</sup>.

Les vers composés par Platina pour l'ouverture de la bibliothèque, et que l'on peut lire au-dessus du tableau de Melozzo da Forli, résumant, dans leur concision, les bienfaits dont Rome est redevable envers Sixte IV :

Templa domum expositis : vicos, fora, mœnia, pontes :  
Virgineam Trivii quod repararis aquam.  
Prisca licet nautis statuas dare commoda portus :  
Et Vaticanum cingere Sixte ingum :  
Plus tamen Urbs debet : nam quæ squalore latebat :  
Cermitur (*sic*) in celebri bibliotheca loco<sup>3</sup>.

Nous avons déjà vu que l'approche de l'année du jubilé avait fourni au Pape un prétexte pour donner une vigoureuse impulsion aux travaux destinés à renouveler l'aspect extérieur de la Ville éternelle et à transformer la vieille cité du moyen

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 639 : voy. MUNTZ, t. III, p. 11; REUMONT, t. III, 1<sup>o</sup> part., p. 402.

<sup>2</sup> Article de REUMONT, dans la *Lit. Rundschau*, 1878, p. 34; MUNTZ, t. III, p. 17.

<sup>3</sup> MILANESI a démontré que Baccio Pontelli n'avait pas été le principal architecte de Sixte IV : il en employa plusieurs : Meo del Caprino, Giovanni de' Dolci, Giacomo da Pietra-Santa, etc.

age en une ville répondant aux nouvelles exigences de l'époque. De nos jours, il n'existe plus, dans Rome, que quelques coins reculés où l'on puisse se faire une idée de ce qu'elle était il y a quatre cents ans. C'était un fouillis de rues étroites, tortueuses et sales, percées sans plan préconçu et sans égard pour les besoins les plus communs d'une grande ville. Dans beaucoup de quartiers, les portiques, les échoppes, les balcons empiétaient sur la rue, au point d'entraver absolument la circulation, même en temps ordinaire, à plus forte raison dans les moments de grande affluence d'étrangers comme les années de jubilé. Sur certains points, l'espace libre était trop étroit pour que deux cavaliers pussent s'y croiser. Sauf en quelques endroits, où il existait quelques rudiments de pavage, commencés sous Nicolas V, le pavé était à peu près inconnu, non seulement au milieu des rues, mais même, en général, le long des maisons<sup>1</sup>.

Reprenant pour son compte le programme de Nicolas V, Sixte IV commença par faire pénétrer l'air et la lumière dans ce chaos affreux et malsain. On procéda au pavage des rues les plus importantes, et, ce premier travail exécuté, on put songer à y entretenir la propreté<sup>2</sup>. Nous avons déjà vu que, lorsqu'on avait voulu, aux approches de l'année du jubilé, procéder à l'élargissement des rues, on s'était heurté à des difficultés de toute sorte<sup>3</sup>; mais le Pape ne s'en laissa pas effrayer. Au mois de janvier 1480, on commença la démolition des boutiques d'armuriers qui encombraient le pont Saint-Ange. « Les Romains s'étaient d'abord montrés rebelles à ces nouveautés, mais ils finirent par se plier à une mesure qui était

<sup>1</sup> Voy. REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 403 et suiv.

<sup>2</sup> BORIO, p. 264, dit expressément que les mesures prises par Sixte IV contribuèrent à accroître la salubrité de Rome. On peut difficilement se faire, aujourd'hui, une idée de ce qu'étaient les rues d'autrefois. A Londres, bon nombre des rues des plus beaux quartiers ne furent pavées qu'au quinzième et au seizième siècle; dans la première moitié du siècle dernier, les rues de Berlin ne l'étaient pas encore entièrement : on ne commença à les balayer qu'à partir de 1600. Les villes de l'Italie, où la civilisation était la plus développée, donnèrent les premières l'exemple du pavage des rues : pour les dates, voy. BURCKHARDT, *Gesch. der Renaissance*, p. 212 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. plus haut, p. 255 et suiv.

un véritable bienfait <sup>1</sup>. » Au mois de juin de la même année, ordre fut donné « de raser les constructions en saillie sur les rues les plus fréquentées, de les paver au moins sur les bas côtés, de démolir en totalité ou en partie les maisons dépassant l'alignement, de reconstruire celles qui menaçaient ruine, de créer de nouvelles places, d'élargir et de régulariser celles qui existaient déjà. Le cardinal d'Estouteville fut chargé de la surveillance générale de ces travaux <sup>2</sup>. » De temps à autre, le Pape s'assurait personnellement de l'exécution de ses ordres.

Dans la cité Léonine, Sixte IV fit percer une rue allant des fossés de la citadelle à la grande porte du palais pontifical : cette rue portait à l'origine son nom ; c'est celle que l'on appelle actuellement le Borgo San Angelo <sup>3</sup> ; il n'existait auparavant, dans ce quartier, que deux rues, dénommés, l'une, Via de' Cavalli, qui suivait à peu près la direction du Borgo San Spirito actuel ; l'autre, Via Santa, aujourd'hui Borgo Vecchio. La construction du Ponte Sisto fut un grand bienfait pour la rive droite du Tibre. Sigismondo de' Conti vante l'excellent choix de l'emplacement de ce pont, et il dit expressément que la construction de ce monument eut pour résultat de transformer en un quartier très peuplé la région du Trastevere, jusqu'alors déserte et insalubre <sup>4</sup>. Des personnages de marque s'y firent construire des habitations : le nom du Vicolo Riario, voisin du palais Corsini, rappelle encore le souvenir d'une villa appartenant à cette famille, et qui se trouvait sur son emplacement <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 631. « Les chroniqueurs romains du temps », écrit SCHMARSSOW, p. 149, « murmurèrent contre la brutalité du Pape ; mais, de nos jours, il n'est personne qui ne prit le parti du Souverain Pontife capable de sabrer ces abus sans pitié. »

<sup>2</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 404 ; MUNTZ, t. III, p. 182 ; MARCELLINO DA CIVENZA, t. III, p. 92 ; P. BELLONI, *La costituzione « Quæ publice utilia... » intorno al decoro publ. e la città di Roma* (Roma, 1870), p. 11.

<sup>3</sup> ADINOLEI, *Portica*, p. 51 et 218 et suiv. ; FONCELLA, t. XIII, p. 68, 78, 85. Dans l'*Éloge de Sixte IV*, cité plus haut, p. 188, note 3, l'auteur célèbre le percement de la Via Sistina. (Bibliothèque du palais de Vienne, Cod. 2403, f<sup>o</sup> 11.)

<sup>4</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 204.

<sup>5</sup> Voy. BURRIEL, *Cat. Sforza*, t. I<sup>er</sup>, p. 31.

Au Vatican, en dehors de la bibliothèque, Sixte IV fit exécuter divers travaux de restauration et construire la chapelle qui porte son nom : toutes les dispositions intérieures du palais furent renouvelées, et l'on y ajouta une caserne pour les gardes. A Saint-Pierre, on restaura la toiture, la chapelle de Sainte-Pétronille et la sacristie, et l'on construisit à neuf le tabernacle de la Confession et la chapelle de l'Immaculée-Conception<sup>1</sup>.

Nous avons déjà mentionné les restaurations d'églises exécutées avant et pendant l'année du jubilé<sup>2</sup>. Vu l'urgence de ces travaux, Sixte IV les poussa activement, ce qui ne l'empêcha pas de trouver du temps pour des constructions nouvelles. Parmi ces dernières, nous devons citer en première ligne Sainte-Marie du Peuple, commencée en 1472, et Sainte-Marie de la Paix, deux magnifiques témoins de la profonde dévotion vouée par le Pape à la Reine des cieux. Sainte-Marie du Peuple est une basilique à trois nerfs, entourée de chapelles sur tout le pourtour et surmontée d'une coupole octogonale portée sur un tambour plein, la première de ce genre qui ait été construite à Rome. La façade, bâtie en 1477, est d'un bon style de la Renaissance pure ; on ne peut pas en dire autant des autres constructions de la même époque, exécutées, pour la plupart, avec trop de précipitation<sup>3</sup>.

Sainte-Marie du Peuple était le sanctuaire préféré de Sixte IV et des membres de la famille de la Rovère en général. Il ne se passait guère de semaine sans que Sixte IV allât la visiter, et ce fut là qu'il célébra les principaux événements de son règne.

<sup>1</sup> MUNTZ, t. III, p. 111, 139, 147; SCHMARSOW, p. 229 La date probable de l'érection du tabernacle de la Confession est 1475; voy. : *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. VIII, p. 12 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 253 et suiv.

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 113 et suiv. ; cf. p. 35, 115, 117; REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 408; FORCELLA, t. I<sup>er</sup>, p. 319 et suiv. ; FRANTZ, p. 167; PAPENCORDT, p. 521. « Les monuments du temps de Sixte IV », écrit SPRINGER, *Raphael*, p. 103, « décèlent une certaine appréhension des formes puissantes et des vastes proportions ; mais ils ont l'avantage de se prêter admirablement, par leurs dispositions intérieures, à la décoration par la sculpture et la peinture. » Voy. plus loin, p. 433 et suiv.

L'exemple du Pape eut des imitateurs parmi les cardinaux et surtout chez ses neveux. « Deux églises avec les couvents ou plutôt les palais qui les avoisinent, Saint-Pierre aux Liens et les Saints-Apôtres, sont des monuments dans lesquels tout rappelle les la Rovère <sup>1</sup>. » Le cardinal Julien fit reprendre et continuer les travaux commencés, dans la première par son oncle, dans la seconde par son neveu, Pierre Riario. Il fit, en outre, restaurer le portique de Sainte-Agnès <sup>2</sup>.

Dans les environs de Rome, les citadelles de Grottaferrata et d'Ostie perpétuent le souvenir du puissant cardinal. Après la mort de Bessarion, Julien avait reçu en commende le monastère de Grottaferrata. Avec le coup d'œil dont il était doué, il reconnut la valeur stratégique de cette position et commença sur-le-champ des travaux de fortification, en faisant élever un mur d'enceinte dans lequel est enfermé le monastère. Quiconque a parcouru les montagnes d'Albano conserve un agréable souvenir de ce « groupe pittoresque de constructions, élevées au pied de la verte colline de Tusculum, sur un plateau ombragé par des ormes et des platanes centenaires <sup>3</sup> ». La citadelle d'Ostie présente exactement le même type ; de nos jours encore c'est, « malgré son état de délabrement, la plus belle ruine datant de la fin du moyen âge qui se rencontre aux environs de Rome » ; seulement, l'encadrement est tout autre ; à Grottaferrata, il est formé par des champs fertiles et de vertes collines ; ici c'est un bas-fond lugubre, désert, silencieux, formé par des amas de sable et de pierres roulées, et traversé par le fleuve aux eaux jaunâtres. Une grande inscription placée sur la tour principale de la citadelle rappelle que « Julien de Savone éleva ce château fort pour

<sup>1</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 635. Voy. MUNTZ, *Anc. Basilic.*, p. 21 et suiv. Vasari a, également, attribué la transformation de l'église des Saints-Apôtres à Pontelli ; cependant il est certain que cette attribution se heurte à une impossibilité. MUNTZ penche pour Giovanni de' Dolci ; JANITSCHKE (*Reperitorium*, t. IV, p. 214) croit trouver, dans certains détails du style, la main de Giacomo da Pietrasanta.

<sup>2</sup> FORCELLA, t. II, p. 228 ; t. X, p. 350.

<sup>3</sup> REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 409 ; SCHMARSOW, p. 19, 118. Voy. aussi Rocchi, p. 103 et suiv

refuge contre les dangers de la mer, pour la protection de la campagne romaine, pour la défense d'Ostie et pour la sécurité de l'embouchure du Tibre ; l'ayant commencé sous le règne du Pape Sixte IV, son oncle, il l'acheva en faisant creuser à ses frais le fossé que remplissaient les eaux du fleuve, sous le règne du Pape Innocent VIII, en l'an de grâce 1486, 2115 après la construction d'Ostie, 2129 après Ancus, fondateur de la ville ». L'architecte de la citadelle d'Ostie, et probablement aussi des fortifications de Grottaferrata, était le célèbre Giuliano Giambert, surnommé da San Gallo <sup>1</sup>.

Avant le cardinal Julien, l'opulent cardinal d'Estouteville avait déjà commencé à relever la ville d'Ostie de ses ruines en y élevant des murs, y perçant des rues et y construisant des maisons <sup>2</sup>. Nommé camerlingue en 1477, en remplacement du cardinal Orsini, il commença, en 1479, la reconstruction de l'église de Saint-Augustin, qui fut achevée au bout de quatre ans <sup>3</sup>. D'autres églises à Rome, notamment Sainte-Marie Majeure et Saint-Louis des Français, sont redevables de nombreux embellissements à ce prélat grand seigneur <sup>4</sup>.

Nous avons déjà parlé des constructions du cardinal Dominique de la Rovère. Jérôme Basso de la Rovère acheva l'église du pèlerinage de Lorette et fit décorer de fresques, par Melozzo da Forli, la chapelle du Trésor ; ces peintures sont une création d'un caractère saisissant et absolument original ; elles se sont

<sup>1</sup> Voy., sur Ostie, l'excellent ouvrage de GUGLIEMOTTI, *Della rocca d'Ostia*, etc., Roma, 1862. Voy. encore REUMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 410 et suiv., 518. — Sur les grandioses constructions exécutées à Bologne par ordre du cardinal Julien, voy. : *Atti dell' Emilia*, t. II, p. 194 et suiv. ; SPRINGER, *Rafael*, p. 104.

<sup>2</sup> Voy. *Anecdote Veneta*, ed. CONTARINI, p. 267 ; ARMELLINI, p. 145.

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 145. Voy. MUNTZ, t. III, p. 41 ; JANISTSCHKEK, *Repertor.*, t. IV, p. 76 ; ARMELLINI, p. 107 ; FORCELLA, t. V, p. 18. — Par ordre du cardinal d'Estouteville, le marché de la place du Capitole fut transféré sur la place Navone : voy. CANCELLIERI, *Il Mercato* (1811), p. 16.

<sup>4</sup> ANGELIS, *Basilicæ S. Mariæ Majoris descriptio*, p. 137 et suiv. ; BARBIER DE MONTAULT, *Le cardinal d'Estouteville, bienfaiteur des églises de Rome* (Angers, 1859) ; *Inventaires des établissements nationaux de Saint-Louis des Français et de Saint-Sauveur in Thermis, à Rome* (Paris, 1861) ; MUNTZ, t. III, p. 285 et suiv.

conservées jusqu'à nos jours, à peu de chose près, dans tout l'éclat de leur fraîcheur immaculée<sup>1</sup>. Citons encore une construction grandiose, le palais du cardinal Stefano Nardini, actuellement Palazzo del Governo Vecchio; élevé en 1475, ce monument est actuellement dans un état déplorable: « C'est le dernier des palais de Rome qui présente encore le caractère des châteaux forts du moyen âge<sup>2</sup>. »

Nous devons nous arrêter, pour ne pas nous laisser entraîner trop loin. Nous en avons assez dit pour démontrer que les parents de Sixte IV exercèrent noblement leur rôle de protecteurs des arts; les constructions monumentales de tous les genres, marquées aux armes des Riario, des la Rovère et des Basso, témoignent d'une remarquable activité artistique.

Sixte IV s'occupait, avec un zèle également louable, de la restauration des ponts, des murs, des portes, des tours et autres monuments de la ville<sup>3</sup>. Au Capitole, il profita de ces travaux pour y créer un musée des antiques, la première collection de ce genre ouverte au public en Italie et même en Europe<sup>4</sup>. Le véritable fondateur du musée était Paul II, mais Sixte IV sut en tirer un meilleur parti que son prédécesseur, en le rendant accessible à tout le monde. A partir de ce moment, à côté de chaque bibliothèque, il se forma des musées qui en sont, en quelque sorte, le complément. Mais Sixte IV démontra une fois de plus, par son exemple, qu'il n'est pas de caractère, si grand qu'il soit, qui ne renferme les plus étranges contradictions: en même temps qu'il ouvrait le musée du Capitole, il dispersait une grande partie des trésors les plus précieux du palais de Saint-Marc. De même, tandis que, d'un côté, il faisait restaurer la statue équestre de Marc-Aurèle, d'un autre, il démolissait plusieurs temples et plusieurs arcs

<sup>1</sup> SCHNARSOW, p. 124 et suiv., en donne une description détaillée.

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 638. Voy. FORCELLA, t. XIII, p. 171. On trouvera dans les *Atti dell' Emilia*, t. II, p. 188, une inscription relative à la restauration d'un monument de Bologne, exécutée aux frais du cardinal de Gonzague.

<sup>3</sup> MUNTZ, t. III, p. 188 et suiv.; FORCELLA, t. XIII, p. 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. III, p. 168 et suiv.; du même, *Le Musée du Capitole*, Paris, 1882. Voy. aussi MAPCELLINO DA CIVEZZA, t. III, p. 91.

de triomphe antiques<sup>1</sup>. Mais si l'on peut lui reprocher d'avoir attenté à l'existence de quelques monuments de l'antiquité, ces torts sont largement compensés par tout ce qu'il a fait pour l'embellissement artistique de Rome; sous sa direction éclairée, la Ville éternelle prit un aspect entièrement nouveau. Dès 1475, dans le but de pousser à la construction de maisons et de favoriser l'accroissement de la population, il avait conféré le droit de propriété à quiconque bâtirait une maison dans le périmètre de la ville<sup>2</sup>.

L'un des plus grands bienfaits de Sixte IV fut la reconstruction de l'hospice du Saint-Esprit. Cet établissement, fondé par Innocent III, était tombé dans une profonde décadence<sup>3</sup>. Il résolut de lui rendre une nouvelle vie et de reprendre l'œuvre d'Eugène IV. La pensée lui en avait été inspirée par un sentiment de profonde commisération pour les enfants abandonnés par des mères dénaturées, ce qui n'a pas empêché ses ennemis de le représenter comme un autre Néron. On rapporte qu'à l'occasion de différentes visites qu'il avait faites à l'hôpital pour se rendre compte de son état de délabrement, son cœur avait été déchiré en voyant jouer dans les cours les pauvres petits enfants trouvés; il résolut de le reconstruire de fond en comble et de lui assurer de larges moyens d'existence. « On fit venir les meilleurs architectes, on engagea de nombreux ouvriers, et l'on mit sur-le-champ la main à l'œuvre. Tout en suivant le plan primitif, Sixte IV lui donna de plus vastes dimensions : pour mettre les filles adultes à l'abri des tentations du monde à leur sortie de l'hôpital, il fit, en leur

<sup>1</sup> Voy. MUNTZ, t. III, p. 15. — Sixte IV publia, en 1474, une Bulle spéciale pour la conservation des anciennes basiliques : voy. MUNTZ, *Anc. Basil.*, p. 8.

THEINER, *Cod.*, t. III, p. 480 et suiv. ; voy. MARCELLINO DA CIVEZZA, t. II, p. 725.

<sup>2</sup> Voici un passage relatif à ce sujet, dans le poème déjà cité plus haut, p. 188, note 3 (*Cod.* 2403, f° 12, de la Bibliothèque du palais de Vienne) :

« ..... Verum hoc quum longa vetustas  
Demolita foret, vix reliquæ ut remanerent,  
Sixtus id instaurat novaque omnia sumpçibus illic  
Efficit immensis..... »

faveur, une fondation destinée à leur fournir une dot<sup>1</sup>. » Il aurait désiré que les travaux fussent terminés pour l'année du jubilé, et les fit pousser hâtivement; néanmoins, l'entreprise était si vaste qu'on ne put l'achever qu'en 1482. On ne connaît pas le nom de l'architecte qui dirigea l'ensemble des travaux; en tout cas, ce n'était pas Baccio Pontelli, car ce personnage ne vint à Rome qu'après cette date; jusqu'en 1482, il vécut soit à Pise, soit à Urbino. La prédilection de Sixte IV pour l'Ordre du Saint-Esprit et pour l'hôpital « s'affirma par la concession de nombreux privilèges et par des mesures destinées à lui assurer des revenus certains<sup>2</sup> ». A l'exemple d'Eugène IV, il renouvela, au printemps de 1478, les statuts de la confrérie et s'y fit inscrire lui-même<sup>3</sup>. Tous les cardinaux et toute la cour suivirent son exemple. A partir de cette époque, il fut toujours de bon ton d'appartenir à cette pieuse société. Aussi le registre de la confrérie, qui existe encore actuellement, forme-t-il une collection d'autographes unique en son genre<sup>4</sup>.

L'hôpital neuf, avec ses proportions monumentales, jugées

<sup>1</sup> PLATINA, *Sixtus IV*, p. 1064; SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 205; *Bull.*, p. 226; FRANTZ, p. 165. De même que l'hôpital du Saint-Esprit, à Rome, est construit au bord du Tibre, la plupart des hôpitaux du même nom, en Allemagne, étaient placés au bord de l'eau : le choix de ces emplacements était fondé sur des considérations médicales : voy. *Zeitschr. des Vereins für Erforschung rheinisch. Gesch.* (Mainz, 1864), t. II, 4<sup>e</sup> livrais. — On trouvera un plan complet de cet établissement dans l'ouvrage de LETAROUILLY, *Édifices de Rome*, t. III, pl. 256.

<sup>2</sup> BROCKHAUS, *S. Spirito*, p. 284 et suiv., 289, 290. — Sur Pontelli, voy. REDTENBACHER, p. 147.

<sup>3</sup> GREGOROVIVS (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 633) et BROCKHAUS (p. 285, note 10) indiquent la date de 1477; c'est une erreur. Dans le *Bull.*, p. 248 et suiv., au lieu de A<sup>o</sup> VI, il faut lire A<sup>o</sup> VII : c'est ainsi que la date est donnée par RAVNARD, ad an. 1477, n<sup>o</sup> 12, et ce qui est plus décisif encore, au f<sup>o</sup> 65 du Registre de la confrérie (inéd.), conservé aux Archives de San Spirito. — La Bulle fut immédiatement imprimée. (HAIN, p. 14809-14812.) — Jusqu'ici, on ne connaissait que ces éditions latines, mais il existe aussi une édition allemande. En 1885, l'antiquaire Alb. Cohn, de Berlin (Mohrenstrasse, n<sup>o</sup> 53), annonçait, dans son catalogue 164, sous le n<sup>o</sup> 429, un exemplaire de ce très rare incunable. (S. l. e. a., in-fol., 6 feuillets.)

<sup>4</sup> Voy. DEDIK, t. I<sup>er</sup>, p. 86; GREGOROVIVS, *op. cit.*; *Mon. Vat. hist. Hung. illustr.*, 1<sup>re</sup> série, t. V, Budapest, 1889. — On ne lira pas sans intérêt la mention suivante, inscrite d'une main ferme, au f<sup>o</sup> 69 du Registre de la confrérie (inéd.) : « Ego Rodericus de Boria episcopus Portuen. card<sup>l<sup>lu</sup></sup> et ep. Valent. S. R. E. vicecancellarius intravi predict. sanct. confraternitatem die XXI mar-

satisfaisantes par un maître aussi difficile qu'Alberti, perpétue le souvenir des sentiments philanthropiques de Sixte IV. Il voulut que l'intérieur répondit à l'extérieur, et s'occupa de le faire décorer en conséquence. Il fit exécuter dans la grande salle des malades une série de fresques qui couvrent les murs sur tout le pourtour jusqu'à la hauteur des fenêtres. Ces vieilles peintures, à demi effacées par l'effet du temps, portent l'empreinte de l'ancienne école ombrienne : c'est depuis peu seulement qu'elles ont attiré l'attention des hommes de l'art ; elles racontent la fondation de l'hôpital par Innocent III et composent, dans leur ensemble, une attachante biographie de Sixte IV à partir de sa naissance. Bartolomeo Platina composa les inscriptions placées au-dessus de chaque tableau <sup>1</sup>.

Il n'est, pour ainsi dire, pas une ville, dans les États de l'Église, jusqu'à Savone et à Avignon, où l'on ne retrouve quelque trace de la passion de Sixte IV pour les œuvres de l'architecture. Nous devons nous borner à les énumérer : Assise, Bertinoro, Bieda, Bologne, Caprarola, Cascia, Cesena, Citerna, Citta di Castello, Civita-Vecchia, Corneto, Fano, Foligno, Forli, Monticelli, Nepi, Orvieto, Ronciglione, Santa Marinella, Soriano, Spolète, Sutri, Terracine, Tivoli, Todi, Tolfa, Veroli, Viterbe, doivent toutes un tribut de reconnaissance à ce Pape <sup>2</sup>.

L'activité de Sixte IV s'exerça dans toutes les branches de

tii 1478, ea mente ut indulgentiam prefatam a S. D. N. concessam consequar ideo propria manu me suscripsi. » (Archives de San Spirito.)

<sup>1</sup> C'est à BROCKHAUS que revient le mérite d'avoir su, le premier, apprécier la valeur de ces fresques, dont CROWE-CAVALCABELLE ne parle même pas : il en donne une description très détaillée, p. 429 et suiv. Voy. aussi SCHMARSOW, p. 202 et suiv. : ce savant démontre que Platina est bien l'auteur des inscriptions. — Il en existe une copie dans le Cod. Barb. XXX, 113, f° 80, de la Bibliothèque Barberini : les remarques de VILLENEUVE, p. 8, au sujet de ce manuscrit, sont erronées.

<sup>2</sup> Voy. MUNTZ, p. 207-239. Ce savant a puisé ses données dans les documents d'archives. Pour les compléter, voy. plus haut, p. 398, note 1, et, pour les constructions exécutées à Assise en particulier : CRISTOFANI, p. 332 et suiv. ; LASPEYRES, p. 7, 10, 13, 14, 32 et suiv. ; REDTENBACHER, p. 164. Pour celles de Bologne, voy. un Bref (inéd.) du 10 novembre 1471, conservé aux Archives d'État de cette ville. Un Bref (inéd.) à la ville de Savone (s. d. : celui qui précède est du 17 avril 1483) débute par ces mots : « Magno tenemur desiderio, ut capella quam in ecclesia B. Francisci istius civitatis construi facimus

l'art. En même temps qu'il faisait venir à Rome Verocchio et Pollajuolo pour y exécuter des travaux de sculpture, il prodiguait les encouragements aux arts industriels; graveurs en médailles et en taille-douce, ébénistes, orfèvres, tisserands et brodeurs recevaient de lui des commandes; la céramique elle-même ne lui resta pas indifférente<sup>1</sup>. Il ne reculait pas devant la dépense; la tiare qu'il se fit faire lui coûta au delà de 100,000 ducats. C'est un détail, mais il démontre, comme tout le reste, que Sixte sentait vivement la différence qui doit exister entre un général d'Ordre mendiant et un Pape<sup>2</sup>.

Sixte IV, on le voit, a énormément produit dans le domaine de l'architecture. On peut dire, cependant, que cela reste encore au-dessous de ce qu'il a fait pour l'art de la peinture. Ici encore on reconnaît son génie d'organisation. Par son ordre, les peintres établis à demeure à Rome se réunirent en corporation et rédigèrent des statuts; cette corporation fut l'origine de l'Académie de Saint-Luc, devenue si célèbre par la suite<sup>3</sup>.

Ce que Nicolas V était pour les architectes, Sixte IV le fut pour les peintres. En parcourant la liste de ceux qu'il employa, nous y trouvons des noms que l'univers civilisé ne prononce qu'avec respect : Ghirlandajo, Botticelli, Signorelli,

absolvatur et perficiatur » ; le Bref ajoute que l'on doit activer les travaux (Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 15, f<sup>o</sup> 489.) — A Viterbe, on construisit un « palatium ad habitationem presidis provincie patrimonii » (voy. un Ordre (inéd.) du cardinal Sansoni, daté de Viterbe, le 18 mai 1484, aux Archives secrètes des Papes, *Lib. brev.* 17, f<sup>o</sup> 37); sur ce monument, le *Palazzo Pubblico* actuel, on voit encore les armoiries du Pape, avec l'inscription : « Sixtus IIII. Pont. Max. »

<sup>1</sup> UGOLINI, t. II, p. 530; REDMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 520.

<sup>2</sup> MUNTZ, t. III, p. 30; REDMONT, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 426. Le même savant décrit les médailles et les monnaies de Sixte IV. Voy. encore : MUNTZ, *Atelier monét.*, p. 2; *Jahrb. der preuss. Kunstsammlungen*, t. II, p. 105, 232 et suiv.; t. III, p. 143. Dans un article de la *Revue des questions historiques*, 1887, avril, p. 433 et suiv., M. DE MAS-LATRIE fait remarquer que l'on reconnaît l'influence de la Renaissance aux types des sceaux de plomb qui accompagnent les Bulles de Sixte IV.

<sup>3</sup> MISSININI, *Mem. p. serv. alla storia della Romana Accademia di S. Luca*, Roma, 1823; PIAZZA, *Opera pie*, p. 621; SCUMARSOV, p. 149 et suiv.; MUNTZ, t. III, p. 99-111.

Péruçin, Pinturicchio, et enfin le grand Melozzo da Forlì<sup>1</sup>.

Le style de ce peintre porte le caractère majestueux de toutes les œuvres exécutées sous l'inspiration des membres de la maison de la Rovère. On ne peut visiter la galerie de tableaux du Vatican sans en rapporter un souvenir ineffaçable de la grande fresque, transportée plus tard sur toile, où Melozzo a représenté : « Sixte IV, entouré des membres de sa famille, au moment où il institue Platina préfet de la Bibliothèque Vaticane ». N'exista-t-il point d'autre œuvre de l'illustre artiste, que celle-ci suffirait pour donner une haute idée de son génie. « Elle saisit par la simplicité puissante de la composition, par le calme imposant des personnages et par la façon dont le peintre a su faire ressortir la personnalité de chacun<sup>2</sup>. »

Cette œuvre magistrale fut exécutée à la fin de 1476 et au commencement de 1477. L'année suivante, Melozzo fut occupé à Lorette. En 1479, il décora la chapelle du Pape dans le chœur de Saint-Pierre; puis il consacra deux années aux peintures dont le Pape l'avait chargé à la Bibliothèque Vaticane<sup>3</sup>. Vasari passe tous ces travaux sous silence. Il ne mentionne qu'une seule œuvre de Melozzo, une fresque exécutée aux Saints-Apôtres et représentant l'Ascension de Notre-Seigneur. Cette magnifique peinture du temps de Sixte IV a malheureusement été détruite à l'occasion des importants travaux de réfection exécutés en 1711; quelques fragments ont seuls échappé au marteau des démolisseurs. Vasari l'avait vue et en parle avec enthousiasme. « La figure du Christ », dit-il, « peinte en raccourci, est si merveilleusement faite qu'elle semble percer la voûte; on peut en dire autant des anges qui volent en l'air, dans les postures les plus variés, et des apôtres

<sup>1</sup> Voy. MUNTZ, t. III, p. 78 et suiv. Pinturicchio commença par travailler à la chapelle Sixtine, comme aide du Péruçin, de huit ans plus âgé que lui; puis il peignit pour son propre compte dans la chapelle Bufalini, à S<sup>t</sup>-Marie in Araceli; voy. SCHMANSOW, *B. Pinturicchio in Rom.* (Stuttgart, 1882); *Zeit. Gel. Anz.*, 1884, p. 796 et suiv., — Sur le séjour de Luca Signorelli à Rome (1482-1483), voy. VICHER, *L. Signorelli und die ital. Renaissance* (Leipzig, 1879), p. 88.

<sup>2</sup> SCHMANSOW, p. 1 et suiv., 42-48, 162 et suiv., 264, 311. L'Arundel Society a publié une très bonne chromolithographie de ce tableau. La gravure sur bois publiée par LUTZOW, p. 425, est médiocre.

<sup>3</sup> SCHMANSOW, p. 167.

représentés dans des attitudes différentes : l'illusion est si parfaite pour le spectateur qui regarde de bas en haut, qu'elle faisait à l'époque et fait encore l'admiration des artistes qui sont venus là s'instruire à l'école de Melozzo ; les monuments représentés dans le tableau décèlent également une connaissance profonde des règles de la perspective <sup>1</sup>. » Les rares fragments de cette fresque, que l'on conserve dans la salle du chapitre de Saint-Pierre et au Quirinal, donnent une idée de ce que devait être le tableau dans son intégrité <sup>2</sup>. Un savant moderne a dit avec raison : « Par la hardiesse de la conception, par la grandeur de la composition, par la largeur de l'exécution, la fresque de la tribune des Saints-Apôtres est un chef-d'œuvre de premier ordre et marque incontestablement, dans la carrière de cet artiste, le point culminant qu'il devait lui être donné d'atteindre <sup>3</sup>. »

Nous dirons encore, avant de terminer, quelques mots de la chapelle du Vatican qui porte le nom de Sixte IV : elle renferme, dans un étroit espace, une collection de chefs-d'œuvre qui rendent un témoignage éclatant à ses goûts artistiques. Commencée en 1473 <sup>4</sup>, cette chapelle, construite dans un style

<sup>1</sup> VASARI, *Opere*, t. III, p. 52; SCHMARSOW, p. 167 et suiv. ; à la p. 71, le même savant désigne Melozzo comme le véritable inventeur du « Sotto in Su ».

<sup>2</sup> SCHMARSOW a publié, pour la première fois, dans les pl. 13-22, des photographies des quatre apôtres, de cinq anges et du Christ, prises sur place. L'*Arundel Society* a publié deux des figures d'anges en chromolithographie.

<sup>3</sup> SCHMARSOW, p. 175 : ce savant est disposé à admettre, comme date d'exécution de cette fresque, l'année 1481. Il réfute l'opinion, autrefois admise, que ce chef-d'œuvre avait été exécuté sous les auspices du cardinal Pierre Riario, dans un article du *Gatt. Gel. Aus.*, 1882, p. 1616 et suiv.

<sup>4</sup> PLATTNER-BUNSEN, *Beschreibung von Rom.*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 245. Dans un article de la *Vierteljahrsschrift f. Musikwissenschaft*, t. III, p. 234, HADERL semble admettre que la chapelle était déjà achevée en 1473. Cependant l'éloge poétique (inéd.) cité plus haut, p. 188, note 3, et composé en 1477, renferme le passage suivant :

« Quumque intra divi sacra ipsa palatia Petri  
 Nonnullas pater ille domos ornat reparatque  
 Tum illic ædificat pulchrum prætansque sacellum.  
 Quod quum perfectam fuerit pleneque politum  
 Taleque iam factum, quale ipsum destinat auctor  
 Amplo et celso animo, tum demum fas erit illud  
 Præsulis absque pari monumentum dicere Sixti. »

(Bibliothèque du palais de Vienne, Cod. 2403, f<sup>o</sup> 41<sup>b</sup>.)

simple et noble, ne fut terminée qu'en 1481. Vasari en attribue, à tort, le plan à Baccio Pontelli. Elle doit être plutôt l'œuvre du Florentin Giovannino de' Dolci, que l'on peut considérer comme le principal architecte de Sixte IV. Depuis son achèvement, la chapelle Sixtine n'a pas cessé d'être affectée à la célébration des cérémonies semi-publiques auxquelles assistent les Papes. Elle a la forme d'un quadrilatère de quarante mètres de long sur dix-huit mètres et demi de large. « Sur chacun des grands côtés, la paroi s'élève, tout unie, jusqu'aux deux tiers de la hauteur, où elle est interrompue par une corniche au-dessus de laquelle sont percées six fenêtres en plein cintre; il existait, sur la paroi du côté de l'autel, deux fenêtres semblables qui sont actuellement bouchées; sur la paroi du côté de l'entrée qui donne sur la Sala Regia, on voit deux fausses fenêtres, peintes en trompe-l'œil, percées chacune d'un œil-de-bœuf. La corniche a la largeur d'un corridor et court tout autour de la chapelle, au-dessous des fenêtres; elle est munie d'une rampe de fer; sauf cette saillie, on a intentionnellement évité, dans l'intérieur, tout motif d'architecture; la voûte en tambour, à arc très tendu, est posée sur des consoles et interrompue, au-dessus des fenêtres, par des lunettes. On ne peut douter que tout l'ensemble n'ait été destiné à l'avance à être couvert de peintures<sup>1</sup>. »

Des balustrades de marbre blanc, aux armes de Sixte IV, séparent l'espace réservé au Pape et aux cardinaux des places destinées aux laïques. Sur la paroi de gauche, la tribune des chanteurs fait légèrement saillie et est entourée d'un cadre de sculpture d'un caractère noble. Le sol est couvert d'une belle mosaïque.

Pour décorer cette salle de dimensions modestes, d'apparence insignifiante, Sixte IV fit venir à sa cour les peintres les

<sup>1</sup> SCHMARSOW, p. 208. Voy. BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 99. — L'architecte de la chapelle Sixtine était déjà établi à Rome sous le règne de Nicolas V; il fut souvent employé par Pie II, et, sous Paul II, il remplissait la fonction de « præsidens fabricæ » : voy. MUNTZ, *Giovannino de' Dolci, con doc. inediti*. Roma, 1880.

plus renommés de l'Ombrie et de la Toscane. Domenico Ghirlandajo, Sandro Botticelli, Luca Signorelli, Cosimo Roselli, Pierre Pérugin et le Pinturicchio<sup>1</sup> rivalisèrent de talent sur cette scène restreinte. Ils commencèrent en 1480, et mirent la patience du Pape à une rude épreuve. » De même que plus tard Jules II, lorsqu'il faisait exécuter les peintures de la voûte, Sixte IV ne put attendre la fin des travaux. « Le jour anniversaire de son élection, vigile de Saint-Laurent », rapporte Jacques de Volterra, « contrairement à tous les usages (*extra ordinem*), il entra dans la chapelle vers le soir, sans s'être fait annoncer, pour voir où en étaient les fresques. Enfin, le 15 août 1483, jour impatientement attendu, tout fut terminé<sup>2</sup>. Le jour de l'Assomption, qui tombait cette année-là un dimanche, raconte un contemporain, le Pape se rendit dans la grande chapelle neuve et y assista au saint sacrifice de la messe. Il n'y eut point de cérémonie plus solennelle. Tous les prélats et quelques autres personnages assistèrent au service divin. Le Sacré Collège n'était représenté que par un seul cardinal, Raphaël Sansoni. C'était la première messe dite dans la chapelle après son achèvement, et on n'y avait admis, comme assistance, que des membres du clergé. Voulant perpétuer le souvenir de ce jour, Sixte IV accorda une indulgence à toutes les personnes, même aux femmes, qui visiteraient la chapelle. Il assista aux vêpres qui y furent dites le même jour. Il fit placer les prélats présents sur les bancs du Sacré Collège, après le cardinal Sansoni. Après les vêpres, il donna sa bénédiction au peuple assemblé, comme il l'avait déjà fait le matin après la messe. Quand le bruit se répandit en ville que tous ceux qui visiteraient la nouvelle chapelle gagne-

<sup>1</sup> LERMOLIEFF. *Die Werke italienische Meister*, Leipzig, 1880, p. 304 et suiv. : considérant le paysage, la composition et divers détails, ce savant pense devoir attribuer au Pinturicchio l'exécution de deux des tableaux dont le Pérugin avait été chargé : ce sont : le Baptême de Jésus-Christ et le Voyage de Moïse. » Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur cette question. Voy. : SCHMARSOW, *B. Pinturicchio in Rom.* (Stuttgart, 1882), et *Preuss. Jahrb.*, t. XLVII, p. 50 et suiv. ; t. XLVIII, p. 129.

<sup>2</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, p. 188 ; SCHMARSOW, p. 209 et suiv. Au point de vue des dates, Volaterranus mérite autant de confiance qu'Infessura en mérite peu.

raient une indulgence, toute la population fut en mouvement. La presse était si grande que l'on avait toutes les peines du monde à entrer et à sortir; le flot ne commença à diminuer que vers minuit. Le jour anniversaire du couronnement du Pape, le service divin fut célébré, pour la première fois, solennellement, dans la nouvelle chapelle : Julien de la Rovère chanta la grand'messe en présence de tous les cardinaux <sup>1</sup>.

La série complète des fresques de la chapelle Sixtine comprenait, à l'origine, quinze panneaux; il n'en reste actuellement que douze, qui décorent les deux parois latérales : les trois autres ont disparu pour faire place à la fresque colossale de Michel-Ange, représentant le jugement dernier <sup>2</sup>. Sur la paroi de gauche, à droite de l'autel, les sujets sont empruntés à l'histoire de Moïse. Conformément à l'usage et au goût du temps, plusieurs épisodes sont généralement groupés sur le même panneau, autour du sujet principal. Ainsi, Botticelli a représenté dans un seul tableau Moïse tuant l'Égyptien, chassant les pasteurs qui empêchent la fille de Jéthro de puiser de l'eau, abreuvant le troupeau de Jéthro, émigrant en Égypte et adorant, nu-pieds, Dieu dans le buisson ardent. L'ensemble forme « un chef-d'œuvre d'expression dans la représentation de passions violentes et d'actes irréfléchis <sup>3</sup> ».

Le tableau dans lequel Luca Signorelli a peint les adieux et la mort de Moïse est également une œuvre magnifique, dramatique, émouvante. En considérant cette fresque, « on se rend immédiatement compte des sentiments qui devaient agiter l'âme du peintre; il sentait qu'il avait affaire à des concurrents passés maîtres dans l'art de la composition et dans le jeu de la lumière et de l'ombre. La composition et la dispo-

<sup>1</sup> JACOBUS VOLATERRANUS, *loc. cit.*

<sup>2</sup> C'est le motif pour lequel le cycle qui retraçait l'histoire de Moïse et celle de Jésus-Christ n'est plus complet.

<sup>3</sup> RUMOHRE, t. II, p. 272. Voy. *The Ecclesiologist*, t. XXIX, p. 175. On n'est pas fixé sur l'époque où Botticelli vint à Rome; d'après LIPPMANN (*Jahrb. d. preuss. Kunstsammlungen*, t. IV, p. 71), ce fut peut-être au mois d'octobre 1482.

sition de ses groupes sont remarquables par la largeur de la conception et par la clarté. Le dessin est hardi et net ; l'exécution, dans son ensemble, décèle un grand souci de la perfection : l'emploi de l'or appliqué par le peintre aux vêtements en serait au besoin la preuve <sup>1</sup>. »

Sur la paroi de droite, Pinturicchio, Botticelli, Ghirlandajo, Roselli et le Pérugin ont représenté des scènes de la vie du Sauveur des hommes. Deux de ces tableaux, la Vocation de saint Pierre et de saint André, par Ghirlandajo, et Saint Pierre recevant les clefs, par le Pérugin, « tranchent tout particulièrement sur l'ensemble des fresques ; ils mettent dans un jour si frappant la victoire décisive d'une école éprise d'un idéal grandiose, qu'il faut le voisinage écrasant de Michel-Ange pour détourner l'attention d'un fait d'une importance si considérable <sup>2</sup> ». Les critiques d'art s'accordent unanimement à dire que « l'Institution de la primauté en faveur de saint Pierre est l'une des œuvres les plus parfaites du maître » ; la noblesse de l'exécution répond à la grandeur du sujet, et celui-ci produit, à cette place, un effet particulièrement saisissant.

Entre tous ces maîtres, Ghirlandajo mérite incontestablement le premier rang. Il a su rendre avec un incomparable talent le côté saisissant et solennel du grand événement de la Vocation de saint Pierre et de saint André : « Il y donne, en quelque sorte, un pressentiment de la « Pêche miraculeuse » et du « Pais mes brebis » de Raphaël <sup>3</sup>. »

Au-dessus de l'autel était, originairement, représentée l'Assomption de la Vierge Marie : on y voyait, au bas du tableau, Sixte IV en prière. Vasari prétend qu'il avait été peint par le Pérugin ; mais Sigismondo de' Conti affirme qu'en le regardant,

<sup>1</sup> CROWE-CAVALCASELLE, t. IV, p. 8 et suiv. De l'avis de ces savants, « Signorelli occupe, incontestablement, une place d'honneur parmi les peintres de la chapelle Sixtine ». Voy. BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 552. Les fresques les moins réussies sont celles de Roselli ; cependant, la façon dont Sixte IV se serait exprimé à ce sujet n'est qu'une anecdote : voy. RIO, t. II, p. 65 et 83.

<sup>2</sup> SCHMARSOW, p. 227.

<sup>3</sup> BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 552 ; voy. PLATTNER-BURSEN, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. II, 1<sup>re</sup> part., p. 252 ; *The Ecclesiologist*, t. XXIX. p. et suiv.

il semblait qu'on vit la Très Sainte Vierge s'élever réellement de la terre vers le ciel<sup>1</sup>; or, le Pérugin n'a jamais possédé la science du raccouci au point de produire une pareille illusion. « Parmi les peintres de l'époque, un seul était capable d'exécuter d'une façon si surprenante une vue de bas en haut et de produire l'illusion d'un mouvement d'ascension vers le ciel, c'était Melozzo da Forlì »; c'est pourquoi les critiques d'art les plus récents n'ont peut-être pas tort d'attribuer cette œuvre au maître dont on a dit qu'il avait été le précurseur de Raphaël et de Michel-Ange<sup>2</sup>.

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les peintures de ce sanctuaire, le monument le plus complet en ce genre qu'ait produit la Renaissance, nous sommes obligés de reconnaître qu'il était impossible de faire preuve de plus de tact et de goût dans le choix des sujets destinés à la décoration de la chapelle des Papes<sup>3</sup>. Aux scènes empruntées à la vie de Moïse, représentées sur l'une des parois, correspondent, sur l'autre, des scènes de la vie du Sauveur; le spectateur a ainsi sous les yeux à la fois la figure dans l'Ancien Testament et la réalisation dans le Nouveau. Moïse était, au milieu du peuple choisi de Dieu, le type que le Christ a réalisé pour l'éternité. Mais Pierre, qui revit dans ses successeurs, apparaît ici comme vicaire de Jésus-Christ. C'est lui qui a mené l'humanité au Sauveur, comme Moïse avait amené autrefois son peuple, prototype de la chrétienté, au-devant du Rédempteur du monde. Tout le plan formé par Dieu pour le salut de l'humanité se résume dans ces trois noms : Moïse, le Christ, Pierre. Ainsi, le drame unique et grandiose de l'histoire de l'Église se déroule, comme vie et vérité, devant l'âme du spectateur, dans les fresques de cette chapelle, qui résume dans un étroit espace le plus merveilleux des monuments historiques.

<sup>1</sup> SIGISMONDO DE' CONTI, t. I<sup>er</sup>, p. 205.

<sup>2</sup> SCHMARROW, p. 214; cf. p. 317 et suiv. Voy. les observations en sens contraire de JANITSCHER, *Repert.*, t. XI, p. 199.

<sup>3</sup> Voy. PRUDENTIUS ROMANUS, *Römisches Leben*, dans le *Vaterland*, de Vienne, n° du 20 mai 1888; REUMONT, *Römische Briefe*, t. I<sup>er</sup>, p. 75 et suiv.

Un pape de la maison de la Rovère avait préparé le cadre magnifique dans lequel devait un jour, sous le règne d'un autre Pape de la même famille, s'enchâsser l'œuvre prodigieuse de Michel-Ange, le Titan de la peinture.

FIN DU TOME QUATRIÈME.



## TABLE

### DES NOMS CITÉS DANS LE TOME QUATRIÈME

- 
- |   |  |
|---|--|
| <p>ACCIAIUOLI (Angelo), p. 159 note 1.<br/>         ACCIAIUOLI (Donato), p. 199 note, 290.<br/>         ACCOLTI (Francesco), p. 16, 17 note.<br/>         ACHMET-BEY, p. 305.<br/>         ADRIEN VI, p. 387.<br/>         AENELLIS (L. DE), p. 300, note 2.<br/>         ACNIFILUS (Amicus), cardinal, p. 61, 113, 114, 183, 186, 379.<br/>         AGOSTINO DE BON, p. 157 note 2.<br/>         ALAIN, cardinal, p. 21, 96 note 1, 380.<br/>         ALBERT, duc de Bavière, p. 57 note 2.<br/>         ALBERT DE BONSTETTEN, p. 268 note 5.<br/>         ALBERT DE BRANDEBOURG, p. 165 note 1, 168.<br/>         ALBERT D'ESTE, p. 222.<br/>         ALBERT DE SAXE, p. 196 note 1, 265 note 1, 368.<br/>         ALBERTI (L.-B.), p. 254, 430.<br/>         ALBERTINI, p. 406 et suiv.<br/>         ALBERTINUS, prieur, p. 285 note 2.<br/>         ALESSIO (Attilio), p. 129 note 2.<br/>         ALEXANDER DE PERUSIO, p. 169 note 2.<br/>         ALEXANDRE VI, Pape. Voy. BORCIA (Rodrigue).<br/>         ALEXANDRE VII, Pape, p. 20 note 1.<br/>         ALEXANDRE, évêque de Forli, p. 54, 562.<br/>         ALLEGRETTI (Allegretto), p. 292.<br/>         ALPEUS (Bartol.), p. 411 note 3.<br/>         ALPHONSE D'ARAGON, roi de Naples, p. 144 note 2, 158.<br/>         ALPHONSE DE BURGOS, p. 369.</p> | <p>ALPHONSE DE CALABRE, p. 140 note 3, 197, 303 note 2, 309, 320, 328, 329, 330, 337-339, 342, 243, 346, 395.<br/>         AMÉDÉE DE PORTUGAL (le bienheureux), p. 388.<br/>         AMMANATI (Jacques), cardinal, p. 10, 17, 20 note 2, 21, 24, 26 note 2, 43, 51 note 2, 54 note 2, 60 note 1, 115, 123, 130, 133, 137, 144 note 2, 154, 183, 185, 193, 202, 203, note 1, 204, 217, 220, 229 note 4, 243 note 1, 248, 264, 266 note 2, 270, 379, 411.<br/>         ANDRÉ. Voy. ZUCCALMAGLIO.<br/>         ANGUILLARA (Deifobo), p. 138, 139.<br/>         ANGUILLARA (Everso), p. 41, 137 et suiv.<br/>         ANGUILLARA (Francesco), p. 138.<br/>         ANTOINE DE BOURGOGNE, p. 259.<br/>         ANTOINE DE MONTEFELTRE, p. 274.<br/>         ANTONAZZO ROMANO, p. 121, 406.<br/>         ARCIMBOLDI (Jean), cardinal, p. 208 note 3, 221 note 1, 377 note 3, 380, 385 note 3.<br/>         ARGYROPOULOS (Johannes), p. 189, 407, 408.<br/>         ARIOTUS (Franciscus), p. 70 note 2, 171 notes, 172 note 2, 173 note 1.<br/>         ARLOTTI (Bonfrancesco), p. 189, 266 note 3, 347 note 5, 348 notes, 349 notes, 350 note 2, 351 note 3, 352 note 3, 354 note 1, 355 note 2, 356 notes, 359 notes.</p> |
|---|--|

- ARMOINO (Bartolomeo), p. 214.  
 ARRIVABENE (A.), p. 326 note 1.  
 ARRIVABENE (J.-P.), p. 1 note, 2 notes,  
 3 note 1, 4 note 4, 6 note 3, 8 note 1,  
 9 notes, 14 notes, 15 note 1, 18  
 note 1, 21 notes, 22 note 4, 26 notes,  
 27 note 2, 34 note 3, 36 notes, 77  
 note 1, 82 note 1, 100 note 2, 101  
 note 3, 102 note 1, 104 note 4,  
 111 note 3, 115 note 1, 116 note 2,  
 131 note 1, 142 note 2, 148 note 3,  
 150 notes, 153 note 1, 156 note 5,  
 159 note 1, 182 note 2, 184 note 3.  
 185 note 2, 186, 187 note 1, 193  
 note 1, 194 note 1, 232 note 5, 233  
 notes, 235 note 3, 236 notes, 239  
 note 4, 240 note 2, 245, notes, 246  
 notes, 247 notes, 248 note 1, 256  
 note 3, 257 notes, 258 notes, 259  
 notes, 260 notes, 265 notes, 272  
 note 2, 297 note 2, 299 note 2, 381  
 note 2.  
 ASTREUS, p. 420.  
 AUBUSSON (Pierre d'), p. 307.  
 AUDISIO, cardinal, p. 222.  
 AUXIAS DESPUIG DE PODIO, cardinal,  
 p. 302 note, 381.  
 AVELLINO (Henricus DE), p. 398 note 1.  
 AZZAROLUS (Angelus), p. 158 note 1.  
 AZZAROLUS (Jacobus), p. 165 note 3.  
 BALABAN, p. 81, 83.  
 BALBANUS (Hieronymus), p. 408.  
 BALTHASAR DE PISCIA, p. 131 note 1.  
 BALUE Jean (DE LA), cardinal, p. 95 et  
 suiv., 98, 112, 114 note 3, 203, 312,  
 349, 350 note 1.  
 BANDELLI (Vincent), p. 366.  
 BANDINI BARONCELLI (Bernardo DI),  
 p. 283, 284 et suiv., 389.  
 BARBARO (Ermolao), p. 56.  
 BARBARUS (Zacharias), p. 84 note 1.  
 BARBATA (Andreas DE), p. 20 note 1.  
 BARBE (marquise), de Mantoue, p. 5  
 note 2, 9 notes, 10 note 1, 12 note 4,  
 13 note 1, 21 note 4, 25 note 4,  
 26 note 1, 27 note 2, 74 note 1, 80  
 note 3, 100 notes, 101 note 1, 116  
 note 2, 117 note 2, 139 note 1, 235.  
 BARBO (Marco), cardinal, p. 48, 105,  
 111, 112 et suiv., 114, 118, 170,  
 176, 186, 187, 201, 205 et suiv.,  
 252 note 1, 384.  
 BARBO (Paul), p. 87 et suiv.  
 BARBO (Pierre), cardinal. Voy. PAUL II.  
 BARLETIUS, p. 82.  
 BAROZZI (Giovanni), p. 105, 111.  
 BARROCICUS (Petrus), p. 22 note 3, 378,  
 379 note 1.  
 BARTHÉLEMY III, abbé de Subiaco,  
 p. 63.  
 BASIN (Thomas), p. 93.  
 BASSO (Antoine), 214, 221.  
 BASSO (Bartolomeo), p. 214.  
 BASSO (François), p. 214.  
 BASSO (Giov.-Guglielmo), p. 214.  
 BASSO (Guillaume), p. 214.  
 BASSO (Jérôme), p. 214, 329, 381,  
 383, 426.  
 BASSO (Mariola), p. 214.  
 BECCHI (Gentile), p. 69, 294 note 1.  
 BENEDEDEUS (B.), p. 315 note 5, 316  
 note 1.  
 BENEDEDEI (N.), p. 236 note 2.  
 BENTIVOGLI (maison DE), p. 292.  
 BENTIVOGLIO (Giovanni), p. 326, 346.  
 BESSARION, cardinal, p. 3, 19 note 1,  
 57, 73, 74, 105, 110, 118-121, 123  
 note 1, 124, 125, 131 note 1, 147  
 note 2, 140, 163, 174, 179, 183,  
 184, 186, 190, 191, 193 note 2,  
 200, 201, 202 et suiv., 204 note 1,  
 207 note 3, 217, 229, 379, 425.  
 BIONDO (Flavio), p. 61, 411.  
 BIONDO (Francesco), p. 411.  
 BIONDO (Gaspardo), p. 61, 411.  
 BISTICCI (Vespasiano DA), p. 61, 77,  
 78 note 1, 203 note 1, 284 note 3,  
 402.  
 BLANCHUS (Johannes), p. 42 note 2,  
 43, 44 note 3, 45 note 2, 47 note 2,  
 48 note 3, 53 note 3, 54 note 2,  
 97 note 1, 115 note 3, 145 note 1,  
 147 note 2, 183 notes, 195 note 2.  
 BONAFRUCIS (Ol. DE), p. 229 note 5  
 380 note 2.  
 BONATTO (Bartolomeo), p. 188 notes  
 197 notes, 199 note 2, 201 note 1

- 207 note 1, 216 notes, 217 note 1, 228 note 1.
- BONAVENTURE (saint), p. 364.
- BONIFACE III, Pape, p. 418.
- BONIFACE V, Pape, p. 418 note 2.
- BONIFACE VIII, Pape, p. 124.
- BONNE, épouse de Galéas Sforza, p. 267, 268.
- BORGIA (maison de), p. 12.
- BORGIA (César), p. 246.
- BORGIA (Rodrigue), cardinal (ALEXANDRE VI), p. 3, 9, 15, 25 note 4, 115, 156, 183, 186, 193, 195, 201, 204 et suiv., 256, 257, 265, 384, 386, 429 note 4.
- BORSO D'ESTE, duc de Modène et de Ferrare, p. 70 note 2, 149, 163 note 1, 166 note 1, 169 note 2, 170-173, 176 note 1, 245.
- BOTTICELLI (Sandro), p. 432, 435, 436, 437.
- BOURBON (Charles DE), cardinal, p. 94, 297, 381.
- BOURBON (Louis DE), évêque de Liège, p. 97 note 2.
- BOURCHIER (Thomas), cardinal, p. 112, 114 note 3.
- BOURDEILLES (Élie DE), cardinal, p. 385.
- BRANDOLINI (Aurelio), p. 410.
- BURCHARD, (J.), p. 392 note.
- BUSSI (Giovan Andrea), p. 62-65, 66, 404.
- CALANDRINI (Philippe), cardinal, p. 4, 186, 379.
- CALCAGNINI (T.), p. 223 note 3, 224 note 1, 225 note 2.
- CALDENINA (Valerius), p. 105.
- CALDERINO (Domizio), p. 260 note 6, 403, 410 note 3.
- CALIXTE III, Pape, p. 12, 35, 71 note, 116, 122, 126, 158, 175, 184 note 1, 263, 361 note 1.
- CALLIMAQUE (F. Buonaccorsi), p. 39, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54.
- CALLISTE I<sup>er</sup>, Pape, p. 418 note 5.
- CALPURNIUS, p. 58.
- CALLISTOS (Andronicos), p. 119.
- CAMPANO (Giantonio), p. 65, 145 note 2.
- CAMPANUS (Augustinus), p. 40, 58, 410.
- CANALE (Niccolo DA), p. 161, 163 note 3.
- CANENSIS, p. 27, 43, 69, 103, 106 note 1, 111.
- CANTOR (Jean), p. 410.
- CAPECE (Corrado), p. 105.
- CAPISTRAN (saint Jean DE), p. 84.
- CAPRANICA (Ange), cardinal, p. 4, 156, 201, 279.
- CAPRANICA (Domiuque), cardinal, p. 113.
- CARAFÀ (Olivier), cardinal, p. 66, 112, 114, 201, 207, 208-210, 222, 264, CARBO (L.), p. 190 note 1.
- CARBETO (Otto DE), p. 4 note 3, 7 note, 10 note 1, 11 note 2, 17 note, 18, 19 notes, 22 note 2, 23 notes, 35 notes, 89 note 1, 92 note 3, 104 note 4, 105 note 6, 140 note 3.
- CARVAJAL (Juan DE), cardinal, p. 3, 4, 20, 64 note 2, 74, 78 et suiv., 91, 102, 118 note 1, 122-125, 128, 130, 133, 134.
- CASALE (Euglielmo), p. 189.
- CASIMIR, roi de Pologne, p. 54, 135.
- CASTIGLIONE, cardinal, p. 171.
- CASTIGLIONE (Branda), p. 347.
- CATALANI (Gabriel), p. 240.
- CATHERINE de Bosnie, p. 179.
- CAYMUS (Raphaël), p. 4 note 2.
- CENCI DE' RUSTICI (Agapito), p. 105.
- CERRETANI (Giovanni), p. 297.
- CESARINI, cardinal, p. 121 note 1.
- CHARLES VIII, roi de France, p. 350 note 1.
- CHARLES LE TÊMÉRAIRE, duc de Bourgogne, p. 97, 98, 202 note 3, 203, 217 note 4, 294.
- CHARLOTTE DE LUSIGNAN, reine de Chypre, p. 179, 259 et suiv., 398 note 1.
- CHIEROCATUS (Lionellus), p. 113 note, 204 note 1.
- CHRISTIAN I<sup>er</sup>, roi de Danemark et de Norvège, p. 237-239.
- CICADA (Miliaduca), p. 414.
- CICOGNARA (Albertino DE), p. 9 note.

- CLÉMENT IV, Pape, p. 361.  
 CLÉMENT XIV, Pape, p. 308 note 2.  
 COBELLI (Leone), 215.  
 COLLEONE (Bartolomeo), p. 143, 144, 145.  
 COLLIS (G. DE), p. 186 note 2.  
 COLONNA (maison DE), p. 53 326 et suiv., 343, 351 et suiv., 385, 386, 392 note, 394.  
 COLONNA (Antoine), préfet de Rome, p. 221, 226.  
 COLONNA (Étienne) de Palestrina, p. 139, 327.  
 COLONNA (Fabrizio), p. 340, 356.  
 COLONNA (Giordano), p. 327.  
 COLONNA (Giovanni), cardinal, p. 328, 26, 351, 352, 385, 386.  
 COLONNA (Giovanni), p. 327, 330.  
 COLONNA (Girolamo), p. 328.  
 COLONNA (Lorenzo-Oddone), p. 323 et suiv., 328, 352-355.  
 COLONNA (Prosper) de Paliano, p. 328, 329, 356.  
 COMMINES (Philippe DE), p. 298, 299 note 357, 394.  
 CONTI (comtes DE), p. 77, 327.  
 CONTI (Andrea), p. 330.  
 CONTI Giacomo), p. 330, 339.  
 CONTI (Giovanni), cardinal, p. 385.  
 CONTI (Stefano DE'), p. 106, 183 note 1.  
 CORIO (B.), p. 129 note 2, 224 note 1, 232 note 1.  
 CORNER (Gregario), p. 87 et suiv.  
 CORTESIUS (Paul), p. 112.  
 COSTA (Georges DE), cardinal, p. 350, 381.  
 COTIGNOLA (Conrad DE), p. 227.  
 CUSA (Nicolas DE), cardinal, p. 12, 62, 63, 119 note 3.  
 CYBO (cardinal, [Voy. INNOCENT VIII], p. 265, 350.  
 DANDOLO (Fantin), p. 87.  
 DARIO (Giovanni), p. 306.  
 DATI (Leonardo), p. 61, 146, 403.  
 DEMETRIUS DE LUCQUES, p. 405.  
 DENYS I<sup>er</sup>, Pape, p. 418.  
 DIEDO (Pietro), p. 337.  
 DIETISALVI (Pietro), p. 158 note 1, 165 note 3.  
 DUCCOSS, p. 155.  
 DOLCI (Giovanni DE'), p. 71 note 1, 421 note 3, 425 note 1, 434.  
 DOMENICHI (Domenico DE'), p. 5 et suiv., 20 note 1, 26 note 2, 56, 115 note 2, 146.  
 DOMIZIO DA CALDIERO, p. 61, 119.  
 DOROTHÉE, reine de Danemark, p. 259.  
 DROUCKY (Michel), p. 211,  
 DUNS SCOT, p. 367.  
 EBERHARD DE WURTEMBERG, p. 400 note 2,  
 ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, p. 312.  
 ELÉONORE D'ARAGON, p. 220, 222-225.  
 EMMANUEL DE JACOPO, 94 note 5.  
 ERNEST, électeur de Saxe, p. 168, 386.  
 EROLI (Bernard), cardinal, p. 115, 125, 183, 184, 379.  
 ESTOUTEVILLE (Guillaume d'), cardinal, p. 3, 4, note 4, 8, 19, 74, 118, note 1, 124, 150, 183, 184, 186, 187, 188 note, 194, 204 note 1, 207, 240, 254, 265, 269 note 2, 295 note 5, 351 note 2, 379 note 5, 380, 384, 423, 426.  
 ÉTIENNE III, Pape, p. 418.  
 ETIENNE LE GRAND, voivode de Moldavie, p. 262.  
 EUGÈNE IV, Pape, p. 11, 89, 121, 243, 320, 361, 367, 385 note, 428, 427.  
 FANTINUS DE VALLE, p. 79 note 3, 128.  
 FASEOLUS (Angelus), p. 105.  
 FERDINAND LE CATHOLIQUE, roi d'Espagne, p. 337 note, 368, 370, 372 note 2, 373, 374.  
 FERDINAND (Ferrant), roi de Naples, p. 2, 9, 16, 45, 75, 83, 91, 112 note 3, 138, 140 et suiv., 143 et suiv., 147, 157, 158, 162 et suiv., 164, 165, 184, 195 note, 197, 214, 220, 222, 224, 226, 227, 228, 229 et suiv., 244, 246, 249, 256-258, 262, 265, 267, 275, 290, 294, 296, 301, 303, 308 note 4, 309, 314, 317,

- 319, 323-328, 331, 343, 347, 357, 397, 412.
- FERNANDO DE CORDOUE, p. 108.
- FERRETTI (Lando), p. 149 notes, 208; note 2.
- FERRICI (Francesco), cardinal, p. 115.
- FERRICI (Pierre), nonce, p. 105, 368, 381.
- FERROFINUS (Jo.-An.), p. 2 note 2, 3 note, 5 notes, 187 note 4, 194 note 1, 220 note 4, 221 note 2.
- FERRY DE CLUGNY, cardinal, p. 384.
- FICHAT (Guillaume), p. 98 note 2, 165 note 4.
- FIGINO (Marsilio), p. 410.
- FISCHI (Urbain), p. 406.
- FILLELFO (Francesco), p. 387 note 1, 413 et suiv., 420.
- FILETICO (Martino), p. 409.
- FIORAVANTE degli Alberti (Ridolfo), p. 69.
- FOIX (DE), cardinal, p. 116.
- FOIX (Pierre DE), cardinal, p. 381.
- FONTIUS (Bartolomeus), p. 409.
- FORTEBRACIO (Carlo), p. 273 et suiv.
- FORTEGUERRI (Nicolas), cardinal, p. 3 note, 15, 115, 138, 183, 184, 186, 193, 379.
- FOSCARI (Pierre), cardinal, p. 115, 184, 381, 382, 384, 399 note 1.
- FOSSA (Jacobus DE LA), p. 398 note 1.
- FRA ANGELICO de Fiesole, p. 121 note 3.
- FRANCESCO DA SIENA, médecin, p. 26 note 2.
- FRANÇOIS D'ASSISE (saint), p. 361.
- FRANÇOIS DE PAULE (saint), p. 349. et suiv.
- FRANÇOIS DE TOLÈDE, p. 408.
- FRANZESI (Napoleone), p. 283.
- FRANZONI (Carlo DE), p. 117 note 2.
- FRÉDÉRIC III, empereur d'Allemagne, p. 17, 115, note 2, 130, 132, 148-156, 162 note 2, 194, 167, 200, 206, 207 note 2, 237, 239, 296, 300, 332, 333, 340, 348, 249, 367 et suiv., 382 note 3, 413, 415.
- FRÉDÉRIC DE MONTEFELTRE, duc d'Urbain, p. 91 note 3, 138, 144, 156 et suiv., 213, 239 et suiv., 245, 247, 248, 257, 260 note 6, 269, 274, 293 note 4, 303 note 2, 329.
- FRÉDÉRIC, électeur palatin, p. 199 note 2.
- FREGOSO, cardinal, p. 316, 317, 318-320, 384.
- GALLETTI (Domenico), p. note 1, 145 note 1.
- GALLO (Niccolo), p. 61.
- GASPART DE VÉRONE, p. 61.
- GAZA (Théodore), p. 119, 412.
- GAZURRUS (Paulus), p. 184 notes.
- GAZZIA DE FRANCIA (Fra), p. 432 note 1.
- GHIRLANDAJO, p. 432, 434 et suiv., 437.
- GIACOMO D'ARREZO. Voy. JACOBUS DE ARETIO
- GIACOMO DE CARRARE, p. 71 note 1.
- GIACOMO DA PIETRASANTA, p. 71, note 1, 421 note 3, 425 note 1.
- GIANNI (Prete), p. 321, note 1.
- GILLES DE VITERBE, p. 102 note 3, 399.
- GIOVANNI DI COMPAGNO, p. 172 note 3.
- GIROLAMO DE' GIGANTI, p. 254.
- GITOLDUS DE MELODIO, p. 42 note 4.
- GIULIANO DA SAN GALLO, p. 71 note 1, 426.
- GIUSTINIANO (Bernardo), p. 109.
- GIUPPO (Pierre), p. 214.
- GLASSBERGER, p. 363.
- GLAUCUS. Voy. MARINUS
- GOLSER (Georgius), p. 110 note 4.
- GONZACUE (François DE), cardinal, p. 1 note 2, 2, 3, 8 note 1, 9 note, 15, 21, 26 note 2, 37, 71 note 1, 74 note 1, 79 note 1, 82 note 1, 83, 90 note 3, 91, 112 note 1, 115, 116, 131 notes, 143 notes, 145 note 3, 145 note 2, 161 note 1, 162, 170, 173, 175 note 1, 175 note 3, 178, 183, 186 et suiv., 191, 193, 200, 237 note 1, 238, 248, 245 note 1, 246 note 1, 247 note 3, 256 note 2, 257, 258 note 1, 260 note 5, 261 note 2, 263 note 4, 265, 267 note 1, 292, 293 note 1, 295 note 1, 299 note 2, 301, 302 note, 311 note 3,

- 344 note 2, 342 note, 346 note 2, 347, 380, 381 note 6, 382 note 1, 384, 427 note 2.
- GONZAGUE (Frédéric I<sup>er</sup> DE), marquis de Mantoue, p. 326, 346.
- GONZAGUE (Jean-François DE), p. 235 note 2.
- GONZAGUE (Louis III DE), marquis de Mantoue, p. 1 note, 8 note 1, 9 note, 12 note 1, 21 note 1, 73 note 3, 115 note 8, 161 note 1, 165, 170 note 2, 175 note 3, 197, 200, 217, 240 note 3, 246 note 1, 275 note 1.
- GOZZOLI (Benozzo), p. 192 note 1.
- GRASSIS (A. DE), p. 300 note 2.
- GRASSIS (Paris DE), p. 20 note 1.
- GRÉGOIRE LE GRAND (saint), Pape, p. 195, 417 note 1.
- GRÉGOIRE IV, Pape, p. 418.
- GREGOIRE IX, Pape, p. 361.
- GRISUS (Ambrosius), p. 190.
- GROEL (Pierre), p. 94 note 2.
- GUARNERI (Suor Caterina), p. 266 note 2.
- GUICHARDIN, p. 166.
- GUIDOTTO (Stefano), p. 351 note 3, 352 note 3, 353 note 2, 354 note 2, 355 note 2, 356 notes, 359 note 2, 385 notes.
- HAHN (U.), p. 63, 64, 65.
- HANKO (Fabian), p. 130 note 1.
- HEIMBURG (Grégoire), p. 127-129, 131, 136, 152 note 2.
- HENRI, évêque de Ratisbone, p. 108.
- HERCULE D'ESTE, duc de Modène et de Ferrare, p. 144, 171 note 1, 172 notes, 222, 235 note 1, 241 note 4, 243 note 5, 249, 314 note 2, 324, 325, 326, 343, 346, 348, 357, 407 note 4.
- HERMANN, archevêque de Cologne, p. 378 note 2.
- HERMANN, maître verrier, p. 407.
- HERMONYMOUS (Georgios), p. 412.
- HESLER (S.), cardinal, p. 382.
- HINDERBACH, p. 162 note 2.
- HISTRIUS, p. 58.
- HONORIUS III, Pape, p. 364.
- HUGONET (Ph.), cardinal, p. 380.
- HUNYADE (Jean), p. 84.
- HYVANUS (G.), p. 161, note 1.
- INFESSURA, p. 2, note 3, 138 note 1, 187 note 3, 195 note 3, 233, 252, 256 note 1, 257, 354, 355, 381 note 3, 386-399.
- INNOCENT III, Pape, p. 428, 430.
- INNOCENT VIII (Cybo), Pape, p. 336 note 2, 390, 392 note, 426.
- ISABELLE LA CATHOLIQUE, p. 337 note, 369, 370, 372 note 2, 373, 374.
- ISSOTA DE RIMINI, p. 148.
- IVAN III, Wassilievitch, p. 140, 210, 211.
- JACOBUS DE ARETIO p. 1 note, 2 note 3, 4 note 4, 5 note 2, 8 note 1, 9 notes, 10 note 1, 12 note 4, 13 notes, 14 note 2, 15 notes, 16 notes, 17 note 2, 21 note 4, 22 note 5, 22 note 3, 25 note 4, 26 notes, 34 notes, 35 note, 37 note 2, 74 note 1, 76 note 1, 100 note 1, 101 note 1, 105 note 2, 116 note 2, 179 note 1.
- JACOPO (Em. DE), p. 142 note 1.
- JACOPO DE SARZUELA, p. 190.
- JACQUES DE LA MARCHE, p. 107, 363, 376.
- JEAN XXII, Pape, p. 106, 108, 416 notes, 418.
- JEAN D'ARAGON, p. 381.
- JEAN DE MONTMIRAIL, p. 397.
- JEAN DE SAVOIE, p. 165 note 1.
- JOHANNES JACOBUS DE PLUMBO, p. 104 note 1.
- JOUFFROY (Jean), cardinal, p. 97 et suiv., 96, 107, 380.
- JOVIUS, p. 410 note, 412 note 6.
- JULES I<sup>er</sup>, Pape, p. 418.
- JULES II, Pape (Julien de la Rovère), p. 20 note 1, 243, 383, 292 note, 395, 400, 401, 407, 435, 438.
- JULES DE CAMERINO, p. 241.
- LADISLAS, roi de Bohême, p. 136.

- LAMPUGNANI, p. 267.  
 LANDUCCI, p. 280 note, 284 note 3, 286 note 2, 288 note 1.  
 LASCARIS (Constantin), p. 119, 120.  
 LAURENTIUS DE SICILE (Fr. min.), p. 58.  
 LEBRET, (Ludovic), cardinal, p. 4.  
 LELLI (Teodoro de'), p. 17 note 3, 104, 105, 111.  
 LÉON IX, Pape, p. 25.  
 LÉON X, Pape, p. 401.  
 LEONARD III, Tocco, p. 179, 306.  
 LÉOFOLD (saint), p. 155.  
 LÉVIS (Ph.), cardinal, p. 380.  
 LICHTENBURG (Henri de), p. 125.  
 LIGNAMINE (Joh.-Phil. de), p. 408, 411, 412.  
 LIGNAMINE (Phil. de), p. 411.  
 LONGUEIL, cardinal, p. 115.  
 LORI (Antonio), p. 252.  
 LORENZO DE PESARO (Laurentius de Pensauro), p. 55, 56 note 2, 145 note 2, 175 note 3.  
 LOUIS XI, roi de France, p. 45, 93-98, 112, 114 note 1, 128, 181 et suiv., 203, 294-301, 302 note 1, 303, 312 et suiv., 322, 348, 349, 350, 380 note 4.  
 LOUIS LE RICHE, duc de Bavière-Landshut, p. 126, 127 note 1.  
 LUCA DE TOLLENTIS, p. 204 note 1.  
 LUCA DE TOZIO, p. 45, 47, 48, 53.  
 LUCHINA MONLEONE, p. 188.  
 LUDOVICUS (P.-M.) de Fryburgk, p. 199 note 2.  
 LUSIGNAN. Voy. CHARLOTTE.  
 MACHIAVEL, p. 285 note 1.  
 MAFFEI (Antonio), p. 283, 284, 285.  
 MAFFEI (Timoteo), p. 61, 88 note 4, 142 note 5.  
 MAHMOUD-PACHA, p. 161.  
 MAHOMET II, p. 75, 78, 80, 81, 84, 161, 164, 175, 201, 306, 307, 309, 314, 315, 413 note 1.  
 MALATESTA (Novello), p. 139.  
 MALATESTA (Robert), p. 93, 139, 140, 148, 149, 156-160, 166, 326, 337-342, 392 note.  
 MALATESTA (Sigismond), p. 45, 137, 148.  
 MALIPIERO, chroniqueur, p. 164.  
 MALLETTA (A.), p. 115 note 5.  
 MANFREDI (Bartolomeo), p. 405.  
 MANFREDI (Taddeo), p. 145.  
 MARASCA (B.) (de Maraschis), p. 80 note 3, 100 note 4, 106 note 1, 108 note 4, 139 note 1, 140 note 2, 175 note 3.  
 MARCUS ROMANUS, dit Asclépiade, p. 39, 44.  
 MARINUS VENETUS, dit Glaucus, p. 39, 43, 44, 47, 48.  
 MARSUS (Demetrius), p. 40.  
 MARSUS (Paulus), p. 415.  
 MARTIN V, Pape, p. 95, 120, 274, 365, 385 note.  
 MARTINEZ, (André), p. 368.  
 MARTINS (Juan), p. 371.  
 MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie, p. 77 et suiv., 112 note 2, 130, 133 et suiv., 156, 164, 259, 262 note 4, 264, 296, 311, 314, 382 note 2.  
 MAXIMILIEN, empereur, p. 156, 312, 322.  
 MÉDICIS (maison de), p. 12, 142, 158, 195 note, 198, 269, 292, 403, 408, 410.  
 MÉDICIS (Cosme de), p. 143, 402.  
 MÉDICIS (Julien de), p. 269 note 3, 280, 282, 283, 285.  
 MÉDICIS (Laurent de), p. 69, 166, 198, 199, 231 note 2, 241 note 2, 246, 248 et suiv., 268-275, 276-287, 288, 294, 298-304, 322, 325, 334 note 3, 335, 346, 407 note 4, 414 note 1.  
 MÉDICIS (Philippe de), p. 199, 271.  
 MÉDICIS (Pierre de), p. 80.  
 MELLA (Juan de), cardinal, p. 4.  
 MELLINI (Giovanni-Battista), cardinal, p. 268, 381.  
 MELLINUS (Petrus), p. 391 note 2.  
 MELOZZO DA FORLI, p. 192, 213 note 1, 218, 234 note 1, 406, 421, 426, 432 et suiv., 438.  
 MENDOZA (Pedro Gonzales de), cardinal, p. 368, 381.  
 MENTEBONE (Jacobus), p. 179 note 2.

- MEO DEL CAPRINO, p. 71 note 1, 119 note 2, 383, 521 note 3.  
 MICHEL-ANGE, p. 436, 437, 438.  
 MICHEL APOSTOLIOS, p. 119 note 4  
 MICHIEL (Giovanni), cardinal, p. 114, 115 note, 186, 265, 384.  
 MINO DA FIESOLE, p. 177.  
 MIRANDOLE (Galeotto Pic de LA), p. 144, 330.  
 MIRANDOLE (Giullia de LA), p. 16 note 4,  
 MOCENIGO, p. 201, 210.  
 MOLES (Jean), cardinal, p. 385.  
 MOLITORIS (W.), p. 14 note 3, 15 note 1, 16 note 1, 23 note 1, 116 note 1.  
 MONTAGNA (L.), p. 60,  
 MONTANO (Cola), p. 267.  
 MONTESECCO (Giovan Batista), p. 279-287.  
 MONTESECCO (Leone), p. 353.  
 MORILLO (Michel), p. 371, 372.  
 MORIZENO (Paul), p. 73 note 2.  
 MORO (Damianno), p. 326.  
 MULLER (Jean), dit Regiomontanus, p. 119, 409, 410 note.  
  
 NALDO NALDI, p. 189 notes.  
 NARDINI (Stefano), cardinal, p. 4 note 4, 10 note 1, 16 note 4, 17 note, 20 note 2, 89 note 3, 90 et suiv., 104, 111 note 1, 176 note 1, 265, 327, 341, 380, 427.  
 NAVAGIERO, p. 249.  
 NICODEME (dei Trincadini) DE PONTREMOLI, p. 140 note 3, 158 note 3, 162 note 2, 176 note 1, 183 note 2, 185 et suiv., 186 note 1, 187 note 2, 188, 193 note 2, 195 notes, 197 note 3, 198 note 1, 200 notes, 202 note 3, 216 note 2, 387 note 3.  
 NICOLAS III, Pape, p. 108.  
 NICOLAS V, Pape, p. 12, 27 note 2, 32, 48, 60, 69, 71 note 1, 116, 184 note 1, 188, 196, 198, 223, 252, 254, 367, 400, 401, 402, 403, 408, 421, 422, 431, 434 notes.  
 NICOLAS D'URJLAK, p. 259.  
 NICOLAUS, ep. Modrusiensis, p. 233 note.  
 NICOLAUS JACOBUS, p. 179.  
 NUMAGEN, p. 333.  
  
 OGNIDENE DA LONIGO, p. 36.  
 ONOFRIUS DE S. CRUCE, p. 97 note 2.  
 ORDELAFFI (Pino degli), p. 144, 323.  
 ORSI (Roberto), p. 145 note 4.  
 ORSINI (maison d'), p. 2, 45, 53, 146 et suiv., 241, 299, 326 et suiv., 342, 351 et suiv., 384, 385, 393, 394.  
 ORSINI (Batista), cardinal, p. 385, 386.  
 ORSINI (Cosimo), cardinal, p. 384, 385, 426.  
 ORSINI (Giambatista), p. 169 note 4.  
 ORSINI (Giordano), p. 240, 241, 330, 344 note 1.  
 ORSINI (Latino), cardinal, p. 83, 184, 186, 193, 194 note 1, 195, 200, 236, 379.  
 ORSINI (Napoléon), p. 138, 156, 299 note 2, 323.  
 ORSINI (Rinaldo), p. 271.  
 ORSINI (Virginio), p. 323, 327, 329, 330, 353, 356.  
 OUZOUN-HASSAN, p. 78, 170, 175, 201, 209, 210, 262.  
  
 PALÉOLOGUE (André), p. 320 note.  
 PALÉOLOGUE (Thomas), p. 89, 110, 179, 195.  
 PALLAVICINO (Battista), p. 4.  
 PALMERIUS (Nicolaus), p. 106 note 3, 107.  
 PALMIERI (Matteo), p. 412.  
 PALMIERI (Mattia), p. 403, 412.  
 PANDOLFINI, p. 301, note 3.  
 PANICAROLLA (Joh.-Petrus), p. 94 notes, 142 note 1.  
 PANNARTZ (A.), p. 63, 64, 65 note, 404 note 2.  
 PANNONIUS (Janus), p. 129 note 2.  
 PANTAGATHUS, p. 53.  
 PAOLO DELLO MASTRO, p. 257, 393 note.  
 PARENTI, p. 280 note, 285 note 1, 286 note.  
 PARTENOPOEUS, p. 58.  
 PASI (Luca), p. 317 note 3, 338 note 2, 339 note 2, 340 note 3.

- PATRIZZI (Augustin) (Patritius), p. 145 note 2, 151, 153, 408.
- PAUL II, Pape, p. 1, 3, 4, 8-180, 181, 182, 184 note 1, 187 note 4, 190, 191, 192, 194, 195 note, 196, 197, 198, 207, 226, 250, 263, 361 note 1, 379, 385, 390, 394, 417, 727, 434 note 1.
- PAULUS VENETUS, p. 42, note 4.
- PAZZI (maison DE), p. 270, 277 et suiv., 283.
- PAZZI (François) p. 278, 279 note 1, 282, 283, 285, 286.
- PAZZI (Jacques), p. 283, 286, 288.
- PAZZI (Renato), p. 288.
- PERILLUS, p. 58.
- PEROTTI (Niccolo), p. 61, 119, 413 note 1.
- PÉRUGIN (Pierre), p. 432, 435, 437.
- PETREJUS (Petrus), p. 40, 43, 44, 47, 48, 53.
- PETRUS DE MODEGNANO, p. 139 note 1, 184 note 4, 194 note 2.
- PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, p. 81, note 1, 97.
- PICCOLOMINI (Antoine), duc d'Amalfi, p. 2, 9, 14, 247, 340.
- PICCOLOMINI (François), de Todeschini, cardinal, p. 4, 130, 150, 167, et suiv., 181, 248, 384.
- PIE II, Pape, 4, 6, 10, 12, 22, 34, 35, 48, 66, 73, 74, 77, 87, 88 note 2, 93, 116, 120, 123, 125, 126, 137, 138, 139, 147, 167, 170, 175, 178, 183, 184 note 1, 190, 196, 207 note 3, 217, 227, 229 note 4, 247, 263, 365, 387 note 1, 411, 414, 434 note 1.
- PIE IV, Pape, p. 72.
- PIE IX, Pape, p. 338.
- PIERIUS VALERIANUS, p. 412 note 6.
- PIERRE MARTYR, p. 410 note 2.
- PICNA (G.-B.), p. 144 note 2, 172 note 2.
- PINAROLO (Giovanni), p. 189.
- PINTURICCHIO, p. 383, 432, 435, 437.
- PITIGLIANO (Niccolo DE), p. 330.
- PLATINA (Barthélemy), p. 10 note 1, 34 note 3, 36 et suiv., 43, 47, 49-54, 57, 58, 59, 60, 105, 107, 117, 130 note, 177 et suiv., 188 note 3, 195 note 3, 219, 226, 227, 242, 246, 251, 253, 403, 404, 405, 406, 410, 415-420, 421, 430, 432.
- PODIÉBRAD (Georges), p. 47, 134-135.
- POCCIO (Battista), p. 40 note 2.
- POCCIO BRAICCOLINI (Jacopo), p. 283, 286.
- POLITIEN 231 (Ange), p. note 3, 279 note, 284, 285 note 3, 286 note 2, 409.
- POLLAJUOLO (Antonio), p. 350 note 2, 431.
- POMPONIUS LÆTES, p. 37-41, 43 note 1, 51 et suiv., 54, 57, 58, 60 note 1, 123, 354 note 3, 408, 410, 414, 419, 420.
- PONTELLI (Baccio), p. 252 note 3, 421 note 3, 425 note 1, 429, 434.
- PORCARO (Étienne), p. 45, note 1, 48, 393 note.
- PORCELLO DE' PANDONI (Giantonio), p. 60.
- RABENSTEIN (Jean DE), p. 133 note 3.
- RABENSTEIN (Procope DE), p. 125 note 1.
- RANGONE (Gabriel), cardinal, p. 310, 382.
- RAPHAEL SANSIO, p. 437, 438.
- RENÉ D'ANJOU, roi de Provence, p. 115, note 2, 380.
- REUCHLIN (Jean), p. 409.
- RIARIO, cardinal, p. 386.
- RIARIO (Jérôme), p. 214, 221, 224, 227, 228, 230, 235 note 1, 236, 247, 265 note 1, 271, 272, 275, 276 et suiv., 278, 579, 280 et suiv., 282, 290, 299 note 2, 301, 322-324, 325, 327, 328, 329, 330, 331 note 1, 335, 337, 339, 340, 342, 343, 346, 347 notes, 348, 351, 353, 354, 356, 357, 383 et suiv., 385, 389, 392 note, 394, 398, 399.
- RIARIO (Paul), p. 214, 215.
- RIARIO (Pierre), cardinal, p. 187, 214, 215, 216 et suiv., 219-234, 235, 236, 271, 398, 425, 433 note 3.
- RIARIO (Violante), p. 214

- RICHARD III, roi d'Angleterre, p. 386 note.
- RICOBALDO, p. 411.
- ROCHA, p. 197.
- RODOLPHE DE HABSBOURG, p. 155.
- RODOLPHE DE RUDESHEIM, p. 108, 125, 128, 130 note 1.
- ROURBACHER (Johannes), p. 125 note 1.
- ROKYZANA, p. 135.
- ROSELLI (Cosimo), p. 435, 437.
- ROSSI (Pietro-Maria DE), comte de San Secondo, p. 326.
- ROVÈRE (Barthélemy DE LA), frère de Sixte IV, p. 213.
- ROVÈRE (Barthélemy DE LA), neveu de Sixte IV, p. 213.
- ROVÈRE (Bianca DE LA), p. 214.
- ROVÈRE (Christophe DE LA), cardinal, p. 381, 382, 383.
- ROVÈRE (Dominique DE LA), cardinal, p. 383, 426.
- ROVÈRE (Franchette DE LA), p. 214.
- ROVÈRE (François DE LA). Voy. SIXTE IV.
- ROVÈRE (François-Marie DE LA), p. 261 note.
- ROVÈRE (Jean DE LA), p. 213, 227, 228, 240, 247, 248 note 1, 260.
- ROVÈRE (Julien DE LA). Voy. JULES II, p. 213, 215, 216 et suiv., 217, 218 et suiv., 222, 227, 228, 236, 238, 239, 240, 241-247, 256, 257, 266, 271, 296 et suiv., 298, 302 note 1, 308, 312 et suiv., 315, 322, 325, 327, 329, 337, 353, 354, 359 note 2, 382, 385, 407, 412, 425, 426, 436.
- ROVÈRE (Léonard DE LA), père de Sixte IV, p. 188.
- ROVÈRE (Léonard DE LA), neveu de Sixte IV, p. 213, 226, 227, 260.
- ROVÈRE (Luchina DE LA), p. 214.
- ROVÈRE (Raphaël DE LA), p. 213.
- ROVERELLA (Barthélemy), cardinal, p. 2, 4, 147, 183, 186, 188 note, 193, 379, 405.
- ROVERELLA (Laurent), p. 115, 133, 134, 135 note 2.
- RUNEIS (Augustinus DE), p. 22 notes, 23 notes, 42 note 2, 44, note 3, 48 note 2, 54, 76 note 1, 79 note 1, 91 note 3, 99 note 3, 100 notes, 142 note 3, 143 note 3, 145 note 1
- RUFFUS, p. 58.
- SABELLICUS (Marcantonio Coccio, dit), p. 38, note 3, 39, 40 note 2, 85.
- SACRAMORUS, p. 210 note 2, 222 notes, 224 notes, 233 note 1, 239 note 5, 266 note 2, 277 note 1.
- SALUTATI (B.), p. 225 note 4.
- SALVIATI (François), p. 271, 272, 279, 280, 281, 282, 283, 286, 289, 291.
- SANCIUS (Rodrigue-Sanchez) DE AREVALO, p. 14, 50 et suiv. à 52, 107, 108 note 1, 131 note 1, 139 note 1, 168, 169 note 1, 174.
- SANSEVERINO (Robert DE), p. 326, 357.
- SANSONI (Antonio), p. 214.
- SANSONI-RIARIO (Raphaël), cardinal, p. 214, 284, 289, 290-292, 352, 358 et suiv., 379 note 5, 382, 431 et suiv., 435.
- SANTTA-CROCE (maison DE), p. 326 et suiv., 351 et suiv.
- SANTA-CROCE (François DE), p. 351.
- SANTI (Giovanni), p. 257, note 1.
- SAVELLI (maison de), p. 327, 328, 356, 385.
- SAVELLI (Antoine), p. 351.
- SAVELLI (Giov.-Batista), cardinal, p. 30 note 5, 115, 150 note 2, 166 note 3, 184, 310, 316, 329, 351, 384, 386, 396 note 5.
- SAVELLI (Mariano), p. 329.
- SAVONAROLA, p. 379 note 1.
- SCANDERBEG p. 78, 79-85, 195.
- SCARAMPO (Louis), cardinal, p. 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 13, 26 note 2, 88 note 2, 116 et suiv.
- SCHWEINHEIM, p. 63, 64, 65 note, 404 note 2.
- SCLAFFENATUS (Jean-Jacques), p. 385, 386.
- SFORZA (Alexandre), p. 144, 156.
- SFORZA (Ascagne-Marie), cardinal, p. 72 note 1, 184, 198 note 1, 268 note 5, 346, 350, 358, note 1, 381, 382, 385 et suiv., 386.

- SFORZA (Catherine), p. 228, 275.  
 SFORZA (Costanzo), p. 331.  
 SFORZA (François), duc de Milan, p. 4  
 note 2, 7 note, 10, 12 note 1, 16  
 note 4, 17 note, 18 notes, 20 note 2,  
 21 note 3, 23 notes, 69 note 1, 76  
 note 1, 89 notes, 90 note 1, 93 note 3,  
 98 note 2, 104 note 4, 111 note 1,  
 115 note 5, 140 note 3, 142, 175  
 note 3, 408.  
 SFORZA (Galéas-Marie), duc de Milan,  
 p. 98, note 2, 130 note 2, 132 note 2,  
 144, 145 note 2, 148 note 1, 149,  
 153, 164, 165, 166, 176 note 1, 183  
 notes, 184, 185, 191 notes, 194  
 note 2, 197, 200, 207 note 1, 220,  
 221 note 1, 226, 227, 228, 229, 230,  
 231, 232, 235 note 1, 239, 244,  
 246 note, 247, 267, 270.  
 SFORZA (Ludovic le More), p. 303, 347,  
 350, 357, 358, 363.  
 SIGISMONDO D'ESTE, p. 222.  
 SIGISMONDO DE' CONTI, p. 61, 196, 248  
 note 2, 253, 267, 270 note 2, 275,  
 284, 289, 308, 309, 322 note 1, 323,  
 329, 330, 341, 343, 345, 352, 354,  
 357, 365, 403, 407, 408, 411, 412,  
 423, 437.  
 SIMOND, duc de Tyrol, p. 81 note 1,  
 199 note 2.  
 SIGNORELLI (Luca), p. 432, 435, 436.  
 SIMÉON, métropolitaine de Kiev, p. 423.  
 SIMON DE NOVARE, p. 109 note 1.  
 SIMONETA (Cecco), p. 2 note 2.  
 SIMPLICE, Pape, p. 417.  
 SIXTE IV, Pape, p. 56, 100 note 4,  
 101, 114, 119, 136 note 1, 181-438.  
 SIXTE V, Pape, p. 372 note 2.  
 SOCIN I<sup>r</sup>, Pape, p. 418.  
 SODERINI (Tommaso), p. 149 note 2.  
 SORANZO (Vettor), p. 326.  
 STEFANO DE BAGNONE, p. 283, 284, 285.  
 STROZZI (Filippo DE), p. 280 note, 284  
 note 3, 285 note 3.  
 SUARDO (B.), p. 21 note 4.  
 SUPERANNIUS (Jacobus), p. 72 note 1.  
 SYLVESTRE (saint), Pape, p. 15.  
 TALENTIS (J.-A. DE), p. 302 note.  
 THÉOBALD DE LUXEMBOURG, p. 379  
 note 7.  
 THÉODORE DE MONTFERRAT, p. 114, 186.  
 TOLENTINO (Gianfrancesco), p. 357  
 note 3.  
 TORNABUONI (Giovanni), p. 198.  
 TORQUEMADA (Juan de), cardinal, p. 3,  
 4, 9, 64, 66, 106, 119 note 3, 879  
 note 2.  
 TORQUEMADA (Thomas), p. 374.  
 TOSCANELLO (Paolo), p. 377 note 2.  
 TOSIUS (Clément), p. 20 note 1.  
 TRAPEZUNTIOS (Georgios), p. 412 note 6,  
 416.  
 TREBANUS (Amelius), p. 113 note 1.  
 TREVISAN (Melchior), p. 345 note 2.  
 TRISTAN, comte de CLERMONT, p. 299  
 note 2.  
 TROTTUS (Jacobus), p. 23 notes, 112  
 note 1, 113 note 4, 118 note 1, 137  
 note 1, 142 note 5, 147 note 2, 157  
 notes, 158 note 1, 159 note 3, 1 3  
 note 1, 166 note 1, 175 note 3.  
 UCOLINI (Baccio), p. 276, 335.  
 VALLA (Laurent), p. 40 note 2, 41, 46.  
 VALLE (maison DELLA), p. 326 et suiv.,  
 351 et suiv., 354.  
 VALORI (Nicolo), p. 275.  
 VARANO (César DE), p. 138 note 2, 346.  
 VANDA (Etienne DE), cardinal, p. 112,  
 114 note 3.  
 VASARI, p. 432, 434, 437.  
 VENIER (Antonio-Giacomo), cardinal,  
 p. 380.  
 VEROCCHIO, p. 431.  
 VESPUCCI (Guidantonio), p. 359 note 2.  
 VICTORIN DE FELTRE, p. 4 note 4.  
 VITELLI (Nicolo), p. 231, 242-247,  
 270, 272.  
 VITEZ (Jean), cardinal, p. 115.  
 VIVÈS (Gabriel), p. 299 note 2.  
 VOLATERRANUS (Jacobus), p. 236 note 3,  
 240, 317, 358, 359, 403, 408, 411,  
 420, 435.  
 VOLATERRANUS (Raphaël), p. 40, 233  
 note.  
 VOLSCUS, p. 58.

452 TABLE DES NOMS CITÉS DANS LE TOME QUATRIÈME

- |  |   |
|--|---|
| ZACHARIE, prince de Samos, p. 179.                           | ZOE (Paléologue), p. 110, 210 et suiv.                              |
| ZALONICH (Thomas), p. 179.                                   | ZUCCALMAGLIO (André), archevêque de Carniole, p. 331-336, 343, 363. |
| ZANE (Lorenzo), p. 104, 111 note 3, 156, 170, 210, 241, 245. | WESSEL (Johannes), p. 410 note.                                     |
| ZENO (Batista), cardinal, p. 114, 115 note, 174, 186.        | WILWOLT DE SCHAMBURG, p. 152.                                       |
| ZENO (Isabella), p. 92 note 3.                               | WIRSBERG (Jean DE), p. 108.   |
| ZENO (Jacopo), p. 88.  | WIRSBERG (Livin DE), p. 108 et suiv.                                |
| ZOCHUS (Melchior), p. 319 note 5.                            | WOLTER VAN BILSEN, p. 162 note 2.                                   |

## TABLE DES MATIERES

---

### LIVRE VI

PAUL II (1464-1471).

#### I

Le conclave et le pacte électoral de 1464. — Paul II : son caractère; ses habitudes; sa sollicitude pour la ville de Rome et les États de l'Église..... 1

#### II

Paul II et la Renaissance. — Conjuraton de 1468 et suppression de l'Académie romaine. — Platina et Pomponius Lætus. — L'imprimerie à Rome. — Les collections du Pape au palais de Saint-Marc; sa sollicitude pour les monuments de l'antiquité..... 32

#### III

La guerre contre les Turcs. — Scanderbeg à Rome..... 73

#### IV

Lutte contre la politique absolutiste de Venise et de Louis XI, roi de France. Efforts de Paul II pour le relèvement du prestige du Saint-Siège à l'extérieur. — Réformes. — Répression des Fraticelles. — Dispositions prises pour le jubilé. — Tentative de réconciliation de la Russie avec l'Église..... 86

#### V

Les nouveaux et les anciens cardinaux. — La question religieuse en Bohême..... 111

#### VI

Sollicitude de Paul II pour la prospérité des États de l'Église. — Écrasement définitif de la maison d'Anguillara. — Paix de 1468. — Dif-

férends entre le Pape et Ferdinand, roi de Naples. — Deuxième voyage de Frédéric III à Rome. — Guerre de Rimini..... 137

## VII

Conquête de Négrepont par les Turcs. — Négociations au sujet de la question turque en Italie et en Allemagne. — Création du titre de duc de Ferrare en faveur de Borso d'Este. — Mort subite du Pape.. 161

## LIVRE VII

## SIXTE IV (1471-1484).

## I

Élection de Sixte IV. — Sa carrière ecclésiastique; ses premiers actes comme Pape. — Son ardeur pour la guerre contre les Turcs. — Expéditions de la flotte pontificale..... 181

## II

Élévation rapide des membres de la maison de la Rovère et de Riario. — Le cardinal de Saint-Sixte..... 213

## III

Christian, roi de Danemark et de Norvège, et Frédéric d'Urbain à Rome. — Troubles dans les États de l'Église. — Campagnes du cardinal Julien de la Rovère en Ombrie. — Frédéric reçoit le titre de duc d'Urbain et donne sa fille en mariage à Jean de la Rovère. — La ligue du 2 novembre 1474..... 235

## IV

Le jubilé de 1475. — Commencement des grands travaux d'embellissement à Rome. — Visite de Ferdinand 1<sup>er</sup> à Sixte IV. — La prise de Caffa. — La guerre contre les Turcs..... 251

## V

Origines de la rupture de Sixte IV avec Laurent de Médicis..... 265

## VI

Conjuration des Pazzi (1478)..... 276

## VII

La guerre de Toscane. — Intervention de la France en faveur des Flo-

rentins. — Attitude de Louis XI à l'égard du Saint-Siège. — Réconciliation du Pape avec Florence. . . . . 288

VIII

Expéditions des Turcs contre Rhodes et Otrante. — Efforts de Sixte IV dans le but d'organiser la résistance. — Mort de Mahomet II. — Nouvelle tentative du Pape pour ressusciter le mouvement de la croisade. . . . . 305

IX

Guerre entre Sixte IV et Venise d'une part, Naples et Ferrare de l'autre. — André de Carniole et sa tentative d'agitation pour la convocation d'un concile. — Bataille de Campo-Morto et rupture de l'alliance du Pape et de Venise. . . . . 322

X

Le Pape en lutte à la fois contre Venise et contre les Colonna. — Paix de Bagnolo. — Mort de Sixte IV. . . . . 345

XI

Sixte IV et l'Église. — Les Ordres mendiants. — Le culte de la Sainte Vierge. — L'Inquisition d'Espagne et la question de la Réforme. — Procès de l'esprit séculier dans le collège des cardinaux. — Jugement sur Sixte IV comme souverain temporel et comme souverain spirituel. 361

XII

Sixte IV protecteur des sciences et des arts. — Réorganisation de la Bibliothèque Vaticane. — Les Archives secrètes des Papes. — La vie intellectuelle à Rome. — Encouragements donnés aux humanistes. — Platina et son *Histoire des Papes*. — Transformation et embellissements de Rome. — Monuments religieux élevés par le Pape et par les cardinaux. — Le musée du Capitole. — L'hôpital du Saint-Esprit. — La protection de Sixte IV s'étend à toutes les branches de l'art indistinctement. — Melozzo da Forli. — Les fresques de la chapelle Sixtine. . . . . 401

TABLE DES NOMS CITÉS DANS LE TOME QUATRIÈME. . . . . 441



1001

Biblioteka Główna UMK



300045133712







- Histoire religieuse de la Révolution française**, par P. DE LA GORCE, de l'Académie française. Cinq volumes in-8°. Prix de chaque volume. 30 fr.
- Un Prêlat indépendant au dix-huitième siècle. Nicolas Pavillon**, évêque d'Alet, par Étienne DEJEAN, directeur des Archives. Un vol. in-8°, avec une gravure hors texte et un fac-similé. 30 fr.
- Trente-cinq ans d'Épiscopat**, par Mgr DE CARRIÈRES. Préface par Paul Bourget, de l'Académie française. Un vol. in-8°. 30 fr.
- La Russie et le Saint-Siège**. Études diplomatiques, par le P. PIERLING.
- Tome I. *Les Russes au Concile de Florence. — Mariage d'un tsar au Vatican. — Les Papes Médicis et Vassili III. — Mystification et projets d'ambassade.* Un vol. in-8° avec portrait. 30 fr.
- Tome II. *Arbitrage pontifical. — Projets militaires de Bathory contre Moscou. — Le Tsar Fedor et Boris Godounov.* Un vol. in-8° avec un portrait. (Épuisé.)
- Tome III. *La Fin d'une dynastie. — La Légende d'un empereur. — L'Apogée et la Catastrophe. — Les Polonais au Krenlin.* Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. (Épuisé.)  
(Couronné par l'Académie française, prix Thiers)
- Tome IV. — *Pierre le Grand. — La Sorbonne. — Les Dolgorouky. — Le Duc de Liria. Jubé de la Cour.* Un vol. in-8°. 30 fr.
- Tome V. — *Catherine II. — Paul I<sup>er</sup>. — Alexandre I<sup>er</sup>.* Un vol. in-8°. 30 fr.
- L'Allemagne et la Réforme. L'Allemagne à la fin du moyen âge**, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand, sur la 14<sup>e</sup> édition, par E. PARIS, avec une préface de M. G.-A. HEINICH, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Lyon. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome II. L'Allemagne depuis le commencement de la guerre politique et religieuse jusqu'à la fin de la Révolution sociale (1525)*, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand, sur la 14<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome III. L'Allemagne depuis la fin de la Révolution sociale jusqu'à la paix d'Augsbourg (1525-1555)*, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand, sur la 15<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Précédé d'une notice sur Janssen. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome IV. L'Allemagne depuis le traité de paix d'Augsbourg en 1555 jusqu'à la proclamation du Formulaire de concorde en 1580*, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand, sur la 13<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome V. L'Allemagne depuis la proclamation du Formulaire de concorde jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans (1580-1618)*, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand, sur la 13<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.  
(Récompensé par l'Académie française, prix Théroutanne.)
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome VI. La Civilisation en Allemagne*, par J. JANSSEN. Traduit de l'allemand sur la 13<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome VII. La Civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*. Complété et publié par Louis PASTOR. Traduit de l'allemand, sur la 14<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Tome VIII. La Civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*. Complété et publié par Louis PASTOR. Traduit de l'allemand, sur la 14<sup>e</sup> édition, par E. PARIS. Un vol. in-8°. 48 fr.
- *L'Allemagne et la Réforme. — Table générale des matières contenues dans les huit volumes de l'ouvrage.* Une plaquette in-8°. 7 fr. 50
- Renaud de Châtillon**, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'outre-Jourdain, par Gustave SCHLUMBERGER, de l'Institut. Un vol. in-16. 12 fr.